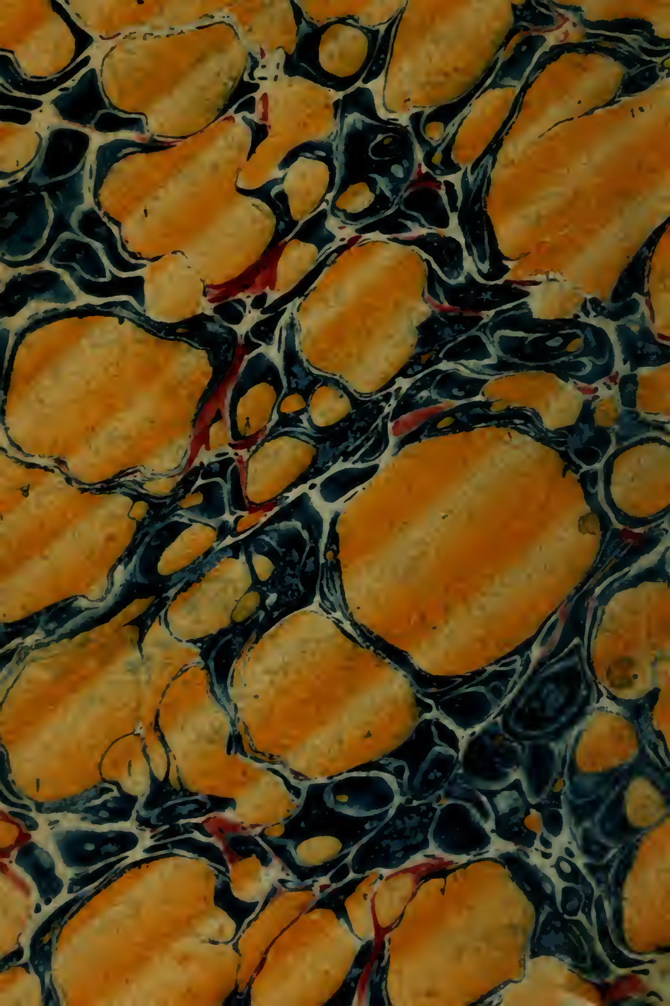
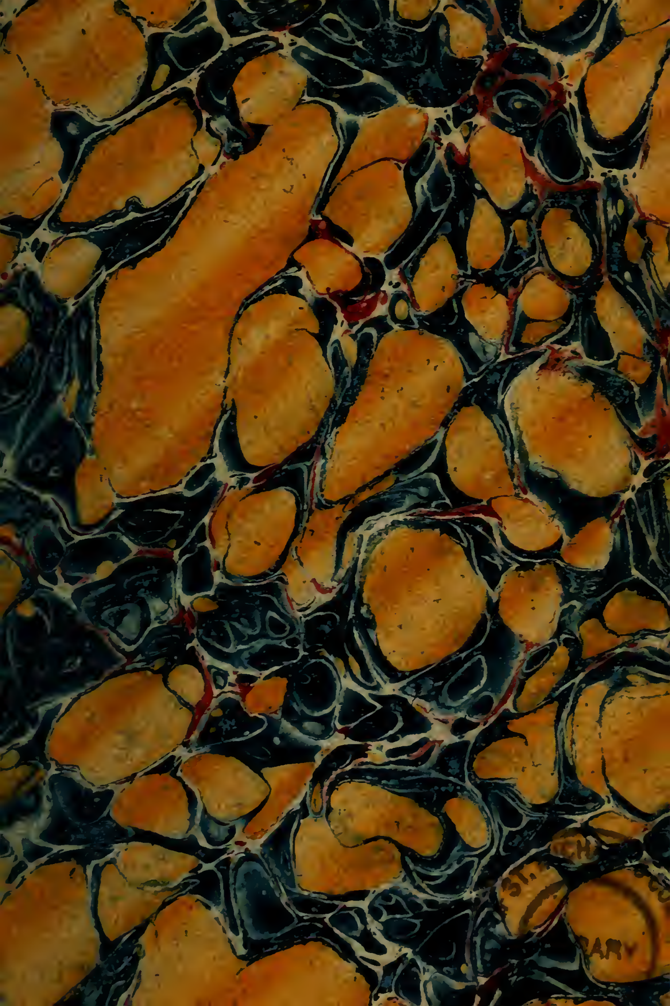


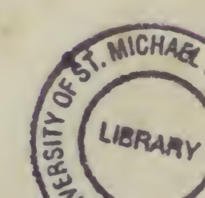


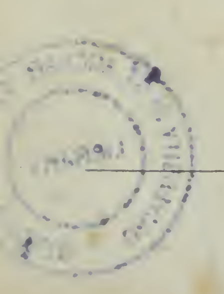




CATÉCHISME

HISTORIQUE.





CAEN. — IMPRIMERIE DE E. POISSON.

CATÉCHISME HISTORIQUE

OU

EXPLICATION COMPLÈTE DU CATÉCHISME

EN

EXEMPLES VRAIS ET AUTHENTIQUES

PAR J.-EW. SCHMID,

CATÉCHISTE A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES URSULINES DE SALZBOURG,

Traduit de l'allemand sur la 7e édition,

PAR M. L'ABBÉ P. BÉLET.

Longum iter per præcepta
Breve et efficax per exempla.

QUATRIÈME ÉDITION.

TOME DEUXIÈME.

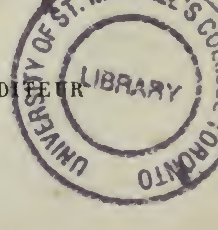


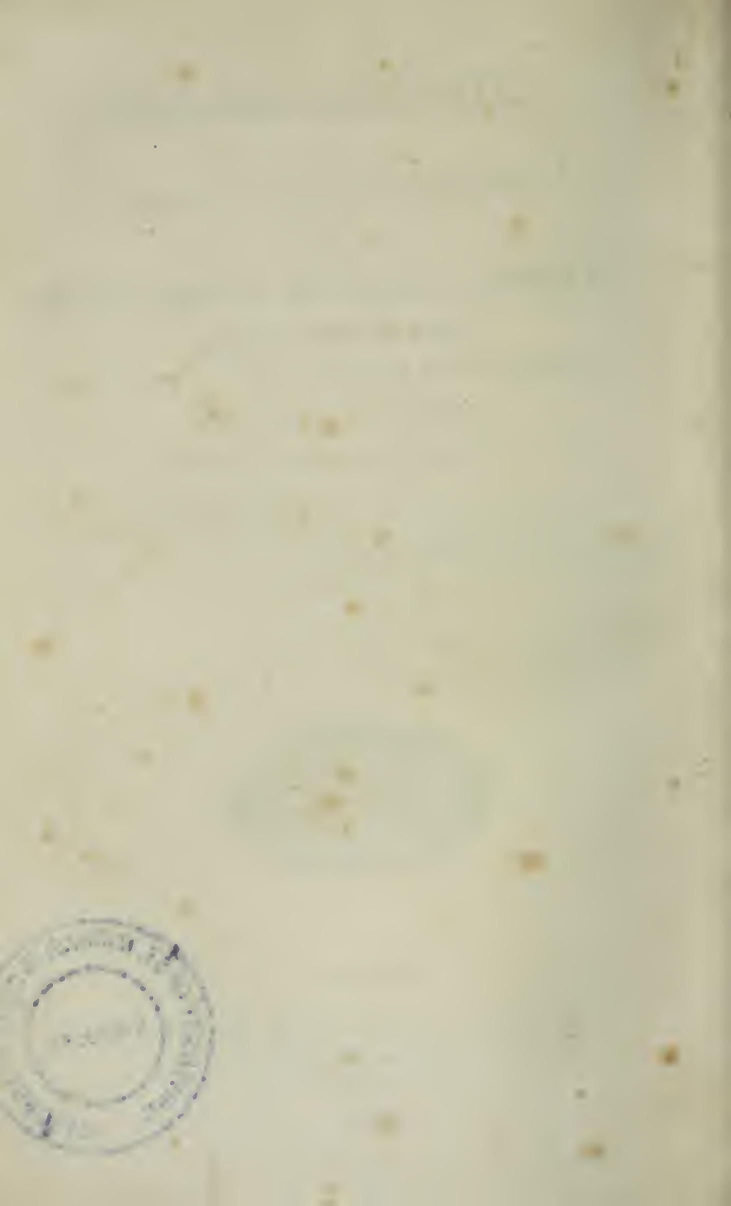
PARIS

LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR

RUE CASSETTE, 23.

1856





CATÉCHISME HISTORIQUE.

TROISIÈME PARTIE.

DE LA CHARITÉ CHRÉTIENNE.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA CHARITÉ CHRÉTIENNE EN GÉNÉRAL.

I. DE L'AMOUR DE DIEU.

1. « *Aimez Dieu par dessus toutes choses.* »

a. Abraham, fidèle en tout à obéir à la voix de Dieu, abandonna une patrie qui lui était chère, et n'hésita pas même à sacrifier ce qu'il avait de plus précieux sur la terre, son fils Isaac, pour témoigner son amour au Seigneur (*Gen.* 22.). — Joseph, intendant à la cour d'Egypte, préféra être jeté dans une prison plutôt que d'offenser son Dieu qu'il aimait par dessus tout (*Id.* 39.). —Daniel et ses jeunes amis se contentèrent d'une nourriture simple et ordinaire, pour ne pas s'exposer à goûter des mets qui leur étaient défendus par la loi de Dieu. L'accomplissement de la volonté de Dieu leur était infiniment plus à cœur que les viandes les plus délicates et les mets les plus exquis.

Suzanne aima mieux être condamnée à mourir innocente que de transgresser les ordres du Seigneur (*Dan.*, 13.).

Job, après avoir perdu des biens qu'il estimait beaucoup, ne cessa pas néanmoins d'aimer le Seigneur. Au milieu de son dénûment, il s'écriait: « Loué soit le nom du Seigneur » (*Job*, 1, 29.).

Le vieillard Eléazar souffrit, par amour pour Dieu, le plus douloureux martyre. Il voulut continuer à le servir jusqu'à la fin de ses jours, d'une manière irréprochable, afin d'éloigner de sa personne jusqu'à l'apparence d'une mauvaise action (2, *Mach.*, 6.).

Nous trouvons encore un exemple admirable d'amour de Dieu dans le sublime dévouement des sept frères Machabées et de leur mère. Tous, jusqu'au dernier, moururent de la mort la plus cruelle.

La conduite des apôtres qui, après avoir reçu le Saint-Esprit, se réjouissaient d'être traînés devant les tribunaux et battus de verges, nous est, entre tant d'autres, une preuve de l'amour ardent dont ils étaient enflammés (*Act.*, 5.).

Le zèle de saint Paul pour la conversion des infidèles, sa vie et ses Epîtres sont autant de témoignages de sa brûlante charité, lui qui, cependant, avait été l'un des adversaires les plus acharnés du christianisme. « Qui pourra jamais, écrit-il (*Rom.*, 8.), nous séparer de l'amour de Jésus-Christ. Sera-ce l'affliction, les angoisses, la faim, la persécution, la nudité, les périls, le fer ou la violence? Car je suis assuré que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les futures, ni la violence, ni tout ce qu'il y a de plus haut ou de plus profond, ni

toute autre créature ne pourra jamais nous séparer de l'amour de Dieu, qui est en Jésus-Christ notre Seigneur! »

Jésus disait de Madeleine pénitente : « Beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé » (*Luc.*, 7.).

b. Un jeune homme qui assistait à Paris aux leçons de théologie, ayant entendu ce passage de l'Ecriture : « Vous aimerez le Seigneur de tout votre cœur » etc., se leva subitement et partit. Saisis d'étonnement, les maîtres et les disciples lui en ayant demandé le motif, il leur fit cette remarquable réponse : « Avant de continuer à écouter, je veux m'efforcer de mettre en pratique ce que je viens d'entendre. » Et dès ce moment il renonça entièrement au monde, et entra dans un ordre sévère (*Joan. Jun. Dominicard.*).

c. Saint François d'Assise passait des heures entières à méditer ces paroles : « Mon Dieu et mon tout ! » Enflammé de zèle pour la gloire de Dieu et pénétré du plus vif désir de se sacrifier tout entier au Seigneur, il partit trois fois pour aller convertir les païens. Il y travaillait avec tant de ferveur que, malgré son épuisement, ses jeûnes et les exercices d'une vie austère, il surpassait en zèle et en dévouement son compagnon qui était robuste et plein de vigueur.

Le même saint, visité un jour par d'horribles souffrances, s'écriait : « Seigneur mon Dieu, je vous remercie pour toutes les souffrances que vous m'envoyez. Faites-moi souffrir encore cent fois autant, si telle est votre volonté. Je serai très-heureux, s'il vous plait de ne point m'épargner ici-bas, pourvu toutes fois que vous le vouliez ; car l'accomplissement de votre volonté est pour moi

une source surabondante de consolations » (*S. Bonav.* in ejus. vit.).

d. Saint Pambon voyant un jour qu'une comédienne cherchait à s'attirer les applaudissements et les bonnes grâces des spectateurs par des gestes très-indécents, se mit à pleurer amèrement, et répondit à ceux qui lui en demandaient le motif : « Je pleure d'abord à cause de la grande corruption que je vois en cette femme ; mais ce qui m'attriste encore bien davantage, c'est de voir que cette personne éhontée met incomparablement plus de soin et d'application à plaire à la foule désœuvrée des badauds, que je n'en mets moi-même à plaire à mon Dieu » (*Socrat.* Hist. eccl.).

e. Saint Charles Borromée, encore enfant, était déjà épris d'un grand amour pour Dieu. Le matin, tout en s'éveillant, sa première pensée était : « Puisque Dieu, dans sa miséricorde, a bien voulu me conserver encore pendant cette nuit, je veux aujourd'hui lui consacrer toutes mes pensées et toutes mes actions. » Lorsqu'il déjeûnait, il se disait en lui-même : « Dieu me donne mon pain de chaque jour, et moi je veux lui donner mon cœur. » Avant de se mettre à l'étude il s'écriait : « La volonté de Dieu est que je m'applique et que je travaille afin qu'un jour je devienne un homme raisonnable et vertueux. » A son dîner, on l'entendait répéter : « Tout ce qui nous arrive de bon nous vient du ciel, du meilleur des pères ; j'userai donc de ses bienfaits avec reconnaissance et modération, et j'admettrai aussi volontiers les pauvres à ma table, car ils sont tous les enfants de Dieu. » — Lorsqu'il voyait des enfants commettre le mal, il en devenait très-affligé et disait : « Hélas ! si Dieu ne m'avait préservé du péché

et ne m'eût soutenu dans le bien, je serais peut-être tombé plus profondément que tel ou tel malheureux enfant. » — Quand il en voyait se comporter d'une manière pieuse et vertueuse, il se disait à lui-même : « Dieu a encore, sur la terre, de meilleurs enfants que moi ; je veux donc travailler à devenir plus vertueux. » — Lorsque le jour était sur son déclin, voici quelle était la pensée qui l'occupait : « Ma vie périssable sera aussi un jour sur son déclin ; peut-être sera-ce bientôt ; mais, après cette vie, Dieu me fera passer dans une autre préférable à celle-ci, dans la vie éternelle. Je veux donc m'y prendre de bonne heure, et, par une vie pieuse et remplie de bonnes œuvres, me préparer, pour le soir de mon existence terrestre, un lit de mort doux et commode. » — Lorsqu'il se mettait au lit, il s'entretenait de cette pensée : « Dieu a fixé la nuit pour être le temps de notre repos ; je remets mon âme entre ses mains. » C'est ainsi que ce pieux enfant s'unissait avec son Dieu avant de s'endormir, et le retrouvait à son réveil (*Sa vie.*).

f. Saint Ignace de Loyola avait coutume de dire : « Mon plus grand tourment, dans l'enfer, serait d'entendre blasphémer mon aimable Créateur. »

g. Sainte Madeleine de Pazzi ne cessait de s'offrir en sacrifice au Seigneur ; toutes ses pensées, paroles et actions, elle les consacrait à Dieu et s'écriait, en élevant les mains vers le ciel : « Seigneur, vous savez que depuis mon enfance jusqu'à ce jour, mon souhait le plus ardent a été de vous plaire » (*Silbert's Hausb.*).

h. Saint Louis de Gonzague était tellement embrasé d'amour de Dieu, que, chaque fois qu'il en entendait

prononcer le nom, ses joues rayonnaient de joie et d'amour (*Lohn.* Bibl. I, 245.).

i. Une pieuse personne avait l'habitude de répondre, quand on lui demandait l'heure qu'il était : « C'est précisément maintenant l'heure d'aimer Dieu » (*Silbert's Hausb.*).

2. *Le véritable amour de Dieu ne recule devant aucun sacrifice.*

a. Lorsque saint Ignace, évêque d'Antioche, était sur le point d'être jeté aux bêtes féroces, avant d'arriver sur le théâtre où il devait consommer son martyre, il écrivit une lettre aux Romains, dans laquelle il exprimait le désir ardent qu'il avait de souffrir : « Laissez-moi, mes frères, devenir la pâture des bêtes, et par elles arriver à Dieu. Je suis le froment de Dieu : que je sois moulu par les dents des lions, afin d'être trouvé en Jésus-Christ un pain sans tache. Ni les choses visibles ni les invisibles ne me touchent plus, pourvu que j'obtienne Jésus-Christ. L'unique objet de mon amour est celui qui a été crucifié. Je ne veux plus vivre selon les hommes. J'aurai ce bonheur si vous le voulez ; si je souffre, ce sera une marque que vous l'aurez voulu ; sinon que vous m'aurez haï » (*Lohn.* Bibl. I, 242.).

b. Saint Dominique fut un jour saisi par ses ennemis les hérétiques, qui lui demandèrent ce qu'il ferait si, en ce moment, leur intention était de le tuer et d'éteindre dans son sang la soif de leur vengeance. Il leur répondit sans s'émouvoir : « Je ne ferais absolument rien que de vous prier instamment de me faire souffrir un long martyre, afin de prolonger mes souffrances et me fournir l'occasion de témoigner par ma patience, mon amour à mon divin Sauveur » (*Lohn.* Bibl., I, 242.).

c. L'anachorète Aphraste ayant quitté sa solitude et s'étant rendu à Antioche, l'empereur Valence lui demanda pourquoi il avait si peu estimé le repos de sa retraite, qu'il s'était jeté au milieu de la dissipation du siècle ? — Aphraste lui répondit : « J'ai abandonné ma chère solitude, parce que j'ai vu qu'un grand incendie avait éclaté dans la maison de mon Père (il voulait parler de l'hérésie qui règnait alors), et que je donnerais une preuve du peu d'affection que j'aurais pour Lui, si je n'accourais aussitôt pour l'éteindre. » Il voulait, par sa coopération active, entraver le développement de cette contagion qui, semblable à un feu dévorant, menaçait de couvrir, sous ses décombres, la maison de son Père céleste, c'est-à-dire l'Eglise catholique (*Theod.* I, 4. Hist. eccl.).

d. Le pape Pie V, quoique vieux et affaissé sous le poids des ans, se montrait encore infatigable dans l'accomplissement des pénibles fonctions de sa dignité. Comme les médecins et ses parents lui conseillaient d'épargner davantage sa santé, l'assurant que l'affection qu'ils lui portaient les forçait de le prier qu'il se relâchât de ses occupations incessantes, il leur répondit d'un ton sévère : « Le siége de saint Pierre n'est pas un *siége à dormir,* mais un *siége à soucis.* La santé et la prolongation de ses jours est la dernière chose dont un pape doive s'occuper » (*Lohn.* Bibl. III, 510.).

e. Au commencement du douzième siècle naquit à Palerme sainte Rosalie, de parents illustres qui, eux-mêmes se rattachaient à la famille royale par des liens de parenté assez étroits. Elle fut élevé à la cour par sa mère, qui jouissait d'une grande considération auprès du roi. Toutefois, dans la fleur de sa jeunesse, Rosalie

abandonna la cour, et avec elle l'éclat et les plaisirs de ce monde, sans que personne sût où elle était allée fixer son séjour. Ce ne fut que 470 ans plus tard que l'on trouva dans une grotte affreuse, pratiquée dans des rochers, cette inscription gravée sur une pierre : « Moi, Rosalie, fille de Sinibald, seigneur de Montréal et de Roses, j'ai, par amour pour Jésus mon Sauveur, habité cette grotte. » Dans une caverne d'un aspect encore plus horrible, on trouva les ossements de cette sainte dans la position d'une personne endormie. — Quels sacrifices et quelles privations ne dut pas s'imposer cette sainte, pour témoigner à Dieu l'amour excessif qu'elle éprouvait pour lui ? (*D'après les Bollandistes.*).

f. Sainte Thècle, après avoir enduré pendant longtemps les souffrances les plus affreuses, s'écriait avec un saint transport : « Quand je devrais, chaque jour, être menacé du feu, des bêtes féroces, de la prison et des fers; toutes ces douleurs, que je supporterais pour l'amour de Dieu seraient pour moi des jouissances toutes célestes, parce que j'aurais été trouvée digne de souffrir pour mon maitre (*Lohn*. Bibl. I, 242.).

g. Un jour que l'impératrice Eudoxie engageait saint Chrysostôme à permettre aux infidèles de faire dans son église ce que lui regardait comme une injustice, il s'opposa de toutes ses forces à ses sollicitations. L'impératrice, blessée au vif par une telle résistance, le menaça de l'exil et même de la mort, s'il refusait d'optempérer à ses vœux. Mais le saint se contenta de répondre : *Allez, et dites à l'Impératrice que Chrysostôme ne craint rien que le péché* (*Silbert's Hausbuch*).

h. Saint Jean de la Croix priait le Seigneur de lui envoyer souvent des souffrances et des tribulations, afin

de mettre son amour à l'épreuve. Sa devise favorite était : « Tout mon désir, Seigneur, c'est de souffrir et d'être couvert de mépris, par amour pour vous » (*Idem*)

SENTENCES.

a. « La valeur de notre âme est estimée à la mesure de notre amour » (*S. Bern.* in Cant.).

b. « Aucune âme ne brillera de l'éclat de l'éternelle beauté, sans avoir ici-bas passé au creuset de l'amour » (*S. Greg.* I, 18. Mor.).

c. « Notre cœur est un autel de Dieu sur lequel doit brûler un feu éternel, et d'où la flamme de l'amour doit s'élever sans cesse vers le Très-Haut » (*Ibid.*).

d. « Comment pouvez-vous dire que vous aimez Dieu, si vous détestez ses lois ? — Celui-là peut-il dire : J'aime l'empereur, qui méprise ses commandements ? » (*S. Aug.* in Ep. Joan).

e. Peut-être m'objecterez-vous ? Je ne vois point Dieu ; comment pourrais-je aimer celui que je ne vois pas ? — Mais, voyez ! Vous aimez un ami, et cet ami est déjà peut-être très-avancé en âge. — Dites-moi, qu'aimez-vous dans ce vieillard ? Est-ce par hasard la forme disgrâcieuse de son corps, sa tête chauve ? son visage sillonné par les rides de la vieillesse, ses joues livides et décharnées ? Non, direz-vous ; vous l'aimez parce qu'il vous est fidèle, et qu'il vous donne des preuves de sa bienveillance. C'est donc la *fidélité* et la *bonté* que vous aimez en lui, bien que ces qualités *invisibles* échappent aux yeux de votre corps. — Eh bien ! vous pouvez, avec les mêmes yeux de la Foi qui vous font découvrir la fidélité et la bonté d'un ami, apercevoir Dieu et ses magnifiques attributs.

f. « Le véritable amour n'est jamais mêlé d'amertume, car la joie est la sœur de l'amour, de même que l'amertume est celle de la haine » (*Ibid.*).

COMPARAISONS.

a. De même que celui qui veut élever un édifice durable doit l'asseoir sur de solides fondements, de même celui qui veut s'affermir dans la vertu doit lui donner pour base un véritable amour.

b. De même que la fleur appelée *soleil* ou tourne-sol (*heliotropium*) se tourne continuellement vers le soleil, même quand le ciel est trouble ; de même nous devons aussi, alors même que nous sommes dans le malheur, ne pas cesser de nous adresser à Dieu.

c. Lorsque le médecin veut s'assurer de l'état sanitaire de notre cœur, il nous tâte le pouls au bras gauche : — Dieu agit de même ; quand il veut sonder les dispositions de notre cœur et connaître combien nous l'aimons, il nous examine du côté gauche, c'est-à-dire dans le malheur.

d. La noblesse d'Angleterre donnait un jour un tournoi. Chacun des combattants avait peint une fleur sur son bouclier. L'un portait une rose, un autre un lis ou une tulipe, etc. Le duc lui-même avait un groupe renfermant toutes les fleurs des autres. Audessous, il avait fait graver cette inscription : *Tout en moi !* L'amour ressemble à ce bouquet ; il renferme toutes les autres vertus et bonnes œuvres (*Lohn.* Bibl. I. 259.)

e Autrefois vivait un riche seigneur qui avait deux domestiques. Tous deux rivalisaient de dévouement

envers lui et ne savaient comment lui témoigner leur amour. Ils lui assuraient, avec les protestations les plus solennelles et les plus sacrées, que jamais il ne serait possible de trouver en défaut la fidélité qu'ils s'empressaient de rendre à un maître si tendrement aimé. Cependant, voulant mettre leur zèle et leur attachement à l'épreuve, ce dernier leur dit un jour : « Je vais me mettre en voyage pour un temps indéterminé. Pendant mon absence, vous veillerez avec soin sur mes trésors. Je vous en donne à chacun une partie à surveiller. Soyez vigilants et zélés, et, à mon retour, je vous donnerai la récompense due à vos soins. » — Dès qu'il fut parti, ils prirent l'un et l'autre la ferme résolution d'obéir ponctuellement aux ordres de leur maître. Chacun enferma son trésor dans un petit coffre. — Peu de temps après le départ du seigneur, arrivèrent trois ennemis qui firent tous leurs efforts pour engager les serviteurs à violer les prescriptions de leur maître : « Comment, leur dirent-ils, vous seriez assez insensés pour ne pas profiter des heureux moments que met en votre disposition ce temps de liberté ? Venez avec nous, nous célébrons aujourd'hui une fête d'amis, et là vous pourrez vous réjouir à satiété. » Le plus jeune des serviteurs, léger comme il l'était, se laissa persuader. Il partit, emportant avec lui le trésor qui lui avait été confié, espérant pouvoir allier les soins qu'il devait à sa conservation avec la jouissance des plaisirs qu'on lui avait promis. — Quant à l'aîné, il fut d'un avis différent. Il opposa une résistance énergique ; les railleries et les sarcasmes, tout fut inutile. Il resta à la maison, continua à veiller exactement sur son dépôt, tandis que le plus jeune s'enivrait au sein de toutes les vo-

luptés et paraissait au comble de son bonheur. Cet état de choses dura pendant quelque temps, mais voilà que tout à coup, au beau milieu de la nuit, le seigneur arriva chez lui. Ayant trouvé l'aîné de ses serviteurs occupé à veiller sur son trésor, il le récompensa comme il le méritait ; puis il fit chercher, par un huissier, l'autre qui, se vautrant dans tous les plaisirs, fut fort surpris en apprenant l'arrivée subite et inopinée de son maître. Sa première pensée fut de prendre le trésor qu'il avait emporté avec lui, et de se hâter de partir ; mais il avait disparu, et il lui fut impossible de le retrouver. — Ses trois séducteurs s'en étaient emparés secrètement pendant qu'il ne songeait qu'à se divertir ; et, en punition de son infidélité, le dépositaire infidèle fut jeté en prison.

Explication. — Ce seigneur est Dieu lui-même ; ses serviteurs, ce sont tous les hommes. — Comme ce seigneur qui s'absente pour quelque temps, notre Dieu s'est, lui aussi, soustrait à nos regards, et comme lui, il veut, par son absence qui n'est non plus qu'apparente, mettre notre fidélité et notre amour à l'épreuve. — Conservons scrupuleusement le trésor qu'il nous a commis, c'est-à-dire l'innocence et les *grâces célestes*, car il nous promet un riche salaire. — Les trois séducteurs sont : *la chair, le monde* et *Satan*. Ils tâchent de nous rendre infidèles à la voix de Dieu, et pour cela ils ne cessent de faire *briller* à nos yeux les joies de la terre, revêtues de tous les charmes de la séduction. Ceux-là ressemblent à ce jeune serviteur, qui se laissent entraîner aux attraits du vice, pensant pouvoir, au milieu des jouissances du siècle, conserver le trésor qui leur a été confié, lorsque, tout à coup, arrive le

Seigneur, qui envoie son huissier, *la mort*, — le dépôt confié s'est évanoui. Il n'est plus. Il ne reste plus d'autre parti que celui de se soumettre au châtiment dont nous avons été menacés ; il faut subir la peine effroyable, il faut entrer dans les cachots de la réprobation éternelle. Celui-là seulement qui, semblable à l'aîné des serviteurs, aura résisté victorieusement aux tentations, et que le Seigneur aura trouvé occupé à veiller sur son trésor, pourra prétendre à la belle récompense destinée à l'amour et à la fidélité éprouvés.

2. DE L'AMOUR DU PROCHAIN.

A. DE L'AMOUR DU PROCHAIN EN GÉNÉRAL.

1. « *La charité ne cherche point ses propres intérêts.* » (1. *Cor.*, 13.).

Abraham céda à Lot, son neveu, ses plus gras pâturages, et se contenta des plus mauvais, uniquement par amour pour la paix (*Genes.*, 13.).

Moïse aimait tellement son peuple, que, malgré l'offense grave qu'il avait faite au Seigneur par l'adoration du veau d'or, il dit au Seigneur : « Pardonnez au peuple son iniquité, ou effacez-moi du livre de vie » (*Exod.*, 32.).

Lorsque Joseph fut élevé à la charge d'intendant à la cour du roi d'Egypte, il fut moins bien préoccupé de ses propres intérêts que de la prospérité du peuple qu'il s'efforçait de procurer par tous les moyens (*Genes.*, 41.)

David n'hésita pas d'entrer en lutte avec le géant Goliath, pour sauver l'honneur d'Israël (1. *Rois*, 17.).

L'héroïque Judith se mit à la tête d'une entreprise

très-dangereuse pour elle, en se rendant au camp des ennemis pour délivrer son peuple (*Judith*, 9.).

Esther ne montra pas moins de grandeur d'âme, en se rendant, au péril extrême de sa vie, auprès de la personne du roi, dans le but de procurer le salut de son peuple (*Esther*, 5.)

Tobie ne s'inquiétait nullement des dangers auxquels il s'exposait; sa seule pensée était de servir son prochain, de venir en aide à ses frères, et d'ensevelir les morts (*Tob.*, 1.).

Les Machabées ne craignirent point de faire le sacrifice de leur vie pour travailler à la délivrance de leur patrie. — Mais le plus bel exemple d'un amour désintéressé, c'est celui que nous a donné le Sauveur, en renonçant à toute la magnificence dont il était entouré dans le sein de la gloire, et en souffrant toutes les injures, et jusqu'à la mort la plus douloureuse, pour opérer notre salut. Il nous assure lui-même que personne ne surpasse en amour celui qui s'immole pour ses amis. — Les apôtres suivirent son exemple. Ils abandonnèrent leur patrie, renoncèrent à un genre de vie doux et commode, foulèrent aux pieds tous les agréments de la vie, pour ne s'occuper qu'à travailler pour le ciel et à lui gagner des âmes. Comme leur Maître, ils sacrifièrent, en véritables pasteurs, leur vie pour leur troupeau. — Les premiers chrétiens partageaient leurs biens avec les pauvres. Ils avaient tout en commun; leur unique ambition était de se surpasser les uns les autres en charité.

2. *L'amour des ennemis est le signe distinctif des vrais disciples du Christ.*

« C'est en cela que tous connaîtront que vous êtes

mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres » (*Jean*, 13, 35.)

a. L'apôtre saint Jean ne pouvant plus marcher à cause de sa grande vieillesse et de sa caducité, se faisait porter à l'église et répétait souvent ces paroles : « Mes chers enfants, aimez-vous les uns les autres. » Toutes ses prédications se résumaient dans ces quelques paroles. Comme il ne cessait de les répéter, quelques-uns parurent s'en lasser et lui demandèrent pourquoi il redisait toujours les mêmes choses. Mais il leur fit cette remarquable réponse : « Si vous faites cela, vous aurez assez fait » (*S. Hieronym.*).

b. Tertullien, dans son apologie des chrétiens, s'exprime ainsi : « Quelques païens nous reprochent, comme une faiblesse, d'aimer tous nos semblables, et ils nous maudissent de ce que nous nous appelons du nom de frères. Nous autres chrétiens, nous ne sommes qu'un cœur et qu'une âme, et possédons toutes choses en commun » (*Tertull. Apol.*)

c. Parmi les martyrs qui, au commencement du troisième siècle, furent appelés à comparaître à Carthage, devant les tribunaux des païens, un certain Réparat disait au gouverneur : « Nous autres chrétiens, nous ne faisons d'offense à personne ; mais nous rendons bien plutôt le bien pour le mal. Nous offrons nos prières au Dieu de miséricorde pour nos ennemis les plus acharnés et pour ceux qui nous menacent de la mort. L'amour du prochain est le *premier* devoir que nous impose notre sainte religion » (*Ber. Berc.* tom. I.).

d. Sainte Anthuse, fille de l'empereur Constantin Copronyme, abandonna la cour après la mort de son père, et dit adieu à toutes les grandeurs de la terre,

pour aller s'enfermer dans la solitude d'un couvent. Elle s'appliquait avec un rare dévouement à soigner les pauvres et les malheureux. Elle prit d'abord la résolution de fonder un établissement destiné aux orphelins, et elle parvint à l'exécution de son plan, malgré les dépenses énormes que cette entreprise lui occasionna. Les enfants devenus orphelins par la mort de leurs parents, ou délaissés par eux, recevaient, dans cet asile de la charité, un bienveillant accueil, et ce qui vaut mieux encore, une éducation solide et chrétienne. Parvenus à l'âge où ils devaient entrer dans le monde, on s'efforçait de leur assurer un avenir honnête qui les mît à l'abri des dangers de l'indigence. Semblable à un ange consolateur, chaque semaine sainte Anthuse paraissait dans son établissement, portait sa vigilance sur les plus petits détails, et maintenait ainsi, par l'assiduité de ses soins, la bonne harmonie de cette maison (*Stolb*. R. G. B. 23.).

e. Non moins chrétienne et charitable fut la conduite de l'impératrice Procopia, épouse de l'empereur Michel Rhangabe. Elle se fit donner une liste exacte des veuves et des enfants qui avaient perdu leurs époux et leurs pères lors de la désastreuse expédition contre les Bulgares. Elle pourvut à toutes leurs nécessités, se chargea de l'éducation des enfants, et, par sa douceur rehaussée par une prudence toute chrétienne, elle mérita à juste titre d'être appelée la mère du peuple (*Idem*. B. 25.).

f. Le saint roi Vinceslas employait une grande partie de ses richesses à acheter les enfants que les païens vendaient, et à leur procurer une éducation chrétienne.

g. Du temps de saint Jean Chrysostôme, l'église de Constantinople nourrissait journellement 3,000 veuves

et vierges, outre un nombre considérable de pauvres, d'estropiés, de nécessiteux, qui y recevaient les soins et les secours que réclamait leur position (*Lohn.* Bibl. II, 337.).

h. Sainte Françoise de Chantal, désirant ardemment que toutes les actions de ses religieuses n'eussent d'autre mobile que la charité chrétienne, avait fait écrire sur les murs du corridor dans lequel elles devaient se trouver le plus souvent, les qualités que, selon saint Paul, doit avoir la charité (1. *Cor.*, 13.) : « La charité est patiente, elle est douce et bienfaisante; la charité n'est point curieuse, elle n'est point téméraire et précipitée ; elle n'est point ambitieuse ; elle ne cherche point ses propres intérêts; elle supporte tout; elle croit tout; elle souffre tout. » Lorsqu'il arrivait à l'une des religieuses de pécher contre le précepte de la charité, elle l'envoyait aussitôt dans le corridor pour y lire cette touchante inscription, connue dans cette pieuse communauté, sous le nom de *miroir* du couvent (*Hausb. v. Silb.* 387.).

i. Le saint roi Osvald faisait nourrir chaque jour dans toute l'étendue de son royaume un grand nombre de pauvres à ses frais. Un jour (c'était le jour de Pâques), comme il se disposait à prendre son repas où se trouvait précisément invité le saint évêque Aridan, son aumônier vint lui annoncer qu'il y avait dans la rue un grand nombre de pauvres qui, pressés par la faim, demandaient l'aumône. Aussitôt le roi prit les vivres et les plats dont la plupart étaient en or et en argent, les fit partager en une infinité de petits morceaux et les distribua aux pauvres avec la nourriture qu'ils contenaient, et se fit servir, lui et ses hôtes, avec de la vais-

selle ordinaire. Saisi d'étonnement, le saint évêque lui prit la main en lui disant : *Cette main bienfaisante ne pourrira jamais;* prophétie qui, au rapport du vénérable Bède, ne manqua pas d'avoir son accomplissement (*Ain. Bed.* l. 3. De gest. Angl.).

k. Saint Pierre Nolasque, fondateur de l'ordre pour la rédemption des captifs, se sentait déjà dans son enfance animé de vifs sentiments de charité envers le prochain. A cet âge si tendre, il versait des larmes de compassion en voyant un indigent. Le seul moyen de le tranquilliser était de lui donner quelque chose pour le répandre dans le sein des pauvres. Lorsque ses parents voulaient récompenser ses progrès dans les études, ils lui faisaient quelque présent qu'il était libre d'employer à ses amusements ; mais son plus grand plaisir était de s'en servir pour réjouir le cœur des pauvres et procurer quelque allégement à leurs souffrances (*Baillot's Gesch*).

l. Nous trouvons aussi des exemples de charité ingénieuse dans des circonstances souvent toutes communes : ainsi nous lisons dans la vie des saints ermites, que saint Macaire reçut un jour en présent une magnifique grappe de raisin, et qu'il s'empressa de la porter à l'un de ses confrères, pensant que, comme il était plus faible que lui, il avait aussi plus besoin d'être rafraîchi par ce fruit bienfaisant. Le frère l'en remercia, et parut touché de cette marque d'attention ; mais à peine Macaire était-il parti, qu'il se hâta de la porter à un autre confrère, afin de lui causer une agréable surprise. Mais la grappe n'était pas encore parvenue à sa dernière destination, car elle fut transportée de rechef chez un autre religieux. C'est ainsi que la belle grappe de raisin parcourut presque toutes les cabanes de l'ermitage. Le

dernier auquel elle fut donnée, ignorant qu'elle eût déjà passé entre les mains de Macaire, la lui remit en le priant instamment de vouloir bien lui-même la manger. Macaire qui, tout d'abord, avait reconnu la grappe, apprenant, après quelques informations, combien elle avait voyagé, remercia du plus profond de son cœur le Seigneur de la grâce qu'il avait faite à ses frères de savoir ainsi profiter de toutes les occasions qu'ils rencontraient de pratiquer la charité les uns envers les autres (*Specul.* Exempl. 120.).

m. Saint François-Xavier prêchait, autant par ses exemples que par ses paroles, l'amour du prochain. Il répétait souvent : « Qu'est-ce que la Société de Jésus, sinon une confrérie de l'amour du prochain? » (*Lohn.* Bibl. I, 116.).

n. Nous trouvons un remarquable exemple de charité envers le prochain, exercée par les habitants de la ville d'Anvers, dans le produit annuel de 60,000 à 70,000 et quelquefois jusqu'à 80,000 gulden, recueillis par les quatre présidents de l'association en faveur des pauvres (*Ibid.* II, 339.).

o. La sainte veuve Ida faisait remplir deux fois par jour des dons de la charité sa bière qu'elle s'était fait préparer de bonne heure, et les distribuait aux pauvres (*Idid.*).

p. Saint Sérapion rencontra deux pauvres qui, n'ayant pour vêtements que quelques lambeaux, étaient en danger de mourir de froid. Emu de compassion, il donna à l'un son manteau, et à l'autre son habit. Il n'avait plus que sa robe quand il arriva à la maison. « Avez-vous été dévalisé ? lui demandèrent avec étonnement ses confrères. — Non, reprit-il avec joie, je

n'ai fait que mettre en pratique ce précepte : « Que celui qui a deux vêtements en donne un à celui qui n'en a point ! »

Le même ermite, se trouvant en Egypte à l'époque où une grande famine y régnait, il alla jusqu'à vendre ce qu'il avait de plus précieux, son livre des Evangiles. Avec la somme considérable que cet objet lui procura, il acheta du pain qu'il distribua aux pauvres. Comme ses frères lui reprochaient de s'être privé de ce livre sacré, il répondit : « Je n'ai fait que mettre à exécution ce qui y est recommandé ; car il y est dit : « Allez, vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres. »

Ce saint homme ayant appris qu'un créancier sans miséricorde se disposait à vendre comme esclave son débiteur qui ne pouvait le payer, ému de compassion à la vue de la désolation de la femme et des enfants de ce dernier, il s'offrit lui-même à être réduit à la condition d'esclave en place de cet infortuné débiteur. L'Egyptien accepta cet échange et devint le maître de Sérapion. Mais bientôt la charité désintéressée, la douceur et la patience, même au milieu des travaux les plus ardus, du saint, firent une telle impression sur lui que non-seulement il lui rendit la liberté, mais qu'il se convertit lui et toute sa famille au christianisme (*Schmid's Blumen in der Wüste*, p. 123.).

SENTENCES.

a. « Avec la charité, le pauvre même est riche ; sans la charité, le riche lui-même est pauvre. L'amour est ingénieux à trouver des ressources, il apprend à se montrer magnanime dans l'adversité, sobre dans la

prospérité : si nous sommes éprouvés par des tentations, il nous inspire du courage; si, au contraire, nous sommes dans le calme et la tranquillité, il nous enseigne à être sur nos gardes. Il sait, avec de faibles moyens, opérer de grandes choses, il donne du prix et de la valeur aux services les plus légers et aux œuvres les plus communes » (*S. Aug.* De laude charit.).

b. « Comment pouvons-nous savoir que nous aimons le prochain ? Au lieu de le demander aux autres, que chacun en particulier interroge son cœur. S'il y trouve la charité, il peut être assuré qu'il est ressuscité de la mort à la vie » (*Idem.* in Joan.).

c. « Vous n'aimez pas votre prochain comme vous-même, et vous ne vous efforcez pas de le faire parvenir à la possession du même bonheur après lequel vous soupirez » (*Idem.* De morib. l. 1.).

d. « Soyez sévère envers vous-même, indulgent à l'égard des autres. Faites entendre à l'oreille d'autrui des ordres faciles à exécuter, et vous-même, pratiquez des œuvres difficiles » (*S. Chrysost.* in Matth.).

e. « Si vous avez beaucoup reçu, ce n'est pas pour vous endormir au milieu des plaisirs, mais bien afin que vous versiez les dons de la charité dans le sein des pauvres » (*Idem.* Hom. 34.).

f. « Celui qui ne vit que pour soi et néglige les autres est inutile sur la terre, et n'appartient pas à notre race » (*Idem.*).

g. « Voulez-vous être un bon marchand, un *honnête usurier,* donnez ce que vous ne pourrez néanmoins pas conserver, pour recevoir ce que jamais vous ne pourrez perdre. Les plus petits bienfaits vous seront rendus au centuple, les secours temporels que vous

aurez distribués auront pour récompense un héritage éternel » (*S. Aug.*).

h. « Rien ne recommande davantage le chrétien que la charité compatissante » (*S. Ambr.* De off.).

i. « Jamais la main ne sera vide devant Dieu quand le cœur sera plein de bonne volonté » (*S. Aug.* in Joan.).

COMPARAISONS.

a. Lorsque les cerfs veulent se transporter d'une île dans une autre à la nage, chacun de ceux qui suivent le premier met sa tête sur le dos de celui qui le précède. Le premier est-il fatigué, il se retourne et se repose en plaçant sa tête sur le dos du dernier. C'est ainsi qu'en nageant ils se prêtent un mutuel secours. — Si telle est la conduite de ces animaux, quelle ne doit pas être la nôtre à nous qui sommes chrétiens ? Rien ne prouve tant la charité qui règne dans le cœur que le secours qu'on prête à son ennemi pour l'aider à porter son fardeau (*S. Aug.* Serm. 23. de Apost.).

b. Charles-Frédéric, duc de Julich, avait un bouclier qui était tout recouvert de cœurs humains en peinture. On y lisait cette inscription : *Ce bouclier est un mur d'airain.* — Il voulait signifier par là que celui qui a gagné les cœurs des hommes par l'amour, n'a aucun ennemi à redouter.

c. De même que, dans un édifice une pierre en porte une autre, et que s'il en était autrement toute la masse s'écroulerait bientôt ; de même, dans l'édifice spirituel, qui est l'Église de Jésus-Christ, l'un doit apprendre à supporter et à secourir l'autre (*S. Greg.* in Ezech.).

d. De même que la lumière d'une bougie s'éteint

à un souffle léger, tandis qu'une flamme plus étendue ne fait que se développer ; de même aussi, le moindre choc, quoique très-faible, étouffe l'amour du prochain, tandis que la charité vraiment chrétienne ne fait que s'accroître au milieu des tribulations.

e. Si, quand vous écrivez à un ami, vous avez toujours sa personne présente, de même vous devez aussi, quand vous prodiguez les secours de la charité, avoir sans cesse Jésus devant les yeux, afin que vous fassiez le bien par amour pour lui.

f. Lorsque des hommes, dont le cerveau est dérangé, se frappent de rage et se déchirent, ils se croient heureux même au milieu de leur délire ; on les dirait remplis des meilleures espérances ; nous, au contraire, spectateurs de leur démence, loin de rire de leur folie nous en sommes plutôt émus de compassion. C'est ainsi que rient et folâtrent souvent ceux de nos frères qui se sont perdus dans les sentiers de l'erreur ; dans leur fureur, ils cherchent encore à augmenter leur infortune. Quant à nous, non-seulement un tel spectacle ne doit pas nous réjouir ou même nous trouver indifférents, mais il doit nous inspirer une salutaire commisération ; et nous faire chercher les moyens de travailler à les arracher à leur perte.

B. DE L'AMOUR DES ENNEMIS EN PARTICULIER.

1. « *Aimez vos ennemis et faites du bien à ceux qui vous haïssent* » (*Matth.* 5, 44.).

Joseph, bien qu'il eut essuyé les plus sanglants outrages de la part de ses frères, et que, plus tard, il eût eu le pouvoir et l'occasion de les punir sévèrement,

leur pardonna néanmoins de bon cœur et les combla de bienfaits (*Genes*. 50.).

Lorsque David rencontra dans une caverne le roi Saül qui était allé pour le prendre et le faire mourir, et que ses compagnons le pressaient de profiter de cette occasion pour se venger, il résista fortement à ces paroles de séduction, et laissa son ennemi sortir sain et sauf de la caverne. Et lorsque, plus tard, poursuivi par Saül, il le rencontra un jour accompagné de ses compagnons, qui dormait dans son camp, il ne permit pas à Abisaï de le tuer, mais il se contenta de lui couper le bord de son vêtement, afin de lui prouver combien il lui aurait été facile de le faire mourir (1. *Rois*, 24 et 26.).

Le même David, s'enfuyant de devant son fils Absalon fut abreuvé d'injures et poursuivi à coups de pierres par son fils Séméï. Abisaï aurait pu facilement châtier ce fils dénaturé; mais David lui dit : « Laissez-le proférer ses impiétés. Le Seigneur lui a ordonné (ou permis) de me couvrir d'injures » (2. *Rois*, 16.).

b. Jésus lui-même nous a donné un touchant exemple de l'amour que nous devons avoir pour nos ennemis. Comme il lui eût été facile, à lui qui était la Toute-Puissance même, de se venger de ses persécuteurs ! Cependant, il leur rendit le bien pour le mal. Il reprocha aux apôtres d'avoir voulu faire descendre le feu du ciel sur les Samaritains; il lava aussi les pieds à Judas ; il tut, pendant la cène, le nom de celui qui allait le trahir; il guérit l'oreille de Malchus; il se contenta de faire un léger reproche au serviteur qui l'avait frappé sur la joue. — Sur la croix, il pria pour ses ennemis.

Etienne avait appris de son Sauveur non-seulement à pardonner à ses ennemis, mais encore à conjurer le

ciel qu'il daignât leur pardonner, car, pendant qu'on le lapidait, il faisait cette prière : « Veuillez, Seigneur, ne pas le leur imputer à péché ! » — Quelle fut l'efficacité de cette prière ? c'est ce que saint Augustin nous apprend par ces paroles : « Si Etienne n'eût pas prié, l'Eglise n'aurait pas eu l'apôtre saint Paul » (*Act.*, 18.).

c. Lorsque les Juifs, dans leur fureur, précipitèrent l'apôtre saint Jacques le Mineur du haut du pinacle du temple, sur le point de rendre le dernier soupir, il faisait encore cette prière : « Seigneur, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font » (*Sur.* in vit.).

d. Les premiers chrétiens se montraient aussi fidèles observateurs du commandement difficile mais méritoire de l'amour des ennemis, car nous lisons dans Tertullien : « On nous ordonne d'aimer même nos ennemis ; cet amour devrait être une vertu qui nous fût toute particulière et caractéristique. — Aimer ses amis, c'est là ce que font tous les hommes ; mais aimer ses ennemis, c'est l'affaire des seuls chrétiens » (*Tertull.*, ad Scap. c. 1.).

e. Saint Polycarpe marchait avec un visage riant et serein à la rencontre de ses ennemis qui allaient pour le faire prisonnier. Il leur parla avec douceur, les pria de s'asseoir et les reçut avec magnificence. Ceux-ci, qui ne le connaissaient pas, furent étonnés de la générosité de cet homme. Après le repas, pendant lequel il avait prié avec ferveur, il se fit connaître, s'assit tranquillement sur un âne et se fit conduire en présence du juge païen (*Euseb.* Hist. eccl. l. 4).

f. Pendant que saint Ignace étudiait la théologie à Paris, un ami infidèle lui enleva le peu d'argent qu'il avait. Malgré cela, ayant appris, plus tard, que le voleur

était tombé malade à Rouen, et se trouvait dans un affreux dénûment, il partit aussitôt pour aller lui porter secours (*Ber. Berc.* Hist. de l'Egl., tom. 17).

g. Un des serviteurs d'Alexandre, patriarche de Jérusalem, qui vivait avec ce dernier sur le pied d'une grande familiarité, lui enleva une somme d'argent considérable, et se retira dans les déserts de l'Egypte, de peur qu'il ne fût découvert. Mais il fut surpris par des brigands et fait prisonnier. Le patriarche l'ayant appris, il entra en négociation avec eux pour obtenir sa délivrance, et paya 4,500 sicles pour son rachat. Après son affranchissement, et tandis qu'il était tout préoccupé de la crainte des châtiments qu'on pouvait lui infliger, le coupable reçut la visite du patriarche, qui employa les plus touchantes exhortations pour l'engager à faire pénitence et à se corriger ; ce qu'il obtint à sa grande satisfaction. — Cet événement donna lieu à quelqu'un de dire « qu'il n'y avait rien de plus avantageux que d'offenser le patriarche, puisqu'il rendait dix fois le bien pour le mal qu'on lui avait fait. » (*Pratum spirit.*).

h. Le gouverneur de Toscane, Volusien, ayant fait prisonnier saint Sabin, évêque d'Assise, avec ses deux diacres, fit exécuter sur-le-champ ces deux derniers, et couper les deux mains à l'évêque. Ce même gouverneur ne tarda pas à être tourmenté d'un violent mal d'yeux, et comme tout l'art des médecins était inutile, il pria le saint homme de venir à son secours. Saint Sabin, oubliant toutes les souffrances qu'il lui avait fait endurer, étendit sur lui ses bras mutilés, fit une prière, après quoi toutes ses souffrances disparurent. A son tour, le gouverneur pria le thaumaturge de le guérir

d'un mal infiniment plus dangereux, qui était l'aveuglement de son esprit, et il embrassa le christianisme (*Sabell.*).

i. Au moment où saint Eusèbe installait Maris, jeune homme plein de mérite, sur le siége épiscopal de Dorilée, en Syrie, une femme arienne, poussée par un sentiment de haine et de vengeance, lui jeta sur la tête une tuile, qui lui fit une blessure mortelle. Toutefois, il n'eut rien de plus pressé, dans ses derniers moments, que de faire promettre aux siens, par serment, que, après sa mort, ils n'accuseraient pas sa meurtrière en justice (*Theodoret*, Hist., lib. 5.).

k. Lors du siége de Rouen, un assassin huguenot tenta un meurtre sur la personne du duc de Guise, le chef des catholiques ; mais il fut fait prisonnier. Quoique vaincu et désarmé, ce malheureux se glorifiait encore de son entreprise, disant qu'il avait agi de la sorte dans le but de défendre sa religion. — Mais le duc lui fit cette remarquable réponse : « Ta religion t'a suggéré l'idée de m'ôter la vie ; quant à la mienne, elle m'engage à te faire grâce et à te pardonner de bon cœur (*Ber. Berc.*, t. 18.).

l. Lorsque saint Gualbert était encore laïque, il nourrissait un noir ressentiment contre l'un de ses voisins. Le vendredi saint, comme il se rendait en ville, lui et son ami se rencontrèrent seuls dans un lieu retiré d'une montagne. Déjà Gualbert avait mis la main à son épée pour tuer son ennemi, lorsque celui-ci, au milieu de sa détresse, s'écria : « Par la grâce de Celui qui aujourd'hui est mort pour nous deux, je vous prie de m'épargner. » Gualbert, à ces paroles, sentit sa colère se calmer comme d'une manière miraculeuse ; il serra

entre ses bras son ennemi tremblant de frayeur, et lui pardonna de bon cœur (*Lohn.*, Bibl. I, 588).

m. Saint François de Sales, cet ange de charité et de douceur, rencontra un jour un avocat qui, sans que personne en sût le motif, lui avait juré une haine implacable, et ne cessait, partout où il le rencontrait, de l'accabler d'injures et d'imprécations. Le saint s'approcha affectueusement de lui, le prit par la main et lui dit avec la plus aimable douceur : « Vous êtes mon ennemi, je le sais ; mais soyez assuré que, lors même que maintenant vous m'arracheriez un œil, je ne cesserais point de vous regarder de l'autre avec bienveillance. » Cependant ces procédés si touchants ne firent aucune impression sur cet homme endurci ; car, dans la suite, il alla même jusqu'à tirer sur l'évêque avec un pistolet, mais il le manqua et atteignit le prêtre qui l'accompagnait. Jeté en prison et enfin condamné à mort, l'avocat trouva dans l'évêque qui l'avait si indignement traité, son plus zélé défenseur ; car il obtint sa grâce du roi, et alla lui-même lui porter dans sa prison l'écrit qui la renfermait. Mais cet infortuné cracha au visage du saint, et le repoussa loin de lui. Le saint évêque, frappé d'épouvante à la vue d'une malice aussi révoltante, lui adressa ces paroles : « Je vous ai sauvé des mains de la justice humaine, mais si vous ne vous convertissez, vous tomberez entre celles de la justice divine, desquelles personne ne pourra jamais vous arracher. » (*Sa vie*).

n. Pendant plusieurs siècles, l'une des rues de Bologne porta le nom de *la Strada pia* (la voie pieuse ou voie de la charité), parce que, selon la tradition, il s'y était passé un prodige de charité envers le prochain

extraordinairement surprenant. Dans cette rue, vivait une dame noble et riche, mère d'un fils unique qui faisait les délices de son cœur. Pendant que cet enfant jouait dans la rue, un étranger se mit à le couvrir de railleries, auxquelles l'enfant répondit en adressant à son adversaire de sévères reproches. Aigri de la résistance que lui faisait cet enfant, et bouillonnant de rage, cet homme porta la main à son épée et en perça son faible et impuissant adversaire. A peine le meurtre fut-il accompli, que le coupable, saisi de crainte et de frayeur, se sauva par la première porte qu'il trouva ouverte, brandissant encore dans sa main le fer ensanglanté. Il monta l'escalier, et pria la maîtresse de la maison de bien vouloir lui permettre de se réfugier chez elle, la suppliant avec instance de ne pas découvrir le lieu de sa retraite. Elle lui accorda sa demande, le cacha dans un coin retiré de sa maison, malgré l'horreur qu'il lui inspirait. Quelques minutes après, arrivèrent les employés de la police pour demander des renseignements sur le meurtrier. Cette femme, qui se croyait obligée d'être fidèle à la promesse qu'elle avait faite de n'en point faire connaître l'auteur, se contenta de répondre : « Vous êtes libres de chercher, voyez vous-mêmes. » Après avoir inutilement parcouru toute la maison, ils allaient l'abandonner, lorsque l'un d'eux dit à la dame : « Vous paraissez ignorer que le criminel que nous cherchons est celui-là même qui a tué votre fils; voici justement que l'on apporte son cadavre ! » —Dieu du ciel ! s'écria la femme qui à peine en pouvait croire ses yeux ! Pâle comme la mort, et sans proférer une seule parole, elle se retira dans sa chambre où elle resta enfermée plusieurs heures, pendant lesquelles

mille pensées contraires vinrent tour-à-tour assaillir son esprit, et la jetèrent dans de cruelles inquiétudes. Lorsque la nuit fut survenue, elle pénétra dans le réduit où était enfermé le meurtrier de son fils : elle lui apportait à boire et à manger ! — Lorsqu'elle crut pour lui l'heure du danger passée, elle lui remit une bourse garnie de pièces en or, et fit tout son possible pour favoriser son évasion. Et alors seulement elle fixa ses regards sur le visage défiguré de son fils, et donna un libre cours à ses larmes et à ses sanglots (*Mansi. disc.* 15).

2. *L'amour des païens envers leurs ennemis est souvent un sujet de confusion pour un grand nombre de chrétiens.*

a. Un des hommes d'Etat les plus illustres d'Athènes, Phocion, ayant été, à l'âge de 80 ans, condamné à mort par suite de certaines rivalités de partis, l'un des employés de la justice lui demanda, en lui présentant la coupe empoisonnée, s'il n'avait pas quelques recommandations à faire à son fils? Phocion répondit : « Je fais dire à mon fils de ne jamais tirer vengeance de la coupe empoisonnée que je suis contraint aujourd'hui de boire innocemment. » (*Lohn.* Bibl. I. 594).

b. A Athènes, quelqu'un ayant fait au célèbre Périclès, dans sa propre maison, les reproches les plus amers, Périclès l'écouta sans l'interrompre, et comme le censeur se rendait de nuit à la maison, il prit une lanterne et le reconduisit jusque chez lui (*Idem.* I, 695).

c. Un jeune homme courageux, mais qui avait des habitudes sauvages, s'était précipité sur le législateur Lycurgue pour lui arracher un œil. Le peuple s'étant soulevé à la vue d'un pareil attentat, il s'empara du

téméraire et le livra au législateur, afin qu'il le punît à son gré. Mais Lycurgue accueillit le jeune homme avec bonté, se chargea de son entretien, lui donna pendant longtemps une éducation soignée, et s'efforça de corriger ses dispositions morales. Après qu'il l'eut complètement réformé, il le conduisit à l'assemblée du peuple et lui dit : « Voici cet homme que vous m'avez livré comme un malfaiteur et un brigand ; je vous le rends avec des mœurs honnètes et irréprochables. » (*Plutarch.* in Lycurg.).

d. Un philosophe païen nous raconte qu'un homme grossier lui ayant donné un soufflet sur la joue, il se contenta de lui dire : « Il serait fort utile de savoir quand on doit sortir avec un casque. » (*Mansi*, tr. 35).

e. L'empereur grec Diogène ayant été, après un combat, fait prisonnier par le sultan Asan, celui-ci l'invita à sa table, le traita avec beaucoup d'affabilité et lui demanda comment il l'aurait lui-même traité s'il fût tombé entre ses mains? Diogène, humilié et furieux, répondit : « Je t'aurais fait hâcher en mille morceaux et t'aurais percé d'un glaive. — Pour moi, reprit le noble sultan, je n'obéirai pas à un sentiment si cruel, car je sais que votre Christ vous a ordonné d'aimer même vos ennemis. Je veux, moi aussi, me conformer à ce précepte. Reçois donc la paix et la liberté de celui que tu détestes. » Et, en finissant ces paroles, il embrassa l'empereur confus de tant de magnanimité, et lui rendit à lui et aux siens la liberté sans exiger d'eux aucune rançon (*Baronn.*, an 1071).

f. Les Turcs détestent et punissent ceux qui refusent opiniâtrement de se réconcilier avec leurs ennemis ou de pardonner une offense reçue. Le jour de leur fête

principale, tous ceux qui vivent dans quelque inimitié vont se réconcilier avec leurs semblables avant de se rendre au lieu de la prière publique. Quiconque néglige de le faire subit la peine du bannissement de l'Eglise, nommé *Haram*, pour expier sa faute. Un jour, à Trapézun, un vieil esclave, atteint d'épilepsie, tomba sur une place publique, et atteignit par hasard avec son bâton un employé. Dès que l'esclave fut revenu à lui, il alla en toute hâte demander pardon à celui qu'il avait frappé. Mais l'autre ne voulut point entendre parler de pardon, et lui donna un soufflet. L'aga de l'endroit, informé de cet événement, et révolté de la conduite de cet homme, le fit incarcérer et ordonna, au bout de trois jours, qu'on lui administrât quarante coups de bâton. Il perdit en outre son emploi et ses émoluments (*Cordier*, l. 8, c. 2).

SENTENCES.

a. « Le chrétien qui vit en désunion avec son frère ne saurait vivre en paix avec Jésus-Christ. » (*S. Aug.*).

b. Si vous ne pardonnez pas une injure reçue, c'est en vain que vous récitez cette prière : Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. » (*S. Anastas.*).

c. « Quoi de plus facile que de pardonner à un ennemi ? Il n'est pas nécessaire pour cela de faire de longs voyages, de dépenser beaucoup d'argent, d'entreprendre de difficiles travaux. Il suffit de le *vouloir*, et l'œuvre méritoire est par là même accomplie. » (*S. Chrysost.* t. 1, Hom. 22).

d. « Un grand nombre disent qu'ils ne veulent pas

nuire à leurs ennemis, ni leur rendre le bien pour le mal, mais qu'ils ne sauraient souffrir leur présence, encore moins leur parler d'un ton affectueux. — Eh! seriez-vous content que Dieu ne voulût pas vous nuire, mais que, par contre, il ne voulût plus vous faire aucune grâce ni faveur, et qu'il détournât de vous son œil paternel? Comme vous vous comportez envers votre ennemi, ainsi Dieu se comportera à votre égard. » (*S. Bernard.*, Serm. 24).

e. « Il y a des œuvres de charité de différentes espèces. Toutes nous sont utiles pour effectuer et hâter la rémission de nos péchés. Mais la plus grande de toutes, est celle de pardonner sincèrement à ceux qui nous ont offensés. » (*S. Aug.* in Enchir.).

f. « Quand nous nous vengeons nous-mêmes, Dieu ne vient pas à notre secours; mais quand nous lui laissons le soin de la vengeance, nous obtenons alors plus que nous n'attendions. » (*S. Chrys.*, Hom. 53).

COMPARAISONS.

a. A la question pourquoi Dieu ordonna de suspendre un serpent d'airain, afin que par sa vue les Israélites fussent guéris de la morsure des serpents, Didasque de Nysse répond que Dieu a voulu par là faire comprendre combien il est méritoire de regarder ses ennemis d'un air amical.

b. Lacudus, roi d'Argos, ayant voulu percer de son épée Prométhée de Thessalie, il atteignit par hasard avec son fer un abcès qui se vida entièrement, de sorte que Prométhée en devint parfaitement guéri. De même, il arrive souvent que les attaques de nos ennemis,

comme le blâme ou la médisance, vont frapper directement sur un *des ulcères de notre âme* (c'est-à-dire sur quelque imperfection), l'ouvrent, et nous font par ce moyen obtenir notre guérison. — C'est l'expérience que fit sainte Monique, qui, lorsqu'elle était fille, s'était fort habituée à la boisson. Une servante l'ayant un jour qualifiée du nom d'ivrogne, elle en fut tellement mortifiée que dès ce moment elle reconnut tout ce qu'il y avait d'odieux dans cette habitude et se corrigea entièrement (*S. Aug.* Conf. l. 1).

c. Un médecin ayant essayé de saigner un homme qui se trouvait dangereusement malade, fut obligé, après l'avoir vainement tenté par trois fois, d'abandonner la partie. Pendant la nuit, il arriva qu'une chauve-souris mordit le malade qui avait étendu son pied hors de son lit, et lui suça une telle quantité de sang, que cette évacuation le mit en parfaite santé. — Les outrages que nous recevons font souvent sur nous l'office de la chauve-souris, en affaiblissant la vanité et l'enflure qui règnent dans nos cœurs (*Lohn.* Bibl. I, 603).

d. De même que le feu, qui détruit les ronces et les épines, sert aussi à purifier le sol; de même nos ennemis, par leurs mordantes critiques et leurs reproches sanglants, débarrassent nos âmes de l'ivraie qui les étouffe et les rend ainsi plus agréables à Dieu.

e. Si le champ doit sa grande fertilité aux sillons creusés par la charrue, et la vigne à la serpette du vigneron; combien d'hommes, de leur côté, ne sont-ils pas redevables de leur amendement au blâme dont ils ont été l'objet.

f. Un prince avait fait graver sur l'armoirie de son bouclier, une autruche avec cette inscription : « Elle

digère *même les choses les plus dures.* » — Telle doit être, par rapport aux injures et aux offenses, la devise de toute âme vraiment chrétienne (*Lohn.* Bib. I. 603)

CHAPITRE II.

DE LA CHARITÉ EN PARTICULIER, OU DE L'OBSERVATION DES DIX COMMANDEMENTS DE DIEU.

PREMIER COMMANDEMENT.

A. Des péchés contre le premier commandement.

1. *Athéisme* (*Déisme et Matérialisme*).

Il n'y a que l'insensé qui dise dans son cœur : « Il n'y a point de Dieu » (*Ps.* 13, 1).

a. Théophile, évêque d'Alexandrie, écrit dans une de ses lettres : « Lorsque nous voyons un vaisseau naviguer sur la haute mer ou entrer dans un port, jamais nous ne doutons qu'il ne soit gouverné par un pilote habile ; de même nous devons croire qu'il existe un être doué d'une puissance et d'une sagesse sans bornes qui régit l'univers, bien qu'il soit invisible à nos yeux. Tout le monde croit que l'empire est gouverné par un empereur, lors même que tous ne le voient point et que plusieurs n'apprennent à le connaître que par ses lois, ses ministres ou par les portraits qu'on fait de sa personne ; et vous hésiteriez à admettre l'existence de Celui dont la toute-puissance a produit ce tout admi-

rable et dont notre œil ne saurait embrasser que quelques faibles parties? Vous vous refusez à croire ce que vous ne pouvez voir, ce dont vous ne vous êtes pas convaincu par vous-même ? Et cependant vous êtes forcé en pratique et pour une foule de circonstances, de vous reposer sur la bonne foi et la croyance d'autrui » (*Theoph.* epist. ad Autolic.).

b. Il n'est point de nation, dit Cicéron, quelque sauvage et féroce qu'elle soit, qui ne sache qu'il existe un Dieu, bien qu'elle ignore quel est celui qui doive être regardé comme tel (*Quæst. Tusc.* I). Un autre philosophe, Plutarque, écrivait : « Parcourez toutes les contrées de la terre, vous ne trouverez point de villes sans murs, sans lettres, sans législation, sans autorité, etc. — Une ville qui n'aurait ni dieux, ni temples, c'est ce que personne n'a jamais vu ; je crois qu'on bâtirait plus facilement une ville en l'air que d'admettre qu'une cité puisse se former et subsister sans la croyance aux dieux » (*Plutarch.*, adv. Colat.).

c. L'orgueil et la corruption du cœur sont les sources ordinaires de l'athéisme. Nous le voyons par les athées des temps anciens et modernes.

Le philosophe et poète Diagoras, après s'être traîné dans la fange de tous les vices les plus odieux, en vint à nier complètement l'existence de Dieu à la suite d'un revers qu'il essuya. On lui avait volé pendant la nuit son meilleur poëme, et le voleur l'avait publié comme le sien propre, ce qui enleva à Diagoras une partie de sa réputation et des avantages pécuniaires qui devaient lui en revenir. Il cita le voleur en justice ; mais celui-ci ne craignit point de faire un faux serment et se déchargea ainsi du soupçon qui planait sur lui. Désespéré par

ce revers, Diagoras résolut alors de s'adonner tout entier au vice, et, comme le voleur, il voulut se faire une conscience que les parjures et les crimes les plus révoltants fussent incapables de troubler. Pour y travailler avec plus d'indépendance, il prit le parti de nier l'existence de la divinité, et effectivement il écrivit un livre dans lequel il soutenait qu'il n'y avait point de Dieux (*Lohn.* Bibl. I, 534).

d. L'un des fauteurs les plus redoutables de l'incrédulité fut, de nos jours, le philosophe impie Voltaire ; on peut, à juste titre, l'appeler le patriarche de l'incrédulité. Doué de prodigieux talents, il montra de bonne heure un orgueil démesuré et un effroyable penchant pour la débauche. L'un de ses maîtres, parlant de lui lorsqu'il était encore enfant, disait qu'il deviendrait le chef des libres-penseurs.—Plus tard, s'étant associé quelques hommes frivoles et légers, il résolut d'anéantir sur la terre la foi en Jésus-Christ. Ses associés, il les appelait ses frères en Béelzébut. Afin de hâter le triomphe de leur infâme conjuration, ils répandirent sous toutes les formes une foule d'ouvrages grands et petits, dans lesquels ils distillèrent le poison de leurs dangereuses doctrines et les propagèrent parmi le peuple qui pouvait se les procurer à vil prix. Un curé du diocèse d'Embrun découvrit un jour que son maître d'école semait parmi la jeunesse des ouvrages immoraux et impies qu'il avait reçus d'une main inconnue. Partout ses disciples recevaient gratuitement les produits de son imagination obscène et de son esprit antichrétien, et plusieurs d'entre eux les lisaient aux paysans pendant qu'ils étaient occupés à travailler la terre. Les moyens de séduction mis en œuvre par ces

délégués de Satan ne demeurèrent pas infructueux. Partout, à l'étranger comme en France, le père de l'imposture vit le nombre de ses partisans s'accroître d'une manière surprenante. Enflé par ces succès, il crut pouvoir assurer à ses frères en Béelzébut que toute l'Europe était pleine de gens raisonnables, c'est-à-dire d'incrédules, et que les livres des philosophes (Athées) étaient devenus, depuis Baden jusqu'à Moscou, le cathéchisme général de toutes les nations; que non-seulement en France, mais encore en Angleterre et en Italie, la philosophie comptait des amis nombreux, et que, entre Genève et Berne, il n'était plus possible de trouver un seul chrétien. Quelque exagérées que fussent ces orgueilleuses prétentions, on vit néanmoins que les frères en Béelzébut ne répandaient pas en vain la semence de l'incrédulité. Les efforts qu'ils tentèrent pour détruire la foi et bannir des cœurs tout sentiment d'honneur et de vertu, portèrent bientôt les fruits les plus désolants. Leur rage se concentra surtout sur l'ordre des Jésuites, qu'ils regardaient comme un adversaire redoutable; ils le persécutèrent, travaillèrent avec fureur à sa suppression, et malheureusement il leur fut donné d'y parvenir. A cette occasion, le roi de Prusse, Frédéric, l'un des amis et des adhérents les plus enthousiastes de Voltaire, lui écrivait : « Maintenant que l'ordre des Jésuites est supprimé, l'Eglise tout entière succombera bientôt ; ce serait un miracle si elle pouvait se sauver. Quant à vous, mon cher patriarche, vous ne manquerez pas, sans doute, d'avoir l'honneur de faire son épitaphe. » — A l'époque de la révolution française, environ dix ans après la mort de Voltaire, les conséquences de l'incrédulité qui régnait alors partout, se

montrèrent sous la forme la plus terrifiante. A ne considérer les choses qu'au point de vue religieux, quels ne furent pas les attentats commis envers la religion ? Le 7 novembre, Gobel, évêque intrus de Paris, et qui avait juré la constitution civile du clergé, déclara qu'il ne voulait plus d'autre culte religieux que celui de l'égalité, et abjura le christianisme, ainsi que ses vicaires, Cette conduite lui valut des louanges multipliées, et la convention décréta qu'il n'y avait plus de Dieu. Elle prescrivit à tous les prêtres de résigner leurs fonctions, et interdit l'exercice de la religion chrétienne sous peine de mort. Vint ensuite le pillage des églises; les hosties furent foulées aux pieds au milieu des plus horribles blasphèmes, et comme on voulait cependant avoir une divinité quelconque, la Raison fut élevée à cette dignité, et la cathédrale de Paris dut ouvrir ses portes et prêter ses autels à cette divinité improvisée par la démence. On érigea une statue représentant une prostituée, la tète coiffée d'un bonnet rouge et tenant une lance à la main. C'était la déesse Raison ! Ce n'était pas tout. On voulut aussi avoir une déesse vivante. Le choix tomba sur une comédienne que l'on transporta dans l'église en procession solennelle. A ses pieds se trouvait une croix, destinée à rappeler que le christianisme était vaincu. Dans l'église, on lui offrait de l'encens, et lorsqu'on l'eût reportée dans la salle de la Convention, tous se prosternèrent devant elle et la baisèrent. O folie et délire des hommes ! Bientôt les crimes et les atrocités se succédèrent les uns aux autres avec rapidité. Comme on ne croyait plus en Dieu, on cessa de le craindre, et avec la crainte de Dieu, tout respect pour la vertu et la morale s'évanouit. Robespierre, le chef de ce gouver-

nement honteux, trouva qu'il y aurait imprudence à permettre plus longtemps que l'on prêchât l'athéisme, à cause du peuple, comme il le disait. On publia donc un nouveau décret par lequel on proclamait l'existence d'un Etre suprême et l'immortalité de l'âme. On célébra en outre la fête du Très-Haut, mais à la manière des libres-penseurs ; quant au christianisme, il continua à rester frappé de réprobation.

e. Les exemples suivants nous font voir qu'au moment du danger toutes les illusions s'évanouissent, et que la croyance à l'existence de Dieu qui semblait effacée dans tous les esprits y reparaît subitement.

aa. Le philosophe païen Protagoras fut banni d'Athènes pour cause d'athéisme. Il monta sur un vaisseau qui faisait voile pour Syracuse. Pendant le trajet il s'éleva sur la mer une violente tempête qui remplit d'effroi tous les passagers, mais surtout ceux qui niaient l'existence de Dieu. Le philosophe devint pâle comme un cadavre, trembla de tous ses membres, et un éclair étant venu tout à coup à passer devant ses yeux, il tomba à genoux, et le regard tourné vers le ciel, il s'écria d'une voix lamentable : « O Dieu! comme vous me poursuivez ! » (*Nach Herbst's Exempelb.* I, 59).

bb. Un aubergiste qui, pendant ses voyages, avait fréquenté un grand nombre de mauvaises sociétés, et qui, entre mille autres erreurs, avait aussi appris celle de l'athéisme, prit à tâche, dès qu'il fut de retour chez lui, de communiquer à ses hôtes les principes corrompus dont il était infecté. Un jour deux hommes honnêtes et vertueux entrèrent dans sa maison. Il ne cessa de les tourmenter depuis six heures du soir jusqu'à onze heures de la nuit par son incroyable babil. Il voulait

leur prouver qu'il n'y avait ni Dieu, ni ciel, ni enfer. Ils essayèrent de le réfuter en empruntant le secours de la parole de Dieu, mais à toutes leurs observations il n'opposa que la raillerie et le sarcasme. Les deux hôtes furent émus de compassion en voyant l'aveuglement de cet homme. A peine eurent-ils dormi pendant une demi-heure qu'ils furent réveillés en sursaut par ces cris : Au feu ! C'était la maison de l'aubergiste qui brûlait; une flamme affreuse s'élevait déjà dans les airs, de sorte que la maison du propriétaire parut être en danger. Eveillé par les deux hôtes, l'aubergiste, à la vue de ce vaste embrasement, s'écria en frappant ses mains l'une contre l'autre : « O Dieu tout-puissant! Dieu vraiment fort! Dieu de grâces et de miséricordes! venez à mon secours ! » — Ici l'un des hôtes l'interrompit en lui disant : « Comment, insensé ! vous avez blasphémé Dieu toute la soirée, et vous voulez qu'il vienne à votre secours ? » (*D'après le même*).

cc. La marquise du Chatelet, l'amie de Voltaire, qui pendant qu'elle jouit d'une santé florissante ne cessa de répéter que la religion n'était que superstition, déclarant qu'il n'y avait de vertu que la volupté et la gourmandise, fut d'avis, sur son lit de mort, qu'il était peut-être avantageux qu'elle reçut les sacrements et mourût en chrétienne. Elle demanda conseil à son séducteur Voltaire, qui se contenta de lui répondre : *Choisissez le parti le plus sûr* (*Annegarn's Gesch*).

dd. En 1778, Voltaire eut une hémorrhagie qui, lui rappelant la pensée de la mort, le jeta dans d'horribles angoisses. Déjà deux fois, en pareille occurence, il avait abjuré son incrédulité et reçu les sacrements; mais à peine guéri, il rougissait de sa conversion et

recommençait le cours de ses impiétés. Cette fois encore il pria le curé de Saint-Sulpice de lui administrer les sacrements des mourants. Il lui envoya l'abbé Gauthier; Voltaire se confessa, et fit quelques jours après, en présence de témoins, la déclaration suivante : « Je soussigné déclare, qu'ayant été attaqué par une hémorrhagie, il y a quatre jours, je me suis confessé à M. l'abbé Gauthier; et que, si Dieu m'appelle à lui, à l'âge de 84 ans, je veux mourir dans la religion catholique. — J'espère de la miséricorde de Dieu qu'elle m'accordera mon pardon, et je demande à Dieu qu'il veuille bien me pardonner les scandales que j'ai pu donner à l'Eglise !

Paris, le 2 mars 1778.

VOLTAIRE, m. p.

En présence de mon neveu l'abbé MIGNOT, et de mon ami LE MARQUIS DE VILLEVIELLE. »

Après que ce document eut été souscrit en due forme, Voltaire y ajouta : « Comme M. Gauthier m'a rappelé qu'on disait dans un certain monde, que, dès que je serai guéri, je protesterai contre tout ce que j'ai pu faire sur mon lit de mort, je déclare n'avoir jamais tenu de semblables discours, et que c'est une vieille plaisanterie que l'on a coutume de faire sur un grand nombre de savants qui se sont montrés plus impies que moi. »

A la nouvelle que leur patriarche était redevenu chrétien, les libres-penseurs ne se possédèrent plus de fureur. — Cependant cette fois-ci encore Voltaire ne persévéra pas dans les dispositions favorables qu'il avait manifestées. Au mois de mai, il reparut au théâtre, fut

couronné solennellement de laurier : sa conversion était oubliée. Ses amis firent tous leurs efforts pour le faire persévérer dans cette nouvelle voie. Ayant été de nouveau pris d'un crachement de sang et ayant demandé un prêtre, arrivèrent Diderot et d'Alembert, et autres libres-penseurs qui n'en laissèrent approcher aucun. Alors Voltaire s'écria avec l'accent de la rage : « Quelle gloire malheureuse vous me préparez ! » Au milieu des cris du désespoir, il prononça le nom de Jésus, se mit à blasphémer, maudissant ses amis, se débattant, se déchirant lui-même et dévorant ses excréments, comme le rapporte son médecin Tronchin. — Voilà qui est fort, s'écria Richelieu, qui assistait à sa mort, et il s'éloigna de cette scène d'horreur. — Telle fut la mort de cet impie, qui arriva le 30 mai 1778. L'archevêque de Paris, Beaumont, lui refusa constamment la sépulture ecclésiastique; son cadavre fut transporté hors de Paris.

ee. D'Alembert, l'ami de Voltaire, tomba malade cinq ans plus tard, et lui qui, tandis qu'il était en santé, s'était montré si ardent propagateur de l'incrédulité, et avait eu l'audace de refuser à Voltaire le secours d'un prêtre, demanda néanmoins avec tant d'instance le curé de Saint-Germain, dès qu'il sentit que son heure approchait, qu'un des libres-penseurs qui étaient présents, sortit pour faire semblant d'aller le chercher, quoiqu'il fût prouvé dans la suite qu'il ne l'avait pas fait. Après quelques instants, il reparut, annonçant qu'il viendrait bientôt. Mais le malade ne pouvant attendre, il fallut retourner une seconde fois, et cet ami perfide rentra bientôt, disant que le curé était empêché pour le moment; ce qui était un mensonge. En proie

aux plus effroyables angoisses, le malade lui fit envoyer un billet par un domestique ; mais il n'était pas encore de retour, que d'Alembert n'était déjà plus qu'un cadavre. C'était Condorcet qui avait été l'âme de cette machination infernale ; aussi s'en flattait-il, car il disait : « Si je n'avais pas été là, il se serait rendu. »

ff. Dans les Etats-Unis, la fille d'un général connu pour être l'un des incrédules et des athées les plus déclarés, car il répandait lui-même les pernicieuses doctrines de l'irréligion, tomba malade. C'était pendant la nuit du 12 au 13 novembre de l'année 18.. ; sa fille paraissait n'avoir plus que quelques instants à vivre. Elle fit venir son père auprès de son lit, lui prit la main et lui adressa ces paroles d'une voix mourante : « Mon père, je mourrai dans quelques minutes ; veuillez bien sérieusement me déclarer si je dois croire ce que vous m'avez enseigné, c'est-à-dire, s'il n'y a ni Dieu, ni ciel, ni enfer ; ou si je dois croire ce que j'ai appris de la bouche de ma mère ? — « Sa mère était une personne pieuse et chrétienne. — Le général fut pendant quelques moments comme frappé de la foudre, les yeux fixés sur le lit de sa tendre fille. Son cœur parut être en proie à de violentes douleurs ; enfin, il s'approcha de son lit et lui dit d'une voix entrecoupée par les sanglots : *Mon enfant ! croyez seulement ce que vous a appris votre mère !* Qu'on s'imagine l'étonnement des incrédules qui se trouvaient présents ? — L'un d'eux, qui avait depuis longtemps abjuré sa foi, interrogé sur ce qu'il en pensait, répondit : « Qu'il était plus commode de vivre d'après la nouvelle croyance, mais qu'il valait mieux mourir dans l'ancienne. » (*Moral. in Beispiel.* p. 273).

2. *Idolâtrie* (1).

3. *Hérésie.*

a. L'hérésie a presque toujours sa source dans l'orgueil.

aa. Saint Paul écrivait déjà de son temps : « Si quelqu'un enseigne une doctrine différente de la nôtre, et n'embrasse pas les saintes instructions de notre Seigneur Jésus-Christ et la doctrine qui est selon la piété, il est enflé d'*orgueil,* il ne sait rien ; mais il est possédé d'une maladie d'esprit qui l'emporte en des questions et des combats de paroles, d'où naissent l'envie, les contestations, les médisances, les mauvais soupçons, les discours pernicieux de personnes qui ont l'esprit corrompu, qui sont privées de la vérité et qui s'imaginent que la piété doit leur servir de moyen pour s'enrichir (1. *Tim.* 6, 3).

bb. Montan était un homme plein d'orgueil et d'ambition. Il prétendait qu'il était favorisé de révélations divines, et que ce consolateur que Jésus-Christ nous a promis avait été choisir en lui sa demeure, afin qu'il suppléât aux enseignements de Jésus-Christ (*Klein's* K. G. I).

cc. Déjà dans les premiers siècles du christianisme, nous rencontrons de ces hommes orgueilleux qui se laissèrent entraîner par le désir de se faire, en matière de religion, une manière de penser à part, et de n'admettre de la révélation divine, que ce qu'ils pouvaient comprendre à l'aide de leur intelligence bornée (*Voir* 1er *vol.*, p. 153).

dd. Un prêtre d'Alexandrie, Arius de nom, désirait

(1) Voir le premier volume, page 63.

vivement monter sur le siége épiscopal de cette ville; mais un autre, saint Alexandre, lui fut préféré. Aigri de n'avoir pas été choisi, un jour qu'Alexandre prêchait que le Fils est égal au Père, l'ambitieux Arius le qualifia d'hérétique, prétendant que si le Fils était égal au Père, il ne saurait être appelé du nom de Fils. L'évêque fit tous ses efforts pour le ramener à de meilleurs sentiments; mais n'ayant pu y réussir, il l'excommunia. Arius se rendit en Palestine, et parvint malheureusement à entraîner quelques évêques dans son erreur. On vit alors la chrétienté se partager en deux partis, et ce que trois siècles de persécution ne purent obtenir, savoir la destruction de la croyance à la divinité de Jésus-Christ, — l'esprit de parti qui régnait parmi les chrétiens l'obtint, en grande partie du moins (*Annegar'ns Weltgesch*).

ee. Saint Augustin écrit : « Il existe à la vérité différentes hérésies dans divers endroits, mais toutes ont le même père, — l'orgueil. » (*S. Aug.* l. de past. c. 8).

b. Fuyez les dangereux corrupteurs de la vérité.

aa. Jésus-Christ nous donne cet avertissement (*Matth.* 7, 15) : « Soyez en garde contre les faux prophètes, qui se présentent à vous sous la peau de brebis, et qui, intérieurement, sont des loups dévorants. » Et saint Paul écrivait à son disciple Tite (*Tit.* 3, 6) : « Evitez celui qui est hérétique, après l'avoir averti une première et une seconde fois, sachant que quiconque est en cet état est perverti, et qu'il pèche comme un homme qui se condamne lui-même par son propre jugement. »

bb. Saint Irénée atteste que les apôtres et leurs disciples veillaient avec tant de soin à la conservation de la pureté de la foi, qu'ils évitaient scrupuleusement

toute espèce de relation avec les corrupteurs de la vérité. Comme saint Jean se disposait à prendre un bain, il s'enfuit aussitôt, dès qu'il apprit que l'hérétique Cérinthe se baignait dans la même maison, en disant qu'il craignait que la maison ne s'écroulât à cause de la présence de ce méchant homme (*S. Iræn.* l. 3, c. 3).

cc. Saint Polycarpe ayant un jour rencontré l'hérétique Marcion, ce dernier lui dit : — « Me connaissez-vous ? » — « Eh ! sans doute ! » répondit Polycarpe ; « je te connais pour être le premier-né de Satan, » et il partit (*Ibid.*).

dd. L'abbé Isaïe disait à ses moines : « Si vous trouvez un livre qui ait la réputation d'être écrit dans un sens hérétique, gardez-vous bien de le lire, afin de ne pas remplir votre cœur d'un poison mortel ; attachez-vous plutôt inébranlablement à la doctrine que vous avez apprise de la sainte Eglise, de telle sorte que vous n'y ajoutiez et n'en retranchiez rien. » (*Isaïas*, abb., or. 4).

ee. Tandis que tout le monde courait adorer le veau d'or que le roi Jéroboam avait fait construire, un seul jeune homme, Tobie, fuyait la société de ces insensés et se rendait au temple de Jérusalem, consacré au vrai Dieu. Quel bel exemple pour la jeunesse, qui se prosterne si volontiers devant les dieux du siècle, et court avec tant de plaisir après les fausses joies de la terre ! (*Tob.* 1).

c. Exercez néanmoins la charité envers les hérétiques.

aa. Les Juifs haïssaient les Samaritains, et ceux-ci de leur côté détestaient les Juifs. C'est pour cela que, lors du voyage du Sauveur à Jérusalem, il ne fut ac-

cueilli dans aucun village samaritain. Témoins de cela, les apôtres Jacques et Jean lui dirent : « Seigneur, voulez-vous que nous commandions que le feu descende du ciel et qu'il les dévore ? » Mais Jésus leur reprocha un pareil langage, et leur dit : « Vous ne savez pas à quel esprit vous êtes appelés. Le Fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les hommes, mais pour les sauver. » (*Luc*, 9, 54).

Ce Samaritain que le Seigneur représentait comme un modèle de charité envers le prochain ne pressait pas longtemps les malheureux pour leur faire avouer *de quelle religion ils étaient*, mais il se hâtait de leur prêter secours, parce qu'il savait qu'ils en avaient besoin. — Le Sauveur lui-même vint au secours de la Chananéenne, et rendit la santé à sa fille. — Il exauça également le centenier païen et guérit son serviteur.

bb. Lorsque l'empereur Maxime poursuivait les Priscillianistes avec le feu et le glaive, et qu'il allait envoyer toute une armée en Italie pour rechercher les hérétiques, s'emparer de leurs biens et les faire mourir, saint Martin, évêque de Tours, se rendit précipitamment au camp de l'empereur, à Trente, et tâcha de lui persuader d'avoir plutôt recours à la douceur qu'à la sévérité (*Fleury*. Hist. eccl. tom. 4).

cc. L'empereur Michel Rhangabe suscita une persécution sanglante aux Pauliciens, secte manichéenne : plusieurs furent exécutés. Mais le patriarche Nicéphore s'opposa aussitôt à cette sévérité outrée et déclara au monarque qu'il fallait laisser aux égarés le temps de faire pénitence, et s'efforcer plutôt de les retirer de l'erreur en les instruisant et en les traitant avec bienveillance, persuadé qu'il était que c'était le meilleur

moyen de les ramener dans la voie du salut. L'empereur mitigea ses mesures de répression, et aucun Paulicien ne fut plus exécuté (*Stolb.* R. G. B. 25).

dd. A l'époque du massacre de Paris, la Saint-Barthélemy, Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, recevait les huguenots dans son palais et les protégeait en disant : « Je suis un bon pasteur, je ne laisse pas périr mes brebis. A la vérité elles se sont fourvoyées, mais je ne doute nullement de pouvoir les ramener un jour par des exhortations et des moyens de douceur au bercail de Jésus-Christ. Je ne vois pas dans l'Evangile que le pasteur puisse permettre que l'on répande le sang de ses brebis, j'y trouve, au contraire, qu'il est obligé de donner lui-même sa vie pour elles. » Les huguenots furent tellement touchés de la grandeur d'âme de cet évêque, que presque tous embrassèrent la religion catholique (*Fleury.* Hist. eccl. tom. 35).

ee. Non loin de Verdun, un prêtre qui habitait dans une maison un peu retirée, rencontra une famille juive qui voyageait. Elle se composait du mari, de la femme et de deux enfants. Ils étaient presque gelés de froid. Sans réfléchir longtemps, cet ecclésiastique les recueillit dans sa maison, leur offrit de la nourriture et les réchauffa. Cependant la femme tomba malade, et ainsi il leur fallut renoncer au projet de continuer leur route. Le prêtre les retint pendant trois semaines, leur prodiguant tous les soins dont il était capable. A leur départ, il leur remit une certaine somme pour subvenir aux frais de leur voyage. Cette famille arrivée à Metz, ayant raconté aux juifs de cette ville les bienfaits dont elle avait été comblée par un prêtre catholique, il fut résolu entre eux qu'aussi longtemps qu'il vivrait on le fourni-

rait de sucre et de café; de plus, on lui envoya une superbe montre en or, sur laquelle se trouvait gravée la touchante histoire que nous venons de rapporter (*Hannov. Exempelb.* 3 heft. S. 25).

ff. En 1784, Georges Hartung, habitant de Berka, sauva la vie à un pauvre juif qui allait succomber de froid au milieu des neiges. Un chrétien de nom, au cœur dur et insensible, lui adressa ce reproche : « Que voulez-vous donc faire de ce juif! » Sur quoi cet homme miséricordieux lui répondit : « Qu'il soit juif ou païen, il est cependant toujours *notre frère.* » (*Le même*).

gg. Le pape Pie IX, l'un des amis les plus dévoués de l'humanité malheureuse, au moment où il sortait de Rome pendant l'été de 1847, vit un pauvre vieillard, étendu sans connaissance dans une des rues de la ville. Il fit aussitôt arrêter la voiture, et comme il s'informait de l'état de cet homme, quelqu'un d'entre la multitude lui répondit : « Ce n'est qu'un juif. » Blessé de la dureté de cette réponse, le noble pontife descendit de voiture, aida de ses propres mains ce misérable à y monter, le reconduisit dans sa demeure, fit appeler le médecin, et lui donna tous les soins que réclamait sa situation (*Nach Salzb.-Zeitung*, 24 Sep. 1847).

COMPARAISONS.

a. De même que les Moabites et les Ammonites, quoique provenant de la souche d'Abraham, haïssaient néanmoins les vrais descendants d'Abraham, de même les hérétiques, tout en prétendant être en possession de la vraie doctrine de Jésus-Christ, détestent les vérita-

bles observateurs de ses préceptes, les chrétiens catholiques.

b. De même que Satan parvint, en recourant aux séduisants attraits de l'orgueil, à faire chanceler la foi qu'Eve avait aux promesses de Dieu, de même les prophètes de Satan, sous prétexte que leur doctrine est la seule qui produise la vraie lumière, et sans elle que personne ne saurait appartenir à la classe des hommes civilisés, détournent les chrétiens de la vraie foi.

c. Voyez un homme qui est dévoré par un cancer. Sa vue inspire une vive horreur, et néanmoins son état nous émeut de compassion. Agissons ainsi à l'égard d'un hérétique; bien que son erreur doive être pour nous un sujet d'aversion, nous n'en devons pas moins chérir sa personne et nous intéresser à son sort.

d. Si vous, qui n'êtes pas versé dans les connaissances médicales, n'oseriez entreprendre la guérison d'un homme dangereusement malade, mais préféreriez appeler un médecin habile, pourquoi tiendriez-vous une conduite différente quand il s'agit de la conversion d'un hérétique?

4. *Superstition.*

La superstition, considérée dans son acception la plus étendue, consiste à attribuer à des objets terrestres une vertu ou des propriétés surnaturelles qu'ils ne tiennent ni de Dieu ni de la nature. Les hommes adonnés aux pratiques de la superstition attribuent à une foule de choses soit une science supérieure et surnaturelle, soit une puissance surhumaine.

Quand la superstition attribue à des créatures une connaissance surnaturelle ou le don de prophétie, on l'appelle divination; quand on cherche à obtenir des

effets merveilleux à l'aide de certains signes ou même en invoquant le démon, elle prend le nom de magie. — La superstition est fille du paganisme. — Déjà dans le troisième livre de Moïse, nous lisons que Dieu dit aux Israélites : « Ne vous détournez point de votre Dieu pour aller chercher des magiciens, et ne consultez point les devins, de peur de vous souiller en vous adressant à eux. » (*Exod.* 19, 3). Et au cinquième livre, il est dit encore : « Qu'il ne se trouve personne parmi vous qui prétende purifier son fils ou sa fille en les faisant passer par le feu, ou qui consulte les devins, ou qui observe les songes ou les augures, ou qui use de maléfice, car le Seigneur a en abomination toutes ces choses » (*Deuter.* 19, 10). Comme la superstition est une espèce d'idolâtrie, puisqu'elle attribue à des créatures des propriétés divines, telles que la Toute-Puissance et la science universelle, craignant d'ailleurs qu'en permettant aux Israélites de se livrer à ces pratiques, ils ne fussent facilement entraînés à l'idolâtrie, on établit que les magiciens et les devins, ainsi que tous ceux qui favoriseraient ces sortes de pratiques seraient lapidés (*Exod.* 2, 27).

La superstition se reproduit sous des formes variées et multiples. Nous en rapporterons seulement quelques-unes.

a. Nous trouvons déjà dans les temps les plus reculés l'interprétation des songes, dans lesquels on cherchait à découvrir la connaissance des choses futures. Le roi Pharaon avait à sa cour ses propres interprètes, comme nous le voyons par l'histoire de Joseph. On étudiait aussi l'avenir par l'inspection des entrailles des animaux, par le vol des oiseaux, par la manière de manger des pou-

lets, par la situation du cerveau, etc. Le peuple était presque toujours la dupe et le jouet de ces supercheries. Les plus savants d'entre les païens y croyaient sans doute rarement, mais ils toléraient néanmoins et même entretenaient ces superstitions, afin de maîtriser plus facilement le peuple. — Le philosophe Cicéron écrit qu'il s'étonne comment un augure peut en regarder un autre sans rire, voulant indiquer par là comment ils pouvaient sérieusement supporter la pensée de se jouer ainsi de la crédulité du peuple, en le trompant par des moyens aussi absurdes. — Le christianisme a déclaré la guerre à la superstition comme il l'avait fait précédemment avec l'idolâtrie; en effet, nous lisons dans l'Apologétique de Tertullien que les Chrétiens (ceux du moins qui sont dignes de porter ce nom) n'ont rien emprunté aux devins, aux augures, aux aruspices et aux magiciens, parce qu'ils comprennent ce qu'il y a d'absurde et de criminel dans de semblables pratiques.

Les Lombards encore païens fixaient quelquefois aux branches d'un arbre un morceau de cuir, et pendant qu'ils étaient assis sur leurs chevaux qui couraient à toute bride, ils jetaient leur flèche par derrière. Celui qui avait l'avantage d'en emporter un morceau se croyait assez heureux. Il le conservait comme une chose sacrée, le partageait en plusieurs morceaux, et le regardait, lui et les siens, comme un préservatif contre toutes les infirmités corporelles. Quand ils se convertirent, cette superstition passa avec eux dans le christianisme. Mais grâce aux efforts réunis des évêques et des prêtres, on parvint à l'extirper entièrement (*Stolb.* R. G. B. 22).

Toutefois, même parmi les chrétiens de nos jours qui veulent passer pour les plus instruits, il en est encore un grand nombre, jusque dans les villes où l'on veut être au courant de tout ce qui se passe, être familiarisé avec tout ce qui porte le nom de science, excepté celle de la religion, qui s'imaginent qu'il serait dangereux d'entreprendre un nouveau travail le vendredi, de changer de logement, de mettre des vêtements neufs. Selon eux, le vendredi est un jour néfaste; c'est en ce jour que Judas se pendit. Mais que le vendredi qui a été sanctifié par la mort de Jésus, doive être considéré comme un jour de salut, c'est à quoi ils ne songent guère. Briser un miroir, renverser une salière, remarquer une fourchette et une cuiller disposées en forme de croix, trois bougies allumées à la fois, la rencontre d'une vieille femme, en sortant pour la première fois le jour du nouvel an, ou bien voir courir devant soi un lièvre sur le chemin que l'on veut parcourir; ce sont là autant de signes qui présagent quelque malheur. Celui qui a une foule de taches blanches sur les ongles, sera heureux. Tel autre, au contraire, qui, en se levant le matin, mettra d'abord son soulier ou sa botte au pied gauche, devra s'attendre à quelque disgrâce. — On peut y ajouter encore l'usage de tirer les cartes, de consulter les lignes de la main, le signe sous lequel un enfant est né, le cri de la pie, du hibou, les comètes, etc. Les remèdes que l'on emploie pour se guérir des maladies sont aussi souvent superstitieux. Tel, entre autres, celui de cracher trois fois sur un papier et de le jeter ensuite sur une eau qui coule pour être guéri de la fièvre. — Un homme attaqué de la phthisie fut conseillé par une personne superstitieuse,

de se tirer une cuillerée de sang et de le répandre dans un trou qu'il ferait dans un frêne. Le jeune homme recouvra la santé, ce qui fût sans doute arrivé, lors même qu'il n'aurait pas eu recours à cet expédient. Il fut très-satisfait d'avoir été ainsi guéri de la phthisie, mais il mourut trois ans après d'une hémorrhagie (*Voir Innsbrucker-Handb.* 1. p. 286).

De nos jours encore, il existe une foule de petites prières et d'objets sacrés dont la superstition fait un dangereux abus. — Des hommes corrompus et irréligieux, abusant de la crédulité excessive du vulgaire, composent souvent de petites prières, ou des opuscules soi-disant de piété, et qui, en réalité, sont remplis des doctrines les plus erronées ; le tout par spéculation. Pour en assurer le débit, ils placent sur le titre les effets merveilleux qu'opèrent les prières qu'ils renferment. On y lit par exemple : « Celui qui récitera cette prière ne saurait être damné. » Munies d'un pareil ouvrage, des personnes crédules s'imaginent volontiers qu'il leur suffit de réciter les formules en question, pour que leur salut soit assuré, quel que soit d'ailleurs leur genre de vie. L'un des plus dangereux et en même temps des plus scandaleux en ce genre, est l'ouvrage intitulé « Romanus-Büchlein » (petit livre de Romanus). Citons-en quelques passages. Pour éteindre le feu sans le secours de l'eau, il faut écrire sur les deux côtés d'une assiette les paroles suivantes, et la jeter au feu :

S A T O R
A R E P O
T E N E T
O P E R A
R O T A S.

Pour conjurer les spectres et toute espèce de sorcellerie, on écrivait les lettres suivantes sur la porte :

I.
N. I. R.
I.

Pour éloigner les maladies et le vol :
Ito, alo Massa Dandi Bando, III. Amen.

I. R. N. R. I.

Pour toujours gagner au jeu, il fallait s'attacher au bras le cœur d'une chauve-souris avec un fil de soie rouge.

Pour préserver son corps des vers, on devait réciter trois fois ces paroles inintelligibles : Pierre et Jésus allèrent au champ, tracèrent trois sillons, labourèrent sur trois vers, ; l'un blanc, l'autre noir et l'autre rouge, et voilà que les vers sont morts. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Voulez-vous qu'un voleur soit forcé de vous rapporter ce qu'il vous a volé, voici le meilleur moyen. De bon matin et avant le lever du soleil, allez auprès d'un buisson de genièvre, pliez-le avec la main gauche vers le soleil levant en prononçant ces paroles : Genièvre, je te tiendrai plié et courbé, jusqu'à ce que le voleur ait rapporté à sa place ce qu'il a volé. Cela fait, posez une pierre sur le buisson, et sous cette pierre le crâne d'un malfaiteur, en faisant trois fois dessus le signe de la croix. Mais n'oubliez pas, dès que le voleur vous aura rendu ce qu'il vous avait enlevé, d'aller remettre la pierre là où vous l'aviez prise et débarrasser le buisson. — Le même opuscule parle aussi des moyens à employer pour se garantir contre toute espèce de malheur ; pour

se mettre en garde contre les fraudes, tromperies, etc.; ainsi que des prières contre les morsures, les piéges et autres accidents de cette nature.

b. La superstition produit souvent les suites les plus tristes, telles que les déceptions, les injustices, les cruautés, etc.

aa. Ochozias, roi d'Israël, étant tombé de la fenêtre d'une chambre haute qu'il avait à Samarie, au lieu de mettre sa confiance dans le vrai Dieu, dit à ses gens : « Allez, consultez Béelzébub, le Dieu d'Accaron, pour savoir si je pourrai relever de cette maladie. » Le prophète Elie alla au-devant des gens du roi, et leur dit de part du Seigneur : « Retournez vers le roi qui vous a envoyés, et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Est-ce qu'il n'y a pas un Dieu en Israël, que vous envoyez ainsi consulter Béelzébub, le Dieu d'Accaron? C'est pour cela que vous ne relèverez pas de votre lit où vous êtes, mais vous mourrez certainement. » En effet, Ochozias mourut en punition de sa superstition, comme le lui avait annoncé Elie (3. *Rois*, 4, 1).

bb. Pendant la maladie douloureuse dont mourut l'empereur grec Manuel Comnène, le patriarche Théodose l'exhorta vivement à mettre en ordre, pendant qu'il en était encore temps, les affaires de son royaume et ce qui concernait le plus jeune de ses fils, Alexis. Mais l'empereur lui répondit qu'il était assuré qu'il avait encore quatorze ans à vivre. Il se reposait sur les révélations d'un astrologue, qui alors jouissait d'une grande considération chez les orientaux. — Comme son indisposition allait croissant de jour en jour, il perdit toute espérance, se repentit de sa superstition, mit ordre, autant que sa situation le lui permit, à ses

affaires, et, cédant aux conseils du patriarche, il détesta et déplora sa superstition, et mourut peu de temps après (*Ber. Berc.* Hist. de l'Egl. tom. 12).

Un autre exemple nous fait voir comment il arrive souvent que des personnes superstitieuses, sur des signes insignifiants, jugent que l'heure de leur mort est encore très-éloignée. — Une vieille veuve était étendue sur son lit, dangereusement malade. Sa fille l'ayant exhortée à se faire administrer les saints sacrements, elle répondit que cela n'était pas nécessaire. — La fille pria un de ses voisins d'unir ses efforts aux siens pour tâcher de la persuader à recevoir les secours de la religion; mais la veuve répondit en souriant: « Soyez sans crainte, je ne mourrai pas encore. Le coucou m'a prophétisé que j'avais encore douze ans à vivre. » Il est, en effet, des personnes qui comptent vivre autant d'années qu'elles ont entendu de fois chanter le coucou sans discontinuer. — Comme son état empirait toujours, la fille finit par faire venir un prêtre, mais il la trouva sans connaissance; seulement, imitant le chant du coucou, elle ne cessait de crier: Coucou! coucou! — Et elle mourut ainsi sans sacrements (*Lohn.* Bibl. III, 559).

cc. Afin de pouvoir plus facilement contenter leur soif du pillage, les Hussites de Bohême avaient répandu le bruit qu'au prochain dimanche des Rameaux, des torrents de flamme tomberaient sur les villes et les villages de la Bohême, et les réduiraient tous en cendre, à l'exception de cinq, qu'ils désignèrent. Par ce moyen, ils voulaient faire abandonner aux catholiques les places fortes qu'ils occupaient, pour s'emparer ainsi de leurs possessions. Malheureusement, ce strata-

gème obtint son effet, grâce à la crédulité du peuple. Quoiqu'au jour marqué on vît tomber de la pluie au lieu de torrents de flamme, ce peuple superstitieux accourut de tous côtés dans les cinq villes que l'on croyait privilégiées du ciel. Pendant ce temps là, les Hussites s'emparèrent des villes et des villages abandonnés, et purent exercer à leur aise tous les ravages qu'ils méditaient depuis longtemps (*Æneas Sylv.* Hist. Bohem. c. 42).

dd. Les Arabes, dans leur superstition, dissipaient souvent toute leur fortune à faire des combinaisons chimiques. Ils prétendaient faire de l'or en fondant ensemble du plomb, du fer, de l'étain et du cuivre ; ils cherchaient à découvrir un baume qui eût la propriété de tout rajeunir et de conserver la vie dans une fraîcheur perpétuelle ; un feu qui ne s'éteindrait jamais, ce qu'ils appelaient *la bague à cachet* de Salomon, laquelle devait ouvrir l'entrée du royaume des esprits et les rendre propices aux hommes. Ils cherchaient aussi à découvrir la pierre philosophale et autres merveilles imaginaires (*Stolb.* 24 tom.). Telles, ou à peu près semblables, étaient les pratiques des alchimistes du moyen-âge, appelés les magiciens noirs, parce qu'ils invoquaient, disait-on, le secours du démon.

ee. A peine l'empereur Néron eut-il passé sa trentième année, qu'il fit consulter l'oracle de Delphes pour savoir combien de temps il avait encore à vivre. Il lui fut répondu qu'il devait se méfier de sa soixante-treizième année. Interprétant cette réponse en mauvaise part, il se laissa aller aux actes les plus arbitraires, et s'adonna aux excès les plus révoltants ; mais il se vit bientôt abandonné de ses partisans, fut obligé de pren-

dre la fuite, et se donna lui-même la mort à l'âge le plus florissant de sa vie (*Lohn.* Bibl. III, 273).

ff. Un jour, une troupe d'aventuriers s'adressèrent à un gardien de pourceaux et lui dirent qu'ils savaient un moyen pour empêcher que son troupeau ne se dispersât et ne fut dévoré par les bêtes féroces, même sans qu'il fût présent. Ces paroles excitèrent vivement la curiosité du berger, car il eût été heureux de pouvoir prendre quelque relâche. Les étrangers lui montrèrent une image de saint Blaise, lui disant qu'il n'avait qu'à l'attacher à son bâton et le planter à l'endroit où il voudrait que restassent ses pourceaux. Le berger voulut aussitôt faire l'essai. La première et la seconde fois, comme il doutait encore de la valeur de son procédé, il ne s'éloigna qu'à quelque distance de son troupeau, et tout resta dans l'ordre. Encouragé par ce succès apparent, et plein de confiance en la vertu de son image, il alla auprès de ses camarades qui se trouvaient à une demi-lieue de là. Lorsqu'il fut de retour, tous ses pourceaux avaient disparu, et, malgré toutes ses recherches, il lui fut impossible d'en retrouver un seul. Les aventuriers, comptant sur sa crédulité, s'étaient cachés derrière des buissons et avaient emmené son troupeau (*Ibid*).

gg. Il y avait à Provins, en 1804, un devin fameux, nommé Lemoine ; sa femme, spirituelle et bavarde, le secondait admirablement. Ils promettaient, moyennant finances et quelques cérémonies, de faire trouver des trésors. On commençait par demander vingt francs à l'adepte, puis on lui remettait un livre mystérieux qui devait être signé de l'*esprit*. Un esprit ne se montre pas sans quelques conditions; la première était de paraitre

pur à ses yeux, de jeûner, de faire dire des messes du Saint-Esprit; la seconde était de se procurer une chèvre, de l'immoler avec un couteau d'acier, d'en couper la peau par lanières, d'en entourer un champ, de brûler les restes de la victime, et d'en jeter les cendres au vent, du côté de l'Orient. La troisième était de composer une baguette magique d'un arbre choisi à dessein pendant la nuit, à la lumière de plusieurs cierges faits de la main d'une vierge de Provins. Après ces préparations, on pouvait en toute sûreté se présenter à l'esprit; il devait paraître, signer le livret, et lui communiquer la vertu d'enseigner les trésors. — Un brave homme, nommé Suseau, pauvre d'esprit et d'argent, se laissa prendre aux promesses de Lemoine et de sa femme, il donna 113 francs pour se procurer la chèvre, le couteau d'acier, les messes, les cierges et la baguette magique, jeûna pendant huit jours, et se présenta, l'estomac vide et la tête pleine des plus belles espérances. On prend jour, Suseau ne manque pas au rendez-vous, attend inutilement son devin; il ne paraît pas, et va le chercher chez lui; le malin était à la campagne. Alors il comprit qu'on s'était moqué de lui, et que Lemoine n'était qu'un fourbe et un escroc. Il rendit plainte; la police correctionnelle entendit les parties. La dame Lemoine se défendit courageusement, mais son éloquence ne l'empêcha pas d'être condamnée à deux ans de détention; son mari fut condamné à la même peine avec restitution des 113 francs. — L'histoire de Lemoine et de Suseau est celle de tous les devins, et de tous ceux qui y ont recours; oui, je le répète, *un devin est un fripon, et celui qui le consulte est un sot* (*Guill.* 2[e] part.).

hh. Dans un village du Tyrol, un paysan avait plusieurs pièces de bétail qui étaient tombées malades, ce qui, selon les déclarations du valet d'écurie, provenait de ce que ces animaux étaient ensorcelés. A la demande du paysan, s'il ne connaissait point de remède contre cette maladie, le valet répondit d'un air mystérieux qu'il en connaissait bien un, mais qu'il coûterait la vie à une vache, et qu'on devait l'employer secrètement. Il faut, continua-t-il, creuser une fosse profonde devant la porte de l'écurie, y jeter liée la plus mauvaise de vos vaches, la recouvrir de terre, et l'enterrer ainsi toute vivante. Le paysan consentit à employer ce moyen; mais le curé du village en ayant eu connaissance, en informa la justice de l'endroit. Après une enquête du médecin, il fut constaté que la maladie du bétail provenait uniquement de la négligence du valet qui, ayant rôdé toute la nuit, avait négligé de le soigner. Le paysan et le valet furent punis comme ils le méritaient, et depuis cet événement la croyance aux sorciers baissa singulièrement (*De la bouche d'un curé*).

La croyance aux sorciers a été la source d'une foule innombrable d'erreurs et de cruautés. Le nom de sorcier, chez les Allemands, s'appliquait originairement aux femmes qui s'adonnaient à la divination; on les nommait aussi Alrunen. Plus tard, on donna ce nom à toutes celles qui étaient en réputation de sortilége. On leur attribuait les grêles, les maladies des hommes et des animaux, la mauvaise issue d'une entreprise, et mille autres accidents qui se rencontrent d'ordinaire dans la vie humaine. Dans le moyen âge, on intentait des procès aux personnes qu'on accusait de sorcellerie ou de magie. Pour leur arracher l'aveu de ce qu'on

souhaitait, on se servait de la torture; et, à force de tourments, on les forçait de répondre affirmativement à tout ce qu'on voulait leur faire dire. On leur faisait ensuite leur jugement, qui portait ordinairement la peine du feu. On avait aussi recours, pour s'assurer de la culpabilité d'une personne accusée de sorcellerie, à ce qu'on nommait *le jugement de Dieu* ou le bain des *sorciers*. La prévenue était liée toute nue en forme de croix, et plongée dans une cuve d'eau. Si elle surnageait, elle était condamnée à mort; s'il était bien visible qu'elle restait au fond de l'eau, on la déclarait innocente, et elle était retirée de l'eau. Une autre épreuve à laquelle on les soumettait, était la *balance des sorcières*. On pesait l'accusée sur une balance particulière, et si elle était trouvée trop légère, on la jugeait coupable, et la malheureuse était condamnée au feu. Nous trouvons encore un exemple d'une semblable condamnation en 1728, à Szegedin, en Hongrie, et dans le canton de Glaris, en 1782.

A la mort d'un des fils de Frédégonde, reine des Francs, on brûla toutes vives une foule immense de femmes qu'on accusait d'avoir ensorcelé ce prince.

Odilo Schreger raconte qu'à Munich, six personnes que l'on avait reconnues coupables de sorcellerie furent condamnées au supplice du feu en 1600. Parmi les accusés, se trouvaient deux nobles avec deux de leurs fils. Ils avouèrent (sans doute après qu'on les eut soumis à d'effroyables épreuves) qu'ils avaient ensorcelé et mis à mort 400 enfants, rendu paralytiques ou boiteuses 58 personnes, sans parler d'actes de cruauté innombrables. — Les fils furent tourmentés six fois avec des tenailles brûlantes, puis on rapprocha leurs bras à l'aide

d'une roue. Ensuite on les attacha à un poteau et on les fit mourir par le feu. Le père fut attaché à une pique rougie au feu, et la mère assise sur un siége enflammé. Le plus jeune des enfants, qu'on crut être innocent des crimes qu'on reprochait à ses parents, dut néanmoins être témoin de cette scène déchirante, afin qu'il se mît en garde pour l'avenir. — O cruautés de la superstition !

c. Tout homme raisonnable déteste la superstition, et travaille de toutes ses forces à la détruire.

aa. Quelqu'un ayant demandé au romain Caton ce qu'il fallait conclure de ce que les souris lui avaient rongé les souliers, il lui fit cette judicieuse réponse : « Que les souris vous aient rongé vos souliers, il n'y a rien d'extraordinaire ; ce qui le serait infiniment plus, ce serait que vos souliers eussent rongé les souris. » (*Lohn*. Bibl. III, 273).

bb. Les devins et les aruspices ayant dissuadé le général romain César de faire voile pour l'Afrique avant l'hiver, il se moqua de leurs prophéties, s'embarqua néanmoins et remporta une éclatante victoire (*Ibid.*).

cc. Tibère, empereur romain, détestait souverainement toute espèce de superstition. Convaincu des suites funestes qui en étaient le résultat, il fit bannir du pays tous les devins et les astrologues (*Ibid.*).

dd. Lorsque, par les prédications de saint Paul, une grande partie des habitants d'Ephèse eurent été convertis au christianisme, et qu'ils se furent formé des idées plus raisonnables sur la toute-puissance et la bonté de Dieu, plusieurs d'entre eux, qui s'étaient adonnés à la magie, lui apportèrent leurs livres et les brûlèrent

en présence de tous les assistants. On en estimait la valeur à 50,000 drachmes (*Act.* 10).

ee. Saint Bernard, encore enfant, souffrant un jour d'un violent mal de tête, et obligé de garder le lit, une femme superstitieuse vint le trouver pour le guérir de ses douleurs par certaines paroles empruntées à la magie; mais ce jeune homme, qui était instruit et chrétien par-dessus tout, s'y refusa et la bannit avec indignation de sa chambre (*Surius,* 20 août).

ff. Un jour, on vint annoncer à Philippe, roi de France, qu'on avait donné, par certaines formules magiques, à une statue de cire la vertu de lui conserver la vie intacte aussi longtemps que cette statue elle-même se conserverait. Aussitôt le roi se la fit apporter et la jeta au feu en disant : « Nous verrons si la magie sera plus puissante à m'enlever la vie parce que j'ai détruit cette statue, que Dieu ne le sera pour me la conserver. » (*Fab.* conc. 3. in Epiph.).

gg. Une femme superstitieuse, tourmentée par une maladie d'yeux, pria un étudiant de lui écrire sur un billet quelques paroles latines tirées de la magie. L'étudiant, sans se faire prier longtemps, lui traça à la hâte quelques mots latins sur un billet. Pleine de confiance en leur vertu, cette femme attacha le billet autour de son cou, et au bout de quelque temps, il arriva effectivement qu'elle se trouva mieux disposée. Au comble de la joie, elle montra le billet au curé de l'endroit qui avait souvent prêché contre ce genre de superstition, et lui raconta les effets surprenants qu'avaient opérés sur elle les paroles qu'il renfermait, le priant de vouloir bien lui en donner l'explication. Le prêtre ouvrit le billet et traduisit ainsi : « Que le diable t'arrache les

deux yeux, et en remplisse les cavités de fumier. » Confuse, la superstitieuse ne sut que répondre et s'éloigna sur le champ (*Ibid.* conc. 5).

hh. Une paysanne superstitieuse vint un jour trouver son curé et le pria de vouloir bien lui indiquer le moyen qu'elle devait employer pour guérir sa vache, qui ne donnait plus de lait le matin, sans doute parce qu'elle était ensorcelée. Le curé, qui avait plus à cœur de la guérir de sa superstition que de s'occuper de la prétendue indisposition de sa vache, lui donna un papier solidement cacheté, lui enjoignant en outre de se lever toutes les nuits à dix heures et d'aller toucher avec son papier chacune des portes de l'écurie. La femme obéit exactement. La nuit suivante, comme elle faisait sa ronde accoutumée, elle trouva la porte de l'étable ouverte, mais elle pensa que la servante avait oublié par mégarde de la fermer. Curieuse de voir l'effet qu'avait produit son remède, elle alla traire le lendemain, et, ô prodige! la vache lui donna de nouveau du lait comme précédemment. La nuit suivante, elle répéta sa course, et cette fois-ci encore la vache lui donna du lait en abondance. La troisième nuit, elle trouva la porte fermée, mais, à sa grande surprise, elle vit caché dans un coin le frère de la servante; elle eut l'explication de tout ce qui s'était passé. Le lendemain, elle voulut chasser sa servante, mais celle-ci n'avait pas attendu le sort qu'on lui réservait, car elle avait déjà pris la fuite. Humiliée et toute honteuse de cet événement, la paysanne alla raconter le fait à son curé qui lui dit qu'il espérait qu'elle serait entièrement guérie de sa superstition. Il ouvrit le papier en sa présence et lut les paroles suivantes :

« Veillez plus longtemps.
» Surveillez mieux,
» Puis disparaîtra
» Tout enchantement. »

ii. Une princesse des Pays-Bas ayant perdu un bijou d'un grand prix, fit publier qu'elle promettait une grande récompense au magicien qui parviendrait à le découvrir. Bientôt on vit arriver chez la princesse un jeune homme, Ratz de nom, qui lui promit de retrouver l'objet perdu, et que, pour prix de ce service, il exigeait seulement qu'elle le reçût magnifiquement à sa table pendant trois jours. En se levant de table le premier, il jeta sur tous les domestiques un regard sévère et scrutateur, et dit ensuite à haute voix : « J'ai déjà le premier. » — Il voulait dire par là qu'il avait déjà le premier repas. — Les trois domestiques qui avaient commis le vol, s'appliquèrent à eux-mêmes ces paroles, et s'imaginèrent que le magicien connaissait déjà un des voleurs. Le second jour, après les avoir encore fixés longtemps, il ajouta : « J'ai encore le second. » Le second des coupables ne se posséda plus de frayeur ; car il crut que le magicien venait de découvrir le second voleur. Enfin, après le dîner du troisième, il s'écria tout triomphant : « Et maintenant le troisième m'appartient aussi, j'ai fini. » Il se rendit alors dans sa chambre, pour s'esquiver la nuit au cas que les coupables ne vinssent pas se déclarer ; car il voulait éviter le châtiment qu'on n'eût pas manqué de lui infliger, si sa science se fût trouvée en défaut. Mais, vers minuit, l'un des domestiques se glissa furtivement chez lui et lui remit le bijou avec cent écus, le priant instamment de ne pas le faire connaître. Le matin, M. Ratz courut

en toute hâte chez la princesse, lui remit son bijou, reçut la récompense promise et partit en offrant avec toute la politesse possible les services de son art pour toute espèce d'éventualités futures (*Nach Schreger*).

kk. L'empereur Constantin-le-Grand avait défendu sous peine de mort, aux devins et aux aruspices, de préparer l'avenir en consultant, dans des maisons privées, les entrailles des victimes, ou d'après d'autres signes ou phénomènes naturels. Il menaça de bannissement et de confiscation de leurs biens ceux qui recevraient ces sortes de personnes dans leurs maisons, dans le but de se livrer à de semblables pratiques (*Stolb* R. G. B. 10).

Du temps de l'empereur Théodose II, il y avait encore dans les villes un grand nombre de devins, d'aruspices et autres gens de cette espèce. On se réunissait sous des grottes souterraines. Pour découvrir l'avenir, on avait recours à toutes les jongleries imaginables ; on imitait, ou plutôt on singeait les coutumes des païens, et jusqu'aux oracles des démons. Théodose mit fin à ces extravagances. Il défendit à tous ses sujets, sans distinction de religion et de qualité, et cela sous peine de mort, d'exercer, soit en public soit en secret, des pratiques puisées dans le paganisme. Ces retraites furent détruites de fond en comble, et on vit s'élever à leur place le signe triomphant du christianisme, la croix (*Cod. Theod.* tit. 1, l. 25).

5. *Défiance.*

De même que l'espérance est le fruit de la vraie foi, de même la défiance est la conséquence et comme l'ivraie de la superstition. En attribuant aux choses de la terre une vertu surnaturelle, le superstitieux met en elles sa

confiance et devient soupçonneux vis-à-vis de Dieu. Ce soupçon ou ce manque de confiance est, le plus souvent, le résultat de l'impatience et du défaut de soumission à la volonté de Dieu et à la Providence. De là vient que souvent l'on entend dire, après qu'on croit avoir en vain demandé à Dieu la délivrance de certains maux temporels : « Je n'ai plus le courage de prier; cela ne me sert à rien, Dieu m'a oublié. »

a. Les Israélites dans le désert péchèrent souvent par défaut de confiance en la Providence divine, en murmurant à la moindre disgrâce qui leur arrivait et en commençant à désespérer de son secours. Moïse lui-même, dont Dieu s'était servi pour opérer des prodiges si extraordinaires, commença à douter de la toute-puissance de Dieu, quand il lui ordonna de frapper le rocher avec sa baguette. Aussi en fut-il puni, et Dieu ne lui permit point d'entrer dans la terre promise (*Nombr.*, 20).

La femme de Job, qui était en butte à tous les genres de douleurs et de privations, cherchait à le faire désespérer de la bonté de Dieu, en lui criant au milieu de ses souffrances : « Jusques à quand serez-vous assez insensé pour mettre votre confiance en votre Dieu; renoncez plutôt à lui et mourez, » (c'est-à-dire donnez-vous la mort (*Job*, 2, 9). — Sara fut aussi coupable pour avoir douté des promesses du Seigneur, qui lui avait assuré qu'il lui enverrait un fils dans sa vieillesse. Elle reçut un reproche pour en avoir ri secrètement (*Genes.* 18, 12). — Les parents du vertueux Tobie tâchaient de lui inspirer des doutes sur la divine Providence, en le raillant dans son malheur, et en tournant en ridicule l'espérance qu'il avait au Seigneur (*Tob.* 2). — A cause

de la défiance avec laquelle Zacharie apprit la nouvelle dont Dieu lui fit part par le ministère d'un ange, qu'il lui naîtrait un fils, il fut condamné à rester sourd pendant toute sa vie. — Lorsque les disciples se trouvaient sur la mer avec le Sauveur, et que, une tempête s'étant élevée, ils éveillèrent le Seigneur qui dormait, il leur en fit un reproche en leur disant : « Pourquoi êtes-vous si timides, hommes de peu de foi ? » (*Matth.* 8). Pourquoi Jésus leur reprocha-t-il leur crainte ? Ils devaient cependant s'y connaître, eux qui étaient pêcheurs. Pourquoi ? Parce que cette crainte trahissait leur défiance en sa bonté et en sa toute-puissance qui, différente de la sagesse humaine, ne sommeille jamais.

b. Un jardinier qui vivait péniblement du travail de ses mains, avait coutume de donner tout son superflu aux pauvres. Tout à coup, il lui vint des inquiétudes : « Que ferai-je dans ma vieillesse, se dit-il, si, maintenant que je suis jeune, je n'épargne absolument rien ? » Ces pensées ne cessèrent de l'occuper, et il finit par fermer son cœur aux pauvres. Il ne tarda pas à s'en repentir, car, un jour qu'il travaillait, il se fit, avec sa hache, une blessure au pied, qui engloutit en un instant toutes ses sommes amassées avec beaucoup de peine, et qui même furent impuissantes à lui obtenir sa guérison, le médecin ayant déclaré qu'il ne restait plus d'autre ressource que l'amputation. Ces paroles pénétrèrent comme un poignard dans le cœur de ce malheureux, et lui suggérèrent de salutaires réflexions. « Que m'a servi mon trésor, se disait-il en lui même, la nuit qui précédait ce terrible moment ? Où est tout cet argent péniblement amassé ? Ah ! Seigneur, s'écria-t-il, pardonnez-moi mon manque de confiance, je veux

me corriger. » Sur le matin il s'endormit, et, lorsque le médecin arriva, il trouva son pied dans un tel état d'amélioration, qu'il ne put en contenir son étonnement. L'amputation fut ajournée. Peu de jours s'étaient écoulés, et déjà le jardinier était parfaitement guéri. Il reprit son travail, et, fidèle à sa promesse, il sut, dorénavant, allier la parcimonie avec la charité chrétienne (*Nach Leb. frütce aus Sinaï.* S. 129).

c. Dans le couvent de Scopuli, en Palestine, le père Théodose avait fait, en mourant, une disposition d'après laquelle, tous les jeudis et vendredis saints, on devait distribuer, aux pauvres du voisinage, de la farine de blé, des biscuits, du vin et du miel. Comme une cherté excessive règnait dans le pays, les frères dirent à leur abbé qu'il leur serait difficile de faire la distribution ordinaire, attendu qu'ils auraient à peine assez de provisions pour eux-mêmes. Mais l'abbé leur répondit : « Cette circonstance ne change en rien les dispositions de mon prédécesseur ; en agissant ainsi, nous nous priverions de son intercession et de la bénédiction de Dieu. — C'est ce que nous ne comprenons pas, reprirent les frères ; car ne sommes-nous pas à nous-mêmes notre prochain ? Si nous avons à peine pour nous, comment pourrons-nous faire l'aumône ? — Libre à vous de me désobéir, reprit l'abbé indigné ; mais craignez le courroux du ciel. » Cependant les frères, sans tenir compte de ces avertissements, laissèrent les pauvres s'en retourner les mains vides. — Quelque temps après, l'économe ayant ouvert le grenier, s'aperçut avec effroi que toute la provision de blé était pourrie. « Vous voyez, s'écria alors l'abbé, à quoi vous a servi votre lésine. A cause des faibles dons que vous avez refusés aux pau-

vres au nom de notre père, Dieu, dans sa justice, a fait que toute la masse s'est corrompue. C'est ainsi qu'il punit ceux qui se méfient de sa providence et ne s'occupent que de leurs propres intérêts. Que cet exemple nous soit un avertissement salutaire, et gardons-nous de voir dans la famine qui sévit actuellement, autre chose qu'un châtiment que le ciel nous envoie. » (*Ibid.*).

6. *Confiance présomptueuse en la divine miséricorde.* C'est le péché dont se rendent coupables ceux qui, au moment de la tentation, repoussant la voix de la conscience, disent : « Je confesserai ce péché ; je ferai pénitence plus tard, quand sera venue la vieillesse ou que je serai au lit de la mort. » Les suites les plus ordinaires du délai de la pénitence sont le désespoir et l'impénitence finale, comme le démontrent clairement les exemples suivants :

a. C'est par un excès de confiance en la miséricorde divine que péchèrent les contemporains de Noë, qui, peu soucieux de ses avertissements, persévérèrent dans leurs crimes jusqu'à l'invasion du déluge. Il en fut de même des habitants de Sodome et de Gomorrhe. — Nous voyons aussi les Israélites différer leur pénitence jusqu'à ce qu'ils eurent été châtiés par les peines les plus sensibles, telles que la faim, la guerre, la captivité, etc. (2. *Paral.* 36. *Jérém.* 5). — Dans le livre de Sirach, nous trouvons cet avertissement : « Ne dites pas : j'ai péché, et que m'est-il arrivé de mal ? car le Tout-Puissant est lent à punir les crimes. Pour avoir été épargné, ne soyez pas sans crainte, et n'accumulez pas péché sur péché. Ne dites pas non plus : La miséricorde de Dieu est grande, il me pardonnera la multitude de mes péchés. Car son indignation est aussi

prompte que sa miséricorde, et il regarde les pécheurs dans sa colère. »

Le cruel roi Antiochus avait été, pour les Juifs, une cause continuelle de maux et de souffrances, mais il ne songea jamais à se corriger et à réparer le mal qu'il avait fait. Cloué enfin sur un lit de douleurs, il s'écria (1. *Machab.* 6, 12) : « Je me souviens maintenant des maux que j'ai faits dans Jérusalem, etc.

Le Sauveur poussa un cri effroyable de menaces sur les villes de Corozaïn et de Bethsaïda, en voyant que malgré les miracles et les preuves nombreuses qu'il leur donnait de sa mission, elles ne voulaient pas se convertir (*Matth.* 11, 20). Quelles plaintes lamentables le même Sauveur ne poussa-t-il pas à la vue de l'endurcissement de Jérusalem, dont il voulait protéger les habitants, comme une poule rassemble et protége ses petits! (*Matth.* 23, 37).

b. Nous trouvons dans la vie du célèbre chancelier d'Angleterre, Thomas Morus, un exemple qni nous fait voir combien se trompent ceux qui, par une confiance exagérée en la miséricorde divine, diffèrent leur conversion. Il est raconté dans sa vie que le généreux Thomas et autres personnes bien pensantes, qui exhortaient un pécheur à faire pénitence, ne recevaient de lui d'autre réponse que celle-ci : « J'ai trois mots que je prononcerai au moment du danger, pour obtenir mon pardon. » Comme on lui demandait quels ils étaient, il répondit : *Seigneur, pardonnez-moi.* — On l'avertit de ne pas trop mettre sa confiance dans l'efficacité de ces paroles, mais ce fut en vain ; les plus sages observations, il les couvrait de railleries. Un jour, dans une partie de plaisir, il passait au galop sur un

pont, lorsque, tout à coup, son cheval effrayé franchit le parapet, et homme et cheval de rouler dans les flots. Peut-être prononça-t-il les trois mots merveilleux? On se trompe. Ses dernières paroles furent : « Que le diable!... » et il disparut sous les vagues (*Lohn.* Bibl. II, 877).

c. Pendant que Archias, roi de Thèbes, donnait un brillant festin à ses amis, on lui apporta une lettre qui, lui dit-on, traitait d'affaires très-importantes; mais il se contenta de dire, en la mettant de côté sans l'ouvrir : *A demain les affaires importantes.* La même nuit, il succomba sous le glaive d'assassins. C'était précisément de quoi le prévenait la lettre que lui envoyait un de ses amis. — Combien de pécheurs qui ressemblent à ce roi, et qui, plongés dans les voluptés du siècle, n'ont que des sarcasmes à opposer à ceux qui les sollicitent de ne pas renvoyer au lendemain l'affaire de leur salut! (*Ibid.* 872).

d. La légende suivante, tirée de la vie de saint Bernard, sert à nous faire comprendre quelle est la folie de ceux qui se reposant uniquement sur la miséricorde divine, entassent péché sur péché. Arsène vit en songe un bûcheron qui liait ensemble le bois qu'il avait fendu pour le porter à la maison. Mais il arriva que le fardeau se trouva trop lourd. Au lieu de diminuer sa charge, il y ajouta encore de l'autre bois, et, naturellement, il ne fit qu'augmenter le fardeau. A cette vue, Arsène, ne sachant s'il devait rire ou prendre pitié de la folie de cet homme, entendit une voix qui lui cria : « Voyez, Arsène, ceux-là ressemblent à ce bûcheron, qui, au lieu d'alléger le fardeau de leurs péchés, ne font que l'accroître en y ajoutant toujours de nou-

veaux crimes, et se mettent ainsi dans l'impossibilité d'entrer jamais au ciel » (*D'après Surius*).

7. *Désespoir.*

a. Parce que Caïn résista opiniâtrément aux avertissements de Dieu, il ne fit qu'accumuler péché sur péché, et s'écria enfin : « Mon iniquité est trop grande pour que j'en obtienne le pardon » (*Gen.* 4, 13). — Saül, qui avait depuis longtemps renoncé à servir le Seigneur, au moment du danger, tomba dans le désespoir et se donna lui-même la mort, sans que la pensée lui fût venue de se repentir de ses péchés (1. *Rois,* 3). — Judas eut le bonheur de vivre pendant longtemps dans la compagnie du Sauveur, d'entendre ses leçons, de voir ses miracles. Il lui eût été facile de suivre son exemple ; mais son avarice l'avait rendu insensible à tout. Aussi fut-il saisi par le plus affreux désespoir, dès qu'il vint à réfléchir sur l'énormité de son crime. Il eut, à la vérité, le repentir de ses péchés, mais ce fut un repentir satanique, sans espérance de miséricorde. Le péché ressemble à une grave blessure, — pour elle, le repentir, seul, est un vinaigre qui ne fait qu'aigrir ; mais la confiance en la divine miséricorde est un baume émollient et salutaire. — Le mauvais larron mourut aussi dans le désespoir. — On peut dire la même chose d'Hérode (*Voir* 1er *volume*).

b. Un prêtre fut un jour prié par un des parents d'un avare, de la guérison duquel on désespérait, d'aller l'exhorter à se confesser, attendu qu'il ne l'avait plus fait depuis trente ans. Le prêtre fit tout son possible pour le décider, mais l'avare ne cessait de l'interrompre en lui disant : « Dites-moi donc, M. l'abbé, vous qui venez de la ville, quel est le prix du poivre, com-

bien coûte le quintal de laine? Où en est le sucre? Y a-t-il beaucoup de provisions sur le marché? » C'est ainsi que les questions se suivaient avec rapidité malgré les efforts du prêtre qui le pressait de s'occuper à des pensées plus sérieuses : mais comme tous ses efforts étaient inutiles, il se vit contraint de lui déclarer que son salut était dans un danger extrême, et que loin de s'occuper de ses marchandises, il ferait beaucoup mieux de penser à faire une sincère confession. Lorsque l'avare entendit ces paroles, il se mit à crier : « Je ne le puis, je ne le puis, je ne le puis, » et peu après, il mourut dans le désespoir (*S. Bernardin,* Serm. 13).

c. Mirabeau, l'un de ceux qui, au début de la Révolution française, contribuèrent le plus à plonger la France dans le deuil où elle gémit si longtemps, après avoir mené une vie remplie par tous les excès de la débauche, vit bientôt ses forces physiques s'épuiser, et le trouble pénétrer dans son âme en proie à toutes les horreurs de la mort. Ce fut en vain qu'il essaya par tous les moyens de bannir les terreurs qui l'assiégeaient. Le dernier jour, sentant sa fin approcher, il fit apporter dans sa chambre des fleurs et autres parfums odorants; la musique même dut contribuer par ses accents harmonieux à dissiper ses ennuis et ses alarmes, mais tout fut impuissant à étouffer les remords de sa conscience. Tous les paradoxes dont il s'était nourri et bercé pendant sa vie le laissèrent dans un doute affreux; il fit entendre les plaintes les plus amères. Ayant demandé à son médecin un moyen d'abréger sa vie, et celui-ci le lui ayant refusé, il s'écria avec violence et en jetant sur lui un regard féroce : « Mes douleurs sont insupportables, j'ai encore des forces pour des siècles, mais

je n'ai plus de courage pour un seul instant. » Alors on vit ses yeux errer çà et là, chacun de ses traits indiquait le trouble et les tourments de sa conscience. Tout à coup, il fut en proie à de violentes convulsions, il poussa un cri et mourut dans le désespoir (*Gritanner*. Histoire de la Révolution française).

SENTENCES.

a. « Deux choses tuent l'âme : la présomption et le désespoir ; avec la première, on espère trop ; avec la seconde, trop peu » (*S. Aug.* Serm. 87. de Evang.).

b. « Que personne ne désespère. Judas ne périt pas tant à cause de sa trahison que parce qu'il désespéra de son pardon » (*Idem.* de pœnit.).

c. « Celui qui doute du pardon de ses péchés, nie la miséricorde infinie de Dieu. Considérez une étincelle de feu tombant dans la mer. Ne disparaît-elle pas aussitôt? Ce qu'est une étincelle en comparaison de la mer, le péché l'est par rapport à la miséricorde de Dieu. Que dis-je? La mer a ses limites, tandis que Dieu est infini. Comment donc pourriez-vous désespérer? » (*S. Chrysost.* Hom. 3, de pœn.).

d. « L'espérance ouvre la porte de la céleste patrie, le désespoir, au contraire, la ferme » (*S. Isidor.* l. 2, de bono).

D. DU CULTE DES ANGES.

Dieu dit un jour au peuple d'Israël dans le désert (*Exod.* 23, 20) : « Voilà que j'enverrai mon ange, afin qu'il marche devant vous, qu'il vous garde pendant le chemin et qu'il vous fasse entrer dans la terre que je

vous ai préparée. *Respectez-le, écoutez sa voix*, et gardez-vous bien de le mépriser. » Ces paroles renferment en peu de mots le résumé de nos devoirs à l'égard des anges. Les invoquer avec confiance, leur obéir, afin qu'ils nous conduisent au lieu que le Seigneur nous a préparé pour être notre éternelle Chanaan. Telles sont toutes nos obligations envers eux.

a. Nous lisons dans la vie de la bienheureuse Jeanne d'Orviéto, qui plus tard entra dans l'ordre de saint Dominique, le touchant exemple que voici d'un amour filial, et d'une confiance entière à l'ange gardien. Après avoir perdu ses parents dans un âge encore tendre, une personne vertueuse exprimait le regret que lui causait cette perte douloureuse qui rendait orpheline cette pauvre enfant. Mais elle se contenta de sourire en entendant ces paroles, et montrant l'image de son ange gardien : « Ignorez-vous, lui dit-elle, que mon ange gardien me sert de père et de mère, et qu'il m'aimera encore bien plus que ne m'ont aimé les bons parents que le Père céleste m'a enlevés » (*D'après Hunold.* vol. 2, p. 308).

b. Pierre, le premier compagnon de saint Ignace de Loyola, avait une dévotion toute particulière envers les saints Anges. Il consacrait plus spécialement le lundi à les honorer, parce qu'ils sont aussi rapprochés de Dieu que le lundi l'est du dimanche, qui est le jour du Seigneur. Jour et nuit, il leur adressait les plus ferventes supplications. Chaque fois qu'il entrait dans une ville, il implorait le secours de ses anges protecteurs, afin qu'ils lui prêtassent un secours efficace dans l'œuvre du salut des âmes qui lui avaient été confiées, et jamais son espérance ne fut trompée, car partout où le poussa

son zèle ; il fit les progrès les plus surprenants dans l'œuvre des conversions, et il parvint lui-même à un degré très-élevé de sainteté (*Lohn.* Bibl. I, 102).

c. On raconte au sujet du vénérable Bathazar Alvarez, qu'il avait coutume de rendre surtout à quatre d'entre les anges un honneur tout particulier. Le premier était l'archange Gabriel, parce qu'il avait apporté sur la terre l'inestimable message que le Fils de Dieu deviendrait notre frère et notre Sauveur. Le second était l'ange qui avait fortifié le Sauveur sur la montagne des Oliviers, afin qu'il opérât l'œuvre de la Rédemption. Le troisième était celui à qui il croyait qu'était confiée la protection de son ordre, et, enfin, le quatrième, son propre ange gardien (*Ibid.*).

d. Un ancien père du désert, interrogé sur le moyen qu'il employait pour être toujours si parfaitement réglé, pour conserver cette modestie et cette sérénité qu'on remarquait en lui, répondit : « J'ai souvent présent à l'esprit l'ange gardien qui est à mes côtés, qui m'aide dans mes besoins, et me dit, dans toutes les circonstances de la vie, ce que je dois dire et faire, et m'indique la manière dont je dois accomplir chacune de mes actions. Cette pensée me pénètre de crainte et de respect envers lui, et fait que je suis toujours attentif à ne rien dire et à ne rien entreprendre qui puisse lui déplaire. » — Allez et faites de même ! (*Silbert's Hausb.* S. 187).

SENTENCES.

a. « Quelque faibles que nous puissions être ; quelque triste que soit notre situation, quelque grands que soient les dangers qui nous environnent ; placés sous

l'égide de tels protecteurs, nous n'avons rien à craindre. Quelque soit le nombre de vos afflictions, la violence de vos tentations, recourez à celui qui veille sur vous, qui vous dirige et vous assiste dans toutes vos détresses » (*S. Bern.* Serm. 12 in Psalm. 40).

b. « Souvenez-vous constamment que vous êtes en présence des anges dont la mission est de vous diriger dans toutes vos voies. — En quelque lieu que vous vous trouviez, quelque cachés que vous soyez, ne perdez pas de vue votre ange gardien. — Ou bien, voudriez-vous peut-être faire en sa présence ce que vous rougiriez de faire devant moi ? » (*Idem.* c. I).

c. « Mes frères, faites vos amis des anges, réjouissez-les, en vous réfugiant souvent vers eux, vénérez-les dans vos prières, car ils sont auprès de vous pour vous consoler et vous défendre » (*Idem.* in. Ps. 12).

d. « Prenez garde, ô hommes ! que votre ange gardien ne soit forcé de vous abandonner, car votre état ressemblerait à celui d'un malade incurable auquel le médecin tourne le dos en secouant la tête, et qu'il abandonne pour devenir bientôt la proie d'une mort inévitable » (*Orig.* Hom. II. in Jerem.).

C. DU CULTE DES SAINTS.

1. Du culte des saints en général.

1. *Le culte que l'on rend aux Saints est très-ancien.*

Le martyr saint Justin qui vivait du temps de l'apôtre saint Jean, écrit dans son Apologie du christianisme : « Nous vénérons les anges et les prophètes, et nous enseignons aux autres ce qu'on nous a appris à nous-

mêmes. » Ces paroles nous font voir que déjà du temps des apôtres le culte des saints était enseigné et recommandé. — Saint Basile (*Hom.* 20, in 40 martyr.) dit expressément que l'invocation des saints provient des apôtres, puis il ajoute : « J'invoque les apôtres, les prophètes, les martyrs, afin qu'ils prient Dieu de m'être miséricordieux et de me pardonner mes péchés ! » — Tertullien dit aussi (*De coron. milit.* c. 3) : « Conformément à la tradition orale que nous avons reçue de la bouche même de nos ancêtres, nous célébrons annuellement, à certain jour fixe, la mémoire des souffrances des saints. »

Les habitants de Smyrne promettaient déjà qu'ils célébreraient annuellement le jour de la mort de saint Polycarpe, et dans leur fameuse lettre (*Epist. ad eccl. Pont.*) ils écrivent : « Nous adorons Jésus comme étant le Fils de Dieu ; nous honorons les martyrs, ses disciples et ses imitateurs à cause de leur amour presque incroyable et de leur attachement à leur Roi et à leur Maître ; nous désirons les égaler dans la crainte de Dieu, afin qu'un jour nous puissions participer à leur gloire. »

Origène écrit (*Hom.* 3. in Matth.) : il était juste et conforme à la volonté de Dieu que nos pères ordonnassent de célébrer à jamais dans les églises la mémoire de ceux qui sont morts pour le Seigneur. »

Saint Cyprien ordonnait au clergé de Carthage d'inscrire avec soin les noms et le jour de ceux qui avaient répandu leur sang en souffrant le martyre, afin qu'on pût en célébrer la mémoire dans les églises.

On sait que de bonne heure on commença à élever des autels sur les tombeaux des martyrs, que ces tom-

beaux étaient regardés comme des lieux sacrés, et qu'on y célébrait le saint sacrifice de la Messe. — Toutefois, que dans l'honneur que l'on rend aux saints, il n'y a point *de superstition idolâtrique*, c'est ce qui ressort clairement de la lettre des chrétiens de Smyrne que nous avons rapportée, et de ce passage de saint Augustin (*Cont. Faust.* l. 20, cap. 21) : « Nous élevons, à la vérité, des autels particuliers à la mémoire des martyrs, cependant le sacrifice de la Messe n'est pas offert aux martyrs, mais au Prince des martyrs, à Dieu. Car un évêque a-t-il jamais dit sur les tombeaux des martyrs : « Nous vous offrons à vous, Pierre, ou à vous, Paul, ou à vous, Cyprien ? » — Le saint sacrifice n'est offert qu'à Dieu seul, à Dieu qui a couronné les martyrs ? »

Saint Grégoire de Nazianze avait une telle confiance dans saint Basile que souvent, surtout dans les tentations, il lui adressait cette prière : « O saint Basile ! venez à mon secours, obtenez-moi, ou que je sois délivré de mes tentations, ou que j'aie la force et le courage d'y résister constamment. » (*Lohn.* III, 137.).

Lorsque saint Jérôme, l'un des Pères de l'Eglise, se vit enlever par la mort sa pieuse élève Paule, il lui adressa la prière suivante, persuadé qu'elle jouissait déjà du bonheur des saints : « O sainte Paule ! ma fidèle élève, venez par votre prière au secours de votre ancien précepteur. Votre foi et votre vertu vous ont déjà réunie à Jésus votre céleste époux ; c'est pourquoi, puisque vous êtes déjà tout près de lui, vous pourrez plus facilement obtenir ce que vous lui demanderez en mon nom. » (*Ibid.*).

Le pape Boniface IV, mort en 615, consacra le Pan-

théon des païens (le temple des anciennes divinités du paganisme, qui avait été construit 25 ans avant la naissance de Jésus-Christ) en l'honneur de la sainte Vierge et des saints martyrs; c'est depuis cette époque que l'on a commencé à célébrer *la fête de tous les saints.*

2. *Le culte des Saints est utile et salutaire.*

Ce qu'enseigne le concile de Trente sur les avantages et les effets salutaires de l'invocation des saints, et sur les bienfaits que cette pratique nous obtient de la part de Dieu, un grand nombre de ceux qui les ont invoqués l'ont éprouvé par leur propre expérience, comme nous le voyons par les exemples suivants :

a. Judas Machabée, craignant d'être vaincu par ses ennemis et de tomber en esclavage, recourut à la prière, et dans une vision qu'il eut, il fut convaincu que les saints intercédaient auprès de Dieu pour les Juifs opprimés. Voici quelle fut cette vision : il lui sembla qu'il voyait le grand prêtre Onias étendre ses mains et prier pour tout le peuple juif; qu'il avait aperçu à côté de lui un autre homme, vénérable par son âge, tout éclatant de gloire et environné d'une grande majesté, et qu'Onias avait dit en le montrant : C'est là le véritable ami de ses frères et du peuple d'Israel : c'est là Jérémie, le prophète de Dieu, qui prie beaucoup pour ce peuple et pour toute la ville sainte. Qu'en même temps Jérémie avait étendu la main, et donné à Judas une épée d'or en lui disant : Prenez cette épée sainte, comme un présent que Dieu vous fait et avec lequel vous renverserez les ennemis de mon peuple d'Israël. — Judas Machabée ayant fait part de cette vision à ses gens, tous furent au comble de la joie, ne doutant plus que les saints n'intercédassent en leur faveur. Aussi remportèrent-ils

sur leurs ennemis une victoire complète (2. Mach. 15).

b. Lorsque l'empereur Théodose se préparait à marcher contre le tyran Maxime, on le voyait souvent en habits de pénitent, couché sur les tombeaux des martyrs, implorant leur intercession. Le résultat de son refuge vers les saints fut de remporter deux victoires sur les troupes beaucoup supérieures en nombre de Maxime, et de faire captif à Aquilée l'usurpateur du trône (*Stolb.* tom. 13).

c. Les habitants de la ville de Mérida en Espagne, forcés en 457, après une longue et inutile résistance, d'abandonner leur ville à la discrétion des Goths qui avaient sévi avec la dernière cruauté contre les villes qui leur avaient prêté secours, intercédèrent auprès de la patronne de leur ville, sainte Eulalie. L'historien espagnol Féreras raconte que Dieu opéra un grand nombre de prodiges en présence du chef des Goths, qui en fut tellement effrayé, qu'il traita les vaincus avec une modération inaccoutumée (*Nach Herbst's* Exempl. II. 502).

d. A l'époque où saint Nicolas était évêque de Myre, il arriva que trois des principaux ministres de l'empereur furent condamnés à mort par de fausses dénonciations. Il ne restait plus à ces malheureux d'autre ressource que la prière. Tandis qu'ils s'y livraient avec ferveur, il leur vint tout à coup en pensée de prier le saint évêque de s'intéresser à leur sort. Ils le firent. — Pendant la nuit qui précédait leur exécution, l'empereur vit en songe un vieillard vénérable en costume d'évêque, qui l'avertit de prendre garde de ne point mettre à exécution le jugement injuste qu'il avait prononcé. L'empereur, réfléchissant sur ce qu'il avait en-

tendu, entreprit une enquête plus sérieuse, et mit les prévenus en liberté, en leur disant qu'ils étaient redevables de cette faveur à l'évêque de Myre (*Le même*).

e. La glorieuse vierge Rosalie n'a jamais cessé de protéger d'une manière toute particulière la ville de Palerme qui a le bonheur de posséder ses reliques. Le 15 juillet 1629, jour où l'on découvrit le lieu où était enfoui son corps, elle opéra la guérison d'une maladie contagieuse qui désolait alors cette cité. A peine eut-on promené ses ossements autour de la ville, que cette épidémie disparut totalement. En 1837, à l'approche du 13 juillet, jour auquel on célèbre solennellement la mémoire de cet événement miraculeux, elle obtint de Dieu la grâce de voir cesser complétement le choléra; de telle sorte que depuis ce jour on n'eut plus à déplorer aucune mort, tandis qu'auparavant la maladie faisait journellement plus de 1,500 victimes (*Univers*, 13 *août* 1837).

f. Nous voyons jusqu'à des païens implorer dans leur détresse l'assistance des saints. Lorsque Chosrou, roi de Perse, voulut entrer en campagne contre un de ses généraux rebelles, Bahram, il apprit, avant de livrer bataille, que le célèbre martyr Sergius avait le pouvoir d'obtenir tout ce qu'il voulait à ceux qui recouraient à lui. Le roi païen s'adressa donc au saint pour le prier de lui faire gagner la victoire. Il fut exaucé; et malgré la supériorité de ses forces, son ennemi essuya une complète défaite. Chosrou, plein de reconnaissance, fit présent à l'église de saint Sergius, d'une croix en or toute garnie de pierres précieuses, rendit en outre la croix en or ornée de riches joyaux enlevée par son grand-père à l'église de Sergiopolis, et fit de ma-

gnifiques présents à l'église de saint Sergius en reconnaissance des bienfaits obtenus par l'entremise du saint (*Stolb.* R. G. B. 20).

g. Bohémond, prince d'Antioche, saspendit en 1112, à Limousin, en France, au tombeau de saint Léonard, patron des captifs innocents, une chaîne en argent, en reconnaissance, comme il le disait, de ce qu'il avait été délivré de l'esclavage par l'intercession de ce saint (*Ber. Berc.* Hist. de l'Egl. t. II).

h. Le fait suivant, survenu dans ces derniers temps, sert encore à nous prouver combien est puissante la médiation des saints. Marie-Clémence Buman, âgée de vingt-sept ans, la plus jeune des sœurs du couvent de la Visitation à Fribourg en Suisse, avait joui pendant longtemps d'une santé très-florissante, lorsqu'une saignée qu'on lui fit en 1833 vint subitement déranger l'état de sa santé et la jeter dans une situation maladive. Au mois de septembre 1836, elle eut une fièvre qui l'obligea de garder le lit. Pendant trois mois et demi, elle souffrit d'indicibles tourments, et tous les secours des médecins lui étaient devenus inutiles. Le soir de Noël, le médecin perdit toute espérance et dit à la malade : Je vous donne maintenant vacance. La supérieure du couvent, qui croyait la perdre, n'en pouvait plus de douleur. Le jour de la fête de saint Jean l'Evangéliste, qui était le jour de la mort du fondateur de leur ordre, saint François de Sales, Marie dit à la supérieure : « Ma mère, puisque les hommes ne sauraient plus nous aider, nous voulons nous adresser aux saints ; nous allons commencer une neuvaine en l'honneur de notre père saint François de Sales et de notre sainte mère Françoise de Chantal, et, si nous avons une foi et une con-

fiance assez vives, ils ne manqueront pas de nous secourir. » Elle lui indiqua les prières qu'il fallait réciter, et la supérieure et toutes les religieuses se mirent à les faire. Toutefois, les douleurs ne faisaient qu'augmenter sans que la malade cessât d'avoir confiance. La supérieure l'ayant visitée le huitième jour, elle lui dit : « Si demain je suis guérie, n'est-ce pas, ma mère, que vous me permettrez d'entrer dans votre cellule ? — Oh oui ! ma sœur ? — Et si je ne vous y trouve pas ? — Venez me trouver où je serai. » — Le neuvième jour, l'infirmière entra dans sa chambre après la messe, et Marie-Clémence lui demanda si la neuvaine était achevée. — Oui ma sœur. — Eh bien, je veux me lever et m'habiller... — Prenez garde de ne pas commettre quelque imprudence, lui dit l'infirmière. Mais la malade se sentant pleine de force et dans les meilleures dispositions, se leva et s'habilla. L'infirmière, qui n'en revenait pas d'étonnement, courut auprès de la supérieure lui raconter le prodige qui venait de s'opérer. La supérieure, qui devait se rendre au parloir pour parler au confesseur, lui ordonna de l'y amener. Elle s'y rendit d'un pied ferme et léger, et à la voir, on eût dit qu'elle n'avait jamais été malade. Le confesseur qui ignorait qu'on avait fait une neuvaine, n'en pouvait croire ses yeux, et lui demanda qui elle était ? — C'est moi, mon père, reprit la bonne sœur. « C'est bien la voix de Clémence, mais ce ne saurait être sa propre personne. » — La supérieure lui raconta alors ce qui s'était passé ; puis elle demanda à la sœur si elle avait déjà fait sa visite au Saint-Sacrement, l'y envoya aussitôt pour y rendre grâce de sa miraculeuse guérison, et lui ordonna en même temps de se rendre ensuite à table et en récréa-

tion avec la communauté. Aucune des sœurs ne pensait plus la revoir dans la salle commune, aussi il serait impossible de rendre la stupéfaction où elles furent en la voyant entrer! Les unes pleuraient de joie, les autres ne pouvaient se lasser de la voir et de l'interroger. Le même jour arriva encore le médecin de la maison, M. Lagger, qui déclara que non-seulement la malade était guérie, mais qu'elle l'avait été d'une manière extraordinaire, et en fit une attestation détaillée le 21 janvier 1837. Cette histoire est authentique; on peut la voir dans une circulaire que le couvent de Fribourg envoya imprimée à tous les couvents de l'ordre, en date du 19 avril 1837. Cette circulaire renferme aussi la déposition du médecin (*Herbs'ts* Exempelb. II, 496).

SENTENCES.

a. Si les apôtres et les martyrs, alors qu'ils vivaient encore et devaient s'intéresser à leur propre salut, priaient néanmoins pour les autres, que ne doivent-ils pas faire maintenant qu'ils ont reçu la couronne de la victoire et du triomphe?—Moïse seul obtint grâce en faveur de 600,000 hommes, et Etienne, le martyr, demanda pardon pour ses ennemis. Et maintenant qu'ils sont auprès de Jésus-Christ, intercéderont-ils moins en notre faveur, seront-ils moins puissants qu'ils ne l'étaient sur terre? —Paul assure que les 276 âmes qui se trouvaient avec lui sur la barque devinrent sa conquête.—Et aujourd'hui qu'il est dissous et qu'il règne avec le Christ, il fermerait la bouche, et ne ferait plus entendre une seule parole en faveur de ceux qui, dans

l'univers entier, croient à l'Evangile qu'il a annoncé! (*S. Hieron.* adv. Vigilant).

b. L'amour du prochain, comme le dit Dieu lui-même, est une des principales vertus, et nous devons croire que les Saints du Ciel la pratiquent avec beaucoup plus de perfection que nous, et qu'ils nous soutiennent dans tous nos combats d'une manière bien plus efficace que ceux qui sont encore sujets aux faiblesses de la nature humaine (*Orig.* Cont. Celsum).

c. Imitons les saints si nous voulons gagner leur faveur et leur amitié; car si leur devoir est de supplier pour nous et de nous assister, leur intention est aussi que nous reproduisions dans nos œuvres quelque chose des vertus qu'ils ont pratiquées (*S. Aug.* Serm. 30 de Martyr).

d. Le peuple chrétien célèbre la mémoire des saints martyrs, afin de nous exciter à les imiter, et nous faire participer à leurs prières et à leurs mérites (*Idem*, c. 21. Contra Faustum).

e. Quand nous célébrerons la mémoire de saint Jean-Baptiste avec un cœur pur, une âme purifiée par le jeûne, et des lèvres innocentes, c'est alors seulement qu'il pourra et voudra obtenir pour nous ce que nous demanderons par son intercession. (*Item*. Serm. de S. Jean).

f. Assurément, les suffrages et les prières des saints ont pour nous de grands et salutaires effets, mais c'est seulement quand, animés d'un véritable esprit de pénitence, nous éloignons de nous tout ce qui leur déplait, et que, comme eux, nous nous efforçons de devenir des saints (*S. Chrysost.* in serm. de Maxim.).

g. Il est grandement à désirer que les saints s'interposent en notre faveur, afin que nous obtenions par leur médiation, ce que nous ne pourrions obtenir par nos seules forces (*S. Bern.* in serm. de Sanctis).

COMPARAISONS.

a. De même que Pharaon n'honora pas seulement en personne son intendant, Joseph, mais qu'il fit encore publier par un héraut, que tous ses sujets devaient lui rendre leurs hommages; de même Dieu ne se contente pas d'honorer ses fidèles serviteurs, mais il veut encore que nous les vénérions nous-mêmes.

b. Il n'est point de prince qui regarde comme une offense faite à sa personne le respect dont on entoure ses ministres; au contraire, les égards qu'on leur témoigne rejaillissent, en quelque sorte, sur sa propre personne. Le Prince des princes ne saurait, lui non plus, voir d'un mauvais œil la confiance que l'on témoigne à ses saints.

c. Lorsque l'épouse de Darius, roi de Perse, qui avait été faite prisonnière, parut en présence d'Alexandre-le-Grand, elle s'inclina d'abord devant l'ami du roi, Héphestion, qu'elle prit pour le roi. Les gens qui l'entouraient lui ayant fait remarquer son erreur, elle en fut vivement effrayée, craignant que cette méprise ne lui attirât le ressentiment de ce fier triomphateur; mais le roi la tranquillisa, en lui disant avec bonté : « Vous n'avez pas manqué, car celui-là aussi est un Alexandre. » (*Plutarch. in Alexand.*). — Dieu nous tient le même langage; il regarde comme fait à lui-même l'honneur que nous rendons à ses saints.

d. De même que des soldats, lorsqu'ils voient que quelques-uns de leurs camarades ont escaladé les murs d'une ville assiégée, et se disposent à y arborer leurs étendards, sont encouragés à les imiter; ainsi la vue de ceux qui ont déjà pénétré dans la céleste Jérusalem, et qui se sont déjà rendus maîtres du royaume qui souffre violence, doit nous animer à suivre leur exemple.

e. Si Dieu se montra disposé, à la prière d'Abraham, à épargner Sodome, combien ne nous sera-t-il pas facile, aidé du secours de tant de saints, d'obtenir que sa miséricorde divine nous épargne ?

2. Du culte de Marie en particulier.

1. On a toujours rendu à Marie un culte tout spécial. Déjà les premiers chrétiens reconnaissaient que le culte de Marie, que le Père a choisie pour sa fille, le Fils pour sa mère et le Saint-Esprit pour son épouse, devait être très-agréable à Dieu.—L'archange Gabriel, chargé auprès d'elle du divin message, la salua avec respect, et nous, hommes, nous n'entourerions pas de toute notre vénération celle que l'ange vint saluer de la part de Dieu, celle qu'il a daigné choisir pour mère ? Marie, animée du souffle de l'inspiration ne prédit-elle pas sa gloire future, lorsqu'elle s'écria : *Désormais toutes les nations me proclameront heureuse*. Déjà de son vivant, un grand nombre de chrétiens accouraient à Ephèse où elle se tenait avec l'apôtre saint Jean, pour apprendre à connaître et pour vénérer celle qui avait été destinée à devenir la Mère du Sauveur. — C'est à quoi fait allusion la lettre de saint Ignace d'Antioche

à l'apôtre saint Jean, lorsqu'il dit : « Où est le vrai chrétien, qui aime et chérisse notre sainte foi, qui, entendant parler de la sainte vierge, ne désire pas la voir et la saluer, elle qui a été jugée digne de porter dans son sein le vrai Dieu ? » — Saint Irénée la salue déjà (*Contra hæres. V.* 19) du nom de seconde Eve, qui par son obéissance s'est élevée en face d'Eve désobéissante, et il l'appelle du nom de Vierge admirable, beauté des beautés, épouse du Saint-Esprit, océan des grâces, etc. (*Epist. ad S. Joan.*). — On vit, à la vérité, apparaître un hérétique nommé Nestorius, qui osa soutenir que la sainte Vierge n'était que la mère d'un homme; mais l'Eglise s'étant réunie en concile à Ephèse, proclama solennellement avec les saints Pères et la tradition que Marie était la mère de Dieu. Le peuple qui attendait l'issue des débats, poussa des cris de joie à cette nouvelle et accompagna pendant leur retour chez eux les évêques avec des flambeaux. — Le pape Calixte raconte que déjà, en 224, il existait à Rome une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge. — Saint Grégoire de Nazianze atteste que sainte Justine, qui souffrit le martyre au troisième siècle, invoquait au milieu de ses tourments l'assistance de la sainte Vierge. Mais c'est surtout depuis le concile d'Ephèse que l'on a commencé à composer des hymnes en son honneur, à lui consacrer des jours de fêtes et à lui ériger des temples et des autels.

b. L'impératrice sainte Pulchérie, qui vivait au commencement du cinquième siècle, était animée d'un amour ardent et d'un vif respect envers la Mère de Dieu. Elle lui dédia deux églises qu'elle fit construire, et fixa certains jours de l'année pour honorer par de pieux exercices cette divine Mère. Jamais elle ne manquait

de s'y rendre, accompagnée de ses suivantes et en costume simple, le visage recouvert d'un voile et portant à la main une petite lampe; elle y allait même pendant la nuit, toujours à pied, malgré la rigueur de la saison (*Stolb*, tome 17).

c. L'empereur grec, Jean Comnène, après avoir remporté une victoire sur les Perses, en 1143, entra en triomphe à Constantinople; mais au lieu de monter lui-même sur le char de triomphe, il y plaça une statue de la sainte Vierge, à laquelle il attribuait le succès de ses armes, et précéda son armée, marchant à pied et tenant une croix à la main (*Ber. Berc.* Hist. de l'Egl., t. 2).

d. Saint Etienne, élevé sur le trône de Hongrie l'an 1000, était un zélé partisan du culte de Marie. Convaincu de sa puissance auprès de Dieu, il se mit lui et son royaume, par un vœu spécial, sous sa maternelle protection, et lui fit construire une église à Stuhlweisenburg (*Idem.*, t. 10).

e. Saint Bernardin, né à Sienne en 1380, ayant de bonne heure perdu ses parents, fut remis pour être élevé entre les mains de sa tante qui lui inspira une vénération toute particulière pour la sainte Vierge. Encore enfant, il prit la résolution de jeûner tous les samedis en son honneur, devoir auquel il resta fidèle toute sa vie. Pendant sa jeunesse, il avait coutume de se rendre tous les matins de l'autre côté de la porte de la ville. Interrogé sur ce qu'il avait à y faire de si bon matin, il répondit en souriant qu'il allait souhaiter le bonjour à une amie. Comme on avait quelque doute sur la signification de sa réponse, on le suivit secrètement, et on le vit s'agenouiller dévotement devant une

image de la Vierge. Son biographe écrit que, prêchant l'année 1427, sur la nativité de Marie, il dit entre autrest choses : « J'ai toujours été dévoué de tout mon cœur à la Mère de Dieu, car c'est le jour de sa naissance que je suis né, que j'ai été baptisé, que j'ai pris l'habit de mon ordre, que j'ai fait profession, que j'ai célébré ma première messe ; je désire mourir ce jour-là. » Il mourut la veille de l'Ascension de Notre-Seigneur, l'année 1444 (*March.* Hort. past. p. 384).

f. Il est raconté au sujet de saint Edmond, que déjà, lorsqu'il était enfant, il avait choisi la sainte Vierge pour son épouse, et avait suspendu au bras d'une statue de Marie, devant laquelle il avait coutume de prier, un anneau comme gage de sa fidélité. Nous lisons encore touchant le même saint que, lorsqu'il étudiait à Paris, il avait toujours devant lui cette statue, sur laquelle il jetait souvent ses regards ; car il accomplissait tous ses devoirs par amour pour sa céleste épouse (*Ibid.*).

g. Saint Charles Borromée récitait journellement le petit office de Marie à genoux et avec une dévotion ardente. Il avait choisi la sainte Vierge pour sa protectrice spéciale. Tous les soirs qui précédaient ses fêtes, il jeûnait au pain et à l'eau ; et lorsqu'on sonnait l'Angelus, il se mettait à genoux, n'importe en quel lieu il se fût trouvé. Il fit aussi en sorte que l'image de Marie fût placée sur toutes les tours, afin que ceux qui entraient dans l'église se rappelassent que de même que le Fils de Dieu nous est venu par Marie, nous devons de même arriver à lui par Marie (*Parat. apert..* c. 3).

h. Le bienheureux Crispin de Viterbe était à peu près âgé de cinq ans, lorsque se trouvant un jour à la campagne avec sa mère, celle-ci remarqua une image de

la sainte Vierge. Aussitôt elle se mit à genoux, en présence de cette image, et elle adressa ces paroles à son enfant : « Vois-tu, celle-ci est aussi ta mère, je te remets entre ses mains. Aime-la de tout ton cœur et respecte-la comme une mère royale. » — Le petit enfant n'oublia jamais ces paroles, et eut toujours pour cette mère un amour tout filial. Le 19 mai 1750, comme il était sur le point de rendre le dernier soupir, entre autres prières, il adressa celle-ci à sa divine mère : « Très-puissante Mère du Seigneur, vous qui êtes digne de toute notre vénération, soyez mon avocate et ma protectrice, soyez mon refuge et ma consolation ; n'abandonnez pas votre enfant à sa dernière heure. » (*D'après Gasser ;* Exemples pour les enfants.).

i. Sainte Catherine de Sienne avait déjà coutume à l'âge de cinq ans, chaque fois qu'elle montait un escalier, de dire un *Ave* à chaque degré. — Saint François d'Assise était enflammé d'un amour ardent envers la sainte Vierge, principalement pour deux motifs : le premier parce que c'est par elle que J.-C. est devenu notre frère, le second, parce que par son intermédiaire nous obtenons plus facilement miséricorde auprès de son fils. — Le jour de sa conversion, saint Ignace de Loyola choisit la mère de Dieu pour sa patronne. Il passait souvent des nuits entières à genoux devant son image. Saint Louis de Gonzague, encore enfant, avait déjà coutume, comme sainte Catherine de Sienne, de dire un *Ave Maria* à chaque marche d'escalier. Plus tard, il jeûna tous les samedis en l'honneur de Marie. Il visitait de préférence les églises construites en son honneur et récitait journellement son office. — Saint Stanislas, depuis sa plus tendre enfance, porta toujours

sur lui son rosaire, et, après l'Ecriture sainte, les livres de lecture qu'il préférait étaient ceux qui traitaient de la sainte Vierge (*Lohn.* Bibl. 1, 995).

Le roi de France, Louis XIII, s'était consacré lui et son royaume, par une déclaration solennelle, rédigée le 10 février 1638, à la sainte Vierge. Au surplus, les églises, les chapelles et les oratoires innombrables érigés en son honneur, ainsi que les livres qui traitent de la dévotion à Marie attestent suffisamment le développement prodigieux de son culte. Mais l'une des pratiques les plus remarquables de la dévotion envers la Mère de Dieu, c'est celle du

k. Mois de Marie. — Il n'y a pas longtemps qu'en Italie une pieuse personne exprima pour la première fois le désir de consacrer un mois tout entier à la gloire de la divine Mère. Cette pensée fut accueillie avec bonheur par un grand nombre de personnes, et l'on choisit pour cela le plus beau mois de l'année, le mois de mai, appelé aussi mois de Marie. Cette dévotion s'établit d'abord à Rome sous les yeux du souverain Pontife, et se répandit bientôt dans d'autres villes d'Italie, surtout à Naples et en Sicile. Vers la fin du dix-huitième siècle, elle pénétra en France, où elle fut également saluée avec enthousiasme par toutes les classes de la société. Le pape Pie VII l'a approuvée solennellement par une bulle du 21 mars 1815, et l'a enrichie de nombreuses indulgences dans le but d'encourager la piété des fidèles. Il accorde une indulgence de trois cents jours pour chaque jour de ce mois, où ils feront, soit en public, soit en particulier, quelques prières ou pratiques de dévotion en l'honneur de Marie, outre une indulgence plénière le jour où ils recevront les sacre-

ments de Pénitence et d'Eucharistie et prieront pour les besoins de l'Eglise, selon la pieuse intention de Sa Sainteté (*Herbst's Exempl.* II. 457).

2. *Marie est la santé des infirmes.*

a. Le vénérable Louis de Grenade nous raconte l'histoire suivante : « A Lisbonne vivait une dame distinguée par sa naissance, qui, à l'âge de quatorze ans, tomba gravement malade. Lorsqu'on se fut convaincu de l'inutilité des secours de l'art, sa nourrice qui l'avait toujours affectionnée d'un amour tout particulier, courut dans l'église la plus rapprochée et pria la Mère de Dieu, au milieu des larmes et des sanglots, de vouloir bien conserver la vie à sa tendre amie: Sa prière fut exaucée : la sainte Vierge justifia pleinement son titre de *Santé des Infirmes*, car la malade eut le bonheur de recouvrer la santé. Néanmoins, une partie de son corps resta paralysée, et elle éprouva un violent tremblement au bras gauche. Comme la patiente avait appris de sa nourrice par quel moyen elle avait obtenu sa délivrance, elle se fit porter sur une propriété qu'elle possédait près de Lisbonne, à proximité de l'église d'un couvent, consacrée à la sainte Vierge, espérant que cette Mère de miséricorde viendrait encore cette fois-ci à son secours. Pendant qu'elle était occupée à prier, elle entendit derrière elle une vieille femme qui, au milieu des soupirs et des sanglots, conjurait la sainte Vierge de conserver la vie à son fils. — Ah ! s'écria la paralytique tout en continuant sa prière, si j'avais la foi de cette femme, je ne manquerais pas d'être exaucée ; c'est pourquoi, ô la meilleure des mères ! je vous prie de m'obtenir une foi vive accompagnée de toutes les autres qualités que doit avoir ma prière pour être exaucée. A peine sa prière

fut-elle achevée, qu'elle se sentit comme animée d'une vie nouvelle. Surprise d'avoir éprouvé un changement si subit, elle se leva et se mit à marcher. Qu'on se figure l'admiration de ceux qui l'avaient apportée ! Ces paroles : « O miracle ! ô prodige ! » s'échappèrent à l'instant de toutes les bouches. Bientôt on vit affluer une foule innombrable. Les prêtres du couvent, après un sérieux examen, reconnurent la véracité du fait, et aussitôt on chanta un *Te Deum* solennel (*Ludov.* de Symb. fidei, part. 2. S. 11).

b. On raconte, touchant saint Grégoire-le-Grand, que, à l'occasion d'une peste effroyable qui faisait à Rome de nombreuses victimes, il fit porter en procession une image de la sainte Vierge, et obtint par sa prière et celle du peuple que la ville fût délivrée de cette affreuse contagion (*Surius in ej. vit.*).

c. Saint Damascène à qui, par l'instigation des hérétiques, on avait coupé une main, fut guéri par une prière fervente adressée à la sainte Vierge. Seulement il lui resta, comme un signe qui devait l'avertir de ne jamais en perdre le souvenir, une cicatrice qui avait la forme d'un anneau rouge (*March.* Hort. past. p. 485).

d. Peu de temps après sa naissance, saint Jean Népomucène fit une maladie très-dangereuse. Ses parents ayant imploré l'intercession de la sainte Vierge, obtinrent sa guérison. Ce fut une occasion dont le saint profita pour honorer, pendant toute sa vie, cette puissante médiatrice d'un culte tout spécial (*Exemp.* p. les enfants.).

Une autre preuve des miracles opérés par l'intercession de Marie, ce sont les nombreux ex-voto que l'on remarque dans les lieux consacrés à son honneur.

3. *Marie est le refuge des pécheurs.*

a. Saint Bernard, abbé de Clairvaux, ne cessait d'exhorter les fidèles d'avoir une vive confiance à Marie, et il ajoutait : « Si le souvenir de vos péchés ou la crainte des jugements de Dieu vous effraie, et que vous craigniez de tomber dans le désespoir, pensez à Marie ; que son nom soit continuellement dans votre cœur et sur vos lèvres. Voulez-vous qu'elle vous exauce, imitez ses vertus. En honorant ainsi Marie, votre confiance s'affermira d'elle-même, et aussi long-temps que vous suivrez cette reine du ciel, vous ne vous fourvoierez pas ; elle vous conduira dans les voies du Seigneur ; elle préviendra vos chutes et vos lassitudes, vous protégera contre les tentations et vous fera parcourir heureusement votre carrière » (*S Bern.* Hom. 2. de S. Virg.).

b. Dans la vie de saint Alphonse de Liguori, il est raconté qu'une grande pécheresse lui ayant fait part de l'état déplorable de son âme, il l'encouragea et la consola par ces paroles : « Prenez courage, ma fille, je veux vous montrer un chemin par lequel vous pourrez retourner en toute assurance à votre Sauveur. » Voyez, nous avons dans la sainte Vierge une mère qui est le refuge des pécheurs : quels ne sont pas les soins d'une mère pour ses enfants ? L'un vient-il à tomber, aussitôt elle laisse tous les autres et court à son secours pour l'aider à se relever, le purifier de ses souillures et adoucir ses souffrances (*Ex vita S. Alph. Liguor.*).

d. Un jeune homme qui commettait souvent de grands péchés contre la vertu de pureté, alla un jour à Rome pour se confesser. Il déclara à son confesseur que cette habitude était devenue pour lui insurmontable. Cependant le pieux ecclésiastique l'exhorta à se réfugier

auprès de Marie, et lui donna pour pénitence de réciter tous les matins un *Ave Maria* jusqu'à sa prochaine confession. Le jeune homme suivit fidèlement ses conseils, récita journellement son *Ave Maria*, et ne cessa de s'adresser à la sainte Vierge. Bientôt après, le jeune homme fit un long voyage, après lequel il retourna auprès de son confesseur qui eut la satisfaction de reconnaître qu'il était complètement délivré de sa mauvaise habitude. Le prêtre lui ayant demandé comment il avait fait pour y parvenir, il répondit : « J'en suis redevable à la sainte Vierge, elle a eu égard à la petite prière que j'ai faite tous les jours en son honneur, et m'a obtenu de son Fils la grâce d'une continence parfaite. » (*Nach Paul Segneri, der wohlunterrichtete Christ.* Theil 3).

c Au centre de la ville de Paris, se trouve une église paroissiale dédiée à la sainte Vierge ; c'est Notre-Dame-des-Victoires.—Après la révolution de juillet, les habitants de cette paroisse étaient devenus si indifférents, par rapport à la religion, que pendant toute l'année 1835 on ne distribua à la Table sainte que 750 hosties, bien que le nombre des paroissiens s'élevât à plus de 25,000. Cette indifférence était pour le curé de cette paroisse un sujet de désolation profonde. Il rechercha tous les moyens pour tâcher d'y porter remède ; mais tout fut inutile. Un jour, pendant la sainte Messe, il lui vint en pensée de s'adresser à Marie, « le secours des pécheurs. » Il fonda la confrérie devenue si célèbre du sacré Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs. — En peu de temps, des conversions surprenantes se firent remarquer parmi les pécheurs les plus endurcis, de telle sorte qu'on reconnut clairement combien avait été puissante alors la médiation de la sainte Vierge.

4. *Marie est la consolatrice des affligés et le secours des Chrétiens.*

Le chagan des Avares assiégeait Constantinople, sous l'empereur Héraclius. Les habitants, tremblants de crainte et saisis d'effroi à la pensée des cruautés dont les menaçait cet ennemi féroce et sanguinaire, se mirent sous la protection de la sainte Vierge et de son divin Fils. Huit fois, l'ennemi essaya de prendre la ville. et huit fois il fut repoussé. Il fut forcé de renoncer à son dessein. — A cette vue, les cris de joie retentirent dans toutes les rues de la ville; cependant les Grecs, loin de s'attribuer la victoire, reconnurent qu'ils en étaient uniquement redevables à la patronne de leur ville, à Marie. Le Patriarche convoqua tous les habitants à l'église, pour remercier Marie de les avoir si visiblement secourus. Pour perpétuer à jamais la mémoire de ce mémorable événement, on établit une fête d'actions de grâces qui fut fixée au cinquième samedi du Carême. Déjà la veille au soir du jour de la fête, le peuple affluait en masses à l'église et y passait une partie de la nuit en chantant des hymnes de louanges et d'actions de grâces (*Stolb.* R. G. B. G. S.).

b. Saint François de Sales, qui fut dès sa plus tendre jeunesse un zélé partisan du culte de la sainte Vierge, fut soumis à une pénible épreuve. Il tomba dans un affreux désespoir, se persuadant qu'il lui serait impossible de se sauver. Cette sombre pensée le tourmentait jour et nuit, à tel point que sa santé en souffrit considérablement. Ce qui ajoutait encore à sa douleur, c'est qu'il n'osait confier sa peine à personne. Enfin, il lui vint en pensée de se rendre dans l'église où il avait fait vœu de chasteté perpétuelle. Ce qui le frappa tout

d'abord ce fut une image de la sainte Vierge. La vue de cette représentation le remplit de confiance envers la consolatrice des affligés. Il se jeta à genoux, et la pria, avec toute la dévotion dont il était capable, de lui obtenir la grâce d'aimer sur la terre Dieu par-dessus toutes choses, attendu que devant être un jour au nombre des damnés, cela lui serait impossible dans l'autre monde. Après cette prière, il lui semble qu'on avait enlevé comme une lourde pierre de dessus son cœur; il se sentit soulagé et consolé, il recouvra la confiance qu'il avait eue autrefois en la divine miséricorde, et, avec la santé de l'esprit, il obtint aussi celle du corps (*Sa biographie.*).

c. L'évêque de Verdun raconte que pendant son voyage à Rome, deux hommes s'étant pris de dispute dans une auberge, l'un des combattants saisit un couteau et se mit à poursuivre son ennemi qui se hâta de prendre la fuite. Sur le point d'être atteint par son adversaire et épuisé de fatigue, il saisit une madone (statue de la sainte Vierge), et se plaça derrière elle en criant à son ennemi; « Auras-tu le courage de me blesser en présence de notre Mère ? » — A ces paroles, le couteau tomba des mains de cet homme naguère si emporté: sa colère était apaisée (*Revue catholiq.* 15 juin 1841.).

d. Il existait à Jérusalem un célèbre couvent dédié à la Mère de Dieu. Les moines qui l'habitaient se distinguaient autant par la sainteté de leur vie que par les œuvres de charité qu'ils exerçaient envers le prochain, surtout envers les pauvres. Mais il arriva qu'ils tombèrent eux-mêmes dans un tel dénûment, qu'ils furent pendant deux jours sans avoir rien à manger.

Le supérieur du couvent convoqua alors tous les religieux et les excita à recourir à la sainte Vierge par de ferventes prières. On suivit son conseil, on passa toute la nuit en prière, et le lendemain on trouva dans les greniers une immense quantité de blé (*S. Greg. Turon.* De glor. martyr. l. II.).

e. En 1683, les Turcs, dont le but était de se rendre maîtres de l'Allemagne, vinrent avec une armée de 200,000 hommes mettre le siége devant la ville de Vienne. A la nouvelle de cet événement, Innocent XI publia un grand jubilé et accorda des indulgences plénières à tous ceux qui, par leurs prières, par leur argent ou par leurs armes, viendraient au secours de Léopold Ier. Il exhorta les Chrétiens à faire pénitence et à se convertir, mais surtout à s'adresser à Marie qui est toute-puissante auprès de son Fils. Le siége dura seize jours, et la position devenait telle qu'il ne restait plus d'autres ressources que de se rendre. Mais la miséricorde de Dieu est toujours proportionnée à la grandeur du danger. Le roi de Pologne, Sobieski, vint unir ses troupes à celles de l'armée chrétienne, et animé d'une vive confiance en la protection du ciel et en la médiation de Marie, il se précipita sur l'armée ennemie en s'écriant : « En avant, marchons à l'ennemi, pleins d'espoir en l'assistance divine et à l'intercession de la sainte Vierge. » Et tous les combattants de s'élancer sur l'ennemi en poussant ce cri de ralliement : « Jésus et Marie ! » Les Turcs n'opposèrent qu'une faible résistance ; bientôt ils jetèrent bas leurs armes et prirent la fuite. Les Chrétiens firent un butin immense : des canons, des munitions, des vivres et des trésors en abondance tombèrent entre leurs mains. Cette victoire fut

si généralement attribuée à l'intercession de Marie, que le pape Innocent XI, voulant en perpétuer le souvenir, institua la fête du Saint Nom de Marie, et ordonna qu'elle serait célébrée dans toute la chrétienté (*Eggs.* Pontificium Roman. p. 918.).

SENTENCES.

a. Marie en devenant la Mère de Dieu a été élevée à une dignité ineffable.—Dieu aurait pu créer un monde plus grand que le monde actuel, il aurait pu produire un ciel plus étendu que celui qui existe, mais il n'aurait pu créer une plus grande mère que la Mère de Dieu (*S. Bonav.* in Episc. C. 1.).

b. Heureux qui aime votre nom, ô très-heureuse Mère de Dieu; votre nom est si magnifique et si admirable, que tous ceux qui n'oublient pas de l'invoquer à l'heure de la mort, n'ont rien à craindre des embûches des démons (*Idem.* in Specul. B. V. M.).

c. Si, lorsqu'elle vivait encore dans cette vallée de larmes, Marie était déjà si extraordinairement miséricordieuse et compatissante à l'égard des malheureux, que ne doit-elle pas être maintenant qu'elle règne glorieuse dans le ciel? Elle n'en connaît que mieux les besoins des hommes, et nous fait encore sentir plus efficacement les secours de sa grande miséricorde. Elle est notre Mère; et une mère pourrait-elle jamais oublier ses enfants (*Ibid.*)?

d. Nous courons nous réfugier vers vous, ô sainte Vierge Marie; protégez-nous et nous abritez sous les ailes de votre miséricorde et de votre bonté! — Dieu compatissant, par l'intercession de Marie, de tous les

Saints et de tous les Anges, ayez pitié de vos créatures (*S. Ephrem.* Serm. de laud. B. M. l. 3.) !

e. Dans vos angoisses et vos nécessités, dans vos dangers et dans vos embarras, pensez à Marie, invoquez Marie. Que son nom soit toujours sur vos lèvres, que sa mémoire vive sans cesse dans votre cœur. Si vous voulez qu'elle vous soutienne, imitez-la. En la suivant, vous ne vous écarterez point du droit chemin ; en recourant à elle, jamais vous ne serez dans l'inquiétude. Si elle vous soutient, vous ne succomberez pas ; placés sous sa sauve-garde, vous ne manquerez pas d'aborder au port de la paix (*S. Bern.* Hom. 2 de laud. B. V.).

f. Marie est le guide des pécheurs ; elle est notre plus grande garantie, l'unique fondement de notre espérance. — Je vous le dis, si nous nous adressons dévotement à elle, si nous l'invoquons avec humilité, elle prendra compassion de nous et nous aidera dans nos besoins. Elle ne saurait manquer ni de pouvoir ni de volonté, car elle est la Reine du ciel et la Mère de miséricorde (*Id.* Serm. de Nativ.).

COMPARAISONS.

a. Quelqu'un faisant un jour l'éloge de Philippe, roi de Macédoine, après avoir rappelé tout ce qu'il était possible de dire à sa louange, finit par ces paroles : « Néanmoins tout ce qu'on peut dire à l'honneur de ce prince peut se résumer par ces paroles : Ce roi est le fils du grand Alexandre. — Avec combien plus de raison ne peut-on pas dire de la sainte Vierge que son mérite par excellence est d'avoir mis au monde le Roi du ciel

et de la terre, et d'avoir pour Fils le Sauveur des hommes (*Lohn.* Bibl. I. 1025.) !

b. Les Grecs ayant ordonné au célèbre peintre Zeuxis de faire le portrait de la belle Hélène, il choisit les cinq plus belles vierges qu'il put trouver, et prit de chacune ce qu'elle avait de plus parfait pour le porter sur son portrait. Dieu a fait de même. Toute la beauté morale, toutes les vertus qui se trouvaient éparses et disséminées dans les autres créatures, il les a réunies dans la sainte Vierge (*Ibid.*).

c. Alexandre-le-Grand dit un jour en parlant de l'influence de sa mère : « Une seule larme de ma mère a effacé beaucoup de condamnations à mort. » Le Fils de Dieu ne tient-ils pas le même langage au sujet de Marie ? et ne peut-on pas dire que les supplications de sa tendre Mère, appelée « le refuge des pécheurs, » en ont préservé un grand nombre de la mort éternelle ?

d. Il est raconté dans l'histoire ancienne que Coriolan, général romain, ayant été condamné à mort, il prit la fuite et se réfugia chez les ennemis des Romains. Après s'être mis à la tête d'une puissante armée, il s'avança contre Rome pour se venger de ses ennemis. Arrivé devant la ville qu'il menaçait d'une entière destruction, le sénat lui envoya plusieurs députations l'une après l'autre, et de grandes sommes d'argent, mais rien ne fut capable d'étouffer le ressentiment de son âme. Enfin, on envoya sa mère pour le prier d'épargner la ville. Cette démarche eut son effet. Coriolan fut ému jusqu'aux larmes ; il l'embrassa et s'éloigna de Rome. — Si un païen se laissa fléchir par sa mère, comment Jésus pourrait-il refuser quelque chose à la sienne (D'après *Valer. Max.* l. 5, c. 4.).

e. Aux noces de Cana, Marie voyant que le vin manquait, obtint de son fils le *miracle* du changement de l'eau en vin. — Quelle ne doit pas être sa puissance dans le ciel, si déjà sur la terre, et pour un cas de nécessité secondaire, elle eut néanmoins tant de pouvoir auprès de son fils ? — C'est pourquoi, de même que Marie s'adressant aux serviteurs, leur dit : « Faites tout ce qu'il vous commandera ; » de même elle aussi nous avertit du haut du ciel que nous obtiendrons tout par son entremise, si nous faisons ce que son Fils nous commande, c'est-à-dire, si nous lui obéissons et nous efforçons de mener une vie véritablement chrétienne.

f. Dans l'armée d'Alexandre-le-Grand se trouvait un soldat qui s'appelait aussi Alexandre, mais qui n'était remarquable que par une poltronnerie sans égale. Alexandre le fit venir chez lui et lui dit d'un ton sévère : Dépose le nom d'Alexandre, ou rends-toi digne de ce nom. — Marie ne pourrait-elle pas tenir le même langage à ceux qui, bien que portant son nom, le déshonorent néanmoins par leur conduite? Ou déposez ce nom, ou devenez dignes de le porter (*Michov*. disc. 83.) !

g. Un grand pécheur adressant un jour cette prière à Marie : « Montrez que vous êtes notre Mère, » entendit cette réponse : « Montrez que vous êtes mon fils, » c'est-à-dire, corrigez-vous et rendez-vous digne de mon amour maternel (D'après *saint Alph. de Lig.* 1re part.).

h. Voulez-vous approcher de la plus pure des Vierges et la saluer comme il convient ? Cherchez à devenir aussi pur que l'archange Gabriel (*Hugo. Com.* in C. 1. Luc.).

i. La sainte Vierge ressemble à la colombe qui rapporta dans l'arche le rameau d'olivier, symbole de la paix et de la réconciliation (*S. Bonav.* in specul. B. V. C. 8.). Elle est aussi semblable à l'arc-en-ciel que Dieu fit paraître après le déluge pour marquer qu'à l'avenir il épargnerait la terre. En élevant un enfant des hommes à la dignité de Mère de Dieu, le Très-Haut nous a en effet donné un gage de réconciliation et nous a prouvé qu'il voulait nous épargner (*S. Bern.* Serm. 1. de Nom. martyr.).

k. Ces paroles que le Sauveur adressa à Jean du haut de sa croix : « Fils, voilà votre mère, » le même Jésus les répète encore à tous les hommes en leur disant, « Mon fils, ma fille, voilà votre mère. » (Voir encore d'autres comparaisons dans les *Litanies de la sainte Vierge.*).

3. Du culte des images.

1. On sait que l'usage des images était interdit aux Israélites dans les assemblées religieuses, parce que, entourés de nations païennes, ils auraient pu facilement tomber dans l'erreur de l'*adoration des images.* L'usage des images était aussi très-rare parmi les chrétiens des trois premiers siècles, soit parce qu'alors les communautés chrétiennes étaient trop pauvres pour en orner leurs chapelles souterraines, ou bien encore parce que l'usage en ayant été interdit aux Juifs de l'Ancien Testament, ils pouvaient éprouver quelque répugnance à s'en servir.

Néanmoins nous trouvons déjà dans le commencement du deuxième du siècle quelques sujets tirés de la

Bible. Ainsi Tertullien rapporte que le Sauveur fut représenté sur un calice. Il figurait le bon pasteur avec une brebis sur ses épaules et le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. Dans des temps plus reculés, nous trouvons aussi des croix sur les tombeaux des martyrs. Une preuve que l'honneur que l'on rend à la croix est très-ancien, se trouve dans Tertullien et Minucius Félix obligés de défendre les chrétiens contre le reproche qu'on leur faisait d'adorer la croix. L'historien Eusèbe raconte avoir vu (*Hist. eccl.* l. 7, c. 14), dans la ville de Cæsarea Philippi, nommée autrefois Panæa, la maison d'une femme qui avait été guérie par le Sauveur d'une hémorrhagie, et qu'il s'y trouvait deux statues en bronze, représentant l'une la femme, l'autre le Sauveur. La première était représentée dans l'attitude de la prière, et sur l'autre on voyait le divin Sauveur lui tendre une main compatissante. Aux pieds du Sauveur croissait une plante étrangère et inconnue qui, lorsqu'elle avait atteint le bord de la robe de bronze, avait la vertu de guérir de toute espèce de maladies. Cette statue existe encore aujourd'hui, ajoute Eusèbe ; je l'ai vue de mes propres yeux. Nous avons vu aussi les saints apôtres Pierre et Paul, ainsi que Jésus-Christ, représentés sur des tableaux peints de différentes couleurs.

Depuis l'époque de Constantin, qui mit fin aux persécutions des chrétiens, les images devinrent plus généralement répandues. — Le pape Damase raconte que l'empereur lui-même fit construire plusieurs basiliques, entre autres celle de Rome, qui porte le nom de Constantinienne. Voici les présents qu'il fit à cette dernière : il y fit placer un piédestal très-élevé, tout en argent, sur lequel était représenté le Sauveur assis sur

un siége; il avait cinq pieds d'élévation et pesait cent vingt livres. On y voyait aussi les douze apôtres, ayant chacun une élévation de cinq pieds et un poids de quatre-vingt-dix livres, outre quatre anges tout en argent également hauts de cinq pieds et d'un poids de cinq cents livres. — Près du baptistère était encore un agneau fait de l'or le plus pur, qui avait à son côté droit une statue du Sauveur et à sa gauche une autre de saint Jean-Baptiste également en argent. Ce dernier portait à la main cette inscription : Voici l'Agneau de Dieu qui efface, etc. — Enfin le même empereur fit placer une croix de l'or le plus fin sur les reliques de saint Pierre.

Au quatrième siècle, les Pères de l'Eglise, tels que saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, font souvent mention des images qui se trouvaient dans les églises, et parlent même de celles qui existaient du temps de Constantin. Remarquables sont surtout les paroles de saint Grégoire-le-Grand à Sérénus, évêque de Marseille, au sujet des images : « Dites-moi, mon frère, lui écrit-il, a-t-on jamais vu qu'un évêque en ait agi comme vous avez fait. — Autre chose est d'adorer la peinture, autre chose d'apprendre par la peinture ce qu'on doit adorer ; car ce que l'Ecriture est pour ceux qui lisent, la peinture l'est pour les ignorants qui regardent. » (*Epist.* lib. 9, ép. 9). — Et ailleurs, parlant encore de la peinture, il dit : « Nous exposons des tableaux dans les églises, afin que ceux qui ne savent pas lire les premiers éléments des lettres puissent lire sur les murailles ce qu'ils ne peuvent apprendre dans les livres. » Déjà précédemment, écrivant à Léontius, il lui disait : Les images ne sont pas des dieux, mais des livres ouverts

qu'on commente et vénère dans les églises. Elles nous rappellent le souvenir de Dieu, et nous engagent à lui rendre nos adorations. Un tableau qui excitait parmi le peuple d'Hippone une vénération toute particulière était celui du saint martyr Etienne. Voici ce que disait à ce sujet saint Augustin : Le tableau que vous préférez à tout autre est celui qui représente saint Etienne lapidé et Saul gardant les vêtements de ceux qui le lapident. — Théodoret rapporte que de son temps on avait placé l'image de saint Siméon Stylite dans toutes les entrées des maisons, afin d'obtenir par son intercession la protection et le secours du ciel (*Philothée*, c. XXVI).

L'ancien ermite Jean allumait dans sa grotte une bougie devant l'image de la sainte Vierge, qui y était représentée avec l'enfant Jésus sur ses bras, et il y priait avec une prédilection toute particulière (*Masch.* in Prato spirit. c. 180).

2. *Controverse au sujet des images.* — L'usage des images avait pris un développement prodigieux à partir du commencement du deuxième siècle jusqu'à l'époque de Constantin ; nulle part il n'avait rencontré d'opposition. Ce ne fut que pendant le courant du huitième siècle qu'on vit s'élever la querelle des images. Les Mahométans, qui à cette époque se multipliaient de plus en plus en Orient, étaient les ennemis déclarés du culte des images. Le calife Yezid, excité par un juif, avait fait détruire toutes celles qui se trouvaient dans les églises chrétiennes des pays dont ils s'emparèrent. — Léon l'Isaurien, croyant détourner de son royaume la tempête qui le menaçait en éloignant les images, publia en 726, sans consulter les évêques, un décret par lequel il interdisait le culte des images à ses sujets,

et ordonnait d'en dépouiller les églises. En 730 il lança un édit, par lequel il ordonnait, sous peine de mort, de détruire, de brûler et de fouler aux pieds toutes celles qui se trouvaient tant dans les édifices publics que dans les maisons particulières, les qualifiant du nom d'*idoles*. Le patriarche de Constantinople opposa une énergique mais inutile résistance. — Une insurrection générale éclata à Constantinople, et le peuple assassina un grand nombre de tailleurs de pierres qui avaient été chargés de briser les statues. A Rome aussi, le peuple se souleva d'indignation à la nouvelle des ordres de l'empereur, et il agit à l'égard des images de l'empereur comme lui-même avait voulu qu'on traitât à Constantinople celles du Sauveur et de ses saints. Toutes les statues de l'empereur érigées à Rome furent renversées, brisées et traînées dans la boue des places publiques. A cette nouvelle, l'empereur entra dans une violente colère. Son indignation s'appesantit et sur les images et sur ceux qui les honoraient ; il envoya en exil saint Germain, et poursuivit le cours de ses cruautés jusqu'à sa mort, qui survint après un règne de 25 ans.

Son fils et successeur Constantin V (surnommé Copronyme), imita la conduite de son père. Comme lui, il fut un ennemi acharné du culte des images, qu'il appelait une « invention du diable. » En 754, il convoqua un concile général auquel assistèrent 338 évêques. L'empereur leur *prescrivit les décrets* qu'ils auraient à porter, et qui étaient que désormais on n'appellerait plus les apôtres et les martyrs du nom de saints, qu'on ne les invoquerait plus, non plus que Marie, et surtout qu'il ne serait plus permis d'en tolérer les images. L'empereur ne pardonnait pas qu'on contredit à ses vues.

Tous les évêques qui ne voulurent pas souscrire ces décrets furent déposés et chassés. Inutile de remarquer que ces décrets ne furent pas reconnus par l'Eglise universelle. L'empereur éprouva surtout de la résistance de la part des communautés religieuses de Constantinople, qui se refusèrent à reconnaître le concile, dirigé uniquement par l'influence de ce prince. Cette conduite énergique aigrit l'empereur. Il fit chasser violemment les religieux de leurs couvents, qui furent convertis en casernes. — Près de Nicomédie vivait le saint abbé Etienne; l'empereur le fit venir à Constantinople pour tâcher de le persuader par son éloquence à rejeter les images, afin de gagner le peuple par son exemple. « Insensé que vous êtes, lui dit l'empereur, de ne pouvoir pas comprendre qu'il soit fort indifférent de fouler aux pieds l'image de Jésus sans déshonorer Jésus Christ lui-même. L'image n'est pas Jésus-Christ. Qu'y a-t-il de commun entre le respect dû au Sauveur et un morceau de bois ou de pierre? » — A ces paroles de l'empereur, le saint homme tira une monnaie frappée à l'effigie de l'empereur, et lui dit : « Seigneur, de qui est cette inscription? — Celle de l'empereur, répondit Constantin. — Eh bien, reprit Etienne, puisque l'honneur du prince ne dépend nullement de celui qu'on rend à son image, je puis aussi sans crainte la fouler aux pieds, » et aussitôt il jeta à terre la pièce de monnaie et marcha dessus; mais au même instant les gens de l'empereur se ruèrent sur lui et le couvrirent de coups; l'empereur alla même jusqu'à l'accuser de lèse-majesté. « O aveugles que vous êtes, s'écria alors le saint abbé, si celui qui déshonore l'image d'un roi de la terre vous paraît digne de châtiment, pourquoi

celui-là serait-il exempt de péché, ou plutôt, comme vous le soutenez, comment serait-il agréable à Dieu, en vouant aux flammes l'image du Roi du ciel? » Cette réponse, au lieu de convaincre l'empereur, ne fit qu'accroître son indignation; il fit jeter Etienne en prison et peu après exécuter. Dix-neuf officiers qui l'avaient assisté dans sa prison furent tourmentés, et deux décapités, pour avoir admiré la mort héroïque qu'il souffrit. L'empereur déclara que quiconque parmi ses sujets honorerait les images, serait privé de la vue et livré à la mort. On brisait des images peintes sur bois sur la tête des coupables. Aux moines, qui avaient surtout témoigné la plus grande résistance, on leur frotta la barbe de poix et on y mit le feu. A la fin Constantin voulut être lui-même spectateur de ces cruautés. Il fit placer son tribunal sur la place publique avec ordre d'y amener les catholiques qu'on martyrisa et mit ainsi à mort sous ses yeux. Plus le tourment était affreux, plus il éprouvait de satisfaction. Ce barbare régna pendant 34 ans, et tout son règne ne fut rempli que par ses persécutions contre les images. Il mourut de la fièvre en 775, et eut pour successeur son fils Léon III, qui suivit son exemple. Les choses continuèrent ainsi jusqu'à l'avénement de l'impératrice Irène, qui abolit les lois sévères de ses prédécesseurs. En 787, un concile réuni à Nicée déclara que le culte des images est utile et salutaire. — Jusqu'au neuvième siècle, nous trouvons encore çà et là quelques empereurs grecs qui ont persécuté les partisans du culte des images, jusqu'à ce qu'enfin ce scandale disparut entièrement. — A l'époque de la réformation protestante, les prétendus réformateurs qualifiant le culte des images d'idolâtrie, brisèrent

les images jusqu'à des crucifix, qu'ils attachaient à la queue des chevaux. Voulant orner leurs maisons de prières, devenus complètement nues par l'enlèvement des images, ils mirent à la place des statues des saints les portraits de Luther et de Mélanchton, parmi lesquels se trouvait aussi celui de l'épouse de Luther, Catherine de Bore (D'après différents historiens).

3. *Citons quelques exemples pour prouver comment les âmes pieuses et ferventes ont vénéré les saintes images et pour montrer quels sont les effets salutaires de cette pratique.*

a. Les tableaux ou stations de la passion de Jésus-Christ ont été de tout temps l'objet d'un culte tout particulier.

aa. Comme on demandait un jour à saint Dominique quel était le livre où il puisait des prédications aussi instructives, il répondit : « *Dans le livre de l'amour, qui est le crucifix.* J'y vois clairement l'amour de Jésus et l'énormité du péché, et par ce moyen ma langue est débarrassée du frein qui la retenait enchaînée. » (*March.* Hort. past. 486).

bb. « Entrant un jour dans notre oratoire, raconte sainte Thérèse, j'y remarquai une image toute neuve qui représentait notre Sauveur souffrant. L'aspect de cette image fut comme un glaive qui me perça le cœur ; je me jetai à genoux devant elle, et, répandant des larmes brûlantes, je conjurai le Sauveur de me faire la grâce de ne plus jamais lui faire de blessure par le péché, mais de m'accorder la grâce de partager ses souffrances. Il me semble avoir encore ajouté que je ne me relèverais point qu'il n'eût exaucé ma prière.—Ce qui en effet me fut accordé. — Depuis ce moment, je devins plus

ferme dans le bien et plus patiente dans les souffrances. » (*Idem*. p. 126).

cc. Albert, fils du comte Falkenberg, s'étant rendu à Paris pour s'y former dans l'art militaire, éprouva un violent désir d'entrer dans un ordre religieux et de s'y consacrer tout entier au service de Dieu. Il entra en effet dans l'ordre des frères prêcheurs. — Dès que son père en apprit la nouvelle, il vola à Paris pour tenter de décourager son fils, mais il eut la douleur d'être forcé de s'en retourner sans avoir rien obtenu. Albert avait encore un cousin qui lui était étroitement attaché et qui fit aussi tout son possible pour le dissuader, lui disant entre autres choses, que par son opiniâtreté il ne manquerait pas de causer la mort à sa mère. Pendant ce discours, Albert n'avait point détourné ses regards du crucifix qui était à côté de lui. Dès qu'il eut fini, il se leva et prenant son ami par la main : « Insensé que vous êtes, lui dit-il, considérez le Sauveur ; malgré les souffrances que la vue de son supplice occasionnaient à Marie et à saint Jean, il ne descendit pas cependant de la croix. J'agirai de même ; je n'abandonnerai pas, à la vue des larmes de ma mère, la croix du couvent que j'ai embrassée, dût-elle en perdre la vie ; car celui qui aime mieux son père, sa mère, ou ses amis que le Crucifié ne saurait être son disciple. C'est pourquoi je vous exhorte, vous aussi, à quitter les dangers de ce monde et à monter avec moi sur la croix. » — Ces paroles firent une telle impression sur Théodoric, qu'au bout de quelque temps il abandonna le monde et entra dans le même couvent (*Ibid*. p. 138).

dd. Lorsque Rodolphe de Habsburg eut été élu empereur des Romains, il se rendit à Aix, où étaient

réunis les électeurs de l'empire, pour y prêter le serment de fidélité. Comme on n'avait pas là le sceptre impérial sur lequel on prêtait serment, le pieux empereur prit un crucifix à l'autel en disant : « Cette croix, qui a sauvé le monde, peut bien certainement remplacer le sceptre, » et il la présenta à baiser à chacun des électeurs, en ajoutant : « Au nom de cette croix, symbole du salut du monde, jurez-moi fidélité. » Ce que tous firent au milieu de la plus vive émotion (*Annegarn's Weltgesch.* 5 B. S. 4).

ee. Un serviteur de Dieu avait coutume, chaque fois que l'aiguillon de la tentation se faisait sentir, de fixer ses regards sur le crucifix, en disant : « Voyez votre Jésus sur la croix, et il vous sera désormais impossible de pécher ! Considérez votre Dieu étendu sur la croix, et, à cet aspect, vous n'aurez plus le courage d'être impatient ! Contemplez votre Dieu sur la croix, et cette vue vous le fera aimer par dessus toutes choses ! » C'est de cette manière qu'il triomphait de toutes les tentations (*Silbert's Hausb.* S. 36).

ff. Sainte Lydvine, vers la fin de sa vie, ne se servait presque plus de ses yeux que pour contempler le crucifix, et cette pratique de dévotion enflammait son cœur d'un amour ardent.

Sainte Elisabeth de Thuringe, regardant un jour le crucifix avec une profonde attention, se sentit tout à coup remplie de confusion en voyant l'éclat et l'élégance toute mondaine de sa parure. — Elle se jeta devant le crucifix et s'écria : « Jésus le crucifié doit être mon partage? pauvreté pour pauvreté, humilité pour humilité, croix pour croix ! » Ce qu'elle promit alors, elle l'exécuta fidèlement pendant toute sa vie (*Ibid.* p. 41).

gg. Une personne d'une haute piété se sentait animée d'un tel amour pour le Sauveur à la vue du crucifix, qu'elle s'écriait : « O Dieu ! ô amour ! ô surabondance de l'amour ! donnez-moi une voix si puissante et si expressive, qu'elle retentisse du couchant à l'aurore, qu'elle monte jusqu'au ciel et se fasse entendre jusque dans les abîmes de l'enfer, afin que tous apprennent à connaître votre amour, et que tous vous le rendent en affection et en dévouement. » (*March.* Hort. pastor. p. 141).

hh. Un certain Isidore n'avait qu'une fille nommée Mélanie, remarquable par la légèreté et l'emportement de son caractère. Comme son étourderie et son opiniâtreté ne faisaient que se développer à mesure qu'elle grandissait, elle était, pour son père, un sujet d'inquiétudes continuelles. Il avait à peu près perdu tout espoir de la voir jamais se corriger, lorsqu'un jour, préoccupée plus que de coutume, sa fille courut auprès de lui et lui demanda ce que signifiait l'objet qu'elle venait de trouver dans l'armoire de sa mère défunte. *C'est un crucifix,* répondit le père. — Qu'est-ce qu'un crucifix ? reprit-elle aussitôt. — Je vous ai dit souvent, continua le père, qu'on avait coutume de nommer ainsi l'image de notre Sauveur mort sur la croix ; mais votre légèreté ne vous permet pas de rien retenir. — « Mais, mon père, jusqu'ici vous ne m'avez dit que très-peu de choses au sujet de ce Sauveur suspendu à une croix. Commencez donc par me raconter son histoire, » repartit la jeune fille. Le père profita de cette occasion pour lui faire le récit de la passion de Jésus, puis il ajouta que c'était à cause des péchés des hommes qu'il avait été obligé de tant souffrir. « Ma

fille, dit-il en terminant, vos péchés sont aussi la cause des douleurs amères qu'il a souffertes; pouvez-vous bien, maintenant, continuer à l'offenser encore? Ne voulez-vous pas lui faire un plaisir et vous corriger?» —Le père eut la consolation de voir sa fille verser des larmes d'attendrissement. Il profita de cette circonstance pour toucher son cœur. Vivement émue de ce qu'elle venait d'entendre, la jeune fille saisit le crucifix avec ses deux mains, et pria son père de le lui donner; ce qu'il fit volontiers. Elle alla ensuite l'enfermer dans une petite armoire, passa presque toute la journée à méditer sur le Sauveur crucifié, arrosa ses joues des larmes d'une sincère pénitence, et dès ce moment elle changea entièrement de genre de vie.—Un jour, ayant été frappée avec violence de la part d'un homme qui la prit pour une autre, au lieu de s'emporter comme c'était sa coutume, elle accepta ces mauvais traitements sans se plaindre et sans en parler à son père. Seulement elle se mit à genoux devant son crucifix et récita cette prière: « Je lui pardonne, ô Jésus, comme vous avez vous-même pardonné à vos ennemis. Pardonnez-lui vous aussi, car il ne savait pas ce qu'il faisait. » Huit jours plus tard, ayant appris que celui qui l'avait frappée était gravement malade, aussitôt elle demanda quelque nourriture à son père, qu'elle alla lui porter: « Ne croyez-pas, lui dit-elle avec douceur, que je vous conserve quelque ressentiment. Que cette offre de peu de valeur vous soit une preuve de ma charité chrétienne, et sachez que j'ai intercédé pour vous auprès de mon Sauveur. » — Cette conduite toucha si vivement le malade, qu'il lui demanda sincèrement pardon, et devint, dès lors, un homme tout nouveau.—Un jour

que sa voisine se plaignait amèrement de la conduite dissolue de son mari, elle lui adressa ces paroles : « Vous avez sûrement, ma bonne voisine, un crucifix dans votre maison ? — Hé ! sans doute. — Eh bien ! reprit Mélanie, allez-y chercher des consolations, apprenez là à devenir patiente, et tout ira bientôt pour le mieux. » — La voisine suivit ce conseil. La méditation de la passion du Sauveur la rendit patiente, et, par sa condescendance et ses manières affables, elle finit par gagner le cœur de son mari (*Nach Herbst's* Exemp.).

ii. Le protestant Schubart raconte, qu'entrant un jour dans le jardin d'un couvent de Franciscains, il y vit un prêtre de cet ordre à genoux devant une magnifique peinture à fresque représentant Jésus-Christ, qui par suite des tourments de la flagellation, semblait encore dégoutter de sang. — Le religieux, voyant arriver cet étranger, se leva, mais son visage paraissait encore tout rayonnant des flammes d'une sainte dévotion.— Vous avez là un superbe tableau, lui dit le protestant en lui adressant la parole. —L'original lui est encore bien supérieur, répondit le religieux en souriant.—Et pourquoi, dans vos prières, ne vous adressez-vous pas plutôt à l'original. — A cette question, le moine lui fit cette judicieuse réponse : « Vous paraissez être protestant et ne pas tenir au culte des images. — Mais je dois vous faire observer que cette image ne fait que venir en aide à mon imagination, afin que je puisse plus facilement me représenter la passion de mon Sauveur ; mon esprit ne s'arrête pas à ce Christ représenté sur ce tableau, mais au véritable. Pouvez-vous prier sans avoir quelque image devant votre esprit, c'est-à-dire sans

vous représenter, au moins par l'imagination, l'objet de votre dévotion. Ne vaut-il pas mieux qu'un artiste, un maître dans l'art de peindre nous représente les saints, que d'en laisser le soin à notre imagination. » — Ce loyal protestant termine sa narration par cet aveu : « Je ne sus que répondre à ces allégations. » (*Kat. Hausf.* 1846).

b. On a toujours eu une grande vénération pour les images de la sainte Vierge et des autres saints.

aa. Saint François de Paul avait toujours dans sa chapelle sacrée une image de la Mère de Dieu, auprès de laquelle il se réfugiait dans tous ses besoins spirituels et temporels.— Lorsque Louis XI, roi de France, en eut connaissance, il lui envoya, dans le but de s'attirer sa faveur, une statue de la sainte Vierge, ornée des plus splendides décorations, pour remplacer celle qu'il avait dans sa chapelle; mais le saint homme refusa constamment ce présent, déclarant que l'éclat de l'or et de l'argent était moins propre à entretenir la dévotion qu'une image simple et dépouillée de tous les embellissements de l'art (*Lohn.* Bibl. I, 998).

bb. Nous avons déjà dit que saint Charles Borromée avait ordonné qu'on mît des croix sur toutes les églises de son diocèse. Il recommandait encore à tous ses diocésains de porter sur eux une image ou médaille de la sainte Vierge, afin qu'en la contemplant souvent, ils fussent encouragés à l'imiter (*Ibid.*).

cc. La première occupation de sainte Thérèse, dès qu'elle fut nommée supérieure de son couvent, fut de mettre sa communauté sous la protection de Marie. Afin d'exprimer combien grande était sa dévotion envers le *secours des chrétiens*, elle fit placer une statue

de la Reine du ciel à la place qu'occupait la supérieure, et, déposant ses clefs aux pieds de la statue en présence de toute la communauté, elle déclara hautement qu'elle choisissait la Mère de Dieu pour supérieure, se reconnaissant elle-même indigne d'en remplir les fonctions (*Ibid.*).

dd. A Paris, un impie ayant eu l'audace de briser une statue qui était entourée d'une vénération universelle, le roi François Ier promit une récompense de 1,000 écus à celui qui lui découvrirait l'auteur. Il en fit faire une autre en argent doré, qu'on porta processionnellement à l'église où elle fut exposée à la vénération des fidèles.—Tant était grand le respect que les monarques chrétiens avaient pour les statues de la Mère de Dieu (*Franc. Bellef.*).

ee. Saint Jean Chrysostôme avait surtout une grande vénération pour l'image de saint Paul ; chaque fois qu'il lisait ses Epîtres, il tenait ses regards fixés sur son portrait. Cette vue était pour lui une exhortation continuelle à lire ses Epîtres et l'enflammait d'un nouveau zèle pour l'œuvre de la prédication (*March.* Hort. past. 487).

ff. Dans le but de répandre de plus en plus la vénération que l'on doit avoir pour les saints et pour encourager les peuples à les imiter, saint François Borgia fit acheter à Rome une quantité considérable de statues et d'images des saints, et les envoya dans toutes les provinces, ayant soin d'avertir qu'en les considérant souvent il ne fallait pas oublier de travailler à imiter leurs vertus (*Lohn.* Bibl. III, 143).

gg. Boleslas, quatrième roi de Pologne, avait coutume de porter dans un cadre en or le portrait de son

père à son cou. Chaque fois qu'il voulait entreprendre quelque chose d'important, il le regardait et le baisait en disant: Plaise à Dieu, mon cher père, que je n'entreprenne jamais rien qui puisse déshonorer votre nom ou votre mémoire. » Suivons son exemple, et, dans des circonstances sérieuses et embarrassantes, considérons attentivement l'image du Sauveur et de notre saint patron, afin que jamais nous ne fassions rien qui puisse les couvrir de confusion (*March.* Hort. past.).

4. Du culte des saintes reliques.

Le culte des saintes reliques est très-ancien et très-agréable à Dieu.

a. Le corps de saint Polycarpe ayant été brûlé par les païens, les chrétiens retirèrent des cendres les plus grands de ses ossements, car, à leurs yeux, ils étaient préférables à l'or et aux pierres précieuses. Ils les déposèrent dans un lieu convenable où ils se réunissaient chaque année le jour de la mort du saint, qui était pour eux un jour de réjouissance et d'encouragement mutuel à souffrir le martyre avec la même fermeté que ce saint (*Euseb.* Hist. eccl. l. 4, c. 14).

On sait que les chrétiens des premiers siècles enlevaient pendant la nuit les corps des martyrs des places publiques, et leur préparaient un lieu de repos dans des excavations souterraines appelées catacombes. On érigea de bonne heure des autels sur ces tombeaux regardés comme sacrés, car déjà, à cette époque, on ne consacrait jamais un autel sans y déposer des reliques.

b. Sainte Macrine, sœur de saint Grégoire de Nysse, portait sur son cœur une croix en fer avec un anneau creux dans lequel elle conservait des reliques de la vraie

croix du Sauveur. Elle mourut en 379. Après sa mort, Grégoire conserva cette croix comme un précieux héritage (*Greg. Nyss.* in vit. Macr.).

c. Lorsque, en 437, on transporta les restes de saint Chrysostôme de Comane dans le Pont à Constantinople, où il était mort exilé, il se fit une affluence considérable d'évêques, de prêtres, de moines, d'ermites et d'autres gens du peuple, venus des contrées les plus éloignées : cette translation ressemblait à une marche triomphale. L'empereur Théodose-le-Jeune, monté sur une galère, suivait avec toute sa cour et presque toute la population de Constantinople. La mer du Bosphore était couverte de barques et éclairée de flambeaux, comme quand il fut rappelé de son premier exil. L'empereur appliqua ses yeux et son visage sur la châsse, demandant pardon pour son père et pour sa mère, qui avaient offensé le saint. Ses reliques furent déposées à Constantinople, dans l'église des apôtres, le 24 janvier 438, jour auquel on celèbre sa fète.

d. Pendant le fort de la persécution suscitée par l'impératrice Justine, au quatrième siècle, saint Ambroise ayant dédié la Basilique appelée l'Ambrosienne, le peuple lui demanda tout d'une voix de la dédier comme basilique romaine. « Je le ferai, répondit saint Ambroise, si je trouve des reliques des martyrs. » Et aussitôt il se sentit animé d'une sainte ardeur, qu'il regarda comme un heureux présage. En effet, Dieu lui revéla en songe que les corps de saint Gervais et de saint Protais étaient dans la basilique de saint Félix et de saint Nabor. Il fit faire les fouilles et découvrit effectivement les deux corps des martyrs.—Plusieurs malades recouvrèrent la guérison en cette circonstance; entre autres un

nommé Sévère, boucher de son métier avant la perte de sa vue, et aveugle depuis plusieurs années. Celui-ci ayant entendu le bruit de la joie publique, il se fit transporter auprès des corps saints. Y étant arrivé, il obtint qu'on le laissât approcher pour toucher d'un mouchoir le brancard où ils reposaient. Aussitôt qu'il eut appliqué le mouchoir sur ses yeux, ils furent ouverts, et il revint sans guide. Ce miracle se fit en présence d'une foule nombreuse, et, entre autres, de saint Augustin, qui se trouvait alors à Milan, et qui en parle en plusieurs endroits de ses œuvres.

e. Voici un autre miracle rapporté par saint Augustin lui-même, qui en a été témoin oculaire. Dix enfants, dont sept fils et trois filles, natifs de Césarée, en Cappadoce, ayant été maudits par leur mère pour quelque outrage qu'ils lui firent après la mort de leur père, furent miraculeusement frappés d'un horrible tremblement de membres, de sorte que, ne pouvant souffrir la confusion qu'ils en recevaient dans le pays, ils s'en allèrent, chacun de son côté, errer dans tout l'empire romain. Il en vint deux à Hyppone, un frère et une sœur, Paul et Palladie, déjà fameux par leur disgrâce en beaucoup d'endroits. Ils y arrivèrent quinze jours avant la fête de Pâques, et ils visitaient tous les jours l'église où il y avait des reliques du glorieux saint Etienne, priant Dieu d'apaiser sa colère et de leur rendre leur première santé. Le jour de Pâques venu, et une grande multitude de peuple se trouvant déjà dans l'église, comme le jeune homme tenait les ballustres du lieu où était la relique du martyr, il tomba tout à coup et demeura par terre comme endormi, sans, toutefois, trembler comme il avait coutume, même en dor-

mant. On allait le relever, mais il le fit de lui-même, sans trembler, car il était guéri.—Toute l'église retentit de cris de joie, et l'on courut aussitôt auprès de saint Augustin pour le lui annoncer. Le troisième jour de la fête de Pâques, Palladie fut guérie, en présence de saint Augustin, qui avait commencé à prêcher sur le miracle opéré sur son frère.—Saint Augustin, qui écrivait l'année qui suivit ces miracles, rapporte qu'il avait déjà paru soixante-dix relations touchant les miracles opérés par l'intercession de saint Etienne, en présence de ses reliques (*S. Aug.* de civit. l. 22, cap. 8).

d. La ville d'Uzales, non loin d'Utique, en Afrique, a aussi été témoin de plusieurs miracles opérés auprès de quelques reliques de saint Etienne, qu'on y possédait. Un barbier, nommé Concordius, s'était brisé une jambe, et était obligé de se servir d'une béquille pour marcher. Il recourut à l'intercession de saint Etienne, et vénéra ses reliques avec une grande dévotion. Tout-à-coup, il sentit sa jambe s'étendre, et il put marcher sans le secours de sa béquille. Il alluma aussitôt, comme c'était déjà l'usage à cette époque, un grand nombre de bougies devant les reliques, fit une prière d'actions de grâces, et laissa sa béquille en souvenir.—Sa femme y recouvrit aussi la vue.—Une autre femme, dont le fils était mort saus le baptême, courut, dans sa désolation, auprès des reliques du saint, le prier d'avoir pitié de son enfant, et l'enfant se réveilla du sommeil de la mort. Il fut baptisé, reçut la confirmation et la communion, et s'endormit de nouveau d'un sommeil doux et paisible. Il était mort.—La mère déposa son enfant dans le tombeau avec autant de joie que si elle l'eût remis entre les bras de saint Etienne (*Id. et Ber. Berc.* tom. 9).

g. Une cruelle maladie, appelée *des ardents*, ravagea la capitale de la France en 1129, sous le règne de Louis-le-Gros. Un feu intérieur consumait les entrailles des victimes de ce fléau destructeur; l'art des médecin était vaincu par la violence du mal. En vain Etienne, évêque de Paris, prélat d'une éminente sainteté, ordonna des jeûnes et des prières. Dieu paraissait inflexible. Enfin, on fit une procession solennelle, où l'on porta la châsse de sainte Geneviève à la cathédrale. Au moment où elle franchit le seuil de l'église, tous les malades recouvrèrent à l'instant la santé, à l'exception de trois, qui, peut-être, avaient manqué de foi, ou que Dieu, dans ses desseins de miséricorde, voulut sanctifier par une plus rude épreuve. Le pape Innocent II consacra le souvenir de cet événement par une fête que l'Eglise célèbre le 26 novembre, sous le nom de *sainte Geneviève des ardents* (*Vie de sainte Geneviève.*).

h. Le carmélite Dominique de Jésus Maria, né en 1559 en Aragon, après avoir soigné les pestiférés pendant une demi-heure, se trouva lui-même atteint de cette contagion. Il lui vint au cou un chancre de la largeur d'un œuf, et un autre près de l'oreille. Se croyant sur le point de mourir, il s'y prépara jusqu'à minuit. Après qu'il eut encore, non sans beaucoup de peine, récité matines, il lui vint en pensée qu'il possédait des reliques de sainte Thérèse ; il en toucha les parties malades, et aussitôt il tomba dans une douce extase qui dura une demi-heure. Il lui sembla alors que sainte Thérèse touchait elle-même son cou et lui promettait sa guérison, et effectivement, lorsqu'il revint à lui, il se trouva parfaitement guéri (*Herbst.* Exempelb.).

i. L'empereur Charlemagne portait à son cou des re-

liques de saints attachées à une chaîne en or. C'est sur ces reliques que le duc Tassilo fut obligé de lui prêter le serment de fidélité.

La petite cassette renfermant des reliques des saints que possédait Wilfried, évêque d'York, étant devenue la propriété de la reine Ermenburga, elle la fit suspendre dans sa chambre à coucher, et il fallait qu'elle l'eût dans sa voiture chaque fois qu'elle sortait (*Stolb.* R. G. B. 23.).

Robert, roi de France, fit recouvrir d'or, d'argent et de pierres précieuses les reliques de saint Sabinien et de saint Potamien, apôtres de Sens, qui furent découvertes pendant son règne. Il les porta lui-même avec son fils dans l'église au milieu d'une affluence de peuple considérable (*Ber. Berc.* Hist. de l'Egl. tom. 10.).

Le roi Clotaire fit porter dans son palais les reliques de saint Médard, évêque de Noyon, qu'il avait fait déposer dans un coffre recouvert d'une riche étoffe et orné de plaques et de pierres précieuses. La reine, les princes et les princesses assistèrent eux-mêmes à la translation, et souvent le prince porta lui-même le coffre sur ses épaules.

Saint Louis, roi de France, acquit à un prix très-élevé la couronne d'épines de Jésus-Christ, qui avait été donnée en gage aux Vénitiens par les grands de l'empire grec. Lorsqu'il apprit qu'elle était arrivée dans son royaume, il alla à sa rencontre, accompagné de la reine, de ses fils, de ses frères, ainsi que d'un grand nombre d'évêques et de seigneurs. La couronne d'épines était renfermée dans un vase en or, qui lui-même se trouvait dans un coffre d'argent. Dès qu'on la vit, tout le monde versa des larmes, des soupirs s'exhalèrent de

toutes les poitrines. On eût dit qu'on voyait le Sauveur lui-même couronné d'epines. Le roi voulut porter ce trésor avec son frère aîné, Robert, comte d'Artois. Tous deux marchaient la tête découverte, nu-pieds et en costume de pénitents. Ils étaient suivis de toute la noblesse, qui marchait également nu-pieds, outre une grande multitude de peuple qui suivait (*Ber. Berc.* Hist. de l'Egl., tom. 12.).

SENTENCES.

a. « Je vénère dans la chair des martyrs les blessures qu'ils ont reçues pour l'amour de Jésus ; j'honore la mémoire d'un héroïsme qui ne meurt jamais ; je révère une cendre qui s'est sanctifiée en confessant Jésus-Christ ; j'honore le corps qui me montre comment je dois aimer le Seigneur, et qui m'apprend à ne pas même craindre de souffrir la mort pour lui (*S. Ambr.* Serm. 14 » de SS. Naz. et Cels.).

b. « On ne doit point repousser ni dédaigner les corps des morts, surtout ceux des justes et des fidèles, car le Saint-Esprit s'en est servi comme d'organes et de vases pour opérer toutes sortes de bonnes œuvres. Un vêtement, une armure, ou tout autre objet qui vient d'un père, sont d'autant plus chers à sa postérité, qu'il était lui-même un personnage comblé de plus d'honneurs. On ne saurait donc en aucune manière mépriser les corps, car ils nous sont bien plus étroitement unis que nos vêtements. En effet, ce que l'on revêt extérieurement ne sert que comme un ornement ou comme un préservatif, tandis que les corps font partie de la nature même. » (*S. Aug.*).

c. « Dieu a partagé les martyrs entre lui et nous. Il a

pris les âmes et nous a laissé les corps, afin que nous les conservions comme des objets destinés à nourrir notre piété et nous faire avancer dans la vertu. Car celui qui contemple les armes ensanglantées d'un guerrier, son bouclier, sa lance et sa cuirasse, fût-il l'homme le moins belliqueux, se sent enflammé d'ardeur et vole au milieu des combats. Et nous, qui voyons non pas seulement les armes, mais encore le corps d'un saint guerrier qui a été jugé digne de verser son sang pour confesser Jésus-Christ, comment pourrions-nous ne pas nous sentir excités à l'imiter, lorsque cette vue tombe sur notre âme comme une flamme et nous invite à livrer le même combat ? » (*S. Chrysost.* Orat. in Jul. mart.).

Remarque. Quelque ait été le mépris des protestants et des esprits forts pour le culte des images, ils ont cependant toujours entouré d'une grande vénération les objets qu'ont laissés après leur mort les hommes qu'ils jugeaient dignes de leur vénération; ainsi on a payé des sommes immenses pour les boucles de cheveux de D'Alembert, pour la plume de Voltaire, le bâton de Rousseau. — Quelles dépenses énormes n'occasionna pas la translation des restes mortels de Napoléon de Sainte-Hélène à Paris !

Lorsque Martin Luther fut mort, on regarda comme des choses sacrées non-seulement sa Bible, mais encore sa montre, sa table où il écrivait, son lit, sa table, ses verres. Gustave-Adolphe prit sa montre, que le crayon reproduisit à l'infini ; on fit plusieurs fragments de son lit et de sa table, qu'on regardait comme des remèdes contre les maux de dents, ainsi que le rapporte l'historien Arnold.

Dans le dernier siècle, les écrivains protestants consacraient un chapitre particulier à ce qu'ils appelaient « les reliques de Luther, » comme on peut le voir dans un ouvrage de Henri Gœtz, publié à Leipzig, et qui est iutitulé : über die an verschiedenen Orten aufbewahrten Reliqaien Duther's (sur les reliques de Luther que l'on conserve en différents endroits), etc.

Les Turcs, qui au quinzième siècle conquirent l'Albanie, s'étant aussi rendus maîtres de Lyssa, déterrèrent les ossements du glorieux héros Scanderberg, et se les partagèrent. Les plus petits morceaux, ils les entourèrent d'or et d'argent, et les portaient à leur coù au milieu du tumulte des camps (*Ber. Berc.* Hist. de l'Egl., tom. 16).

DEUXIÈME COMMANDEMENT.

Du Blasphème.

1. Les châtiments que Dieu a établis contre les blasphémateurs, les exemples de sévérité exercés envers ceux qui s'en sont rendus coupables, ainsi que les peines infligées par l'autorité tant civile qu'ecclésiastique, prouvent quel grand péché ce doit être que le blasphème.

a. Dieu dit dans la législation mosaïque : « Celui qui blasphème le nom de Dieu, doit être puni de mort. Tout le peuple le lapidera, qu'il soit citoyen ou étranger » (*Lévit.* 24). Voici ce qui donna lieu à cette loi sévère : il arriva que le fils d'une femme israélite eut une dispute dans le camp avec un Israélite, et ayant blasphémé le nom saint et l'ayant maudit, il fut amené

à Moïse. Cet homme fut mis en prison, en attendant qu'on sût ce que le Seigneur en ordonnerait. Alors le Seigneur parla à Moïse et lui dit : « Faites sortir du camp ce blasphémateur, et que tous ceux qui ont entendu ses blasphèmes lui mettent la main sur la tête comme pour attester son crime, et qu'il soit lapidé par tout le peuple. »

Lorsque Sennachérib, roi d'Assyrie, assiégeait les villes fortes de Juda, il envoya au roi Ezéchias une lettre remplie des plus horribles blasphèmes. Lorsque Ezéchias eut lu ces blasphèmes, il se rendit dans la maison du Seigneur et lui dit : « Seigneur, Dieu d'Israël, c'est vous qui êtes le Dieu de tous les rois de la terre. Ecoutez les paroles de Sennachérib, qui a envoyé ses serviteurs pour blasphémer devant nous le Dieu vivant. Sauvez-nous donc, Seigneur notre Dieu, des mains de ce roi, afin que tous les royaumes de la terre sachent que c'est vous seul qui êtes le Seigneur et le (*vrai*) Dieu. » Le roi en fit aussi donner connaissance au prophète Isaïe, qui dit de son côté : « Ainsi parle le Seigneur : J'ai exaucé votre prière ; Sennachérib n'entrera point dans la cité (de Jérusalem), car je protégerai cette ville et je la sauverai pour ma propre gloire et en faveur de mon serviteur David. » L'ange du Seigneur sortit (*contre lui*) et frappa cent quatre-vingt-cinq mille hommes dans le camp des Assyriens, et de grand matin, quand on fut levé, on trouva le camp plein de ces corps morts (4 *Rois*, 19 et *Isaïe*, 37).

Le cruel roi Antiochus, pour avoir blasphémé, fut puni par une maladie horrible. « Il sortait des vers du corps de cet impie comme d'une source ; et vivant au milieu de tant de douleurs, toutes les chairs lui tombaient par

pièce avec une douleur si effroyable, que toute l'armée ne pouvait en souffrir la puanteur » (2. *Mach.* 9, 9).

Le fier et impie Nicanor fut aussi frappé de mort subite dans une bataille.

Lorsque Judas Machabée eut jeté les yeux sur son cadavre, il commanda qu'on lui coupât la tête et cette main détestable qu'il avait osé étendre contre la maison sainte de Dieu. Il commanda aussi qu'on coupât en petits morceaux la langue de cet impie, qu'on la donnât à manger aux oiseaux, et qu'on suspendit vis-à-vis du temple la main de ce furieux (*Ibid.* 15, 33).

Hérode, pour avoir prêté l'oreille à une flatterie injurieuse à Dieu, croyant dans son orgueil parler non comme un homme, mais comme un Dieu, fut frappé par l'ange du Seigneur, et mourut dévoré par les vers (*Act.* 12).

b. L'historien Baronius raconte que, vers l'an 494, un partisan de l'hérésie d'Arius (erreur qui, comme on le sait, consistait à nier la divinité de Jésus-Christ), proféra des blasphèmes si horribles contre la Sainte Trinité, que ceux qui l'entendirent en furent saisis d'effroi. Mais tout à coup le blasphémateur entra dans une telle fureur, qu'il commença à se déchirer le corps avec ses ongles, jusqu'à ce qu'il mourut enfin en poussant les plus effroyables rugissements (*Baron.* Hist. ann. 494., n. 54).

c. Eusèbe raconte dans son histoire ecclésiastique que l'empereur Maximien, cédant aux inspirations de sa haine contre les chrétiens, fit composer un livre où se trouvaient les plus horribles blasphèmes contre le Dieu des chrétiens. Ce petit livre fut répandu dans les écoles et distribué aux enfants, auxquels on le fit ap-

prendre par cœur pour qu'ils le récitassent sur la rue, afin d'aigrir et de scandaliser les chrétiens. Ce qui eut lieu en effet. Toutefois le châtiment de Dieu ne se fit pas attendre longtemps. Un grand nombre de païens fut attaqué par la peste. Les maisons et les rues étaient tellement remplies de cadavres, que les bras manquaient pour enterrer tant de morts, tandis qu'aucun chrétien ne fut indisposé. L'empereur lui-même perdit la vue, tomba en démence, et s'ôta la vie (*Lohn.* Bibl. I, 230).

d. Nestorius, l'auteur de cette hérésie qui prétendait que la sainte Vierge ne devait pas être appelée Mère de Dieu, vit sur la fin de sa vie ses souffrances augmenter en proportion de son impiété. On dit que, déjà de son vivant, son corps tombait en pourriture, et que sa langue, qui avait proféré tant de blasphèmes contre Jésus-Christ et sa sainte Mère, fut rongée par les vers. Il mourut enfin d'une chute de cheval, après avoir été obligé de prendre la fuite (*Baron.* Ann. eccl. an 436. c. 4).

e. Le docteur P..., médecin dans le comté d'Essex, homme incrédule et imbu de principes anti-religieux, avait pris à tâche de ravaler, autant qu'il était en lui, le caractère divin de Jésus-Christ. Son mépris pour la personne de Jésus-Christ allait si loin, que dans son impiété il ne l'appelait jamais autrement que le fils du charpentier. Etant tombé dangereusement malade, son domestique le trouva un jour extrêmement abattu. Comme il lui en demanda le motif, le malade répondit : « Je suis un homme de la mort, et, ce qui est plus triste et plus désolant encore, c'est qu'il me faudra paraître au tribunal du fils du charpentier. » — Ainsi s'évanouissent, au moment de la mort, toutes les folles

pensées du cœur humain. Ainsi brille dans tout son éclat la majesté d'un Dieu que l'homme impie s'était efforcé de rabaisser par les railleries et les sarcasmes de l'irréligion! (*Lebensfr.* v. Sinaï, p. 308).

f. Dans le village d'Edinghausen, non loin de la ville de Bielfeld, un impie et un blasphémateur de la religion s'avisa un jour de tourner en dérision le sacrement de l'Eucharistie. Il s'assied à table avec ses camarades, prend du pain et du vin, et prononce sur eux les paroles de la consécration, après quoi il les distribue à ses compagnons. Lorsque son tour fut venu de prendre du pain et du vin, il se sentit indisposé, laissa tomber sa tête sur la table, et au bout de quelques secondes il était mort. — Il fut enterré le jour des Trois-Rois. — Cette histoire ne saurait être révoquée en doute. Puisse-t-elle être un avertissement sérieux pour ceux qui se plaisent à se moquer des saints mystères et à tourner en ridicule les vérités de la religion! (*Le même,* p. 289).

g. Lorsque Rupert, électeur palatin, élu empereur en place de Wenzel de Bohême, vint à Speier, un grand nombre de condamnés, comme c'était la coutume lors de l'élection d'un nouvel empereur, se présentèrent à lui pour obtenir leur grâce. L'empereur ayant voulu qu'on prît des informations sur leur conduite passée, il apprit qu'un citoyen de la ville de Speier avait été exilé parce qu'il avait souvent blasphémé Dieu. L'empereur porta alors cette remarquable sentence : « Je ferai grâce à tous, excepté à ce blasphémateur, qui continuera à rester en exil; car les premiers n'ont failli qu'à l'égard des hommes, tandis que celui-ci a péché contre Dieu même, et a commis le plus grand des crimes de lèse-majesté » (*Lohn.* Bibl. I, 236).

h. Louis IX, roi de France, avait fait une loi qui portait que quiconque serait convaincu de blasphème aurait la langue percée avec un fer rouge. Il arriva qu'un citoyen de Paris laissa échapper publiquement un horrible blasphème et fut accusé auprès du roi. Le roi lui fit subir la peine qu'il avait ordonnée, sans qu'il fût possible d'obtenir sa grâce. A ceux qui voulaient intercéder en sa faveur, il leur répondit : « Je lui pardonnerais volontiers s'il se fût rendu coupable envers moi, mais je ne pardonnerai jamais à celui qui insulte publiquement à la majesté de Dieu. Volontiers je me laisserais moi-même percer la langue avec un fer rouge, si par là je pouvais bannir le blasphème de mon royaume. » — Le même roi recommandait à son fils, lorsqu'il serait parvenu au trône, de ne jamais laisser aucun blasphème impuni (*Ibid.* 226).

Henri II, roi de France, ordonna que les blasphémateurs fussent punis de mort comme les meurtriers (*Ber. Berc.* Hist. de l'Egl. tom. 18).

Louis XIV publia aussi en 1666 une loi très-sévère contre le blasphème. Tous ceux qui étaient convaincus d'avoir blasphémé le nom de Dieu, de la sainte Vierge et des saints, étaient obligés de payer une amende qui chaque fois allait en augmentant. La cinquième fois, on les mettait au pilori depuis huit heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi. A la sixième infraction, on leur brûlait la lèvre supérieure sur l'échafaud, et à la septième la lèvre inférieure. S'ils ne s'amendaient pas, on leur coupait la langue. Ceux-là même étaient mis à l'amende, qui n'accusaient pas la personne qu'ils avaient entendue blasphémer (*Le même*, liv. 78).

i. En Angleterre, il existe une loi d'après laquelle toute espèce de jurement est puni d'une amende. Un homme chez qui l'habitude de proférer des jurements existait à un haut degré, lui donnait un jour libre cours dans une auberge. Le lendemain il fut cité en justice sans qu'il sût pourquoi. Il vit un homme qui compta devant le juge jusqu'à 487 fèves. Quand il eut fini, il dit : « Je veux prouver par ceci que cet homme a juré hier au soir 487 fois. » Interrogé comment il pouvait le savoir aussi exactement, il répondit : « J'avais hier la poche droite de mon habit remplie de fèves, lorsque je me trouvai en compagnie de cet homme. A chaque jurement qu'il proférait, j'en mettais une dans ma poche du côté gauche ; j'en ai compté jusqu'à 487, et ce nombre est au-dessous de la vérité ; mais à défaut de fèves, il m'a été impossible de continuer mon énumération. » L'accusé ne nia pas le fait, mais il paya l'amende, rougit de confusion et se corrigea (*Lebensfr.* aus. Sinaï, 315).

k. D'après l'ancienne discipline ecclésiastique, voici qu'elles étaient les peines que devaient subir ceux qui blasphémaient contre Dieu, contre la sainte Vierge et les saints : le pénitent devait se tenir debout pendant sept dimanches consécutifs devant la porte de l'église, le dernier dimanche sans manteau et nu-pieds avec une courroie autour du cou. En outre, il était obligé, pendant ces sept semaines, de jeûner tous les vendredis au pain et à l'eau. Pendant tout ce temps, il lui était défendu d'entrer dans aucune église. Chaque dimanche il était obligé d'entretenir un, deux, et jusqu'à trois pauvres, selon que ses moyens le lui permettaient. S'il refusait de se soumettre à la penitence, on lui interdi-

sait l'entrée de l'église, et après sa mort on lui refusait la sépulture ecclésiastique (*Macrh.* Hort. past. 503).

2. Citons quelques traits propres à nous donner une idée de l'horreur que doit nous inspirer le blasphème et toute espèce de profanation du nom de Dieu.

a. Lorsque saint Polycarpe fut sommé, par le juge païen de blasphémer le Christ, sous peine de perdre la vie s'il ne le faisait, il répondit avec fermeté : « Il y a quatre-vingt-six ans que je le sers, et jamais il ne m'a fait de mal ; comment pourrais-je blasphémer mon Roi et mon Sauveur ? » — Tel fut le langage de ce saint vieillard ; il aimait mieux mourir que de blasphémer son Dieu (*Euseb.* Hist. l. 4).

b. Saint Ignace de Loyola avait coutume de dire, que, s'il devait être précipité en enfer, son plus grand tourment serait d'y entendre blasphémer Dieu (*Lohn.* Bibl. I, 232).

c. Saint François-Xavier écrit dans une de ses lettres : « Je suis quelquefois dégoûté de la vie, et je préférerais mourir plutôt que de continuer à vivre dans un monde où l'on blasphème Dieu si souvent, et où son honneur est si indignement méconnu. » (*Ibid*).

d. Un soldat s'étant confessé d'avoir l'habitude de proférer des jurements et des blasphèmes, et ayant déclaré sincèrement qu'il se convertirait s'il connaissait quelque remède efficace contre ce penchant, son confesseur lui conseilla, chaque fois qu'il retomberait dans cette habitude, de se baisser comme s'il eût voulu baiser l'escabeau des pieds du Seigneur, et de réciter cette prière : « Seigneur, pardonnez-moi ! » Le soldat suivit ce conseil, et fit de grands progrès dans l'œuvre de sa conversion ; mais ayant un jour, dans un com-

bat, laissé tomber son épée, il proféra un horrible jurement, et aussitôt il s'inclina vers la terre, suivant le conseil de son confesseur. Pendant qu'il était ainsi penché, un boulet vint à passer en ce moment sur sa tête, qui l'eût infailliblement tué s'il eût été debout. — Depuis ce moment, on ne l'entendit plus jamais proférer ni jurements ni blasphèmes (*Ibid*).

e. Un habitant de Schelton, qui avait l'habitude de jurer souvent, fut corrigé de la manière suivante par une jeune fille. Cette enfant, ne pouvant supporter sans indignation les paroles sacriléges que vomissait cet homme, demanda à sa mère si elle croyait qu'il récitât aussi le *Pater*. La mère répondit qu'elle l'ignorait. La fille voulut s'en assurer par elle-même, et, à force de recherches, elle l'entendit un jour qui récitait le *notre Père*. Bientôt après, à la première occasion qui se présenta, on entendit éclater de nouveau les blasphèmes les plus révoltants. La fille s'avança alors vers lui, et lui dit d'un ton sévère : « Vous avez, ce matin, récité le *Pater*, et vous avec donné à Dieu le nom de *Père* ? — Oui, eh! pourquoi cette question ? — Mais comment pouvez-vous l'appeler votre père, vous qui jurez et l'offensez si grièvement ? » Le coupable sentit la rougeur lui monter au front, et jamais on ne l'entendit plus proférer des jurements (*Lebensfr* v. Sinaï, p. 310).

f. Dans une petite ville du diocèse de Luttique, on trouva un jour un enfant qui s'était égaré de la maison paternelle, debout dans une rue, pleurant et sanglottant. A ceux qui lui demandèrent comment s'appelait son père, il répondit qu'il se nommait Satan. Etonné de cette réponse, on lui fit encore une fois la même

question, mais il donna toujours la même réponse. On lui demanda alors le nom de sa mère.—Elle se nomme aussi Satan, répondit-il. — Mais comment appelle-t-on la maison où habitent tes parents? — La maison de Satan, répéta l'enfant. — Sur ces entrefaites, arriva quelqu'un qui, connaissant l'enfant, put donner quelques renseignements. — L'enfant avait des parents très-irascibles. Quand, le soir, le père revenait à la maison, tout en entrant dans la chambre, la dispute commençait; c'était, le plus souvent avec sa femme, qui avait coutume de lui dire : « Tu es un véritable Satan ! » Quand celle-ci gourmandait l'enfant, elle lui disait : « Ton père est un Satan, et toi, tu es un enfant de Satan. » La femme recevait les mêmes titres de la part de son mari. Et quand la dispute était terminée, homme, femme et servantes de s'écrier de concert : «Quelle effroyable maison! c'est une véritable demeure de Satan. » L'enfant avait remarqué ces paroles et les avait répétées. — Que les parents apprennent par cet exemple à respecter leurs enfants et à ne pas les scandaliser par une conduite peu digne du nom de chrétien qu'ils portent, et du Dieu qui, tôt ou tard, fera éclater sur eux les foudres de sa vengeance! « Les vieux corbeaux apprennent à croasser aux jeunes », dit un vieux proverbe allemand. — Tel père, tel fils (*Maralis Geschictchen*. 34).

c. Un impie proférant un jour des blasphèmes en présence de saint Jérôme, le saint lui adressa de sévères reproches. « Des chiens, lui dit-il, aboient pour leur maître ; et vous paraissez vous étonner que je fasse entendre ma voix quand il s'agit de l'honneur du Seigneur? Je me tairais, lorsqu'on blasphème le nom de

Dieu? que Dieu m'en préserve! je puis mourir, mais me taire en entendant un pareil langage, jamais » (*Nach. Sturml.* B. 4. S. 178).

SENTENCES.

a. « Si vous aimez Dieu votre Seigneur de tout votre cœur, dites-moi, pouvez-vous entendre avec indifférence que l'on blasphème et méprise son nom, et que, au lieu de le sanctifier, on le déshonore de la manière la plus honteuse? » (*S. Bern.* Serm 44. in Cant.).

b. « Tous les autres péchés paraissent provenir plutôt de l'ignorance ou de la faiblesse humaine, mais le blasphème a sa source dans une méchanceté qui n'appartient qu'à Satan. Plus le personne injuriée est élevée en dignité, plus l'injure est grande; aussi quel énorme péché ne doit-ce pas être que le blasphème, puisqu'il s'adresse à Dieu lui-même? » (*Ibid.* tom. 4. Serm. 33).

c. « O langue diabolique, qu'est-ce qui peut vous pousser ainsi à vomir des blasphèmes et des injures contre votre Créateur, lui qui vous a rachetée par le sang de son Fils et vous a consacrée par son Saint-Esprit, comme un instrument destiné à chanter ses louanges et sa gloire? » (*Ibid*).

d. « Rien de plus odieux que le blasphème : tous les autres péchés n'ont pour objet que les choses d'ici-bas, comme l'avarice, la luxure, la gourmandise; mais le blasphème s'en prend à ce qu'il y a de plus élevé, il s'attaque au ciel même » (*S. Hier.*).

e. « Quoi! avec la même bouche qui goûte tous les jours tant de bienfaits de Dieu, avec laquelle vous priez,

sur laquelle vous recevez le sacré corps du Sauveur, vous oseriez proférer des blasphèmes et des jurements contre Dieu? » (*S. Ephrem.*).

f. « Vous qui blasphèmez, ne craignez-vous pas que le feu tombe du ciel pour vous dévorer, et que la terre ne s'entrouvre sous vos pieds prête à vous engloutir? Ne vous faites pas d'illusion, ô hommes, il est impossible d'échapper à la main de la justice divine; Dieu ne veut pas qu'on se moque de lui. » (*Didacus, Stella in luce*).

Du Serment.

Faire serment, c'est prendre solennellement Dieu à témoin d'une chose que l'on veut rendre plus croyable que par une simple négation ou affirmation. Celui-là donc fait un serment, qui prend Dieu à témoin de la vérité de son assertion. Il y a deux espèces de serments. Le premier, le *serment affirmatif*, est celui par lequel nous prenons Dieu à témoin de la vérité du fait que nous alléguons. C'est celui que l'on prête par devant les tribunaux de la justice humaine. Le second s'appelle *serment de promesse*. C'est celui que nous prêtons lorsque nous prenons Dieu à témoin, soit de la sincérité avec laquelle nous faisons une promesse, soit de la *fidélité* avec laquelle nous tiendrons la promesse donnée. — Voici, à ce sujet, les réflexions que fait saint Chrysostôme : « Le serment n'est entré dans le monde que quand la bonne foi et la confiance ont commencé à faiblir, et que les hommes ne se sont plus fiés les uns aux autres; car, on croit sur parole celui en qui l'on a confiance, et on n'exige pas qu'il prête serment. Dans le sermon que Jésus fit sur la montagne, il exhorta

ceux qui l'écoutaient à s'abstenir de jurer; puis il ajouta : « Contentez-vous de dire : cela est, ou, cela n'est pas; tout ce qui se dit de plus vient de la mauvaise disposition du cœur. » C'est comme s'il leur eût dit : « Chez vous, mes frères, le jurement n'est plus nécessaire; vous devez avoir une telle confiance les uns envers les autres, vous montrer si sincères, que la simple parole suffise. Tout ce qui se dit de plus, c'est-à-dire le serment que souvent l'on exige de vous, vient du mal, en d'autres termes, du manque de bonne foi et de sincérité que vous savez exister parmi vous. »

1. Qu'il soit cependant permis de jurer dans certaines circonstances graves; c'est ce que nous prouvent les passages les plus manifestes de l'Ecriture sainte, ainsi qu'une foule d'exemples bibliques (*Deut.* 7, 13. *Jérém.* 42). Abraham dit au roi de Sodome : « Je lève ma main vers le Seigneur, le Dieu très-haut, possesseur du ciel et de la terre, que je ne recevrai rien de ce qui est à vous, depuis le moindre fil jusqu'à un cordon de soulier. » (*Gent.* 14, 22). — Abraham exigea aussi que son serviteur Eliézer mît la main sur sa cuisse, pour lui faire promettre, par serment, qu'il n'irait point chez les Chananéens chercher une femme à son fils (*Id.* 24, 2). — Lorsque Abraham eut fait voir qu'il était disposé à sacrifier son fils, un ange lui fit entendre ces paroles : « Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que, puisque vous avez fait cette action, et que, pour m'obéir, vous n'avez point épargné votre fils unique, je vous bénirai et je multiplierai votre race comme les étoiles du ciel et comme le sable de la mer. » (*Idem.* 22, 16). — Joseph fut obligé de promettre par serment à son père mourant, qu'il le transporterait dans son

pays et l'enterrerait dans le sépulcre de ses ancêtres (47, 31). — Jonatas ayant fait une alliance avec David, tous deux la consolidèrent par un serment (1. *Rois*, 18 et 20). — Le roi Asa, dans une fête où l'on offrait des sacrifices, obligea tous ses sujets de faire serment qu'ils observeraient la loi mosaïque, et fuiraient l'idolâtrie. Il est dit à ce sujet : « Ils firent serment au Seigneur avec de grandes exclamations et des cris de joie, au son des trompettes et des hautbois. Ils cherchèrent Dieu dans toute la plénitude de leur volonté ; aussi ils le trouvèrent, et il leur accorda la paix avec tous leurs voisins. » (2. *Paral.* 15. 14). Dans le psaume 109, on lit de même : « Le Seigneur a juré, et son serment demeurera immuable ; vous êtes le Père éternel, selon l'ordre de Melchisédech ; » et au psaume 62 : « Ceux-là seront loués qui garderont le serment qu'ils auront prêté au Seigneur. » — Lorsque Caïphe invita le Sauveur à assurer par serment qu'il était le Fils de Dieu, il y consentit, bien qu'il n'eût pas répondu aux précédentes interrogations. — Nous voyons, par les lettres de saint Paul, qu'il prend souvent Dieu à témoin de ce qu'il dit, pour lui donner plus de force. Ainsi il écrivait (2. *Cor.* 11, 31) ; « Dieu qui est le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui est béni dans tous les siècles, sait que je ne mens pas. » Et ailleurs (*Philipp.* 1, 8) : Dieu m'est témoin avec quelle tendresse je vous aime tous dans les entrailles de Jésus-Christ. » — Les anges eux-mêmes n'ont pas craint d'avoir recours au jurement, car saint Jean écrit (*Apocal.* 10, 6) : « L'ange a juré par celui qui vit dans les siècles des siècles. » — Aussi l'Eglise catholique n'a-t-elle jamais défendu le serment ; elle n'a défendu que l'abus, et a complète-

ment rejeté l'erreur des pélagiens, qui soutenaient que le serment était tout à fait illicite.

2. *Ne jurez jamais sans motif sérieux ou sans nécessité.*

a. Esaü jura sans motif sérieux et sans nécessité, lorsqu'il promit à son frère de lui céder, pour un mets, son droit d'aînesse (*Gen.* 25). — Jephté jura aussi sans réflexion, en disant qu'il offrirait en holocauste le premier des siens qui se présenterait à lui, en retournant chez lui, lors du retour d'une expédition victorieuse, et voilà que la première personne qu'il rencontra fut sa fille bien-aimée (*Juges*, II). — De même Saül fit jurer inconsidérément, lorsque, devant combattre contre les Philistins, il fit promettre avec serment, et sous peine de mort, que personne ne mangerait avant le soir, jusqu'à ce qu'on se fût vengé des ennemis. Cette imprudence fut cause de la mort de son fils Jonathas. (1. *Rois*, 14). — Plus frivole encore fut le serment d'Hérode, qui promit à une jeune fille qui dansait de lui accorder tout ce qu'elle demanderait, fût-ce même la moitié de son royaume. On en connaît les suites malheureuses! (*Matth.* 14). — En général, l'habitude de jurer à tout propos et pour des motifs peu sérieux, avait une vogue extraordinaire du temps de Jésus-Christ; on s'imaginait faussement que, quand on jurait par le ciel, par la terre, par la ville de Jérusalem ou au prix de sa tête, un tel serment n'avait pas grande signification, et qu'on pouvait, sans un grand péché, y être infidèle. C'est contre cette erreur que le Sauveur s'éleva, ainsi que l'apôtre saint Jacques (5, 12). Cette erreur donna naissance à une foule de parjures qui, plus tard, furent encore confirmés par les docteurs de

la nation juive. Ainsi Maimonides prétend (*in Schebast.* cap. 12) que, si quelqu'un jure par le ciel, par la terre ou par le soleil, supposé même qu'il ait eu l'intention de jurer au nom du Créateur de toutes choses, *son serment n'est pas un serment;* et dans le Talmud,, chap. 4, il est dit : « Si quelqu'un m'oblige par serment envers un autre au nom du ciel et de la terre, il n'est pas lié, mais libre. » — Dans l'Elleschemoth Rabba, 4e partie, on lit ces paroles : « De même que le ciel et la terre passeront, ainsi passe le serment fait en leur nom. » (*Voy. Buxtorf.* Lex Talmud. p. 2314-2441).

b. Saint Augustin dit en parlant de lui-même : « Autrefois, j'avais coutume de jurer tous les jours; mais, depuis que j'ai lu la parole de la vie et que j'ai commencé à craindre le Seigneur, je lutte contre cette frivole et criminelle habitude, et le Seigneur, m'aidant de son secours, fait que j'y résiste victorieusement. Maintenant, rien ne m'est plus facile que de ne pas jurer; c'est pourquoi je vous avertis, mes amis, de ne pas dire : Qui pourrait s'empêcher de proférer des jurements ? Oh ! quand on a vraiment la crainte de Dieu, la langue est paralysée, la vérité aimée, et le jurement banni. » (*S. Aug.* Serm. 10. de Sanct.).

c. Saint Grégoire de Nazianze, voulant se précautionner contre la légèreté ou la fausseté du serment, avait fait vœu de ne jamais jurer, promesse qu'il tint avec une constance admirable (*Lohn.* Bibl. II, 123).

d. Le noble comte Eléazar d'Arianum avait coutume, non-seulement de ne pas jurer lui-même, mais il l'avait aussi défendu sévèrement à toute sa domesticité (*Idid*).

e. Léontius écrit dans la vie de saint Jean l'aumô-

nier : « Une de ses meilleures et de ses plus haute qualités était que jamais on ne l'entendait jurer, se conformant, en cela, à ces paroles du Seigneur : Contentez-vous de dire : cela est, ou, cela n'est pas. » (*Ibid.*)

f. Quand il échappait un jurement inutile de la bouche de l'un des ecclésiastiques qui étaient sous la surveillance de Saint Augustin, il en était aussitôt puni, et on lui retranchait, à table, une partie de sa portion ordinaire de vin (*Stolb.* R. G. B. 14).

g. Louis IX, roi de France, ayant été vaincu dans plusieurs combats par les Sarrasins, fut fait prisonnier, et dut aussi passer par l'école des plus rudes épreuves. Outre la reddition de Damiette, le sultan exigea un million de besants d'or pour le rachat du roi et des autres prisonniers. Mais Louis IX répondit : « Je paierai volontiers un million de besants d'or pour ma gent, et donnerai Damiette pour la délivrance de mon corps; car, je ne suis pas tel que je dusse me rédimer par aucune finance de deniers. » Le sultan, étonné de la grandeur d'âme du roi qui se soumettait sans difficulté à payer une somme si considérable pour sa délivrance, lui fit grâce de 200,000 besants. Mais le sultan étant mort peu de jours après, Louis éprouva de nouvelles difficultés. Les émirs voulurent que le roi confirmât, par un serment, le traité qui avait été conclu; condition que le roi ne voulut pas admettre, soit par respect pour la religion, soit qu'il jugeât la chose inutile, ou bien encore qu'il pensât que la parole d'un roi était suffisante. Les émirs, irrités de cette résistance, tirèrent leurs sabres, et s'écrièrent, prêts à fondre sur lui : « Comment toi qui es notre prisonnier, tu voudrais nous traiter comme si nous étions tes esclaves! Choisis

ou la mort ou le serment. » Cependant, sans s'émouvoir le roi se contenta de répondre : « Vous êtes, à la vérité, les maîtres de mon corps ; mais mon âme est entre les mains de Dieu. Vous n'avez aucun pouvoir sur elle. » — Les Sarrasins admirèrent le courage et la délicatesse de conscience du roi, et cessèrent leurs instances.— Combien le serment devait être, pour ce souverain, une chose sainte et sacrée ! (*Beisp. des Guten.*, S. 178).

h. Deux lépreux étant allés trouver le saint abbé Maxence pour implorer son secours, il leur tint ce langage : « Savez-vous bien pourquoi le Seigneur vous a punis par une maladie aussi hideuse ? C'est parce que vous avez l'habitude de jurer pour les plus légers motifs, et que vous profanez le saint nom de Dieu. Reconnaissez donc votre faute, déplorez-la, et prenez la ferme résolution de vous corriger. » — Touchés de ces sages conseils, les deux infirmes tombèrent aux pieds du saint et demandèrent humblement pardon à Dieu, sur quoi saint Maxence les frotta avec de l'huile bénite, et ils furent délivrés miraculeusement de leur maladie (*Lohn.* Bibl. II, 124).

3. *Ne jurez pas contre la vérité. — Jurer contre la vérité, c'est assurer, par serment, une chose fausse ou douteuse, ou promettre ce qu'on n'a pas l'intention d'accomplir.*

a. Pendant la guerre que les Machabées livraient à leurs ennemis, l'impie Alcime, qui avait obtenu du roi Démétrius la dignité de grand-prêtre, avait reçu une armée de la part des ennemis, dans le but de faire la guerre à ses propres concitoyens. Il s'efforça, par des traités de paix, de gagner les Juifs, et adressa des pa-

roles amicales à ceux qui lui avaient donné leur confiance ; il alla même jusqu'à se servir du serment, lorsqu'il leur dit : « Nous ne cherchons ni votre malheur, ni celui de vos amis. » Ils le crurent, et lui livrèrent soixante hommes, qui furent tous tués le même jour.— A cette vue, l'épouvante et la crainte s'emparèrent du peuple, et ils se disaient les uns aux autres : « Il n'y a ni vérité ni justice parmi eux, car ils ont violé la parole qu'ils avaient donnée et le serment qu'ils avaient fait. » (1. *Mach.* 7,15.).

Andronique, gouverneur du royaume sous le roi Antiochus, s'était laissé corrompre par Ménélaüs, grand prêtre intrus, qui, par le moyen de vases d'or qu'il avait dérobés dans le temple, lui persuada de tuer Onias qui l'en avait accusé et s'était enfui dans un lieu sûr près de Daphné. Andronique alla trouver Onias, et lui ayant persuadé, par sa parole qu'il lui donna avec serment, de sortir de l'asile où il était, il le tua aussitôt sans avoir égard à la parole donnée.

Pierre, en reniant par trois fois le Sauveur, fit un faux serment (*Matth.* 26.).

b. Godwin, comte de Kent, fit assassiner le prince Alfred, lorsque, après la mort de Canut, il vint en Angleterre pour se charger du gouvernement de ce pays, et en 1044 il parvint à persuader aux Anglais de reconnaître pour roi le frère d'Alfred, le bon prince Edouard III, auquel il avait donné sa fille pour épouse. Un jour que le roi avait à sa table un grand nombre de seigneurs, parmi lesquels se trouvait Godwin, le page qui présentait à boire au prince fit un faux pas, sans cependant rien renverser. Pour dire qu'un de ses pieds avait affermi l'autre, le jeune homme usa de la sentence

des livres saints, où il est dit que le frère soutenu par le frère est inébranlable. « Il est vrai, dit le roi, que si j'avais mon frère, nous nous servirions mutuellement d'un grand appui. » En proférant ces paroles, il jeta un coup d'œil sévère sur le comte, qui se flatta de dissuader ce prince religieux par un serment. « Que ce morceau, dit Godwin, en portant du pain à sa bouche, soit le dernier que je mangerai de ma vie, si j'ai rien à me reprocher par rapport au meurtre du prince Alfred. » Le pain s'arrêta dans sa gorge, et l'étouffa, laissant aux convives à juger si cet accident était une punition divine ou un effet naturel du trouble qui agitait le coupable (*Ber. Berc.* t. 10.).

c. Il y a quelques années, une personne étant parvenue à engager trois hommes à assurer avec serment qu'elle avait payé comptant le cheval qu'elle retenait injustement et dont elle se disait la propriétaire, ces trois faux témoins moururent tous cette même semaine de mort subite. — Peu de temps après, le séducteur commit un meurtre et fut exécuté. — Cette histoire est d'une vérité incontestable, ajoute le véridique Overberg (*Moral. in Beisp.* p. 381.).

d. Un prêtre fut appelé auprès d'un impie qui se mourait. Pour avoir fait un faux serment, Dieu l'avait rendu sujet aux attaques d'apoplexie et privé du don de la parole. Quoiqu'il n'eût pas perdu la raison, aucune parole de consolation n'était capable de faire disparaître les marques de désespoir qu'on remarquait en lui. Comme on lui demandait quelle était la cause de son désespoir, il répondit en montrant sa langue et en levant les trois doigts de la main droite vers le ciel, comme on a coutume de faire quand on prête un ser-

ment solennel. A ceux qui lui demandèrent s'il voulait indiquer par là qu'il avait fait un faux serment, il répondit, par un signe de tête, affirmativement. Son désespoir alla toujours croissant; le trouble et les angoisses de sa conscience se traduisaient par d'horribles contorsions. Il mourut dans cette triste situation (*Lebensfr.* von. Sinaï. pag. 292.).

e. Le 12 juillet 1745, Schwarzstein, près de Rastemburg, fut témoin d'un événement remarquable. Un prisonnier à qui, tout récemment, on avait rendu la liberté, fut accusé de vol, et dut comparaître en justice à Rastemburg. Pour témoigner de son innocence, il s'offrit à faire serment; mais, comme il avait la réputation d'un homme immoral et corrompu, on ne le lui permit pas. Alors, il se mit à jurer de son propre mouvement: « Que je sois écrasé par le premier coup de foudre qui surviendra, s'écriait-il, si j'ai volé. » Le 12 juin, un orage menaçant vint fondre sur Schwarzstein; le coupable se trouvait, en ce moment-là, dans sa maison avec ses quatre enfants et son chien. — Tout-à-coup, un violent coup de tonnerre se fit entendre; la foudre pénétra dans la maison de cet impie, l'étendit mort au milieu de ses enfants qui, bien qu'ils parussent étourdis dans le moment, furent néanmoins conservés intacts. L'éclair lui avait passé à travers la bouche et les narines. Comme la maison était en flammes, il fallut transporter dehors ce cadavre; mais aucun des habitants ne voulut s'en charger, malgré les instances réitérées du curé de l'endroit, qui se vit lui-même obligé de mettre la main à l'œuvre, tant on était convaincu que c'était par une permission tout expresse de la providence, que cet infortuné avait été ainsi frappé. La

maison devint entièrement la proie des flammes; mais l'incendie n'atteignit pas les maisons d'alentour. — Certainement, le fait est surprenant, et, cependant, rien de plus vrai. — Ce sinistre produisit une profonde impression sur le peuple. Combien, devait-il se dire, combien de faux serments qui restent impunis pour le moment, et qui, néanmoins, ne méritent pas d'être punis avec moins de sévérité? (*Intellig. blatt. für Lit. Aacher Zeitung.* v. 11. Aug. 1845.).

4. *Ne vous parjurez jamais!*

a. Se parjurer, c'est être infidèle à une promesse faite sérieusement, et qu'on s'est obligé par serment à accomplir. — La Bible nous fournit de nombreux exemples du respect que les Juifs avaient pour le serment. Nous lisons au sujet du roi Saül que, cédant aux conseils de son fils Jonathas, il lui promit qu'il ne chercherait plus à faire mourir David, mais que, malgré sa promesse, il voulut le percer de sa lance (1. *Rois,* 19.). — Dans la loi de Moïse, il était dit que si un homme, ayant juré et prononcé de ses lèvres et confirmé par serment et par sa parole, qu'il ferait quelque chose de bien ou de mal, l'oublie ensuite, il fera pénitence pour son péché, prendra dans le troupeau une jeune brebis, ou une chèvre qu'il offrira, et le prêtre priera pour lui et pour la rémission de son péché (*Lévit.* 5, 4.). — Avant tout, le coupable devait avouer son péché au prêtre. La formule de cette confession, selon les rabbins, était celle-ci : Le coupable plaçait ses mains entre les cornes de l'animal destiné au sacrifice, en disant : « Hélas! Seigneur, j'ai péché, j'ai violé vos commandements, et voici en quoi j'ai péché contre vous (ici on spécifiait le péché); je me repens et rougis de mon ac-

tion ; je ne veux plus la commettre. » — (*Brentano's Schrifterkl.* 3. *Moïs.* 5.).

b. Théodoric, roi des Goths, ayant fait une alliance avec Théodoric, roi des Ostrogoths, contre l'empereur grec Zénon, l'empereur fit tout son possible pour déterminer le premier à renoncer à cette alliance et pour le gagner à son parti. Il lui envoya des ambassadeurs qui lui offrirent mille livres d'or et cent mille d'argent, lui promettant en outre un tribut annuel de cent mille pièces d'or. Il y ajouta encore des distinctions honorifiques, la possession de certaines contrées : il alla même jusqu'à lui offrir pour épouse une princesse de la cour impériale. En un mot, rien ne fut épargné pour le faire entrer dans les intérêts de l'empereur. Néanmoins, tonte l'habileté et la sagesse diplomatiques échouèrent devant la fermeté de ce prince. « Une alliance solennelle, disait-il, ne saurait être brisée sans les plus graves motifs. » — Quelque grandes qu'eussent été les faveurs dont cet empereur l'eût honoré, elles n'auraient jamais pu, à ses yeux, compenser l'infamie dont il se serait couvert par cette infidélité. Les ambassadeurs furent obligés de s'en retourner sans avoir rempli le but de leur mission (*Stolb.* R. G. B. 18.).

c. Sous l'empereur Justinien II, Calonyme, gouverneur de la flotte romaine, aborda avec quelques vaisseaux aux rivages de Carthage. Déjà pendant la première nuit, il s'avança dans le pays avec une troupe de matelots armés, pilla les magasins d'un grand nombre de marchands qui se trouvaient sur le port, extorqua à d'autres de grandes sommes d'argent et retourna ensuite sur son vaisseau chargé du produit de ses brigandages. Bélisaire, le général de l'armée romaine, ne

tarda pas à en être averti. Il fit appeler le gouverneur, lui adressa de sévères réprimandes, et le força de lui promettre sous serment qu'il rendrait ce qu'il avait volé. Calonyme prêta le serment, mais n'accomplit pas sa promesse. Il reçut bientôt la punition que méritait son parjure, car, étant parti pour Constantinople, il perdit la raison avant même qu'il y fût arrivé, tomba dans l'accès de la rage la plus frénétique et mourut en plein état de démence (*Procop.* de bello Wandal. l. 5, c. 20.).

d. Sergius, gouverneur de Tripoli, ayant retenu les présents qu'on devait donner annuellement aux Maures nouvellement convertis, conformément aux traités alors en vigueur, ceux-ci s'en plaignirent. Comme on ne prêta pas l'oreille à leurs réclamations, ils recoururent aux armes, et menacèrent d'envahir la province de Tripoli. A cette nouvelle, Sergius s'offrit d'entamer des négociations, et à cet effet fit appeler quelques-uns des plus illustres d'entre les Maures, les assurant, sur la foi du serment qu'il prêta sur le saint Evangile, de leur conserver la vie et la liberté. Quatre-vingt-quatre députés choisis parmi les hommes les plus illustres de la nation mauresque se rendirent auprès de lui et furent reçus de la manière la plus amicale. Le lendemain, ils furent invités à un magnifique banquet; mais à peine s'étaient-ils mis à table, que Sergius fit entrer ses trabans qui les égorgèrent sans pitié. Cette perfidie inouïe porta l'indignation des Maures à son plus haut degré; ils prirent les armes et vinrent fondre sur la province de Carthage. Le vieux général Salomon, un cousin de Sergius, marcha à leur rencontre; mais comme il s'aperçut qu'ils étaient beaucoup plus nombreux qu'il ne

l'avait présumé, il voulut composer avec eux. Il leur fit dire que justice entière leur serait rendue pour le meurtre qui avait été commis, qu'ils devaient seulement retourner chez eux. Il ajouta qu'il s'offrait à confirmer sa promesse par un serment prêté sur le livre des Evangiles. Mais les Maures lui firent dirent que, avant de se fier à un serment fait sur le livre des Evangiles, ils voulaient d'abord s'assurer par une bataille si ce livre que les Chrétiens tenaient pour sacré et sur lequel ils avaient coutume de jurer était en état de punir le parjure. — L'essai eut lieu le lendemain, et il témoigna en faveur de la religion du serment, car les Chrétiens essuyèrent une défaite complète. Salomon tomba de son cheval et les Maures lui coupèrent la tête (*Stolb.* R. G. B. 19.).

e. Rodolphe, roi de Souabe, avait juré fidélité au roi Henri IV, mais il fut infidèle à son serment. Peu de temps après, il perdit la main droite dans un combat près de Mersebourg. Il la ramassa à terre, et dit, en la montrant à ses soldats : « Voilà cette main avec laquelle j'avais juré fidélité à l'empereur Henri, mon maître légitime » (*Strig. apud Barylink.* tom. 7.).

f. On lit dans saint Augustin : « Un serviteur de Dieu doit plutôt s'exposer à la mort que de faire quelque chose qu'il lui est défendu de faire. Mais s'est-il engagé par serment à faire quelque chose de licite, il doit tenir littéralement son serment » (*S. Aug.* epist. ad Alypium.).

5. *Ne vous engagez jamais par serment à quelque chose d'illicite, et ne soyez jamais fidèle à un faux serment.*

a. A l'époque où David, obligé de fuir pour se pré-

server des embûches que lui tendait Saül, errait dans le désert avec ceux qui le défendaient, David fit prier un homme de cette contrée, nommé Nabal, de lui donner des vivres. Nabal lui refusa sa demande, et fit donner à David une réponse très-offensante. Ce dernier en fut si affligé qu'il alla jusqu'à faire serment de tuer Nabal et d'exterminer toute sa maison. Déjà David était parti avec ses gens pour exécuter son dessein, lorsque la femme de Nabal, la prudente Abigaïl, arriva fort à propos, lui offrit les vivres qu'elle avait apportés, et parvint à le calmer par la douceur et la sagesse de ses observations.

Le roi Hérode qui avait fait un serment irréfléchi, en s'engageant à faire couper la tête à saint Jean, n'était certainement pas tenu d'accomplir son serment (*Matth.* 14.). Saint Ambroise écrit à son sujet : « Il est honteux de voir que ce roi ait promis la moitié de son royaume pour une danse, mais qu'il se soit cru obligé de tuer le serviteur de Dieu par une fausse délicatesse pour la sainteté de son serment, c'est une chose affreuse et qui crie vengeance. » — Assurément, il eut mieux valu mille fois qu'il se fût parjuré que d'accomplir son serment !

Plus de vingt Juifs, épris d'un faux zèle pour la religion, s'étaient obligés par serment et avec de grandes imprécations de ne boire ni manger qu'ils n'eussent tué saint Paul. — Quel affreux serment que celui par lequel on prend Dieu à témoin d'un projet aussi impie (*Act.* 23, 31.) !

b. Pendant la guerre que l'empereur Aurélien faisait avec Zénobie, en 272, il pénétra jusqu'au centre de la Cappadoce et alla mettre le siége devant la ville de

Tyane qui lui ferma ses portes. Mécontent de se voir ainsi arrêté dans le cours de ses conquêtes, il jura, dans sa colère, qu'il exterminerait tous les chiens qui se trouvaient dans cette ville. Les soldats, animés par l'espoir du pillage, pressèrent le siége avec une activité nouvelle, lorsqu'un riche citoyen de la ville, nommé Héraclamon, voulant échapper au malheur qui menaçait la ville, la trahit. Dès que Aurélien eut pris possession de Tyane, il fit assassiner ce traître. — Comme les soldats rappelaient à l'empereur la promesse qu'il avait faite et le pressaient fortement de les laisser saccager la ville, il leur répondit : « J'ai seulement juré de ne laisser vivre aucun chien, tuez-les tous, si vous le voulez. » — Il épargna la vie, la liberté et la fortune des habitants et laissa les enfants d'Héraclamon jouir en paix de toutes les possessions de leur père. — Aurélien, tout en se réjouissant de la trahison, détestait le traître. Lorsqu'il avait juré dans sa fureur d'exterminer tous les chiens, il avait voulu sans doute désigner les hommes ; mais ayant reconnu qu'on n'est pas tenu d'accomplir le mal que l'on avait promis de faire, il permit seulement, pour sauver les apparences, qu'on tuât les chiens (*Stolb.* R. G. B. 9.).

c. Alboin, roi des Longobards, assiégeait Pavie depuis trois ans. Déconcerté par la résistance opiniâtre des habitants, il jura dans sa colère, qu'il les ferait tous passer au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de sexe. Une affreuse disette vint au secours des assiégeants, et les assiégés, perdant tout espoir de pouvoir résister plus longtemps, ouvrirent leurs portes à l'ennemi. Redoutant le ressentiment du roi, ils s'étaient renfermés dans leurs maisons, en attendant la mort à

laquelle ils croyaient ne pas pouvoir échapper. Mais Alboin fit publier qu'il pardonnait au peuple, qu'il lui faisait grâce de la vie et de la liberté, que sa seule intention était de fixer sa résidence dans cette ville, ajoutant que pour toute récompense il exigeait d'elle fidélité et obéissance (*Idem.* B. 20.).

d. Du temps de Grégoire, patriarche d'Antioche, une révolte ayant éclaté parmi les soldats, il accourut aussitôt pour tâcher de les rappeler à leur devoir. Les troupes refusaient de se soumettre à leur général Philippique, parce que, disaient-elles, elles s'étaient obligées par serment à ne plus jamais le reconnaître pour leur général. « Eh bien! reprit Grégoire, en ma qualité d'évêque, j'ai reçu le pouvoir de lier et de délier. En vertu de ces pleins pouvoirs, je vous délie de votre serment, dont la prestation est déjà à elle seule une injure faite à Dieu et à votre empereur, et dont l'exécution serait encore un crime et un péché infiniment plus considérable. » Calmés par ces sages paroles, les soldats allèrent trouver Philippique et se jetèrent à ses pieds. Le général leur donna la main en signe de réconciliation (*Idem.* 20.).

6. *Les païens eux-mêmes regardaient le serment comme une chose sacrée.*

a. Le fameux biographe des hommes célèbres, Plutarque, disait: « Le serment, pour un homme libre, c'est-à-dire pour un homme aux sentiments nobles, est un martyre. Pourquoi? Parce qu'il est peiné de voir que sa simple parole donne des doutes sur la vérité de ce qu'il affirme, et qu'il est en quelque sorte forcé de recourir à un témoin doué d'une science universelle. » — Combien plus le serment ne devrait-il pas être un

vrai martyre pour le chrétien, lequel ne devrait en user que dans des cas d'une nécessité extrême (*Plutarq.* in Probl.).

b. Agésilas avait coutume de dire au sujet des barbares, dénomination qu'il donnait à toutes les nations étrangères, parce qu'elles méconnaissaient la sainteté du serment : « Qu'il n'y avait rien qui attirât tant sur eux le ressentiment des dieux que l'habitude qu'ils avaient de violer leur serment sous les plus frivoles prétextes » (*Alian.* l. 4. var. hist.).

c. On raconte au sujet de Clinias, philosophe de l'antiquité, qu'il fut un jour puni d'une amende de trois talents. Il aurait pu se soustraire à cette peine, en faisant un serment, mais il aima mieux essuyer ce petit désagrément et payer la somme voulue que de jurer (*S. Basil.* in hom. leg. lib. gent.).

d. Suidas rapporte que les anciens avaient un tel respect pour leurs dieux, qu'au lieu de jurer, ils disaient : « Je le certifie par les rides de ma peau, par la verdure de cet arbre, par cette épée, par ce sceptre ; je l'atteste par cette flèche » (*Suid.* apud. Dresl. in Phot. c. 30.).

e. Périclès, orateur célèbre et homme d'état à Athènes, ayant été prié par son ami de manquer à son serment, afin de lui rendre service, il lui répondit qu'il était à la vérité son ami, mais non pas cependant jusqu'à l'autel (*Plutarch.* in Apopht.).

f. Les habitants de Sagonte, ancienne ville d'Espagne, assiégés par Annibal pendant la seconde guerre punique, voyant qu'ils ne pourraient tenir longtemps contre l'ennemi, élevèrent un grand monceau de bois, l'allumèrent, et se précipitèrent eux et les leurs au

milieu des flammes, de crainte qu'ils ne fussent infidèles au serment de fidélité qu'ils avaient prêté aux Romains (*Liv.* hist. l. 12.).

g. M. Atill. Regulus, général romain, ayant été fait prisonnier par les Carthaginois pendant la première guerre punique, fut condamné à passer six années en prison à Carthage, au milieu des plus indignes traitements. La fortune de la guerre ayant changé, ses ennemis se virent obligés d'envoyer une députation à Rome, pour entamer des négociations de paix. Regulus fut du nombre de la députation; mais on le força de promettre par serment que s'il ne réussissait pas à rétablir la paix, il retournerait dans sa prison. Arrivé à Rome, Regulus fut vivement sollicité d'assister aux séances du sénat, où au lieu de parler en faveur de la paix et de l'échange des prisonniers, il fut d'avis qu'il fallait continuer la guerre, parce qu'il croyait que cette mesure était à l'avantage du peuple romain. Tout le monde fut étonné d'entendre Regulus, personnellement intéressé dans cette affaire, parler avec autant d'indépendance et d'abnégation pour le salut de la patrie. Cependant on chercha à le dissuader de retourner en prison si la guerre devait être continuée; mais cet homme, noble et consciencieux, ne voulut point entendre parler de parjure : « Je sais bien, dit-il, le martyre qui m'attend à Carthage, mais je ne crains pas tant les cruels supplices du chevalet que l'infamie attachée au parjure, car elle me conduirait au tombeau. Mon devoir veut que je retourne à Carthage; le reste, je le confie aux soins des dieux. » Il ne voulut pas même voir sa femme et ses enfants, afin de n'être pas ébranlé par leurs larmes. Au milieu des gémissements et des larmes de toute

la ville, il monta gaîment sur le vaisseau avec les ambassadeurs de ses ennemis, et alla ainsi au-devant du cruel destin qui le menaçait. Lorsque les Carthaginois apprirent que c'était précisément lui qui s'était le plus opposé à la conclusion de la paix qu'ils désiraient si ardemment, ils lui coupèrent les paupières et l'exposèrent en cet état aux rayons brûlants du soleil. Après lui avoir fait souffrir encore mille autres tourments, ils le déposèrent dans un coffre en bois, hérissé intérieurement de pointes aigues, et le laissèrent ainsi mourir d'une mort lente et au milieu d'indicibles tourments. — Combien l'exemple de ce païen ne devrait-il pas faire rougir tant de chrétiens parjures (*Valer. Maxim.* l. 9.) !

Remarque. Il y a eu et il y a encore chez différentes nations différentes manières de prêter serment. Ainsi les Arabes, qui descendaient d'Abraham par Ismaël, faisaient affluer le sang dans les doigts, leur faisaient une incision et lêchaient le sang ou en frottaient sept pierres (*Tacit.* Ann. l. 12. c. 47. et *Hérodot.* l. 3. c. 8.).

Dans le Curland, ceux qui voulaient prêter serment devaient tenir le pied droit sur un caillou et avoir l'autre genou en terre, tenant à la main gauche un bâton blanc, tandis qu'on leur mettait sur la tête une poignée de gazon vert. Ils élevaient ensuite les deux grands doigts de la main droite et prononçaient ces paroles : « Si je jure faussement, puissé-je devenir aussi dur que cette pierre et aussi raide que ce bâton ! si, au contraire, je jure conformément à la vérité, puissé-je verdir comme ce gazon ! » — Les Perses ne juraient jamais par Dieu, mais par la tête du roi. —

Les Chinois jurent par le sabre et par le hibou qu'ils regardent comme sacrés (*Schreger's Zeitanwend.* S. 546.).

SENTENCES.

a. Ce n'est pas dans les premiers âges du monde, mais dans des temps plus récents, quand le mal se fut propagé au loin et eut infecté toute la terre, après que les hommes eurent donné dans les absurdes pratiques de l'idolâtrie, et probablement après un long espace de temps, que le serment est devenu une habitude pour les hommes. Il a fallu qu'ils parvinssent à un profond degré de corruption, pour que leur caractère et leurs mœurs n'inspirassent plus de confiance à personne, et qu'il fallût prendre Dieu lui-même pour témoin (*S. Chrys.* Hom. 26, ad popul. Antioch.).

b. De même qu'il n'est pas avantageux pour le corps de prendre des médecins qui ne sont pas nécessaires, mais que l'usage fréquent qu'on en fait nuit plutôt à la santé; de même il n'est pas non plus salutaire de faire usage du serment, lorsqu'on n'y est pas forcé pour des raisons justes et sérieuses (*S. Aug.* in Serm. Dom. in monte l. 1, c. 3).

c. Jurer en colère et en proférant des imprécations est la plus grande profanation du serment (*Id.* in Psalm. 7).

d. Celui qui fait peu de cas du serment fait aussi peu d'estime de celui au nom duquel il jure, et du témoignage auquel la partie adverse donne sa confiance (*S. Hieron.* in Ezech. l. 5, c. 17).

e. Vous devez craindre le serment et combattre cette

mauvaise habitude. Gardez-vous de jurer à faux, mais surtout gardez-vous de jurer pour de légers motifs. Le plus sûr moyen d'éviter ces deux péchés, c'est principalement de bannir du milieu de vous toute habitude de jurer, vous ressouvenant de ces paroles : « Que votre bouche ne s'accoutume point au serment, que le nom de Dieu ne soit pas sans cesse dans votre bouche. — Celui qui jure souvent sera rempli d'iniquité et la plaie (dont Dieu le frappera) ne sortira point de sa maison. » (*Eccli.* 23, 9). — (*S. Aug.* S. H. De decollat. S. J. Baptist.).

f. Voulez-vous éviter le parjure, ne jurez en aucune manière. En jurant, vous vous perdez. — En jurant conformément à la vérité, vous vous exposez au danger. Ne point jurer, voilà le moyen le plus sûr (*Idem.* S. 28. De verb. S. Jacob).

g. Il n'est pas permis de tenir un serment que l'on a fait imprudemment et dans de mauvaises intentions, comme si quelqu'un avait promis par serment de ne jamais quitter une mauvaise compagnie. Comment Dieu pourrait-il avoir pour agréable qu'on le prenne à témoin qu'on veut continur à l'offenser? (*Ex Isidor.* l. 2. Sentent.).

Des vœux.

Un vœu est la promesse d'une chose bonne, à laquelle d'ailleurs on ne serait pas tenu, faite à Dieu avec l'intention de s'obliger. Il existe, en effet, une foule de bonnes œuvres qui ne sont pas imposées à tout chrétien à titre d'obligation. Ainsi tout catholique n'est pas obligé d'assister tous les jours à la sainte messe, de

donner en aumônes une certaine somme d'argent, ou d'aller en pélerinage à telle ou telle église. Celui donc qui promet de faire une bonne œuvre à laquelle il n'est pas tenu d'ailleurs, celui-là fait un vœu. Il est dit dans l'Ecriture sainte : « Vous ne pécherez point en ne vous engageant par aucune promesse, mais lorsqu'une fois la parole sera sortie de votre bouche, vous l'observerez et vous ferez selon ce que vous avez promis au Seigneur, votre Dieu, l'ayant fait par votre propre volonté et l'ayant déclaré par votre bouche. » (*Deut.* 23, 22).

Les vœux se divisent en vœux solennels (tels sont les vœux d'ordres), en vœux simples, en vœux conditionnels et en vœux absolus. Les vœux simples sont ordinairement conditionnels, comme, par exemple, quand on promet de faire quelque bonne œuvre, si l'on recouvre la santé. On comprend aisément combien les vœux sont méritoires et contribuent à la gloire de Dieu, puisque le chrétien promet et accomplit au-delà de ce que son devoir lui prescrit, et témoigne ainsi plus de zèle pour le service de Dieu. Toutefois, pour être agréables à Dieu, les vœux doivent être faits en état de grâce, avec réflexion, sans qu'ils entraînent la violation d'autres devoirs, et être fidèlement accomplis.

1. *Accomplissez les vœux que vous avez faits à Dieu.*

a. Le premier vœu dont il soit parlé dans l'Ecriture, est celui que fit Jacob lors de sa fuite en Mésopotamie, après le merveilleux songe de l'échelle. « Si Dieu, dit-il, reste avec moi, s'il me protège dans le chemin par lequel je marche et me donne du pain pour me nourrir et des vêtements pour me vêtir, et si je retourne heureusement à la maison de mon père, cette pierre

que j'ai dressée comme un monument s'appellera la maison du Seigneur, et je vous offrirai (Seigneur) la dîme de tout ce que vous m'aurez donné. » (*Gen.* 28, 20).

Nous voyons dans le même livre, chap. 35, 7, comment Jacob accomplit sa promesse. Il éleva en ce lieu même un autel, et appela *Maison de Dieu* l'endroit nommé Béthel qu'il lui avait consacré.

Lorsque, dans son affliction, Anne vint prier le Seigneur pour lui demander un fils, elle fit un vœu en ces termes : « Seigneur des armées, si vous daignez regarder l'affliction de votre servante, si vous vous souvenez de moi, et que vous donniez à votre servante un enfant mâle, je vous l'offrirai pour tous les jours de sa vie, et le rasoir ne passera point sur sa tête (1, *Rois*, 1, 11).

Nous voyons dans la suite du même chapitre comment Anne fut fidèle à sa promesse.

Il est dit des Israélites, lorsqu'ils contribuaient par des offrandes volontaires à la construction du temple : « Tout le monde témoignait une grande joie en faisant ces offrandes volontaires (vota sponte), parce qu'ils les offraient de tout leur cœur au Seigneur, et le roi David était aussi tout transporté de joie. » (1. *Paral.* 29, 9).

Le roi Artaxerxès recommandait à Esdras et au peuple d'offrir consciencieusement au Seigneur le Dieu d'Israël les offrandes et les dons qu'ils avaient promis (*Esdras*).

Après qu'Héliodore eut été puni d'une manière toute surnaturelle pour avoir voulu voler le temple, et qu'il eut obtenu grâce par l'intercession du grand-prêtre Onias, il offrit une hostie à Dieu et fit des vœux et de grandes promesses à celui qui lui avait rendu la vie,

rendit grâces à Onias et alla rejoindre ses troupes. (2 *Mach.* 3, 35).

Il est dit de l'apôtre saint Paul (*Act.* 18, 18) qu'il se fit couper les cheveux à Cenchrée à cause d'un vœu qu'il avait fait. Dans un danger où il s'était trouvé, il avait fait le vœu des Nazaréens qui consistait à mener un genre de vie tout particulier. Il fallait s'abstenir de vin et de tout ce qui pouvait enivrer, ne point boire de vinaigre ni rien de tout ce qui se tire des raisins. Pendant tout le temps de la séparation du Nazaréen, le rasoir ne passait point sur sa tête jusqu'à ce que les jours de sa consécration au Seigneur fussent accomplis. Ce temps écoulé, il présentait au Seigneur son offrande, savoir : un agneau d'un an, sans tache, pour être offert en holocauste; une brebis sans tache pour le péché, et un bélier sans tache pour l'hostie pacifique. Il offrait aussi une corbeille de pain sans levain, pétri avec de l'huile, et des tourteaux sans levain, arrosés d'huile par dessus, accompagnés de leurs offrandes de liqueurs. Alors la chevelure du Nazaréen était rasée, et le prêtre brûlait les cheveux dans le feu qui avait été mis sous le sacrifice des pacifiques (*Nomb.* 6, 14).

b. Dans une expédition contre les Lombards, le frère de saint Benoît, ayant voulu passer à cheval un torrent, fut emporté par la rapidité des flots. Il allait périr lorsque son frère qui le suivait, se précipita au milieu des vagues sans considérer le danger auquel il s'exposait. Dans ce moment qui allait décider de sa vie ou de sa mort, il fit vœu que, s'il plaisait au Seigneur de le délivrer, il consacrerait le reste de ses jours à son service. La prière de Benoît fut exaucée; lui et son frère furent sauvés. Dès que l'expédition fut terminée,

il se hâta de remplir son vœu, car il entra dans un couvent dont il devint le réformateur (*Stob.* R. G. B. 25).

c. Louis IX, roi de France, était tombé si gravement malade, qu'on crut qu'il allait bientôt rendre l'âme. Dès qu'il fut revenu à lui, il se fit apporter un crucifix qu'il plaça sur sa poitrine, pour signifier que dès qu'il aurait recouvré la santé, il entreprendrait une croisade pour la délivrance des Lieux-Saints.—Comme le terme du départ approchait, la reine Blanche, sa mère, et les seigneurs du royaume s'efforcèrent de lui faire changer de résolution. On lui représenta qu'il avait fait son vœu dans une maladie grave, le cerveau embarrassé et presque sans usage de la raison; qu'il était facile, quel que fût son engagement, d'en obtenir la dispense, à cause des besoins du royaume et de la faiblesse de sa santé; qu'en son absence, la France n'aurait pas seulement à craindre des troubles qui agitaient toute l'Europe à l'occasion des querelles de l'empire, mais qu'elle courait des risques tout particuliers de la part des Anglais jaloux, et de leur artificieux monarque. Comme on insistait particulièrement sur l'invalidité de son vœu, il feignit d'entrer dans les sentiments de ceux qui faisaient valoir ce moyen, arracha la croix de son habit et la remit à l'évêque de Paris. La reine Blanche et tous les assistants témoignèrent la joie la plus vive. Mais le roi, prenant un air grave et décidé, dit en fixant l'un après l'autre ceux qui l'entouraient : « Vous ne me soupçonnez pas sans d'avoir en ce moment l'esprit aliéné, je ne suis plus malade, et je jouis de toute ma raison. Eh bien, je redemande la croix, et je prends Dieu à témoin qu'il n'entrera aucun aliment dans mon

corps, qu'on ne me l'ait rendue. » A ces mots, toutes les dispositions changèrent dans l'assemblée, on s'écria de toutes parts que la volonté de Dieu n'était pas douteuse, et personne n'osa plus s'opposer à la résolution du roi (*Ber. Berc.*, *t.* 13).

d. Saint François-Xavier renouvelait tous les jours les vœux qu'il avait faits à Dieu, et il avait coutume de dire qu'il n'y a pas de meilleur préservatif contre les attaques du monde et de Satan que la rénovation journalière de ses vœux (*Lohn.* Bibl. III, 491).

e. Pendant la persécution des chrétiens en Perse sous le roi Izdegerde (420 après J.-C.), Asphébétès, émir des Arabes, qui avait été chargé de garder les frontières, afin d'arrêter les chrétiens qui s'enfuiraient sur les terres de l'empire, fut accusé auprès du roi de favoriser leur fuite. Asphébétès, redoutant la cruauté du roi, emporta tous ses biens et s'enfuit avec toute sa famille sur les terres des Romains. Quelque temps après, son fils Térébon fut guéri d'une paralysie par les prières de saint Euthymius. Un jour que la douleur l'empêchait de prendre son sommeil, méditant sur l'impuissance des remèdes naturels, il fit cette prière : « Grand Dieu qui avez fait le ciel et la terre, si vous avez pitié de moi et me guérissez de ma maladie, je me ferai chrétien. » — Peu d'instants après cette prière il s'endormit. Pendant son sommeil, il vit en songe un vieillard avec une barbe blanche qui lui demanda ce qui le tourmentait. L'enfant lui raconta sa maladie. Le vieillard lui dit alors : « Fais ce que tu as promis, et tu obtiendras ta guérison. » — Térébon se rappela qu'il avait fait vœu de se faire chrétien. — Le vieillard reprit : « Je suis Euthymius, et j'habite dans le désert, près du

torrent de la montagne, entre Jérusalem et Jéricho; ne diffère pas de venir me trouver. » — Lorsque Térébon fut éveillé, il raconta à son père le singulier rêve qu'il avait eu : aussitôt il partit avec son fils et un grand nombre d'autres Arabes. Lorsqu'on fut arrivé à l'endroit où Euthymius était occupé à prier avec d'autres moines, l'enfant raconta son rêve. Le saint homme récita une fervente prière, fit le signe de la croix sur l'enfant, et sur le champ il fut guéri. Frappés de ce prodige, les Arabes se jetèrent à genoux, adorèrent le Dieu des chrétiens et demandèrent le baptême, qu'ils reçurent effectivement après qu'ils eurent été instruits sur les principales vérités du christianisme. Maris, l'oncle d'Asphébétès, resta dans la compagnie des moines et donna toute sa fortune au couvent.—Nous sommes redevables de cette histoire à Cyrille Skythopolis, l'un des disciples de saint Euthymius, qui a écrit sa vie. La véracité de ce récit ne saurait être révoquée en doute par ceux qui sont versés dans la connaissance de l'antiquité chrétienne (*Nach Herbsts Exempelb.* II, 528).

f. Dans un château situé non loin de Prague, était né en 956 un enfant nommé Adalbert, qui faisait la joie et les délices de ses parents. Mais l'enfant ne tarda pas à tomber malade, et malgré toute l'habileté des médecins les plus expérimentés, on perdit bientôt tout espoir de lui conserver la vie. Dans leur détresse, les parents eurent recours à l'intercession de la sainte Vierge et promirent que, si leur enfant recouvrait la santé, ils le consacreraient pour toujours au Seigneur et à son Eglise. Leurs désirs furent exaucés : l'enfant revint à la santé. Afin de remplir leur promesse, les parents confièrent l'enfant à l'archevêque de Magdebourg, le

vénérable Adalbert, qui se chargea de son éducation avec tout le zèle et l'attention qu'on pouvait attendre de ce saint homme. Le jeune Adalbert reçut une éducation qui ne laissait rien à désirer, soit pour la science soit pour la vertu. Après la mort de son généreux précepteur, survenue en 981, le jeune comte retourna au château de sa famille, et reçut deux ans après, à Prague, les ordres sacrés. La bénédiction qui reposait sur le vœu des parents continuait à opérer ses salutaires effets; car peu de temps après, Adalbert devint archevêque de Prague. Ses efforts les plus constants étaient de faire de son peuple encore barbare et dont les mœurs étaient encore toutes païennes, un peuple vraiment chrétien. Comme il ne put y parvenir, il se rendit en Prusse en qualité de missionnaire, où il annonça l'Evangile et reçut la couronne du martyre (*Idem*. 530).

2. *Les vœux peuvent être commués.*

a. Edouard III, roi d'Angleterre, touché des soins bienfaisants de la Providence à son égard, promit d'aller en pélerinage à Rome. Mais les seigneurs anglais, craignant avec raison que son absence ne fît renaître des troubles à peine éteints, l'en détournèrent, en lui proposant d'exercer sa piété sur les lieux, en faisant des aumônes et d'autres bonnes œuvres qui fissent l'édification du royaume sans lui causer d'alarmes. Comme le roi craignait de blesser sa conscience, il fallut recourir au Pape, pour tranquilliser Edouard par la commutation de son vœu. Le Pontife lui écrivit en ces termes : « Puisque l'Angleterre serait en péril par votre absence, nous vous dispensons de l'obligation que vous vous êtes imposée, et vous enjoignons en sa place, de donner aux pauvres ce que vous auriez dépensé dans votre voyage,

et de bâtir ou rétablir un monastère en l'honneur de Saint-Pierre. Ne doutez point que Dieu ne soit proche de tous ceux qui l'invoquent sincèrement en quelque lieu qu'ils se trouvent. Le roi fut tranquillisé par cette réponse; il rétablit le monastère de Westminster, envoya des présents magnifiques à Rome, avec le produit du denier Saint-Pierre, qu'on y appliquait, du moins en partie, à une église nommée « l'Ecole des Anglais. » (*Ber. Berc.* t. 10).

Sbignée, évêque de Cracovie, demandait le jubilé en 1450 au pape Nicolas V, pour les Polonais et les Lithuaniens, le pria de dispenser ces peuples du pélerinage de Rome, à condition que chacun donnerait aux quêteurs la moitié de ce qu'il lui aurait coûté pour faire le voyage. Ce que le Pape accorda volontiers; il réduisit même la taxe au quart (*Ibid.* 16).

e. Un marchand avait fait vœu de faire chaque année, en automne, un pélerinage à une image de la sainte Vierge, éloignée d'environ vingt lieues. Chaque année, il s'acquittait de ce devoir avec une scrupuleuse fidélité. Il y avait douze ans qu'il faisait ce voyage, lorsque, éloigné seulement de trois lieues de son but, il fit rencontre d'un laboureur, et s'aboucha avec lui. « Que vous êtes heureux, lui dit entre autres choses le marchand, vous autres gens du pays, d'être si rapprochés de ce célèbre pélerinage, tandis que moi je suis obligé de faire un si long voyage! Aussi, vous ne manquez sans doute pas de vous y rendre bien fréquemment? — Cela n'arrive pas si souvent que vous le pensez, répondit le paysan; car, les jours ouvrables, nous sommes obligés, comme Dieu l'ordonna à notre ancêtre Adam, de gagner notre pain à la sueur de notre front; les jours de di-

manches et de fêtes, nous avons l'office de la paroisse, et notre devoir veut que là, dans *notre* église, nous adorions notre Dieu et honorions ses saints. Mon avis est qu'il vaut mieux que les agneaux restent auprès de leur pasteur et se laissent conduire et diriger par lui, que d'aller courir en d'autres lieux, où ils ne connaissent pas le pasteur, et où le pasteur ne connaît pas les brebis. Si j'épargne quelques kreutzer, je préfère les donner aux pauvres que de les dépenser dans des pélerinages. » Tel fut le langage du paysan. — Ces paroles furent, pour le citadin pérégrinant, un sujet de profondes réflexions. — « Bah! se dit-il en lui-même, voilà un homme qui agit bien plus sagement que moi. Dans mon endroit, il m'arrive de passer des mois entiers sans aller à l'église; les dimanches et les fêtes, je m'occupe à relire mes comptes, sans m'inquiéter beaucoup du sermon ni de l'instruction. Ne vaudrait-il pas mieux que, moi aussi, je donnasse aux pauvres le produit de mes épargnes? » Plus il réfléchissait, plus il devenait convaincu du peu de fidélité avec laquelle il avait rempli ses devoirs religieux, et que tout n'était pas fait lorsqu'on était allé en pélerinage. Lorsqu'il fut de retour à la maison, il en parla à son confesseur, et, d'après ses conseils, il se décida à donner, tous les ans, aux pauvres l'argent qu'il aurait dépensé en faisant son voyage, tout en prenant la résolution de remplir, avec plus de fidélité, ses autres devoirs religieux. C'est ainsi que son vœu fut commué. — L'homme se trompe souvent lui-même. Il fait tel ou tel vœu, et s'imagine que Dieu se contente de cette seule pratique, tandis qu'il néglige ses devoirs les plus essentiels. Il accomplit ce à quoi il n'est nullement tenu, et oublie ce qui est indispensable. Sans

doute, il est plus facile de se faire certaines prescriptions conformes à ses goûts, que de mener une vie constamment chrétienne et vertueuse. Mais celui qui n'accomplit pas d'abord ce à quoi il est obligé comme chrétien, celui-là ne saurait faire un vœu agréable à Dieu (*Der Vernünftige*. B. Q. S. 45).

Comme les vœux des chrétiens ont souvent pour objet les pélerinages, nous dirons aussi

3. *Quelques mots touchant les pélerinages.*

a. L'usage des pélerinages est très-ancien. — Saint Augustin écrit au sujet d'Abraham : « Abraham abandonna sa maison et alla, avec Isaac et deux de ses serviteurs, au lieu qui lui avait été marqué, pour offrir le sacrifice que Dieu lui avait demandé. Pourquoi ne resta-t-il pas auprès de l'autel qu'il avait dans sa maison? pourquoi Dieu lui prescrivit-il un voyage de trois jours? pourquoi lui indiqua-t-il le lieu du sacrifice? Le commandement de Dieu donna au voyage d'Abraham un plus grand mérite; et, pour les enfants d'Abraham, ce fut une preuve que, quoique présent partout, Dieu s'était spécialement choisi ce lieu (*Saint Aug*. de Civit. l. 16, c. 32).

Déjà, à l'âge de douze ans, le Sauveur allait, avec ses parents, en pélerinage à Jérusalem, bien que son âge ne l'y obligeât pas encore.

Les premiers chrétiens allaient aussi en pélerinage à Jérusalem et à d'autres lieux saints de la Palestine. Saint Jérôme écrit à ce sujet : « Il serait trop long d'énumérer ici tous les évêques et martyrs, ainsi qu'une foule d'autres hommes distingués par leur science et leur vertu, qui sont allés à Jérusalem, et qui croyaient n'avoir pas atteint le dernier degré de la vertu, s'ils n'avaient pas

adoré Jésus-Christ là même où l'Evangile a été d'abord annoncé du haut de la croix. » — Que dire des Arméniens, des Perses, des Indiens, des Egyptiens, des Syriens et de toutes les provinces de l'Orient? De toutes parts, on les voit accourir aux Saints-Lieux et donner les plus beaux exemples de vertus.

Nicéphore, ancien historien ecclésiastique, nous assure que dans les premiers siècles, les fidèles allaient souvent en pélerinage auprès d'une statue qui représentait le Sauveur guérissant une femme qui pendant douze ans avait souffert d'une perte de sang (*Niceph.* Hist. eccl. l. 10, c. 30).

Sophronius raconte que les martyrs Cyrus et Jean avaient coutume d'aller en pélerinage auprès d'un crucifix, et qu'ils se prosternaient à ses pieds et y priaient avec ferveur et dévotion (*Bolland.* l. 31, Jan. 3).

Les pélerinages que l'on faisait à Rome pour visiter les tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul, étaient très-nombreux. Saint Chrysostôme disait à ce sujet (*Epist. ad Ephes.*) : « J'ai un désir extrême de visiter les lieux où saint Pierre et saint Paul ont souffert. N'étaient les soucis spirituels dont je suis accablé et la constitution débile de mon corps, j'irais volontiers à Rome voir leurs chaînes et leurs prisons, vénérer les lieux où reposent leurs restes sacrés. » — Eusèbe rapporte (*Hist. eccl.* l. 6, c. 14) que les rois et les princes déposaient pour quelque temps le sceptre, et allaient à Rome se prosterner sur les chemins qui avaient été foulés par les pieds des apôtres.

Il est dit dans une lettre du pape Nicolas à l'empereur Michel : « Des milliers d'hommes arrivent jour-

nellement à Rome de toutes les parties du monde pour se recommander à la protection et à l'intercession des princes des apôtres. » (*Richt. Hist. Schatzkammer.* B. 3. S. 163).

Les pélerinages à Compostelle au tombeau de saint Jacques, ceux à Ephèse au tombeau de saint Jean, ceux des chrétiens des Indes orientales au tombeau de saint Jacques, étaient déjà très-célèbres dans l'antiquité chrétienne (*Idem*).

Sainte Brigitte, morte en 1373, visitait encore à l'âge de 69 ans tous les lieux saints de la Palestine (*Ber. Berc.* R. K. B. 14).

Déjà à des époques plus reculées, on avait établi dans l'Occident des pélerinages en Palestine qui se faisaient souvent par troupes très-nombreuses. Ainsi, en 1064, plus de 7,000 pèlerins, partis des villes de l'Allemagne, se rendirent à Jérusalem sous la conduite des évêques Sigefroi de Mayence, Günther de Bemberg, Otton de Régensbourg, Guillaume d'Utrecht, outre une foule d'autres personnes de distinction. Lorsqu'ils arrivèrent en Lycie, une horde d'Arabes, frappés de la magnificence qu'ils remarquèrent sur la personne de ces pèlerins, les attaquèrent avec une armée de 12,000 hommes. Les chrétiens se retirèrent dans un village et l'entourèrent de retranchements. Les brigands résolurent de les prendre par la famine. Déjà ils se trouvaient dans la situation la plus critique et allaient infailliblement périr, si Dieu n'eût permis qu'ils fussent délivrés par une autre bande de barbares qui, vivant en désunion avec la première, la mit en fuite et fit accompagner les chrétiens par une puissante escorte jusqu'à Jérusalem où ils visitèrent les Saints-Lieux, et laissèrent

des sommes considérables (*Schafnab. Chron.* ad an. 1064).

Qui ne se rappelle ici les croisades, rapportées en détail dans les histoires? — C'étaient aussi des pèlerins imposants et grandioses. Ceux qui y prenaient part, n'avaient pas seulement pour but d'aller visiter les Lieux Saints et de les vénérer avec respect; ce qu'ils voulaient, c'était les arracher des mains des infidèles, même au péril de leur vie. Ce qui d'abord donna lieu à ces pélerinages, ce furent les actes de cruauté exercés envers les pèlerins.

Très-anciens sont les pélerinages aux lieux appelés communément les images miraculeuses de la sainte Vierge. Altôttingue, en Bavière, est à la fois l'un des plus antiques et des plus fréquentés. Là était bâtie autrefois l'ancienne ville Œnipons, qui fut entièrement détruite par les Hongrois en 910. Il n'y eut qu'une chapelle dédiée à la Mère de Dieu qui échappa au pillage et aux flammes. Cette chapelle fut, dit-on, dédiée autrefois à une divinité païenne, aux sept planètes, mais elle fut consacrée à la sainte Vierge par saint Rupert, le premier évêque de Salzbourg au commencement du septième siècle, après la conversion et le baptême du duc Théodo. La statue de la sainte Vierge qui se trouve dans cette chapelle est en bois et a une élévation de deux pieds et trois pouces : elle est ornée de riches étoffes et recouverte de pierres précieuses. Elle est placée sur un autel tout en argent que Maximilien Ier fit faire en 1645, et offrit à la sainte Vierge. Devant l'autel sont suspendues sept grosses lampes en argent. On a compté autrefois jusqu'à 200,000 pèlerins qui s'y rendaient annuellement. Elle est connue dans le pays sous

le nom de « Lorette allemande. » (*Deutsche Loretto*).

Un autre pélerinage célèbre, c'est celui de Notre-Dame-des-Ermites, en Suisse. Déjà depuis neuf cents ans, on y voit affluer un nombre presque incalculable de pèlerins de toutes les contrées de l'Europe. Les grands jours de fêtes, comme à la Pentecôte, à l'Assomption, le chiffre des pèlerins s'élève souvent de 800 à 10,000, et on estime à 150,000 celui des communions annuelles. Ce pélerinage doit son origine à saint Meinrad qui, au milieu du neuvième siècle, s'était retiré dans cet endroit couvert alors d'épaisses forêts, et s'était bâti un ermitage et une chapelle où il avait placé l'image de la sainte Vierge que l'on vénère encore aujourd'hui. Il y vécut pendant vingt-cinq ans dans la pratique de toutes les vertus, lorsque, en 863, il fut tué par deux brigands. Sa cabane, restée inhabitée pendant plusieurs années, allait tomber en ruines lorsque, environ quarante ans plus tard, plusieurs personnages de distinction, attirés par la réputation de sainteté de saint Meinrad, vinrent fixer leur séjour dans cette solitude, restaurèrent la chapelle et la cabane du saint, et se construisirent autour de petites habitations où ils vécurent en ermites ; d'où vient le nom de *Maria Einsiedeln*. Sous saint Eberhard, tous ces hommes qui vivaient ainsi solitaires furent réunis en une seule communauté claustrale et suivirent la règle de saint Benoît, et on éleva sur la cellule de saint Meinrad une vaste et élégante église, de telle sorte que la cellule se trouva être au milieu même de l'église. Depuis 948, époque à laquelle elle doit avoir été consacrée d'une manière miraculeuse par les anges, les pélerinages commencèrent et se sont continués jusqu'à nos jours.

—L'église actuelle, à l'entrée de laquelle on remarque la sainte chapelle, est peut-être la plus belle et la plus grande de toutes les églises de la Suisse.

Un des pélerinages les plus remarquables de l'Italie, c'est celui de Loretto. La chapelle était la demeure de la sainte Vierge à Nazareth, lorsqu'elle fut saluée par l'archange Gabriel. D'après la légende, cette habitation fut transportée par un ange, en 1291, en Dalmatie, alors que des bandes innombrables de Sarrasins désolaient la Palestine, et, en particulier, Nazareth. De là, elle fut transférée dans la Marche d'Ancône, en Italie, le 10 du mois de décembre 1294. Ce lieu était une forêt appartenant à une pieuse femme nommée Loretta, d'où est venu le nom de ce pélerinage. Huit mois après, on le transporta hors de cette forêt, sur une colline où elle est encore maintenant. On y bâtit une église que le pape Sixte-Quint éleva au rang de cathédrale. On y vit arriver en pélerinage des rois, des empereurs, des princes qui, tous, y laissèrent les plus riches présents. Aussi, les trésors de cette église sont-ils les plus précieux de l'Italie. La savante reine de Suède, Christine, qui, en 1654, se convertit, à Rome, à la religion catholique, y offrit sa couronne et son sceptre. Albert, archiduc d'Autriche, et son épouse, Claire-Eugénie, firent l'offrande d'un manteau orné de riches broderies en or, enrichi de 20,000 perles et de 2,500 diamants. Il coûtait au-delà de 30,000 ducats. Albert V, duc d'Autriche, envoya à Loretto une grande croix de la plus fine émeraude, et qu'on estimait à 12,000 ducats. Le donateur ne fut connu que plus tard, car il avait tu son nom. Le duc Guillaume V (mort en 1626) y envoya, outre plusieurs dons de grand prix, un lustre en argent du

poids de 80 livres, à quatre branches ; et, lors du pélerinage qu'il y fit en personne, il fit présent à la chapelle d'un magnifique petit livre en or, qu'on estimait à 8,000 florins d'or (*d'après Herbst's* Exempelbuch. II, 477, etc.).

c. Faites vos pélerinages en esprit de pénitence.

Dans le moyen âge, on avait coutume d'imposer les pélerinages en guise d'œuvres satisfactoires, comme pour des meurtres, des crimes de sodomie, et pour la simonie. Ces pénitents-là faisaient ce qu'on nommait alors la « profonde pénitence. » Ils allaient souvent les pieds et les mains chargés de chaînes et de cordes, la tète découverte, et marchant nu-pieds. Ils ne prenaient aucune nourriture chaude, ne pouvaient point prendre de bains, ne passaient jamais la nuit dans un lit, mais dormaient la plupart du temps en plein air, jusqu'à ce que le temps de leur pénitence fût accompli (*S. Theodor.* Cantuar. lib. pœn. tit. 3).

Lorsque, en 1099, les croisés se furent emparés de Jérusalem, le pieux Godefroi, qui s'était abstenu du carnage après la victoire, quitta ses compagnons, et, suivi de ses serviteurs, se rendit sans armes et les pieds nus à l'église du Saint-Sépulcre. Bientôt la nouvelle de cet acte de dévotion se répand dans l'armée chrétienne ; aussitôt toutes les vengeances s'apaisent ; les croisés se dépouillent de leurs habits sanglants, font retentir Jérusalem de leurs sanglots, et conduits par le clergé, marchent ensemble, les pieds nus, la tête découverte, vers l'église de la Résurrection

Le duc Charles de Blois, fils de Louis de Châtillon, outre ses jeûnes fréquents et rigoureux, portait sans cesse sur son corps les instruments de la mortification

la plus recherchée. Sous la pourpre et sous la cuirasse, à la cour et dans les camps, il était couvert sur la peau d'un rude cilice. Dans la dernière bataille où il perdit la vie, on le trouva revêtu de cette armure spirituelle, qu'il n'était plus en état de dissimuler, comme auparavant.

Quoiqu'on ne soit pas obligé de reproduire ces exemples dans toute leur austérité, ils nous avertissent cependant que nous devons toujours faire nos pélerinages en esprit de pénitence, et non pas seulement par pure récréation ou par curiosité.

d. Abus dans les pélerinages.

Un concile tenu à Châlons, en 813, fait mention de toute espèce d'abus qui déjà à cette époque s'étaient introduits dans les pélerinages. Beaucoup parmi ceux qui allaient en pélerinage s'imaginaient par là avoir suffisamment satisfait à toutes les obligations de leur état. D'autres croyaient, par ce moyen, obtenir le pardon de tous les péchés qu'ils avaient commis et qu'ils commettraient à l'avenir, sans être pour cela obligés de faire pénitence. Les grands et les princes se servaient souvent des pélerinages comme d'un prétexte pour imposer à leurs sujets de nouveaux impôts et pour opprimer les pauvres. Enfin, on vit souvent les indigents n'entreprendre des pélerinages que parce qu'on leur accordait des lettres de franchises qui leur permettaient de mendier et de recueillir partout de riches aumônes, vivant ainsi commodément et sans souci aux dépens de personnes riches, sans s'inquiéter nullement de leur existence. Au reste, les évêques ont toujours fait un grand éloge des pélerinages de ceux qui ne les entreprenaient que pour remplir l'obligation qui leur était

imposée par leurs confesseurs, et dans le but de satisfaire pour leurs péchés. Seulement, il fallait qu'on y joignît les prières, les aumônes, avec le ferme désir de devenir meilleur.

Saint Grégoire de Nysse (*epist. ad Eustach.*) déclare que nous ne sommes nullement obligés à faire des pélerinages, puisque Jésus-Christ ne nous a rien prescrit de semblable dans son Evangile. Il déplore amèrement que cette espèce de dévotion soit considérée par quelques-uns comme quelque chose d'essentiel, comme si l'on ne pouvait être un vrai chrétien sans avoir été à Jérusalem. Il avertit spécialement les femmes de s'abstenir de périgrinations lointaines, attendu qu'elles ne sauraient entreprendre ces voyages sans être accompagnées par des hommes pour leur prêter secours et les assister pendant la route. Il signale surtout les dangers que l'on rencontre dans les hôtels, à cause de la débauche qui y règne. Il vaut mieux, ajoute-t-il, voyager en esprit et élever son cœur vers Dieu, que d'aller en Palestine seulement de corps sans aucun profit pour l'âme.

Saint Boniface, apôtre de l'Allemagne, écrivant à saint Cutbert, archevêque de Canterbury, lui représentait les fréquents voyages qu'on faisait à Rome comme une source de scandale pour toute l'Eglise, attendu que le sexe ainsi qu'une foule de jeunes personnes qui entreprenaient ces longues et périlleuses courses, avaient souvent à déplorer la perte du précieux trésor de leur virginité (*Ber. Berc.* Hist. de l'Egl. tom. 7).

Saint Jérôme écrivait de son côté (*Hom.* 1, in epist. ad Philem.) : « Pour obtenir le pardon de ses péchés,

il n'est pas nécessaire de dépenser beaucoup d'argent, et de faire de longs voyages. » Et saint Augustin : « Dieu n'a pas dit : Allez en Orient, vous y trouverez la justification ; ou bien encore : Faites voile pour l'Occident, afin d'obtenir miséricorde, mais il a dit : Pardonnez à vos ennemis et à ceux qui vous ont fait quelque tort, et il vous sera pardonné. On peut abuser de tout, et c'est ici le cas de dire : Eloignez l'abus et conservez le bon usage. Sans doute, les petits pélerinages sont préférables aux grands. »

Remarque. Nous trouvons aussi l'usage des pélerinages chez les païens. Ainsi, ils avaient à Epidaure un temple dédié à Esculape (Dieu de la santé), où ils allaient en pélerinage pour les infirmes et apportaient des images votives pour obtenir la guérison. A Lybie, se trouvait le temple de Jupiter Ammon, où Alexandre-le-Grand lui-même, ce puissant triomphateur, entreprit avec son armée un voyage extrêmement pénible à travers les sables brûlants du désert, dans le but de s'attirer, par des offrandes et des prières, les faveurs de cette divinité (*Curtius*, l. 4, c. 7).

Les Gaulois organisaient aussi des pélerinages en l'honneur de leur divinité Teutatès ou Mercure, qu'ils ornaient des pieds à la tête d'*ex voto* avec des jambes et des pieds de bois (*S. Greg. Tur.* de vit. Patr.).

Les Indiens se rendaient souvent et en grand nombre en pélerinage dans leurs pagodes ou temples. Les habitants de la Chine et du Japon allaient de même en pélerinage dans leurs mias ou temples de leurs divinités (*Benterim's Denkw.* B. 6).

SENTENCES.

a. « Exécutez ce que vous avez promis. — Mieux vaut ne promettre guère que de promettre et ne pas tenir. » (*Pred.* 5. 4).

b. « On est d'autant plus tenu d'accomplir son vœu qu'on était plus libre de ne pas le faire. » (*S. Bern.* ep. 2, ad Ful.).

c. « Quand vous avez fait un vœu, vous vous êtes vous-même lié, mais après, il ne vous est pas permis d'agir arbitrairement. » (*S. Aug.* ep. ad Arment.).

d. « Quand la guerre est devenue nécessaire, quand une maladie contagieuse s'est déclarée, quand de longues sécheresses empêchent les plantes de prendre leur accroissement, quand menacent l'orage et la tempête, on a recours à Dieu et l'on fait vœu sur vœu. Ce n'est que quand les hommes gémissent sous le poids des douleurs et des afflictions qu'ils veulent bien se souvenir de leur Dieu; mais, dès que le danger est passé, et qu'ils n'ont plus rien à craindre, la pensée de Dieu les quitte et ils ne songent plus à leurs vœux. » (*Lact.* lib. 2.).

Alexandre-le-Grand (mort 324 ans avant Jésus-Christ) s'emparait de toutes les villes de l'Orient, et ne cessait d'ajouter continuellement de nouvelles conquêtes à ses anciens exploits. Il se mit en marche contre Jérusalem. Le grand Prêtre, dans son inquiétude, tourna les yeux vers Dieu et s'efforça de se le rendre propice par des prières et des offrandes : il invoqua le nom de Jéhova. Dieu l'encouragea en songe à prendre courage, à se revêtir de ses ornements de grand Prêtre, à se mettre

à la tête de son peuple et à marcher au-devant de ce redoutable conquérant. Il obéit, alla à la rencontre d'Alexandre jusque sur la hauteur de Sapha, d'où l'on pouvait voir la ville et le temple. Chaldéens et Phéniciens ne s'attendaient à rien moins qu'à voir Alexandre détruire la ville, et le grand Prêtre condamné à mourir ignominieusement. Mais sitôt qu'Alexandre aperçut cette marche solennelle et le grand Prêtre revêtu de ses ornements sacerdotaux avec cette inscription sur son diadème: « Gloire à Jéhova, » s'avancer majestueusement à la tête de son peuple, seul, il s'approcha de lui, s'inclina jusqu'à terre devant le nom de Jéhova et salua affectueusement le grand Prêtre. Tout le monde fut saisi d'étonnement, et Parménion, l'un des plus intimes compagnons d'armes du roi, lui demanda pourquoi il avait adoré le grand Prêtre des Juifs? Ce n'est pas lui, répondit Alexandre, que j'ai adoré, mais Dieu dont il est le prêtre. Le roi lui raconta ensuite comment, alors qu'il était encore en Macédoine, il avait vu en songe ce même grand Prêtre dans le même costume, et comment il l'avait encouragé à se mettre en campagne pour aller combattre les Perses, avec la promesse que Dieu marcherait devant lui et lui livrerait le royaume de ses ennemis. Le grand Prêtre conduisit alors le conquérant au temple, où il fit une offrande, puis, ouvrant le livre de Daniel, il lui montra un passage où il est dit qu'Alexandre détruirait l'empire des Perses et en fonderait un nouveau (*Stolb.* 4, p. 208).

TROISIÈME COMMANDEMENT.

Solennité du Sabbat chez les Juifs.

Lorsque, dans le désert, Dieu dit au peuple juif: « Souvenez-vous de sanctifier le sabbat » (*Exod.* 20, 8.), il ne l'institua pas pour la première fois, mais il se contenta de rappeler au peuple le souvenir d'une obligation ancienne et existante depuis longtemps. — Il est dit plus loin: « Vous travaillerez pendant six jours, et vous ferez tout ce que vous aurez à faire, mais le septième jour est le jour du repos consacré au Seigneur votre Dieu. Car le Seigneur a fait, en six jours, le ciel, la terre et la mer, et tout ce qui y est renfermé, et il s'est reposé le septième jour; c'est pourquoi le Seigneur a béni le jour du sabbat et il l'a sanctifié. Vous ne ferez en ce jour aucun ouvrage, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni vos bêtes de service, ni l'étranger qui sera dans l'enceinte de vos villes. » Le jour du sabbat, le travail était défendu sous peine de mort, d'après ces paroles de l'*Exode*, chap. 31, vers. 15: « Quiconque travaillera ce jour-là sera puni de mort. » Comme on rencontra un jour dans le désert un homme qui ramassait du bois, il fut conduit devant Moïse qui le fit mettre en prison, parce qu'il ne savait pas s'il devait être puni selon toute la sévérité de la loi du sabbat. Mais le Seigneur dit à Moïse: « Cet homme doit être puni de mort: que tout le peuple le lapide hors du camp. » Ils le firent donc sortir, et le lapidèrent, et il mourut selon que le Seigneur l'avait commandé (*Nomb.* 15,

32). — Le jour du sabbat, le Seigneur ne faisait point tomber de manne dans le désert, mais la veille il en tombait le double des autres jours; de sorte que les Israélites en avaient suffisamment pour deux jours Bien que, ordinairement la manne que l'on conservait pendant la nuit se gâtât, ce jour-là, elle restait fraîche et intacte (*Exod.* 16, 20, etc.). — Le jour du sabbat, il était aussi défendu d'allumer du feu dans les maisons (*Exod.* 35, 3). — On était obligé de préparer la nourriture la veille au soir avant le coucher du soleil. Le lendemain, le sabbat finissait avec le coucher du soleil, et il était de nouveau permis de faire du feu. Toute espèce de commerce était aussi interdit ce jour-là. Il est raconté dans le livre d'Esdras, que Néhémias, qui avait été envoyé en Judée par le roi Artaxercès, pour travailler à la reconstruction de Jérusalem et du temple, ayant vu des gens qui foulaient le pressoir au jour du sabbat, il leur en fit des reproches en leur disant : « Quel est ce désordre que vous faites, et pourquoi profanez-vous le jour du sabbat ? » La veille du sabbat, il commanda qu'on fermât les portes et qu'on ne les ouvrît qu'après le jour du sabbat. Ce jour-là, les Juifs ne pouvaient pas s'éloigner de leurs maisons de plus de 1,000 pas. Dans le temple, la solennité du sabbat consistait principalement à offrir, outre la victime journalière qui était un agneau, deux autres agneaux d'un an avec les offrandes ordinaires du pain et du vin (*Nomb.* 28), ainsi que les pains de proposition qu'on devait changer toutes les semaines. Les anciens d'entre les Juifs avaient coutume, le jour du sabbat, d'assister à la lecture des prophètes. — Ceux qui habitaient des localités éloignées de Jérusalem, se

rendaient ce jour-là dans la synagogue pour entendre la lecture et l'explication de l'ancien Testament. — Plus tard, les docteurs juifs firent, touchant le sabbat, une foule de prescriptions exagérées. Ainsi, du temps de Jésus-Christ, ils allèrent jusqu'à interdire la guérison des malades et l'emploi des remèdes de la médecine (Conf. *Matth.* 12, *Luc*). Les Thalmudistes parlent de trente-six œuvres par lesquelles on peut profaner le sabbat (*Schabbat.* 72). — Saint Augustin dit à ce sujet (*In Psalm.* 91.) : « L'une des erreurs les plus grossières des Juifs consistait en ce qu'ils n'observaient que la *lettre* du troisième commandement de Dieu, et ne s'inquiétaient nullement de l'*esprit*. Ils ne se livraient, à la vérité, à aucune œuvre servile, mais ils négligeaient toutes les pratiques de dévotion, et faisaient précisément ce que Dieu leur avait défendu. Ils passaient le sabbat en se livrant à des actions illicites, et au sein d'une lascive et molle oisiveté. »

2. Solennité du dimanche chez les premiers chrétiens.

Déjà du temps des Apôtres et probablement (selon l'opinion de Stolberg, dans ses « Méditations, » 1re part., p. 483.), parce qu'ils agissaient en cela conformément aux instructions que leur avait données leur divin Maître avant qu'il montât au ciel, la célébration du dimanche et l'abstention de tout travail avaient été tranférés du dernier jour de la semaine au dimanche, en mémoire de la Résurrection de Jésus-Christ, qui sortit du tombeau ce jour-là. De bonne heure déjà le dimanche reçut différentes dénominations. Saint Ignace (*epist. ad Magnes.*) l'appelle « Jour du Seigneur, »

jour consacré à rappeler le souvenir de sa Résurrection. Il l'appelle encore le *Roi*, le *Prince* des autres jours.— Saint Chrysostôme (*Hom.* 5, de Resurrect.) le qualifie de *Jour du pain*, à cause de la communion générale qui se faisait ordinairement ce jour-là, de *Jour de la lumière*, parce que c'est en ce jour, qui est le premier de la création, que Dieu créa la lumière, et parceque Jésus-Christ, qui lui-même s'appelle *la lumière du monde*, a ordonné de lui consacrer ce jour.

Justin le martyr décrit ainsi la célébration du dimanche chez les premiers chrétiens : « Le dimanche, tous ceux qui habitent la ville et la campagne se réunissent en un même lieu, et là, on lit les Actes des apôtres ou les écrits des prophètes, aussi longtemps que cela convient. Quand la lecture est achevée, celui qui préside, ordinairement l'évêque, fait un discours où il commente la lecture et excite à suivre les préceptes qui y sont contenus (ainsi, les premiers chrétiens assistaient déjà au sermon). Ensuite, nous nous levons tous et faisons notre prière ; puis on apporte le pain, le vin et l'eau (offertoire), et celui qui préside bénit le tout, autant qu'il en a le pouvoir, et le peuple répond unanimement : Amen (préface). Chacun des assistants reçoit quelque chose de ce qui a été bénit et on en envoie aux absents par le ministère des diacres (communion). De plus, ceux qui sont fortunés mettent en commun une partie de leurs biens, selon leur bon plaisir, et la confient au président qui s'en sert pour venir au secours des veuves et des orphelins, ou de ceux qui souffrent de quelque autre nécessité, pour aider les malades et les étrangers. » — Ces paroles nous font voir que, déjà à cette époque, les chrétiens assistaient à la sainte

messe et s'exerçaient à la pratique des bonnes œuvres. — Les Constitutions des apôtres font aussi mention du sermon qui se faisait à la messe, et de la communion le jour du dimanche (*Apolog.* lib. 2, c. 59).

Saint Augustin exhorte (*Serm.* de temp. 244) les fidèles à se rendre à l'église pour les vêpres du samedi et pour les nocturnes, ou, du moins, quand ils ne le peuvent, de prier dans leurs maisons. Il les avertit de ne point s'absenter de l'office divin, et ordonne de s'abstenir de toute œuvre servile, de toute espèce d'occupation profane, et d'être entièrement occupés de l'office divin. — Les fidèles des premiers siècles se revêtaient aussi d'habits blancs et plus précieux, pour marquer la solennité du dimanche, comme nous l'atteste, entre autres, Clément d'Alexandrie (*Pædagog.* l. 2, c. 10). Les églises et les chapelles étaient ornées avec plus de somptuosité et d'élégance. — La solennité du dimanche commençait ordinairement la veille au soir, après le coucher du soleil.

3. Anciennes lois concernant la célébration du dimanche.

Le premier monarque qui ait fait une *loi d'Etat* de la célébration du dimanche pour tout l'empire romain, fut Constantin-le-Grand (*Codex Theodos.* de feriis).

L'empereur Valentinien Ier avait défendu toute espèce d'affaires juridiques entre particuliers, dès le samedi, et interdisait à tous fonctionnaires de poursuivre les chrétiens (*Ibid.*).

L'empereur Théodose-le-Grand mit en vigueur une ancienne loi, en vertu de laquelle toute espèce de spectacles étaient défendus le dimanche. Le même prince

statua encore que tous ceux qui troubleraient le service religieux des catholiques, si déjà ils avaient encouru quelque peine pour y avoir été infidèles, seraient exilés dans le désert (*Ibid.*).

Le deuxième concile de Mâcon, tenu en 585, défend toute espèce de profanation du dimanche, et exhorte à passer la nuit qui le précède, non pas à la manière de ceux qui ne sont chrétiens que de nom, en dormant, mais en se livrant à la prière, et en se préparant à célébrer dignement le jour du Seigneur (*Stolb.* R. G. B. 20).

L'empereur Charlemagne imposait une amende à ceux qui tenaient chez eux des réunions mondaines ou qui, par des divertissements bruyants, troublaient le silence religieux des jours de dimanches et de fêtes (*Ber. Berc.* t. 10).

En 813, fut tenu, à Arles, un concile qui défendit de vendre, les jours de dimanche, devant les portes de l'église, afin que le bruit et les clameurs du dehors ne troublassent pas l'office divin (*Stolb.* 25).

D'après saint Théodore de Canterbury, il était défendu à tout Anglais, quelle que fût sa condition, de voyager les dimanches. Il était aussi défendu d'aller en bateau. Cuire du pain était chose considérée comme contraire à la sanctification du dimanche (*Le même*, tom. 25).

Ina, roi de Sussex, publia une loi qui déclarait libre l'esclave que son maître avait fait travailler le dimanche, et esclave celui qui était libre (*Ber. Berc.* tom. 7).

Selon l'ancienne discipline ecclésiastique, celui qui avait fait une œuvre servile, sans nécessité, un jour de dimanche ou de fête, devait jeûner trois jours au

pain et à l'eau. — Celui qui avait parlé pendant l'office divin ou qui l'avait troublé en quelque manière, jeûnait dix jours au pain et à l'eau. En 305, le concile d'Elvire statua que le fidèle qui habitait une ville où se trouvait une église, et passait trois dimanches de suite sans y paraître, devrait en être exclu pendant un temps égal à celui qu'avait duré son infraction (*Stolb*. tom. 9. Hist. de J.-C.).

En Hongrie, il parut en 1016 une loi civile qui ordonnait qu'on raserait la tète à tous ceux qui, par insouciance ou légèreté, négligeraient d'assister à la messe et au sermon, afin que chacun pût facilement les reconnaître. — Combien de têtes chauves ne verrions-nous pas de nos jours, si cette loi était encore en vigueur! (*Binterim's Denkwürdigkeiten*. 5. B. S. 140).

Rudolphe, évêque de Bourges, défend aussi les travaux domestiques auxquels les personnes du sexe ont coutume de se livrer. « Les femmes, dit-il, ne doivent ni filer, ni tricoter, ni faire des habits, ni laver, ni repasser, ni carder la laine, ni tondre les moutons, afin de ne point troubler le repos du dimanche » (*Le même*, p. 150).

4. Du zèle qu'il faut avoir pour la sanctification du dimanche.

a. Après une mission en Crète, saint Nicon se retira dans le Péloponèse, où le Seigneur le rendit vénérable aux grands et au peuple par le don de prophétie et par celui des miracles. Un dimanche, pendant les vêpres, le gouverneur, nommé Grégoire, jouait à la paume auprès de l'église; Nicon, offensé du tumulte

qui troublait l'office, sortit du lieu saint, et reprit les joueurs avec beaucoup de liberté. Grégoire, qui perdait, s'emporta contre le saint et le fit chasser de la ville. Voulant ensuite continuer son jeu, il fut tout à coup frappé de paralysie, et se sentit par tout le corps de cruelles douleurs. Tous les remèdes dont il essaya furent inutiles. Il rappela saint Nicon, par le conseil de l'évêque, et lui demanda pardon. — Le saint, sans lui faire aucun reproche, le guérit et en fit un de ses plus zélés défenseurs contre les ennemis de la vertu (*Ber. Berc.* t. 10).

b. Saint Ambroise, archevêque de Milan, ayant remarqué, un jour de dimanche, une dame qui allait à l'église avec un costume d'un luxe excessif, il s'avança près d'elle et lui dit d'un ton sévère : « Où allez-vous ? — A l'église, répondit l'élégante dame. — On croirait bien plutôt, reprit le saint homme, que vous allez à la danse ou à la comédie, car la parure recherchée que je remarque en vous sied à merveille pour ces sortes de cieux ! Retirez-vous d'ici, et allez pleurer dans la retraite le désordre de votre conduite : gardez-vous de venir à l'église insulter par votre vanité et votre luxe à la majesté de Dieu, et d'attirer sur vos vêtements les yeux des fidèles et les détourner de l'autel où réside le Tout-Puissant. » — Que la présence d'un saint Ambroise serait nécessaire dans nos églises pour en chasser tous ceux qui n'y entrent que pour y étaler leur vanité et leur orgueil (*Moral in Beispielen.* S. 374).

c. Pendant tout le temps que Thomas Morus, chancelier d'Angleterre et héros de la foi, fut en prison par suite de son attachement inviolable à la doctrine catholique, il ne cessa de se rendre à l'église en habits plus

beaux et plus précieux qu'à l'ordinaire. Comme on lui demandait pourquoi il agissait ainsi, puisque dans sa prison il ne pouvait être vu que par un très-petit nombre de personnes, il répondit : « J'ai toujours eu pour habitude de paraître les jours de dimanches et de fêtes dans un costume plus soigné ; et cela, non pour plaire au monde ou par respect pour ma personne, mais par esprit de vénération et d'amour pour Dieu » (*Idem*. p. 382).

d. M. de Cheverus, missionnaire en Afrique, et depuis évêque de Montauban et archevêque de Bordeaux, après avoir visité les catholiques de sa mission, se rendit dans le pays de Penobscot et Passamaquody, où vivaient une multitude de sauvages, errant à travers les bois, sans habitation fixe, et partageant tout leur temps entre la chasse et la pêche. Accompagné d'un guide, il marchait depuis plusieurs jours, au milieu d'une sombre forêt, lorsqu'un matin (c'était le dimanche), un grand nombre de voix chantant avec ensemble et harmonie, se font entendre dans le lointain. M. de Cheverus écoute, s'avance, et, à son grand étonnement, il discerne un chant qui lui est connu, la messe royale de Dumont, dont retentissent nos grandes églises et nos cathédrales de France dans nos belles solennités. Quelle aimable surprise et que de douces émotions son cœur éprouva ! Il trouva à la fois dans cette scène l'attendrissant et le sublime; car quoi de plus attendrissant que de voir un peuple sauvage, qui est sans prêtre depuis cinquante ans, et qui n'en est pas moins fidèle à solenniser le jour du Seigneur ; et quoi de plus sublime que ces chants sacrés, présidés par la piété seule, retentissant au loin dans cette immense et majestueuse forêt, en

même temps qu'ils étaient portés au ciel par tous les cœurs ! (*Guillois*).

e. Ce n'est qu'en France qu'on oublie qu'il y a dans la semaine un jour consacré au repos et au culte de la divinité ; c'est une situation qui nous est toute particulière (1), car si quelqu'un s'avisait d'aller s'établir en boutique ou en magasin dans des villes telles que Londres, Amsterdam, Hambourg, Philadelphie et autres, et de faire mettre sur son enseigne : *Ici on vend le dimanche ;* ce magasin est ouvert le dimanche ; si une telle envie venait à quelque marchand parisien, il verrait de quelle manière sa porte et ses fenêtres seraient maltraitées par les passants, et dans quel état on lui mettrait sa boutique (*Le même*).

f. Un capitaine anglais, homme d'une grande piété, nommé Antoine Harris, avait pris la ferme résolution de ne jamais voyager sur mer un jour de dimanche, détermination qui lui attira un déluge de railleries et de sarcasmes. Un jour, surtout, sa résolution fut soumise à une forte épreuve, car il arriva que son vaisseau se trouvant prêt à être mis à la voile, le vent se montra, pendant trois semaines, très-défavorable, tandis que ce fut précisément le contraire les jours de dimanche. Les capitaines des autres vaisseaux profitèrent du vent favorable et partirent, pendant qu'Antoine Harris resta sur le port et devint l'objet de la risée de tout le monde. Enfin, le vent ayant changé, il put mettre à

(1) Le scandale donné par la France ne laisse pas d'avoir quelque retentissement dans les contrées qui l'avoisinent ; mais hâtons-nous de dire qu'il se fait un grand retour vers la sanctification du dimanche. Puisse l'influence du bon exemple être aussi puissante que l'a été celle du mauvais.

la voile un jour ouvrable. Mais qu'arriva-t-il? Harris arriva à sa destination avant les vaisseaux qui étaient partis trois semaines avant lui. — Aussi, put-il dire, en toute vérité, que la sanctification du dimanche ne lui avait causé aucun dommage (*Lebensfrücte* von Sinaï. S. 321).

g. Un juge anglais, Holt de nom, l'un des hommes les plus justes et les plus honnêtes qu'il fût possible de rencontrer, eut le malheur, pendant sa jeunesse, de faire de mauvaises liaisons, qui lui inspirèrent le mépris de la religion, tournèrent en dérision la sanctification du dimanche, en passant ce jour au milieu des sociétés les plus corrompues, et cherchant à se surpasser les uns les autres, par le scandale et la dissolution de leurs mœurs. Mais, fort heureusement pour lui, des circonstances l'éloignèrent de cette société; il revint peu à peu à une conduite plus réglée, et, avec le calme de sa conscience, il ne tarda pas à recouvrer aussi l'estime de ses semblables. Comme Holt remplissait les fonctions de juge, il arriva un jour qu'il se vit forcé de condamner à mort un homme qu'il reconnaissait pour avoir été autrefois de ses amis. La vue de ce criminel l'impressionna vivement, et le fit réfléchir sur le danger auquel il s'était exposé lui-même en menant un genre de vie semblable au sien. Il ne put s'empêcher de demander au délinquant ce qu'étaient devenus les autres camarades de sa jeunesse? — Hélas! répondit le coupable, hormis vous et moi, monsieur le juge, il n'en est plus aucun qui soit encore en vie; les uns ont succombé sous le glaive de la justice, les autres sont morts de mort violente. Le juge, ne pouvant plus maitriser son émotion, poussa un profond soupir et

adressa aux assistants un discours pathétique et émouvant, où il prouva que la profanation du dimanche faisait de l'homme une bête brute dépourvue de tout sentiment noble et généreux, et qu'alors il n'y avait plus rien qui l'empêchât de se livrer effrontément à toutes les turpitudes des vices les plus dégradants (*D'après le même*, S. 318).

h. Au commencement de ce siècle, vivait à Lyon un cordonnier nommé Berthier, qui avait coutume de travailler dans son échoppe au moins pendant la matinée du dimanche. Un marchand qui demeurait vis-à-vis de lui, homme pieux et qui avait à cœur la sanctification du dimanche, souffrait avec peine cette infraction à la loi de ce saint jour, et ne put s'empêcher de lui faire un jour à ce sujet d'amicales représentations. Mais le cordonnier lui répondit qu'il fallait nécessairement qu'il travaillât ce jour-là. « Vous, Monsieur mon voisin, qui êtes un homme riche, vous pouvez vous reposer le dimanche sans crainte d'en ressentir aucun dommage, mais moi qui suis chargé du soin d'une nombreuse famille, j'éprouverais une perte considérable en ne travaillant pas. Au surplus, le nombre de mes commandes est si considérable, que je n'ai jamais fini mon travail le samedi. » A toutes ces excuses, le marchand secoua la tête et lui dit d'un ton affectueux : « Mon dessein n'est pas que ni vous ni votre famille éprouviez quelque dommage ; je vous déclare que je suis disposé à compenser tout celui que vous aurez essuyé, si, pendant une demi-année, vous ne travaillez pas le dimanche, et que vous assistiez à l'office divin. Acceptez-vous la proposition ? — Très-volontiers, répondit le cordonnier ; il m'est bien plus facile d'aller me reposer

à l'église que de travailler, surtout quand vous aurez encore la bonté de me tenir compte du dommage que j'aurai éprouvé. » — Les deux voisins se donnèrent affectueusement la main, et le traité fut conclu. Lorsque les six mois furent écoulés, le marchand alla trouver le cordonnier, et lui dit : « Bravo ! mon cher voisin ; vous avez tenu fidèlement votre parole, je tiendrai aussi la mienne. Dites-moi quelle perte vous avez éprouvée, je suis disposé à la compenser jusqu'à la dernière obole. — Oh ! répondit le cordonnier, je dois vous déclarer, mon cher monsieur, que je n'en ai éprouvé absolument aucune ; que dis-je ? je n'ai que des remerciements à vous faire ; voyez-vous, monsieur, votre conseil, au lieu de me nuire, m'a porté bonheur, et depuis lors, tout, dans ma maison, marche sur un meilleur pied. Les commencements, sans doute, ont été pénibles ; j'avais toujours quelque travail qui me restait ; mais la pensée que vous me rembourseriez mes pertes, et ma parole donnée m'ont retenu, et j'ai été fidèle à sanctifier le dimanche. J'ai assisté assidûment à l'office, et, en entendant le sermon, ce que je n'avais plus fait depuis plusieurs années, j'ai appris une foule de choses que j'avais oubliées. Je suis devenu patient, je me suis habitué à réprimer les saillies trop brusques de mon caractère, et, surtout, j'ai repris le goût de la prière. C'est vraiment incroyable, le jour qui s'est fait alors dans ma tête qui, pendant si longtemps, n'avait plus été remplie que de pensées terrestres ! J'ai commencé à respirer plus librement ; car, jusque-là, mon esprit avait été tout entier aux soins et aux inquiétudes temporels. J'ai éprouvé bientôt une douce satisfaction dans tout mon être, surtout après avoir, par la confes-

sion, purgé mon intérieur des taches et des souillures d'un grand nombre d'années, et avoir fortifié mon âme débile par le pain des anges, en allant m'asseoir à la table du Seigneur. — D'autre part, le travail du lundi se faisait plus facilement ; je me suis trouvé tout renouvelé, et j'ai travaillé avec ardeur le reste de la semaine. Précédemment, comme je connaissais à peine ce que c'était que la patience, la moindre chose me mettait en colère, et, dans ma fureur, tantôt je déchirais soit un morceau de cuir, tantôt je brisais un instrument. Deux fois, ma colère m'occasionna la fièvre bilieuse, ce qui me causa de grandes dépenses, outre que je ne gagnais absolument rien. Mais, depuis lors, je suis devenu beaucoup plus calme ; il me semble que le nuage qui obscurcissait mes yeux s'est évanoui, que mon corps s'est fortifié, et que mes bras ont acquis une vigueur toute nouvelle. Ordinairement, à trois heures du samedi, tout mon travail est achevé, et, cependant, les commandes vont en augmentant. Autrefois, on ne m'appelait que le cordonnier emporté ou le grognard sempiternel, et plus d'une servante, craignant les fureurs de mon caractère, portait ailleurs le travail de son maître, bien que je fusse plus rapproché. Aujourd'hui, j'ai perdu ce sobriquet, et, partout, je ne vois plus que des figures riantes, parce que je me montre à tous sous cet aspect. — Mais, mon cher voisin, reprit le marchand, ne vous formalisez pas si je vous demande où en sont vos affaires ? Jadis, il n'était question, chez vous, que de disputes et de querelles ?—Ah ! oui, reprit le cordonnier, la rougeur sur le front ; mais il en est tout autrement aujourd'hui. Je croyais alors volontiers que ma femme avait toujours tort, et que

moi j'avais toujours raison ; ma colère et mon obstination ont été la cause de scènes nombreuses et terribles, dont je rougis encore en y pensant. Maintenant, nous vivons avec plus de concorde ; la charité et la paix règnent au milieu de nous ; nos enfants, n'ayant plus tant de mauvais exemples sous les yeux sont aussi devenus meilleurs.» — Profondément ému en entendant ces paroles, le marchand tira sa bourse, et offrit deux ducats au cordonnier, en lui disant : « Acceptez ceci comme un souvenir de mon affection. Comme je n'ai pu prévoir, qu'en suivant mon conseil, vous n'éprouveriez aucun dommage, depuis le jour de notre accord j'ai mis tous les mois quelqu'argent de côté, afin de pouvoir remplir ma promesse ; acceptez ce souvenir comme une marque de la satisfaction que j'ai de voir mon conseil réalisé. — Vous avez expérimenté par vous-même que, quand nous faisons notre possible, Dieu, de son côté, ne manque jamais de venir à notre aide » (*Réflexions morales*, t. 3, p. 25).

i. Le bienheureux Georges Gasteiner nous donne un bel exemple du zèle qu'il faut avoir pour la sanctification du dimanche. Il était né en 1561 dans une pauvre habitation de paysan, non loin du célèbre pélerinage d'Altœtting. De bonne heure, ses pieux parents s'étaient efforcés d'implanter dans son cœur encore jeune et impressionnable les semences de la vertu. Bientôt le petit put prendre part à tous les exercices religieux qu'on avait coutume de faire dans la maison. Avec l'âge son zèle pour le service s'accrut encore. Les dimanches et fêtes, nonobstant les temps les plus rigoureux, il se rendait de bonne heure à l'église, et lorsqu'il voyait qu'il ne pourrait revenir à la maison avant

le dîner, sans manquer l'office du soir, il prenait un morceau de pain dans sa poche, le mangeait à l'heure du dîner, puis retournait à l'église. Le reste du temps il le passait au lieu saint, occupé à de pieuses lectures, dont il racontait le contenu à ses parents, comme il le faisait pour le sermon et les instructions religieuses. Lorsque, après la mort de ses parents, il se vit chargé du soin de gouverner la maison, il s'occupa avant tout à y faire briller les vertus chrétiennes dans toute leur pureté, et s'appliqua avec un soin tout particulier à faire sanctifier le dimanche. Dans l'état du mariage, il eut une fille qui fut initiée de bonne heure aux enseignements de la religion ; elle entra dans un ordre religieux. Quant à lui, il vécut encore trente ans après la mort de sa femme et parvint à une grande vieillesse. Sa faiblesse ne lui permettant plus alors d'aller à l'église, et étant en outre devenu aveugle, il méditait sur la vie de Jésus-Christ et de sa sainte Mère. Il mourut en 1659. Encore deux ans de plus, et il eût atteint sa centième année.—« Heureux sont les morts qui meurent dans le Seigneur, dès maintenant, dit l'Esprit, ils se reposeront de leurs travaux, car leurs œuvres les suivent. » (*Apocalyp*. 14. 13). — *Nach Domainko's Lehre*, S. 643).

k. Il est raconté au sujet de sainte Nothburg, morte à Rottenbourg, en 1313, que, lors de son entrée au service d'un paysan, il fut convenu entre eux que, dès que la cloche du soir sonnerait le samedi, elle pourrait cesser son travail et se préparer à la solennité du dimanche. Mais il arriva qu'un jour son maître ne voulut point la laisser jouir de ce droit et se mit à se railler de sa trop grande délicatesse. Eprise d'un saint

zèle, sainte Nothburg lui dit alors : « Pour vous prouver que c'est la volonté de Dieu que je cesse maintenant de travailler, la faucille que je tiens à la main restera d'elle-même suspendue en l'air. » — Ce qui arriva effectivement, d'après ce que rapporte la légende (*Aus Raderi heilig. Beuerland*).

5. De la visite des églises et de la manière de s'y comporter.

a. On doit aller à l'église, dit saint Clément d'Alexandrie, avec un costume et une démarche décents ; avec recueillement, avec un corps pur et une âme sans tache, le cœur dirigé vers la prière. — Les femmes doivent en outre avoir la tête voilée (*S. Clem.* Pedag. l. 2).

b. Saint Jean Chrysostôme prescrivait aux Chrétiens de son temps qu'ils devaient se rendre à l'église avec des vêtements propres et autant que possible blancs, et après avoir soigneusement lavé leurs mains. (La propreté des mains était alors d'autant plus nécessaire que les chrétiens ne recevaient pas seulement la sainte hostie sur la langue, mais souvent aussi dans le creux de la main). C'est pour ce motif qu'on voyait souvent devant les églises des fontaines ou citernes où les chrétiens avaient coutume de se laver le visage et les mains avant d'entrer dans l'église (*S. Chrys.* Hom. 52 in Matth.). Les bénitiers que l'on voit encore de nos jours à la porte des églises sont un reste de cette coutume. Les pieux chrétiens doivent prendre de l'eau bénite en entrant à l'église, et prier Dieu que, de même que l'eau purifie des souillures extérieures, il daigne, par

les prières et l'intercession de l'Eglise, purger nos âmes de toute espèce de péchés.—Le même saint dit encore : « Les chrétiens allaient dans les églises, comme s'ils fussent entrés dans dans le palais d'un grand prince ; car il a pour ministres des anges, et c'est là que le ciel est véritablement ouvert, que Jésus-Christ est assis sur son trône et que tout est rempli d'intelligences invisibles. » (*Idem.* Homel. 15 in Hæbr). Quelques-uns avaient coutume de déposer leur chaussure devant la porte de l'église. Ils imitaient Moïse auquel Dieu avait dit : « Otez les souliers de vos pieds, parce que le lieu où vous êtes est une terre sainte. » (*Exod.* 3). Plusieurs chrétiens avaient l'habitude de baiser, en entrant, le seuil de la porte, les colonnes de l'église et de l'autel.

c. L'empereur Marcien ne manquait jamais à l'office public, et, par esprit d'humilité envers le grand Roi du ciel et de la terre, il n'y allait jamais qu'à pied et dépouillé de toute la pompe royale. L'empereur Théodose-le-Jeune déclare lui-même, qu'en entrant à l'église les monarques déposaient leurs armes et même leur diadème qui était le symbole de la majesté royale (*Codex Theodos.* l. 9). L'empereur Théodose-le-Grand adorait dans l'église, la face contre terre, le souverain Modérateur de l'Univers. (Cet usage est encore aujourd'hui fort usité en Pologne). — Pendant le séjour de l'empereur Charlemagne à Rome, il se rendit à pied à l'église Saint-Pierre, et en montant l'escalier il baisa chacune des marches, et cela, en présence du pape, de tout le clergé, et d'un nombreux et brillant cortége (*Stob.* R. G. B. 24).

d. Déjà dans les premiers temps du christianisme,

les hommes et les femmes avaient une entrée et une place particulière à l'église. Une paroi séparait les deux sexes; les hommes occupaient le côté droit et les femmes le côté gauche, ou bien encore là où se trouvaient des chœurs, les femmes étaient placées en haut et les hommes en bas. Dans les grandes églises, les filles et les veuves étaient séparées des femmes mariées (*Const. apost.* l. 2, c. 57). A l'extrémité de la place occupée par les femmes, était placée une diaconesse, et à celle des hommes, un ecclésiastique, afin que, comme dit saint Chrysostôme, il ne se passât rien d'indécent (Hom. in *Matth.* 74).

e. Lorsque saint Arsène allait à l'église, il se plaçait toujours derrière un pilier, afin de n'être vu de personne et de ne voir lui-même personne. Par ce moyen, il tâchait d'éviter, dans la prière, tout ce qui pourrait être, et pour lui et pour les autres, un sujet de distraction (*Ber. Berc.* Hist. de l'Egl., tom. 4).

f. Saint Grégoire de Nazianze raconte au sujet de sa mère sainte Nonna, qu'elle ne tournait jamais le dos à l'autel même en sortant de l'église, et qu'elle ne cracha jamais sur le pavé de l'église, tant la maison du Seigneur lui inspirait de respect (*S. Greg.* Orat. 19. in fun. patris).

g. Les ermites de la Haute-Egypte observaient le plus profond silence pendant le long trajet qu'ils avaient à faire pour se rendre à l'église. Ils faisaient même tout leur possible pour ne pas tousser ni éternuer ; pendant la prière, ils ne poussaient point de soupirs pour ne point distraire les autres. On n'entendait que la voix du prêtre récitant les prières et offrant le saint sacrifice de la messe (*Cass.* Institut., l. 2, c. 10).

h. Saint Jean Climaque disait (*Himmelsl. Stuf.*) : « Lorsque nous priions à l'église et que notre abbé s'apercevait que quelques-uns causaient, il leur imposait pour pénitence de rester pendant toute la semaine debout devant la porte de l'église durant la sainte Messe, et de demander pardon à tous ceux qui entraient du scandale qu'ils avaient donné. »

i. Saint Jean l'Aumônier ne pouvait supporter que l'on parlât à l'église. Tous ceux qui s'y rendaient coupables de cette irrévérence, il les en chassait en présence de tout le monde, en leur disant : « Si vous êtes venus ici pour prier, vous ne devez vous servir de votre langue et de votre esprit pour rien autre. Si, au contraire, vous y êtes venus pour vous occuper de choses inutiles, écoutez ce que le Seigneur vous dit dans son évangile : « Ma maison est une maison de prière et vous en faites une caverne de voleurs » (*Lect. in ej. vit.* c. 42).

k. Dioclétien, empereur païen, avait, sous peine de mort, défendu aux chrétiens d'assister les dimanches aux offices divins. Toutefois saint Saturnin, sainte Victoire et plusieurs autres saints de l'Afrique ne se laissèrent pas ébranler par ces menaces. Lorsqu'on se fut emparé de leur personne, on les mit à la torture, on les déchira avec des ongles, mais au milieu de tous ces supplices ils déclarèrent avec fermeté que l'assistance aux offices du dimanche était pour eux un devoir indispensable, et que celui qui le négligeait se rendait coupable d'un crime énorme. « Pour nous, nous faisons notre possible pour le remplir. Jamais nous ne manquons d'assister aux assemblées religieuses. Nous sommes fidèles au précepte divin, dût notre fidélité nous

coûter la vie ! » — Ces martyrs moururent en prison des blessures qu'ils avaient reçues, l'année 304 (*Buchf.* Exempelb. S. 165).

(On pourrait encore rapporter ici l'exemple de sainte Leutgarde et celui de saint François d'Assise.—1er vol. p. 401 et 402.)

SENTENCES.

a. Dieu n'a pas institué le sabbat pour que l'homme reste complètement oisif ce jour-là, mais bien pour qu'il s'y occupe à servir Dieu, et se livre à des méditations spirituelles (*S. Chrysostom.* tom. I. oper.).

b. Le jour du Seigneur est pour nous un jour sacré et solennel, parce qu'en ce jour, semblable au soleil qui se lève, le Sauveur, après avoir dissipé les ténèbres de l'enfer, a brillé de la lumière de la résurrection. Le dimanche est appelé de ce nom (Sonntag), parce qu'il est éclairé par Jésus-Christ qui est le Soleil de justice (*S. Ambros.* l. 3, Serm. 61).

c. Celui-là célèbre vraiment le jour du Seigneur, qui s'abstient de toute occupation terrestre pour s'appliquer uniquement aux choses du ciel (*S. Pet. Dam.* l. 4, ep. 16).

d. Le dimanche, l'homme doit être affranchi du châtiment infligé à notre premier père Adam, celui de gagner son pain à la sueur de son front, afin qu'il puisse se livrer tout entier à l'espérance du paradis que nous a apportée le second Adam, et qu'il puisse toujours s'en approcher de plus en plus (*Idem.*).

e. Au jour du Seigneur, il convient que tous les chrétiens s'abstiennent du travail servile, et qu'ils

continuent jusqu'au soir à louer le Seigneur et à lui chanter des hymnes d'actions de grâces (*Concile Turon.* 3. Can. 40).

f. Observez le jour du dimanche qui est le jour auquel nous avons été régénérés en Jésus-Christ et délivrés des chaînes de l'enfer. — Occupez votre corps et votre âme à chanter des cantiques et des hymnes de louange. En ce jour, vos mains et vos yeux doivent être sans cesse élevés vers le ciel (*Concil. Masticon.* 2. Can. 1).

g. « L'église, c'est le ciel en petit. — Bien que tout l'univers appartienne à Dieu, on a cependant raison d'appeler chaque église, la maison du Seigneur » (*S. Ambros.* l. 3. serm. 64).

h. « Ils sont vraiment à déplorer ceux-là qui, quoique présents de corps à l'église, en ont néanmoins le cœur fort éloigné » (*S. Aug.* de civitate Dei).

i. « L'église est un lieu destiné à prier et à pleurer sur ses péchés, mais elle n'est point un rendez-vous où il soit permis de se livrer à la dissipation et aux divertissements » (*Sainte Marguerite d'Ecosse*).

COMPARAISONS.

a. De même que le jour du dimanche Jésus-Christ est ressuscité du sein de la terre et s'est débarrassé des langes et des draps dont son corps était enveloppé ; de même le chrétien doit, en ce jour, s'élever au-dessus de la terre, dans laquelle il a été en quelque sorte enseveli pendant la semaine, et se défaire des liens qui retenaient son cœur absorbé dans les occupations et les soucis du monde.

b. Le dimanche est un jour pour Dieu et non pour Mammon, un jour du ciel et de la terre, un jour pour l'éternité et non pour le temps, un jour pour l'âme et non pour le corps.

c. On raconte au sujet des Perses, peuples païens, qu'ils célébraient les jours de fètes en exterminant certains animaux venimeux et malfaisants, tels que des crapauds, des vipères, des serpents et autres insectes. Le chrétien doit, lui aussi, s'occuper activement, le jour du Seigneur, à détruire le poison et les insectes de son âme, qui sont les péchés et les mauvaises habitudes.

d. Lorsque le roi Ezéchias, après de longues exhortations, fut parvenu à rétablir parmi les Juifs la fète des sacrifices, qui avait été pendant longtemps interrompue, la première chose qu'ils firent, ce fut de renverser toutes les idoles de Jérusalem et de les jeter dans le torrent de Cédron (2. *Paral.* 29.) — Que le chrétien suive cet exemple, et que son premier soin, s'il veut célébrer dignement le jour du Seigneur, soit d'éloigner et de noyer dans les abîmes de l'oubli toutes les inclinations criminelles, toutes les affections désordonnées qui l'enchaînent aux choses de la terre, et qui semblables à des idoles, profanent le sanctuaire de son cœur.

e. Antiochus, ce roi impie, ayant fait marcher contre Jérusalem son général Apollonius, à la tête de 22,000 hommes, il lui ordonna de mettre à mort et de pendre tous les habitants. Ce général, homme très-astucieux, dissimula son dessein et fit semblant d'être le meilleur ami des Juifs ; toutefois il ne persévéra dans cette conduite que jusqu'au jour du sabbat, jour auquel il fit prendre les armes à ses soldats et leur ordonna de

commencer un massacre général : bientôt Jérusalem n'offrit plus qu'un immense ruisseau de sang ; presque tous les habitants avaient péri. — Le démon agit de même à l'égard d'un grand nombre de chrétiens ; plusieurs, occupés à travailler pendant toute la semaine, ne sont guère tentés à commettre le péché ; mais, dès qu'est arrivé le dimanche, le démon, assuré qu'il est de recueillir un immense butin, appelle à son secours les tentations et leur ordonne de faire une attaque générale ; car, quel est le jour où il se commette plus de péchés que le dimanche ? Péchés d'orgueil, péchés de luxe, péchés de danses, péchés de jeux, péchés de luxure, péchés de vagabondage nocturne, péchés de gourmandise ! Aussi est-ce avec raison qu'un savant a dit : *Le jour férié est le meilleur jour* OUVRABLE *de Satan.*

f. Chez les anciens Turcs et Mogols, celui qui voulait entrer dans la tente du roi, devait préalablement passer entre deux feux, à travers un épais nuage de fumée, au milieu de toutes sortes de cérémonies et de prières que faisaient les prêtres qui l'accompagnaient. On lui disait alors qu'il était purifié et qu'il pouvait paraître devant le grand Chan. — Voilà les préparations qu'on jugeait alors nécessaires pour oser se présenter à un prince de la terre, et vous, mon cher frère, vous ne craindriez pas d'entrer dans l'église qui est le palais du souverain du ciel et de la terre, sans avoir recueilli votre esprit, sans avoir rallumé en vous le feu de la charité, et sans y apporter le parfum de la dévotion ?

g. Il est raconté dans la vie des saints Pères (*Vita Patr.* l. 5.) qu'un ermite étant obligé de faire un long trajet pour se procurer de l'eau potable, s'avisa, un jour que la mauvaise humeur s'était emparée de lui,

de bâtir une cabane auprès de la fontaine où il allait puiser de l'eau, afin de s'épargner la peine d'aller la chercher. Comme il s'en retournait tout absorbé par le nouveau dessein qui l'occupait alors, il lui sembla entendre quelqu'un marcher derrière lui. Il se retourna, et demanda, tout étonné de voir dans cette solitude un homme le suivre pas à pas, ce que c'était ? « Je suis, répondit-il, un ange du Seigneur ; je compte vos pas afin qu'un jour il vous en soit tenu compte. » Cela dit, il disparut. L'ermite reconnut alors que le détour qu'il faisait était pour lui une occasion de mérites, et il continua à habiter sa cabane loin de la source.—Bien que cette histoire ne soit point une article de foi, nous pouvons le considérer comme une parabole destinée à nous faire comprendre que ceux qui ont à surmonter de grands obstacles, à parcourir des chemins difficiles pour se rendre à l'église, qui est la vraie source où peuvent se désaltérer ceux qui ont soif des eaux spirituelles, ceux-là ne seront pas sans mérites devant Dieu (*Marchant*. Hort. past. p. 510).

QUATRIÈME COMMANDEMENT.

1. Exemples d'enfants vertueux.

a. Exemples bibliques. — Ce fut certainement un enfant vertueux et exemplaire que le faible mais généreux Abel. Combien sa mort cruelle et prématurée ne ne dût-t-elle pas être pour ses parents un sujet de désolation et de regret ! — Nous trouvons dans les deux fils de Noë qui couvrirent la nudité de leur père un modèle du respect tendre et délicat que l'on doit avoir pour ses parents ; aussi les bénit-il, et maudit, au contraire,

Cham qui l'avait tourné en dérision (*Gen.* 9). — Nous trouvons un bel exemple d'une soumission entière à la volonté de ses parents dans la conduite d'Isaac, qui se laissa tranquillement lier par son père et que la mort n'effraya nullement dès qu'il connut que telle était la volonté de Dieu. — La conduite de Joseph est un touchant exemple de la manière dont les enfants doivent respecter leurs pères et mères dès l'âge le plus tendre, de la reconnaissance et de la soumission qu'ils leur doivent et comment, même à un âge plus avancé, ils doivent continuer à leur prêter assistance et protection. Enfant, il n'avait pas de plus grande joie que d'obéir à son père, dont il embrassait toujours le parti, quel que fût d'ailleurs le sentiment de ses frères, il était plein de sincérité et de franchise à son égard, lui découvrait les desseins pervers de ses frères, afin qu'il pût s'y opposer, et ainsi son père pouvait lui donner une pleine confiance. Plus tard, lorsqu'il fut élevé en dignité et constitué intendant de toute l'Egypte, loin de perdre de vue son père, il demanda avec empressement de ses nouvelles, lui envoya de riches présents, le fit amener auprès de lui sur les chars de l'Etat, alla à sa rencontre, pleura de joie en le revoyant, l'embrassa tendrement, et ne rougit nullement de sa grande vieillesse (1). Il le présenta au roi, lui témoigna en face de toute l'Egypte le plus profond respect, veilla à son entretien, lui assigna les meilleures contrées du pays, le visita souvent, accourut auprès de son lit de mort et lui ferma les yeux en versant des larmes abondantes. Dans l'excès de sa

(1) Jacob était pasteur de troupeaux; et les Egyptiens méprisaient ces sortes de gens.

douleur, il se jeta sur le cadavre de son père et couvrit de baisers le visage du défunt. Puis il le fit embaumer avec tous les soins et l'art que l'on employait à l'égard des rois eux-mêmes, ce qui dura quarante jours. Il transporta lui-même ses précieux restes dans la terre de Chanaan pour le déposer dans le tombeau de ses pères. — Le jeune Samuel nous prouve aussi par sa conduite quel respect les enfants doivent aux maîtres auxquels leurs parents les confient pour travailler à leur éducation. Avec quelle promptitude il se leva sur son lit lorsqu'il entendit appeler « Samuel ! » croyant qu'Héli l'avait appelé. Cette ponctualité dans son jeune élève causa une joie extrême à Héli, lui, à qui ses propres fils occasionnaient de si cruels chagrins. — Quelle docilité et quelle condescendance Ruth ne témoigna-t-elle pas à sa belle-mère Noëmi ? On est ému quand on lit qu'elle quitta sa patrie pour l'accompagner dans un pays inconnu, avec quel empressement elle allait ramasser des épis pour subvenir à son entretien, et avec quelle fidélité elle suivait ses conseils et pratiquait ses leçons.

Dès que le roi Salomon, qui alors donnait une audience publique et était assis sur un trône magnifique, vit arriver sa mère, la reine Bethsabée, qui venait lui demander une grâce, il se leva aussitôt de son siége (honneur que les rois d'Orient ne rendaient d'ailleurs à personne), alla à sa rencontre et lui fit une profonde révérence. Puis il fit ériger un second trône à son côté droit qui était regardé comme la place d'honneur, et l'invita à s'asseoir à côté de lui. — Cet exemple est à la honte de certains enfants qui rougissent de leurs parents, dès qu'ils occupent un rang plus élevé que

le leur! — Il fallait que le jeune Tobie fût un enfant bien accompli pour que sa mère pût dire de lui : « Tu es la joie de mes yeux, l'appui de ma vieillesse, la consolation de mes jours, et pour que son père ressentît plus de joie en le revoyant qu'il n'en éprouva d'avoir recouvré la lumière des yeux! — Oh! plût à Dieu que tous les enfants fussent la joie, l'appui et la consolation de leurs parents! — Cet amour que Tobie avait pour ses parents, il le reporta, après leur mort, à son beau-père et à sa belle-mère, en allant habiter avec eux, lui et Sara sa femme, en leur donnant dans leur vieillesse les soins les plus tendres et en leur fermant les yeux.

Esther, orpheline délaissée, fut adoptée par Mardochée, frère de son père, qui se chargea de l'élever. Lorsqu'elle fut devenue reine, elle lui obéit encore avec autant de fidélité qu'elle l'avait fait pendant sa plus tendre jeunesse. — Combien les sept frères Machabées avaient gravé profondément dans leur cœur les leçons de leur pieuse mère! et comme ils se montrèrent disposés à lui obéir, en souffrant la mort la plus cruelle pour leur foi! Lorsque la mère s'adressa au plus jeune d'entre eux et qu'elle lui dit avec l'accent d'un héroïsme qu'on ne saurait assez admirer : « O mon cher enfant, aie pitié de ta mère et meurs volontiers. » L'enfant, supérieur à toutes les frayeurs, accueillit la mort avec joie par amour pour sa mère et pour son Dieu.

Le plus bel exemple d'un amour tendre et filial envers ses parents est celui que nous donne l'enfant Jésus. Lui, le roi du ciel et de la terre, ne cessa depuis son enfance jusqu'à l'âge de trente ans, époque à la-

quelle il commença son ministère de la prédication, d'être soumis à ses parents, comme s'exprime la sainte Ecriture (*Luc.* 2.). Il soulageait, dans son travail, son père adoptif, et lorsqu'il fut suspendu sur la croix et qu'il était sur le point de rendre l'âme, il s'intéressa encore à ce qu'il avait de plus cher sur la terre, à sa sainte Mère qu'il confia aux soins de son disciple bien-aimé.

Bien que les saints Evangiles ne nous disent rien de précis touchant l'enfance de la sainte Vierge, on peut affirmer avec certitude qu'elle aima tendrement ses parents Joachim et Anne, et que, par son innocence et la sainteté de sa vie, elle fut la joie et la consolation de leurs jours.

Sans doute, ce furent aussi des enfants d'une vertu édifiante que la fille de Jaïre et le fils de la veuve de Naïm, puisque le Sauveur daigna les rappeler à la vie et que ce miracle fut un si grand sujet de joie pour leurs parents.— Quelles ne durent pas être l'innocence et la piété de cet enfant que le Sauveur plaça au milieu de ses Apôtres, pour qu'il leur dit que s'ils ne devenaient pas semblables à lui, ils ne pourraient entrer dans le royaume des cieux! Plût à Dieu que, de nos jours, il se rencontrât un grand nombre d'enfants aussi exemplaires! On ne saurait non plus douter qu'ils n'eussent été de vertueux enfants ceux que le divin Ami des enfants appela auprès de lui avec tant de bonté pour leur donner sa bénédiction.

b. Sainte Macrine ressentait pour sa mère un amour extraordinaire, comme l'atteste son frère, saint Grégoire de Nysse. Jamais elle ne la perdait de vue, toute son attention était concentrée sur elle, et elle ne permit

jamais que ses domestiques la servissent, mais elle le faisait elle-même, car sa plus grande satisfaction était de la soigner de ses propres mains, de lui préparer à manger, etc. Lorsque sa mère fut devenue veuve et qu'elle dut, elle seule, veiller à l'entretien et à l'éducation de quatre fils et de cinq filles, Macrine partagea avec elle les occupations et les soins de la famille, et l'aida à les entretenir et à les élever (*S. Greg.* epist. ad Olympiad.).

c Sainte Eustochie, fille de sainte Paule, illustre dame romaine, fut toujours animée envers sa mère des sentiments de la plus vive reconnaissance. Elle la chérissait avec tout l'amour dont son cœur était capable ; elle l'imitait en tout, même jusqu'à entrer dans un couvent. Elle se distingua constamment par une soumission exacte et une obéissance admirable. Jamais elle ne se mettait au lit avant sa mère, jamais elle ne mangeait sans elle. Jusqu'à sa mort, dans les jours de sa maladie comme pendant qu'elle jouissait d'une santé prospère, toujours ce fut elle qui veilla à son entretien. Voilà ce que nous en dit son ami et son précepteur, saint Jérôme, dans sa biographie.

d. Benoît XI, de l'ordre des Prêcheurs, fils de parents pauvres, ayant été élevé, en 1303, sur le trône pontifical, sa mère, qui vivait encore, vint un soir à Pérouse pour lui rendre visite. Ses amis lui firent prendre des vêtements comme il convenait à la mère d'un si grand prince. Mais avant de la recevoir, le pape demanda comment elle était vêtue. On lui répondit qu'elle était vêtue de soie, pour l'honneur du siége apostolique. Oh! alors, répliqua-t-il, ce n'est point ma mère, car ma mère est une pauvre femme qui ignore

ce que c'est que la soie. A cette réponse, la pieuse mère reprit ses humbles vêtements. Sur quoi le pape dit : Pour le coup, c'est ma mère, qu'elle vienne ! et il l'embrassa tendrement. — Ce touchant exemple nous fait voir que les enfants ne doivent jamais rougir de leurs parents, quand bien même ils sont parvenus à d'éminentes dignités (*March.* Hort. past.).

e. Thomas Morus, ce célèbre chancelier d'Angleterre, qui mourut victime de son inviolable attachement à la foi catholique, était animé d'un si grand respect envers ses parents, que, même après qu'il eut été revêtu de ces hautes fonctions, et alors qu'il était déjà marié et très-avancé en âge, il ne sortait jamais de la maison sans avoir demandé, à genoux, la bénédiction paternelle à son vieux père (*Stapleton in Angliâ*).

La conduite respectueuse de Thomas Morus envers ses parents fit une profonde impression sur le cœur de ses enfants, car, lorsqu'il eut été condamné par Henri VIII à mourir sur l'échafaud, personne ne s'étant trouvé qui eût le courage de lui donner une sépulture honorable, sa fille Marguerite n'hésita pas à rendre ce dernier devoir à un père qu'elle avait si tendrement chéri, et le fit enterrer avec toute la magnificence possible. Ce dévouement filial étonna si vivement le tyran lui-même, qu'il n'osa pas l'en empêcher (*Ber. Berc.* Hist. de l'Egl. t. 17).

g. Fulgas raconte au sujet du fils d'un orfèvre de Tolède, en Espagne, que son père ayant été condamné à la potence par suite de faux soupçons, et que n'ayant pu parvenir à prouver suffisamment son innocence, il fit tous ses efforts, employa les sollicitations les plus pressantes pour obtenir qu'on lui fit subir le supplice

honteux qui était réservé à son père ; ce qui lui fut accordé. — Il mourut victime de sa piété filiale (*Fulgas*, l. 5, c. 4).

Saint François de Borgia avait dix ans quand sa mère tomba malade. Le mal allait tous les jours prenant des proportions plus graves, et bientôt on craignit pour sa vie. Dans cette circonstance, le pieux enfant ne trouvait rien de mieux à faire que de s'enfermer dans sa chambre et de prier, en pleurant, pour la guérison de sa mère ; mais Dieu n'exauça pas sa prière et la mère mourut. Cet événement fut un coup de foudre pour l'enfant, il en fut profondément affligé ; mais la pensée que telle était la volonté de Dieu, et que sa mère était plus heureuse au ciel qu'elle ne l'avait jamais été sur la terre, le consola et sécha ses larmes. Cependant il ne perdit jamais de vue les sages leçons qu'il en avait reçues, mais s'efforça constamment d'y conformer sa conduite, afin de pouvoir un jour aller se réunir à sa mère, et ne plus jamais en être séparé. Saint François fut fidèle à sa résolution, il vécut en saint et mourut de la mort des prédestinés, l'année 1572. — Que ce rendez-vous dut avoir de charmes pour lui, alors qu'il n'eut plus à craindre de voir finir son bonheur.

i. Louis de Bourbon, prince qui donnait les plus belles espérances, après avoir fourni des preuves éclatantes de son courage en consacrant ses talents à la défense de sa patrie, apprit la nouvelle de la mort de son père à Pozzuolo, où il remplissait les fonctions de vice-roi de Naples. Malgré la distance qui le sépare de cette ville, il se rend en toute hâte auprès du tombeau de son père, le fait ouvrir, contemple d'un œil fixe le

cadavre; cette vue le fait pâlir, ses membres s'engourdissent, et il meurt. — On l'appelait, à cette époque, le héros de la piété filiale (*Herbst's Exempelb.* 701).

k. Un capitaine de vaisseau, Casabianka de nom, qui se trouvait sur le vaisseau l'*Orient*, ayant reçu dans un combat naval, livré près d'Aboukir, le 1er août 1798, une blessure mortelle à la tête, son fils âgé de dix ans refusa de se sauver dans une chaloupe, parce qu'il ne voulait pas abandonner son père si gravement blessé. Malgré l'impossibilité apparente de pouvoir lui sauver la vie, il parvint néanmoins à le faire monter sur un mât brisé qu'on avait jeté dans la mer. Mais comme le feu était dans le vaisseau, dès que la flamme atteignit le réservoir de la poudre, le vaisseau éclata en mille pièces, et les débris retombant sur les deux infortunés, ils disparurent bientôt sous les flots qui se refermèrent sur eux (*Ibid.*).

l. Cazotte, littérateur célèbre, était maire d'un village près d'Epernay, à l'époque de la révolution, et, loin d'en accueillir les principes, il s'en déclara l'adversaire. Ayant été arrêté, il fut conduit à Paris et renfermé dans les prisons de l'Abbaye avec sa fille. Il fut préservé par elle des horribles massacres des 2 et 3 septembre. L'héroïque Elisabeth, c'est le nom de la fille de Cazotte, se précipita au-devant des assassins, en s'écriant: « Vous n'arriverez au cœur de mon père qu'après avoir percé le mien. » Le fer échappa des mains de ces hommes féroces qui épargnèrent les deux victimes, et les portèrent en triomphe jusqu'à leur domicile (*Guill.*).

m. Une pauvre veuve, privée de l'usage de ses membres, éprouvait depuis longtemps un vif regret de ne

pouvoir assister à l'office divin, devoir dont elle s'acquittait ponctuellement autrefois, et qui, plus que jamais, était un besoin pour son âme pieuse. Chaque dimanche, elle répétait justement à ses deux fils : « Que je serais heureuse d'entendre la sainte messe! mais je ne peux me rendre au village à cause de mes infirmités et de la longueur du chemin, » et en disant ces mots, l'infortunée versait des larmes et soupirait profondément ; puis elle portait à sa bouche la croix de son chapelet, qu'elle récitait avec recueillement et avec la plus grande résignation. — Ses deux fils, qui partageaient sa piété, trouvèrent le moyen de satisfaire son pieux désir. En effet, ayant ajusté deux forts bâtons au fauteuil de leur mère, ils la transportèrent à l'église, au milieu de la foule attendrie, et qui semait des fleurs sur leur passage.— Le vénérable pasteur, instruit de ce beau dévouement, monta en chaire et prit pour texte ces paroles du Deutéronome : « Honorez votre père et votre mère, selon que le Seigneur notre Dieu nous l'a ordonné. » Son discours fut plein d'onction et produisit un touchant effet sur l'auditoire, surtout quand il compara les fleurs jetées sur le passage de cette intéressante famille, aux bénédictions que Dieu devait bientôt répandre sur elle (*Idem*).

n. Pendant l'automne de l'année 1787, le fils d'un forgeron nommé Thiesing de Diepholz en Westphalie, ayant eu la jambe fracassée par un traîneau, on le transporta à la maison. On eut l'imprudence d'en avertir sa mère qui en ce moment était retenue au lit pour cause de maladie. Dès qu'elle apprit cette désolante nouvelle, elle sauta de son lit et tomba en faiblesse. Pendant l'opération douloureuse qu'on fut obligé

d'entreprendre, le petit patient resta calme et immobile, et plaça ses mains sur sa tête sans donner le moindre signe de douleur. Etonné d'un courage aussi extraordinaire, on lui demanda s'il n'éprouvait pas de bien grandes douleurs : « Les douleurs ne manquent pas, répondit-il à voix basse, mais je les dévore, afin que ma bonne mère n'en devienne pas encore plus malade. » — Le troisième jour, la douleur parut surpasser ses forces, ce qu'il ne fit comprendre que par un frémissement qu'on entendait à peine. Longues furent les souffrances de cet enfant, mais il les supporta toujours avec une fermeté inébranlable. Enfin sa guérison arriva. Dans la suite, le médecin fit part à la mère des souffrances indicibles que son enfant avait supportées par amour pour elle, ce qui lui causa une joie si vive qu'elle-même recouvrit la santé beaucoup plus tôt qu'on n'eut osé l'espérer (*Beispiele des Guten.* Th. 1. S. 23).

o. Ferdinand II, roi d'Espagne, qui vivait au milieu du douzième siècle, aimait si tendrement son fils Alphonse, qu'il lui abandonna même, de son vivant, la couronne et le sceptre royal. Alphonse était, en tous points, digne de l'affection de son père, car on peut dire qu'il ne vivait que pour lui. Chaque fois que ses occupations le forçaient de quitter le palais, il ne sortait jamais sans s'être mis à genoux pour demander la bénédiction de son père, et quand il était de retour, sa première chose était de se rendre auprès de lui. — Souvent même, il se relevait pendant la nuit, afin de s'assurer s'il dormait, ou s'il ne lui était pas survenu quelque indisposition. Jamais, en sa présence, il ne s'asseyait sans en avoir reçu l'invitation expresse. Le pieux et noble Alphonse ayant remporté une brillante

victoire sur les Maures, ces ennemis du nom chrétien, son vieux père voulut aller à sa rencontre, porté dans une litière, afin de pouvoir, le premier, saluer son fils du nom de vainqueur. — Malgré toutes les représentations des médecins, ce vieillard ne voulut point se désister de cette idée, et il leur disait : « L'amour que j'ai pour mon cher Alphonse et la joie que me cause sa victoire me rajeunissent et me fortifient. C'est pourquoi je veux aller à sa rencontre. » A peine Alphonse eut-il aperçu son père, qu'il sauta de dessus son cheval, et, ivre de joie, alla se précipiter dans ses bras. Ils restèrent longtemps dans cette position sans proférer une seule parole ; le plaisir de se voir, de s'embrasser, les absorbait tout entiers. — « Oh ! s'écria enfin le jeune héros, si ma victoire me procure quelque contentement, c'est surtout parce qu'elle m'a fourni l'occasion de mériter les caresses de mon père. » Pendant le reste de son retour, il alla toujours à pied à côté de la litière de son père, qui s'efforça vainement de lui persuader de remonter à cheval, disant qu'il ne convenait pas qu'il allât à pied pendant que toute son escorte était à cheval. « Mais, mon père, répondit Alphonse, ces gens là ne sont pas vos fils ; ils peuvent agir comme il leur plaît. » Lorsqu'on fut arrivé au fond du palais royal, Alphonse enleva dans ses bras son père de la litière, et le porta lui-même dans ses appartements. — « Mon père, lui dit-il alors qu'ils furent seuls, vous savez jusqu'où s'étend votre amour pour moi, mais vous ignorez combien est grand celui que je ressens pour vous. Mon amour, non content de vous accompagner à pied, enviait encore le sort des domestiques qui portaient la litière, et plus d'une fois la pensée m'est venue de les faire s'ar-

rèter et de vous porter, mon père, sur mes épaules. » — Le vieillard tremblait de joie en entendant ces paroles, et il ne put répondre que par ses larmes (*Le même*, p. 33).

p. En France, dans une maison d'éducation où l'on nourrissait et élevait des enfants de soldats, se trouvait un enfant, fils d'un vieil officier, qui, depuis son entrée dans l'établissement, se contentait de manger de la soupe et du pain sec, sons essayer aucune autre nourriture. Le chef des enfants, rendu attentif à cette singularité, en fit des réprimandés à l'enfant, croyant qu'il agissait ainsi par une piété mal entendue. L'enfant écouta avec modestie les reproches qui lui furent adressés ; cependant, il continua à ne manger que de la soupe et du pain. Il ne tarda pas à être accusé auprès du supérieur de l'établissement, qui lui représenta combien il était important que les élèves d'une maison d'éducation s'accoutumassent à un même genre de vie, et évitassent de se singulariser par une conduite différente de celle des autres, ajoutant qu'il fallait nécessairement se conformer aux usages de la maison où l'on vivait. Malgré ces avis, l'enfant ne laissa pas de faire des instances pour qu'on lui permît de ne prendre que de la soupe et du pain. Voyant que ses paroles ne produisaient aucun effet, le supérieur affecta un ton sérieux, et lui dit : « Puis donc que tu es si opiniâtre, je vais te chasser de l'établissement et te renvoyer à ton père. » — Ces paroles furent comme un coup de foudre pour le jeune élève ; il se mit à pleurer à chaudes larmes, et reprit en tremblottant : « Ah ! je vous en prie et vous en supplie, veuillez ne point me chasser ; hélas ! que deviendrais-je? Mon père, à son tour, me chasserait

de la maison, ou mourrait peut-être de chagrin. — Eh bien ! sois tranquille, reprit avec bonté le supérieur ; mais il faut que tu m'avoues franchement pourquoi tu ne manges que du pain et de la soupe, et ne veux essayer d'aucune autre nourriture ? — Ah ! monsieur, reprit l'enfant, puisque vous voulez absolument le savoir — mais, je vous en conjure, ne veuillez point vous en irriter, car je n'ai pas eu mauvaise intention, — je mangeais si peu, parce que je n'osais pas prendre davantage. A la maison, chez mes bons mais pauvres parents, je ne mangeais que de la soupe et du pain, de la mauvaise soupe et du pain noir ; tandis qu'ici la soupe est si bonne, et le pain que je mange si blanc et si succulent. Combien ici la vie est agréable ! jamais je n'ai pu me déterminer à manger autre chose, me rappelant sans cesse de quels mauvais aliments mes père et mère et mes frères étaient obligés de se nourrir, pendant que moi je suis si heureux ici. » Le chef de l'institution ne put s'empêcher de verser des larmes, et, après être resté pendant quelque temps interdit, il continua à lui demander : « Mais, puisque ton père a servi auprès du roi, il doit recevoir une pension ? — Hélas, non, répondit l'enfant ; depuis six mois, il fait des démarches pour l'obtenir, mais c'est en vain. Dans sa détresse, il préfère, dit-il, vivre dans la misère avec sa famille, que de faire des dettes qu'il ne pourrait jamais payer. — Suffit, lui dit alors le supérieur ; je te regarde comme un enfant vertueux, puisque tu viens de me dire la vérité, et ton père, je le considère comme un homme d'honneur. Je m'efforcerai de lui faire donner la pension qu'il a méritée ; mais, auparavant, je lui enverrai moi-même un à-compte pour l'aider à entretenir sa famille. Toi-même,

mon enfant, où en est ta bourse; tu n'as sans doute aucun argent, puisque ton père est lui-même si pauvre? — Je n'ai jamais eu d'argent, répondit l'enfant; mais aussi, je n'en ai pas besoin, vu que j'ai tout ici en abondance. — Mais, dit à son tour le supérieur en souriant, un peu d'argent ne gêne guère. Tiens, je te donne ici trois louis d'or, dont tu pourras disposer à volonté. » Emerveillé par ces paroles, l'enfant remercia son bienfaiteur, s'arrêta quelques instants à regarder les pièces d'or qu'il venait de recevoir, et les rendit au supérieur en lui disant : « Mon cher monsieur, je n'ai absolument pas besoin de cet argent; mais vous venez de me dire que vous enverrez de l'argent à mon père pour lui aider à s'entretenir lui et sa famille; j'y ajoute ces trois pièces en or; mes pauvres parents en ont plus besoin que moi. — J'applaudis, mon enfant, à la générosité de tes sentiments; qu'il en soit ainsi, reprit le supérieur avec un accent qui trahissait son émotion, et l'enfant sortit de la chambre.

Quelques semaines plus tard, il reçut une lettre de son père qui lui annonçait comment tout avait changé chez eux et que la misère avait entièrement disparu, l'exhortant à se conformer aux intentions de son supérieur, et de prendre d'autre nourriture que de la soupe et du pain, attendu qu'eux-mêmes ils avaient alors une nourriture plus abondante et plus exquise (*Hannov. Exempelb*. Th. 4. p. 146).

En Algérie, pays qui autrefois servait de repaire aux pirates, il arriva que, quelques esclaves chrétiens ayant recouvré leur liberté, et s'en retournant joyeux vers leur patrie, les pirates amenèrent au port un vaisseau suédois qu'ils avaient capturé, et conduisirent sur la

place publique pour les vendre les esclaves qui s'y trouvaient. Tandis que l'un de ceux qui avaient été rachetés considérait avec compassion ces nouvelles victimes de la cruauté de ces barbares, il eut la douleur d'apercevoir parmi eux son propre père. Soudain, il alla se jeter entre ses bras, et tous deux versèrent des larmes abondantes; larmes de joie et de douleur. Le fils qui savait par expérience combien le sort des esclaves était affreux, et qui comprenait que l'âge et la faiblesse de son père ne lui permettraient pas de supporter plus longtemps ce genre de vie, supplia qu'on le retînt à sa place, offre que n'eurent garde de repousser ces hommes féroces, car ils espéraient obtenir un prix plus considérable pour son rachat, puisqu'il était encore jeune. Heureusement, ce jour-là même, le chef des brigands ayant appris ce singulier événement, fut si touché de ce beau trait de dévouement filial, qu'il leur rendit à tous deux la liberté (*Le même*, p. 157).

r. Un marchand de la Rochelle envoya un de ses enfants, âgé de quatorze ans, aux Indes pour le perfectionner dans le commerce. Pendant l'absence de son fils, les affaires du père tombèrent dans une profonde décadence, et il se vit sur le point de faire banqueroute. Dès que le fils en reçut la nouvelle, il redoubla d'économie, vécut dans la solitude, et sut résister à tous les attraits du plaisir qui, dans les Indes, se rencontrent en foule. Par son travail assidu et sa sobriété, il parvint à réunir une somme de 2,000 florins qu'il se hâta d'envoyer à son père, le priant de ne pas dédaigner ce faible gage de sa reconnaissance pour les bienfaits qu'il avait reçus dans la maison paternelle. L'argent arriva fort à propos et tira d'embarras cet honorable père de famille,

qui n'eut que des actions de grâces à rendre au Seigneur de lui avoir donné un fils animé de si généreux sentiments (*Le même*, p. 160).

s. Elisabeth N., la fille de parents honnêtes mais peu favorisés de la fortune, avait pris la résolution, le jour de sa première communion, de pourvoir désormais à sa propre subsistance, afin de n'être plus à la charge de ses parents. Dans cette intention, elle se rendit dans une ville voisine de Francfort. Bien que dans les commencements son salaire fût presque insignifiant, elle vécut avec tant de parcimonie, que déjà la première année, elle put réunir trois florins qu'elle envoya à ses parents le jour de sa naissance avec la lettre suivante : « Chers parents, vous m'avez nourrie et habillée pendant de nombreuses années, vous m'avez élevée dans la crainte de Dieu et inspiré tous les sentiments de vertu dont vous étiez vous-mêmes animés! Le jour de ma naissance me rappelle d'une manière particulière les bienfaits que j'ai reçus de vous. Je n'ai pas perdu de vue cette sentence de l'Ecriture sainte : « Honorez votre père et n'oubliez jamais les douleurs de votre mère ! » Ah! si au moins il m'était donné de payer une faible partie de ma dette ! En attendant que je puisse satisfaire pleinement ce vif désir de mon cœur, et pour vous prouver la sincérité de mes paroles, je vous envoie les trois florins de mes premières épargnes. J'ai l'espoir, pour le prochain anniversaire de ma naissance, de pouvoir recueillir une somme plus considérable. — Ne dédaignez pas ce léger tribut de ma reconnaissance, et veuillez me donner votre bénédiction. Votre très-obéissante et très-dévouée fille » (*Sinaï, Lebensfrücte*, p. 351).

t. Une veuve à qui le poids des années ne permettait

plus de gagner sa vie, avait trois filles. La première tint ce discours : « Je donnerais volontiers une partie de mon salaire à ma mère, mais alors je ne pourrais faire aucune épargne pour l'avenir. Que vous en semble? — La seconde dit à son tour : Je le ferais aussi avec plaisir, mais je ne pourrais plus m'habiller aussi élégamment que les personnes de ma condition. Que penses-tu de cette excuse ? — Mais la troisième parla tout différemment : Lorsque j'étais jeune encore, ma mère s'occupait plus de mon sort que du sien propre ; elle ne songeait nullement à faire des épargnes et à se vêtir élégamment, elle faisait tout ce qui était possible pour me nourrir et m'habiller. En la soignant, je ne fais maintenant que payer une ancienne dette ; je lui rends ce qu'elle m'avait donné. Que dites-vous de cette manière de voir? (*Insbruck. Handb.* Th. 1. S. 325.)

u. Pourquoi ne fumez-vous plus, demandait un jour un maître à son serviteur? A cette question, ce dernier hésita quelque temps, puis il répondit non sans rougir quelque peu : « Je pense qu'il vaut mieux que j'envoie à mon père les deux batz qu'il me faut tous les quinze jours pour mon tabac. » — Exemple à la fois simple et touchant ! (*Le même.*)

v. Auguste II, roi de Saxe, allait un jour se promener dans le voisinage du château d'Uebigau, non loin de Dresde, entièrement déguisé sous un costume bourgeois et sans porter sur lui aucune autre marque de sa dignité. On travaillait en ce moment à reformer la route, et plusieurs personnes étaient occupées à cette besogne. Parmi cette foule, le roi remarqua un jeune homme qui chantait en accomplissant sa tâche et paraissait plus laborieux que les autres. — « Combien

gagnez-vous par jour? lui dit affectueusement le roi. — Quatre gros, répondit le jeune homme. — Ce n'est pas beaucoup. Comment pouvez-vous vivre avec cela? — Comment je puis vivre? Plût à Dieu qu'il n'y eût que cela; mais, monsieur, je paie encore les intérêts de cet argent, et il me reste encore pour placer à intérêts. — Je ne comprends rien à cette énigme, veuillez me l'expliquer. — Venez avec moi dans ma petite maison, quand l'heure de cesser le travail sera arrivée, je vous donnerai alors la solution de l'énigme. » — A ces paroles, cet homme, qui ne connaissait pas la personne avec qui il parlait, prit le roi par la main, et le mena dans sa maison, devant laquelle étaient assises, sur un banc, quelques personnes âgées. Après que l'ouvrier les eut saluées, il dit à son compagnon : « Vous voyez là mes bons et vieux parents; ils ne peuvent plus rien gagner; je suis, par conséquent, obligé de les entretenir avec ce que je gagne. Autrefois, ils m'élevèrent dans la crainte de Dieu, m'envoyèrent à l'école, et travaillèrent pour moi jusqu'au moment où je pus moi-même gagner ma vie. Voilà le capital dont je ne fais que payer les intérêts, car je ne suis point en état de leur rendre tout ce qu'ils ont fait pour moi. Dieu seul peut les récompenser comme ils le méritent. » — Il conduisit alors le roi dans la chambre, lui montra six enfants brillants de vie et de fraîcheur, âgés de quatre à dix ans, tous assis auprès de leur mère, occupés, les uns à lire, les autres à écrire, ceux-ci à coudre, ceux-là à filer. « Vous voyez là mes enfants; j'agis envers eux comme mes parents ont agi à mon égard; je forme un capital pour que, dans ma vieillesse, il me porte aussi intérêt. » Le roi fut très-ému de ce qu'il venait de voir

et d'entendre ; il dit encore quelques poroles affectueuses, puis il partit, tout absorbé dans ses réflexions. Le lendemain, un employé du roi alla trouver l'ouvrier pendant qu'il travaillait sur la route, et l'invita à se rendre sur-le-champ au château de Dresde, parce que le roi désirait lui parler, lui recommandant, néanmoins, de ne dire à personne du village où il allait. Ce fut seulement alors que les écailles tombèrent des yeux de cet honnête ouvrier. Il se hâta de mettre son plus bel habit, en disant à sa femme, partagé qu'il était entre la joie et la crainte : « Mon Dieu, ce monsieur que nous avons vu hier était probablement le roi lui-même. » — Lorsqu'il fut arrivé au château du roi, il fut conduit dans une chambre magnifique, où le chambellan, qui en avait reçu l'ordre du roi, lui compta cent écus blancs, selon son expression. Bientôt après, le monarque, qui se trouvait dans une chambre à côté, entra lui-même, releva avec bonté l'ouvrier qui venait de se jeter à ses pieds pour le remercier, le loua de la belle solution de l'énigme qu'il lui avait donnée la veille, et lui promit, en outre, qu'il continuerait à l'avenir à veiller sur sa famille. Ivre de joie, l'ouvrier se hâta de regagner sa maison, et étala, devant sa famille stupéfaite, les cent écus blancs, lui raconta comment il avait été reçu au château, et, tous, jeunes et vieux, de tomber à genoux et de prier pour le bon roi Auguste.

Der Baum den ich als Stæmmchen band
Gibt Schirm mir in der Hitze.
Das Kind, das pflegte meine Hand
Wird meines Alters Stüze! —
Wer seine Eltern liebt und ehrt
Ist ihres reichen Segens werth.

(*Wærndle's Vielchen*. Lief 2. S. 34).

w. Le commandant général d'une grande ville invita un jour tous les officiers de la garnison à sa table. Tout à coup, il se mit à dire qu'il ignorait ce qu'était devenue sa montre, et pria ses commensaux de voir si, peut-être, elle ne se trouverait pas cachée sous quelque serviette. On fit de vaines recherches pour la retrouver, bien que, un quart-d'heure auparavant, elle se trouvât encore entre les mains du général. L'affaire commença à devenir sérieuse; on se livra à mille conjectures plus ou moins soupçonneuses. Tous les officiers, pour attester leur innocence, se levèrent et vidèrent leurs poches, afin de prouver qu'ils n'avaient pas la montre en question. Il n'y en eut qu'un dont la contenance parut évidemment embarrassée. Sa figure avait pris subitement une teinte rouge très-prononcée; il ne vida pas ses poches, mais se contenta de dire qu'il donnait sa parole qu'il ne savait pas où était la montre. A ces paroles, toute la société parut interdite. On parla peu le reste du repas, et on partit de bonne heure. Le même soir encore, quoiqu'il fût très-tard, celui qui avait refusé de vider ses poches, fut appelé chez le général, qui lui dit avec bonté : « Je vous prie, monsieur, de me pardonner de vous avoir mis aujourd'hui dans l'embarras. Ma montre est retrouvée ; la poche de mon pantalon s'étant décousue, elle était tombée entre la doublure et l'étoffe, et mon domestique n'a pas tardé à la découvrir. Mais, permettez-moi de vous demander pourquoi vous avez paru si embarrassé, et pour quel motif vous avez refusé de vider vos poches, comme l'ont fait tous les autres ! » A cette question, une légère rougeur reparut sur la figure du jeune homme, et il répondit essayant un sourire forcé : « J'avais en ce moment-là

dans ma poche un morceau de pain et de fromage pour mon dîner, car, mon général, je dois vous dire que je ne m'attendais nullement à être invité, et j'avais déjà fait mes provisions pour la journée.—Votre tempérance m'étonne fort, reprit le général ; ce n'est pourtant pas l'avarice qui vous retient ? — Oh non, mon général.— Mais cette modération que vous faites paraître dans la position que vous occupez a quelque chose d'énigmatique ; vous avez peut-être d'anciennes dettes à payer ? A la vérité, il ne m'appartient pas de pénétrer dans vos affaires particulières, mais vous me feriez plaisir de me témoigner quelque confiance. — Certes, mon général, vous en êtes trop digne pour que je vous le refuse, car je vous suis infiniment redevable pour la bonté que vous m'avez témoignée, c'est pourquoi je ne ferai pas difficulté de vous exposer les motifs de ma grande sobriété. Elle a pour principe l'amour que j'ai pour ma vieille et excellente mère qui, malade comme elle l'est et avec sa faible pension, ne manquerait pas de vivre dans la nécessité, si je ne lui envoyais pas de l'argent de temps en temps. Pour cela, j'ai trois jours dans la semaine où je ne mange à midi qu'un morceau de pain et un peu de fromage, mais je suis richement récompensé de cette privation par la consolation que j'ai de pouvoir secourir ma pauvre mère. Aujourd'hui, comme j'étais exempt de tout service, j'ai résolu de faire une petite promenade, et j'avais déjà fait ma provision pour mon dîner. Voilà la cause de l'embarras que vous avez remarqué en moi. »—Le général essuya une larme qui roulait dans ses yeux, puis il dit avec l'accent d'une vive émotion : « Vraiment vous êtes un brave et honnête fils, dès aujourd'hui vous serez mon commensal

journalier, afin que vous puissiez encore plus efficacement secourir madame votre mère que je ne saurais assez féliciter le posséder un tel fils. Et, Monsieur, je vous en prie, ne faites aucun compliment : nous nous connaissons. — Adieu ! au revoir jusqu'à demain à midi. » (*Gallerie schœner Züge*. B. 2. S. 50).

x. Saint Cuthmann était le fils de parents d'une condition tout ordinaire, mais distingués par leur piété ; ils étaient natifs de Stanning en Angleterre. Dès sa plus tendre enfance, il se faisait déjà remarquer par une soumission parfaite à ses parents, et par une grande crainte de Dieu. Lorsque son père fut mort, ses soins les plus empressés furent de travailler à venir en aide à sa mère et à fournir à sa subsistance. Ils ne tardèrent pas à être visités tous deux par de grandes calamités, à subir ce que le monde appelle de grands malheurs, et qui, aux yeux des chrétiens, sont des épreuves que Dieu nous envoie : ils tombèrent bientôt dans la plus affreuse misère. La mère et le fils déployèrent dans cette circonstance un zèle et une ardeur vraiment prodigieux afin de sortir de cette triste situation. Mais il est rare que le malheur n'entraîne pas après lui quelque calamité nouvelle ; la mère tomba malade. Percluse et paralysée dans tous les membres, elle était étendue sur un misérable grabat, et ce fut son fils qui dut lui donner tous les soins que réclamait sa position. Cependant, Cuthmann ne perdit pas courage, mais il continua à soigner sa mère avec amour et dévoûment. Forcé qu'il était d'être toujours auprès d'elle, il lui fut impossible de travailler, et, conséquemment, de plus rien gagner. Il se construisit une petite charrette, sur laquelle il disposa un lit où il plaça sa mère, puis il la

conduisit dans tout le pays, mendiant son pain avec elle. Cette touchante conduite émut vivement tous ceux qui en furent témoins. Enfin, lorsque la mort fut venue la délivrer de ses souffrances, son fils consacra le reste de sa vie exclusivement au service de Dieu. Fidèle à un vœu qu'il avait fait, il bâtit une petite église avec le produit des offrandes de quelques personnes pieuses du pays, et mourut en odeur de sainteté. Son corps, que Dieu a glorifié par plusieurs miracles, repose dans l'église qu'il contruisit lui-même, à Standing. Sa fête se célèbre le 8 février (*Domainko's Lehre in Beisp.* S. 558).

y. Le bienheureux Augustin Gruber, prince-archevêque de Salzbourg, mort en 1835, l'un des amis les plus dévoués de la jeunesse, faisant un jour une visite d'école dans un village du Tyrol appartenant à son diocèse, demanda à une fille si elle pourrait calculer combien elle avait déjà coûté à ses parents ? La petite fille, très-versée, d'ailleurs, dans le calcul mental, parut être embarrassée de cette question. — « Mon enfant, ajouta l'archevêque d'un ton affectueux, voilà un problème dont vous n'avez sans doute jamais entendu parler, et, cependant, c'est l'un des plus importants ; car il est rare que les enfants réfléchissent sérieusement aux dépenses qu'ils ont causées à leurs parents ; et, conséquemment, ils ignorent quelle est l'étendue de leur dette. Prenez courage, mon enfant, nous allons faire ensemble ce calcul. Trouvez-vous que c'est trop, si je suppose que les frais de nourriture, d'habillement, de lavage et autres dépenses accessoires peuvent être évaluées à 25 centimes par jour ? — Oh ! non, répondit la fille, revenue un peu de sa première frayeur. Cette

somme serait plutôt trop faible. — Eh bien ! combien un mois a-t-il de jours ? — On compte ordinairement trente jours dans un mois. — Ainsi, combien un enfant coûte-t-il de pièces de 25 centimes par mois ?—Trente, ce qui fait en tout 7 fr. 50 cent. par mois. — Et maintenant, combien y a-t-il de mois dans l'année ?—Douze. — Et combien font 12 fois 7 fr. 60 cent. ?—90 fr. juste. — Allons, continuons, ma chère enfant ! Quel est votre âge ?—Dix ans.—Que devez-vous donc, jusqu'ici, à vos parents, si vous leur avez coûté 90 fr. par an ?—900 fr. —A merveille ! Mais il faudrait encore y ajouter les frais de médecin et de médecine, et autres dépenses de cette nature ; et puis, mon enfant, calculez encore les peines nombreuses que vous avez occasionnées à votre bonne mère ; les nuits qu'elle a passées auprès de votre couche lorsque vous étiez malade ; les travaux et les soins de votre père pour l'entretien de votre famille. Sera-ce aussi avec de l'argent que des enfants aimants et dévoués récompenseront les peines et les soucis qu'ils ont occasionnés à leurs parents — Oh non ! car, voyez-vous, ces sortes de services que les enfants ont reçus de leurs parents, tels que l'éducation, une instruction vertueuse et chrétienne, ne sauraient s'estimer à prix d'argent. — Comment donc devez-vous, mes enfants, compenser toutes les dettes, tout le bien, en un mot, que vous avez reçu de vos parents ? — En menant une conduite sage et vertueuse, en vous efforçant de prévenir leurs désirs, et en ne leur causant jamais aucun chagrin. — Oui, mon enfant, c'est par une sage conduite que vous serez toujours le plus agréable à Dieu ; ce sera la meilleure monnaie avec laquelle vous pourrez vous acquitter envers vos parents ! » — Ce calcul,

outre quelques autres salutaires instructions du vénérable pontife, firent une heureuse et durable impression sur les enfants. Combien de mères de famille n'ont-elles pas adressé ces paroles à leurs enfants, lorsqu'ils ne voulaient pas obéir : « Sais-tu bien tout ce que tu m'as coûté ! Où en es-tu avec le paiement ? » Et aussitôt l'enfant s'empressait de leur obéir (1). (*Aus der mündlichen Erzaehlung eines Gemeindegliedes*).

z. Exemples choisis dans le paganisme.

aa. Les deux frères, Cléobis et Biton, aimaient tendrement leur mère. Un jour de grande fête, comme elle voulait aller au temple, et que les chevaux qui devaient la conduire tardaient trop de revenir à la maison, les deux fils s'attelèrent eux-mêmes devant la voiture, et la menèrent au temple, qui se trouvait à une distance passablement éloignée. Tous ceux qui furent témoins de cet acte ne purent s'empêcher d'admirer ce bel exemple de piété filiale ; la mère elle-même, toute émerveillée, n'oublia pas, au temple, de prier le souverain Rémunérateur de tout bien, de récompenser ses deux fils de la manière qu'il le jugerait dans sa sagesse. Mais, chose surprenante, il arriva que tous deux furent morts le lendemain. — La mort, c'est-à-dire le rapide passage à une vie meilleure, fut la plus belle récompense de ces deux fils admirables ! (*Lebens.* S. 349).

bb. Lorsque Agathocles, qui était fils d'un potier, se vit élever sur le trône royal de Sicile, il fut loin de rougir de la condition de son père. Afin de perpétuer

(1) L'exemple que nous venons de rapporter a toujours fait une grande impression sur l'esprit des enfants, comme nous l'avons appris nous-même par notre expérience.

le souvenir de son origine, il faisait toujours placer sur la table, à côté de la vaisselle en or et en argent, quelques vases de terre ou d'argile (*Diodor. Sic.* l. 19).

cc. Lorsque l'empereur Dèce voulut élever à sa place, sur le trône, son fils qui s'appelait aussi Dèce, ce dernier s'y refusa en disant : « Je crains, quand je serais sur le trône, d'oublier d'être un fils respectueux et obéissant. Que mon père reste empereur, et moi je continuerai à être le premier et le plus fidèle de ses sujets » (*Marchant.* hort. pastor.).

dd. Cornélie, la mère des Gracques, ayant un jour reçu la visite d'une dame romaine, grande amateur du luxe et de la vanité, cette dernière lui reprocha, avec un certain air de suffisance, de ne pas tenir assez à la parure, et de ressembler, pour ainsi dire, à une esclave. La noble dame tâcha d'amuser sa visiteuse jusqu'à ce que ses fils fussent de retour de l'école. Elle se leva alors et montrant ses deux fils qui venaient de la saluer respectueusement, elle dit d'un ton solennel mêlé d'une noble fierté : « Voyez, mon amie, c'est là toute ma parure. » — Oui, on peut le dire avec raison, des enfants vertueux sont, pour leurs parents, la plus belle et la plus précieuse parure (*Valer. Maxim.* l. 4, c. 4).

ee. L'empereur païen Numérianus prit tellement à cœur la mort de son père Carus (Carinus), que les pleurs qu'il versa lui occasionnèrent une maladie d'yeux (*Stolb.* B. 9).

ff. Cornelius Scipion servait lui-même de guide à son père aveugle, pour lequel il eut toujours les plus grands égards. C'est de là que lui est venu, ainsi qu'à

sa postérité, le surnom de Scipion (bâton). — Monument bien glorieux de piété filiale que ce nom de famille (*Lohn.* Biblioth. II, 855) !

gg. Il n'existe aucun royaume où l'on prise autant le respect et la piété filiale, qu'on ne le faisait dans l'ancien royaume de Chine. Dans leurs plus anciens ouvrages de théologie, qui ont été composés avant Confucius, lequel vivait encore 550 ans avant Jésus-Christ, il existait une ordonnance qui prescrivait que le deuil pour des parents défunts devait durer trois ans. L'empereur lui-même donne, le jour du nouvel an, le plus touchant exemple de respect et de piété filiale. Ce jour-là, accompagné de tous les princes et de tous les grands du royaume, il se rend processionnellement au palais de sa mère. Un mandarin du Lizu (maître des cérémonies) s'avance le premier vers l'impératrice-mère, et la prie humblement de vouloir bien lui permettre de la placer sur son trône, afin que l'empereur puisse lui présenter ses hommages. Après qu'elle a pris place sur le trône, l'empereur entre dans la salle et reste d'abord debout, les bras étendus, ce qui, en Chine, est un signe de vénération et de respect. Les grands du royaume se tiennent à l'entrée de la salle et imitent exactement tout ce qu'ils voient faire à l'empereur. Pendant cette muette cérémonie, la chapelle de la cour retentit des plus touchantes pièces de musique. Ensuite, le mandarin se met à crier : « A genoux ! » Et aussitôt l'empereur et toute la cour se mettent à genoux. Le mandarin crie une seconde fois : « Sur le carreau ! » Et à ces mots, empereur et princes, de se prosterner la face contre terre. Ils restent dans cette attitude jusqu'à ce qu'un troisième appel se fasse entendre. « Levez-

vous! » s'écrie une troisième fois le mandarin; et, à ces mots, tous se lèvent. Cette cérémonie se répète par trois fois, après quoi le mandarin s'approche du trône de l'impératrice-mère, et lui présente une prière par laquelle il lui demande qu'elle daigne se retirer dans ses appartements. Pendant toute la cérémonie, la cloche de la grande tour sonne à pleine volée, afin que tous les habitants de la ville sachent, qu'en ce moment-là, l'empereur de Chine, le souverain de dix mille royaumes, comme on l'appelle, présente ses hommages à sa mère. La cloche a cessé de sonner dès que l'impératrice a eu regagné ses appartements. L'empereur retourne dans son palais, et c'est alors, seulement, qu'il reçoit les félicitations de la cour (*Nach. Haid's Katechesen*. B. 3. S. 158).

hh. L'empereur de Chine, Kang-hi, fit publier, en 1689, un grand ouvrage en cent livres, touchant la piété filiale, dont il écrivit lui-même une magnifique préface. Il y disait entre autres : « Tout, dans la vie, n'est qu'amour filial, car tout se rapporte à la vénération et à l'amour. » Aussi, cet empereur était-il lui-même un modèle de cette vertu. Pendant la maladie de sa grand-mère, il écrivait à l'un des grands du royaume: « Mon inquiétude ne me laisse de repos ni le jour ni la nuit. Je ne me soucie plus ni de dormir ni de manger; toute ma consolation est d'élever humblement mes pensées vers le grand Tien (le Dieu du ciel). J'ai fait toutes les réflexions imaginables pour tâcher de découvrir comment je pourrais obtenir son puissant secours, et il m'a paru que c'était en faisant aux autres grâces de la vie, qu'il m'accorderait, lui aussi, celle de ma grand'mère. » C'est pourquoi il fit

mettre en liberté tous ceux qui avaient été condamnés à mort, fit une procession solennelle avec sa cour, et offrit des sacrifices pour obtenir la guérison de l'illustre malade. Plus tard, son état ayant encore empiré, il ne cessa plus de rester jour et nuit auprès de son lit, où il dormait sur un matelas, lorsqu'il ne pouvait plus surmonter le sommeil. Il voulut la soigner lui-même, et c'était, disait-il, sa plus grande consolation de pouvoir prodiguer ses services à celle qui, pendant sa jeunesse, l'avait élevé avec un si tendre dévoûment (*Le même*).

ii. Dans le royaume de Tochu, en Chine, un fils s'était rendu coupable du crime affreux de parricide. L'autorité en avertit aussitôt l'empereur, car ce genre d'attentat était quelque chose d'extrêmement rare dans ce pays. Le roi pâlit à cette nouvelle ; il se leva et poussa un profond soupir en disant : « C'est ma faute, je n'entends rien au gouvernement. » Puis il fit aussitôt publier l'ordonnance suivante : « Le meurtrier doit être tué sur-le-champ, la maison qu'il a habitée, détruite, son sol labouré, et le prince dans le district duquel le meurtre s'est commis, s'abstiendra de boire du vin pendant un mois » (*Le même*).

kk. Un jeune chinois, âgé de huit ans, se signala un jour par un touchant exemple de dévouement envers ses parents. Ils étaient si pauvres qu'ils ne possédaient pas même une couverture de lit pour se garantir des nuées de moucherons qui, en été, pénétraient en si grand nombre dans les maisons, que les habitants en étaient gravement importunés. Le petit enfant fit tout son possible pour tâcher de trouver un moyen de soulager ses parents qui souffraient beaucoup de leurs

piqûres. Enfin, il trouva pour y arriver, un moyen qui, à lui seul, peut prouver combien l'amour des enfants pour leurs parents, lorsqu'il existe à un haut degré, est industrieux et plein d'abnégation. Lorsque ses parents dormaient, il se plaçait tout proche de leur lit, se déshabillait jusqu'à la ceinture, et laissait tranquillement les moucherons se repaître de sa chair délicate. « Une fois repus de mon sang, disait-il, ils laisseront plus volontiers reposer mes parents. » Qui pourrait ne pas être ému en voyant l'amour si délicat et si bien senti de ce jeune enfant (*Beispiele des Guten.* Th. 1. S. 24).

II. Il est établi, d'après les lois en vigueur dans la Chine, que, si un fonctionnaire public gaspille le trésor ou détourne une partie des fonds publics, on devra lui couper les deux mains. Un mandarin s'étant rendu coupable d'une semblable infidélité, il fut condamné à subir le châtiment. Sa jeune fille, éblouissante de jeunesse et de beauté, eut le courage de solliciter son pardon et demanda audience auprès de l'empereur. Lorsqu'elle fut en présence du monarque, elle s'exprima ainsi : « Je ne nierai pas, puissant souverain, que mon père n'ait mérité la peine fixée par la loi, mais je conjure humblement la justice qu'elle veuille me couper les deux mains au lieu des siennes. Les voici ! ajouta-t-elle, en ôtant ses gants, et présentant ses bras délicats. — Oui, grand prince, continua-t-elle, ces mains appartiennent à mon père, pour lui j'en fais le sacrifice. Seulement, ô le plus grand de tous les monarques, conservez-lui les siennes, car ce sont elles qui ont nourri mon grand père, mes sœurs, mes frères et moi. » Tant d'amour et d'abnégation ne furent pas

sans résultat; le père obtint son pardon, grâce aux supplications touchantes de sa fille (*Neues Museum.* B. 4. S. 302).

mm. Les annales japonaises font mention de cet exemple extraordinaire d'amour filial. Une femme était restée veuve avec trois garçons et ne subsistait que de leur travail. Quoique le prix de cette subsistance fût peu considérable, néanmoins les travaux de ces jeunes gens n'étaient pas toujours suffisants pour y subvenir. Le spectacle d'une mère qu'ils chérissaient, en proie au besoin, leur fit un jour concevoir la plus étrange résolution. On avait publié depuis peu que quiconque livrerait à la justice le voleur de certains effets, recevrait une somme assez considérable. Les trois frères conviennent entre eux qu'un des trois passera pour ce voleur et que les deux autres le mèneront au juge. Ils tirent au sort pour savoir qui sera la victime de l'amour filial, et le sort tombe sur le plus jeune, qui se laisse lier et conduire comme un criminel. Le magistrat l'interroge; il répond qu'il a volé. On l'envoie en prison, et ceux qui l'ont conduit touchent la somme promise. Leur cœur s'attendrit alors sur le sort de leur frère; ils trouvent moyen d'entrer dans la prison, et, croyant n'être vus de personne, ils l'embrassent tendrement, et l'arrosent de leurs larmes. Le magistrat qui les aperçoit par hasard, surpris d'un spectacle si nouveau, donne commission à un de ses gens de suivre ces deux délateurs, et lui enjoint expressément de ne point les perdre de vue qu'il n'ait découvert de quoi éclaircir un fait si singulier. Le domestique les suit, et rapporte qu'ayant vu ces deux jeunes gens entrer dans une maison, il s'en était approché et les avait entendus

raconter à leur mère ce qu'on vient de lire, que la mère, à ce récit, avait jeté des cris lamentables, et qu'elle avait ordonné à ses enfants de reporter l'argent qu'on leur avait donné, disant qu'elle préférait mourir de faim, que de conserver sa vie au prix de son cher fils. Le magistrat, pouvant à peine concevoir ce prodige de piété filiale, fit venir aussitôt le prisonnier, l'interrogea de nouveau sur ses prétendus vols, le menaça du plus cruel supplice; mais le jeune homme, tout occupé de sa tendresse pour sa mère, resta muet. « Ah ! c'en est trop, lui dit le magistrat, en se jetant à son cou; enfant vertueux, votre conduite m'étonne. » Il va aussitôt faire son rapport à l'empereur, qui, charmé d'une affection si héroïque, voulut voir les trois frères; il les combla de caresses, assigna au plus jeune une pension considérable et une moindre à chacun des deux autres (*Histoire du Japon*, Livre 13).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. Le premier devoir de la charité envers le prochain est d'honorer ses parents, de les dédommager des peines et des frais qu'ils ont supportés pour nous élever, et de faire tout ce qui dépend de nous pour leur être agréables et leur causer de la joie (*S. Cyrill.* Catech. 7).

b. Apprenez et pensez combien vous êtes redevable à vos parents, que de privations votre mère n'a pas endurées à cause de vous? Que de veilles, de soucis et d'angoisses? Comptez les sueurs de votre père pour vous entretenir, les pas qu'il a faits, les soins que vous lui avez causés, les privations qu'il s'est imposées par amour pour vous (*S. Ambros.* l. 8. in Luc, c. 3)!

c. Ne pas aimer ses parents, c'est méchanceté; les oublier, ou rougir d'eux, c'est démence! (*Seneca* de benef. l. 3).

d. L'amour des parents est le principe de tout bien, le germe de toutes les nobles qualités (*Cicero* pro Plan.).

e. Rien n'est plus honorable pour des enfants que de respecter leurs parents, car l'honneur rendu aux parents est le plus grand titre d'honneur des enfants (*Euripid.* in Herc.).

f. Saint Ambroise écrit (*lib.* 5 *Hexaem.* c. 16) : « Mentionnons le dévouement filial des cigognes. Lorsque la cigogne succombe de faiblesse, que, vu, son grand âge, ses membres sont dépouillés de plumes, et que ses aîles n'ont plus la force de fendre l'air, les jeunes cigognes l'entourent et la réchauffent de leurs plumes. Elles lui apportent aussi de la nourriture, la lèvent et la mettent coucher. — Ces oiseaux ne rougissent pas de nourrir et de soigner leur vieux père, comme on voit un grand nombre d'hommes. Les oiseaux ne sont pas liés par des lois écrites sur des tables de pierre; leur loi, ils l'apportent en naissant. S'ils se réunissent pour veiller à la conservation et à l'entretien de leurs parents, ce n'est pas qu'ils y soient forcés par une loi, ils ne font que suivre l'impulsion d'une reconnaissance toute naturelle. »

g. Plutarque écrit dans son traité sur l'instinct des animaux (*De solertia animal.*), que les jeunes lions partagent avec leurs vieux parents la proie qu'ils ont faite, lorsque l'infirmité de leur âge ne leur permet plus d'aller à la chasse. — Et Pline, ce grand naturaliste de l'antiquité, dit également au sujet de croque-noix

qui, chez les Romains, passaient pour les animaux les plus exquis, que lorsque leurs parents ne peuvent plus pourvoir à leur subsistance, ils les nourissent en s'arrachant des lambeaux de leur propre corps.

h. De même que rien ne réjouit davantage l'artiste que quand il voit son ouvrage achevé et absolument irrépréhensible ; de même, la plus grande joie pour des parents est de voir leurs enfants se présenter devant eux, comme le chef-d'œuvre irréprochable de leur education ; car, comme s'exprime l'Ecriture sainte (*Prov.* 10, 1) : « Le fils qui est sage est la joie de son père, le fils insensé est la tristesse de sa mère. »

3. Exemples d'enfants mauvais.

a. Exemples bibliques. — Un enfant dénaturé fut Caïn, lui qui par le meurtre de son frère ne craignit pas de plonger ses parents dans le deuil et la désolation.—Cham se moqua de son père Noë, et sa malédiction le poursuivit durant toute sa vie.—Jacob manqua aussi lorsqu'il se laissa persuader par sa mère de mentir à son vieux père Isaac. En punition de sa faute, il fut forcé d'abandonner sa patrie, eut beaucoup à souffrir chez son oncle Laban ; et il ne fut plus donné à sa mère elle-même de le revoir jamais. Cet exemple doit nous faire comprendre que nous ne devons l'obéissance à nos parents que quand ils ne nous commandent rien de contraire à la loi divine. — Quelle ne fut pas la dureté des frères de Joseph, en vendant l'enfant chéri de leur père ; et combien fut indigne le moyen qu'ils employèrent pour lui persuader qu'il avait été dévoré par une bête féroce ! Mais aussi ils en furent

punis de Dieu par toutes sortes de privations, par la faim, les soucis et les revers de toute nature. — Les enfants dénaturés du grand prêtre Héli, Ophni et Phinées, pour n'avoir pas voulu prêter l'oreille aux avertissements de leur père, furent massacrés dans une guerre, à côté de l'arche d'alliance, et leur père, cet homme faible et indulgent, se brisa la tête. L'exemple le plus triste d'ingratitude de la part des enfants est celui que nous offre Absalon, qui, pour plaire au peuple, chercha à faire mourir son père David. Qui n'est pas ému de douleur et de compassion en lisant que ce vieillard fut obligé de fuir de la présence de son fils, et, après s'être voilé la tête, monta nu-pieds la montagne des Olives en versant des larmes ! Malheur aux enfants qui arrachent à leurs parents de telles larmes ! Ceux-là ressemblent à l'impie Absalon, qui désirent la mort de leurs parents pour entrer plus tôt en possession de leurs biens, ou qui trouvant qu'il leur est trop onéreux de les entretenir dans leur vieillesse, leur souhaitent la mort. O honte ! ce fils dépravé qui, par son ingratitude et sa rébellion, eût mérité de subir les plus cruels châtiments, Dieu permit qu'il se pendît pour ainsi dire lui-même. Son cœur ingrat fut transpercé de trois lances, et, bien que fils d'un roi, son cadavre fut jeté dans une fosse qu'on avait creusée dans une forêt ; et on le recouvrit d'un monceau de pierres (*Rois*. 18, 17). Dans les idées des Orientaux, ce monceau de pierres était comme un monument d'infamie élevé sur la tombe de ce fils rebelle. Longtemps après, les passants devaient encore jeter des pierres sur le tombeau d'Absalon, afin de manifester l'horreur que leur inspirait son crime. Chose remarquable, il est certains voyageurs orientaux qui racon-

tent qu'il y avait près de la vallée de Josaphat un mausolée, qu'Absalon dut se faire ériger pendant qu'il vivait pour y trouver un jour un tombeau honorable. Bien qu'il n'y ait pas été enterré, mais dans la vallée d'Ephraïm, il existe cependant encore actuellement des Juifs, et même des chrétiens qui, au rapport de Jean Boucher (1), lorsqu'ils passent avec leurs enfants dans la vallée de Josaphat, s'arrêtent auprès du prétendu tombeau d'Absalon, jettent des pierres dessus, ordonnent d'en faire autant à leurs enfants, en s'écriant à haute voix : « Voyez ! voyez, c'est ici que pourrit ce fils perfide qui s'est révolté contre son père !... »

b. Chosrou II monta sur le trône de son père, après qu'il eut prononcé lui-même sa sentence de mort. Mais il ne tarda pas à être traité comme il avait traité son père. L'aîné de ses fils, Kobad Schiroujeh, souleva sa garde de corps, excita une émeute en 625, fit son père prisonnier, le chargea de chaînes, l'enferma dans un sombre cachot de son palais et, aidé de la noblesse, le déposa du trône. Plus tard, il le fit comparaître devant lui, lui reprocha toutes les injustices et les cruautés qu'il avait commises et termina la série de ses invectives par ces paroles : « Attendu que, pour des motifs légers et sans valeur, tu as condamné à mort ton père tu ne peux me faire un crime d'agir de même à ton égard. » — Ensuite, il le fit reconduire en prison, ne lui donna plus que du pain et de l'eau, et ne cessait de lui envoyer des gens qui nourrissaient quelque ressentiment contre lui pour le couvrir d'opprobre et d'injures. Il fit mourir sept de ses fils devant ses propres

(1) Fascicul. perigrinat. in terrâ sanct., l. I, c. 21.

yeux, et lui-même il le fit percer de flèches. Ainsi finit l'infortuné Chosrou, après avoir été tourmenté lui-même pendant cinq jours par son propre fils. Toutefois, la malédiction qu'il s'était attirée par le meurtre de son père et de ses frères continua à s'appesantir de plus en plus sur le roi et sur le royaume de Perse. La famine et la peste furent les exécuteurs des vengeances divines. Ce prince sanguinaire, regardé par la nation comme l'auteur des calamités et des fléaux qui la décimaient, devint pour elle un objet d'horreur et de malédiction. A cette vue, le roi tomba dans une tristesse profonde, fut lui-même attaqué de la peste, et mourut six mois après son parricide. — Quelques-uns prétendent même qu'il périt sous le glaive d'un assassin (*Stolb.* R. G. B. 20.)

c. Le calife Montasser avait fait assassiner son père afin de pouvoir occuper le trône. Dès les premiers jours de son gouvernement, le nouveau roi fit l'inspection des meubles précieux et des trésors qui se trouvaient dans le palais. Parmi les superbes tapis qu'il découvrit, il en remarqua un qui se distinguait par de riches broderies, et qui fixa toute l'attention du calife. Il y vit une image représentant un beau jeune homme assis sur un cheval, et la tête surmontée d'une couronne. Autour figurait une inscription en langue persane. Comme Montasser ne connaissait pas cette langue, il fit venir quelqu'un pour lui expliquer l'inscription. La personne qui fut appelée, se mit à lire ; mais, tout à coup, elle pâlit et parut être dans un grand embarras. Comme le calife ne cessait d'insister, l'interprète répondit en termes vagues, disant que ce n'était que le commencement d'une ancienne chanson populaire en

Perse ; toutefois, le calife ne se contenta pas de cette réponse : il avait remarqué la pâleur et l'embarras de son truchement ; ce qui ne fit qu'augmenter encore sa curiosité. Il insista de nouveau pour savoir le sens de l'inscription, le menaçant des peines les plus sévères s'il persistait dans son refus. L'interprète, épouvanté par ces menaces, répondit : Voici la traduction fidèle de l'inscription : « Je suis Kobad Schiroujeh (1), fils de Chosrou, qui ai assassiné mon père pour recevoir sa couronne que je n'ai portée que pendant six mois. » Ces paroles furent pour Montasser, qui lui-même avait assassiné son père, un coup de tonnerre. Le même soir, il fut pris d'une fièvre dont il mourut peu de jours après. — Comme on le voit, il ne tarda pas à payer son crime.

d. Un célèbre écrivain de l'antiquité païenne, Plutarque, raconte qu'on parvint un jour d'une manière toute fortuite à la découverte d'un parricide. Un certain Bessus, phénicien de nation, avait déniché avec force cruautés un nid de moineaux, et en avait tué les jeunes. Ceux qui le virent lui demandèrent pourquoi il traitait avec tant de rigueur ces innocentes petites bêtes ; sur quoi Bessus répondit encore tout bouillonnant de fureur et de rage : « J'ai agi ainsi parce qu'ils me calomniaient, ne cessant de crier que j'ai tué mon père. Je n'ai pu supporter ces cris importuns. » Ces paroles réveillèrent l'attention du public et furent rapportées au juge. Cet homme, dont le père avait disparu d'une manière mystérieuse, fut saisi et ne tarda pas à avouer qu'il l'avait

(1) Le même parricide dont nous avons parlé dans l'histoire précédente.

réellement tué et enterré. Il fut puni comme il le méritait. — La voix de sa conscience n'avait pas laissé de repos à cet infortuné, et les reproches que lui faisait cette voix intérieure, finirent par lui persuader que c'étaient les moineaux qui les lui faisaient (*Lohn.* Biblioth. III, 544).

e. Un jour qu'un ermite cherchait des herbes dans une forêt, il entendit pousser des cris et des gémissements lamentables. Il avança et trouva couché dans un buisson un jeune homme qui avait reçu une grave blessure au pied droit. Autour de lui, le sol était couvert de sang, et à chaque instant le blessé tombait en défaillance. L'ermite releva le jeune homme, et le traîna, non sans beaucoup de peine, dans sa cellule. Comme il avait eu autrefois quelques connaissances dans le traitement des blessures, il le soigna si bien que déjà le lendemain il fut à même de lui raconter de quelle manière il avait reçu sa blessure. « Je suis, depuis peu, commença le jeune homme, le serviteur d'un noble ; hier, comme nous chevauchions à travers la forêt où vous m'avez trouvé, mon maître avait à côté de lui, sur son cheval, une somme considérable d'argent. Tout à coup, je ne sais ni où ni comment, le sac d'argent se trouva perdu. Mon maître se mit alors à proférer d'horribles jurements et à se lamenter. Nous reculâmes de quelques pas, je descendis de cheval et me mis à chercher l'argent avec toute l'attention dont j'étais capable, mais ce fut inutilement. Lorsque je revins auprès de mon maître et que je lui annonçai que je n'avais rien retrouvé, il commença par me faire des reproches amers ; il alla même jusqu'à me soupçonner d'avoir retrouvé l'argent, prétendant que je

l'avais caché dans un buisson pour aller le reprendre en temps opportun. Ce langage m'attrista vivement, je répondis avec indignation que je repoussais avec horreur un pareil soupçon, et que je ne lui avais jamais donné occasion de suspecter ma fidélité. Cette défense ne fit qu'accroître sa rage, et rapide comme l'éclair, il tira son épée, et au même instant je sentis mon pied droit chanceler : il était en effet gravement blessé. Je poussai un cri de détresse, je tombai à la renverse et vis mon maître insensible s'enfuir à toute bride. Certainement, je n'eusse pas manqué, abandonné comme je l'étais, de succomber à ma blessure, si, nouveau Samaritain, vous ne fussiez venu me secourir. Merci de votre compassion, mille fois merci ! » L'ermite s'efforça de consoler son malade et de le ramener à des idées plus joyeuses. » La meilleure consolation pour vous, lui dit-il, c'est que vous souffrez innocemment ! » — Cette parole, *innocemment*, parut réveiller chez le malade une douleur mal assoupie ; il poussa un profond soupir, des larmes vinrent humecter ses yeux, et toute sa figure trahissait un homme en proie à de poignants regrets. « Hélas non ! reprit-il en soupirant, je ne souffre pas innocemment ; il est vrai que je n'ai pas mérité cette blessure pour avoir commis un vol ; sur ce point je suis innocent, mais ! mais… » Ici sa voix hésita, il se tut pendant quelques minutes, puis il continua : « Il faut bien cependant que je fasse mon aveu, peut-être qu'une déclaration sincère tranquillisera ma conscience. Ah ! mon père, j'ai grièvement péché contre le quatrième commandement. J'ai une vieille mère qui est veuve, et je suis son unique enfant. Comme nous nous rendions un jour à la campagne, assis tous deux

sur la même voiture, nous entrâmes, pour le plus insignifiant motif, dans une violente discussion. Ne me possédant plus de fureur, je finis par la pousser hors de la voiture en lui donnant un coup de pied. Ma mère, que la douleur et l'indignité d'une telle conduite avaient mise tout hors d'elle-même, vomit contre moi les plus horribles imprécations, et me menaça même de m'accuser en justice. La crainte d'être cité devant les tribunaux me fit quitter subitement ma patrie, je passai la frontière, et sollicitai du service auprès du jeune gentilhomme dont je vous ai parlé. Et, voyez, c'est précisément au pied avec lequel j'ai poussé ma mère que j'ai été blessé. C'est là, sans doute, la juste punition de mon crime, et si je souffre, ce n'est pas injustement. » Cet aveu fut suivi de larmes abondantes. L'ermite s'efforça alors de porter aussi remède aux blessures de son âme et de le préparer à une sérieuse pénitence, ce qui lui réussit à souhait. Après quelque temps, le jeune homme, sain de corps et d'âme, retourna dans sa famille où, comme à un autre enfant prodigue, sa mère lui fit le plus solennel accueil (*Lohn.* Biblioth. III, 544.).

f. Un jour, un fils entra dans une vive contestation avec son père ; c'était en Frise. Le fils n'en pouvant plus de colère, saisit enfin son vieux père par ses quelques cheveux blancs et le traîna au bas de l'escalier jusqu'à la porte d'entrée de la maison. Le père ne se plaignit point, il ne cria point au secours, mais parut tout supporter en patience. Seulement quand ils furent arrivés sur le seuil de la porte, il s'écria : « Arrête ! c'en est assez ! j'ai reçu la punition que je méritais ; je n'ai pas traîné plus loin mon père par les cheveux ! »

Déconcerté par ces paroles, le fils lâcha son père, probablement afin qu'un jour ses propres fils ne lui rendissent pas la pareille (*Ibid.* II, 854).

g. Saint Bernardin, ce grand prédicateur du quinzième siècle, raconte dans un de ses sermons l'histoire suivante: « En Espagne, non loin de Valencia, un jeune homme était très-désobéissant à ses parents et leur résistait en toutes choses. Il ne tarda pas à s'associer à une bande de brigands et à se livrer à tous les genres de forfaits. Après s'être signalé par une foule de meurtres et de brigandages, il tomba entre les mains de la justice, et fut pendu. A peine eut-il rendu l'âme que ses cheveux blanchirent entièrement. Tous ceux qui furent témoins de ce phénomène en furent étonnés, ne comprenant pas que cela pût arriver à un jeune homme à peine âgé de vingt ans. On appela l'évêque pour savoir de lui la signification de ce fait étrange. Après qu'il eut fait sa prière, il déclara que, par ces cheveux blancs, Dieu voulait faire voir que le jeune homme eût atteint une haute vieillesse, mais qu'ayant manqué de respect et d'obéissance à ses parents, la grâce de Dieu l'avait abandonné, et que, tombant d'une chute dans une autre, il avait été puni de ses innombrables crimes par une mort prématurée (*S. Bernard. Senens.* tom. 2. Serm. 17).

h. Nous trouvons dans saint Augustin de terribles exemples sur les châtiments dont Dieu punit les enfants qui ont été maudits par leur mère.

Dix enfants, dont sept fils et trois filles, natifs de Césarée en Cappadoce, ayant été maudits par leur mère, pour quelque outrage qu'ils lui firent après la mort de leur père, furent miraculeusement frappés d'un hor-

rible tremblement de membres; de sorte que ne pouvant souffrir la confusion qu'ils en recevaient dans leur pays, ils s'en allèrent, chacun de leur côté, errer dans tout l'empire romain. Il en vint deux à Hippone, Paul et Palladie. Ils y arrivèrent environ quinze jours avant Pâques, et ils visitaient toutes les églises où il y avait des reliques de saint Etienne, priant Dieu d'apaiser sa colère et de leur rendre leur première santé. Partout où ils allaient, ils attiraient sur eux les yeux de toute la ville. Le jour de Pâques venu, et une grande multitude se trouvant déjà dans l'église, comme le jeune homme tenait les balustres du lieu où étaient les reliques du martyr, il tomba tout à coup et demeura par terre, comme endormi, sans toutefois trembler comme il avait coutume, même en dormant. Cet accident étonna tout le monde, et comme quelques-uns voulaient le relever, d'autres les en empêchèrent, disant qu'il valait mieux attendre l'issue de son sommeil, lorsque le jeune homme se leva sur ses pieds sans trembler, car il était guéri. Toute l'église, à cette vue, retentit de cris de joie; la sœur fut guérie de la même manière. — Cet événement fut pour saint Augustin une occasion de rappeler aux fidèles les devoirs qui leur sont prescrits par le quatrième commandement (*S. Aug.* De civitate Dei, lib. 8, c. 22).

i. Dans le Tyrol, sur la *Haute-Salxe,* qui est une montagne remarquable par sa beauté, il existe un pèlerinage célèbre, qui, dans la bouche du peuple, doit son origine à un événement tout à fait tragique. — Anciennement, vivait une pieuse et charitable veuve nommée Ehrentraud; elle avait un fils unique, nommé Jean, et possédait en outre une fortune considérable. L'enfant

plein de vivacité et de talents, mais fort enclin au vice, se livrait déjà, à un âge encore tendre, à toute espèce de désordres. Sa mère, il est vrai, ne manquait pas de l'avertir et de lui donner toutes les leçons qu'elle jugeait nécessaires, mais il en faisait peu de cas : le punir était pour elle chose impossible, car elle l'aimait trop pour cela. En croissant en âge, il ne fit que croître en malice. Adonné avec passion au jeu et à la boisson, il tomba bientôt dans les vices les plus grossiers, qui, pour l'ordinaire, ont pour compagnes les mauvaises habitudes. Les avertissements et les leçons de sa mère qu'il avait méprisés naguère, il les tourna en ridicule. Après avoir dépensé son argent, il se mit à voler. Poursuivi par la justice, il se réfugia dans une forêt obscure et s'associa deux compagnons. Pendant la nuit, ils attaquaient les voyageurs sur la route, les dévalisaient et les tuaient. Jean était le chef de la bande. La mère commença alors à ouvrir les yeux, mais c'était trop tard. Elle déplora amèrement son amour aveugle, et ne cessa plus jour et nuit de prier. Enfin, elle prit la résolution d'aller à la recherche de son malheureux fils, mais ce fut en vain que pendant trois jours elle le chercha et par monts et par vaux. Arrivée au sommet de la montagne du *Salve,* épuisée de fatigue, elle s'endormit, et eut le rêve suivant : elle vit la tête de saint Jean-Baptiste briller d'une grande clarté, et à ses pieds les têtes sanglantes de son fils et de ses compagnons; lorsqu'elle se réveilla, elle adressa à Dieu et à saint Jean-Baptiste, le patron de son fils, une fervente prière, afin d'obtenir la grâce de sa conversion. Aussi, prodige vraiment surprenant ! comme elle priait encore, elle vit arriver à elle, au crépuscule du matin, son fils qui

marchait d'un pas tardif et chancelant. A ce spectacle inouï, elle pâlit de surprise, son visage se contracta, et son regard troublé et immobile restait invariablement fixé sur la terre. Elle le salua enfin et lui adressa ces paroles: « Ah! mon fils, reconnaissez combien vous êtes coupable; faites pénitence et sauvez votre âme. » Son fils lui raconta alors combien il avait été frappé d'un rêve qu'il avait eu la nuit précédente; il ajouta qu'il avait vu à ses pieds les têtes ensanglantées de ses compagnons, et qu'il avait aperçu planant au-dessus de lui la tête de son patron. Sa mère lui avoua qu'elle avait eu le même rêve que lui, et lui fit comprendre que son saint patron lui obtiendrait à lui et à ses compagnons la grâce de son pardon, s'ils se résignaient à subir la peine de la décapitation. En achevant ces paroles, elle se jeta à ses genoux en exhalant de profonds soupirs, le conjurant de se soumettre à la peine qu'il avait méritée. Il céda aux larmes de sa mère, la suivit et alla se présenter à la justice. Entraînés par son exemple, les deux autres l'imitèrent. Pénétrés de repentir et munis des secours de la religion, ils moururent tous trois sur l'échafaud. La pieuse Ehrentraud vendit sa cour, et, à l'endroit où elle avait eu son songe et obtenu la conversion de son fils, elle érigea une chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste, qui devint bientôt un pélerinage célèbre (*Staffler's Tirol.* B. 1. S. 808).

k. Le soir d'une fête, un jeune paysan était occupé à travailler à son tour, en guise de passe-temps. Son fils lui ayant demandé ce qu'il faisait, il lui répondit : « Ce que je fais? mon enfant, c'est une écuelle de bois pour ton grand-père qui, tremblant fortement, a déjà cassé un grand nombre d'écuelles de terre. — Eh bien! mon

père, reprit l'enfant, faites en sorte qu'elle soit de la dernière perfection, faites-la grande, afin qu'un jour, lorsque vous serez devenu vieux, je puisse, à mon tour, m'en servir pour vous donner à manger. » Effrayé de ce discours, le jeune paysan jeta loin de lui son travail, et désormais traita son vieux père avec beaucoup de précautions et de ménagements, afin qu'un jour il n'eût pas à redouter un traitement rigoureux de la part de son fils (*Lohn.* Bibl. I, 701).

l. Un vieux père était traité avec si peu de soins par son fils et sa belle-fille, que, mis dans l'impossibilité de vivre plus longtemps dans la maison où il avait si longtemps vécu et travaillé, il sollicita lui-même d'être admis à l'hospice des pauvres du village, ce qu'il obtint. En prenant congé de ses enfants, il ne put s'empêcher de verser des larmes. Quant à son fils, il resta impassible. Il demanda qu'on voulût bien lui rendre encore un service, c'était de lui envoyer deux draps de lit. Le jeune paysan prit les plus mauvais qu'il put trouver dans la maison et les donna à son enfant pour les porter à son grand-père. Pendant qu'il s'acquittait de sa commission, le père, qui le suivait des yeux, remarqua qu'il cachait l'un de ses draps sous un tas de bois. Aussitôt il le fit venir auprès de lui et se mit à le questionner. Mais l'enfant, sans marquer le moindre étonnement et comme si tout eût été dans l'ordre, se contenta de répondre : « J'en ai caché un pour vous, mon père, afin que si, un jour, vous allez à l'hôpital, je ne sois pas obligé de vous en donner un *bon.* » — A ces paroles, le visage du père se couvrit d'une pâleur livide ; sa première démarche fut de se rendre à l'hôpital pour faire revenir son père chez lui, où désormais il

commença à le traiter tout différemment de ce qu'il avait fait jusqu'alors (*Alter Sitten Spiegel.* S. 87).

SENTENCES.

a. Dieu lui-même a prononcé cet oracle par la bouche de Moïse : Si quelqu'un a un fils désobéissant et indocile qui n'écoute pas la voix de son père et de sa mère, et malgré les châtiments qu'ils lui infligent, refuse néanmoins de leur obéir, ils devront le saisir et le conduire auprès des plus anciens parmi le peuple qui sont assis à la porte pour juger, et ils diront : Notre fils que voici est désobéissant et indocile, il n'obéit pas à nos paroles, il est ivrogne et débauché, et les gens de sa ville le lapideront, afin qu'il meure et que tout le mal soit extirpé d'entre vous, et que tout Israël en soit témoin et soit dans la crainte (*Deut.* 21. 18).

b. Un fils indocile est la honte de son père, et une telle fille est pour lui un objet nuisible (*Sirach.* 23. 3).

c. Comme on demandait un jour à Solon, célèbre législateur d'Athènes, pourquoi il n'avait établi aucune peine contre ceux qui frappaient leurs parents, il répondit : « Il ne m'était pas venu à la pensée qu'il existât des enfants aussi dénaturés » (*Alex.* l. 31, c. 5).

d. Isocrate, célèbre orateur athénien, disait un jour à un jeune homme : « Comportez-vous envers vos parents comme vous désirez que vos enfants se comportent un jour envers vous-même » (*Stobacus* in Sentent.).

e. Ne pas aimer ses parents, c'est impiété ; mais les mépriser, c'est folie toute pure — écrit le philosophe Sénèque (*Lib.* 3 de benef. c. 1).

f. Un enfant qui méprise sa mère, a une haleine empestée.

Mépriser ses parents, c'est le fait d'un scélérat.

Celui qui n'obéit pas à ses parents, devra un jour obéir au bourreau (*Die Weisheit auf der Gasse.* v. Seiler. S. 263).

Remarque. — Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, dit la sainte Ecriture (*Act.* 5, 29). Comme il n'est pas rare de voir que souvent des parents commandent à leurs enfants des choses défendues, ces derniers doivent, en ce cas, préférer l'obéissance qu'ils doivent à Dieu à la soumission qu'ils doivent à leurs parents. Ainsi Jacob n'aurait pas dû obéir à sa mère Rebecca, lorsqu'elle lui conseilla, ou plutôt lorsqu'elle lui ordonna de tromper son vieux père aveugle et de se faire passer pour son frère Esaü. Quelle fille corrompue ce dut être que la fille d'Hérode, pour qu'elle se montrât si facile à céder aux injonctions de sa mère et à se décider, sans témoigner le moindre sentiment de compassion, à demander la tête de saint Jean-Baptiste? Saint Herménégilde prouve par un touchant exemple que les enfants doivent plutôt obéir à Dieu qu'à leurs parents. Son père Léovigilde, roi des Visigoths, en Espagne, était arien et ne croyait pas à la divinité de Jésus-Christ. Son fils avait été imbu des mêmes erreurs, mais aidé de la grâce de Dieu et des enseignements qu'il recevait des catholiques qui avaient renoncé à cette hérésie, il l'abjura lui-même, et déclara qu'il admettait dans toute sa pureté la doctrine de l'Eglise catholique. Le père, irrité du changement de son fils, et excité encore par les suggestions des personnes qui l'entouraient, le fit mettre en prison dans une tour, à

Séville. La fête de Pâques étant venue, son père lui envoya, de nuit, un évêque arien, pour lui annoncer qu'il rentrerait dans ses bonnes grâces s'il prenait la communion de la main de ce prélat. Mais Herménégilde le repoussa avec indignation, et lui reprocha son hérésie comme s'il eût été en pleine liberté. Allez, lui dit-il, allez annoncer à mon père que je renonce à ma couronne et à ma vie, que je renonce à son amour et à ses faveurs, dès que mon apostasie devra être le prix de ces biens périssables. Furieux de rencontrer une telle résistance, le père envoya le bourreau dans la prison et fit décapiter son fils au milieu de la nuit. Ainsi mourut ce jeune héros de la foi. L'Eglise l'honore comme martyr, le 13 avril (*Stolb.* R. G. B. 20).

3. Exemples de bons frères et sœurs.

a. Exemples bibliques. — Ce dut être un frère généreux qu'Abel, pour qu'il (1) se montrât disposé à se rendre à l'invitation de son frère qui le priait si traîtreusement de l'accompagner à la promenade, quoique ce dernier eût agi auparavant avec beaucoup de rigueur à son égard. — Non moins touchant était l'amour de Joseph pour ses frères. Il souffrait de les voir manquer à leur devoir, et s'il les dénonçait à son père, c'était afin qu'ils se corrigeassent. Mais que son zèle lui valut de souffrances et de revers ! Toutefois, quoiqu'il fût plus tard en position de tirer vengeance des injures qu'il en avait reçues, il se contenta de leur rendre le bien pour le mal. Moïse et Aaron firent aussi preuve

(1) Sans faire paraître le moindre mécontentement.

d'un grand amour fraternel ; ils se secouraient mutuellement dans leurs dangers ; et, réunissant leurs efforts, ils s'efforçaient, autant qu'il était en eux, d'accomplir la loi du Seigneur. Quelle admirable concorde que celle des fils de Mathathias, s'encourageant les uns les autres à défendre la religion et la liberté de leur peuple contre les attaques de ses ennemis! — Et l'exemple des sept frères Machabées qui, unis entre eux par les liens d'une étroite amitié, s'exhortaient mutuellement à souffrir courageusement le martyre, cet exemple n'est-il pas pour les enfants de famille une éloquente leçon ? — Lorsque André eut reconnu que c'était Jésus qui parlait et qu'il vit qu'il était le Messie, il se hâta d'aller retrouver son frère Simon et de s'écrier au comble de la joie : Nous avons trouvé le Messie! Puis il le conduisit auprès de Jésus (*Jean*, 1, 42). Oh! plût à Dieu, qu'aujourd'hui encore, les enfants qui, dans leur première jeunesse (sur les bancs de l'école), ont appris à connaître Jésus, conduisissent, par leurs exemples et leurs paroles, leurs frères et sœurs à Jésus qui a toujours été le meilleur ami des enfants, pour qu'il en fît, lui aussi, ses écoliers et ses écolières! De tels enfants seraient vraiment les anges protecteurs de leurs frères et sœurs. — Qu'il est beau le dévouement des deux sœurs Marthe et Marie pour leur frère Lazare! Comme elles se hâtèrent d'aller prier Jésus de l'arracher des bras de la mort! Avec quelle tendresse et quelle sollicitude ne durent-elles pas le soigner pendant sa maladie, puisqu'elles le regrettèrent tant lorsqu'il fut mort! Les paroles plaintives que Marthe fit entendre expriment parfaitement la confiance et l'espoir que nourrissait son amour : « Seigneur, s'écria-t-elle, si vous aviez

été ici, mon frère ne serait point mort. » — Quelles furent abondantes les larmes qu'elle répandit, bien que depuis quatre jours déjà, son frère reposât dans le tombeau ! ses larmes furent si touchantes, que le Sauveur lui-même fut ému de compassion et pleura avec elle!

b. Saint Charles Borromée et sa sœur étaient vraiment des enfants dignes d'intérêt. Tous deux s'aimaient tendrement; depuis l'âge le plus tendre, ils se sentirent entraînés vers la piété et rivalisèrent entre eux afin de devenir de plus en plus agréables à Dieu. Combien est belle et louable entre frères et sœurs une telle émulation ! Plût à Dieu que de semblables exemples se présentassent souvent ! De tels enfants feraient de la maison de leurs parents un véritable paradis, et formeraient une famille qu'on pourrait appeler à juste titre la *famille des anges!*

c. Sainte Thérèse se distinguait surtout par son amour envers ses frères et sœurs. Elle les chérissait tous cordialement, et eux, de leur côté, l'affectionnaient comme elle le méritait. Mais elle nourrissait une affection toute spéciale pour l'un de ses frères, qui était à peu près de son âge et avec lequel elle se livrait à certaines pratiques de dévotion particulières. Ils lisaient ensemble la vie des saints et s'exhortaient mutuellement à les imiter. Avec quel regard de joie et de satisfaction leur ange gardien ne devait-il pas les contempler, et avec quel zèle ne dut-il pas implorer du Tout-Puissant la conservation de leur innocence !

d. Le bienheureux saint Bernard d'Offida était un enfant docile et obéissant. Lorsque l'un de ses frères ne voulait pas obéir à ses parents, il s'écriait, animé d'une sainte ardeur : « Je veux faire ce que mon frère refuse

d'accomplir, et, s'il doit être puni, punissez-moi à sa place. » — Dévouement sublime d'affection fraternelle! Exemple qui doit confondre tant d'enfants qui rejettent si volontiers sur leurs frères et sœurs les fautes qu'ils ont eux-mêmes commises (*Gasser's Beispiel.* f. Kinder).

e. La ville de Lyon ayant été pendant quelques mois assiégée par les héros de la liberté de cette époque, et enfin prise d'assaut, un certain Badget donna un exemple remarquable de dévouement fraternel. Son frère, qui s'était particulièrement distingué pendant le siége de la ville, fut accusé auprès des ennemis qui le condamnèrent à mort. On se rendit dans sa demeure, mais il était absent. Les sergents de police, qui ne le connaissaient pas, prirent pour lui son frère Badget, le traînèrent devant les juges qui le condamnèrent à mourir. Une seule parole eût suffi pour le sauver, mais il n'eut garde d'éclaircir un malentendu qui, tout en le privant de la vie, lui laissait du moins l'espoir de la sauver à son frère. Il monta sur l'échafaud, victime volontaire de l'amitié fraternelle, et mourut innocent sous le glaive du bourreau (*Nach Herbs't Exempelb.* II, 704).

f. Le fils d'un riche négociant s'était, pendant sa jeunesse, livré à toutes sortes de débauches. Au lieu d'obéir aux avertissements et aux remontrances de son père qui ne voulait que son bonheur, il les méprisait, et devint ainsi pour ce père un sujet de si amers regrets qu'il en devint malade et mourut. Avant de rendre le dernier soupir, il avait fait son testament, par lequel il déshérita son fils nommé Dorval. Celui-ci, ayant appris, plus tard, la mort de son père, éprouva certains remords de conscience, se mit à réfléchir, et

arriva à cette triste persuasion que c'était sa mauvaise conduite qui avait conduit de si bonne heure son père au tombeau. Il versa alors des larmes de repentir. Ayant reçu dans la suite la nouvelle qu'il était déshérité, il s'en consola facilement en disant : Je n'ai rien mérité d'autre. Cette résignation ayant été connue de son frère aîné, Jénéval, celui-ci, réjoui de l'amendement de son frère et du revirement qui s'était opéré en lui, s'informa du lieu où il était, alla le trouver et l'embrassa tendrement, en lui disant : Mon cher frère, notre père m'a fait son unique héritier, comme vous pouvez vous en convaincre par le testament que voici ; mais il n'a voulu exclure de son héritage que l'homme tel que vous étiez alors, et non pas celui que vous êtes aujourd'hui ! — Aussi c'est avec un véritable plaisir que je vous donne la part qui vous revient de sa fortune. — Comment louer assez la noble conduite de ce frère ? En vérité, il y a là de quoi couvrir de confusion tant de frères et sœurs, qui, dès que leurs parents ont fermé les yeux, se contestent la portion d'héritage qui leur est échue et cherchent à se supplanter les uns les autres.

g. Le célèbre général anglais Elliot avait obtenu, en 1786, tant par une députation, que par la grande vénération qu'inspirait son nom, la liberté de quatorze Anglais qui, l'année précédente, avaient été faits prisonniers par des pirates et emmenés sur un vaisseau portugais, esclaves en Algérie. L'un de ces esclaves, John Williams de nom, voulut profiter de ses premiers instants de liberté, pour s'assurer, avant même de quitter l'Algérie, de l'état de tous les esclaves qu'il visita dans les différents lieux où ils étaient retenus. Il lui arriva, ce à quoi il ne s'attendait guère, de rencontrer

son frère aîné qu'il croyait mort depuis longtemps! Impossible de concevoir et de redire la joie que ces deux frères éprouvèrent en se revoyant. Malheureusement ce frère aîné avait déjà porté, dix années durant, les chaînes de l'esclavage, et les travaux pénibles auxquels son maître l'avait assujéti, avaient complètement brisé ses forces et altéré sa santé. Son frère ne put supporter de le voir plus longtemps dans cet état déplorable. Le doux espoir de revoir bientôt sa patrie perdit tout son charme, lorsqu'il vint à penser que son frère devait continuer à gémir dans une si affreuse position. Une idée me vient, mon frère, s'écria-t-il tout à coup, je suis jeune et robuste, je puis encore plus longtemps que vous supporter ce genre de vie; retournez donc à ma place en Angleterre, et je resterai pour vous en esclavage. Si Dieu vous envoie de la fortune et des amis généreux, je suis convaincu que vous prendrez à tâche de me tirer de l'esclavage. Le frère, étonné de cette proposition, fut longtemps sans vouloir accepter cet immense sacrifice de l'amour fraternel, mais enfin les prières et les instances le déterminèrent à agréer des offres si avantageuses. Le maître de ce dernier consentit volontiers au change, attendu que l'âge et les forces de son nouvel esclave seraient pour lui une occasion d'un gain plus considérable. Les frères s'embrassèrent donc tendrement et se séparèrent. Le frère qui venait de racheter l'autre ne tarda pas à délivrer celui qui avait pris sa place et le reconduisit comme en triomphe dans sa patrie. — Combien cet exemple doit être puissant sur le cœur des enfants, pour les engager à faire aussi de leur côté quelque sacrifice pour leurs frères et sœurs (*Le même*, S. 53.)!

Il est dit dans l'Ecriture sainte : « Les frères se viennent en aide dans les jours de nécessité ; » (*Sir.* 40, 24.) et ailleurs : « Un frère qui est assisté par son frère est semblable à une ville forte, » c'est-à-dire qu'il ne tombe jamais dans les mains de ses ennemis (*Proverb.* 18, 19.).

Il est dit dans le Psaume 132 : « Qu'il est bon et agréable de voir des frères vivre en paix les uns avec les autres. »

4. Exemples d'écoliers vertueux et reconnaissants.

Comme les maîtres et les précepteurs viennent puissamment en aide aux parents dans l'éducation des enfants, et que souvent même ce sont eux qui jouent, dans cette affaire, le principal rôle, il est juste que les enfants leur témoignent leur reconnaissance non-seulement en paroles mais encore par leur conduite.

Rapportons quelques traits relatifs à ce sujet.

a. Alexandre-le-Grand avait coutume de dire, qu'il était plus redevable à son précepteur et à son maître de cour, Aristote, qu'à son père Philippe ; à celui-ci il était, à la vérité, redevable de la vie, mais il avait appris de l'autre l'art de *bien* vivre et de se conduire *sagement* (*Lohn.* Bibl. I, 703).

b. Lorsque Marc-Aurèle perdit son maître de cour, il pleura amèrement. Quelques courtisans pensaient que cette sensibilité était chose trop vulgaire pour un prince impérial ; affecter un pareil deuil au sujet de la mort d'un maître qui avait été suffisamment payé de ses peines leur semblait être une marque de regret vraiment puérile. Mais bien différents étaient les sentiments

de son père Antonin, car il disait d'un ton sévère : « Laissez-le donc être *homme* et *disciple reconnaissant !* » — Aussi Marc-Aurèle, devenu plus tard empereur, ne cessa de témoigner la plus haute estime à ses maîtres d'autrefois. A deux d'entre eux, il fit ériger deux statues : un autre de ses précepteurs, nommé Julius Proculus, fut élevé par lui à la dignité de consul romain, et il contribua lui-même à son entretien. Il l'affectionnait d'une manière toute particulière, le baisant avec respect chaque fois qu'il le rencontrait, et avait pour lui des préférences auxquelles personne dans sa cour n'avait droit de prétendre. Dans les ouvrages qu'il composait, il en faisait mention et rappelait les services qu'il en avait reçus, et les titres qu'ils avaient à sa reconnaissance. Après avoir comblé ses précepteurs d'honneurs et de bienfaits pendant sa vie, il en faisait faire le portrait qu'il entourait de cadres d'or lorsqu'ils étaient morts, les mettait dans sa chapelle au rang de ses dieux domestiques, visitait leur tombeau qu'il parsemait de fleurs et les honorait par des sacrifices. — Telle était la reconnaissance de cet empereur pour ses précepteurs (*Beispiele des Guten*. S. 55).

c. Dans un village de Souabe, un incendie ayant éclaté tout à coup à l'entrée de la nuit, la maison d'école de cette localité fut complètement dévorée par les flammes. Le maître d'école, nommé Zellen, père d'une nombreuse famille, y avait perdu tous ses meubles et son petit avoir, et réduit à la dernière détresse, il ne savait plus comment il ferait pour se tirer d'embarras, lui et les siens. Le lendemain du sinistre, comme il était assis, triste et abattu, devant la maison de son voisin qui l'avait hébergé pendant la nuit, à son grand éton-

nement il vit tous ses élèves accourir vers lui. Les uns lui apportaient du linge, les autres des vivres et des vêtements, le priant avec amour de ne pas se laisser aller au découragement et de bien vouloir accepter les objets de peu de valeur qu'ils lui offraient, l'assurant qu'ils feraient tout auprès de leurs parents pour être à même de lui apporter, le lendemain, quelque chose de nouveau. Ce spectacle émouvant arracha des larmes de joie à ce brave homme ; la vue d'une reconnaissance qui se manifestait d'une manière si éclatante adoucit ses souffrances et le remplit de consolations. Enfin arriva une jeune fille qui lui offrit une petite image en lui disant avec l'accent de la tristesse : « Hélas ! monsieur le régent, il n'est pas en mon pouvoir de vous secourir par quelque don ; ma mère a pleuré en se voyant réduite à ne pouvoir rien vous offrir ; car nous sommes nous-mêmes bien pauvres ! Mais je me suis consolée en pensant que vous auriez égard à ma bonne volonté et que vous ne m'aimeriez pas moins que les autres enfants. Cependant, je vous en prie, ne dédaignez pas cette image que j'ai reçue dernièrement au catéchisme, car monsieur l'abbé m'a dit que son aspect offrait quelque chose de consolant pour les personnes qui sont dans l'affliction. » Le régent, dont la curiosité avait été excitée par les paroles de la jeune fille, accepta l'image. Elle représentait Job dans son dénûment. Au bas on lisait ces paroles : « Le Seigneur me l'avait donné, le Seigneur me l'a ôté, que son saint nom soit béni ! » — Oh ! oui, bien certainement, ma chère enfant, reprit alors le régent, vous m'avez causé un grand plaisir en me donnant cette image ; le sujet s'adapte on ne peut pas mieux à la circonstance. Je veux faire la même prière

que Job, et j'espère que Dieu me secourra comme il l'a lui-même secouru.

La situation de ce pauvre régent ne tarda pas à s'améliorer; les enfants de l'endroit qui l'affectionnaient tout particulièrement ne cessèrent d'intercéder en sa faveur auprès de leurs parents, et bientôt sa position devint plus brillante qu'elle ne l'avait été auparavant (*Sammlung edler Züge*. S. 53).

d. Le noble Gellert s'était acquis à Leipsig l'estime et l'amitié de tous ses élèves, car il était vraiment un ami de la jeunesse dans l'acception la plus complète de ce mot. Aussi lorsque la mort l'eut enlevé, il ne laissa pas de vivre encore longtemps dans le cœur reconnaissant et le souvenir des âmes bien nées. Un voyageur étant arrivé à Leipsig, il s'informa où était le tombeau de Gellert. Comme il reposait au cimetière de l'église de Saint-Jean, on l'y envoya. Pendant quelques minutes, le voyageur resta absorbé dans de profondes pensées, les regards fixés sur le mausolée du défunt. Puis, il se jeta à genoux, embrassa la pierre qui recouvrait sa dépouille mortelle et s'écria : « Je l'ai trouvé, votre tombeau, illustre Gellert. C'est ici que repose l'enveloppe de votre grande âme, ici qu'elle sert de pâture aux vers et aux reptiles! Mille actions de grâces vous soient rendues, mon cher ami, pour les leçons de sagesse et de vertu que vous me donnâtes jadis. Vous m'avez mis sur la voie du bonheur. — Vos paroles et vos exemples ont formé et orné mon cœur. » En disant ces paroles, des larmes abondantes roulaient sur ses joues. Lorsqu'il se fut relevé, il arracha sur le tombeau une touffe de gazon, l'enveloppa dans son mouchoir, en disant : « Je veux l'emporter, ce sera pour moi un

souvenir précieux, puisque je l'ai prise sur la tombe de mon immortel précepteur! » (*Beispiele des Guten.* S. 60).

e. Lorsque Hormouz fut monté sur le trône de Perse, il fit de Buzurge, qui jusqu'alors avait été son précepteur et son maître de cour, son premier conseiller et son ami inséparable. Il l'entoura constamment de la plus grande vénération, et ne voulut jamais paraître en sa présence en qualité de roi. Jaloux de ces marques d'estime, quelques seigneurs de sa cour s'en ouvrirent au roi, en lui disant que l'honneur qu'il rendait à son précepteur surpassait celui que l'on a coutume de rendre à son père selon la nature. Mais Hormouz se contenta de répondre en souriant : « Vous avez raison, mes amis, je sens moi-même que l'honneur que je rends à mon précepteur dépasse celui que je rendrais à mon père s'il était encore en vie ; cependant je me crois obligé d'agir ainsi. Il est vrai, j'ai reçu de mon père la vie et le royaume que je possède ; mais ces deux choses ne seront pas longtemps en mon pouvoir ; tandis que les vertus dont je suis redevable à mon précepteur et qu'il a implantées dans mon cœur resteront mon éternelle propriété et me suivront dans l'éternité. » — C'est ainsi que pensait et raisonnait ce monarque païen ! Honte à ces hommes qui ne daignent pas même jeter un regard de reconnaissance sur ceux qui, pendant tant d'années, ont travaillé à leur éducation ! (*Stolb.* R. G. B. 20).

5. Quelques mots sur l'éducation des enfants.

Comme le quatrième commandement comprend aussi les devoirs des parents envers leurs enfants, dont l'édu-

cation, si elle veut être digne de ce nom, doit être avant tout morale et chrétienne, nous allons citer quelques traits concernant la bonne éducation des enfants.

a. Exemples bibliques. — La vertueuse Anne sut, de bonne heure, donner une bonne éducation à son petit Samuel. Aussi quoique vivant avec les enfants corrompus d'Héli, il se maintint toujours dans l'innocence et la vertu.

Le roi David veilla avec le plus grand soin à l'éducation de son fils Salomon. Dans sa dernière année, lorsqu'il le nomma son successeur au trône, il lui donna, en présence des grands et des seigneurs de sa cour, ce dernier avertissement : « Et vous, mon fils Salomon, reconnaissez le Dieu de votre père, servez-le de tout votre cœur et de toute votre âme, car Jéhova sonde les cœurs de tous et connaît toutes les pensées. Si vous le cherchez, il fera en sorte que vous le trouviez ; mais si vous l'abandonnez, il vous repoussera pour toujours. » (1. *Chron.* 28, 9).

Nous lisons au sujet de Tobie qu'il apprit à son fils, dès l'âge le plus tendre, à craindre le Seigneur et à se précautionner contre le péché. Elles sont vraiment sages les leçons qu'il lui donna, lorsqu'il se crut sur le point de mourir : « Ecoutez, mon fils, lui dit-il, les paroles de ma bouche, et gravez-les profondément dans votre cœur : Honorez votre mère aussi longtemps que vous vivrez, et n'oubliez jamais ce qu'elle a fait pour vous. Pendant toute votre vie, ayez Dieu continuellement dans votre cœur et gardez-vous de jamais consentir à aucun péché et de perdre de vue les commandements de votre Seigneur, etc. » (*Tobie,* 1, 10, et 4, 2).

L'Ecriture sainte dit de Suzanne, lorsqu'elle fut

devenue l'épouse du riche Joachim : « Elle était d'une grande beauté et craignait le Seigneur ; car elle avait de pieux parents qui avaient élevé leur fille selon la loi de Moïse. » (*Dan.* 13, 1). — Si elle n'avait pas reçu une éducation aussi parfaite, il lui eût été impossible de montrer tant de fermeté et de vertu au moment de la tentation. — Quelle excellente éducation que celle que durent recevoir de leur mère les sept frères Machabées! — Saint Ambroise dit en parlant de cette femme (lib. 2. *de Jacob.* c. 12.) : « Sa prudence maternelle s'efforçait bien plus de leur faire obtenir la vie éternelle qu'elle ne veillait à la conservation de leur existence temporelle. »

Joachim et Anne veillèrent aussi avec soin à l'éducation de leur fille, la sainte Vierge, ainsi que Zacharie et Elisabeth à celle de leur fils, Jean. On sait aussi quels en furent les résultats.

Elles donnaient aussi des preuves éclatantes de leur amour maternel, ces pieuses mères qui, le soir, portaient leurs enfants à Jésus, afin qu'*il les bénît*. Qu'il serait à désirer de nos jours que les mères portassent elles aussi, de bonne heure, leurs enfants à Jésus, et qu'elles implorassent pour eux sa bénédiction! Puissent aussi, de leur côté, les enfants apprendre à connaître dès leur bas âge, par la lecture de la vie et le récit des souffrances de ce divin Ami des enfants, celui qui leur a adressé ces paroles : « Laissez venir à moi les petits enfants! »

Pourrions-nous ici ne pas parler encore de la conduite de Job? Lorsqu'au jour de leur naissance, ses filles et ses fils donnaient un festin, lui, leur père, implorait pour eux le secours et la bénédiction du ciel. Le

matin, il se levait de bonne heure, offrait autant de sacrifices qu'il avait d'enfants, car il se disait en lui-même : « Peut-être que mes enfants ont péché, et qu'ils ont, dans le cœur, offensé le Seigneur. » Ainsi agissait-il au jour anniversaire de chacun de ses enfants (*Job*, 1, 5). Pourquoi, de nos jours, les parents n'imiteraient-ils pas cette conduite? Qu'ils prient aussi pour leurs enfants, au jour anniversaire de leur naissance. — Ce jour-là, les parents doivent rentrer sérieusement en eux-mêmes, et, comme Job, se demander s'ils n'ont pas négligé l'enfant que Dieu leur a confié après l'avoir régénéré dans les eaux du baptême.

b. L'empereur Théodose-le-Grand, et sa pieuse épouse Flaccilla, avaient tellement à cœur l'éducation de leurs enfants, que ne pouvant trouver dans tout son royaume un homme capable de remplir ces fonctions, il écrivit à l'empereur de l'Occident pour le prier de demander au souverain Pontife un précepteur pour ses enfants; le pape lui envoya saint Arsène, homme aussi distingué par sa science que par sa vertu. — De son côté, le père veilla toujours à ce que ses enfants lui rendissent le respect qu'ils lui devaient. Un jour, l'empereur étant entré dans la chambre pendant la leçon, dans le but de s'informer de la conduite de ses enfants, il s'aperçut que le saint se tenait debout devant ses élèves, tandis qu'eux étaient assis. Il en exprima son mécontentement, et, dès ce moment là, il obligea les jeunes princes à se tenir debout pendant toute la leçon, tandis que le précepteur resterait assis.

De nos jours, les parents sont bien plus empressés à se procurer une bonne *cuisinière* qu'à entourer leurs enfants de serviteurs moraux et craignant Dieu. A

leurs yeux, le précepteur le moins coûteux est toujours le meilleur. — Quand les enfants s'en plaignent, ils se montrent indulgents et crédules ; mais, si c'est le précepteur qui fait entendre des reproches, il lui est impossible de se faire comprendre ; on ne le croit pas. Le maître est-il sévère et punit-il, c'est une atrocité qui crie vengeance ; par contre, si les enfants se montrent indociles et peu respectueux envers leur maître, ce n'est que légèreté bien pardonnable à un âge si innocent.

c. A Césarée, en Cappadoce, deux époux vivaient dans la pratique de toutes les vertus de leur état. C'étaient Basile et Emilie. Ils avaient dix enfants, dont l'un mourut peu de temps après sa naissance. Ces pieux parents s'efforcèrent, de concert avec leur vieille mère, sainte Macrine, de donner une éducation solide aux enfants que Dieu leur avait confiés, et ils eurent la joie de voir leurs sages leçons, appuyées de leurs bons exemples, pousser de profondes racines dans le cœur de leurs enfants, et produire les fruits les plus magnifiques. L'aînée, qui s'appelait Macrine, du nom de sa grand'mère, se fit religieuse et mourut en odeur de sainteté. Trois de ses fils devinrent évêques : Basile, qui porte le surnom de Grand, le fut de Césarée, sa ville natale. Grégoire occupa le siége de Nysse, et Pierre fut nommé à l'évêché de Sébaste. Tous trois devinrent docteurs de l'Eglise, et ont été vénérés comme saints par la postérité (*Stolb.* R. G. B. 12.).

Si les enfants ressemblent souvent à leurs parents, quant à la conformation de leur corps, aux traits de leur visage, on peut dire de même qu'ils leur sont

semblables quant aux qualités de l'âme et à la tournure de leur esprit. De là, cet antique adage : « La pomme ne tombe pas loin de l'arbre, à moins qu'elle ne roule. »

d. La pieuse et intelligente mère de saint Jean-Chrysostome, Anthuse, s'appliqua de bonne heure à inculquer à son fils l'amour des préceptes et des vertus de l'Evangile. Comme il montra d'excellentes dispositions pour l'étude, elle le fit instruire par les hommes les plus savants de cette époque. Cette noble femme fut largement récompensée des soins qu'elle avait pris de l'éducation de son fils, en le voyant devenir patriarche de Constantinople. Son éloquence extraordinaire lui valut le surnom de Chrysostôme (bouche d'or). Il devint docteur de l'Eglise, se montra constamment l'un de ses champions les plus ardents, et fut inscrit, après sa mort, dans le catalogue des saints (*Sozom.* Hist. eccl. l. 8, c. 2.). — La culture de l'esprit et la noblesse du cœur, voilà le plus bel héritage qu'on puisse faire aux enfants.

e. Lorsque la mère de saint Théodore Sicéote, qui servait dans un hôtel de Sicéon en qualité de domestique, et qui menait une vie exemplaire, eut mis au monde son enfant, elle résolut de remplir, avec toute la ponctualité possible, les devoirs que lui imposait son titre de mère. Convaincue que la conduite des parents exerce la plus grande influence sur le cœur et l'esprit des enfants, et craignant que la maison où elle se trouvait ne fût, pour son cher enfant, une occasion de se pervertir, elle la quitta, et, retirée dans la solitude, ne s'occupa plus que de son éducation. Dieu bénit ses efforts. Elle eut la satisfaction de voir son enfant croître de jour en jour en sagesse et en vertu. Elle

survécut à son entrée dans les ordres sacrés, où il se distingua par la sainteté de sa vie et par les prodiges que Dieu opéra par son intermédiaire (*Stolb.* R. G. B. 20.).

f. Dans la maison de sainte Monique, qui, plus tard, devint la mère de saint Augustin, se trouvait une vieille domestique qu'on entourait d'une haute vénération à cause de sa grande expérience et de ses éminentes vertus : elle était considérée comme si elle eût été un des membres de la famille. Elle était chargée de la surveillance des enfants qui de leur côté étaient obligés de lui obéir sur parole. C'est en partie à elle que sainte Monique fut redevable de l'excellente éducation qu'elle avait reçue. En tout lieu, en toute circonstance, elle ne cessait d'instruire, d'avertir et de faire des observations ; elle ne lui passait absolument rien et se montrait envers elle d'une extrême sévérité. Jamais, en dehors des repas, elle ne lui permettait de boire et de manger ; par là, elle l'habituait à se modérer en toutes choses et à mettre un frein à ses désirs. Aussi, sainte Monique se montra-t-elle très-reconnaissante envers cette sage et prudente servante, ou plutôt envers sa maîtresse. Longtemps après sa mort, elle exprimait encore la reconnaissance qu'elle avait pour elle et en parlait souvent à ses fils, comme nous le lisons dans saint Augustin qui a lui-même écrit ce que nous venons de rapporter (*Conf.* 9. c. 8.). — Une mère de famille qui a du bon sens ne place dans sa cuisine que des personnes versées dans l'art culinaire ; l'entretien et le soin du bétail n'est confié qu'à ceux qui s'y entendent ; pourquoi donc chargerait-on de l'éducation des enfants ceux qui ignorent tout-à-fait

cet art si difficile, le *grand art* de l'éducation? Pour tous les travaux qui s'exécutent, tant à la maison qu'à la campagne, on ne choisit que les mains les plus habiles. Et quand il s'agit de l'éducation de la jeunesse, mission vraiment angélique, il existe une foule de parents qui se contentent de la première personne qui se présente.

L'empereur Charlemagne avait quatorze enfants qu'il affectionnait tous avec une égale tendresse. Les jours de fêtes, toutes ses filles étaient vêtues et parées de la même manière. Elles assistaient aux mêmes leçons que leurs frères; mais pendant que ceux-ci s'exerçaient au maniement des armes et à d'autres ouvrages exclusivement de leur sexe, elles s'occupaient à des travaux manuels sous la surveillance de l'impératrice. — Elles brodaient, filaient et tissaient, en un mot, rien de ce qui fait partie du travail ordinaire des personnes de leur sexe ne leur était étranger. Le monarque lui-même ne portait aucun vêtement qui n'eût été confectionné par son épouse ou ses filles. — Combien la partialité des parents, leur trop de complaisance ou de sévérité, ne sont-elles pas souvent la source des jalousies et des discordes qui s'élèvent entre frères et sœurs (*Stolb.* R. G. B. 25.)!

h. Un abbé qui était en réputation de piété se plaignit un jour à saint Anselme, prieur du couvent de Bec, des enfants qu'on élevait dans le monastère. Nous les fouettons continuellement, disait-il, et ils n'en deviennent que pires. Et quand ils sont grands, reprit saint Anselme, comment sont-ils? Des stupides et des bêtes, répondit l'abbé. Voilà, reprit saint Anselme, une belle éducation, qui change les hommes en bêtes!

Mais, dites-moi, seigneur abbé, si après avoir planté un arbre dans votre jardin, vous l'enfermiez de tous côtés, en sorte qu'il ne pût étendre ses branches, qu'en deviendrait-il sinon un arbre tortu, replié et inutile ? En contraignant ainsi les pauvres enfants, sans leur laisser aucune liberté, vous faites qu'ils nourrissent en eux-mêmes des pensées obliques, repliées, embarrassées, qui se fortifient tellement, qu'ils s'obstinent contre toutes vos corrections. D'où il arrive que, ne trouvant de votre part ni amitié ni douceur, ils n'ont point de confiance en vous, et croient que vous n'agissez que par haine et par envie. Ces sentiments croissent en eux avec l'âge, leur âme étant comme courbée et penchée vers le vice, et n'ayant point été nourris dans la charité, ils regardent tout le monde de travers. Mais, dites-moi, ne considérez-vous pas que ce sont des hommes comme vous, et voudriez-vous être ainsi traité si vous étiez à leur place ? Pour faire une belle figure d'une lame d'or ou d'argent, l'ouvrier se contente-t-il de frapper dessus à grands coups de marteau ? Donnez du pain à un enfant à la mamelle, vous l'étoufferez. Une âme forte se plait dans les afflictions et les humiliations, et prie pour ses ennemis ; une âme faible a besoin d'être menée par la douceur, invitée gaiement à la vertu, et supportée charitablement dans ses défauts. L'abbé, ayant ouï ce discours, se jeta aux pieds de saint Anselme, reconnut qu'il avait manqué de discrétion, et promit de se corriger (*Vita S. Anselmi.*).—L'amour est aussi nécessaire aux enfants que le soleil aux plantes, mais il faut qu'il soit raisonnable, c'est-à-dire que, comme le soleil, il se cache quelquefois sous *les nuages de la sévérité.*

i. Il y a quelques semaines, raconte l'Œsterreichisser Volksfreund (p. 249.), on célébrait une noce dans le village de W...... Il est d'usage, dans ce pays, que l'époux donne à ses camarades quelqu'argent pour se divertir. Lors donc que ceux-ci eurent reçu la somme en question, ils entrèrent dans une auberge, s'entourèrent d'une bande de musiciens, et passèrent quelques heures occupés à boire, à manger et à danser. Une légère difficulté qui survint jeta bientôt la désunion parmi eux, et les coups suivirent de près. Après qu'on en eut chassé un grand nombre, le calme se rétablit, et le reste continua à se divertir jusqu'au lendemain matin. Joyeux et pas trop mécontent des divertissements qu'il venait de prendre, U...... s'en retourna chez ses parents. Sa mère qui avait eu vent du tapage nocturne, le reçut en ces termes : *Tu t'es de rechef conduit en vrai polisson ?* — Ces paroles jetèrent le jeune homme dans une si violente colère qu'il saisit sa mère, la renversa et la maltraita horriblement. Attiré par les cris que poussait se femme, le mari accourut, l'arracha des mains de ce fils dénaturé et se mit à lui faire des reproches sur l'indignité de sa conduite. Mais à ces réprimandes si méritées, ce fils barbare répondit : « Cette maison m'appartient maintenant ; vous deux n'avez plus rien à y voir ; hâtez-vous donc d'en sortir, et cela le plus tôt possible. » En effet, ses parents, voulant le racheter du service militaire, lui avaient permis d'hypothéquer leur maison, et voilà que ces pauvres parents se trouvaient réduits à rassembler en pleurant le peu qu'ils y possédaient et à chercher ailleurs l'hospitalité.

Mais entrons dans la demeure située non loin de là,

d'un autre paysan, et nous serons émus de compassion en voyant dans un coin retiré de la chambre, une pauvre femme gémir sous le poids de ses douleurs. Déjà depuis de nombreuses années, cette vieille mère a les membres paralysés, et ne peut plus faire aucun mouvement. La personne qui la soigne est obligée de lui donner à manger comme à un enfant, il faut qu'elle la lève de son lit, l'y replace, chasse les mouches qui la tourmentent, en un mot, qu'elle l'assiste, l'aide en tout et partout. Ce pénible devoir, c'est son propre fils qui le remplit. Il a, en outre, trois sœurs qui sont mariées. Après la mort de leur père, un touchant débat s'éleva entre eux pour savoir qui se chargerait de l'entretien de la mère et lui donnerait l'hospitalité jusqu'à la fin de ses jours. Chacun faisait valoir ses droits. L'une des filles disait qu'il n'y avait qu'une personne de son sexe qui pût lui prodiguer les soins convenables ; le frère aîné insistait surtout sur la recommandation que son père lui avait faite avant de mourir, de ne pas oublier les devoirs qu'il avait à remplir envers sa mère. Quant au plus jeune des fils, il se mit à pleurer et ne cessa de prier et de conjurer que quand les autres lui eurent déclaré qu'elles renonçaient à leurs droits et lui abandonnaient le soin d'entretenir leur mère. Mais aussi qui pourrait dire avec quel dévouement et quelle tendresse il s'acquittait de ce consolant office. Jamais une parole d'impatience ne s'échappait de sa bouche. Aujourd'hui sa femme partage les soins qu'il lui rend ; il a choisi à dessein une personne pauvre, afin qu'elle se montre d'autant plus bienveillante envers sa mère.

Ces deux fils, dont nous venons de parler, l'un

homme farouche et cruel, l'autre doux et compatissant, ont reçu la même éducation ; d'où vient donc cet différence de mœurs? — Parcourez, cher lecteur, le cercle de vos condisciples d'autrefois, examinez un à un vos compagnons d'étude ; vous avez eu les mêmes leçons, les mêmes professeurs, et, cependant, combien est différente la manière de penser et d'agir de chacun de vous ! — Cette fois-ci, je me contenterai de dire : L'école, fût-elle la meilleure qui existe, ne peut jamais obtenir que de faibles résultats si l'éducation domestique ne marche de front avec elle. Une bonne éducation domestique comble les lacunes de celle-ci. Rien de plus important pour l'enfant que l'éducation qu'il doit puiser dans sa famille. C'est d'elle que dépend l'amélioration ou la dépravation morale de la jeunesse, ses espérances ou ses craintes pour l'avenir. La semence implantée à l'école dans le cœur de l'enfance, doit être arrosée et entretenue par les enseignements de la famille. L'éducation domestique doit procéder et suivre celle de l'école.

k. On raconte le trait suivant au sujet d'un païen, nommé Rhacones : Il avait sept fils, dont l'un nommé Cartomes menait une vie fort licencieuse. Son père fit tous ses efforts pour l'amener à une conduite plus régulière, et le faire rentrer dans la bonne voie. Mais comme la sévérité et la douceur, les remontrances et les châtiments ne servaient à rien, il lui lia les mains derrière le dos et le conduisit devant les juges. Là, le père commença le récit de toutes les turpitudes et folies qu'il connaissait de son fils, et supplia les juges de le condamner à mort. Cette étrange demande étonna singulièrement les juges, et comme ils se trouvaient très-

embarrassés sur la décision qu'ils devaient prendre, ils les envoyèrent tous deux auprès du roi Artaxerxès pour lui soumettre leurs griefs et le prier de prononcer comme il l'entendrait. Comment pouvez-vous supporter, dit le roi en s'adressant au père, qu'on fasse mourir votre propre fils en votre présence ? Le père répondit : Très-facilement, mon prince ! car, lorsque, dans mon jardin, j'arrache de mes légumes les feuilles gâtées qui se trouvent mêlées aux feuilles saines et vertes, ou que je coupe à mes arbres les branches desséchées, ni les plantes ni les arbres n'en souffrent, au contraire, ils n'en prospèrent que mieux. Le même cas se présente ici, mon prince. En éloignant de moi et de ma famille celui qui la couvre de tant de confusion, et ne fait qu'abréger mes jours, je n'en vivrai que plus content et je verrai le bonheur rentrer dans ma famille. Lorsque le roi entendit ces paroles, il fut tellement surpris de l'amour que cet homme avait pour la vertu, amour qui allait jusqu'à étouffer en lui les sentiments de l'amour paternel, qu'il le reçut au nombre des juges, dans la pensée qu'un tel homme ne se laisserait jamais corrompre, et ne serait jamais tenté de prononcer un jugement partial. — Cette fois-ci, le jeune homme en fut quitte pour la peur, mais on le menaça de la mort la plus douloureuse s'il se rendait encore coupable d'un pareil crime. — Bien que la sévérité de ce père ne soit pas précisément à imiter, elle fait voir néanmoins que les parents ne doivent jamais craindre de recourir aux mesures de rigueur, pourvu toutefois qu'elles soient licites et raisonnables, lorsqu'il s'agit de travailler à l'amendement de leurs enfants, afin de prévenir la honte qui pourrait rejaillir sur eux et sur leur famille. — Si l'on

parvient à dompter des bêtes féroces, pourquoi ne réussirait-on pas à adoucir un monstre à figure humaine ? Ce ne sont pas tant les ressources qui font défaut (et parmi celles-ci nous comptons celles qui sont du ressort de la justice civile), que l'amour exagéré et insensé des parents qui se montrent trop indulgents envers leurs enfants lorsqu'ils leur ont manqué en quelque chose (*Ælian.* var. Histor. l. 1).

l. Nous trouvons dans la conduite de la reine Blanche un magnifique exemple sur l'horreur du péché que les parents doivent, de bonne heure, inspirer à leurs enfants. Elle disait qu'elle aimerait mieux voir étendu mort à ses pieds son jeune fils Louis que d'apprendre qu'il était tombé dans un péché mortel, etc. (Voyez le 1er vol., p. 481).

m. Dans une lettre adressée à la pieuse Læta, qui vivait à Rome avec sa fille, saint Jérôme lui donna entre autres les conseils suivants sur l'éducation : Vous devez élever votre fille dans le temple, comme le fut Samuel, et dans le désert comme le fut saint Jean-Baptiste (Ce qui signifie : apprenez-lui de bonne heure à prier et à craindre le Seigneur ; conservez-la dans la retraite, loin de la société des gens du monde). Eloignez d'elle toutes les personnes légères, indiscrètes, friandes et voluptueuses. Votre fille est-elle lente à se mettre au travail, gardez-vous de la réprimander trop sévèrement, mais encouragez-la plutôt en louant son assiduité et son ardeur. Il ne faut pas qu'elle voie jamais quelque chose dans son père ou sa mère qui soit de nature à la porter au mal. Qu'on ait soin de ne point lui inspirer le dégoût de l'étude soit en la surchargeant de travail, soit en la faisant étudier trop longtemps,

parce que le dégoût pourrait bien ne pas la quitter dans la suite. Veillez à ce que ses maîtresses ne l'habituent pas à ne prononcer les mots qu'à moitié, ni qu'elles l'apprennent à aimer l'or et la pourpre ; l'un nuirait à son langage, l'autre serait préjudiciable à sa vertu. Disposez de telle sorte ses occupations tant physiques qu'intellectuelles, que le travail lui devienne agréable, par une sage et heureuse combinaison. Elle doit aussi apprendre à coudre, à filer et à broder. Sa nourriture doit être simple ; habituez-la à être sobre dans le manger ; qu'elle se lève de table, lors même qu'elle ne serait pas complètement rassasiée. — Que jamais son oreille ne soit blessée par des imprécations, des jurements et des mensonges ; elle doit vivre comme un ange (*S. Hieron.* epist. ad. Læt.).

n. Xénophon écrit qu'en Perse, l'éducation des enfants est regardée par les parents comme la chose la plus importante. Là, dit-il, les enfants vont à l'école pour y apprendre à être *justes*, comme chez nous ils y vont pour apprendre à lire et à écrire. Les jeunes Perses sont formés à tous les genres de vertus, mais principalement à l'amour de la vérité, à la pudeur, à la tempérance et à l'obéissance. Les précautions dont on les entoure sont telles, que toutes les maisons d'éducation sont éloignées de la place publique, afin que les jeunes gens ne soient pas distraits de leurs nobles occupations par la vue des hommes adonnés aux spéculations du lucre et de l'ambition (*Xenoph. Cyrop.* l. 2, 6).

SENTENCES.

a. « Celui qui aime son fils le châtie souvent, afin qu'il en reçoive de la joie quand il sera grand. — Un cheval indompté devient intraitable, de même l'enfant abandonné à sa volonté devient insolent. — Flattez votre fils, et il vous causera de grandes frayeurs ; jouez avec lui, et il vous attristera. — Ne le rendez point maître de lui-même dans sa jeunesse, et ne négligez point ce qu'il fait et ce qu'il pense. » (*Eccli.* 30, 16.—12.)

b. « La verge et la correction donnent la sagesse ; mais l'enfant qui est abandonné à sa volonté couvrira sa mère de confusion. » (*Proverb.* 29, 15.)

c. « Pères, n'irritez pas vos enfants, de peur qu'ils ne tombent dans l'abattement. » (*Coloss.* 3, 21.)

d. « Si vous voulez donner une éducation solide à vos enfants, vous devez allier la sévérité de la correction à la force attractive de l'amour paternel. » (*S. Anselm.* apud. Sur.)

e. « Voulez-vous laisser des richesses à votre enfant, apprenez-lui à devenir bon et appliqué ; alors il sera déjà riche, et il s'enrichira encore lui-même. » (*S. Chrysostom.* l. 3, adv. Vitup. vit. monast.)

f. Nul art qui soit plus noble que celui de l'éducation. Les peintres et les sculpteurs ne font que des statues inanimées, mais un maître vertueux produit un chef-d'œuvre qui charmera le regard de Dieu et des hommes (*Idem.* hom. 60 in Matth.).

g. Le philosophe Platon avait coutume de dire qu'il n'y avait aucune créature qui devint aussi féroce et

aussi indomptable que l'homme, si l'on ne s'appliquait de bonne heure à le punir et à le redresser.

h. Le philosophe Sénèque écrivait (*lib. de morib.*) : « Il est facile de former des cœurs encore tendres, mais il est difficile de se dépouiller de ce qui a cru et grandi avec nous. »

Proverbes allemands.

On apprend davantage par les yeux que par les oreilles.

La jeunesse doit apporter, à table, un estomac affamé, et au lit, un corps fatigué.

Quand les arbres croissent, il y a toujours à émonder.

Il vaut mieux que vos enfants pleurent que vous.

On ne naît pas, on devient ivrogne.

Il vaut mieux être supplié par vos enfants que de les supplier vous-mêmes.

COMPARAISONS.

a. Dans l'arche d'alliance, se trouvaient, à côté des tables de la loi, la manne et la verge d'Aaron. — De même, dans le sanctuaire de la famille, la correction et l'amour doivent s'unir à la sévérité des remontrances.

b. Le cœur des enfants est semblable à une cire molle ; il prend toute espèce de forme, et subit toutes sortes de transformations.

c. Une semence corrompue ne saurait produire que des fruits de même nature ; on ne récolte que ce que l'on a semé.

d. Le meilleur champ, laissé sans culture, se couvre de ronces et d'épines. De même une mauvaise éducation gâte les enfants doués, d'ailleurs, des meilleures dispositions.

e. Ce que la serpette du vigneron est pour la vigne, la verge du père l'est pour les enfants ; elle enlève tout ce qui nuit à son accroissement et à sa prospérité.

f. Si l'on veut pouvoir moissonner en été, il faut semer au printemps. De même, il faut entreprendre de bonne heure l'éducation des enfants, si, plus tard, on désire en retirer quelque consolation.

g. Tous ceux qui laissent leurs enfants se livrer aux dissipations et au tumulte de la vie, ressemblent à ces parents cruels qui déposent leurs enfants sur les bras de Moloch, pour y être brûlés au milieu des plus vifs tourments (1).

h. De mauvais parents sont les meurtriers de l'âme de leurs enfants. Ils leur ont donné une existence courte et passagère, mais ils les privent d'une vie éternelle et impérissable.

G. Exemples de serviteurs vertueux.

Le quatrième commandement traite des serviteurs et des servantes qui, eu égard aux devoirs que leur impose leur qualité de chrétiens, sont, avec leurs maîtres, dans les mêmes conditions de respect et d'obéissance que les enfants vis-à-vis de leurs parents. — Rapportons quelques traits relatifs à ce sujet.

a. Eliézer, ce vertueux et fidèle serviteur d'Abra-

(1) Comparez 4. Rois, 23. 70. Jérém., 32, 35.

ham, exécutait scrupuleusement et consciencieusement les ordres de son maître. Etant parti pour un long voyage dans une contrée étrangère, où on lui fit une réception honorable et où un festin lui fut offert, il déclara qu'il ne mangerait point qu'il ne se fût acquitté de sa mission; et comme on l'invitait à prolonger son séjour de quelques jours, il répondit : « Ne me retenez pas ! Dieu m'ayant accordé un heureux voyage, il faut que j'aille aussitôt en porter la nouvelle à mon maître. »

Jacob passa vingt années à un travail pénible au service de l'intéressé Laban. Le jour, il était accablé sous le poids d'une chaleur excessive; la nuit, il devenait comme glacé par le froid, de sorte qu'il lui était presque impossible de dormir. Mais il avait la consolation de dire à Laban : « Vous savez avec quelle loyauté et quelle fidélité je vous ai servi. Lorsque je vins chez vous, vous étiez un homme pauvre, et maintenant, vous voilà comblé de richesses. » (*Gen.* 30.).

Joseph servait Putiphar avec un inaltérable dévouement, mais aussi la bénédiction de Dieu l'accompagnait-elle dans toutes ses actions. Avec lui, la bénédiction du ciel entra dans la maison de ce prince, ce qui prouve combien sont précieux des serviteurs fidèles et craignant Dieu.

Le vertueux et dévoué serviteur de Nabal fit part à sa maîtresse du sort effroyable dont David, dans son courroux, menaçait le roi et toute sa maison, et ainsi, il prévint cet effroyable malheur (1. *Rois,* 25)

La servante du général Syrien Naaman rendit, par son bon sens et son adresse, un grand service à ses maitres, en avertissant l'épouse de dire à son seigneur

que, s'il voulait être délivré de la lèpre, il devait aller à Samarie, trouver le prophète Elisée. Et, comme il avait été vivement courroucé de l'inconvenance apparente des procédés du prophète, lequel, sans même vouloir lui parler, lui avait fait dire qu'il devait se laver sept fois dans le Jourdain, ses braves serviteurs, qui l'appelaient du nom de *Cher Père*, surent adoucir sa colère, et agirent à son égard comme ont coutume de faire des fils envers leur père (4. *Rois*, 5).

Nous trouvons, dans l'histoire des apôtres (12, 13), un exemple qui nous fait voir comment des serviteurs vertueux et compatissants participent aux joies et aux souffrances de leurs maîtres. Lorsque Pierre, après avoir été délivré de la prison, alla frapper à la porte de la maison de Marie, devenue plus tard la mère de saint Marc l'évangéliste, où se trouvaient réunis en prière un grand nombre de fidèles, une servante accourut s'informer de la personne qui désirait entrer. La joie qu'elle éprouva en reconnaissant la voix de Pierre lui fit oublier d'ouvrir la porte; elle s'en retourna en toute hâte annoncer son arrivée. — Ce dut être, certainement, un loyal et fidèle serviteur, celui-là qui, étant tombé malade, vit son maître, qui était un général païen, adresser à Dieu de ferventes prières pour obtenir sa guérison.

b. Constance Chlore, qui régnait sur la France et l'Angleterre vers la fin du troisième siècle, voulant mettre à l'épreuve la fidélité des chrétiens qui étaient à son service, et désireux de connaître s'il pouvait compter sur leur fidélité, eut recours au stratagème suivant : Il déclara publiquement que tous les chrétiens de son palais devraient sacrifier aux Dieux, s'ils ne vou-

laient point perdre leurs places et encourir sa disgrâce. Quelques-uns d'entre eux, qui non-seulement craignaient de lui déplaire, mais qui désiraient encore s'affermir de plus en plus dans ses bonnes grâces, se montrèrent disposés à renier leur foi et à redevenir païens. Toutefois, le plus grand nombre préféra perdre la vie, plutôt que d'être infidèle à son Dieu. Mais quel ne fut pas leur étonnement, lorsqu'ils entendirent ce sage païen déclarer qu'il ne pourrait jamais donner sa confiance à des hommes qui manquaient à la fidélité qu'ils devaient à leur Dieu. Ceux d'entre eux qui avaient voulu apostasier furent renvoyés de leur service; et ceux qui, au contraire, s'étaient montrés vrais serviteurs de Dieu, furent retenus auprès de l'empereur, qui leur confia la garde de sa personne et de ses Etats, et les compta entre ses meilleurs amis (*Ber. Berc.* Hist. de l'Egl. tom. 2).

c. Genséric, roi des Vandales, fit enlever tous ses biens à Eudémon, homme riche et considéré de la ville de Carthage, et le mit au banc de l'empire lui et sa famille, en haine de la religion catholique qu'ils professaient. On poussa même la cruauté jusqu'à lui enlever sa fille unique, Marie, qui fut vendue comme esclave à des marchands syriens, ainsi que sa suivante. Emmenées toutes deux sur le même vaisseau, elles servirent en qualité d'esclaves dans la même maison. Cependant, malgré l'uniformité actuelle de leur condition, la suivante ne continua pas moins à se comporter, vis-à-vis de Marie, comme elle l'avait fait jusqu'alors: elle la consolait dans son malheur, l'aidait dans son travail, et faisait, en un mot, tout son possible pour alléger son triste sort. Cette conduite ne tarda pas à

être connue de leurs maîtres, qui les interrogèrent sur les rapports qui avaient autrefois existé entre elles, ce qui mit au jour la naissance illustre de Marie. Le bruit d'un dévoûment si héroïque de la part d'une esclave envers sa maîtresse d'autrefois, se répandit bientôt par toute la ville, qui en fut vivement émue. Chacun s'intéressa au sort de l'infortunée Marie, condamnée, à un âge si tendre, à une condition si désespérante. Les soldats de la garnison réunirent leurs épargnes, et parvinrent à obtenir la délivrance des deux captives. L'évêque Théodoret s'intéressa à leur sort futur, et, peu de temps après, Eudémon, qui était entré au service de l'empereur Valentinien, eut le bonheur aussi inattendu qu'indicible, de presser de nouveau dans ses bras sa fille qu'il croyait lui avoir été ravie pour toujours (*Stolb.* R. G. B. 16).

d. Amru, général des Sarrasins, s'était mis en marche pour s'emparer de la forteresse qui dominait Alexandrie et ses environs. Ayant voulu aller le reconnaître en personne, il fut fait prisonnier avec un de ses esclaves, Werdak et un de ses officiers les plus distingués, nommé Mosleisma. Conduit à Alexandre, en présence du général en chef, celui-ci lui demanda d'un air de reproche pourquoi il avait ravagé et désolé les magnifiques provinces de son royaume. A cette interpellation, Amru fit une réponse fière et dédaigneuse. Son intrépidité jointe à son attitude imposante le firent soupçonner qu'il pourrait bien être Amru lui-même, cet ennemi si redouté; et dans cette supposition, dit l'un des Grecs qui étaient présents, je suis d'avis qu'on lui coupe la tête. La mort de ce général, ajouta-t-il avec cette finesse qui fait le caractère distinctif des hommes de cette

nation, jettera le trouble et la consternation dans l'armée des ennemis, et, par ce moyen, nous parviendrons aisément à lui faire abandonner le siége. Heureusement, le serviteur du général entendait la langue grecque. Effrayé de ce qu'il venait d'entendre, il prit aussitôt la résolution de sauver la vie à son maître par une ruse habilement combinée. Et, sans plus tarder, il le saisit violemment à la poitrine, lui appliqua un vigoureux soufflet, et lui dit d'un ton d'emportement : « Misérable que tu es! comment oses-tu bien ouvrir la bouche? Ignores-tu qu'un esclave doit se taire en présence de son maître. Tiens-toi silencieux et laisse parler qui de droit. » Amru, qui ne comprenait rien à ce manége, se tut néanmoins. Quant à l'officier Mosleisma qui avait deviné le dessein de l'esclave, il prit la parole et déclara que le général était disposé à lever le siége et à terminer la guerre, et que le calife enverrait une députation d'hommes illustres pour négocier une paix solide et durable. « Si donc, continua Mosleisma, vous comprenez vos véritables intérêts et que vous désiriez sincèrement la paix, laissez-nous retourner librement dans notre camp. Cette loyauté de procédés fera plaisir à notre chef et le disposera encore davantage à se réconcilier avec les Romains et à mettre fin à toute hostilité. » Séduit par ce langage, le Romain laissa partir les prisonniers. Cependant les cris de joie et de triomphe avec lesquels les Sarrasins les reçurent à leur arrivée au camp, dont probablement le bruit se répandit dans la ville, détrompèrent bientôt le général d'Alexandrie; il reconnut, mais un peu tard, qu'il avait laissé échapper un prisonnier que le hasard ne lui permettrait pas de revoir de sitôt entre ses mains (*Stolb.* R.G.B.22).

e. Bertharide, fils d'Aribert, roi des Lombards, ayant été obligé de prendre la fuite, conçut la résolution étrange de se réfugier auprès de son rival, le roi Grimoald, et de lui demander secours et protection. Flatté de cette confiance, Grimoald l'embrassa, lui jura sûreté entière et lui donna un état de maison convenable. Mais comme l'affection du peuple se portait vers Bertharide, des adulateurs représentèrent bientôt à Grimoald qu'il périrait lui-même s'il ne le faisait périr. Oubliant son serment, Grimoald résolut de le tuer le jour même. Pour mieux cacher son dessein, il lui donna le soir un grand nombre de mets et de vins exquis, le priant de bien boire à sa santé. Mais un des domestiques qui apportait les plats, se glissa sous la table et dit secrètement à Bertharide que le roi avait tout disposé pour le tuer. Bertharide ne se déconcerta point. Il continua de boire à la santé du roi dans une coupe d'argent, mais où son échanson ne versait qu'un peu d'eau. Après le festin, Bertharide découvrit le mystère à deux fidèles serviteurs, dont l'un était un personnage considérable nommé Hunulfe, l'autre un valet de chambre. Le sauver n'était pas chose facile : la maison était cernée de toutes parts par des soldats. Hunulfe déguise Bertharide en domestique de campagne, le charge de matelas et de couvertures, le pousse hors de la porte, l'accable d'injures et de coups de bâton à le faire tomber par terre. Les gardes lui demandant ce que c'était : « Cet imbécille de domestique, s'écria-t-il, ne m'avait-il pas dressé mon lit dans la chambre même de cet ivrogne de Bertharide, qui ronfle là, ivre-mort? Mais, par la vie du roi, on ne m'y reprendra plus. Les gardes, ravis de l'entendre, les laissèrent passer tous deux. Hunulfe [illegible]

descendit hors de la ville par une corde le long de la muraille ; et, avec le secours de deux amis, Bertharide se sauva en France.

Cependant le valet de chambre qui était resté dans la maison, empêcha les soldats d'y entrer le plus qu'il put, en leur disant que Bertharide dormait, qu'il était fatigué. A la fin ils rompirent les portes et le cherchèrent vainement partout. Alors ils saisirent le valet de chambre et le conduisirent au roi Grimoald. Le domestique ayant raconté ingénument ce qui s'était passé, Grimoald demanda ce que méritait cet homme. Tous les assistants répondirent qu'il méritait les plus cruels supplices. « Eh bien ! s'écria le roi, par celui qui m'a fait naître, cet homme mérite des récompenses, lui qui s'est livré à la mort pour délivrer son maître. » Et il le mit au nombre de ses valets de chambre, en lui recommandant à son égard la même fidélité qu'il avait eue pour Bertharide. Ayant su qu'Hunulfe s'était réfugié dans l'église de Saint-Michel, il le fit venir, lui demanda comment il avait sauvé son maître, loua sa fidélité et sa prudence, et lui accorda tous ses biens. Quelque temps après, il leur demanda s'ils aimaient mieux vivre avec lui que de rejoindre Bertharide exilé. Ils protestèrent avec serment qu'ils préféraient mourir avec Bertharide que de vivre ailleurs dans les délices. Grimoald loua leur affection héroïque pour leur maître, et leur permit de le rejoindre avec tout ce qu'ils voudraient emporter (*Hist. eccl.*).

f. Lors du tremblement de terre qui eut lieu au Port-au-Prince en 1770, une esclave se trouvait seule dans la maison de son maître avec un enfant qu'elle gardait. A la première commotion qui survint, tout le monde

prit la fuite. Elle aussi aurait pu en faire autant, mais laisser seul l'enfant eût été l'exposer à de grands dangers. Elle resta donc, se pencha sur l'enfant et reçut sur son dos les pans de murailles qui s'écroulaient. L'enfant fut conservé, mais cette fille héroïque fut si gravement blessée qu'elle en mourut peu de jours après (*Beispiele des Guten.* S. 100).

g. Vers le commencement du treizième siècle naquit au village de Mont-Segradi, à huit milles environ de Lucques, une pauvre fille nommée Zita. Elle eut un oncle et une sœur qui moururent en odeur de sainteté, mais elle les surpassa l'un et l'autre. A douze ans, elle se mit au service d'un noble habitant de Lucques, nommé Fatinelli : elle y demeura servante jusqu'à sa mort, près de cinquante ans de suite. Pauvre elle-même, Zita aimait les pauvres avec une tendresse de mère. Ses modiques gages, ce qu'elle recevait d'ailleurs, tout était pour eux. Elle visitait surtout les pauvres malades, les consolait avec une affection cordiale, se privait elle-même du nécessaire pour leur procurer quelque chose qui leur fît plaisir. Plus d'une fois, Dieu lui-même vint en aide à sa charité. Un pèlerin, brûlant de soif et de chaleur, lui demanda un jour l'aumône. N'ayant absolument rien, elle ne savait que faire ; tout à coup elle lui dit d'attendre un instant, va puiser de l'eau dans un vase, la lui apporte et fait dessus le signe de la croix. Le pèlerin en ayant goûté, en but à longs traits : cette eau se trouvait changée en un vin des plus délicieux qu'il eût bu de sa vie. — La nourriture qu'on lui assignait à la maison, elle y touchait rarement, mais réservait le tout pour quelque malade ou quelque pauvre. Elle avait un lit convenable, mais c'était pour y ré-

chauffer les pauvres. Toutes les misères, corporelles ou spirituelles, excitaient en elle une tendre commisération. Douce, humble, soumise à l'égard de tout le monde, Zita était d'un courage intrépide envers les libertins. Un des domestiques ayant voulu attenter à sa pudeur, elle lui déchira le visage avec ses ongles. Ces exercices de piété et de charité n'empèchaient point Zita de servir ses maîtres avec une ponctualité humble et affectueuse. Quand il leur arrivait de se fâcher contre elle ou d'autres personnes, elle se jetait à leurs pieds, quoiqu'il n'y eût rien de sa faute, et leur demandait humblement pardon. Cette humilité, jointe à ses hautes vertus, leur inspira pour elle une religieuse vénération. Dieu qui l'avait comblée de tant de faveurs depuis les premières années de sa vie, l'en combla plus encore vers la fin. Plus elle approchait du terme, plus elle se détachait de la terre et aspirait au ciel. L'an de Jésus-Christ 1272, le 27 avril, un mercredi à la troisième heure, munie des sacrements de l'Eglise, entourée de pieuses femmes, sans aucun signe de douleur ni d'agonie, les yeux et les mains levés au ciel, elle passa de ce monde dans l'autre.

h. Devoirs des domestiques. — Les devoirs des serviteurs et servantes sont tracés d'une manière admirable par le grand Apôtre des nations, saint Paul. Voici comment il s'exprime : « Serviteurs, obéissez en tout à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, ne les servant pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes, mais avec simplicité de cœur et crainte de Dieu. Faites de bon cœur tout ce que vous faites, comme le faisant pour le Seigneur, et non pour les hommes, sachant que vous recevrez du

Seigneur l'héritage du ciel pour récompense. — Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres, à leur complaire en tout, à ne les contredire point, à ne détourner rien de leur bien, mais à leur témoigner en tout une entière fidélité; afin qu'en toutes choses, ils fassent honneur à la doctrine de Dieu notre Sauveur. » (*Col.* 3, 22. *Eph.* 6, 5. *Tit.* 2, 9).

7. Devoirs des sujets.

a. Chrétiens! honorez vos princes.

aa. Exemples bibliques. — Du temps que le peuple d'Israël était gouverné par des rois, il les entoura toujours de respect et de vénération. — Lorsque David trouva endormi le roi Saül qui avait voulu lui ôter la vie, et que Abisaï voulait le tuer, David lui dit : « Ne lui faites point de mal, car quel est celui qui mettant la main sur l'oint du Seigneur peut être assuré qu'il n'en sera point puni ? » Pendant la révolte d'Absalon contre David, plusieurs de ses serviteurs lui conservèrent un attachement et une fidélité inviolable. Ethaï, qui était entré au service de David la veille du jour où David s'enfuit de la présence d'Absalon, et que David lui-même voulut précautionner contre le danger qui le menaçait, Ethaï lui fit cette belle réponse : « En quelque état que vous soyez, mon seigneur et mon roi, votre serviteur y sera, soit à la mort, soit à la vie. » — Pendant la fuite du roi qui manquait de tout, Berzellaï lui fournit abondamment à lui et aux siens de tout ce dont ils avaient besoin. — Ce noble combattant qui vit Absalon suspendu à un arbre et à qui le général Joab dit qu'il lui aurait donné dix sicles d'argent, s'il lui avait passé son

épée au travers du corps, lui répondit : « Quand vous me donneriez présentement dix mille pièces d'argent, je me garderais bien de porter la main sur la personne du fils du roi ; car nous avons tous entendu l'ordre que le roi vous a donné, à vous, à Abisaï et à Ethaï, lorsqu'il vous a dit : « Conservez-moi mon fils Absalon. » — Comme tous les hommes probes et craignant Dieu, l'oncle d'Esther, Mardochée, se montra toujours fidèle au roi Assuérus, bien qu'il se trouvât dans son royaume en qualité de prisonnier. Il dénonça la conjuration de deux serviteurs qui reçurent la peine qu'ils avaient méritée. Si, sous le gouvernement de ses rois, le peuple d'Israël fit toujours preuve d'une grande fidélité, il agit encore de même lorsqu'il fut tombé sous la domination des souverains de Rome. — Marie et Joseph, vivant à Nazareth, qui était le lieu de leur naissance, furent toujours soumis aux lois de l'empire. Malgré les difficultés du voyage, ils se rendirent à Bethléem, pour s'y faire inscrire, conformément aux lois alors en vigueur. — Le Fils de Dieu nous donne lui-même cet avertissement : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » (*Matth.* 22). — Jésus avait voulu faire entendre que toute puissance vient de Dieu, lorsque, s'adressant à Pilate, il lui dit : « Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous avait été accordé d'en haut. » — Les apôtres s'efforcèrent constamment d'inspirer aux chrétiens un grand respect et une profonde vénération pour les princes et ceux qui tiennent leur place. Saint Pierre écrit à ce sujet (1. *Petr.* 2, 13. etc.) : « Soyez soumis pour l'amour de Dieu à tout homme qui a autorité sur vous, soit au roi comme souverain, soit aux gouverneurs comme à ceux qui sont envoyés de sa

part pour punir ceux qui font mal et pour traiter favorablement ceux qui font bien. Rendez à tous l'honneur qui leur est dû : aimez vos frères : craignez Dieu : honorez le roi. » Saint Paul écrit de même dans ses épîtres (*Rom.* 13, 1. etc.) : « Que tout le monde se soumette aux puissances supérieures; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes celles qui existent. Celui donc qui résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu, et ceux qui y résistent, attirent sur eux une juste condamnation. — Les princes ne sont pas à craindre lorsqu'on ne fait que de bonnes actions, mais seulement quand on en fait de mauvaises. Voulez-vous donc ne point craindre les puissances, faites bien et elles vous en loueront; car le prince est le ministre de Dieu pour votre avantage. Si, au contraire, vous faites le mal, vous avez raison de craindre, parce que ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, car il est aussi en cela le ministre de Dieu, et qu'il exécute sa vengeance sur celui qui fait de mauvaises actions. Il est donc indispensable pour vous de vous y soumettre, non-seulement par crainte, mais encore par devoir de conscience. C'est aussi pour cette même raison que vous payez le tribut, parce qu'ils sont les ministres de Dieu, toujours appliqués aux fonctions de leur ministère. Rendez donc à chacun ce qui lui est dû, le tribut à qui vous devez le tribut, les impôts à qui vous devez les impôts; la crainte à qui vous devez la crainte; l'honneur à qui vous devez l'honneur. » — Le même apôtre écrit à Timothée (1. *Tim.* 2, 1.) : « Je vous conjure, avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prières, des demandes et des actions de grâces pour tous les hommes, pour les *rois* et pour

tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que (sous leur autorité) nous menions une vie paisible et tranquille dans toute sorte de piété et d'honnêteté. »

bb. Imitant l'exemple des Apôtres, leurs disciples s'efforçaient aussi d'inspirer aux chrétiens des sentiments de respect et d'estime pour l'autorité. Saint Ignace, l'un des disciples de saint Jean, écrivait (*epist. ad Smyrn.*): « Il est de votre devoir d'honorer l'empereur; que personne ne s'élève au-dessus de lui, que nul ne se croie son égal. »

cc. Tertullien, dans son Apologie des chrétiens qu'il envoya au sénat romain, écrit entre autres choses : Je puis dire avec raison que l'empereur nous appartient plus à nous (chrétiens) qu'à vous autres (païens), puisqu'il a été établi par notre Dieu. — Plus loin, cet éloquent apologiste démontre que les chrétiens rendent plus d'honneur à l'empereur que les païens ; que pour les chrétiens c'est un devoir de conscience de respecter les empereurs et de leur obéir. Eux qui s'abstiennent non-seulement de toute action, mais encore de toute pensée mauvaise envers leurs semblables, à combien plus forte raison en agissent-ils ainsi vis-à-vis de l'empereur élevé par Dieu à cette suprême dignité. — Il dit expressément ces paroles : Les jugements portés par l'empereur, nous les regardons comme s'ils avaient été prononcés par Dieu lui-même, lui qui a établi les monarques pour être les souverains des nations (*Tertull. Apolog.* C. 32.).

dd. Théophile, patriarche d'Alexandrie, disait : J'adore le vrai Dieu qui a établi sur nous l'empereur afin que nous l'honorions comme il convient ; j'adresse donc ces paroles à chacun en particulier : « Honorez le roi

ou l'empereur avec toute la vénération dont vous êtes capables. En agissant ainsi, vous accomplissez la volonté de Dieu. » (*Biblioth. vet.* P. P. tom. 2).

ee. Martinianus, un juge païen, disait à saint Achatius, évêque d'Antioche : « Vous devez aimer nos princes, puisque vous vivez sous la sauve-garde des lois romaines. » Sur quoi le saint évêque lui répondit : « Qui, plus que nous, s'intéresse au bien-être de l'empereur, et par qui est-il aimé davantage que par les chrétiens ? » (*Ruinart.* Act. Martyr.).

ff. Un philosophe chrétien d'Athènes, Athénagore disait à l'empereur païen Marc-Aurèle et à son fils Commode : « Nous autres chrétiens, nous prions Dieu pour votre empire, afin que, passant, comme il est juste, du père au fils, il s'étende toujours davantage et prospère en tout, et que, de notre côté, nous menions une vie tranquille et accomplissions avec promptitude tout ce qui nous est demandé » (*Athenag.* Apolog.).

gg. Origène, ce célèbre savant d'Alexandrie, écrivait : « Plus la crainte de Dieu est grande dans un chrétien, plus sont grands les services qu'il rend à l'empereur. Nous chrétiens, c'est par les prières que nous adressons à Dieu que nous combattons pour notre légitime empereur et pour tout monarque qui entreprend la guerre pour des motifs justes et profitables, et c'est ainsi que, par nos prières, nous terrassons tous les fauteurs de la guerre, les perturbateurs de la paix et ceux qui tâchent de troubler la bonne harmonie qui existe entre des Etats voisins » (*Lib.* 8. Cont. Celsum.).

b. Soyez soumis à vos princes, et respectez l'autorité.

aa. On lit dans les ouvrages de saint Augustin (*in*

Psalm. 124.) : « Julien était un empereur incrédule, un apostat, un idolâtre et un homme souillé de tous les crimes ; cependant les chrétiens ne se révoltaient pas contre lui, mais ils le servaient avec la plus grande fidélité. Lorsqu'il leur commandait d'adorer les dieux et de leur offrir de l'encens, ils aimaient mieux alors obéir aux ordres de Dieu qu'aux siens ; mais quand il leur disait : Livrez un combat, attaquez l'ennemi, ils obéissaient sur-le-champ. »

bb. Saint Ephrem, diacre d'Edesse, a écrit un ouvrage tout entier sur l'obéissance due à l'autorité. Heureux, écrit-il entre autres, celui qui donne des preuves d'une sincère et parfaite soumission, car il imite notre divin Sauveur qui, lui aussi, a été soumis et obéissant jusqu'à la croix. — Et celui qui ressemble au Sauveur dans son obéissance, lui ressemblera aussi dans l'éternelle félicité des élus. L'homme obéissant ne résiste pas à ceux qui lui commandent, il ne se gonfle pas d'orgueil, lorsqu'on le raille, il se montre toujours disposé à tout entreprendre (*S. Ephrem.* de virtut. tom. I.).

cc. L'empereur Charles-le-Grand avait coutume de dire : Nous ne pouvons pas comprendre comment ceux-là peuvent nous servir fidèlement, qui se montrent infidèles à Dieu et à ses ministres, les prêtres. De mauvais chrétiens sont aussi de mauvais sujets (*Lib.* 7. Capitular. c. 390.).

dd. Souveraineté du peuple! — Saint Isidore, qui vivait en ermite à Péluse, en Egypte, et jouissait d'une si grande renommée qu'on l'appelait un ange sous forme humaine, combattait déjà au cinquième siècle contre la souveraineté populaire, lorsqu'il disait : « Si nous étions tous égaux en dignité, rarement nous vivrions en paix

les uns avec les autres, et une dissension perpétuelle règnerait entre nous. La souveraineté ne saurait résider dans le peuple ; au surplus, la souveraineté populaire est contraire à la loi de Dieu qui a établi des rois afin qu'ils régnassent sur le peuple. Si donc il existe parmi les hommes des royaumes et des souverainetés, si les uns commandent et les autres obéissent ; si les hommes ne sont pas ballottés çà et là comme les flots d'une mer agitée, c'est aux dispositions de la Providence divine que nous en sommes redevables...... Même chez les animaux, nous remarquons que les uns commandent et les autres obéissent, comme nous le voyons chez les abeilles qui vivent sous la domination d'une reine. Les cigognes et une foule d'autres animaux vivant dans les forêts ont leurs chefs et leurs rois. Plongez vos regards dans la mer! vous y découvrirez de l'ordre et de la régularité, car il est une foule de poissons qui vivent sous la direction d'un seul, semblables à une armée qui marche sous le commandement d'un chef unique. Il n'est pas jusqu'au corps de l'homme, dans lequel on ne remarque une certaine subordination. Quelques-uns d'entre les membres, comme la tête, gouvernent, tandis que d'autres, tels que les pieds et les mains, ne font qu'exécuter ses ordres. Nous sommes donc forcés d'avouer que tout royaume soit dans sa forme soit dans son établissement vient de Dieu. » (*S. Isidor*. oper. l. 2, ep. 216).

ee. Saint Ambroise, archevêque de Milan, avertissait les fidèles de payer consciencieusement les impôts. « Si le Fils de Dieu lui-même, disait-il, s'est acquitté de cette charge, comment pouvez-vous soutenir qu'on n'est pas obligé de le faire ? Il payait les impôts, bien

qu'il ne possédât rien. Pour vous, qui courez sans cesse après les avantages de ce monde, pourquoi ne vous soumettriez-vous pas fidèlement aux exigences de l'autorité civile ?... Lorsque l'empereur demande le tribut, gardons-nous de le lui refuser. Celui qui veut avoir part aux avantages de la société civile, doit aider à en supporter les charges. » (*S. Ambros.* l. 4. ad cap. 5. Luc).

ff. Saint Thomas d'Aquin écrivait : « Lorsque les empereurs romains faisaient souffrir aux chrétiens d'horribles tourments à cause de la foi qu'ils professaient, jamais ceux-ci ne recouraient aux armes ; ils supportaient tous les tourments, la mort même avec résignation et patience, et cette conduite leur attirait de grands éloges, car il n'est jamais permis de prendre les armes contre le chef d'un Etat. Tout parjure d'un sujet envers son monarque est un affreux péché mortel. » (*Thom.* l. I. ad reg. Cypr.).

gg. Jean de Salisburi, évêque de Chartres, disait : « Celui qui entreprend quoi que ce soit contre le prince, qui est la tête, et contre l'Etat qui constitue le reste du corps, celui-là commet le crime le plus énorme ; crime qui est semblable à un sacrilége, parce que le prince est le représentant de la Divinité. Cet attentat s'appelle encore du nom de crime de lèse-majesté, parce qu'il se commet envers une personne faite à l'image de la Majesté divine. » (*Joan. Salisb. Policrat.* l. 6, cap. 25).

hh. Le même évêque décrit sous l'apologue suivant les rapports qui doivent exister entre le prince et ses sujets : « Un jour tous les membres du corps conspirèrent contre l'estomac, comme engloutissant à lui seul tous les travaux des autres. L'œil ne cesse de voir,

l'oreille d'entendre, les mains de travailler, les pieds de marcher, la langue même de parler et de se taire. Tous les membres veillent à l'intérêt public, et dans ce travail et cette sollicitude de tous, le seul estomac repose, et, lorsque tout a été préparé par ce multiple travail, c'est lui seul qui dévore et consume tout. Que dirai je encore ? Tous convinrent de ne plus travailler, et de ruiner par la famine ce paresseux, cet ennemi public. On passa ainsi le premier jour, le second fut plus pénible, le troisième fut si funeste, qu'il annonçait la défaillance à presque tous les membres. Contraints par la nécessité, les frères se réunirent pour délibérer sur leur salut commun, et sur le sort public. Lorsqu'ils furent assemblés, les yeux languirent, les pieds ne purent contenir le poids du corps, les bras étaient sans force, la langue même attachée au palais que brûlait la soif, n'eut pas le courage d'exposer la cause commune. Tout fut donc renvoyé au conseil du cœur ; et la delibération y ayant été ouverte, la raison fit voir que ces maux venaient de celui-là même qu'on avait dénoncé comme ennemi public; car, depuis qu'on lui refusait les tributs, lui aussi, comme dispensateur public, refusait les aliments à tous. Et comme nul ne peut faire la guerre sans solde, dès que la solde n'est plus payée, le soldat s'affaiblit et se brise. Et la faute n'en peut pas être rejetée sur le dispensateur, car ce qu'il n'a pas reçu, il ne peut pas le donner aux autres. Il vaut donc beaucoup mieux, pour la sûreté commune, lui donner de quoi distribuer, que d'affamer tous les membres en le laissant vide. Et ainsi fut fait. De l'avis de la raison, l'estomac fut rempli, les membres restaurés, et la paix rétablie partout. On acquitta donc

l'estomac, qui, quoique glouton et avide du bien d'autrui, ne le demande pas pour lui-même, mais pour les autres, qui ne peuvent se soutenir, s'il est réduit à l'inanition. — Tel est, si vous y faites bien attention, dans le corps de la république, le magistrat suprême : s'il demande beaucoup, ce n'est pas tant pour lui que pour les autres qu'il amasse, car s'il est épuisé, il ne peut rien départir aux autres membres. L'office de l'estomac dans le corps, c'est l'office du prince dans la république, suivant ce mot du poète Sérénus : « Ceux qui prétendent que le roi de tout le corps est l'estomac semblent avoir raison, un estomac bien portant fortifie tous les membres ; au contraire, est-il souffrant, tous les membres souffrent ; et même, si on n'y porte remède, on assure qu'il vicie la cervelle et qu'il en affaiblit les sens. Ne veuillez donc plus considérer notre dureté ou celle des princes, mais la commune utilité de tous. » (*Joan. Salisb. Polycraticus.* l. 6, c. 24).

CINQUIÈME COMMANDEMENT.

A. Des péchés qui lui sont opposés.

1. *Le meurtre.*

a. Exemples bibliques. — C'est un triste phénomène que celui que nous apercevons dans les premières pages de l'histoire de l'humanité, le meurtre dont Caïn se rendit coupable sur la personne de son frère Abel. — Et, depuis cette époque, que de sang humain a crié vengeance vers le ciel ! Les fils de Jacob se rendirent aussi coupables de meurtre, lorsqu'ils se vengèrent avec tant de cruauté et de raffinement de l'injure faite à

leur sœur Dina (*Gen.* 34).— Le roi d'Egypte et ses conseillers péchèrent contre le cinquième commandement lorsqu'ils ordonnèrent qu'on noyât, dès leur naissance, tous les enfants d'Israël. Aussi périrent-ils tous du même genre de mort, au milieu des flots de la mer Rouge. —Le cruel Abimelech fit assassiner ses soixante-dix frères, afin de parvenir au gouvernement, mais aussi il mourut de mort violente en recevant un coup de pierre (*Juges*, 9). —David lui-même fut aussi coupable de la mort d'Urie. — Jézabel, cette femme sanguinaire, persuada son époux Achab d'accuser l'innocent Naboth et de le faire condamner à mort afin de pouvoir entrer en possession de sa vigne, mais tous deux ne tardèrent pas à subir une mort malheureuse (3. *Rois*, 21, 22).— De combien de meurtres Hérode ne se rendit-il pas coupable, en sévissant non-seulement contre les enfants nouveaux-nés, mais encore contre sa propre famille. Son fils, qui portait le même nom que lui, fit décapiter saint Jean-Baptiste.—Les Juifs altérés du sang de Jésus-Christ, firent descendre sur eux la colère divine en s'écriant: Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants (1) !— Mais nous savons aussi quel dur châtiment ils eurent à subir, en assistant eux-mêmes au désolant spectacle de la ruine de Jérusalem! L'Ecriture sainte, dans le but de nous inspirer une juste horreur du suicide, nous met devant les yeux l'exemple de l'infortuné Saül, qui, après être resté longtemps éloigné de Dieu, mit fin à ses jours en se perçant de sa propre épée (1. *Rois*, 31). — Elle nous représente Achitophel qui, voyant qu'Absalon n'avait pas voulu suivre le con-

(1) Voyez le premier volume, page 197.

seil qu'il lui avait donné de se défaire de David, s'en retourna chez lui en toute hâte, et, après avoir tout disposé dans sa maison, se pendit de colère et de dépit (2. *Rois*, 17). — Elle nous montre encore l'exemple de Judas, dont tout le monde connaît la triste histoire (*Matth.* 27).

b. L'empereur Maximien, qui avait fait assassiner son prédécesseur, fut tué ainsi que son fils par les préteurs révoltés contre lui. Leurs têtes furent transportées à Rome et leurs cadavres jetés en pâture aux chiens et aux oiseaux.—Telle fut la récompense sanguinaire d'une action sanguinaire.

c. Linva II, roi des Ostrogoths, en Espagne, fut saisi en 601, par Viterich, l'un des hommes les plus illustres de la nation, qui, après l'avoir horriblement mutilé, le fit mourir. Après ce meurtre, Viterich se mit lui-même en possession du trône royal. Il régna pendant sept ans; cependant le sang qu'il avait versé ne cessa de crier vengeance au ciel. — Une conspiration se forma, et il mourut assassiné.

d. L'empereur Michel III était doué d'un caractère si féroce que, dans sa folie atroce, il coupait à l'un les oreilles, à l'autre le nez, au troisième la tête. Il alla même jusqu'à attenter à la vie de Basile qui régnait avec lui. Toutefois, la mesure de ses crimes ne tarda pas à être comblée; ses forfaits furent punis par un châtiment semblable à ceux qu'il avait commis. Il fut assassiné en 867, au moment d'une ivresse (*Ber. Berc.* Hist. de l'Egl. tom. 9).

e. Passion du meurtre. — Il est des hommes qui sont tellement dégradés que c'est pour eux, en quelque sorte, une jouissance que de tuer leurs semblables;

ainsi, par exemple, c'était pour le frère de Bourbon-Condé, le comte de Charolois, une volupté sans égale que de pouvoir abattre des hommes sur les toits des maisons, afin d'avoir le plaisir de les voir dégringoler et se fracasser les membres en tombant (*D'après Lacretelle*, Hist. de France).

Un Hollandais, qui jouait du violon dans des fêtes populaires, éprouvait un si grand plaisir à commettre des meurtres, qu'il en commit jusqu'à trente-quatre, non point, comme on pourrait le croire, par désir de se venger, ou dans le dessein de se livrer à quelque vol, mais uniquement, comme lui-même l'affirmait, parce qu'il éprouvait à cela une indicible satisfaction (*Nach Serrurier bei Gall*).

Une dame hongroise d'une naissance illustre, mais qui était un monstre de barbarie et de férocité, se servit d'abord du sang humain comme d'un préservatif de sa beauté, en se faisant préparer des bains avec du sang de jeunes personnes. Cette habitude de répandre ainsi le sang de ses semblables devint pour elle une passion si violente, que, dans l'espace de quelques années seulement, elle fit mourir jusqu'à 650 filles qu'elle attirait dans son château par l'espoir d'un riche salaire. Le meurtre avait lieu au milieu des plus atroces tourments. Cette femme tyrannique y mettait elle-même la main et repaissait ses yeux des convulsions de ces malheureuses créatures.—Mais elle ne tarda pas à recevoir la peine que méritaient des crimes aussi inhumains (*Wagner's Beitraege zur Anthropologie*. 33, 11. 2, 68).

f. La nature se révolte à la lecture du meurtre commis avec le sang-froid le plus horrible par un père sur sa femme et ses sept enfants. Tombé entre les mains de la

justice, il fit lui-même la déposition que voici : « D'abord j'assassinai les trois enfants issus de mon premier mariage, je le fis alors que je jouissais de toutes les facultés de ma raison, sans y avoir été excité par la colère ni par aucun autre motif. Puis vint le tour de ma femme ; je la détestais parce qu'elle était avare et querelleuse. — Je me mariai de rechef, et de ce mariage naquirent quatre enfants. — Dire pourquoi je les ai empoisonnés, c'est ce qui me serait impossible, n'ayant eu aucun motif de le faire. Chaque fois qu'un enfant me naissait, j'éprouvais une véritable satisfaction, mais cette satisfaction momentanée s'éteignait bientôt, car je les empoisonnais tous les uns après les autres. En exécutant tous ces meurtres, je ne ressentais pas le moindre regret ; aussi, je n'eus jamais la pensée de m'en confesser. Bref, la chose ne me paraissait pas plus importante que si j'avais tué une mouche. Ce ne fut que quand on emporta le cadavre du dernier que ma conscience se réveilla ; dès lors, je n'eus plus ni repos, ni tranquillité, et je suis presque content d'être tombé entre les mains de la justice. J'ai aussi donné du poison à ma dernière femme, mais les effets n'ent ont pas été mortels » (*Pfister's merkwürd. Criminalfaelle*).

g. Il y a quelque chose qui fait frissonner dans le récit qu'on va lire ; c'est le suicidé lui-même qui rend compte de l'expérience du charbon que ce malheureux a voulu faire sur sa propre personne... « J'allume mes fourneaux, je place sur ma table ma lampe et ma chandelle ainsi que ma montre, et je commence aussitôt la cérémonie. — Il est dix heures dix. Les charbons s'allument difficilement ; j'ai cependant mis sur chacun des deux fourneaux un tuyau qui doit aider l'action du

feu. — Dix heures vingt ! Les tuyaux tombent ; je les relève ; cela ne va pas à mon idée. Ils retombent encore. Je les replace de nouveau ; cela va mieux. Le pouls est calme et ne bat pas plus vite qu'à l'ordinaire. — Dix heures trente ! Une vapeur épaisse se répand peu à peu dans ma chambre. Ma chandelle paraît prête à s'éteindre ; la lampe va mieux. Je commence à avoir un violent mal de tête : mes yeux se remplissent de larmes. Je ressens un malaise général ; j'éprouve quelque soulagement à me boucher le nez avec un mouchoir. Le pouls est agité. — Dix heures quarante ! Ma chandelle est éteinte ; ma lampe brûle ; les tempes me battent comme si les veines voulaient se rompre. J'ai envie de dormir ; je souffre horriblement de l'estomac. Le pouls donne quatre-vingt pulsations à la minute. — Dix heures cinquante ! J'étouffe. Des idées étranges se présentent à mon esprit. Je puis à peine respirer. Je n'irai pas loin. J'ai des symptômes de folie. — Dix heures soixante ! (ici il confond l'heure avec les minutes) je ne puis plus écrire ; ma vue se trouble, ma lampe s'éteint. Je ne croyais pas qu'on dut autant souffrir pour mourir. — Dix heures soixante-deux ! » Ici sont quelques caractères illisibles que Déol avait essayé de tracer. Il est probable qu'au moment où disparaissait la dernière lueur qu'a jetée la lampe, la vie de cet infortuné s'est également éteinte. — Il était âgé de vingt-deux ans. Il appartenait à une famille d'honorables artisans. L'éducation lui faisait dédaigner cette profession, puis, s'étant livré à toutes sortes d'excès, il avait fini par se dégoûter de la vie et avait pris la funeste résolution qu'il a exécutée (*Guillois*, II, p. 237. Cité par le trad.).

h. Il y a quelque temps, un nommé monsieur Belin s'est empoisonné à Paris avec de l'opium après avoir perdu, au Palais-Royal, une somme de 200,000 fr., outre la rente viagère de sa femme, une jeune anglaise. — On pourrait citer des milliers de suicides dus à de semblables causes (*Herbs't,* Exempb. II, 143).

i. Dans une ville allemande, vivait dans un hôtel un domestique que son maître affectionnait tout particulièrement, tant à cause de son assiduité au travail que pour son habileté extrême dans le maniement des affaires. Ce domestique désirait vivement épouser la fille de l'hôtelier ; mais comme il ne possédait aucune fortune, il n'osa jamais demander sa main à son père. Un jour, un riche marchand passa la nuit dans l'hôtel, et, malheureusement, ce domestique s'étant aperçu qu'il possédait de grandes sommes d'argent, il prit aussitôt la résolution de l'assassiner, dans le dessein de s'en emparer. Le plan d'assassinat fut effectivement exécuté, et l'auteur sut s'y prendre avec tant d'habileté qu'il ne vint en pensée à personne de le soupçonner. Quelques jours après cet attentat, il pria son maître de vouloir bien lui permettre de se rendre chez lui, sous prétexte qu'un riche cousin à lui était sur le point de mourir ; il désirait ardemment le revoir. Ce qui lui fut accordé sans difficulté. Lorsqu'il fut de retour, il étala des sommes d'argent énormes, et demanda enfin en mariage la fille de son maître, qui non-seulement y donna son consentement, mais lui remit encore la gestion de toutes ses affaires. Le nouveau maître d'hôtel sut se concilier l'amitié de tout le monde, il gagna l'estime de ses concitoyens, et finit par être nommé conseiller. Néanmoins, quelque brillante que

fût, en apparence, sa position, il ne cessa pas d'éprouver jour et nuit d'affreux remords de conscience; il était sans cesse poursuivi par la pensée de son meurtre. Un jour, il reçut l'invitation de se rendre à la salle des séances pour y assister aux débats d'un meurtre et pour y prononcer un jugement. Avant de partir, il voulut manger quelque chose, et on lui servit une tête de veau. La vue de cette tête lui inspira du dégoût et de l'horreur. Hors de lui-même, il se leva de table, criant à toute force qu'on enlevât de sa présence cette tête humaine. Ses serviteurs ne sachant que penser, crurent qu'il avait l'esprit troublé; quant à lui, il partit sur le champ et se rendit au lieu des débats. Lorsque son tour d'émettre son avis fut arrivé, il se leva et d'une voix tremblante : « Oui, messieurs, s'écria-t-il, l'accusé dont la culpabilité vient d'être mise au grand jour mérite certainement de mourir de la main du bourreau ! Mais, continua-t-il, vous voyez aussi dans ma personne un voleur et un assassin. Moi aussi je mérite de mourir de la main du bourreau ! » Ces paroles frappèrent toute l'assistance d'un muet étonnement ; on le crut saisi de quelque vertige, mais, loin de s'en tenir là, il persista dans son affirmation, raconta tous les détails de son crime, indiqua fidèlement le lieu où il avait enterré le cadavre du marchand, et demanda qu'on lui infligeât le châtiment qu'il avait mérité, et qu'alors il mourrait volontiers. On instruisit son procès, et comme tous les résultats concordaient en tous points avec les dépositions de l'accusé, il fut condamné à mourir de la mort qu'il avait lui-même demandée (*Thesaur. rerum memor.*).

k. Sentiment de Napoléon Buonaparte sur le suicide. — Au commencement de l'expédition d'Egypte, les

suicides furent assez fréquents. Le général Buonaparte en fut indigné; il publia un ordre du jour où il flétrissait cette fureur qui arme l'homme contre lui-même et signalait ceux qui se donnaient la mort comme des déserteurs et des lâches qui abandonnent le poste qui leur a été confié (*Guillois*, II, p. 255).

l. Jugement de Jean-Jacques Rousseau sur le duel.— « Gardez-vous, dit-il, de confondre le nom sacré de l'honneur avec ce préjugé féroce qui met toutes les vertus à la pointe d'une épée et n'est propre qu'à faire de braves scélérats. En quoi consiste ce préjugé? Dans l'opinion la plus extravagante et la plus barbare qui entra jamais dans l'esprit humain, savoir que tous les devoirs de la société sont suppléés par la bravoure, qu'un homme n'est plus fourbe, fripon, calomniateur, qu'il est civil, humain, poli, quand il sait se battre, qu'un affront est toujours bien réparé par un coup d'épée, et qu'on n'a jamais tort avec un homme pourvu qu'on le tue.—Les plus vaillants hommes de l'antiquité, songèrent-ils jamais à venger leurs injures personnelles par des combats singuliers? César envoya-t-il un cartel à Caton, ou Pompée à César, pour tant d'affronts réciproques? Si les peuples les plus éclairés, les plus braves, les plus vertueux de la terre, n'ont point connu le duel, s'ils n'ont jamais imaginé que le sang des citoyens dût couler que pour la défense de la patrie, je dis que le duel n'est point une institution de l'honneur, mais une mode affreuse et barbare.—Reste à savoir si, quand il s'agit de sa vie ou de celle d'autrui, l'homme honnête se règle sur la mode, ou s'il n'y a pas alors plus de vrai courage à la braver qu'à la suivre. L'homme droit dont toute la vie est sans tache et qui ne donna jamais aucun signe

de lâcheté, refusera de souiller sa main d'un homicide, et n'en sera que plus honoré. On verra aisément qu'il craint moins de mourir que de mal faire, et qu'il redoute le crime et non le péril. » (*le même*, 244, cinquième éd.).

l. Peines canoniques.—Voici quelles sont les peines que l'Eglise inflige à ceux qui se rendent coupables des crimes dont nous venons de parler. » Si quelqu'un se tue volontairement, soit par le feu, par le glaive, le poison, soit par une chute, soit en se noyant, en se pendant ou de quelque autre manière que ce soit, nous voulons qu'on ne fasse pas mention de lui au moment de la sainte Messe, et qu'on n'enterre pas son corps au cimetière au chant des Psaumes. Les lois ecclésiastiques défendent d'enterrer en terre sainte ceux qui se sont suicidés, à moins qu'il ne soit prouvé que le suicide est le résultat de la démence ou que l'auteur a donné, avant sa mort, des marques sincères de repentir. »

D'après l'ancienne discipline ecclésiastique, voici de quelle manière on punissait les infracteurs du cinquième commandement.

« Celui qui avait tué son père, sa mère, un frère ou une sœur, devait être exclu, jusqu'au lit de la mort, de la participation à la sainte Communion, s'abstenir de la viande et du vin, sa vie durant, et, tous les lundis, vendredis et samedis jeûner au pain et à l'eau.

« Celui qui, en général, s'était rendu coupable d'un meurtre, devait d'abord jeûner quarante jours au pain et à l'eau, et ensuite faire pénitence pendant sept ans (La même pénitence était fixée pour celui qui avait conseillé de commettre le meurtre).

« Celui qui, dans un violent accès de colère ou dans une dispute, avait tué quelqu'un, devait faire pénitence pendant sept ans.

« Celui qui avait blessé ou mutilé grièvement son prochain, devait faire pénitence pendant une année et jeûner trois jours dans la semaine au pain et à l'eau. » (*Instructio confessarii a Zenner*, p. 275).

2. *Colère et haine.*

a. Que le désir de la vengeance et le meurtre soient le résultat de la haine, c'est ce que nous voyons par l'exemple de Caïn, par celui de Saül qui, dans sa fureur, voulut percer David de son épée (1. *Rois*, 18, 8); par celui d'Achab qui, irrité du refus de Naboth, et cédant aux conseils de Jézabel, se laissa entraîner à une sanglante vengeance (3. *Rois*, 21); par Aman qui, froissé dans son orgueil, ne craignit pas de travailler à la perte, non pas seulement de Mardochée, mais encore de tout le peuple juif (*Esth.*, 3); par celui d'Hérodiade, qui n'eut pas de repos avant qu'on ne lui eût présenté, dans un bassin, la tête de saint Jean-Baptiste; par celui des Pharisiens et des grands Prêtres, qui voulurent assouvir leur haine en trempant leur mains dans le sang de Jésus. — Lorsque le Sauveur arriva dans un bourg samaritain et que personne ne voulut le recevoir, Jacques et Jean lui dirent, en versant des larmes, et d'un air d'indignation : « Seigneur, voulez-vous que nous commandions que le feu du ciel descende sur ces gens-là et qu'il les consume? » mais Jésus se retournant, les reprit en leur disant : « Vous ne savez à quel esprit vous êtes appelés! » (*Luc.* 9, 54). — Combien de fois n'a-t-on pas vu des hommes qu'un zèle peu éclairé a conduit à toute espèce de cruautés? Ainsi, aux Actes

des Apôtres (8, 3), il est dit de Saul qu'il ravageait l'Eglise, et, entrant dans les maisons, en tirait par force les hommes et les femmes, et les faisait mettre en prison. Et il est dit de lui, lorsqu'il eut résolu de se rendre à Damas : « Saul ne respirait que menaces et carnage contre les disciples du Seigneur. » C'est encore un zèle indiscret et peu réfléchi qui enflamma la colère et fut cause de la conjuration des quarante Juifs qui disaient aux grands Prêtres : « Nous avons fait vœu, avec de grandes imprécations contre nous-mêmes, de ne point manger que nous n'ayons tué Paul. » (*Act.* 23).

b. Cambyse, roi des Perses, ayant reçu de la part d'un honnête courtisan de sa cour de sérieux avertissements sur l'inconvenance qu'il y avait pour un souverain à s'enivrer, il en fut vivement irrité. Afin de donner cours à son ressentiment, il fit venir auprès de lui l'enfant de ce courtisan, prit un arc et une flèche, et, s'étant éloigné à une certaine distance, lui perça le cœur, en adressant au père ces déchirantes paroles : « Tu vois qu'un buveur de vin a encore la main et l'œil justes. » (*March.* Aut. sacr.).

c. L'empereur Théodose fut tellement affligé de la perte d'un de ses amis qui était mort lors d'un soulèvement populaire survenu à Thessalonique, en Illyrie, qu'il fit égorger par ses troupes 7,000 hommes qu'il avait attirés dans l'hyppodrome, sous prétexte d'assister à un spectacle. — Combien la colère est féroce et sauvage, quand elle peut disposer de la puissance et de la force ! (*Baron.*, adann. 390.).

d. L'empereur Valentinien était très-enclin à la colère. Une faute légère commise un jour par les chefs de quelques villes le mit dans une telle fureur, que,

dans chacune d'elles, il fit mourir trois conseillers, sans aucune forme de procès ni information ultérieure. — Une autre fois, un de ses pages ayant lâché trop tôt un chien de chasse qu'il tenait en laisse, et qui, lui ayant sauté dessus, le mordit, il le fit frapper avec tant de cruauté, qu'il en mourut le jour même.

e. Comme Mathias, roi de Hongrie, demandait à un de ses serviteurs d'apporter des figues fraîches sur la table, et que celui-ci lui répondit qu'il n'y en avait plus, il en fut irrité au point qu'il tomba mort sur le carreau, frappé d'une attaque d'apoplexie. (*Mansi*. disc. 8.).

f. On raconte de même, au sujet de Vinceslas, roi de Bohême, qu'ayant reçu une offense de quelqu'un, et ayant juré de le faire mourir, il tomba mort frappé d'apoplexie (*Ibid*.).

g. Stauratius, orgueilleux ministre de l'impératrice grecque Irène, s'étant vu déçu dans ses projets ambitieux, tomba dans une telle fureur, qu'une veine s'étant brisée dans son corps, il fut pris d'une perte de sang tellement violente, qu'il en mourut au bout de quelques minutes (*Stolb*. R. G. B. 24.).

h. Un médecin faisait un jour de sévères remontrances à un jeune homme très-emporté de sa nature et qui était malade, sur les suites déplorables de la colère. Mais celui-ci ne voulut point ajouter foi à ses paroles, fit tout le contraire de ce que lui avait recommandé le médecin, et devint de plus en plus violent. Le médecin l'ayant qualifié d'homme présomptueux et incorrigible, il tomba dans un accès de fureur extrême. A cette vue, le médecin saisit le miroir qui se trouvait suspendu au mur et le présenta au jeune homme, qui, dès qu'il

eut aperçu la paleur de sa figure et la férocité empreinte dans son regard, en fut tellement épouvanté qu'il n'osa pas trouver à redire au médecin lorsqu'il lui adressa ces paroles : « Vous le voyez, de fréquents orages déracinent l'arbre de la vie. » (*Moral. Reflex.* B. II.).

i. Le duc Louis le Sévère se trouvait dans une des provinces qui avoisinent le Rhin, lorsque son épouse, qui était restée à Donauwœerth, écrivit deux lettres : l'une adressée à son époux, l'autre à Henri Rucho, l'un des capitaines du duc. Le hasard voulut que les lettres fussent échangées, et que le duc reçut entre ses mains la lettre destinée à Rucho, quelques expressions affectueuses qu'elle renfermait excitèrent à un tel degré la jalousie du duc, qu'il monta au même instant sur son cheval, et, bouillant de colère et brûlant du désir de se venger, il regagna en toute hâte Donauwœerth, renversa la sentinelle, tua une femme qui se trouvait sur son passage, précipita du haut des créneaux de la citadelle la première femme de chambre qu'il rencontra, et, le lendemain, fit exécuter son innocente épouse, malgré ses larmes et ses protestations. On dit que la nuit suivante, ce furibond fut en proie à de telles frayeurs, que le matin on remarqua avec étonnement que ses cheveux avaient complètement blanchi (*Bavar. pia.* tom. II.)

j. Le roi Henri II était tellement habitué à se livrer aux saillies brusques de son humeur, dans ses discours et ses actions, qu'il y avait pour lui de quoi le couvrir de confusion et de honte, en présence de personnes d'une éducation toute vulgaire. Un jour, il fut sur le point d'arracher les yeux à un homme qui lui remettait une lettre renfermant des choses désagréables et

dont ce messager ignorait absolument le contenu : cependant il se contenta de lui égratigner la figure. — Une autre fois, il maltraita horriblement un seigneur, qui, dans une conversation, paraissait être du parti du roi d'Ecosse. Il lui abattit son chapeau, lui déchira ses habits, et mordit tout ce qu'il rencontra autour de lui, semblable à une bête féroce. Eclater en plaintes et en reproches amers, proférer des imprécations, menacer même de la mort, il se permettait tout indifféremment dès que les choses n'allaient pas au gré de ses désirs. (*Ber, Berc.* R. G. B. 12.).

k. Rufin, prêtre d'Aquilée, raconte au sujet d'un moine qui entrait souvent en colère, que ce dernier s'adressait à lui-même les paroles suivantes : « Je me retirerai dans un désert et me ferai ermite, afin que, quand je n'aurai plus personne autour de moi avec qui je puisse entrer en contestation, ma colère disparaisse et meure pour ainsi dire d'elle-même. » Aussitôt fait que dit. Il partit, et alla fixer son séjour dans une grotte. Or, il arriva qu'un jour, ayant laissé tomber deux fois la cruche dans laquelle il portait l'eau qui lui était nécessaire, il se vit obligé, à son grand regret, de recommencer une troisième fois. Ce n'est pas tout, à peine fut-il de retour dans sa grotte que sa cruche tomba par terre. Cette fois-ci, impossible de contenir sa colère ; l'ermite saisit la cruche et la brisa en mille pièces. Revenu de son premier emportement, il se dit en lui-même : « Le démon de la colère m'a trompé, il m'accompagne partout, parce qu'il a bâti son nid dans mon propre intérieur. Même lorsque je suis seul, j'ai à lutter contre lui. Donc, rien de mieux à faire que de retourner dans mon couvent et travailler avec la grâce

de Dieu et une patience infatigable à dompter et à étouffer entièrement ma colère. » (*Rufin.* Vita Patrum.).

l. Dans son Apologétique, Tertullien invite les païens à déclarer si jamais les chrétiens ont cherché à venger une injure. «Combien de fois, dit-il, la populace, de son seul mouvement, ne nous poursuit-elle pas à coups de pierres ou des torches à la main ! Dans les fureurs des bacchanales, on n'épargne pas même les chrétiens morts, défigurés, demi-consumés ; on les arrache du repos de leur sépulture ; on les mutile, on les met en pièces. Cependant nous a-t-on vus jamais chercher à nous venger, nous que l'on poussait avec un si furieux acharnement, nous que l'on n'épargne pas jusque dans les liens de la mort ? Pourtant il nous suffirait d'une seule nuit et de quelques petites torches pour nous donner une ample vengeance, s'il nous était permis de repousser le mal par le mal. Mais loin d'ici qu'on venge une société divine par le feu humain, ou qu'elle s'afflige des épreuves qui la font connaître ! » (*Tertull.* Apol.).

m. Un ermite ayant résolu de se venger d'une injure, ce fut en vain que Sisois, son abbé, s'efforça de l'en détourner. Enfin, ne sachant plus quel moyen employer : Nous allons, lui dit-il, nous mettre à prier ensemble, et l'abbé de commencer aussitôt par s'écrier : « Mon Dieu !... il n'est nul besoin que vous preniez soin des choses qui nous concernent, ni que vous nous veniez en aide par votre protection, car ce frère que voici soutient que nous sommes nous-mêmes chargés du soin de nous venger ! » Ces paroles touchèrent l'âme du frère, il tomba aux pieds de l'abbé, et le pria de lui pardonner (*Rufin.* Vit. Patr. l. 3.).

SENTENCES.

a. « L'envie et la colère abrègent les jours, et l'inquiétude fait venir la vieillesse avant le temps. » (*Eccli.* 30 26.)

b. « La pierre est lourde et le sable est pesant ; mais la colère de l'insensé pèse encore plus que l'un et l'autre. » (*Prov.* 27, 3.)

c. « L'homme emporté excite des querelles, et celui qui se fâche aisément sera plus prompt à pécher. » (*Id.* 29, 22.)

d. « L'homme s'irrite, mais le chrétien surmonte sa colère. » (*Salvian.* ep. 9.)

e. « Evitons la colère : elle obscurcit l'intelligence, étouffe le sentiment de la douceur, tourne en dérision la justice, trouble la paix de l'âme, brise les liens de l'amitié, change la sagesse en folie, et soulève des tempêtes dans notre intérieur. » (*S. August.* Serm. 9. ad Fratr.)

f. « La colère vous déplaît dans autrui : eh bien, ce qui vous déplaît dans les autres doit aussi vous déplaire en vous. » (*Alcuin.* l. de virt.)

g. « La colère engendre le ressentiment et le ressentiment la haine, qui n'est que la colère prolongée et réfléchie. De la haine naissent les meurtres, sinon en fait, du moins en volonté. La colère est la mère de la dispute, de la mésintelligence, de la médisance et de la calomnie. » (*S. Aug.* l. c.)

h. « Celui qui a surmonté sa colère a terrassé son plus redoutable ennemi. — Moins vous maîtrisez votre colère, plus elle vous maîtrisera vous-même. — La fin

de la colère est le commencement du repentir, écrit Sénèque, qui a composé tout un livre sur *la colère.* »

i. Caton avait coutume de dire que la colère ne différait de la rage que par la brièveté de sa durée. — Le même Sénèque dont nous venons de parler appelle aussi la colère une rage de peu de durée (*Plutarch.* in Apoph.).

k. Comme on demandait un jour à Platon quel était le signe auquel on reconnaissait un homme vraiment sage, il répondit : « Le sage ne se fâche jamais lorsqu'on le blâme, il ne s'élève jamais lorsqu'on le loue. » (*Laertius,* in vit.).

l. L'empereur Auguste ayant prié le philosophe Athénodore qui se disposait à quitter sa cour, de lui laisser un bon conseil pour souvenir, il lui dit : « Je vous conseille, chaque fois que vous vous sentirez en colère, de ne prendre aucune résolution avant d'avoir récité tout bas toutes les lettres de l'alphabet. » Ce conseil plut tellement à l'empereur qu'il ne voulut point laisser partir le philosophe sous prétexte qu'il aurait encore longtemps besoin de lui (*Plutarch.* in Aug.).

COMPARAISONS.

a. Comme la fumée obscurcit la lumière des yeux, ainsi la colère trouble l'intelligence.

b. « De même que, vus à travers un nuage, les objets paraissent plus grands qu'ils ne sont en réalité, de même aussi les injures reçues nous semblent dans la colère plus graves que quand nous les considérons avec calme et sang-froid. » (*Plutarch.* in moral.).

c. Semblable à un estomac faible et délicat qui ne peut digérer une nourriture trop forte, une âme basse et sans grandeur ne saurait pardonner une parole dure et sévère.

d. De même que l'abeille irritée perd son dard en nous piquant et se cause ainsi à elle-même le plus grand dommage, de même l'homme qui se livre aux accès et aux emportements de la colère, peut se considérer comme celui qui en reçoit le dommage le plus considérable.

e. La chaux non dissoute fermente aussitôt qu'on y mêle de l'eau; ainsi l'homme fier et orgueilleux qui ne sait pas se faire violence s'emporte et s'échauffe à la moindre offense qu'il reçoit.

f. « De même que les petits de la chienne sont d'abord privés de la vue, ainsi les premiers désirs et mouvements de la colère sont irréfléchis et en quelque sorte aveugles. » (*S. Nilus,* in orat. de irâ).

g. Le feu est facile à éteindre aussi longtemps qu'il est comprimé dans un lieu fermé, mais il n'en est plus de même lorsqu'il a commencé à sortir par la porte et les fenêtres; ainsi la colère qui bouillonne dans le cœur de l'homme, s'éteint plus facilement que quand elle s'est déjà produite au dehors par des paroles.

Proverbes allemands.

h. Celui qui agit dans la colère met à la voile au milieu de la tempête.—La colère et le regret se donnent mutuellement la main.—Le regret suit de près la colère.—La colère abrège les jours.—La colère est suivie d'effroyables hôtes.—Les folies de la colère sont plus

nuisibles que trois fléaux (à battre le grain).—Le temps est le médecin de la colère.—Le meilleur contrepoison de la colère, c'est la patience.—La colère a des bras au cœur (en d'autres termes, la colère ne sait pas temporiser).—Se venger c'est commettre une nouvelle injustice.—La vengeance ne demeure pas sans vengeance. Une vengeance en appelle une autre.—Il faut éteindre le feu, non avec du feu, mais avec de l'eau (c'est-à-dire, il faut opposer la douceur à la colère).—*Sailler's Weisheit auf der Gasse*).

3. *Intempérance.*—Le sage fils de Sirach disait : « Ne soyez jamais avide dans un festin, et ne vous précipitez point sur toutes les viandes ; car l'excès des viandes cause des maladies et le trop d'avidité à manger donne la colique. » Lorsque Dieu fit tomber dans le camp des Israélites une telle abondance de cailles que l'espace qu'elles remplissaient était aussi étendu que le chemin qu'on peut faire en un jour, ils en mangèrent en si grande quantité qu'il en mourut un grand nombre, frappés par la colère de Dieu, en punition de leur intempérance. — « Ils avaient encore la chair entre les dents, est-il dit dans la sainte Ecriture, et ils n'avaient pas encore achevé de manger cette viande que la colère du Seigneur s'alluma contre le peuple et le frappa d'une très-grande plaie. » (*Nomb.* 11, 32, 33).

Nabal était à la fois un gourmand et un ivrogne. Il se montra froid et insensible aux modestes prières de David. Lorsque les vapeurs du vin se furent dissipées, sa femme lui raconta tout ce qui s'était passé, et son cœur fut comme frappé de mort et demeura insensible comme une pierre. — Dix jours après, le Seigneur le frappa véritablement et il mourut (1. *Rois,* 25).

Balthasar, roi de Babylone, fut un mauvais souverain, parce qu'il aima les plaisirs de la table. Les longs festins au milieu desquels il passa une grande partie de son temps, affaiblirent ses facultés physiques et intellectuelles. Pour s'être servi des vases qu'il avait enlevés au temple de Jérusalem, il vit sa sentence de mort écrite sur une muraille, et perdit encore la même nuit et son trône et sa vie (*Dan.* 5).

Le mauvais riche avait, au sein de son abondance, étouffé en lui tout sentiment de compassion pour les nécessiteux, toute pensée de mort et d'éternité. Aussi sa vie fut-elle de courte durée, et il ne tarda pas à être précipité dans les flammes de l'enfer (*Luc*, 16).

Le livre des Proverbes décrit en ces termes les suites de l'intempérance : « A qui dira-t-on : Malheur ? Au père de qui dira-t-on : Malheur ? Pour qui sont les querelles ? Pour qui les précipices ? Pour qui les blessures sans sujet ? Pour qui la rougeur ou l'obscurité des yeux, sinon pour ceux qui passent le temps à boire du vin, et qui mettent leur plaisir à vider les coupes ? Ne regardez point le vin, lorsqu'il paraît clair, lorsque sa couleur brille dans le verre. Il entre agréablement, mais il mord à la fin comme un serpent, et il répand son venin comme un basilic. » (*Prov.* 21).

b. Les médecins avaient déclaré à un malade que s'il se précautionnait contre l'ivrognerie qui lui avait causé l'hydropisie, il parviendrait facilement à l'âge de soixante ans; mais que s'il ne voulait pas vivre avec tempérance, il pouvait à peine espérer de vivre encore trois semaines. Mais, écoutez la réponse de cette incorrigible buveur ! Je préfère, dit-il, boire encore à mon aise pendant trois semaines et mourir ensuite, que

de jeûner pendant soixante ans (*Engel.* dom. 2. p. Epiph.).

c. Les vieux Germains, peuple remarquable par sa continence, sa bravoure et son amour de la patrie, se déshonoraient souvent par la passion de l'ivrognerie, ce qui donnait lieu à de fréquentes disputes et à des rivalités qui ne finissaient que par des luttes et des combats sanglants (*Tacitus*).

d. Alexandre-le-Grand, qui régnait sur tant de milliers d'hommes, fut lui-même un jour tellement dominé par le vin qu'il tua son meilleur ami (*Curtius*).

e. Attila, ce puissant roi des Huns, s'étant enivré au milieu d'un festin, il tomba sans connaissance dans son camp. Sanguin comme il l'était, il saignait souvent du nez, ainsi que cela arrive encore maintenant aux personnes de ce tempérament. Mais comme il était couché sur le dos, le sang ne pouvant reprendre son cours naturel, une veine se brisa dans son corps, le sang reflua sur l'estomac et dans les poumons, et il mourut dans cet état (*Stolb.* R. G. B. 17).

f. En 1650, un certain Adam Steckmann, vigneron alsacien, qui avait dissipé tout son argent au cabaret, s'en retournait chez lui, échauffé par le vin et aigri de l'état de pauvreté à laquelle il se vit tout à coup réduit. Sa femme était absente. Son petit enfant le pria instamment de lui donner du pain, et comme sa fille lui présentait un couteau, il s'en servit pour tuer les deux enfants. Un autre enfant qui reposait dans son berceau se mit à pousser des cris lamentables. Le père l'en arracha avec violence, le jeta contre le mur avec une telle force qu'il retomba mort sur le plancher. En ce moment, la mère arriva à la maison. A peine a-t-elle

aperçu les cadavres ensanglantés de ses enfants qu'elle est frappée d'apoplexie et meurt quelques minutes après. — C'est ainsi que, dans l'espace d'une heure, cet ivrogne avait tué toute sa famille; quant à lui il ne tarda pas non plus à mourir, mais ce fut de la main du bourreau (*Lohn.* Bibl. I, 689.).

g. Les anciens Romains détestaient tellement les buveurs qu'ils les chassaient du sénat et les excluaient de tous les emplois publics. C'est pour ce motif qu'il était défendu aux jeunes gens de boire du vin avant l'âge de trente ans. Quant aux femmes, elles s'en abstenaient pendant toute leur vie (*Valer. Max.* l. 3.).

h. Les Grecs de l'antiquité avaient fait une loi qui statuait que celui qui dépenserait sa fortune par des excès d'intempérance, ne serait pas enterré dans le tombeau de ses ancêtres, mais dans un lieu rempli d'immondices (*Alexand.* ab Alexand. l. 6.).

i. L'empereur Zénon était très-adonné à la boisson. Le genre de vie peu régulière qu'il menait, lui occasionna le mal caduc qui, chaque fois qu'il s'enivrait, prenait des proportions plus effrayantes. Dans la nuit du 9 avril 491, s'étant levé de table, ivre comme de coutume, il eut une attaque épyleptique, qui, cette fois, fut si violente qu'il tomba à la renverse et cessa de donner aucun signe de vie. Les employés de sa maison le crurent mort et en avertirent aussitôt son épouse l'impératrice Ariadne. Heureuse d'avoir l'occasion de se défaire d'une manière si honnête de son époux qui lui était devenu à charge, dès le point du jour elle fit transporter secrètement son corps dans le caveau impérial, où elle plaça des gardes auxquelles elle défendit expressément de ne laisser pénétrer per-

sonne, et de ne point non plus en ouvrir la porte lors même qu'on entendrait quelque bruit venant de l'intérieur. — A peine 24 heures s'étaient-elles écoulées que les gardes entendirent pousser des cris et des gémissements dans le caveau. — C'était Zénon qu'on avait cru mort et qui revenait à lui. Dès qu'il avait reconnu qu'il était dans le caveau impérial, il s'était mis à pousser des cris lamentables. Cependant ses lamentations ne touchèrent personne ; la porte resta fermée car il est vraisemblable que les gardes s'étaient laissés corrompre par l'impératrice. — Comme on entra quelque temps après, on vit que l'empereur, de désespoir, s'était déchiré le bras droit avec les dents, et avait rongé une de ses bottes jusqu'à ce qu'enfin la mort vint mettre fin à ses tourments (*Stolb.* R. G. B. 18.).

k. L'ancienne discipline ecclésiastique fixait pour les péchés opposés à la tempérance, les peines suivantes : « Celui qui mange outre mesure de telle sorte qu'il en soit incommodé, jeûnera un jour au pain et à l'eau. — Celui qui s'enivre de manière à être obligé de vomir, fera pénitence pendant quinze jours, et celui qui l'y a engagé, pendant sept jours ; et si le péché a été commis par méchanceté, ce sera pendant trente jours. »

APPENDICE.

Des mauvais traitements exercés envers les animaux.

Il est incontestable que c'est pécher contre le cinquième commandement que de traiter sans ménagement et souvent même avec une brutalité sauvage, des créatures douées comme nous de susceptibilité.

Ce péché est d'autant plus grand qu'il conduit presque toujours à de semblables procédés sur les êtres raisonnables, comme l'expérience ne le prouve que trop.

a. L'Ecriture sainte, parlant des égards que l'on doit aux animaux, s'exprime ainsi : « Le juste se met en peine de la vie des bêtes qui sont à lui ; mais les entrailles des méchants sont cruelles. » (*Prov.* 12, 9).

La loi mosaïque renferme une foule de prescriptions concernant les ménagements et la douceur dus aux animaux. Ainsi il est dit au chapitre 23, verset 57 de l'Exode : « Si vous voyez l'âne de celui qui vous hait tombé sous sa charge, vous ne passerez point outre, mais vous l'aiderez à le relever », et au chapitre 22, verset 20 du Deutéronome : « Vous ne laburerez point avec un bœuf et un âne attelés ensemble (1). » — Chez les Israélites, au lieu de battre le blé comme c'est l'usage chez nous, on le faisait égrener sous les pieds des bœufs. Il arrivait alors que des hommes avares et cruels leur recourbaient la tête, afin qu'ils ne pussent en manger. C'est pourquoi le Seigneur donna ce commandement à Moïse : « Vous ne lierez point la bouche du bœuf qui foule vos grains dans l'aire. » — Si, marchant dans un chemin, vous trouvez sur un arbre, ou à terre, le nid d'un oiseau, et la mère qui est sur les petits ou sur les œufs, vous ne retiendrez point la mère avec ses petits, mais ayant pris les petits, vous la laisserez aller, afin que vous soyez heureux et que vous viviez longtemps. » (*Deut.* 22, 6, 7). Ainsi la prospérité était promise sur la terre à ceux qui, émus de compassion en-

(1) De peur que l'âne ne soit trop surchargé.

vers ces tendres animaux, les traitaient avec douceur. — Le sabbat était aussi un jour de repos pour les animaux domestiques, et tous les sept ans, époque du Jubilé, ils prenaient aussi un grand repos. Les fruits étaient communs, cette septième année, et il n'y avait pas jusqu'aux bêtes sauvages qui ne dussent participer à la nourriture que le maître devait à ses animaux domestiques (3 *Levit.* 25, 7).—Un ange reprocha à Balaam les mauvais traitements qu'il avait fait subir à son ânesse (*Nombr.* 22, 32).—Nous voyons par l'exemple de Jacob avec quelle douceur les patriarches traitaient leurs animaux, lorsque s'excusant de ne pouvoir suivre Esaü à cause de la faiblesse de ses troupeaux, il lui dit : « Vous savez, mon seigneur, que j'ai avec moi... des vaches pleines; que si je les lasse en les faisant marcher trop vite, tous mes troupeaux mourront en un même jour. » — Lorsque Dieu épargna la ville de Ninive, il dit entre autres choses à Jonas mécontent : « Ne dois-je point prendre pitié de Ninive, la grande ville dans laquelle se trouvent plus de 120,000 hommes qui ne savent pas distinguer le bien du mal, outre un si *grand nombre d'animaux!* » La sainte Écriture nous avertit en outre d'avoir un soin tout particulier des animaux domestiques qui vivent entièrement sous la dépendance de l'homme « avez-vous des troupeaux, ayez-en soin. » (*Eccl.* 7, 24). La touchante sollicitude du Seigneur pour les animaux est ainsi décrite au psaume 144 : « Seigneur, tous ont les yeux tournés vers vous, et vous leur donnez leur nourriture en temps convenable, vous ouvrez votre main et vous remplissez tous les animaux des effets de votre bonté. » — Le Seigneur a voulu ranimer et entretenir la confiance

des hommes en sa divine Providence en leur faisant voir quelle est la bonté du Créateur envers les animaux : « Voyez les oiseaux du ciel, ils ne sèment point, ni ne moissonnent; ils n'amassent rien dans les greniers; mais votre Père céleste les nourrit. » (*Matth.* 6, 26). —« N'est-il pas vrai que deux passereaux ne se vendent qu'une obole! et cependant il n'en tombe aucun sur la terre sans la permission de votre Père. » (*Matth.* 10, 20). Ainsi les animaux même les plus insignifiants sont l'objet des soins de la divine Providence.

b. L'empereur Domitien, qui vivait dans le premier siècle du christianisme, était un tyran remarquable par sa cruauté. On dit qu'à un âge très-tendre, il se plaisait déjà à faire souffrir les animaux. Mais, parvenu à un âge plus avancé et devenu empereur, il s'enfermait chaque jour pendant un temps déterminé dans ses appartements, et son plus grand plaisir était alors de tuer des mouches.

c. Un enfant ayant crevé les yeux à des cailles qu'il avait ensuite relâchées, les Athéniens le condamnèrent à mort en punition de ce crime. Le jugement qu'ils prononcèrent reposait uniquement sur cette considération que : si cet enfant est déjà cruel envers les animaux, il n'aurait pas manqué dans la suite d'être envers les hommes un véritable tyran.—Sans doute, le châtiment était trop sévère, mais la crainte qui lui servait de fondement attestait la vérité de cette assertion, savoir que de petits tyrans d'animaux deviennent presque toujours de grands tyrans d'hommes (*Lebensfrücte* von Sin. S. 451).

d. Avant sa conversion au christianisme et lorsqu'il était encore enfant, saint Ephrem passant un jour dans

la saison de l'hiver à travers une vaste forêt, vit la vache d'un homme pauvre couchée sous un arbre; dès qu'il l'eut aperçue, il n'eut rien de plus pressé que de lui jeter des pierres pour la forcer de se relever. Il la poursuivit jusqu'à ce que, épuisée de fatigue, elle succomba et resta morte sur la place. La nuit suivante, elle fut dévorée par les bêtes féroces. Un mois après, les parents de l'enfant lui ayant ordonné d'entreprendre un long voyage, il fut surpris par la nuit et forcé d'entrer dans la cabane d'un berger pour demander à y passer la nuit; ce qui effectivement lui fut accordé. Comme ce berger était un homme adonné à la boisson, il arriva précisément que cette nuit-là il s'endormit dans un état d'ivresse complète. Pendant la nuit une grande partie de son troupeau lui fut enlevée. Les propriétaires du troupeau, ayant appris l'enlèvement, arrivèrent effrayés de grand matin auprès du berger, et, dès qu'ils eurent aperçu le jeune étranger, ils le soupçonnèrent d'avoir été d'intelligence avec une bande de voleurs, pour leur faciliter le vol. Ephrem fut donc saisi et conduit en présence de l'autorité. Il resta en prison pendant huit jours, et vit en songe un jeune homme d'une grande beauté et d'un regard menaçant qui en se tenant debout devant lui, lui déclara que la prison dans laquelle il était enfermé et les chaînes qu'il portait, étaient une punition du crime qu'il avait commis. Ces paroles dites, l'apparition cessa. L'enquête dura encore quelque temps, jusqu'à ce qu'enfin l'innocence de l'enfant fut reconnue. — Saint Ephrem pleurait encore à un âge très-avancé cette étourderie de son enfance (*Stolb.* R. G. B. 12).

e. Les Mahométans eux-mêmes reconnaissaient qu'on

ne doit pas tourmenter les animaux. Ainsi le calife Abu-Becr ordonnait de ne pas surcharger et maltraiter les bêtes de somme et surtout les chameaux; d'alléger le fardeau de ceux qui étaient fatigués et de le répartir entre les autres. On ne devait point tuer le chameau devenu incapable de travailler, mais le conduire avec soi et le soigner avec affection (*Le même*, vol. 22).

f. Les Arabes qui habitent dans les Etats de Fetz et du Maroc ont une prédilection particulière pour leurs chevaux. Ils ne les battent jamais; mais, par un traitement sage et prudent, ils savent les rendre tellement souples et dociles, que, même au milieu d'une course très-précipitée, ils peuvent les arrêter sur-le-champ, les quitter sans qu'il soit besoin de les attacher, avec l'assurance de les retrouver à l'endroit même où ils les ont laissés.—Combien cet exemple devrait faire rougir ceux qui, chez nous, maltraitent si horriblement ces animaux! (*Beispiele d. Guten.* B. 3, p. 113).

g. Au temps d'Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine, un soldat qui conduisait un mulet chargé de plusieurs sacs d'argent, se dirigeait vers la tente du roi. S'étant aperçu que sa charge était trop lourde, mu de compassion pour cette pauvre bête, il lui enleva quelques sacs et les porta lui-même sur son dos. Le roi avait été témoin de cet acte d'humanité. Comme le soldat s'était arrêté pour se décharger ainsi que son mulet, le roi s'avança vers lui et lui dit d'un ton de bienveillance: « Courage! brave guerrier! les sacs que tu as portés par compassion pour cet animal t'appartiennent; tu es digne de les posséder. » (*Le même*, 114).

h. Un homme avait pris la résolution de noyer son chien. Après s'être longtemps efforcé de vaincre sa ré-

sistance, il le frappa de la manière la plus sauvage, et, après avoir essayé de nouveau de le pousser dans la rivière, il y parvint enfin ; mais, par mégarde, il y tomba lui-même en même temps que lui. Lorsque le chien vit son maître dans l'eau, il s'approcha aussitôt de lui, et parvint, non sans beaucoup de peine, à le ramener sur le bord. L'animal parut en ressentir une grande joie ; il léchait ses vêtements et le comblait de mille caresses. Mais que fit cet homme féroce? Après être revenu de sa première frayeur, il saisit de nouveau le chien qui venait de lui sauver la vie, et le précipita dans l'eau. Cette fois-ci, épuisé probablement par les coups qu'il avait reçus, non moins que par les efforts qu'il avait faits pour sauver la vie à son maître, il lui fut impossible de se sauver à la nage, et il alla mourir sous les flots (*Le même*, 12).

i. Un vieux domestique de Pacelent, près de Greifenhagen, perdit la vie par un accident d'un genre tout particulier. Il agaçait une cigogne qui était dans son nid, en s'efforçant, à plusieurs reprises différentes, de s'en emparer. La cigogne, fatiguée de ses importunités, se servit, pour se défendre, de son long bec, et lui déchira la peau à la jointure de l'index. Le lendemain, déjà, l'enflure avait gagné son bras et ses deux jambes, et, au bout de dix jours, malgré tous les soins des médecins, il avait cessé de vivre. — On sait combien sont dangereuses les blessures de certains animaux en fureur (*Preuss. Staat's Zeit. aus Stettin.* 14 jul. 1846).

B. Des devoirs prescrits par le cinquième Commandement.

1. *Obligation de veiller à la conservation de notre vie et de celle du prochain.*

a. Ecoutez comment l'Ecriture sainte apprécie le prix de la santé: « Un pauvre qui est sain et qui a des forces, vaut mieux qu'un riche languissant et affligé par des maladies. — Un corps qui a de la vigueur, vaut mieux que des biens immenses. — Il n'y a point de richesses plus grandes que celle de la santé du corps, ni de plaisir égal à la joie du cœur. » (*Eccl.* 30, 14). C'est parce que la santé est un bien si précieux et un moyen puissant pour remplir convenablement ses devoirs, que la loi mosaïque renferme tant de prescriptions ayant pour objet la conservation de la santé du corps. Aussi les Israélites avaient une connaissance exacte des animaux qu'il leur était permis ou défendu de manger (*Lévit.* 11). Ces prescriptions n'avaient pas seulement leur raison d'être dans des motifs religieux, car elles n'avaient souvent d'autre but que la conservation de la santé. Il leur était interdit, entre autres, de manger de la viande de porc, car celui qui en mange sous un climat chaud, s'expose au danger d'être infecté de la gale ou de la lèpre, comme l'attestent Plutarque (*Traité sur Isis et Osiris*), et Ælian, dans son Histoire des animaux, v. 10, ch. 16. Même dans les pays froids, ceux qui veulent se guérir des maladies de la peau doivent, selon l'opinion des médecins de nos jours, s'en abstenir. C'est pour ces motifs et autres semblables que plusieurs autres peuples de l'Orient, entre autres les Arabes (*Plin.* Hist. natur., lib. 8, cap. 52), les Egyptiens (*Hérodote*, l. 2, c. 47), les Indiens (*Ælian's Thiergeschicte.* B. 16), s'en abstenaient et s'en abstiennent encore. Quant aux Mahométans, le Coran leur en fait une défense expresse (*Sur.* 2, 175). Comme en Orient, la putréfaction des corps a lieu très prompte-

ment sous l'action d'une forte chaleur; ceux qui touchaient des cadavres étaient impurs pendant quelques temps, et étaient obligés de se baigner et de laver leurs vêtements, pour éloigner le danger qui eût pu résulter de leur contact (*Lévit.* 11, 39 et 21, 1). — Pour ce qui concerne la lèpre, maladie horrible et fort contagieuse en Orient, Dieu avait établi par le ministère de Moïse une foule de lois et de prescriptions (*Lévit*, 13). Tous ceux qui, après une sévère enquête des prêtres, étaient jugés en être infectés, devaient sortir des villes et des villages, tête nue et le menton voilé, et crier à tous ceux qu'ils rencontraient : Impur! Impur! Les usages et les cérémonies que faisaient les prêtres en purifiant, ou plutôt en déclarant pur un lépreux, et la manière de purifier les maisons, sont consignés au chapitre quatorzième du Lévitique. — En Orient, l'abondance des rosées produisant une fraîcheur très-nuisible à la santé, on est obligé de bien se couvrir lorsqu'on passe la nuit en plein air et dans des locaux ouverts. Les pauvres qui n'avaient pas de couvertures ou qui étaient obligés de passer la nuit sous le ciel libre, se couvraient tout le corps avec leurs manteaux. C'est par égard pour leur santé, qui souvent était leur unique bien, que Dieu avait porté la loi suivante (*Exod.* 22, 26) : « Si votre prochain vous a donné son habit pour gage, vous le lui rendrez avant que le soleil se soit couché, car c'est le seul vêtement qu'il a pour se couvrir, c'est celui dont il se sert pour couvrir son corps, il n'en a point d'autre pour mettre sur lui quand il dort. » —Dieu établit encore une foule d'autres lois concernant la santé et la vie des Israélites; mais il s'occupa surtout du sort des pauvres et des délaissés. A tout ouvrier pauvre, on de-

vait lui payer chaque jour son salaire, parce qu'il était dans la nécessité et en avait besoin pour vivre (*Lévit.* 19,13).

Un israélite ne pouvait pas défendre à un autre Israélite de recueillir des raisins dans sa vigne ou des épis dans son champ, selon ces paroles du Deutéronome : « Quand vous entrerez dans la vigne de votre prochain, vous pourrez manger des raisins autant que vous voudrez, mais vous n'en emporterez point dehors avec vous. Si vous entrez dans les blés de votre ami, vous pourrez en cueillir des épis et les frotter dans la main, mais vous ne pourrez en couper avec la faucille. » — « Lorsque vous aurez coupé vos grains dans votre champ, est-il dit un peu plus loin, et que vous y aurez laissé une javelle par oubli, vous ne retournerez point pour l'emporter ; mais vous la laisserez prendre à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, afin que le Seigneur votre Dieu vous bénisse dans toutes les œuvres de vos mains. » (*Deut.* 24, 19, etc.) Celui qui bâtissait une maison était obligé de faire un petit mur d'appui tout autour du toit, de peur que le sang ne fût répandu en sa maison, et que, quelqu'un tombant de ce lieu élevé en bas, il ne fût coupable du sang répandu (*Deut.* 22, 8). — « Vous ne mettrez rien devant les pieds de l'aveugle qui puisse le faire tomber, » est-il dit au Lévitique (19, 14). — Quand arrivait la fête des Tabernacles, fête de réjouissance, le fils, la fille, la servante, l'étranger, la veuve, l'orphelin, toutes les personnes qui composaient la maison devaient y prendre part et s'y réjouir (*Deut.* 16, 11). — Chaque septième année était une fête solennelle ; tous les esclaves étaient rendus à la liberté, et leurs maîtres étaient alors obligés de leur donner quelque chose de

leurs troupeaux, de leur grange et de leur pressoir, afin de subvenir à leurs premières nécessités (*Deut.* 15, 14). Mais nous irions trop loin s'il nous fallait énumérer toutes les lois faites en vue de la santé et du bien-être du peuple juif.

Qui pourrait redire les services innombrables que Joseph rendit à des milliers de personnes, en employant toutes les ressources que lui suggérait son dévouement, pour empêcher l'Egypte de succomber à la famine ? En cela, il fut une figure de Jésus qui, lui aussi, travailla avec ardeur au bien-être corporel des hommes, par le prodige de la multiplication des pains, et en se montrant si compatissant envers une multitude de peuple affamé (*Marc.* 8, 2), ainsi que par les guérisons nombreuses qu'il opéra (*Luc*, 8, 55). Quelle preuve le Sauveur ne donna-t-il pas de la part qu'il prenait au bien-être corporel des hommes, lorsque, après avoir ressuscité la fille de Jaïr, il rappela à ses parents de lui donner quelque chose à manger, la joie leur faisant oublier de le faire eux-mêmes (*Luc*, 8. 55). — Saint Paul paraissait être vivement préoccupé de la santé de son disciple Timothée, lorsqu'il lui écrivait : « Cessez de ne plus boire que de l'eau, mais usez d'un peu de vin, à cause de la faiblesse de votre estomac et de vos fréquentes maladies » (1. *Tim.* 5, 23). — Le même apôtre, lors de son voyage à Rome, montra une grande sollicitude pour la vie de ses semblables (*Act.* 27, 30). Par sa prudence, il retint les matelots qui voulaient s'enfuir et abandonner à la merci des flots les passagers qui se trouvaient sur le vaisseau.

b. Les païens et les chrétiens. — Le contraste que nous remarquons dans la conduite des chrétiens et des

païens, sert à nous prouver qu'il n'y a que la vraie foi qui apprenne à l'homme à se montrer miséricordieux et compatissant envers ses semblables. Parmi les crimes des païens[1], saint Paul énumère : l'injustice, la méchanceté, la fornication, l'avarice, la malignité, l'envie, les meurtres, les querelles, la fourberie (*Rom.* 1, 29). Quelles cruautés vraiment inouïes les païens ne se permettaient-ils pas envers leurs esclaves? Un païen, Sénèque, disait (*Lib.* 1. Ep. 47) « qu'en présence de leurs maîtres, ils ne pouvaient ni tousser, ni éternuer, ni même mouvoir les lèvres, sans en être sévèrement châtiés. Quand on les rouait de coups, il ne leur était pas permis de faire entendre la moindre parole, de pousser le plus léger soupir. On les faisait souvent rester debout pendant des nuits entières, gémir dans quelque coin, mourant de faim et immobiles comme des statues. Chaque propriétaire était libre de tourmenter son esclave selon son bon plaisir. — Ils n'épargnaient pas même leurs enfants auxquels ils faisaient endurer les supplices les plus atroces. — Les mères tuaient leurs propres enfants, les jetaient aux chiens, les livraient à la dent des bêtes féroces, ou les précipitaient dans l'eau » (*Tertul.* Apol. c. 9). De leur côté, quand leurs parents étaient malades de la peste, les enfants les chassaient de la maison, les laissant errer çà et là en proie à toutes les souffrances, ou bien les tuaient eux-mêmes. Saint Denis, évêque d'Alexandrie, écrit à ce sujet : « Les païens repoussaient loin d'eux ceux qui commençaient à devenir malades (de la peste) et bannissaient de leur présence ce qu'ils avaient de plus cher (leurs parents, leurs frères et leurs sœurs). Lorsqu'ils les rencontraient demi-morts sur la rue, ils les foulaient aux pieds, et lorsqu'ils

étaient morts, ils les jetaient en pâture aux chiens sans leur donner aucune espèce de sépulture » (*Euseb.* Hist. eccl. l. 3, c. 22).

Les persécutions des chrétiens, consignées dans les Actes des martyrs, attestent de la manière la plus éclatante l'état de cruauté et de barbarie dans lequel les païens étaient tombés. — Mais, le christianisme venu, ils apprirent à connaître une vertu qui leur avait été jusqu'alors inconnue : la charité unie à la miséricorde. Depuis que le Sauveur a dit qu'il regardait comme fait à lui-même le moindre service rendu au prochain, ses partisans n'ont rien eu de plus à cœur que de s'intéresser avec zèle au sort des malheureux. Il n'est rien que les saints Pères et les premiers évêques recommandent avec tant d'instance que le soin des pauvres et des malades. — Saint Cyprien, séparé de son troupeau, ne cessait d'exhorter ses prêtres et ses diacres de s'appliquer avec ardeur au soutien des veuves, des pauvres et des malades. (*Ep.* 36.) — Saint Grégoire de Nazianze (*Orat.* 27. de paup.) disait de son côté : « Portez secours aux malades, donnez-leur à manger, veillez à ce qu'ils aient de quoi se reposer la nuit, offrez-leur les services de la médecine, bandez leurs plaies, adressez-leur des paroles de consolation, exhortez-les à la patience, montrez-leur une âme sereine et approchez-vous du lit des malades. » Les Actes des martyrs disent de saint Gallian que, bien qu'il fût consul et appartînt à la noblesse romaine, il soignait les malades en personne et leur donnait lui même la nourriture et les secours dont ils avaient besoin. — Le saint martyr Théodote avait fait de sa maison un véritable lieu de refuge, où il accueillait les délaissés, il les

servait et priait pour eux (*Ruinart*. Act. martyr.). — Maucratius, frère de saint Basile, se faisait un devoir d'aller tous les jours à la chasse pour être agréable à ses malades et les fortifier par une nourriture succulente et délicate (*Bolland.* t. 7. Masi.). — Un nommé Jean, disciple de saint Ammon, servit pendant douze ans un malade très-impatient, sans donner jamais le moindre signe de mécontentement (*Vit. Patr.*). — Saint Denis décrit (*Euseb.* Hist. l. 7, c. 22.) la conduite héroïque des chrétiens du troisième siècle lors de l'invasion de la peste. Tous ceux qui en étaient atteints ils les soignaient avec empressement sans jamais rougir des humbles fonctions que leur imposait ce devoir de charité : plusieurs, dit-il, moururent victimes de leur dévouement. — Dès que saint Ephrem apprit dans sa solitude que la famine avait éclaté, il courut porter secours aux indigents, exhortant les riches à contribuer à leur entretien en donnant leur superflu. Il prépara plus de trois cents lits, où il déposa et soigna avec amour ceux qui étaient affaiblis par les rigueurs de la faim (*Sozom.* Hist. III. c. 15.). Afin de ne point forcer les chrétiens malades à réclamer le secours des médecins païens, qui souvent employaient des remèdes réprouvés par la religion, un grand nombre d'évêques, de prêtres et de diacres des premiers siècles s'appliquaient à l'étude de la médecine. Ainsi, Eusèbe (*Hist.* l. 8, c. 13) fait mention d'un prêtre nommé Zénobius qui était très-versé dans la médecine, et qui mourut martyr, et de Théodose, évêque de Laodicée, qui excellait dans cet art.

c. Saint Deogratias, évêque de Carthage, qui vivait au milieu du cinquième siècle, donnait aux malades

tous les soins dont ils avaient besoin. Il leur faisait préparer une nourriture convenable, la leur donnait lui-même, et accompagnait les médecins lorsqu'ils se rendaient auprès de leurs lits. Même pendant la nuit, il veillait sur eux, pensait à tous leurs besoins, et, allant d'un lit à un autre, demandait à chacun comment il se trouvait. Tout en servant les malades, il n'avait lui-même aucun égard à la faiblesse de sa santé et aux soins qu'exigeait son grand âge (*Victor. Vitens.* de persecut. Vandal.)

d. Si c'est un des péchés les plus énormes, un crime qui crie vengeance que de tuer son semblable ou d'abréger sa vie, c'est au contraire lui rendre un service immense que de la lui sauver. Quelques exemples à ce sujet.

Un brave et honnête homme, nommé Kæmerer, qui remplissait consciencieusement les fonctions de guet de nuit à Kæferthal, près de Mannheim, faisant sa ronde accoutumée pendant une nuit d'hiver très-froide, il entendit vers une heure des cris de voix humaine retentir dans le lointain. Aussitôt il retourne chez lui chercher l'aîné de ses enfants, et ils se dirigent tous deux au milieu d'une neige épaisse vers l'endroit où la voix se faisait entendre. Ils marchèrent ainsi jusque dans la forêt et trouvèrent enfin un juif âgé de soixante ans, qui, s'étant égaré, était resté enfoui dans les neiges. Ils le relevèrent et le ramenèrent sur le chemin. Mais le froid lui avait tellement engourdi les membres qu'il lui fut impossible de marcher. Que faire dans cette extrémité? Sans délibérer longtemps, le fils alla chercher une voiture, et ils l'emmenèrent chez eux. Au lieu de le conduire dans une chambre chaude,

ce qui eût été fort dangereux, ils lui mirent de la neige sur les mains et les pieds, l'arrosèrent plus tard avec de l'eau froide, lui donnèrent du thé chaud à boire. Le lendemain, lorsqu'on fit venir le médecin, il n'eut qu'à les louer de la prudence exquise avec laquelle ils avaient traité leur hôte. Quant au juif, après avoir exprimé sa vive reconnaissance pour les soins qu'on lui avait prodigués, il continua sa route comme précédemment (*Nach Huber's* zweit. Geb. der Liebe. S. 13).

e. On vit un jour, à Limoges, se promener sur le pont un homme qui parut d'abord n'être préoccupé d'aucun dessein coupable, à en juger par le calme qui régnait en lui. Cependant, au bout de quelques minutes, il resta debout, sans faire le moindre mouvement, puis posant sa tête sur le parapet, il se jeta dans la rivière. Un jeune homme, âgé de 13 à 14 ans, Vigoureux de nom, le fils d'un marchand d'oiseaux, se mit à crier à son frère : « Viens, mon frère, voici un homme qu'il nous faut sauver. » — Les deux frères qui savaient nager se précipitèrent dans la rivière, et parvinrent, non sans beaucoup de peine, à ramener le malheureux sur le bord. Une joie vive brillait dans les yeux des deux enfants, et l'un dit à l'autre : « Je te le disais bien que nous parviendrions à le sauver. » Peu à peu, l'homme qu'on venait de retirer reprit connaissance, et on apprit de sa bouche que c'était sa grande misère qui l'avait poussé à se donner la mort. Une foule immense était accourue sur le théâtre de l'événement; plusieurs personnes voulurent faire des présents aux deux frères qui venaient de déployer un tel courage; mais ils refusèrent constamment ce qu'on leur offrit en disant : « Donnez

votre argent à cet infortuné, il en a plus besoin que nous. » (*Le même*, p. 14).

f. Lors de l'inondation occasionnée par la fonte de la glace de la Donau, il y eut surtout à Vienne un des faubourgs qui fut menacé d'un terrible danger. La glace et le bois que le torrent y amenait en grande quantité en éloignaient ceux qui auraient pu porter secours dans cette circonstance. Les malheureux criaient au secours dans les maisons, mais personne n'osait se risquer à les tirer de ce péril. — On vit alors paraître sur la place, François I[er] qui fut témoin de l'imminence du danger aussi bien que de la terreur des assistants. Après de vives exhortations à aller porter secours aux malheureux, il sauta lui-même dans un petit bateau en s'écriant : « J'espère que les sujets suivront leur empereur lorsqu'ils verront à quel danger il s'est exposé. » — Ces paroles, ainsi que la conduite courageuse de l'empereur, eurent leur effet ; on se hâta de monter dans des bateaux, et les inondés furent sauvés (*Idem*. S. 18).

g. En 1781, un incendie ayant éclaté à Auch, l'archevêque, Mgr d'Apchon, accourut au lieu du sinistre pour encourager par sa présence ceux qui travaillaient à paralyser les effets de la flamme. Deux enfants avaient été oubliés dans une maison enflammée, et la mère se lamentait et criait au secours. L'archevêque s'écria alors qu'il promettait trois mille livres à celui qui sauverait ces enfants, mais personne ne se présenta, car à chaque instant on craignait que la maison ne s'écroulât. « Eh bien ! dit le prélat, puisque personne n'ose le tenter, moi je vais les sauver. » En disant ces paroles, il ôta son manteau, monta au moyen d'une échelle dans le premier étage et se mit à la recherche des enfants. — Peu

de temps après on le vit reparaître, au milieu d'une noire fumée, emportant les deux enfants sur ses bras ; et à peine les eut-il déposés entre les bras de leur mère que la maison tomba en monceaux au milieu d'un bruit épouvantable. Ce noble ami de l'humanité remit l'argent à la mère, victime du désastre, et par ce moyen lui fut doublement utile (*Idem.* S. 33).

2. *Douceur et pardon des injures* (1).

Si la colère et la haine portent nécessairement le trouble et la désolation dans notre existence et dans celle de notre prochain, les vertus contraires, la douceur et le pardon des injures, embellissent et prolongent les jours de la vie. Le Sauveur lui-même n'a-t-il pas dit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, alors vous trouverez le repos de vos âmes. » (*Matth.* II, 29). Ce repos qui jamais n'est troublé par la colère et les afflictions est aussi une des sources de la santé du corps. « Heureux ceux qui sont doux, a dit l'éternelle Vérité (*Matth.* 5.), car ils possèderont la terre, c'est-à-dire que tout leur prospérera déjà dès cette vie (2), et qu'ils mèneront une vie paisible. »

a. Quelqu'un demandant à l'empereur Théodose comment il avait pu ne pas faire mourir ceux qui l'avaient si gravement offensé, il répondit par cette exclamation : « Oh ! plût à Dieu que je pusse rendre la vie à ceux qui sont morts déjà ! » — Oter la vie est chose facile, disait-

(1) Voir d'autres exemples dans le premier vol. *p.* 464.

(2) Plusieurs commentateurs traduisent : *La vraie terre promise dont celle-ci n'est que la figure;* si cette interprétation est la véritable, le passage cité par l'auteur ne saurait avoir ici son application, puisqu'il prend le mot *terram* dans sa signification naturelle (*note du traduct.*).

il dans une autre circonstance; mais la rendre, il n'y a que Dieu qui le puisse. — Lors d'un combat que se livraient des animaux entre eux, le peuple lui ayant demandé qu'on fît combattre un homme contre une de ces bêtes féroces, il s'écria : « Ne savez-vous pas que, chez les chrétiens, les spectacles ne doivent jamais être cruels! » (*Stolh*. R. G. B. 15).

b. Robert, roi de France, s'étant aperçu, pendant qu'il était occupé à prier dans une église, qu'un mauvais sujet lui avait coupé la moitié des franges de son manteau, et se disposait à couper encore les autres, le roi lui dit avec calme : « Mon ami, en voilà assez pour vous, il faut laisser le reste pour un autre. » (*Ber. Berc*. R. G. B. 10).

c. Rhaterius, évêque de Vérone, et plus tard de Luttich, ayant appris qu'un homme avait proféré des imprécations contre sa personne, se contenta, pour toute réplique, de lui donner douze écus (*Le même*, vol. 9).

d. Un impie que saint Norbert s'efforçait de convertir le couvrait publiquement d'injures, et allait même jusqu'à lui cracher à la figure. Le saint se contenta de s'essuyer, et partit sans proférer une seule parole (*Le même*, B. II).

e. Sainte Françoise de Chantal disait en parlant de saint François de Sales : « Jamais on ne vit un cœur si doux, si aimable, si tendre et si généreux. » Par sa grande douceur, ce saint obtenait tout ce qu'il désirait. Personne ne pouvait lui résister, car il gagnait tous les cœurs, et on l'appelait le souverain *conquérant* des *volontés*, parce que sa douceur exerçait un empire si irrésistible qu'il parvenait facilement à persuader ceux avec lesquels il parlait à faire abnégation de leur volonté. Il

avait coutume de dire à ses coopérateurs dans l'œuvre de la conversion des hommes : Vous devez mêler le vin de votre zèle avec le baume de la douceur, afin qu'il ne devienne trop brûlant et partant nuisible. Le cœur humain est quelque chose de singulier ; ce n'est que par la douceur qu'on parvient entièrement à l'amollir. S'apercevant un jour qu'un grand pécheur lui déclarait en confession les crimes les plus révoltants sans témoigner la moindre douleur, il se mit à pleurer. Le pénitent étonné lui en ayant demandé le motif, saint François répondit avec douceur : « Je pleure, mon fils, parce que vous ne pleurez pas. » — Ces paroles émurent tellement le cœur de ce pécheur qu'il éprouva bientôt le plus amer repentir, et des larmes abondantes coulèrent de ses yeux. — Le saint lui fit alors cette comparaison : « Rien n'est plus amer que l'écorce d'une noix encore verte, et cependant rien n'est plus doux et plus bienfaisant pour l'estomac que cette même écorce lorsqu'elle a été cuite avec du sucre. Ainsi en est-il d'une réprimande ; quoique acerbe de sa nature, lorsqu'elle a passé par le feu de l'amour et a été assaisonnée par la douceur, elle devient aimable, délicieuse et salutaire. » — Un avocat qui n'avait rien à faire allait souvent visiter ce saint prélat et lui ravissait ainsi des heures bien précieuses. Néanmoins le saint évêque le recevait toujours avec bonté et sans jamais lui faire sentir qu'il lui était à charge. Comme on voulut lui persuader de le congédier, il répondit qu'il ne le ferait pas, attendu que c'était pour lui une occasion de pratiquer l'amour du prochain et la vertu de douceur (*Silbert's Hausb.* S. 134 et 174).

f. Philippe II, roi d'Espagne, ayant passé une grande partie de la nuit à écrire une lettre au pape, il la remit

à son domestique pour la plier et la cacheter. Celui-ci, moitié endormi, moitié ivre, prit l'encrier au lieu du sablier, et le renversa entièrement sur la lettre. A peine se fut-il aperçu de sa méprise qu'il pâlit de frayeur et trembla de tous ses membres. Mais le roi, sans se fâcher, se contenta de lui dire avec une grande bonté : « Il est facile de remédier au mal ; donnez-moi une nouvelle feuille de papier. » Le roi s'assit de nouveau et passa le reste de la nuit à refaire sa lettre. Quant au domestique, il ne lui adressa pas la moindre parole de blâme (*Le même*, 160).

g. L'esclave d'un illustre Arabe nommé Hasan, ayant trébuché, renversa sur son maître de l'eau bouillante, qui le brûla d'une manière très-sensible. Le pauvre esclave crut que c'en était fait de lui, et qu'il n'avait plus d'autre espoir que de se résigner à mourir. Dans sa détresse il s'écria en citant ce passage du Coran : « Le paradis est destiné à ceux qui répriment leur colère et qui pardonnent à ceux qui les ont offensés. » Sur quoi le maître répondit : « Je ne suis point en colère, je te pardonne, et te rends la liberté en y ajoutant 400 pièces d'argent. » Conduite admirable et qui devrait être imitée par tous les chrétiens ! (*Moral. v. Wagnitz*. Th. 4. S. 9).

h. Saint Jean l'Aumônier s'était efforcé pendant longtemps d'exhorter un illustre personnage d'Alexandrie à se réconcilier avec son ennemi ; mais comme il le trouvait toujours opiniâtre, il le fit venir chez lui, le conduisit dans sa chapelle, et célébra la sainte messe, à laquelle personne, hormis le servant, ne put assister. Il était d'usage, à cette époque, que le prêtre récitât à haute voix le *Pater* entre la consécration et la commu-

nion, et que tous les assistants le répétassent avec lui. Arrivé à la cinquième demande, le patriarche se tut tout-à-coup, et fit signe au servant d'en faire autant, de sorte que le personnage en question ne s'en étant pas aperçu récita seul ces paroles : *Pardonnez nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés.* Le saint se tournant alors vers lui : « Oh! je vous en conjure, lui dit-il avec douceur, pensez bien à ce que vous venez de dire à Dieu. En le priant de vous pardonner, vous avez attesté que vous aussi vous pardonniez à ceux qui vous ont offensé ! » Cette allocution produisit son effet. Reconnaissant sa faute, l'étranger tomba aux pieds du saint et s'écria avec larmes : « Votre serviteur est disposé à faire ce que vous demandez de lui ; » et cela dit, il partit et alla se réconcilier avec son ennemi (*Leon.* Vit. S. Joann.).

i. Le philosophe de Tarente, Architas, disait à son fermier qui lui avait donné quelque sujet de mécontentement : « Vous êtes vraiment heureux, car si je n'étais pas en colère, je vous punirais comme vous le méritez. » Qu'il serait à souhaiter que les chrétiens imitassent cette conduite, et que, dès qu'ils ressentent en eux quelque mouvement de colère, leur premier soin fût de travailler à le réprimer (*Senec.* l. 3. de irâ. c. 38).

k. Un ermite qui se rendait à Alexandrie fut assailli d'injures et de sarcasmes par des impies qui lui demandèrent entre autres choses quels miracles il pourrait prouver avoir été opérés par le charpentier de Nazareth. A cette question, le saint répondit avec calme : « L'un de ses miracles, c'est de m'avoir appris et donné la force de ne pas m'irriter des injures et des affronts que vous me faites (*Lohn.* Bibl. II. 234)

3. *Tempérance.* — « L'intempérance en a tué plusieurs, dit l'Ecriture sainte, mais l'homme sobre prolonge ses jours. » (*Eccl.* 37, 34).

a. La haute vieillesse à laquelle on parvenait souvent dans les premiers âges de l'humanité a sans doute sa cause dans les habitudes de sobriété et de tempérance des hommes de cette époque. Ils se contentaient d'une nourriture simple, et par là ils ne faisaient pas une violence continuelle à la nature en mangeant outre mesure. Ils ignoraient encore les raffinements de tous genres qui, aujourd'hui, se sont introduits dans nos mœurs. Leur nourriture se composait presque uniquement de légumes ou des productions du règne végétal; l'usage de la viande faisait exception, parce que, sous un ciel aussi brûlant que l'Orient, cette nourriture leur eût trop échauffé le sang. En Egypte, les Israélites s'étaient quelque peu habitués à la viande, d'où leur est venu plus tard le désir de se procurer des marmites de l'Egypte. Formés dans la suite à des habitudes moins simples, et affaiblis par suite de ce changement du genre de vie, Dieu les contraignit, dans le désert, à se contenter, pendant 40 années, d'une nourriture toute commune, afin de préparer pour la terre promise une génération plus saine et plus robuste. Le soir, entre cinq et six heures et le matin vers onze heures, leur nourriture principale se composait d'un léger déjeûner froid consistant ordinairement en fruits, auxquels on ajoutait un peu de fromage et de lait. Les prophètes se distinguaient par une nourriture simple et frugale; aussi sont-ils parvenus, pour la plupart, à une grande vieillesse. — Nous trouvons dans l'exemple de Daniel et de ses trois amis une belle preuve de la manière dont Dieu

se plaît à récompenser la sobriété par les avantages de la santé joints à ceux de la beauté physique (*Daniel*, 1, 15). Quoiqu'ils ne goûtassent pas des mets et des vins exquis de la table royale, comme les autres enfants, mais qu'ils se contentassent de prendre des légumes et de l'eau, après dix jours, est-il dit, leur visage parut meilleur et dans un embonpoint tout autre que celui des jeunes hommes qui mangeaient des viandes de la table du roi. — L'ange avait prédit à Zacharie au sujet de saint Jean-Baptiste son fils : qu'il ne boirait point de vin ni de tout ce qui peut enivrer, et qu'il serait rempli de l'Esprit saint dès le ventre de sa mère (*Luc.* 1, 15).

b. Nous voyons par l'exemple des saints ermites que la longueur de la vie est en proportion avec la simplicité et la sobriété avec laquelle on vit. Ne se nourrissant que de légumes et de racines, ils atteignaient ordinairement un âge très-avancé. Ainsi le saint ermite Paul ne se nourrit, pendant 90 ans, que des fruits d'un palmier, et plus tard, seulement de pain, et ne buvait que de l'eau d'une source qui coulait dans sa grotte ; et cependant il parvint à l'âge de 113 ans (*Vit. Patr.*).

c. Saint Augustin ne mangeait ordinairement que des légumes, bien qu'on servît aussi de la viande pour les hôtes et les personnes faibles de santé. Craignant de dépasser les bornes de la tempérance, il n'accepta jamais aucune invitation. Aussi, malgré son application soutenue et pénible à l'étude, il parvint à l'âge de 76 ans (*Ber. Berc.* K. G. R. 5).

d. Saint Nil, le jeune, ne mangeait jamais qu'après le coucher du soleil. Sa nourriture n'était que du pain sec, des racines cuites et quelques fruits sans pain, sui-

vant la saison. Il ne buvait que de l'eau. Il vécut jusqu'à l'âge de 95 ans, ce qui est une nouvelle confirmation de ce proverbe : que la nature se contente de peu (*Idem.* vol. 10).

e. Au commencement du douzième siècle, les moines de Clairvaux menaient un genre de vie fort simple. Ils se nourrissaient presque exclusivement de pain fait avec de l'orge, des vesces et du miel. Souvent ils étaient forcés de coller ensemble des feuilles de papier et de s'en servir comme de gobelet pour boire. Un moine étranger étant allé leur rendre visite, il fut touché jusqu'aux larmes à la vue de leur chétive nourriture. Il emporta avec lui un morceau de leur pain comme un monument de leur extrême sobriété. Cependant, ces moines parvenaient ordinairement à une haute vieillesse et mourraient pour la plupart de caducité (*Le même,* 11).

f. Un italien, homme d'une naissance distinguée, souffrait horriblement de la goutte. Outre cet ennemi qui lui tourmentait les pieds, il en avait un autre, qui, pour une offense qu'il en avait reçue, lui avait juré une haine immortelle. Par une belle journée de printemps, comme ses douleurs s'étaient un peu calmées, il lui prit fantaisie de faire une petite excursion dans le voisinage ; mais au moment où il s'y attendait le moins, il vit s'approcher de lui des hommes déguisés qui, l'ayant saisi, l'entraînèrent à leur suite et l'enfermèrent dans une petite chambre, au sommet d'une tour très-élevée. Là, il ne reçut pendant quatre ans pour toute nourriture que du pain sec et de l'eau. Lorsque ses parents et ses amis, après s'être informés pendant longtemps du lieu de sa captivité, furent accourus pour le délivrer, ils le trouvèrent en parfaite santé.

Il ne restait plus aucun vestige de sa maladie antérieure. Son ennemi, en lui faisant observer une diète sévère, avait été son meilleur médecin (1) (*Lohn.* Biblioth. I, 12).

g. On a calculé que le Pape saint Pie V avait donné plus de deux millions de scudi tant en aumônes qu'en autres bonnes œuvres. Quant à lui personnellement, il vivait d'une manière si simple que l'on assure qu'il ne dépensait pas au-delà de 80 centimes pour son entretien journalier. Un jour, il reçut la visite d'un député de l'infortunée Marie Stuart, reine d'Ecosse, qui venait lui demander du secours : il l'invita à souper. On sait que le pape mange toujours seul à une petite table. Lorsqu'on invite des hôtes de distinction, ce qui a lieu fort rarement, on les place à une table particulière, un peu éloignée de celle du Pape. Lorsque cet ambassadeur vit qu'on chargeait la table à laquelle il était assis des mets les plus exquis, tandis qu'on ne servait au Pape qu'une nourriture tout ordinaire, il en fut tellement surpris, qu'il lui fut impossible de dissimuler plus longtemps son étonnement. Mais le saint Pontife lui dit d'un ton amical et affectueux : « Monsieur, je restreins mes repas afin d'épargner quelque chose pour les malheureux catholiques qui gémissent sous l'oppression de nos ennemis communs. En agissant autrement, je ferais des dépenses inutiles qui pourraient être employées à des œuvres très-salutaires. Dites cela à votre reine, afin qu'elle sache que je viendrai, autant qu'il dépendra de moi, à son secours (*Herbst's.* Exempelb. II, 775.).

(1) Hat vielleicht die « waelsche Cur » daher ihrem Namen?

h. Saint Otton, évêque de Bamberg, apôtre de la Poméranie et né comte d'Andechs, qui fonda avec ses biens quinze couvents et six prieurés, ne mangeait que du pain, et encore n'en mangeait-il jamais jusqu'à satiété. Son intendant ayant un jour servi sur sa table un brochet : « A Dieu ne plaise, lui dit le saint évêque, que moi seul je mange tant d'argent ; ma santé est bonne et je puis fort bien me contenter de pain ; portez ce poisson à un pauvre malade. » — Et cependant il vécut jusqu'à l'âge de 70 ans et mourut en 1139 (*Le même*, II, p. 779).

i. Charles IX, roi de France, s'étant un jour enivré par surprise, les vapeurs du vin le troublèrent tellement qu'il commit un désordre dont il se repentit amèrement le lendemain lorsqu'il fut à jeûn. Afin d'éviter dans la suite un pareil désagrément, il prit la résolution de s'abstenir entièrement de boire du vin, résolution à laquelle il fut fidèle pendant toute sa vie, car désormais il se contenta de ne boire que de l'eau à laquelle il mêlait parfois quelques gouttes de vin (*Le même*, 777).

k. Stanislas, roi de Pologne, n'avait jamais bu de vin lorsqu'il monta sur le trône. Plus tard même, sa boisson ordinaire était de l'eau. Bien qu'elle lui occasionnât un grand appétit, il ne mangeait jamais jusqu'à ce qu'il fût complètement rassasié. Avec ce régime il parvint à l'âge de 82 ans (*Le même*).

l. Socrate poussait à un haut degré la pratique de la tempérance. Ayant un jour invité plusieurs seigneurs à sa table, Xantippe, sa femme, préoccupé de cette invitation, représenta à son époux que le peu de provisions qu'elle avait ne leur permettait pas de les recevoir

convenablement; mais il s'efforça de la tranquilliser, et lui répondit en souriant: « Ne vous inquiétez pas tant, ma femme, nos hôtes sont raisonnables et partant sobres et tempérants, et ils ne dédaigneront pas notre pauvre cuisine. Si, au contraire, ce sont des hommes stupides et voraces, ils ne méritent pas qu'on leur fasse meilleure réception. »—Comme on demandait un jour à ce philosophe en quoi il se distinguait du reste des hommes, il répondit : « La plupart ne semblent vivre que pour manger; et moi je ne mange que pour vivre » (*Schreger's Zeitanwendung*. s. 19.).

Le célèbre médecin Galène avait coutume de jeûner tous les dix jours parce qu'il le croyait utile à la santé. — Hyppocrate, le prince des médecins, qui vivait environ 400 ans avant Jésus-Christ, parvint jusqu'à l'âge de 140 ans. Comme on lui demandait ce qu'il avait fait pour cela, il répondit qu'il n'était jamais sorti de table sans éprouver encore un reste d'appétit (*Lohn.* Biblioth. I, 13).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « La mère de la santé c'est la tempérance, la mère des maladies c'est l'amour des jouissances. » (*S. Hieron.* In Epist.).

b. « Si nous nous représentions sans cesse devant les yeux les suites funestes de la gourmandise et de l'ivrognerie, nous vivrions toujours dans la tempérance. » (*S. Isidor.* l. 2. ep. 40).

c. « La nature demande très-peu — un vêtement contre le froid, un peu de nourriture contre la faim, et quelques gouttes d'eau contre la soif. Toutes autres

convoitises sont contraires à la nature. » (*Senec.* ad Helv. n. 123).

d. « Vous n'avez pas reçu un estomac pour l'étendre et le développer. Vous devez le gouverner en maître prudent et ne pas être son esclave. Une mer dont les flots se débordent ne cause pas tant de dommages qu'un estomac insatiable. » (*S. Chrysost.* hom. 13. ad Philip.).

e. Comme on demandait à Castracius-Castracanus quand il était le plus avantageux pour la santé de manger, il répondit : « Le riche doit manger quand il a faim et le pauvre quand il peut. »

f. Un sage médecin disait un jour que le meilleur moyen de conserver la santé était celui que Dieu enseigna lui-même à Adam lorsqu'il lui adressa ces paroles : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. »

g. Nous devons faire le même cas de notre corps que le boiteux fait de sa béquille. De même que ce dernier désire sans cesse pouvoir s'en débarrasser, et l'épargne néanmoins de peur qu'elle ne se rompe, parce qu'il en a besoin ; de même nous devons travailler constamment à la conservation de notre corps, parce qu'il est l'instrument de notre âme, bien qu'il ne nous soit pas défendu de répéter avec saint Paul : « Je désire être dégagé des liens de mon corps et vivre avec Jésus-Christ. » (*Ad Pilipp.* 1, 23).

h. L'aigle veille sur son œuf avec le plus grand soin, non point à cause de l'œuf, mais à cause du petit qui s'y trouve renfermé. Une fois sorti de l'œuf, il ne s'occupe plus de la coquille. Semblables sont les soins que nous devons à notre corps ; ces soins, nous devons les

lui rendre, non point à cause de lui, mais à cause de notre âme, cette partie immortelle de nous-même, dont le corps n'est, si je puis ainsi dire, que la coque. Quand, un jour, semblable à l'aigle qui, prenant son essor, dirige son vol vers le soleil, notre âme, s'élevant sur les ailes de la Toute-Puissance, aura pris son vol vers le sein de la gloire éternelle, alors il nous sera permis d'abandonner notre corps à la dissolution

SIXIÈME COMMANDEMENT.

De l'impureté.

1. *Suites funestes de ce péché.* —Dans le but d'inspirer une juste horreur pour ce péché, nous ferons voir, par quelques exemples, les suites déplorables qu'il entraîne après lui et les tristes conséquences qui en sont le résultat.

a. « Nulle part, dit saint Ambroise, nous ne lisons que Dieu se soit repenti d'avoir créé le genre humain pour un motif autre que celui de l'impureté, qui a été cause du déluge. » (*Gen.* 6, 6).

b. Ce fut aussi la cause de ce péché que les villes de Sodome et de Gomorrhe, dans lesquelles il ne se trouvait plus même dix justes, périrent au milieu des flammes (*Gen.* 19)

Les exemples suivants feront voir que ce péché étouffe dans le cœur de l'homme les plus nobles sentiments.

La femme de Putiphar se voyant repoussée par Joseph entra dans une grande fureur, et par ses accusations mensongères, elle parvint à le faire jeter en prison.—

David, qui d'ailleurs était un homme selon le cœur de Dieu, après s'être rendu coupable d'une faute contre le sixième commandement, devint tellement cruel, qu'il fit mourir le fidèle Urie (2 *Rois*, 11). Les vieillards impudiques se vengèrent de la chaste Suzanne par une fausse accusation, et peu s'en fallut qu'on exécutât la sentence de mort portée contre elle (*Daniel*, 13). Parce que saint Jean eut la franchise de déclarer ouvertement à Hérode qu'il ne lui était pas permis de retenir chez lui la femme de son frère, Hérodiade en devint furieuse, et n'eut de repos qu'on ne lui eût apporté sur un bassin la tête de cet ardent prédicateur de la pénitence (*Matth.* 14).

Saint Jérôme écrit au sujet de Salomon (*opusc. ad Ruff.*) : « Salomon était le soleil de la science, l'âme de Dieu, le dépositaire de la sagesse. Mais il perdit, par ses passions impures, sagesse, gloire et honneur; et de serviteur et héraut du Sauveur, il devint esclave des idoles, et de même qu'il écrivit le livre de la Sagesse, il aurait pu alors écrire un livre de la *folie*.

Saint Ambroise parlant de Samson s'exprime ainsi (*Apol. de David.*) : « Samson, qui eut la force d'étrangler un lion, n'eut pas celle de réprimer ses passions; il rompit et brisa les chaînes de ses ennemis, mais il n'eut pas le courage de se débarrasser des liens d'un amour criminel. Il incendia les moissons de ses ennemis, et brûla lui-même d'une impudique flamme, et perdit la moisson que lui réservait une lutte victorieuse. — C'est pourquoi nous trouvons dans l'Ecriture les avertissements les plus sévères touchant cette malheureuse passion (Voir *Eccl.* 9, 5, 8.—19, 3.—1 *Cor.* 6, 8.—*Ephes.* 5, 3).

b. Il est raconté dans la vie de trente-six martyrs qui furent crucifiés au Japon, que le roi de ce pays, Taiko-sama, déclara qu'il embrasserait volontiers le christianisme. si on lui permettait de satisfaire ses penchants impurs comme il l'avait fait jusqu'alors (*Bolland.* 5. Febr. 2, 32).

c. Un prêtre s'efforçait, par les menaces les plus frappantes autant que par des avertissements pleins de douceur et de modération, de convertir un jeune voluptueux, et de l'amener à des sentiments de componction. Le pécheur parut touché de ses paroles, les larmes lui vinrent aux yeux, mais au milieu de ses gémissements et de ses pleurs, il laissa échapper ces paroles effrayantes : « Je vous déclare, mon respectable confesseur, que, lors même que vous ouvririez devant moi les portes de l'enfer, et me montreriez le démon prêt à m'y recevoir, je ne pourrais surmonter ma coupable habitude lorsque j'aurais l'occasion de la satisfaire. »—O puissance terrifiante de l'habitude du péché! (*Drexel.* in Salom.).

d. Saint Thomas de Villeneuve (c. 2, de S. Ild.) avait coutume de répéter sans cesse : Personne n'est plus porté à s'éloigner de Dieu, personne ne commet le péché avec plus d'audace, et n'y persévère avec plus d'opiniâtreté que le voluptueux. — Saint Bernard disait de son côté (tom. 4. Serm. 24) : Nul crime ne fournit une si riche moisson à Satan que l'impudicité ; ce crime peuple l'enfer. »

e. Henri VIII, roi d'Angleterre, nous donne un triste exemple de la facilité avec laquelle les voluptueux perdent la foi et se livrent aux crimes les plus révoltants. Dans le principe, il avait défendu dans un ou-

vrage la foi de l'Eglise catholique et l'autorité du saint Siége contre le moine apostat de Wittemberg, Luther, et, en récompense, il avait reçu de Léon X le titre de *défenseur de la foi.* Mais, dominé par ses amours illicites, ce prince ne tarda pas à renoncer à la croyance catholique et à s'adonner aux vices les plus dégradants. Après avoir vécu pendant 17 ans avec sa pieuse épouse, il se passionna éperduement pour une courtisane, Anne de Boleyn, et demanda au pape de dissoudre son mariage dont il cherchait, par les moyens les plus futils, à constater la nullité. Le saint Père ayant refusé d'accéder à ses infâmes désirs, il devint furieux, et, non content d'abjurer sa foi, il devint un monstre de cruauté et de débauches. Il chassa son épouse légitime, exclut de la succession au trône la fille qu'il avait eue de ce mariage, prit successivement six femmes, dont deux portèrent leurs têtes sur l'échafaud. Il sévit avec une barbarie toute particulière contre ceux qui refusèrent de se faire les complices ou les approbateurs de ses turpitudes. Il condamna à mort deux cardinaux, vingt-et-un évêques, douze abbés, cinq cents prêtres et moines, plus de cent chanoines et docteurs, quarante-quatre ducs et comtes, outre une foule de familles de distinction. Impossible de dire les injustices criantes dont il se rendit coupable. Dans les dernières années de sa vie, les débauches habituelles du roi l'avaient rendu d'une corpulence telle qu'il ne pouvait se mouvoir qu'à l'aide de machines qu'on inventait exprès pour son usage ; mais il n'en conserva pas moins son ancienne férocité. Déjà il était étendu sur son lit de mort, que personne n'osait encore l'informer de son état, car un châtiment sévère n'eût pas manqué de

suivre cet avertissement. Il mourut donc avant d'avoir su qu'il était arrivé au terme de sa vie (*Sander* de schism. Angl. l. 1).

f. L'empereur Galérius fut atteint, en 310, d'une maladie honteuse qu'il s'était attirée par ses excès et contre laquelle échouait tout l'art des médecins. Tout essai de guérison ne faisait qu'ajouter à ses douleurs. La partie supérieure de son corps tombait en dissolution, et n'offrait plus, depuis les hanches jusqu'aux pieds, qu'un amas hideux de pourriture et de chairs en putréfaction. Des pertes de sang continuelles, des ulcères, dont la puanteur infectait tout le palais, la multitude toujours croissante des vers qui le rongeaient, en faisaient à la fois un objet de compassion et d'horreur (*Euseb*. Hist. eccl. l. 8, c. 16).

g. L'empereur Justin s'était tellement affaibli les organes par ses débauches, que les facultés de son esprit s'étaient presque entièrement éteintes. En outre, les douleurs atroces que lui occasionna la goutte, lui interdirent absolument l'usage de ses pieds et le forcèrent pendant plusieurs semaines à rester enfermé dans ses appartements. Devenu incapable de se livrer à aucune occupation corporelle et intellectuelle, il déplora, mais trop tard, d'avoir épuisé ses forces par les excès de l'impureté. Le chagrin qu'il en éprouva eut pour premières conséquences, une fréquente absence d'esprit suivie bientôt d'une aliénation périodique, qui se traduisait quelquefois en une espèce de rage, qui ne tarda pas à l'enlever (1) (*Stolb*. R. G. B. 20).

(1) Point de péché qui exerce sur les facultés intellectuelles une influence aussi délétère et aussi funeste que l'impureté. Affaiblissement de la mémoire, aversion pour toute occupation

2. *Différentes lois pénales contre l'impureté.*

a. La loi mosaïque renferme une foule de peines sévères à infliger aux infracteurs du sixième commandement. Ainsi il est dit au ch. 18, vers. 29 du Lévitique : « Gardez mes commandements ; ne faites point ce qu'ont fait ceux qui étaient avant vous, et ne vous souillez point par ces infamies. Je suis le Seigneur votre Dieu. Tout homme qui aura commis quelqu'une de ces abominations périra. » Et plus loin (20. 10) : « Si quelqu'un abuse de la femme d'un autre et commet un adultère avec la femme de son prochain, que l'homme adultère et la femme adultère meurent tous deux. » — Le genre de mort était ordinairement la lapidation (lisez l'histoire de Suzanne dans *Daniel*, chap. 13). Du temps des patriarches, ceux qui se rendaient coupables de ces péchés mouraient par le feu, comme on le voit par l'histoire de Thamar, qui fut condamné par Juda à subir ce genre de mort (*Gen.* 38, 24). Dans le but de veiller au maintien de la décence publique, Moïse avait établi cette loi : « Une femme ne prendra point des vêtements d'homme, ni un homme des vêtements de femme, car celui qui le fait est abominable devant Dieu. » (*Deut.* 22, 5).

b. En Egypte, celui qui commettait un adultère avait le nez coupé ; en Perse, le nez et les oreilles (*Comp. Ezech.* 23, 25).—L'adultère, d'après une loi de l'Egypte, recevait mille coups de verge (*Diod. Sic.* l. 1, c. 16).

sérieuse de l'esprit, diminution des forces de la volonté, l'inquiétude et la mélancolie, telles sont les suites presque inévitables de la pollution en particulier, appelée aussi, quoique improprement, du nom d'onanisme.

c. L empereur Aurélien avait tellement en horreur le vice de l'impureté, qu'ayant un jour surpris un soldat en flagrant délit d'adultère, il le fit attacher aux branches de deux arbres qui, en reprenant leur direction naturelle, le déchirèrent en mille morceaux (*March.* Hort. past. p. 561).

d. Les anciens Saxons, bien qu'ils fussent encore païens, éprouvaient une telle répulsion pour l'impudicité, qu'ils la punissaient par les plus sévères châtiments. Lorsqu'une fille avait déshonoré la maison de son père, ou qu'une femme avait méconnu la fidélité qu'elle devait à son époux, on les forçait de s'étrangler de leurs propres mains, puis on brûlait leurs corps et on pendait leurs séducteurs auprès de leur bûcher. Quelques fois la coupable était traînée sur le pavé par une troupe de femmes qui la tourmentaient à coups de verges et avec la pointe de couteaux jusqu'à ce qu'elle expirât (*Ber. Berc.* K. G. B. 7).

e. Quoique très-adonnés au vice de l'impureté, les Romains avaient cependant une déesse de la pudeur; elle se nommait Vesta. Ses prêtresses devaient être des vierges pures; elles jouissaient d'une foule de prérogatives et de distinctions. Mais, l'une d'elles venait-elle à violer son vœu de chasteté, on l'enterrait toute vivante, et son séducteur était battu de verges jusqu'à ce qu'il succombât (*Plutarch.* in Numa).

f. L'empereur Constantin-le-Grand condamnait les adultères à la même peine que les assassins et les empoisonneurs. Il frappait de bannissement à perpétuité et de confiscation de leurs biens les tuteurs qui séduisaient leurs pupilles (*S. Hieron.* in Isaïam).

g. L'empereur Majorien (né en 461) publia des peines

sévères contre l'impureté. Il contraignit, entre autres, deux jeunes veuves qui, dans la fleur de leurs années, refusaient de se remarier afin de pouvoir mener plus librement une vie licencieuse, ou de se remarier dans l'espace de cinq ans après la mort de leurs époux, ou bien d'abandonner sur-le-champ la moitié de leur fortune aux parents naturels et légitimes (*Stolb.* K. G. B. 7).

h. Charlemagne croyait que l'impudicité, l'adultère et autres péchés qui déshonorent et avilissent l'homme, étaient toujours accompagnés de la malédiction divine; aussi répétait-il souvent : « Ce sont ces crimes là qui ont bouleversé des royaumes entiers et précipité des souverains de leur trône. » Il ordonnait qu'on attachât à un pilori les hommes et les femmes de mauvaise vie, afin qu'ils fussent exposés au mépris du public (*Stolb.* 25).

i. Un cultivateur alla un jour se plaindre auprès de Boniface, gouverneur en Afrique sous l'empereur Valentinien II, qu'un soldat de la légion romaine entretenait un commerce criminel avec sa femme. Le gouverneur assigna le plaignant pour comparaître le lendemain à son tribunal. Voulant se convaincre si sa plainte était fondée, après s'être informé du lieu où l'action coupable avait été commise, il part encore le soir du même jour avec quelques amis, marche ainsi pendant plusieurs heures, surprend le soldat, et le fait aussitôt mettre à mort. Lorsque le plaignant comparut le lendemain, Boniface se contenta pour toute réponse de lui faire apporter la tête du coupable (*Le même*, vol. 16).

k. Le concile d'Elvire, en Espagne, statua, en 305, que les vierges qui, apres s'être consacrées à Dieu, se

livreraient à des désordres opposés au sixième commandement, resteraient excommuniées pendant toute leur vie (*Le même*, vol. 9).

l. Le pape Sixte-Quint avait ordonné dans les Etats de l'Eglise dont il était à la fois, comme on le sait, prince temporel et législateur, que les adultères, les incestueux, ainsi que les séducteurs de la jeunesse seraient punis de mort. Pour ce qui concerne les adultères, il enleva aux juges le droit de pouvoir jamais leur faire grâce, et il les faisait rechercher avec une rigoureuse ponctualité. Ses poursuites s'étendaient aussi aux complices, fussent-ils des hommes de la plus vile condition. Il arriva qu'un jour toute une armée de chevaliers lubriques et de prostituées ayant été convaincus d'avoir eu des rapports coupables avec des personnes mariées, ils furent battus de verges, ce qui inspira une telle crainte, que dans la suite on n'entendit presque plus parler de semblables désordres. — Toutes les femmes de désordre durent s'éloigner de Rome (*Ber. Berc.* K. G. B. 19).

m. Il existait une loi en France, d'après laquelle quiconque s'entretenait de galanterie avec une personne du sexe non encore mariée ou liée de quelque manière, devait payer une amende de 15 pièces d'or. — L'amende était double quand on la prenait par le bras, et quadruple, lorsqu'on se permettait sur elle des attouchements illicites. En général, tout manquement aux devoirs de la bienséance et de la pudeur envers le sexe était puni d'une amende proportionnée au degré d'impudence et d'effronterie du coupable (*Stolb.* K. G. B. 22).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Quand vous violez les lois de la pudeur, vous faites à Dieu une grave injure. Comment cela, direz-vous ? Comment ! — Si quelqu'un couvrait de boue votre portrait, ou qu'il le salît de quelque manière que ce fût, ne considéreriez-vous pas cela comme une injure ? Eh bien ! votre âme est une image, un portrait de Dieu, et vous croyez que ce n'est pas faire une injure à Dieu que la salir par l'impureté » (*S. Aug.* I. de 10 Chord.).

b. « Quelles que soient les bonnes œuvres que l'on fasse, si des passions impures règnent dans notre cœur, elles sont étouffées sous le poids de ce péché » (*S. Gregor.* l. 22. Moral.).

c. « Si l'on fait abstraction des enfants qui meurent dans l'innocence du baptême, on peut dire que ce péché est cause de la perdition de presque tous les hommes » (*S. Remig.* in Epist. ad Rom. c. 1).

d. « Oh ! combien sont amers et cruels les fruits de la volupté, ils sont plus amers que le fiel, plus poignants que le glaive ! » (*S. Hieron.* in ep.)

e. « La volupté énerve le corps, altère la santé, obscurcit l'intelligence, paralyse les forces de la volonté, étouffe les plus nobles sentiments, tue la conscience, ternit la réputation, appauvrit le trésor, introduit la misère dans les familles, et ouvre la porte à toutes les infortunes. L'intempérance est sa portière, la honte et le déshonneur forment son cortége » (*Euseb.* ep. ad Dam.).

f. « De même que, quand on donne aux enfants une

médecine amère, on a soin de frotter de miel les bords de la coupe, de même Satan répand sur les bords de la coupe des voluptés le miel des plaisirs, tandis que le fond n'est que pure amertume » (*Id.* hom. 3).

g. « Si l'on peut dire que la pureté sans tache élève l'homme à la dignité d'ange, il est vrai de dire aussi que l'impureté le ravale au niveau de la bête, ou plutôt le place au-dessous d'elle » (*Id.* ad Dam.).

h. Si l'on pourrait avec raison qualifier d'insensé le fils du roi qui, revêtu de la pourpre, se vautrerait dans la fange, on peut à juste titre appeler de ce nom l'homme qui, revêtu de la robe de l'innocence et de la grâce du baptême, se laisse entraîner par le flot immonde des passions charnelles.

De la pureté.

« O combien est belle la race chaste, lorsqu'elle est unie à l'éclat de la vertu » (*Sag.* 4, 1).

a. Les fils de Noé, ayant trouvé leur père dans une posture indécente, étendirent un manteau sur leurs épaules, marchèrent en arrière, et couvrirent en leur père ce qui devait être caché (*Gen.* 9, 23). — Joseph estimait tellement la pureté, qu'il préféra être jeté en prison plutôt que de la perdre (*Id.* 39). — Le jeune Tobie se montra fidèle à suivre les conseils de son père, lorsqu'il lui adressa ces paroles : « Veillez sur vous, mon fils, pour vous garder de toute impureté : et hors votre femme seule, évitez tout ce qui peut tendre au crime » (*Tob.* 4, 13).—Sara, devenue plus tard l'épouse de Tobie, disait à Dieu, dans sa prière : « Vous savez, Seigneur, que je n'ai jamais désiré un mari, et que j'ai

conservé mon âme pure de tous les mauvais désirs. Je ne me suis jamais mêlée avec ceux qui aiment à se divertir, et je n'ai jamais eu aucun commerce avec les personnes qui se conduisent avec légèreté » (*Tob.* 3, 16). — La chaste Suzanne aima mieux être accusée innocemment et se voir condamnée à mort que de pécher contre la pudeur (*Daniel,* 13). — Mais le plus magnifique exemple de pureté, c'est celui que nous offre Marie, la plus pure d'entre les créatures. — Saint Jean écrit dans son Apocalypse (14) : « Je vis l'agneau debout sur la montagne de Sion, et avec lui cent quarante-quatre mille personnes...., et ce sont ceux qui ne se sont point souillés avec les femmes parce qu'ils sont vierges. Ils chantaient un cantique que nul ne pouvait chanter. »

b. Saint Justin (*Epist.* ad Diognet.) disait au sujet des premiers chrétiens : « Ils vivent dans la chair, mais ne vivent pas selon la chair, » en d'autres termes, ils ne suivent pas les désirs d'une nature faible et corrompue.

Tertullien écrit dans son Apologétique que, parmi les chrétiens, on trouvait beaucoup de vieillards qui avaient conservé la virginité aussi pure qu'elle l'était à l'âge de l'enfance. « Naguère, dit-il, en s'adressant aux païens, lorsque, au lieu de la faire jeter aux lions, vous conduisîtes dans une maison de débauches une jeune chrétienne, vous avez reconnu, en agissant ainsi, que, nous autres chrétiens, nous avons plus de crainte de blesser la pureté que d'endurer la mort même la plus cruelle. »

c. Lorsque sainte Potamienne sut qu'elle allait être plongée dans une chaudière d'eau bouillante, elle eut

une telle crainte de paraître nue devant ses juges, qu'elle demanda comme une grâce d'y être plongée lentement avec ses habits, afin de racheter par la longueur du supplice la faveur qu'elle sollicitait de ses bourreaux (Voir le premier vol., p. 30).

d. Sainte Agnès fut, à cause de sa beauté vraiment remarquable, demandée en mariage par une foule de seigneurs; mais elle déclara, quoique âgée seulement de treize ans, qu'elle s'était consacrée au Seigneur, et promise à son céleste époux, Jésus. Aigris des refus qu'ils en recevaient, ils l'accusèrent d'être chrétienne auprès du juge, qui employa inutilement les prières et les menaces pour la faire consentir aux propositions qu'on lui faisait. On étala devant ses yeux les instruments du martyre dont on la tourmenterait si elle ne renonçait à ses vœux. Mais elle resta inébranlable devant toutes les sollicitations et les menaces. Aussi le juge, enflammé de courroux à la vue d'une fermeté aussi invincible, la condamna à mort (Voir son martyre raconté dans le premier vol. p. 30). (*S. Ambr.* l. de virg. c. 2).

e. Alexandre était un jeune homme aussi remarquable par la noblesse de sa naissance que par l'éclat de sa beauté. Jeune encore, il avait déjà une telle estime de la pureté, que, craignant de la perdre, il abandonna la maison paternelle et se rendit à Comane, où il se fit charbonnier. Lorsqu'il se voyait couvert de poussière et de suie, il s'écriait avec l'accent de la joie : « Je considère cette poussière de suie et de charbon comme un masque qui soustrait ma figure aux regards d'un monde corrompu, et m'éloigne de tout danger de perversion. » Plus tard, saint Grégoire le thaumaturge ayant appris

à le connaître plus intimement, cet amour de la pureté lui plut tellement, qu'il exhorta ce jeune homme qui, sous un extérieur négligé, avait conservé une pureté tout angélique, à se laver et à revêtir d'autres habits, après quoi il le consacra évêque de la ville de Comane (*Ber. Berc.* K. G. B. 2).

f. Saint Charles Borromée, plus tard archevêque de Milan, s'étant rendu, à l'âge de seize ans, à l'université de Pavie, il s'aperçut qu'il règnait dans cette ville une grande dépravation de mœurs. On ne tarda pas à tendre de tous côtés des piéges à sa vertu; mais le jeune Charles résista énergiquement, et, par son application sérieuse à l'étude autant que par sa prière, il sut vaincre en lui toutes les convoitises de la chair. Il connaissait trop bien les faiblesses de sa nature pour ne pas repousser avec horreur toutes les suggestions du monde et du démon. Aussi ne s'exposa-t-il jamais au danger de perdre son innocence. Fuir, tel était le moyen qu'il employait pour vaincre les passions qui venaient en foule entraver son progrès dans la vertu (*Sa vie*).

g. La prédilection toute particulière de saint Louis de Gonzague pour l'aimable vertu de pureté, lui a fait donner le surnom de jeune homme angélique, ou d'ange dans la chair. Profondément pénétré de l'excellence de cette vertu, il mit toujours tous ses soins à la conserver dans son cœur dans toute son intégrité. Il exerçait surtout une vigilance particulière sur ses yeux, vigilance qu'il poussait si loin, qu'il ne voulait jamais regarder à la figure une personne du sexe. Outre les soins qu'il apportait à la conservation de la chasteté, il se vouait avec non moins d'ardeur aux pratiques de la vie religieuse. Il était très-modéré dans ses repas, ne don-

nait au sommeil que le temps absolument nécessaire, et évitait jusqu'aux moindres occasions de pécher. Ayant entendu, pendant son enfance, des paroles inconvenantes dont il ne comprenait pas le sens, et les ayant répétées, dès qu'il eut appris qu'elles renfermaient quelque chose de mauvais, il en eut un si grand regret, et il pleura cette faute pendant toute sa vie.

h. Non moins grand était l'amour de Stanislas Kostka pour la même vertu. Une seule parole indécente le révoltait au point qu'il en perdait connaissance et tombait en faiblesse. Son pieux père, qui s'en aperçut, fit tout son possible pour éloigner de ses oreilles toute parole qui eût été de nature à blesser le sentiment délicat qu'il éprouvait pour cette vertu. Chaque fois que, dans une société, il entendait quelques propos inconvenants, il s'efforçait d'amener la conversation sur un autre sujet. Mais, quand celui qui portait la parole ne remarquait pas le stratagème du jeune homme, son père prenait lui-même la parole, priant en grâce qu'on voulût bien avoir pitié de son petit Stanislas, en ne l'affligeant pas par de semblables discours (*Sa vie*).

i. Saint Bernardin de Sienne se sentit aussi de bonne heure un vif penchant pour la chasteté. Il rougissait aussitôt qu'il entendait proférer des paroles malséantes, et paraissait en être extrêmement affecté. On n'osait point, en sa présence, tenir des discours déshonnêtes; toute conversation de ce genre cessait dès qu'arrivait Bernardin. « Silence, s'écriait-on, lorsqu'on le voyait approcher, voici Bernardin! » (*Lohn.* Biblioth. I, 560),

k. L'empereur Maximilien Ier possédait à un si haut degré le sentiment de la pudeur, qu'il ne se servait jamais de personne pour s'habiller et se déshabiller. Il

donna, jusqu'au lit de la mort, l'exemple de la modestie et de la pudeur. Sentant sa fin approcher, il se fit apporter une chemise et des haut-de-chausses, et les mit lui-même, ordonnant qu'après sa mort on le mît ainsi dans le cercueil, sans découvrir son corps (*Herbst's* Exempelb. II, 784).

l. Le même amour de la pudeur se fit remarquer dans son arrière-petits-fils, le duc Albert, dont il n'était permis de briguer l'amitié qu'à ceux qui menaient une vie régulière. Son historien dit, en parlant de lui, qu'il était tellement maître de lui-même, que, même dans les maladies les plus douloureuses et dans d'autres circonstances critiques, jamais les traits de son visage ne changèrent. Par contre, sa figure s'altérait dès qu'il entendait ou voyait quelque chose qui blessait la modestie (*Le même*).

m. En Angleterre, vivait une pieuse femme nommée Cécile, qui, aussitôt après la mort de son mari, fit, entre les mains de l'archevêque de Cantorbéry, le vœu de continence perpétuelle. Dès ce moment, elle ne se proposa plus d'autre but que celui de plaire à son Sauveur et de se vouer entièrement à son service. Un jour, elle tomba gravement malade et fit appeler son confesseur. Arrivé près d'elle, il la trouva à peu près sans connaissance; seulement, il remarqua qu'elle regardait et touchait de temps en temps une bague en or qu'elle avait à un doigt. Persuadé que cet objet pourrait être pour elle un sujet de tentation, son confesseur fit signe à la servante de la lui enlever. Mais dès qu'elle voulut le tenter, la malade se leva subitement et lui dit d'un ton de voix impérieux et solennel : « Oh! mon respectable Monsieur, à Dieu ne plaise que je consente à me priver

de cet objet; car c'est mon second anneau nuptial, il est le gage de ma consécration à mon divin époux Jésus-Christ. En ce moment, j'étais occupée à réfléchir si j'avais été fidèle au vœu que j'ai fait de vivre dans la continence, et si ma conscience est aussi pure que cet anneau. Grâces en soient rendues à Dieu! je ne trouve aucun signe d'infidélité à ma promesse. » A peine eut-elle prononcé ces paroles, qu'elle retomba affaissée sur son oreiller, le sourire sur la bouche et rendit l'âme (*Lohn.* Bibl. I, 283).

n. Lorsque, en 410, sous la conduite d'Alaric, les Goths assiégeaient la ville de Rome, une femme catholique tomba entre les mains d'un jeune soldat qui la menaça de mort, si elle refusait de faire le sacrifice de sa virginité. Dans le but de l'effrayer, il alla même jusqu'à lui faire une balafre au cou avec la pointe de son épée. Mais cette héroïne, loin de se laisser intimider, lui présenta de sang-froid sa tête, en lui déclarant qu'elle aimait mieux perdre la vie que de souiller sa vertu. Ce noble courage fit une telle impression sur le guerrier, qu'il changea tout-à-coup de résolution, et se fit le protecteur de celle dont naguère il avait voulu se constituer le persécuteur. Afin de la mettre à l'abri de tout danger, il l'emmena dans l'église de Saint-Pierre, prit soin de son existence à venir, et, quand le calme fut rentré dans la ville, il la reconduisit à ses parents (*Sozom.* Hist. eccl. l. 9, c. 10).

o. Sainte Pélagie se précipita du haut d'un toit pour échapper au déshonneur. — En 1816, une pieuse fille qui vivait à quelque distance de Hall, dans le Tyrol, rencontra dans un lieu solitaire un jeune homme qui employa d'abord pour la séduire des paroles flatteuses,

puis ensuite, voyant qu'il ne réussissait pas, recourut à la rigueur. Comme elle ne cessait de résister énergiquement à toutes ses tentatives, il la menaça de la tuer, si elle persistait plus longtemps dans son refus ; mais ces menaces n'intimidèrent nullement la jeune héroïne ; elle résista constamment jusqu'à ce que le malheureux lui asséna un coup si vigoureux, qu'il l'étendit morte à ses pieds (*Buchef.* Exemp. S. 183).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

« *a.* La plus grande volupté que l'on puisse goûter, c'est d'avoir vaincu et étouffé la volupté. » (*S. Cyprian.*).

b. « Nulle victoire n'est plus grande et plus glorieuse que celle que l'on remporte sur les plaisirs de la chair. » (*Idem*).

c. « Celui-là seul est chaste, qui bannit l'amour par l'amour, éteint le feu de la chair par le feu du Saint-Esprit. » (*S. Aug.* de summ. bon.).

d. « Vos richesses, ô chrétiens ! consistent dans votre virginité : votre innocence baptismale, tel est votre trésor, trésor dont à la vérité on peut vous pardonner la perte, mais que vous ne recouvrerez jamais. » (*S. Hieron.* ep. ad Denet.).

e. « Ceux qui ont conservé leur innocence, sont dans un corps humain de véritables anges, et non des anges du dernier ordre, mais du premier. Car les anges sont libres et affranchis de toute attache charnelle, tandis que les hommes chastes, mais assiégés encore par des tentations intérieures et extérieures, soutiennent pour

la conservation de leur chasteté un combat qui dure toute la vie » (*S. Cyprian.* de pudic.).

f. « Un homme modeste et chaste diffère d'un ange par le bonheur et non par la vertu. Bien que la pureté de l'ange jouisse d'un plus grand bonheur, il ne s'ensuit pas qu'elle soit plus grande » (*S. Bern.* in epist.).

g. « S'il faut considérer comme un préjugé l'opinion des anciens, qui regardaient comme une année fertile celle qui paraissait sous le signe de la *Vierge,* ce n'en est certes pas un de dire, que là où règne la virginité, là aussi prospèrent et fleurissent les vertus et les habitudes honnêtes » (*Lohn.* Bibl. I. 279.).

h. On raconte que les rois de France avaient autrefois admis un crapaud dans leurs armoiries. Mais comme cet animal hideux parut trop dégoûtant, on lui substitua le lis, dont l'éclatante blancheur est regardée comme l'emblème de l'innocence et de la pureté des mœurs, telles qu'elles conviennent à des rois très-chrétiens. — Notre âme a été aussi en quelque sorte défigurée par un crapaud, en entrant au monde souillée par la tache honteuse du péché; mais, au baptême il a été remplacé par le lis de l'innocence, qualité qui doit toujours être considérée comme le plus bel ornement du chrétien. (*Lohn.* Bibl. I, 279).

i. Chez les Egyptiens, les filles avaient l'habitude de porter au cou de magnifiques chaînes sur lesquelles étaient représentées six figures regardées comme symbole des vertus qui doivent faire l'ornement d'une fille. La première figure représentait une tourterelle et portait cette inscription : « Vivez dans la solitude. » — La seconde représentait un pigeon sur laquelle on lisait : « Soyez chaste. » — La troisième un aigle avec

ces paroles : « Soyez habile ! » — La quatrième une cigogne accompagnée de cette devise : « Soyez reconnaissante ! » — La cinquième un hibou, au bas de laquelle était cet avertissement : « Soyez vigilante. » — La sixième était une alouette avec cette devise : « Soyez dévote. » (*Ibid.* 285).

k. Saint Jérôme écrivait (*Epist.* 140) que les païens représentaient leurs déesses de la virginité, Diane et Minerve, etc., armées d'une lance et d'un bouclier, voulant par là signifier qu'il est impossible, sans combattre, de conserver la chasteté.

l. La pureté ressemble au lis, sur lequel le moindre grain de poussière se fait remarquer.

m. La pureté est encore semblable à un miroir ; car de même que celui-ci perd son éclat, dès qu'il reçoit le souffle de la bouche, de même la pureté se flétrit au moindre souffle des passions impures, dès qu'on y donne son consentement, avec cette différence toutefois, que dans le miroir la tache n'est que passagère, tandis que les souillures de l'âme forment souvent une rouille qui devient bientôt indestructible.

SEPTIÈME COMMANDEMENT.

A. Ce qui nous est défendu par ce commandement.

Dieu nous défend par ce commandement de prendre le bien d'autrui, et en général tout ce qui peut lui porter préjudice de quelque manière que ce soit.

Citons quelques exemples propres à nous inspirer l'horreur de ce péché.

a. Exemples bibliques. — La loi mosaïque est remplie de lois très-sévères portées contre le vol, l'injustice et autres dommages causés au prochain. Il y est dit entre autres choses : « vous ne volerez point, vous ne mentirez point, vous ne tromperez point votre prochain, vous n'aurez point en reserve plusieurs poids, l'un plus fort et l'autre plus faible ; et il n'y aura point dans votre maison une mesure plus grande et une mesure plus petite, afin que vous viviez longtemps sur la terre que le Seigneur votre Dieu vous aura donnée, car il a en abomination celui qui fait ces choses et il a horreur de toute injustice » (*Levit.* 19, et *Deut.* 25.). « Si vous prêtez de l'argent à ceux de mon peuple qui sont pauvres parmi vous, vous ne les pressurerez point comme un escompteur impitoyable, et vous ne les accablerez point par des usures » (*Exod.* 22, 25.). — « Vous ne lèverez et ne transporterez point les bornes de votre prochain, placées par les prédécesseurs, dans l'héritage que le Seigneur votre Dieu vous donnera dans le pays que vous devez posséder » (*Deut.* 19, 14.). — « Vous n'abattrez point des arbres qui portent du fruit dont on peut manger, et vous ne les renverserez pas à coups de cognée » (20-19.). — « Le prix du mercenaire qui vous donne son travail ne demeurera point chez vous jusqu'au matin » (*Levit.* 19, 13.).

Dans la loi mosaïque, la violation de la propriété était compensée par l'obligation de restituer plusieurs fois la valeur de la quantité volée. Quand le vol consistait en argent et en meubles, il fallait restituer le double, ou deux fois la valeur de l'objet (*Exod.* 22, 7.). Si quelqu'un volait un bœuf ou une brebis, les tuait ou les vendait, il rendait cinq bœufs pour un bœuf et

quatre brebis pour une brebis.—Si on avait fait quelque dégât dans un champ ou dans une vigne en y laissant aller son bétail, on donnait ce qu'on avait de mieux dans son champ ou dans sa vigne pour payer le dommage suivant l'estimation qui en était faite (*Id.* 5.). — Si quelqu'un mettait de l'argent ou quelque meuble en dépôt chez un ami et qu'on le dérobât chez celui qui en était le dépositaire, si le voleur était découvert, il payait le double. Achan nous fournit un exemple terrible de la manière dont Dieu punit le vol (*Jos.* 7.). Dieu, par le ministère de Josué, avait ordonné aux Israélites d'offrir au Seigneur tout l'or et l'argent qu'ils avaient ramassés, lors du siége de la ville de Jéricho, et de le déposer comme un trésor destiné à l'entretien du tabernacle. Parmi le butin, Achan remarqua un manteau de pourpre de grand prix et deux cents sicles d'argent avec une règle d'or de cinquante sicles ; il désira vivement les avoir. Il les prit, les enfouit dans la terre au milieu de la tente, et cacha aussi l'argent dans un fossé qu'il y creusa. Mais Dieu permit que ce vol fut révélé d'une manière si extraordinaire que le peuple en fut frappé d'une grande épouvante. Achan fut saisi, conduit dans la vallée d'Achor, où tout Israël le lapida. Son corps et tout ce qui avait été avec lui fut consumé, et on amassa sur lui un grand monceau de pierres qui est resté jusqu'aujourd'hui.—Giézi, pour avoir obtenu par la ruse deux talents d'argent et deux beaux vêtements de Naaman, fut affligé de la lèpre (4. *Rois*, 5, 27.). Nous trouvons presque toujours ce penchant au vol chez les hommes corrompus et qui ont oublié le Seigneur. Saül, après s'être éloigné de Dieu, se laissa entrainer au vol. — Le traitre Judas fut un voleur et

retint pour lui l'argent qu'il aurait dû donner aux pauvres (*Jean*, 12, 6.).

b. Pline-le-Jeune écrivait à Trajan au sujet des chrétiens (1) : « Ils s'obligent par serment non à aucun crime, mais à ne commettre ni larcin, ni vol, ni adultère, à ne point manquer à leur parole, à ne point dénier un dépôt. » — Conduite admirable et bien différente de celle des chrétiens de nos jours, chez lesquels ces sortes de crimes sont devenus si communs !

c. Sous le règne de l'empereur grec Justin, la fraude et les injustices sous toutes les formes avaient pris une telle extension, que l'empereur crut devoir un jour s'en plaindre devant les sénateurs. Dès qu'il eut parlé, il vit s'avancer près de lui l'un d'entre eux qui lui déclara qu'il aurait bientôt mis fin à tous ces désordres, si sa majesté voulait bien le revêtir de toute l'autorité dont il avait besoin pour atteindre ce but, demande que l'empereur n'eut garde de lui refuser. Peu après cet arrangement, une vieille veuve alla se plaindre au gouverneur, qu'un noble seigneur, jouissant d'une grande considération à la cour, l'avait, après la mort de son mari, frustrée d'une grande partie de son héritage. Le gouverneur écrivit sur-le-champ à cet oppresseur qu'il eût à restituer ce qu'il possédait injustement ; mais sa lettre resta sans résultat. Cité à comparaître en justice, il s'y refusa encore. Comme le gouverneur savait que l'accusé était souvent invité à la table du roi, il entra un jour qu'il s'y trouvait, dans la salle à manger, s'avança près de l'empereur et lui dit : « Vous savez, monarque, que, lorsque vous me confiâtes les soins de

(1) Pline, *Epist. ad Trajan.*

l'administration de la justice, vous exprimâtes le désir que toute personne, fût-ce même une personne de distinction, qui aurait commis quelque injustice, serait punie, et que quiconque aurait souffert quelque dommage devrait obtenir réparation; je me permets de demander à sa majesté si telle est encore aujourd'hui sa volonté. » L'empereur ne sachant pas où il voulait en venir, répondit qu'il était toujours dans les mêmes sentiments, il ajouta même qu'il comparaîtrait lui-même en justice, si quelqu'un portait plainte contre lui. A cette réponse, le gouverneur fit un signe, la porte de la salle s'ouvrit, les huissiers entrèrent et le coupable fut saisi et emmené. On fit une enquête sévère, les témoins furent entendus, les griefs mûrement pesés. Le coupable, convaincu d'avoir commis des injustices qui réclamaient un sévère châtiment, fut dépouillé de ses vêtements et battu de verges. Puis, après lui avoir rasé la tête, il fut placé sur un âne, tourné en sens inverse, et conduit par toute la ville. Il était précédé par un crieur public qui proclamait à grands cris le crime du coupable, son nom, sa condition ainsi que la peine qu'il venait de subir. Cet exemple de sévérité inouïe jusqu'alors eut l'effet qu'on en attendait, les injustices diminuèrent à vue d'œil, et le meilleur ordre règna bientôt dans l'empire qui continua à jouir d'une sécurité parfaite (*Stolb.* R. G. B. 20.).

d. Les rois Lombards punissaient plus sévèrement le vol que n'importe quelle offense faite à la personne du prochain. Chez eux, voler un tombeau était un crime regardé comme aussi grave qu'un meurtre prémédité (*Stolb.* R. G. B.).

Luitprand, roi des Lombards, faisait battre de fouets les voleurs, ordonnait qu'on leur rasât les cheveux et la barbe, ce qui autrefois était considéré comme la peine la plus infamante (*Le même*, 23.).

Baudoin, roi de Jérusalem, ordonna en 1120, conformément avec le concile de Naplouse, que celui qui commettrait un vol surpassant la valeur de 6 sols serait puni par la perte d'une main, d'un pied, ou par celle des yeux. Que si la valeur de l'objet volé était inférieure à cette somme, on le marquerait au front avec un fer rouge, après quoi on le chasserait hors de la ville. — En cas de récidive, on lui coupait plusieurs membres (*Michaud*, Histoire des Croisades, vol. 2.).

e. Les Mahométans eux-mêmes regardaient le moindre vol comme un très-grand péché. Ainsi les Caréjites enseignent que quand un Molesme se permettait seulement de couper un épi de blé dans un champ qui ne lui appartenait pas, il était irrévocablement perdu et condamné à brûler éternellement dans l'enfer de Mahomet (*Stolb.* R. G. B. 22.).

f. Un enfant, battu par son père pour avoir soustrait à ses frères et sœurs différents objets de peu de valeur, disait en poussant des cris lamentables : « Ah ! mon père ! c'est bien peu de chose ce que j'ai volé, et vous me punissez avec tant de rigueur ? » — C'est précisément pour que d'un petit voleur tu n'en deviennes pas un grand que je te punis d'une manière si sensible, répondit le père. Les voleurs qui échappent à la verge de leur père, tombent entre les mains du bourreau » (*Aus dem Leben*. 479.).

g. Lors de la reconstruction du temple de Jérusalem

après la captivité de Babylone, une grande partie des habitants tomba dans un affreux dénùment. Ne sachant par quel moyen sortir de cette triste position, ils empruntèrent de l'argent aux riches et hypothéquèrent leurs champs, leurs jardins et leurs maisons. Bientôt un cri de détresse s'éleva au milieu de ces pauvres gens sur la dureté des riches usuriers. Néhémias prit sérieusement l'affaire en main, et parvint à faire rendre à leurs possesseurs les biens qui avaient été engagés. — Les usuriers avaient aussi prêté à intérêt (1) à leurs frères malheureux, bien qu'il leur fût défendu de prêter à intérêt à leurs compatriotes (2. *Esdras.* 5.).

h. Deux époux amenèrent un jour leur fils qui avait été mordu par un chien et qui poussait des cris horribles auprès de l'ermite Amon qui était en grande réputation de sainteté, et le prièrent de lui imposer les mains, afin de le guérir. Amon, éclairé soudain par une révélation d'en haut, répondit : « Pourquoi m'importunez-vous en me demandant ce qui est bien au-dessus de mes forces ? Tout ce que je puis vous dire, c'est que la guérison de votre fils ne dépend pas de moi, mais de vous-mêmes. Restituez le bœuf que vous avez enlevé à une veuve, et votre fils ne tardera pas à recouvrer sa guérison. » Les deux époux tressaillirent d'horreur en entendant que leur crime était découvert, et n'eurent rien de plus pressé que de restituer ce qu'ils possédaient injustement, après quoi leur fils ne tarda pas à recouvrer sa guérison (*Sozom.* Hist. eccl., l. 1. c. 14).

(1) Environ 12 0/0. Voir l'ouvrage intitulé: *Schrifterklærung*, par Brentano.

i. Saint Bernardin nous raconte l'histoire suivante : La famine ayant éclaté à Rimini, la cherté excessive du blé jeta la désolation dans toute la ville ; seul, un usurier se réjouissait de la misère publique, parce qu'il avait des provisions abondantes dans ses greniers. Néanmoins, quoique le blé fût déjà parvenu à un prix très-élevé, il refusait de livrer ses provisions, pensant que le prix en augmenterait encore. Afin d'échapper aux sollicitations incessantes des habitants, il alla habiter une campagne. Cependant il n'oubliait pas de se placer chaque jour sur la route et de s'enquérir auprès des passants du prix du froment. Quand on lui répondait qu'il allait toujours en augmentant, il poussait un profond soupir de commisération, mais il en riait intérieurement. Comme il arriva que deux hommes, vrais amis de l'humanité, ayant acheté du blé en Apulie, le firent amener à Rimini, afin de subvenir à la détresse, le prix baissa de moitié. L'usurier, qui avait l'intention de se rendre ce jour-là à la ville, pour profiter de la misère de ses semblables, se plaça de nouveau sur la route pour s'informer du prix courant. Mais quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il vit arriver à lui une foule immense d'hommes qui chantaient et poussaient des cris de joie, marchant à côté de leur ânes affaissés sous d'énormes sacs de blé. N'augurant rien de bon de tout ce vacarme, il demanda en tremblant quel était le prix du jour. Alleluia ! s'écrièrent tous en chœur les voituriers, aujourd'hui le prix a baissé de moitié. — A ces mots, l'usurier resta comme pétrifié ; quelques minutes après, on l'entendait encore murmurer : Baissé de moitié ! Il se rendit alors à la ville, il rencontra des connaissances qui le saluèrent, mais ils ne reçurent

pour toute réponse que cette exclamation : Baissé de moitié ! Lorsqu'il fut de retour chez lui, sa femme et ses enfants le saluèrent affectueusement, mais lui de répondre sans cesse : Baissé de moitié ? Il se mit au lit, et sa femme, effrayée de la pâleur livide qui couvrait son visage, alla chercher un médecin, lequel ne put avoir d'autre réponse du patient que son refrain habitué : Baissé de moitié ! On fit venir un prêtre qui l'exhorta à se confesser et à faire pénitence ; mais il ne lui fut répondu que par ces paroles : Baissé de moitié ! Son état s'aggrava de plus en plus, et il expira en prononçant ces paroles : Baissé de moitié ! (*S. Bernard*, tom. 4, 26).

B. Ce qui nous est prescrit par le septième commandement.

a. Le septième commandement traite de nos devoirs et de nos relations avec notre prochain ; devoirs qui lui sont dus soit à titre de justice, soit à titre de convenance, comme le sont ceux de la bienséance, de la franchise, de l'honnêteté, aussi bien que ceux de la restitution et de la compensation, et que nous allons mettre en relief par le moyen de quelques exemples. Précédemment, nous avons rapporté quelques-uns des préceptes en vigueur dans l'ancienne loi, relativement à la restitution et à la réparation des injustices ; nous allons les compléter par d'autres citations. Il est dit ailleurs : « Si le feu gagnant peu à peu, trouve des épines, et se prend ensuite à un tas de gerbes de blé, ou aux blés qui sont encore sur pied dans les champs, celui qui aura allumé le feu, paiera la perte qu'il aura causée (*Exod.* 22, 6). — Si un homme donne à un autre

à garder un âne, un bœuf, une brebis ou quelqu'autre bête, il dédommagera celui à qui il appartient (*Ibid.* v. 10). — Si quelqu'un a ouvert une citerne, ou creusé la terre sans la couvrir, et qu'il y tombe un bœuf ou un âne, le maître de la citerne rendra le prix de ces bêtes, et la bête qui sera morte sera pour lui (*Id.* 22, 33). — Si le bœuf d'un homme blesse le bœuf d'un autre, et que celui-ci en meure, ils vendront le bœuf qui est vivant, et en partageront le prix entre eux ; ils partageront de même le bœuf mort. » (*Ibid.* 21, 35).

Tobie nous donne un éloquent exemple de l'empressement avec lequel nous devons nous assurer si nous ne possédons pas le bien d'autrui. Ayant entendu crier le chevreau que sa femme avait reçu en récompense de son travail : « Prenez garde, lui dit-il, que ce chevreau n'ait été dérobé, parce qu'il ne nous est pas permis de toucher ou de manger quoi que ce soit qui ait été dérobé » (*Tob.* 2, 20).

Zachée, chef des publicains, s'était sans doute rendu coupable d'injustice, lorsque, touché de repentir, il dit au Seigneur qui était entré dans sa maison : « Seigneur, je m'en vais donner la moitié de mon bien aux pauvres ; et si j'ai fait tort à quelqu'un en quelque chose, je lui en rendrai quatre fois autant » (*Luc,* 19, 8).

b. Après qu'Edvin, roi du Northumberland, se fut converti ainsi que son peuple au christianisme, le vol devint quelque chose d'inouï parmi eux, car le roi ayant ordonné de mettre des bassins en cuivre à toutes les fontaines publiques, il n'y eut personne d'assez osé pour les enlever (*Ven Beda.* Hist. angl., l. 2, c. 16).

c. On rapporte qu'Alfred-le-Grand, roi d'Angleterre, fit suspendre sur la grande route des bracelets d'un

très-grand prix sans que personne se hasardât à les enlever. — Et, lorsqu'un voyageur avait perdu sa bourse, il pouvait au bout d'un mois aller la reprendre au même endroit (*Lingard's Geschicte v. England*, B. I. S. 218).

d. Robert, duc de Normandie, s'étant fait baptiser en 912, exhorta ses sujets à suivre son exemple. Bientôt la religion fut si florissante parmi eux qu'on n'entendit plus jamais parler de vol. Personne n'osait ni retenir ni accaparer le bien d'autrui. — Ainsi, le duc raconte qu'ayant laissé sa cravate suspendue à une branche d'arbre, il la retrouva, au bout de trois ans, telle qu'il l'avait laissée (*Ber. Berc.* K. G. B. 9).

e. Saint Eloi, célèbre orfèvre, fut chargé par Clotaire II, roi des Francs, de lui faire un trône, sur lequel l'art rivaliserait avec l'or et les pierreries. Il reçut pour cela le matériel nécessaire, et fit un chef-d'œuvre qui satisfit entièrement le roi. On ne lui réclama pas les restes de l'or et des pierres précieuses, mais le saint homme était trop consciencieux pour profiter de l'ignorance ou de l'oubli du roi. Peu de temps après, il ne tarda pas à livrer au roi un second trône aussi artistement travaillé que le premier, en lui disant qu'il l'avait fait avec ce qui était resté de l'or et des pierres précieuses. — Exemple digne de servir de modèle aux artistes, etc. (*Le même*, 7).

f. Le roi Dagobert Ier, fils et successeur de Clotaire II, avait fait présent au même saint d'une magnifique maison située à Paris. L'intention d'Eloi était de la convertir en couvent de religieuses; mais comme l'espace lui manquait, il pria le roi de vouloir bien lui accorder encore un terrain adjacent à sa maison et qui apparte-

nait au roi. Il l'obtint sans grande difficulté. Toutefois, pendant la construction du bâtiment, il remarqua qu'on avait dépassé d'un pied la place qui lui avait été accordée. Aussitôt il fit démolir les murs, se rendit en toute hâte chez le roi, le priant de vouloir bien lui pardonner. Le roi, surpris d'une telle délicatesse de conscience, dit aux courtisans qui l'entouraient : « Voyez combien grande est la franchise et l'honnêteté de ceux qui appartiennent au Seigneur, et qui se sont fait un devoir d'honorer en tout son saint nom. Mes gouverneurs ainsi que les administrateurs de mon royaume ne se font aucun scrupule de m'enlever des principautés tout entières, et ce serviteur de Dieu n'a pas même osé, comme vous le voyez, empiéter sur quelques pouces de terrain. » — Le prince, flatté d'une aussi noble conduite, ajouta encore à la donation qu'il avait faite, et donna au saint une propriété dans le Limousin, où celui-ci érigea un couvent d'hommes (*S. Quien,* Vie de S. Eloi).

g. L'empereur romain Alexandre Sévère, ayant appris qu'un soldat avait volé une pauvre vieille femme, il le condamna, en punition de sa faute, à être son esclave (*Stolb.* R. G. B. 8).

h. Lorsque Michel Rhangab fut élevé sur le trône d'Orient, son premier soin fut de s'appliquer à guérir le plus promptement possible les blessures faites à l'humanité par la cupidité de l'empereur Nicéphore. Dès les premiers jours de son règne, il fit ouvrir tous les trésors publics, restituer les biens enlevés, et satisfaire à toute réclamation légitime. Aussi, grâce à ces mesures, on vit bientôt les richesses énormes accumulées et enfouies depuis longtemps, semblables à une pluie bien-

faisante, se répandre dans la ville et dans la campagne (*Le même*, t, 35).

i. Pons, seigneur de Laraze, était aussi distingué par sa noblesse et ses richesses que par son esprit et sa valeur; mais n'ayant pour règle de conduite que ses passions, il était fort incommode à ses voisins. Il surprenait les uns par ses discours artificieux, forçait les autres par les armes, et dépouillait de leurs biens tous ceux qu'il pouvait, n'étant occupé jour et nuit que de brigandages. C'était son vice dominant, entre plusieurs autres. A la fin, touché par la grâce, il rentra en lui-même, et, après y avoir sérieusement réfléchi, il résolut de quitter le monde et de passer le reste de sa vie dans la pénitence. Ainsi affermi dans sa résolution, Pons de Laraze fit publier qu'il mettait en vente tous ses biens. Il vint des acheteurs de toutes sortes, gentilshommes, paysans, clercs et laïques. Quand ils eurent employé tout leur argent, comme il restait encore bien des choses à vendre, il déclara qu'il prendrait en paiement des bestiaux et des fruits; et ainsi il en amassa une grande quantité. Son dessein était de les donner aux pauvres, mais il comprit qu'il fallait commencer par faire restitution. Il envoya donc publier par tous les marchés et les églises de la province que tous ceux à qui il devait ou à qui il avait fait quelque tort, se trouvassent au village de Pégueroles, le lundi de la semaine, et que chacun serait satisfait.

Après ces restitutions, Pons distribua aux pauvres ce qui lui restait de bien, et, après avoir fait un pèlerinage avec six de ses compagnons, il se retira dans un désert où il vécut dans toutes les pratiques de la vertu et de la pénitence (*Ber. Berc.*, etc. 11).

k. Un marchand de Stuttgart reçut, il y a quelques années, par la poste, un paquet d'argent, qu'accompagnait une lettre anonyme contenant à peu près ce qui suit : Plusieurs années se sont écoulées depuis que j'étais à votre service ; soit légèreté de l'âge, soit que j'y fusse poussé par le besoin, je vous détournai 300 florins. Aujourd'hui je me sens pressé de vous en faire restitution, y compris les intérêts, attendu que je suis en position de le faire. Je vous prie de me pardonner cette faute (*Beispiele d. Gut.* B. 2. S. 224).

l. Saint Augustin raconte le fait suivant dans un de ses sermons: « Lorsque j'étais à Milan, un pauvre trouva un jour un petit sac contenant 200 pièces tant en or qu'en argent. Il n'oublia pas alors le commandement divin qui prescrit de rendre à son possesseur ce que l'on a trouvé. Comme il n'en connaissait pas le maître, il écrivit ces quelques mots sur un morceau de papier qu'il afficha en public : La personne qui a perdu dernièrement un petit sac d'argent, est priée de s'adresser à NN., demeurant rue, etc. Il arriva précisément que celui qui avait fait cette perte, cherchant partout son argent, vint à lire le billet. Il se rendit aussitôt chez la personne indiquée, laquelle craignant d'être trompée, lui fit une foule de questions sur la forme du cachet, sur l'espèce et la valeur des pièces que renfermait le sac. Ses réponses s'étant trouvées en tous points conformes à la vérité, elle lui rendit le sac. Content d'avoir retrouvé son argent et voulant témoigner sa reconnaissance, le possesseur offrit 20 pièces d'argent à cet homme loyal, mais celui-ci refusa de les accepter. Il le pria d'en accepter au moins 10, mais il refusa encore. Il redoubla ses instances, et le pressa de ne pas

dédaigner ce qu'il lui offrait, mais ce fut inutilement. A la fin, voyant qu'il ne pouvait rien lui faire accepter, le propriétaire se troubla, jeta loin de lui le sac, en disant : « Puisque vous ne voulez rien accepter, je vous déclare que je n'ai rien perdu et que vous pouvez garder le sac tout entier. Ce stratagème réussit, le trouveur accepta le présent qui lui était offert, mais il le distribua aussitôt aux pauvres sans en rien retenir pour lui. « Quelle générosité, quel noble désintéressement, conclut saint Augustin; si vous avez trouvé quelque chose, rendez-le; sinon c'est comme si vous l'aviez volé. » (*S. Aug.* Serm. 178).

m. M. Badin, missionnaire en Amérique, parlant des Indiens nouvellement convertis qui, avant qu'ils fussent initiés à la doctrine du christianisme, étaient très-adonnés au vol, raconte le trait suivant : « Au milieu de leur village, ils ont un arbre auquel ils suspendent tous les objets trouvés dans le pays, afin que le possesseur puisse aller les y chercher. Cet arbre, ils l'appellent l'arbre de la probité. »

SENTENCES.

a. « Celui-là est un homme juste qui ne prête point à usure, et ne reçoit point au-delà de ce qu'il a donné, qui détourne sa main de l'iniquité et rend un jugement équitable (*Ezech.* 18, 8). — Vous ne prêterez point à usure à votre frère, ni argent, ni grain, ni quelqu'autre chose que ce soit (*Deut.* 23, 19). — Celui qui cache son blé (en temps de famine) sera maudit des peuples et la bénédiction descendra sur la tête de ceux qui le ven-

dent (*Prov.* 11, 26). — Les voleurs n'entreront pas dans le royaume de Dieu. » (1. *Cor.* 6, 10.).

b. « Dieu, la justice par excellence, ne condamne pas seulement les voleurs pour des vols considérables, mais encore pour de petits larcins, car il fait plus attention à la mauvaise volonté que l'on a de tromper, qu'à la chose même que l'on a volée. » (*S. Hieron.*).

c. « Point de pardon du péché sans restitution de l'objet volé. » (*S. Aug.* epist. 54.).

d. « Sans la restitution du bien d'autrui, il ne saurait y avoir de pénitence sincère, ce n'est qu'une pénitence hypocrite (*Idem.* epist. 153.).

e. « Si vous avez acquis mille francs par des moyens justes, et que parmi ces mille francs il s'en trouve seulement un que vous possédiez injustement; celui-là, semblable à un fruit gâté au milieu de plusieurs autres en bon état, corrompra le reste. » (*S. Vincent.* Serm. dom. 21 post. Pent.).

f. Comme on demandait à Aristide, l'un des hommes les plus considérés de la Grèce, appelé à cause de sa haute probité, du surnom de Juste, ce que c'était que la probité, il répondit qu'elle consistait à ne rien exiger que ce qui nous appartenait (*Lohn.* Bibl. II, 135).

g, Agésilas, roi de Sparte, auquel on demandait un jour, à laquelle de ces deux vertus, le courage et la justice, il fallait donner la préférence, répondit : Le courage ne sert à rien et est sans valeur, s'il n'est accompagné de la justice. Si tous les hommes étaient justes, le courage serait parfaitement inutile (*Ibid.*).

h. Les anciens canons pénitentiaux portaient, que celui qui était entré dans une maison avec effraction, dans le dessein de détourner quelque chose, devrait,

outre la restitution de la chose volée et la compensation faite du dommage, jeûner pendant une année au pain et à l'eau. Pour un vol quelconque, quelque faible qu'il fût, il fallait faire pénitence pendant une année. Celui qui ne restitue pas un objet volé et qui le recèle, est dans la même condition que le voleur, et doit, par conséquent, subir la même peine (*Zenner. Instruct.* Confess. p. 277).

HUITIÈME COMMANDEMENT.

A. Que nous défend le huitième commandement?

1. *Il nous défend toute parole et action contraires à la vérité.*

a. Le premier menteur, le père du mensonge, est Satan. Dans le ciel, il a menti aux anges, en leur faisant accroire qu'ils seraient semblables à Dieu. Sur la terre, il a menti aux premiers hommes, en leur assurant qu'ils ne mourraient point. Aussi le Sauveur a-t-il dit à son sujet (*Joan.* 8, 44.), que « la vérité n'est point en lui ». Quand il ment, il ne dit que ce qui lui convient, car il est un menteur, il est le père du mensonge. — Parmi les hommes, le premier menteur fut Caïn ; il mentit à son frère, en faisant paraître envers lui des sentiments tout opposés à ceux qu'il éprouvait. Il alla jusqu'à mentir à Dieu, lorsque, à la demande où était son frère, il répondit qu'il l'ignorait. — Sara, l'épouse d'Abraham, nia qu'elle eût ri derrière la porte, dès que la promesse lui eut été faite qu'elle concevrait un fils ; aussi en fut-elle réprimandée (*Gen.* 18).

— Jacob commit une faute contre la vérité, lorsqu'il se revêtit des habits de son frère et se fit passer pour Esaü, et trompa ainsi son père. En expiation de son mensonge, il fut obligé de prendre la fuite, de passer vingt années dans une terre étrangère ; et comme il avait trompé son père, ses fils le trompèrent aussi, lorsque, lui présentant les vêtements de Joseph teints de sang, ils lui dire qu'une bête féroce l'avait dévoré. — Le serviteur d'Elisée, Giézi, expia son mensonge par la lèpre (4. *Rois*. 5). — Les prêtres des faux dieux de Babylone persuadèrent au roi et au peuple que l'idole nommée Bel était vivante et consommait chaque jour de grandes provisions, jusqu'à ce qu'enfin l'imposture fut découverte par Daniel (*Dan*. 14). — Anamie et Saphire, pour avoir menti si effrontément, furent punis de mort subite (*Act*. 5). — L'écriture sainte s'exprime dans une foule d'endroits avec une grande sévérité sur le mensonge. Ainsi, il est dit au chapitre 12, v. 22 des Proverbes : « Les lèvres menteuses sont en abomination au Seigneur » ; et au chapitre 20, vers 17 : « Le pain acquis par le mensonge est doux à l'homme, mais plus tard sa bouche sera pleine de gravier. » En d'autres termes, le bien acquis par le mensonge réjouit d'abord, mais il ne tarde pas à devenir un sujet de douleur et de regret. — Le prophète Jérémie (9, 13. 5.) se plaint ainsi de la corruption des Juifs : « Ils se servent de leur langue comme d'un arc, afin d'en lancer des traits de mensonge et non de vérité ; ils se sont fortifiés sur la terre parce qu'ils ne font que passer d'un crime à un autre, et qu'ils ne me connaissent point, dit le Seigneur. » — Saint Paul écrivait aux Ephésiens (*Ephes*. 4, 25) : « Vous éloignant de tout mensonge, que cha-

cun parle à son prochain dans la vérité, parce que nous sommes membres les uns des autres. »

b. Saint Jacques, évêque de Nisibe, alla un jour dans un lieu où se trouvaient réunis un grand nombre de pauvres qui le prièrent de leur venir en aide afin qu'ils pussent donner une sépulture honorable à un homme qui venait de mourir; il leur donna ce qu'ils demandaient et alla plus loin. Lorsque l'évêque fut parti, les mendiants dirent à leur camarade qui avait fait semblant d'être mort, qu'il pouvait se lever, que le piége avait réussi. Mais, quelle ne fut pas leur frayeur lorsqu'ils virent que le prétendu mort l'était véritablement. Sur-le-champ ils coururent après le saint, lui avouèrent leur mauvaise foi, le priant de leur pardonner et de rendre la vie à leur compagnon. Le saint retourna, fit une prière sur le cadavre à qui la vie fut rendue (*Theodor*. Hist. monach. C. 1).

c. Saint Augustin, parlant de lui-même, fait l'aveu suivant : « J'étais, encore enfant, d'une méchanceté très-grande; je trompais, par de fréquents mensonges, mes gouverneurs, mes parents et mes maîtres. Au mensonge vint bientôt se joindre le vol, car je ne tardai pas à voler à mes parents tout ce qui me convenait, soit dans le garde-manger, soit à la cave; je prenais de même sur la table pour manger en cachette ou pour troquer avec mes camarades. Coupable jusque dans les jeux, combien de fois, vaincu par la puérile vanité de l'emporter sur les autres, n'ai-je pas surpris frauduleusement la victoire?—Maintenant, Seigneur, avec quelle effusion de joie je vous rends grâces d'avoir arraché mon cœur et ma langue aux attraits de la fourberie et du mensonge! » (*S. Aug*. Confes. l. 1, c. 19.)

d. Un enfant de neuf ans, qui avait dérobé quelque chose, pleurait amèrement, sachant fort bien que si son père en avait connaissance, il en serait très-irrité. Les domestiques lui ayant demandé la cause des larmes qu'il versait, ils lui conseillèrent d'échapper au châtiment en recourant au mensonge. Mais l'enfant repoussa avec horreur un pareil moyen. Je préfère, dit-il, être battu que de mentir. Que mon père fasse de moi ce qu'il voudra, je ne mentirai pas, dût-il m'assommer. Car, comment oserais-je encore demander quelque chose à la sainte Vierge, si je blessais la vérité (*Lohn.* Bibl. II, 310).

e. Saint Firmin tenait caché chez lui un jeune homme qui s'était attiré, quoique innocemment, la disgrâce de l'empereur, et qu'on cherchait partout afin de le faire mourir. L'empereur ayant appris que Firmin l'avait reçu chez lui, aussitôt des huissiers allèrent le trouver et lui demandèrent s'il était vrai qu'il retenait le criminel caché, exigeant, en même temps, qu'il le livrât entre leurs mains. Mais l'évêque répondit avec fermeté qu'il ne lui était permis ni de mentir, ni de leur découvrir celui qu'ils cherchaient. A cette réponse, on se mit à lui faire souffrir tous les tourments imaginables, afin de lui arracher son secret. Mais Firmin ne cessait de répéter : « Je sais mourir, mais je ne sais point parler lorsqu'il est question de perdre un innocent. » — Ces paroles ayant été rapportées à l'empereur, il fut tellement surpris, quoique païen, de l'amour de la vérité et du dévouement envers le prochain que faisait paraître cet homme consciencieux, qu'il fit grâce au coupable (*S. Aug.* l. de Mendac. c. 13).

f. Saint André d'Avellin s'était livré à l'étude du

droit, et était devenu un célèbre avocat. Une faute dans laquelle il tomba lui fit entièrement quitter le monde. Un jour qu'il plaidait devant la Cour ecclésiastique, il lui échappa de dire un mensonge, dans un point, toutefois, qui n'était pas de grande importance. La lecture de ces paroles de l'Ecriture : *La bouche qui profère le mensonge donne la mort à l'âme,* fit sur lui une telle impression, qu'il renonça pour jamais à la profession d'avocat, pour se consacrer uniquement à la pénitence et au saint ministère. Il entra, en 1556, dans la congrégation des Théatins (*Ber. Berc., etc.* Hist. de l'Egl.).

g. Saint Thomas d'Aquin enseigne qu'il n'est jamais permis de mentir, même par pure plaisanterie. Un de ses amis voulant badiner, s'écria un jour : « Voyez ce bœuf qui vole. » — Thomas, étonné, promena ses regards de tous côtés, tandis que son ami se mit à rire aux éclats de sa grande crédulité. Mais le saint jeta sur lui un regard sévère et lui dit : « On doit croire plus facilement qu'un bœuf vole que de penser qu'une bouche chrétienne profère un mensonge. » (*Lohn.* Bibl. II, 311.)

h. L'empereur Théodose II ayant fait présent d'un fruit précieux à son épouse, l'impératrice Eudoxie, celle-ci le donna à un courtisan, qui était gravement malade. L'empereur en ayant été informé, en devint jaloux, et demanda à son épouse comment elle avait trouvé ce fruit ? Eudoxie, connaissant la faiblesse de son maître, bien qu'elle ne se sentît coupable en rien, n'osa cependant pas avouer la vérité, mais affirma, avec tout l'aplomb possible, qu'elle l'avait trouvé délicieux. Ce mensonge ne fit que confirmer l'empereur

dans les soupçons où il était, qu'il existait, entre elle et le malade, des liaisons coupables. C'est pourquoi il fit assassiner le malade, et, peu après, il bannit son épouse de sa cour (*Ibid.* p. 312).

i. Les menteurs les plus dangereux sont, sans contredit, les flatteurs. Par leurs louanges exagérées, ils parviennent à nous fermer les yeux sur nos défauts, nous persuadant que nous sommes doués de mille vertus que nous ne possédons souvent qu'à un degré très-inférieur, et exercent ainsi sur notre cœur et notre esprit une influence très-pernicieuse.—Le chancelier de l'empereur Justinien II, Trébonianus, poussait si loin la flatterie envers l'empereur, quoique celui-ci possédât une foule de défauts, qu'il lui assurait, avec tout le sérieux possible, que ses courtisans, le peuple tout entier et lui-même ne craignaient rien tant, que de voir Justinien, à cause de sa haute piété et de son éminente vertu, arraché tout à coup du milieu d'eux, pour être transporté tout vivant au ciel. Comment s'étonner que l'empereur, qui pouvait entendre de pareilles flatteries, ne fermât pas les yeux sur ses faiblesses, et fût mis ainsi dans l'impossibilité de travailler à se corriger (*Stob.* R. G. B. 19).

k. L'empereur Sigismond donna un jour un violent soufflet à un courtisan qui avait eu l'audace de le flatter, en lui disant : « Pourquoi me mords-tu, flatteur. »

Ladislas, roi de Pologne, agissait de même à l'égard des flatteurs. Comme on lui demandait un jour la cause de cette sévérité, il répondit : « C'est là une compensation très-équitable : ceux qui me battent, je les bats à mon tour. »

l. Aristobule avait, dans une histoire sur la vie d'Alexandre-le-Grand, poussé la flatterie jusqu'aux dernières limites. Naviguant uu jour sur le fleuve Hydaspes avec le conquérant, et s'étant mis à lui lire son ouvrage, le monarque le lui arracha violemment, et, furieux d'avoir entendu les flatteries qu'il contenait, le jeta dans le fleuve en disant : « A vrai dire, je devrais vous traiter de la même manière que ce livre, car vous méritez plus que lui d'être englouti dans cet humide tombeau. » (*Ibid.* 50).

m. Aristippe ayant aperçu Diogène qui lavait lui-même ses légumes, il lui dit : « Si vous saviez comment on doit se comporter avec les rois, vous n'oseriez pas vous contenter d'une nourriture si commune. » Aigri par ces reproches, Diogène répondit : « Si vous aviez appris à être sobre, vous ne flatteriez pas Denis, comme vous le faites, vous préféreriez être homme que de jouer le rôle de bouffon du roi. » — Comme on demandait à un autre philosophe, nommé Bias, quel était, selon lui, l'animal le plus méchant et le plus dangereux, il répondit : « Parmi les animaux féroces, c'est le tyran ; entre les animaux domestiques, c'est le flatteur. » (*Ibid.*).

n. On raconte au sujet de l'empereur Trajan, qu'il aimait tellement un prince du royaume de Thrace qui avait été fait prisonnier dans une guerre, qu'il résolut de le rétablir sur le trône de sa patrie. Malheureusement, il arriva que l'empereur le prit en flagrant délit de mensonge. (Le prince affirmait qu'il avait été à l'école, tandis qu'il s'était promené dans le jardin). Indigné de cette conduite, l'empereur dit au prince : « J'étais déjà décidé à vous remettre en possession de votre royaume,

mais, puisque vous m'avez fait reconnaître que vous êtes un menteur, j'en confierai le gouvernement à un autre. — Ce même empereur détestait tellement les menteurs, qu'il les faisait placer sur un vaisseau n'ayant ni voile, ni gouvernail, et les lançait ainsi au milieu des flots (*Lohn*. Bibl. II, 322 et 313).

o. Les anciens Romains considéraient le mensonge et la duperie comme des vices indignes d'un homme libre. Aussi avaient-ils coutume de brûler les menteurs sur le front avec un fer rouge, ce qui était un signe d'infamie (*Cicero*, pro Rast. Amerin.).

p. Sur l'île de Ténédos, non loin de Troie, le roi Ténés avait ordonné que le bourreau, armé de son glaive, serait toujours debout à côté du juge, afin de décapiter sur le champ quiconque aurait été convaincu d'avoir menti ou fait une fausse déposition en justice. C'est de là qu'est venu ce proverbe : « Le glaive de Ténédos », quand on a voulu parler d'un châtiment prompt et sévère (*Lohn*. Bibl. II, 313).

q. Chez les Francs et chez les Souabes, ceux qui étaient convaincus de mensonge étaient obligés de porter, en signe de leur impudence, un chien galeux sur la place publique (*Ibid.*).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Celui-là est un menteur, qui parle autrement qu'il ne pense, ou qui se fait passer pour ce qu'il n'est pas. Il n'est pas permis de mentir, sous quelque prétexte d'utilité que ce soit, pas même pour sauver la vie à un homme, que dis-je? quand bien même on pourrait, par ce moyen, sauver l'univers entier, car Dieu n'a pas

besoin du mensonge. Par le mensonge, nous devenons semblables au serpent, qui a introduit la fourberie dans le monde; nous ressemblons au père du mensonge qui, le premier, l'a inventé dans le ciel, et qui, pour ce motif, a été, avec toute sa suite, précipité dans l'abîme. » (*S. August.* lib. de Mendac.).

b. « C'est le propre du menteur d'avoir autre chose sur la langue et autre chose dans le cœur. Le mensonge ne consiste pas uniquement en paroles contraires à la vérité, mais encore dans toute action hypocrite et dissimulée. » (*Id.*)

c. «Fuyez, en particulier, toute espèce de mensonges, et ne dites jamais rien de faux, soit par surprise, soit de dessein prémédité. » (*S. Isidor.*).

d. « Celui qui, par malice, se dispose à parler contre sa pensée, celui-là rend toutes ses pratiques et ses bonnes œuvres vaines et superflues. Ne vous associez jamais à un tel homme, de peur qu'il ne vous infecte de son venin impur. » (*S. Climac.* gr. 12).

e. Interrogé un jour sur les avantages qu'il pensait que les hommes retirassent du mensonge, Aristote répondit : « Le principal avantage, c'est qu'on ne les croit plus, même lorsqu'ils disent la vérité. » (*Lohn.* Bibl. II, 314).

f. « Les anciens prêtres d'Egypte suspendaient un saphir au cou de leur prince : symbole de la vérité, destiné à leur rappeler sans cesse combien ils devaient aimer la vérité et détester le mensonge » (*Ibid.*).

g. « L'homme qui dissimule sa pensée sous des paroles mensongères, ressemble à une horloge qui indique une heure et en sonne une autre » (*Ibidem*).

2. *Faux rapports, médisance et calomnie.*

a. La femme de Putiphar calomnia Joseph en l'accusant d'une faute qu'il n'avait point commise. — Absalon médit de son propre père, le roi David, auprès du peuple ; il flatta ce dernier tout en cachant sous des paroles séduisantes les plus noirs desseins (2, *Rois*, 15). — Dans le livre de Job (1, 10), Satan est représenté suspectant la vertu de Job, prétendant qu'elle n'avait d'autre fondement que son intérêt et son amour-propre. — Les deux hommes qui, à l'instigation de la reine Jézabel, accusèrent l'innocent Naboth, sont qualifiés dans l'Ecriture sainte d'hommes pervers, d'enfants de Satan et d'hommes diaboliques (3 *Rois*, 21, 13). — La méchanceté des deux vieillards de Babylone, qui, par leurs fausses dénonciations, conspirèrent la mort de Suzanne, fut mise au jour d'une manière merveilleuse par Daniel, qui les fit lapider (*Daniel*). — Une accusation mensongère était punie, dans l'ancienne loi, comme un crime très-grave, car cette loi faisait cette défense formelle : « Si un faux témoin entreprend d'accuser un homme d'avoir violé la loi, dans ce démêlé qu'ils auront ensemble, ils se présenteront tous deux devant le Seigneur, en la présence des Prêtres et des Juges, et lorsque, après une recherche minutieuse, ils auront reconnu que le faux témoin a avancé une calomnie contre son frère, ils le traiteront comme il avait dessein de traiter son frère, et vous ôterez le mal du milieu de vous ; afin que tous les autres entendant ceci soient dans la crainte et n'osent rien entreprendre de semblable » (*Exod.* 19, 16 et seqq.).

Les Pharisiens jouèrent le rôle des plus vils calomniateurs, et ne cessèrent de faire planer des soupçons sur le Sauveur qu'ils ne fussent parvenus à le faire

crucifier. — Saint Etienne mourut victime de fausses accusations. Ce furent encore des dénonciations mensongères qui amenèrent saint Paul devant le tribunal de Félix (*Act.* 6 et 24).

b. Des envieux de la cour de l'empereur Valentinien conspirèrent par leurs perfides insinuations la perte du général et homme d'Etat Aëtius, ce qui ne leur réussit que trop. Valentinien, vivement irrité contre lui, le fit venir dans son palais sous prétexte de s'entretenir avec lui de choses très-importantes. Interrogé sur différents points, Aëtius répondit toujours avec franchise et courage. L'empereur, prévenu contre lui, affecta de trouver dans la liberté de son langage une injure faite aux égards qu'il devait à sa personne; tout-à-coup il tire son épée et l'enfonce dans la poitrine de son général. A l'instant même, tout le monde se rua sur le héros, et le plus grand homme de son siècle, le soutien de l'empire romain, la terreur d'Attila tomba sous les coups meurtriers d'un troupeau de courtisans, couvert de blessures et nageant dans son sang. Une seule fois Valentinien avait tiré son épée; et cette fois là c'avait été pour en percer le plus grand appui de son trône. C'est en faisant allusion à ce fait, qu'un des courtisans de l'empereur lui dit : « Votre majesté s'est aujourd'hui coupé la main droite avec la main gauche » (*Stolb.* R. G. B. 17).

c. Il serait difficile de trouver quelqu'un qui ait été aussi calomnié que saint Athanase. Comme il était un des défenseurs les plus ardents du dogme de la divinité de Jésus-Christ, les Ariens furent ses ennemis les plus acharnés. Ils ne reculèrent devant aucun moyen pour lui ravir son honneur et le perdre dans la confiance du

peuple. Dans une assemblée tenue à Tyr, les Ariens firent entrer une prostituée qu'ils avaient apostée d'avance et qui déclara avoir été déshonorée par Athanase qui logeait chez elle. Athanase fut sommé de comparaître et s'avança avec un prêtre nommé Timothée. Timothée se plaça en face de la plaignante, et parlant au nom d'Athanase : « Quoi, lui dit-il, vous dites que je suis entré chez vous, vous affirmez que je vous ai déshonorée ! » La femme étendit la main vers Timothée, le montra du doigt et s'écria toujours plus haut : « Oui, c'est vous-même qui m'avez fait cet outrage. » La plupart des assistants ne purent s'empêcher de rire en voyant une accusation si mal concertée et si adroitement détruite. Ceux qui l'avaient fait venir furent couverts d'une telle confusion qu'ils la chassèrent promptement de l'assemblée.

Une autre fois les Ariens accusèrent saint Athanase d'avoir assassiné l'évêque Arsène, et, pour le prouver, ils montrèrent une main morte qu'Athanase devait avoir coupée et dont il se servait pour exercer la magie. Mais, pendant qu'on était à débattre cette affaire, Arsène, qu'on prétendait mort, se montra sain et sauf au milieu des juges, et déclara que les ennemis du saint l'avaient enfermé, mais qu'il était parvenu à s'évader, et qu'il venait là pour défendre et sauver l'accusé (*D'après le Bréviaire ro .*).

d. Dans l'ancienne Grèce, vivait un sophiste nommé Zoïle, dont l'unique occupation était de dire du mal de tout le monde. Un jour, une personne honorable lui ayant demandé comment il se faisait qu'il avait à médire de tout le monde, il répondit : « N'étant pas en position de pouvoir nuire à tous comme je le voudrais,

je déchaîne du moins ma langue, et je vomis toute espèce d'injures et de blasphèmes contre eux, car les auditeurs n'aiment rien tant que d'entendre outrager et maudire leurs semblables. » — Ce Zoïle n'est-il pas l'image fidèle des calomniateurs de nos jours? (*Ælian.* liv. II.).

e. Un vénérable évêque avait un jour à sa table un hôte qui médisait d'une personne absente, ce qui déplut fortement au prélat. Comme il voulait donner une leçon salutaire à ce médisant, il ordonna publiquement à l'un de ses domestiques de se rendre chez la personne dont la réputation était ainsi flétrie. Le médisant, en entendant cet ordre, fut saisi d'une vive frayeur; il se mit à bégayer quelques paroles, pour essayer de détourner l'évêque de ce dessein, mais ce dernier répondit avec calme : « Je fais venir ce monsieur, afin qu'il puisse répondre à vos accusations, car il ne serait pas juste de prêter l'oreille aux plaintes que vous avancez contre lui, sans lui fournir l'occasion de se défendre. » Plût à Dieu que tous les médisants se trouvent ainsi embarrassés! (*Silbsrt's Hausb.* s. 389).

f. Trois hommes avaient conjuré la perte de saint Narcisse, évêque de Jérusalem, et l'accusaient publiquement d'un crime infâme. Afin de donner encore plus de poids à leur accusation, le premier d'entre eux déclara qu'il voulait être brûlé tout vif s'il ne disait pas la vérité; le second s'écria : « Et moi je veux être en proie à la maladie la plus horrible si j'ai menti; » le troisième : « Je désire perdre la vue, si ma déposition est fausse. » Quant à saint Narcisse, voyant que son influence allait s'affaiblissant de jour en jour sous l'action de ces accusations déshonorantes, il se retira dans la solitude. Toutefois, les trois accusateurs n'échappè-

rent point au châtiment qu'ils avaient appelé sur eux. Le premier fut brûlé lors d'un incendie qui éclata dans sa propre maison ; le second se vit couvert d'ulcères des pieds à la tête, et vit son corps tomber en putréfaction et se consumer. Pour le troisième, il fut tellement effrayé du châtiment qui avait frappé ses deux compagnons, que les larmes abondantes qu'il versa lui firent perdre la lumière des yeux (*Euseb.* Hist. eccl. l. 6, c. 8).

g. L'empereur romain Titus, fils de Vespasien, faisait punir sévèrement les faux témoins qui cherchaient à s'enrichir par des dépositions dénuées de fondement. Il faisait battre les uns de verges publiquement ; il reléguait les autres dans des îles désertes ; quelques-uns, enfin, étaient vendus comme esclaves (*Stolb.* R. G. B. 7).

L'empereur Constantin-le-Grand punissait de mort les faux témoins (*Le même*, t. 9).

Théodose-le-Grand ordonna, en 386, que quiconque recevrait entre les mains un écrit diffamatoire, devrait aussitôt le détruire et ne pas le répandre plus loin. Celui qui propageait de semblables écritures, était puni aussi sévèrement que les auteurs de ces œuvres de mort inventées par la méchanceté pour perdre la société (*Codex Theodos.*).

Les Sarrasins avaient l'habitude de fendre, avec une épée, depuis la tête jusqu'au nombril, ceux qui étaient convaincus de calomnie.

L'empereur Domitien bannissait de Rome les calomniateurs et les faux déposants. On l'entendait souvent répéter ces paroles : « Ne pas sévir contre les médisants et les calomniateurs, c'est les encourager et les rendre plus audacieux » (*Lhon.* Bibl. I, 517).

h. Saint Augustin ne permettait jamais à ceux qu'il invitait à sa table de blesser la réputation du prochain par des calomnies et des médisances. Il avait fait écrire sur les murs de sa salle à manger, en gros caractère, les vers suivants :

QUISQUIS AMAT DICTIS ABSENTIUM RODERE FAMAM
HANC MENSAM VETITAM NOVERIT ESSE SIBI.
Que celui qui aime à flétrir la réputation des absents,
Sache que cette table lui est interdite.

Malgré ces précautions, un des conviés s'étant un jour oublié à ce sujet, saint Augustin se leva aussitôt, lui fit de sévères reproches, et fut sur le point de se retirer dans une chambre voisine (*Possid.* Vita. S. Augustin.).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Celui qui médit en secret, est comme le serpent qui mord sans faire de bruit » (*Pred.* 10. 11.).

b. Un saint abbé répétait souvent à ses ermites : « De même que le serpent, par ses paroles empoisonnées, s'est non-seulement attiré la malédiction de Dieu, mais a encore chassé Eve du paradis, de même, celui qui parle mal de son prochain perd non-seulement son âme, mais encore celle de celui qui l'écoute » (*Rufin.* Vit. Patr.).

c. « Une langue calomniatrice est le glaive le plus meurtrier ; d'un seul coup elle porte trois blessures ; la première au calomniateur lui-même, la seconde à celui qui l'entend, la troisième enfin à celui qu'elle calomnie » (*S. Bern.* t. 2. Serm. 29.).

d. « Le calomniateur et celui qui l'écoute sont possédés tous deux du démon de la discorde ; l'un le porte sur la langue, l'autre dans l'oreille » (*S. Bernard.* tom. 2. serm. 23.).

e. « Les flèches du calomniateur sont celles qui ont la plus grande portée, car elles atteignent même les personnes les plus éloignées » (*Idem.*). — Ce n'est donc pas ici le cas de faire l'application de ce proverbe : « Eloignez-vous et vous serez à couvert des coups ! » Aucun endroit n'est à l'abri des traits empoisonnés de la calomnie !

f. Comme on demandait au poète grec Théocrite, quels étaient les animaux qu'il considérait comme les plus rapaces, il fit cette remarquable réponse : « Dans les forêts et les montagnes, ce sont les lions et les ours ; dans les villages et les villes, les usuriers et les calomniateurs » (*Arist.* l. 7. anim. c. 4.).

g. « Celui qui calomnie montre d'abord qu'il n'a nul amour du prochain, en second lieu il fait voir qu'il veut encore le ravir à ceux qui l'écoutent » (*S. Bern.* Serm. 24. in Cant.).

h. De même que les araignées filent elles-mêmes leur toile pour s'en servir comme d'un lacet pour prendre les autres insectes, ainsi les calomniateurs ourdissent eux-mêmes la trame de leurs impostures, et s'en servent pour noircir la réputation de leurs semblables.

3. *Faux soupçons, jugements téméraires, délation.*

a. Putiphar était très-attaché à Joseph ; mais dès que sa femme lui eut montré le manteau qu'elle lui avait enlevé, il ajouta foi à ses accusations sans s'informer si elles étaient fondées, et fit jeter Joseph en prison

(*Gen.* 39.). — Les amis de Job portèrent sur lui un jugement téméraire, en disant que c'était à cause des péchés qu'il commettait en secret qu'il était si douloureusement affligé (*Job,* 4 et 5.).

Le grand prètre Héli vit Anne profondément affligée, prier en répandant des larmes devant l'Arche d'alliance, et il crut qu'elle était ivre. « Jusques à quand serez-vous aussi ivre, lui dit-il ; laissez un peu reposer le vin qui vous trouble » (1 *Rois,* 1, 13.). — Nathanaël qui n'avait jamais vu Jésus, jugea avec précipitation lorsqu'il dit à Philippe qui lui parlait pour la première fois de Jésus : « Peut-il sortir quelque chose de bon de Nazareth ? » Mais Philippe lui répondit : « Venez et voyez » (*Jean,* 1, 47.). — C'est surtout aux Pharisiens que Jésus reprochait de juger avec témérité (*Luc,* 7, 34.). En parlant de Jean qui se livrait à de grandes macérations, ils disaient : « Il est possédé. » Voyant au contraire que Jésus mangeait et buvait comme un autre homme, ils prétendaient qu'il était « un gourmand et un ivrogne. »

Ils jugeaient témérairement des Apôtres, ceux qui disaient d'eux, après qu'ils eurent reçu le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte : « Ils se sont enivrés en buvant du vin doux » (*Act.* 2, 13.).—Saint Paul, lors du naufrage qu'il essuya sur mer pendant son voyage à Rome, s'étant sauvé sur l'île de Malte avec ses compagnons, et ayant ramassé quelques sarments, les mit au feu, et la chaleur en fit sortir une vipère qui le prit à la main. A cette vue, les barbares se dirent entre eux : « Cet homme est sans doute un meurtrier, puisqu'après avoir été sauvé de la mer, la vengeance divine ne veut pas le laisser vivre. » Mais Paul ayant secoué la vipère dans le

feu n'en reçut aucun mal. Les barbares s'attendaient à le voir enfler et tomber mort subitement. Mais après avoir attendu longtemps, lorsqu'ils virent qu'il ne lui arrivait aucun mal, ils changèrent de sentiment et dirent que c'était un Dieu.

b. Alype était disciple de saint Augustin. Un jour qu'il se promenait en méditant sur des matières dont il avait à rendre compte, un autre disciple du saint se hissa, sans que le premier s'en aperçût, sur une terrasse voisine, et se mit à couper le plomb d'une balustrade. On entend le bruit, on accourt, le voleur prend la fuite et abandonne sa hache. Alype, qui ne sait de quoi il s'agit, s'approche, prend la hache et la considère avec beaucoup d'attention. Sur ces entrefaites, la foule accourt; et, remarquant entre les mains d'Alype la hache dont les traces sont marquées sur le plomb, on l'arrête, et on le conduit devant le juge pour lui faire son procès. Mais Dieu, l'unique témoin de son innocence, ne l'abandonna pas en ce moment. Un célèbre architecte qui passait par là, et qui connaissait Alype, demanda ce qui était arrivé. Lorsqu'on lui eut dit qu'Alype avait tenté de commettre un vol, il pria les assistants de vouloir bien le suivre, et il les conduisit directement dans la maison où demeurait le voleur. Un petit enfant était debout devant la maison. L'architecte l'interroge et lui demande à qui est la hache qu'il tient dans sa main; et l'innocent enfant de répondre aussitôt : « C'est la nôtre ! » Lorsque, après une foule d'autres questions, on fut convaincu de l'endroit où il fallait chercher le voleur, Alype fut élargi, et on s'empara du coupable qui aussitôt fut conduit en justice. — Ici rien de mieux fondé en apparence que le

soupçon, et cependant il était faux (*S. Aug.* Confes. l. 6, c. 9.).

c. A Monte Policiano, un mauvais sujet s'était revêtu du costume d'un ordre religieux, et se rendait, en plein jour et à la vue d'une foule immense, dans la maison d'une personne perdue de réputation. Le peuple, dans l'esprit duquel ces apparences trompeuses ne tardèrent pas à faire naître des soupçons, éclata en vifs reproches contre le couvent, et alla même jusqu'à maltraiter les moines. Mais il arriva que l'auteur de ce soulèvement étant tombé tout à coup dangereusement malade, tourmenté par les remords de sa conscience, il déclara qu'il allait confesser son crime en face de toute la population, et qu'alors il serait content de mourir (*Domainko's Lehre in Beisp.* S. 841).

d. Le roi Totila ayant rencontré l'évêque Cassius, il soupçonna aussitôt, en voyant l'embonpoint et le teint vermeil de sa figure, qu'il devait être un grand buveur de vin. Ce soupçon, il s'empressa de le communiquer à son entourage. — Mais voilà que tout à coup l'ami intime du roi tomba dangereusement malade ; impossible de lui procurer du soulagement, et surtout de le guérir, avant qu'on ne l'eût amené à l'évêque et qu'il n'eût prié pour sa délivrance. Cette puissance merveilleuse du saint dissipa entièrement les soupçons du roi, et dès-lors il ne fut plus question de révoquer en doute sa sainteté (*S. Grég.* l. 3. dialog. c. 6).

e. Un noble avait la passion des pierres précieuses ; quand il en avait acheté, il les cachait dans des tiroirs inconnus à tout œil humain. Après sa mort, il ne fut pas difficile à ses enfants de découvrir les notes attestant qu'il les avait achetées, mais ils ne trouvèrent rien

qui pût leur indiquer le lieu où il les avait cachées. Après avoir cherché partout, ils soupçonnèrent le domestique de les avoir enlevées. Ils l'accusèrent en justice, et le malheureux fut mis en prison en attendant qu'on fît une enquête. Peu de temps après, on envoya le coffre au menuisier qui découvrit les pierres précieuses et s'empressa de les remettre aux héritiers du noble personnage (*Schnell's Ezæhl.*).

f. Une femme, appartenant à la classe bourgeoise, avait placé sur sa table un anneau d'or qui, une heure après, avait disparu. Le soupçon tomba aussitôt sur un jeune étudiant, car personne n'était entré dans la maison. On le fouilla avec toute l'exactitude possible, mais on ne trouva rien. Cependant, on continua à laisser peser le soupçon sur lui. Le lendemain, on apporta la miche de pain sur la table, l'on coupa du pain et au même instant l'anneau tomba sur la table. La femme y avait placé son anneau, et avait déposé peu après la miche dessus; et l'anneau s'était enfoncé dans le pain nouvellement cuit. Circonstance assez singulière, mais qui prouve une fois de plus combien il faut se mettre en garde contre ce penchant, trop fréquent, d'imputer aux autres ce qui n'est que l'effet de notre propre négligence (*Stapf's Handb.* S. 225).

g. Un village dans lequel la paix et la tranquillité avaient régné pendant longtemps, vit tout-à-coup surgir dans son sein les haines et les discordes les plus envenimées. Le voisin maudissait son voisin, une famille une autre famille, et les enfants mêmes, animés par l'exemple de leurs parents, ne pouvaient s'empêcher de s'accabler mutuellement d'injures et de paroles blessantes. Le pasteur de l'endroit, vivement affligé de ces

désordres, faisait tous ses efforts pour tâcher de découvrir la cause de ces scènes scandaleuses. Après de longues recherches, il découvrit enfin que la cause de ces dissensions provenait de certaines médisances sorties de la bouche d'un étranger qui, l'année précédente, avait habité le village. Cet homme n'avait pas de plus grande récréation que d'entrer dans toutes les confidences, de se mêler à tous les cancans, qui, d'ordinaire, sont si nombreux dans cette classe de la société. Rien de plus pressé pour lui que de reporter dans une maison ce qu'il avait entendu dans une autre, et ainsi de suite. En cela, il jouait admirablement son rôle. « Je ne devrais pas le dire, ajoutait-il, avec un air de discrétion affecté ; mais, là-dessus, bouche cousue, j'espère que vous ne me trahirez pas, j'en serais fâché. C'est donc bien sous réserve du secret le plus inviolable que je vais vous dire ce qu'on pense de vous dans telle ou telle maison. Mais non ! mieux vaut se taire, je vous fâcherais, et cela pourrait vous nuire. » Naturellement, un début aussi piquant devait nécessairement stimuler la curiosité des auditeurs ; aussi, les instances redoublaient-elles ; on priait, on conjurait, on protestait le plus solennellement possible de garder un silence éternel, et notre homme finissait par conter ses étonnantes découvertes. Comme on le comprend aisément, il ne s'en tenait pas à ce simple exposé des faits, les gens de cette espèce aiment à mettre à profit les ressources de leur imagination ; et notre homme, qui poussait à un haut degré le talent de l'invention s'en acquittait à merveille. Pendant son récit, il souriait d'un air de satisfaction ; mais lorsqu'il s'apercevait que ses auditeurs prenaient l'affaire trop au sérieux et paraissaient indignés, il ajoutait : « N'allez

pas croire que, moi, j'aie ajouté foi à toutes ces fariboles, je vous crois trop honnêtes; mais enfin, je vous le répète (*wie gesagt*), on parle de vous dans telle maison. Ne me compromettez pas! » — C'est ainsi que dans quelques mois cet homme était parvenu à jeter le trouble et la confusion dans tout un village, et l'avait transformé en un véritable enfer. Après y avoir longtemps réfléchi, voici le moyen que prit le curé pour tâcher de tarir la source de tant de maux: Un dimanche, il fit venir chez lui tous les pères de famille, leur rappela ces temps heureux où la paix et la charité chrétienne régnaient dans la paroisse, et finit par leur demander s'ils connaissaient quelle était la cause des troubles publics qui avaient désolé si longtemps cette localité, les paysans se turent et attendirent impatiemment la réponse du curé. « Il n'y a qu'un seul ennemi qui ait fait de vous de si nombreux ennemis, qu'un seul démon qui ait semé toute cette ivraie: cet ennemi, ce démon, c'est le marchand de fruits! » Ces explications données, le curé se mit à leur demander à chacun en particulier les griefs qu'ils avaient contre leur voisin. Et, chaque fois, on lui répondait que c'étaient des médisances qui avaient été faites dans la maison voisine. Et quand il demandait quelle était la personne qui, la première, avait avancé tel propos, on répondait: « C'est le marchand de fruits! » Ces développements ouvrirent enfin les yeux aux paysans, ils se firent part mutuellement des griefs qui les animaient les uns contre les autres, et bientôt il fut établi clairement que c'était le marchand de fruits qui, par ses faux rapports et ses mensonges, avait tout mis en désarroi. En ce moment, le curé ayant regardé par la fenêtre, il vit passer le

fruitier; il lui fit signe de passer pour quelques moments au presbytère. Ne soupçonnant guère de quoi il s'agissait, et se sentant plutôt flatté d'avoir été invité par monsieur le curé, il ne manqua pas à l'invitation. Mais, comment exprimer l'indignation que souleva sa présence parmi les assistants? Vingt questions lui arrivèrent à la fois de tous côtés. « Vaurien, disait l'un, quand ai-je mal parlé de mon voisin? — Comment oses-tu, s'exclamait un autre, me prêter d'aussi infâmes discours? — Archi-mauvais sujet, reprenait un troisième, tu ne rougis pas de soutenir encore en ce moment que tu as publié que j'avais volé du foin dans la grange de mon voisin? » Telles étaient les questions que l'on adressait pêle-mêle au fruitier. « Tu es heureux, lui criaient quelques-uns, de te trouver en si respectable compagnie, sinon, il y aurait pitié à toi! » Le fruitier, qui en ce moment avait oublié toute sa rhétorique, voulut balbutier quelques excuses, mais on le somma de se taire. Il fut alors question de s'entendre sur ce qu'il y aurait à faire au sujet de ce perturbateur de la tranquillité. La plupart des assistants opinèrent pour les moyens violents; quelques-uns voulaient qu'on le marquât au front d'un fer rouge; d'autres étaient d'avis qu'il n'y avait que les coups de bâton qui pussent le guérir de sa maladie. Mais le pasteur prenant la parole, repoussa tous ces remèdes. — Le meilleur de tous, dit-il, en élevant la voix, c'est celui que nous propose l'Ecriture sainte elle-même. Il est dit dans les Proverbes de Salomon : « Quand il n'y aura plus de bois, le feu s'éteindra; et, aussi, quand il n'y aura plus de semeur de rapports, les querelles s'apaiseront. » (26, 20). Suivez ce conseil, mes vertueux amis, il ne vous est pas permis

de rendre le mal pour le mal; ce qui vous est permis, c'est de chasser de votre commune cet homme, qui d'ailleurs ne lui appartient pas, et s'en est rendu tout-à-fait indigne. — Ce conseil fut approuvé à l'unanimité; il fut signifié au fruitier d'abandonner la commune dans l'espace de vingt-quatre heures, terme qu'il se garda bien de dépasser, car il craignait, avec raison, que si les habitants venaient à se concerter, ils n'employassent des moyens plus violents pour se venger des mille désagréments qu'il leur avait occasionnés par son malheureux penchant à la médisance (*Der Beobact.*).

Nous pouvons ajouter, sous forme de conclusion, à l'histoire que nous venons de raconter ces paroles de l'Ecclésiaste (5, 16 et 28, 15, etc.) : « Evitez de passer pour un semeur de faux rapports, et que votre langue ne vous devienne pas un piége, c'est-à-dire un sujet de confusion. — Celui qui médit en secret, ou l'homme à deux langues sera maudit, parce qu'il jette le trouble parmi ceux qui vivaient en paix. — La langue d'un tiers en a renversé plusieurs; — elle a détruit les villes fortes, elle a fait tomber les maisons des grands, défait les peuples les plus vaillants. — Bouchez vos oreilles avec des épines et n'écoutez point la méchante langue, mettez à votre bouche une porte et des serrures. »

B. Que nous commande le huitième commandement?

1. *La Vérité et la Sincérité.*

Job, au milieu de ses souffrances, s'écriait :

« Je prends à témoin le Dieu vivant qui m'a ôté tout moyen de justifier mon innocence, et le Tout-Puissant qui a rempli mon âme d'amertume, que tant que

j'aurai un souffle de vie, et que Dieu me laissera l'air que je respire, mes lèvres ne prononceront rien d'injuste et ma langue ne dira point de mensonge. » (*Job*, 27, 3 et 4.).

Bien qu'il dût être penible au grand-prêtre Héli de faire part au jeune Samuel du châtiment que Dieu lui réservait, il n'eut garde cependant de se taire, et lui dit tout ce qu'il avait entendu sans lui rien cacher (1. *Rois*, 3, 18). —Eléazar ne voulut point recourir au mensonge afin de sauver ses jours, mais il préféra mourir martyr de la loi et de la vérité (1er *vol. p.* 22).

Le Sauveur lui-même nous a donné un magnifique exemple de l'amour que nous devons avoir pour la vérité. Il pouvait à bon droit dire à ses ennemis : « Quel est celui d'entre vous qui me convaincra d'un seul péché ? » (*Jean*, 8, 46.) Les paroles qui suivent démontrent clairement qu'en parlant de la sorte, il faisait allusion au mensonge, car il ajoute : « Si je vous dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas ? » C'était précisément cet amour ardent de la vérité qui le faisait haïr des Pharisiens, eux, dont la vie tout entière n'était qu'un tissu de fourberies et de mensonges. Bien différentes étaient les dispositions de Jésus envers Nathanaël, dont il rendit le plus beau témoignage (*Jean*, 1, 48). « Voici, dit-il, un vrai Israélite sans déguisement et sans artifice. »

b. Comme on s'efforçait, par tous les moyens, de persuader à saint Lucien de renier sa foi et de retourner au paganisme, il répondit courageusement : « Mentir n'est pas mon affaire. » — Plût à Dieu que tout chrétien pût se rendre le même témoignage ! (*Lohn. Bibl.* II. 311.)

c. Saint Chrysostôme s'étant senti d'heureuses dispositions pour l'art de la parole, était entré dans le barreau ; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que cet état ne lui convenait pas. Son vif amour de la vérité ne lui permettait pas d'avoir recours aux mille subtilités qui, dans l'esprit des juges, ont souvent plus d'importance que le simple exposé des faits et des moyens de la défense. Il renonça donc à un emploi exercé par des hommes qui, tout en paraissant s'occuper uniquement du triomphe de la justice, méconnaissaient les sublimes devoirs de leur ministère et parvenaient à faire réussir les causes les plus injustes (*Stolb.*, R. G. B. 13).

d. Saint Jean de Kent alla trois fois à Rome, en portant sa valise sur son dos. Dans un de ces voyages, il fut attaqué par des brigands qui lui enlevèrent tout ce qu'ils purent trouver sur lui. Après l'avoir fouillé exactement, ils lui demandèrent s'il ne possédait plus rien qui valût la peine d'être volé ! Sur la réponse négative du saint, on le laissa continuer sa route. Mais à peine avait-il fait quelques pas, qu'il se rappela qu'il lui restait encore quelques pièces en or cousues dans son manteau. Aussitôt il courut après les voleurs, pour leur dire qu'il n'avait pas dit la vérité et il leur offrit ces quelques pièces d'or. Les brigands, étonnés d'une telle délicatesse de conscience, refusèrent non-seulement de les accepter, mais lui rendirent encore tout ce qu'ils lui avaient volé ! (*Guil.* Explication.).

e. Dès son enfance, saint François de Sales ressentit une grande horreur pour toute espèce de mensonge. Lui arivait-il de commettre quelque faute légère, ce qui était bien rare, jamais il ne le cachait ; il aimait

mieux être puni par ses parents, que d'échapper au châtiment par ce qu'on a coutume d'appeler du nom de mensonge nécessaire (*Sa vie*).

f. Georges Washington, devenu plus tard président des Etats libres de l'Amérique septentrionale, ayant reçu en présent, à l'âge de six ans, une petite hache avec laquelle il coupait tout ce qui tombait sous sa main, un jour, il avait dépouillé de son écorce un magnifique cerisier anglais qu'à son aspect on jugeait devoir infailliblement sécher. Le lendemain, son père s'étant aperçu de ce dégât, il demanda avec l'accent de la colère, quel en était l'auteur, ajoutant qu'il préférerait avoir perdu cinq guinées que cet arbre. Mais personne ne put lui en découvrir l'auteur. Enfin, le petit Georges étant entré un jour dans le jardin avec sa hache, et son père l'ayant aperçu, il devina aussitôt qu'il pourrait bien être le coupable, et lui demanda s'il ne savait pas qui avait coupé le cerisier ? — L'enfant hésita un instant, après quoi il répondit : « Je ne puis mentir, mon père, impossible de ne point vous dire la vérité ; c'est moi qui me suis amusé à le couper avec ma hache. » A cet aveu si plein de franchise, le vieux Washington sentit expirer sa colère : « Viens, dit-il en appelant son enfant, viens que je te presse dans mes bras, la sincérité avec laquelle tu confesses ta faute compense au centuple la perte de mon cerisier. Je fais plus de cas de ta franchise que de mille cerisiers, fussent-ils chargés des plus beaux fruits. » — Plus tard, on a reconnu également que cet homme célèbre était incapable de blesser la vérité par le plus léger mensonge (*Münch. Jugendbibl.* B. 25. S. 81).

h. Les exemples suivants serviront à démontrer que

dans certaines circonstances graves, alors qu'il serait dangereux de dire la vérité, il est permis de la taire au moyen de réponses évasives.

aa. Lorsque Acace, évêque d'Antioche, reçut ordre du consul Marius de lui donner la liste des noms de tous les chrétiens, il répondit : « C'est Dieu et non pas moi qui suis leur maître ; leurs noms sont écrits dans le livre de vie. » Rien ne fut capable de lui arracher une révélation qui eût été de nature à compromettre les chrétiens. C'est ainsi qu'agissaient les saints martyrs, lorsqu'on les exhortait à trahir leurs frères (*Ber. Berc.* 2).

bb. Saint Jean Népomucène nous offre, par sa résistance héroïque aux sollicitations de l'empereur Wenceslas, un bel exemple à imiter, en matière de discrétion. Le saint revenant un jour de faire ses dévotions fut aperçu par l'empereur qui, en ce moment, regardait par une des fenêtres de son palais. Il ordonne qu'à l'heure même on le lui amène, et sans lui donner le temps de se reconnaître, il lui dit brusquement qu'il n'a qu'à opter entre mourir ou révéler la confession de l'impératrice. Le saint ne répondit rien, mais son silence était assez expressif pour donner à entendre que sur ce point il serait inébranlable. Alors Wenceslas, ne gardant plus de mesure, s'écria : « Qu'on m'ôte cet homme de devant les yeux, et qu'on le jette dans la rivière aussitôt que les ténèbres seront assez épaisses, pour dérober au peuple la connaissance de cette exécution. » Jean Népomucène employa le peu d'heures qui lui restaient à se préparer à son sacrifice. On le précipita, pieds et mains liés, dans la Moldaw, de dessus le pont qui joint la grande et la petite Prague.

C'était la veille de l'Ascension, 16 mai 1383 (*Sa vie*).

cc. Saint Athanase, qui fut pendant si longtemps en butte aux persécutions de ses ennemis, ayant été contraint de prendre la fuite, entra dans un bateau qu'il trouva sur le bord du Nil, et remonta vers la Thébaïde. Celui qui avait ordre de le tuer, ayant appris sa fuite, le poursuivit en diligence; mais il fut prévenu, et un ami avertit saint Athanase qu'on le suivait à grande force. Ses compagnons lui conseillèrent de s'enfuir dans le désert; lui, au contraire, fit tourner le bateau et redescendre promptement vers Alexandrie, pour montrer, disait-il, que celui qui nous protège est plus grand que celui qui nous persécute. Tout ce qu'il fit, en ce moment, ce fut de se cacher dans la barque. Quand ils rencontrèrent le meurtrier, il demanda si Athanase était bien loin et où ils l'avaient laissé. Ceux qui l'accompagnaient, ayant deviné ses intentions lorsqu'il avait ordonné qu'on retournât la barque : répondirent : « Il n'est pas loin d'ici et vous le rejoindrez bientôt. » A cette réponse, le meurtrier passa outre et se mit à sa poursuite. C'est ainsi que saint Athanase, sans recourir au mensonge, mais en usant d'une sage réponse, échappa aux mains de ses ennemis. Il rentra à Alexandrie, d'où il ne tarda pas à sortir pour se retirer dans les déserts de la Thébaïde (*Socrat. et Theodoret*. Hist. eccles. l. 3).

dd. Saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, obligé de prendre la fuite pour échapper aux persécutions d'Henri II, roi d'Angleterre, arriva à Lincoln, puis à un ermitage dépendant de Semprignan où la délicatesse de sa complexion le fit séjourner trois ans. Il allait

à pied, travesti en moine, et se faisait nommer frère Chrétien : cependant, peu accoutumé à voyager d'une manière si pénible, sur la fin d'un automne fâcheux, par la pluie et les boues, il se coucha par terre exténué de fatigues, et dit à ses compagnons : « Il faut, ou que vous me portiez ou que vous me trouviez quelque nourriture. » Ils lui trouvèrent un cheval qui n'avait ni selle ni bride, y mirent leurs manteaux, et l'y montèrent, non sans beaucoup de peine. Peu après, il rencontra des gens armés qui lui demandèrent s'il n'était pas l'archevêque de Cantorbéry. Il leur répondit en souriant : « Jugez-en vous-mêmes ; est-ce là l'équipage d'un archevêque ? » Et ils ne le reconnurent point. — C'est ainsi que par une réponse adroite, il évita de se faire connaître, sans cependant blesser la vérité (*Ber. Berc.* 12).

ee. Il n'est pas inutile de rappeler ici l'avertissement que nous donne saint François relativement à la discrétion : « Soyez en garde, nous dit-il, contre la duplicité, la fourberie et la dissimulation ; car, s'il ne convient pas de dire toujours la vérité, il n'est cependant jamais permis de parler contrairement à la vérité. S'il est permis, quelquefois, de voiler la vérité en détournant habilement la question, il ne faut cependant le faire que dans des circonstances très-importantes, et alors seulement qu'il y va de la gloire de Dieu ; hors ces cas, ces sortes de subterfuges sont dangereux. »

Le huitième commandement nous ordonne en outre :

2° *De défendre ceux qui sont calomniés et de fuir les calomniateurs.*

a. Daniel défendit et sauva l'innocente Suzanne. —

Jonathas prit chaleureusement la défense de David, son ami, et plaida pour lui en présence de Saül, son père (1 *Rois*, 19, 4).—Le Sauveur se chargea de défendre ses apôtres, lorsque, pour avoir cueilli quelques épis au moment où ils étaient pressés par la faim, les Pharisiens les accusèrent d'avoir profané le sabbat (*Jean*. 12). —Le bon larron défendit le Sauveur contre les accusations du mauvais larron, lorsqu'il dit : « Nous endurons ce que nous avons mérité, mais celui-ci est innocent. » (*Luc*. 22, 41). —Le Sauveur nous apprend aussi, par son exemple, que non-seulement on peut, mais qu'on doit encore défendre son honneur, lorsqu'il est attaqué. Ainsi, il lui arriva souvent de se justifier en refusant les accusations et les soupçons des Pharisiens, comme lorsqu'ils l'accusèrent de blasphème pour avoir dit au paralytique : « Vos péchés vous sont remis », ou bien, lorsque guérissant les malades, le jour du sabbat, ils l'accusèrent de profaner ce saint jour, ou encore, lorsqu'ils le voyaient dans la société des pécheurs, s'asseoir à leur table, et qu'ils attribuaient à Beelzébuth sa vertu d'opérer des miracles, etc. — L'apôtre saint Pierre se défendit ainsi que les autres apôtres lorsqu'on leur reprocha, le jour de la Pentecôte, de s'être enivrés (*Act*. 2, 14). Saint Paul prononça, devant le peuple soulevé à Jérusalem, un discours justificatif (*Act*. 22), ainsi qu'à Césarée, devant le gouverneur Félix (*Ibid*. 24), et en présence d'Agrippa, et dans une foule d'autres circonstances.

b. Dans les premiers âges du Christianisme, les confesseurs de la foi étaient, de la part des juifs et des païens, l'objet des accusations les plus scandaleuses. De là cette multitude d'apologies qu'enfanta l'élo-

quence des orateurs chrétiens de cette époque. Quadrat, Aristide, Justin le martyr, Tertullien, tels furent les principaux parmi ceux qui vengèrent les chrétiens et la religion qu'ils professaient des accusations mensongères et absurdes dont on les chargeait, et qui, souvent, parvinrent à obtenir des empereurs romains quelque allégement aux persécutions odieuses qu'on leur suscitait.

c. Lorsque saint Pacôme, abbé de Tabène, en Egypte, entendait quelques-uns de ses moines parler des autres d'une manière désavantageuse, non-seulement il n'ajoutait pas foi à leurs paroles, mais il leur tournait le dos et se retirait brusquement, comme s'il eût vu un serpent s'avancer contre lui. Dans les avertissements qu'il leur donnait, il répétait souvent : « Rien de mauvais ne sort de la bouche d'un homme vertueux ; un homme doux ne profère pas contre ses semblables des paroles empoisonnées. » — Souvent aussi il leur rappelait l'exemple de Marie, la sœur de Moïse, qui, pour avoir mal parlé de son frère, fut punie de la lèpre (*Ruff.* Vit. Pat.).

d. Saint Jean, patriarche d'Alexandrie, ne souffrait pas qu'on prononçât en sa présence la moindre parole qui eût pu blesser la charité du prochain. Il se détournait aussitôt de ceux qui se plaisaient à noircir par leurs paroles la réputation d'autrui, et commençait aussi à parler d'autre chose. Lorsque la personne qui avait mal parlé de son prochain retombait dans la même faute, il ordonnait à ses domestiques de lui interdire l'entrée de sa maison (*Stolb.* R. G. B.).

e. Saint Thomas de Villeneuve, prédicateur à la cour de l'empereur Charles-Quint, attendant un jour

dans l'anti-chambre qu'il lui fût permis d'être admis auprès du monarque, entendit, à côté de lui, plusieurs courtisans qui se permettaient des discours très-choquants sur une personne absente. Animé d'une sainte indignation, le saint s'avança près d'eux et leur tint ce langage : « Cessez, messieurs, de proférer des calomnies aussi outrageantes ; cessez de repaître votre langue du déshonneur qu'elle inflige à une personne absente, sinon, je m'éloignerai, et vous irez annoncer à Sa Majesté pour quel motif je n'ai pu attendre d'être admis en audience. » A ces paroles, les courtisans restèrent frappés d'une muette stupeur ; mais un officier supérieur qui se trouvait présent et qui approuvait le langage du saint, s'écria d'un ton approbatif : « En vérité, voilà un vrai religieux ! car partout où il se trouve, il est toujours égal à lui-même, et ne craint pas, même sur le pavé glissant de la cour, de prendre hardiment la défense de ceux dont on blesse l'honneur » (*Lohn.* Bibl. I, 515.).

f. Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, avait tellement en aversion les calomniateurs et les mauvaises langues que, quand on se permettait en sa présence de médire des absents, il changeait aussitôt de conversation. « Quoi qu'on en dise, disait-il souvent, voilà une maison admirablement construite, je prétends que l'architecte est un des hommes les plus versés dans l'art de l'architecture. » Les auditeurs comprenaient ce signal et interrompaient leurs coupables discours (*Ibid.*).

g. L'empereur Constantin avait coutume de dire que s'il voyait un prince de l'Eglise commettre un péché en public, il le couvrirait aussitôt de son manteau,

pour empêcher que les regards des assistants n'en fussent scandalisés (*Baron.* tom. 3. ad ann. 325.). — Que n'agit-on de même à l'égard des fautes de ses semblables ? Pourquoi ne couvre-t-on pas du manteau du secret les défauts que l'on connaît ? Assurément, cette sage conduite empêcherait bien des médisances et des scandales.

h. Une des qualités principales d'un ancien ermite, qui avait nom Machetes, était qu'il prêtait une oreille attentive toutes les fois qu'il entendait une conversation édifiante ; mais à peine quelqu'un se permettait-il de dire du mal de son prochain, qu'il fermait les yeux et s'endormait (*Ibid.*).

i. Saint François, le Séraphique, entendant un jour quelqu'un de sa maison attaquer violemment l'honneur d'une autre personne, il dit à son vicaire : « Levez-vous, mon père, et examinez sérieusement l'affaire. Si l'accusé est innocent, punissez le coupable d'une manière exemplaire, afin que son châtiment profite aux autres. » Plus tard, le saint fut d'avis qu'on dépouillât de l'habit de l'ordre le frère qui se serait oublié sur ce point, puisqu'il ne craignait pas de flétrir et de déchirer avec sa mauvaise langue la robe de l'honneur de ses semblables (*S. Bonav.* in vit. S. Franc. c. 8.).

C'est ici le lieu de rapporter ces paroles de l'Ecriture sainte (*Prov.* 25, 23.) : « Le vent du Nord dissipe la pluie ; et le visage triste, la langue médisante. » Paroles que saint Jérôme commente ainsi : « Si vous écoutez le médisant avec un visage serein, vous enflammez sa passion ; que si, au contraire, vous l'écoutez avec un visage triste, il ne médira plus volontiers, parce qu'il verra que vous ne l'écoutez pas avec plaisir. »

k. Saint Bernard fit cette judicieuse remarque : « Les paroles passent rapidement et s'envolent en un clin d'œil ; mais dans ce passage, dans ce vol rapide, elles font des plaies bien dangereuses et bien profondes ; aisément elles s'insinuent dans l'esprit, difficilement elles en sortent ; et, s'il est vrai, comme il est impossible d'en douter, que l'iniquité subsiste tant qu'elle n'est pas suffisamment réparée, et que c'est la plus irréparable de toutes, combien ne doivent pas trembler les médisants et les calomniateurs (*Guillois*, 398.).

l. L'histoire suivante nous montre combien il est difficile de rétracter une médisance. Un jour, un jeune noble se rendit à Alcala pour aller chercher des conseils et des consolations auprès d'Alphonse de Castro, célèbre théologien de cette époque. « Je me trouvais, raconta le jeune homme, dans une famille distinguée, et je me permis, en l'absence d'une illustre dame de la cour, généralement estimée à cause de la régularité de ses mœurs, de l'accuser d'entretenir des liaisons suspectes. Comme mon accusation était une pure fable et une calomnie, ma conscience me fit des reproches amers et je me suis rendu auprès de vous, qui êtes un habile médecin des âmes, pour y chercher des consolations et vous prier de me remettre dans la bonne voie. » Alphonse se tut pendant quelques secondes après que le jeune homme eut parlé, puis il dit, en poussant un profond soupir : « Hélas ! monsieur, votre chute est de celles dont on ne se guérit pas ! C'en est fait à jamais de votre salut ! » Ces paroles, par lesquelles le calomniateur fut congédié, ne lui laissèrent plus de repos ni la nuit ni le jour. Il partit pour Salamanque, alla demander d'autres conseils à un des théologiens de cette

ville, lui fit part de son péché ainsi que des paroles peu rassurantes qu'Alphonse lui avaient adressées lors de sa visite chez lui. Ce savant commença par le consoler, lui déclarant qu'Alphonse avait jugé l'affaire avec trop de sévérité. Après avoir entendu ces paroles, le jeune homme se sentit respirer plus librement, puis il dit au savant : « Je vous en prie, imposez-moi la pénitence que vous voudrez, je ne manquerai pas de l'accomplir, que je retrouve le calme de ma conscience. — Oh ! reprit le théologien, il n'est pas nécessaire de recourir à des œuvres satisfactoires fort difficiles ; vous n'avez rien autre chose à faire qu'à vous rendre chez toutes les personnes qui ont entendu la calomnie, et à leur déclarer tout simplement que ce que vous avez dit touchant cette dame n'est qu'une pure calomnie, et par là tout sera fini. » En entendant ces dernières paroles, le jeune homme avait senti le sang lui monter à la figure ; il raidit ses poings, grinça les dents, et s'écria avec fureur : « Jamais, jamais je ne le ferai ; cela m'est absolument impossible. Je ne puis me déshonorer au point d'aller avouer à des personnes si haut placées que je suis un menteur, un calomniateur ! » A ce triste aveu, le savant poussa un profond soupir et ajouta : « Hélas ! je vois maintenant clairement combien Alphonse avait jugé vrai. Ah ! oui, mon cher monsieur, votre chute est de celles dont on ne se relève pas. Vous avez pris le chemin de la perdition éternelle » (*D'après Jean Banuza.*).

Combien de personnes qui ressemblent à ce jeune homme, et qui préfèrent exposer leur salut plutôt que de subir le désagrément de désavouer une parole offensante ?

Le huitième commandement nous ordonne enfin :

3° *De mettre un frein à notre langue.*

a. L'Ecriture sainte nous en fait voir la nécessité dans une foule de passages. Ainsi, David dit au psaume 38, 2 : « J'observerai avec soin mes voies, afin que je ne pèche point par ma langue. J'ai mis une garde à ma bouche dans le temps que le pécheur s'élevait contre moi. » Il est dit également dans les Proverbes (10, 19) : « Les longs discours ne seront point exempts de péché ; mais celui qui est modéré dans ses paroles est très-prudent, » et plus loin (21, 23) : « Celui qui garde sa bouche et sa langue, garde son âme des plus pressantes afflictions. » Ailleurs il est dit encore (25, 28) : « Celui qui, en parlant, ne peut retenir son esprit, est comme une ville toute ouverte qui n'est point environnée de murailles. » — Nous lisons dans l'Ecclésiaste (9, 25) : « Le grand parleur sera terrible dans sa ville, et l'homme, précipité dans ses discours, sera haï ; » et plus loin (21, 25) : « Le fou montrera sa folie en écoutant par une porte ; mais cette bassesse sera insupportable à l'homme prudent. Le cœur des insensés est dans leur bouche, et la bouche des sages est dans leur cœur. » — Saint Jacques s'élève avec une véhémence toute particulière contre les indiscrets et les grands parleurs (1, 26 et 3, 2, 5, etc.) : « Si quelqu'un d'entre vous, dit-il, croit avoir de la religion, et qu'il ne retienne pas sa langue, comme avec un frein, mais que lui-même séduise son cœur, sa religion est vaine. Que si quelqu'un ne fait point de faute en parlant, c'est un homme parfait, et il peut tenir en bride tout le corps. La langue n'est qu'une faible partie du corps, et cependant combien peut-elle se vanter de faire de grandes

choses? Ne voyez-vous pas comment un petit feu est capable d'allumer une grande forêt. La langue est aussi un feu. C'est tout un monde d'iniquités. Et n'étant qu'un de nos membres, elle infecte tout notre corps ; elle enflamme tout le cercle et tout le cours de notre vie, et est enflammée du feu de l'enfer. Car la nature de l'homme est capable de dompter, et a dompté, en effet, toutes sortes d'animaux, les bêtes de la terre, les oiseaux, les reptiles. Mais nul homme ne peut dompter la langue. C'est un mal inquiet et intraitable. Elle est pleine d'un venin mortel. Par elle, nous bénissons Dieu, notre Père, et par elle, nous maudissons les hommes qui sont créés à l'image de Dieu, de sorte que la bénédiction et la malédiction partent de la même bouche. Ce n'est point ainsi, mes frères, qu'il faut agir. Une fontaine jette-t-elle, par une même ouverture, de l'eau douce et de l'eau amère? Un figuier peut-il porter des raisins, ou une vigne des figues? »

La sainte Vierge suivait avec fidélité les salutaires enseignements que nous donne l'Ecriture sur cette matière. Saint Bernard fait la remarque que les Evangiles ne parlent que de quatre circonstances où elle ait pris la parole, savoir : lors de la salutation de l'ange ; lorsqu'elle se trouva en présence d'Elisabeth ; lorsqu'elle eut retrouvé l'enfant Jésus au Temple, et aux noces de Cana. — Saint Luc, rapportant les paroles des bergers auprès de la crèche, ajoute, en parlant de l'amour de la discrétion qui caractérisait Marie (2, 19) : « Or, Marie conservait toutes ces choses, les repassait dans son cœur, » et au verset 51, il est dit également au sujet de la réponse que lui fit l'enfant Jésus : « Sa mère conservait dans son cœur toutes ces

choses. » L'historien Nicéphore dit de même en parlant de Marie (*Niceph.* hist. c. 23) : « Marie était calme et tranquille, parlait peu et seulement autant qu'il fallait; mais elle écoutait parler les autres avec une bienveillante attention. » Quoique jeune encore, le disciple bien-aimé du Seigneur savait déjà mettre un frein à sa langue ; aussi, ce fut à lui seul que le Seigneur confia quel était celui de ses disciples qui le trahirait ; et nous ne lisons pas qu'il en ait fait part aux autres disciples avant qu'on ne se fut emparé de lui : la douceur et la prudence de son caractère furent sans doute les qualités qui déterminèrent le Sauveur à lui confier sa mère. Nous pouvons aussi admettre, avec certitude, que les autres Apôtres, après que le Saint-Esprit eut consacré leurs langues pour être les instruments de la révélation, surent aussi les maîtriser et ne s'en servir que pour contribuer à la glorification de Dieu.

b. Saint Ephrem, sur le point de rendre le dernier soupir, pouvait s'adresser à lui-même ces consolantes paroles : « Jamais une parole insensée et mauvaise n'est venue sur mes lèvres. Je n'ai jamais, pendant toute ma vie, dit du mal de personne! » Puissions-nous être à même de nous rendre à nous-mêmes un pareil témoignage! (*Mansi.* disc. 1, n. 4).

c. Le saint ermite Agathon porta pendant trois années une pierre dans sa bouche, afin de dompter plus facilement sa langue et observer le silence (*Vit. Patr.*).

d. Saint Thomas d'Aquin était déjà tellement habitué dans sa jeunesse à maîtriser sa langue et à s'abstenir de toute conversation inutile, que ses condisciples l'appelaient, par dérision, le « Bœuf muet. » (*Biblioth.* Lohn. III, 281).

e. Saint Pambo ayant entendu, dans une instruction, ces paroles du psaume 38 : « J'observerai avec soin mes voies, afin que je ne pèche point par ma langue, » il s'écria : « J'en ai assez entendu, je viendrai entendre le reste quand j'aurai appris à pratiquer ce que je viens d'entendre. » Au bout de quarante-neuf ans, comme on lui demandait s'il était parvenu à accomplir entièrement les paroles du psaume, il répondit : « Pas encore parfaitement, je me rappelle sans cesse les paroles par lesquelles saint Jacques (*Jac.* 1, 22) nous avertit de ne pas nous contenter seulement d'écouter la parole divine, mais de la mettre encore en pratique. Il est raconté, dans la vie de cet ancien Père, qui vécut jusqu'à l'âge de 93 ans, qu'il possédait entre autres trois vertus : la première, celle de ne jamais mentir ; la seconde, celle de ne jamais médire de personne ; et la troisième, de ne proférer jamais une parole inutile (*Ibidem*).

f. Un pieux jeune homme demandant un jour un cilice à un religieux, afin de parvenir plus facilement à mortifier ses sens, le religieux, homme sage et prudent, fit un signe de croix sur sa bouche en disant : « Soyez certain, mon cher ami, qu'il n'y a pas de meilleur cilice que de veiller constamment sur ce qui sort par cette porte. » (*Ibidem,* II, 174).

g. Le philosophe Socrate était très-réservé dans ses discours, et savait, en toutes circonstances, maîtriser sa langue. Un jour, un indiscret ayant osé lui demander s'il ne fallait pas attribuer son silence à son ignorance, le philosophe lui répondit « qu'un ignorant ne savait pas se taire. » (*Ibid.* 175).

h. Zénon se trouvant un jour en compagnie d'un jeune homme qui se mêlait de parler inconsidérément sur

n'importe quelle question, il lui dit ces paroles : « Sachez, jeune homme, que si nous avons reçu deux oreilles et seulement une bouche, c'est afin que nous n'oubliions pas que nous devons écouter la moitié plus que nous ne devons parler. » (*Laert.* lib. 7). — Combien de personnes, surtout parmi les jeunes gens de notre époque, dont la pétulance et l'effronterie n'ont d'égale qu'une présomptueuse ignorance jointe à un grand défaut de jugement et à l'absence complète de sentiment des convenances, devraient méditer cette leçon, afin de s'épargner les mille désagréments qu'entraîne toujours après lui ce défaut de leur âge!

i. A la question, pourquoi Lycurgue avait donné si peu de lois à ses Lacédémoniens, Charille fit cette réponse : « Il a agi ainsi, parce que ceux qui parlent peu n'ont besoin que d'un petit nombre de lois. » On sait que les Lacédémoniens étaient des hommes sérieux et parlant fort peu.

k. Xénocrate se voyant un jour en butte aux affronts et aux injures d'une foule considérable, ne proféra pas une seule parole. Comme on lui demandait le motif de son silence, il fit cette réponse judicieuse : « Je me suis tu, parce que souvent je me suis repenti d'avoir répondu à des injures, mais jamais de m'être tu. » (*Laert.* in Polyanth.).

l. Pythagore, qui faisait profession d'enseigner la discrétion, et obligeait ses élèves à s'exercer au silence pendant cinq ans, afin qu'ils apprissent à parler d'une manière raisonnable, avait coutume de dire : « Savoir se taire, c'est prouver que l'on est sage et que l'on sait se vaincre. La loquacité est le signe caractéristique de la folie! » (*Pythag.* Præcept.).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « La langue est comme enfermée dans une prison, car le Seigneur l'a entourée et munie de deux remparts ; il l'a entourée de dents, espèce de retranchement en ivoire, et l'a renfermée entre des lèvres capables de se fermer hermétiquement, tandis que tous les autres sens sont ouverts. Le Sauveur n'a-t-il pas voulu par là nous signifier clairement combien dangereuse est la langue et avec quels soins il faut veiller sur elle ? » (*S. Chrysost.* in Cath.).

b. « Avant de parler, le sage réfléchit mûrement à ce qu'il doit dire, à qui il doit le dire, où et comment il doit le dire. » (*S. Ambr.*, l. 1. De Offic.).

c. « En plaçant dans le cœur les racines de la langue, le Sauveur a voulu, ce semble, nous apprendre qu'il faut d'abord examiner dans le cœur ce que la bouche doit prononcer. » (*S. Bern.*, tom. 5. Serm., c. 2).

d. « Veillons constamment sur notre bouche, et que la raison nous serve en quelque sorte de clé pour l'ouvrir, non pour qu'elle reste toujours fermée, mais afin qu'elle ne s'ouvre qu'en temps opportun. » (*S. Chrysost.* in Ps. 140).

e. Les médecins jugent du caractère de la maladie par l'inspection de la langue des malades. De même, nous pouvons, par la langue des hommes, juger de leur caractère et de l'état de leur âme, car « la bouche parle de l'abondance du cœur. »

f. Le rabbin Jéhuda annonçait un jour sur la place publique qu'il possédait chez lui une précieuse eau-de-vie, qui avait la propriété de rajeunir et de prolonger

les jours de la vie. Aussitôt il vit accourir une foule innombrable qui, de tous côtés, venait pour acheter de ce merveilleux liquide. Il introduisit ses visiteurs dans ses appartements, ouvrit l'Ecriture sainte et lut le passage suivant (*Ps.* 33, 13, 14) : « Si vous désirez vivre et voir des jours comblés de biens, gardez votre langue de tout mal, et que vos lèvres ne profèrent aucune parole de tromperie. » Voilà, ajouta-t-il, l'eau-de-vie que j'avais annoncée.

g. Les anciens représentaient la déesse de la discrétion, nommée Angerona, ayant la bouche cachetée. Sa statue était dans le temple de Volupia, déesse de la joie et de la sérénité. On voulait par ce symbole signifier que quiconque désirait jouir de la plus grande somme de bonheur et de contentement possible, devait apprendre à maîtriser sa langue (*Macrob.*, l. 1. Satur.).

h. « Rien au monde de plus facile que de donner beaucoup de repos à sa langue, que de parler peu avec les autres et beaucoup avec soi-même. » (*Senec.*, epist. 103.)

Proverbes allemands.

Le petit morceau de chair caché derrière les dents nuit plus au royaume de Dieu que tous les tyrans (en d'autres termes, les péchés de langue sont plus nuisibles au salut que ne l'ont été les plus cruelles persécutions des chrétiens). — Parlez plus avec vous-même qu'avec autrui. — Ne dites jamais ce que vous avez à dire avant de l'avoir retourné neuf fois dans votre bouche. — Les hommes sages ont la bouche dans le cœur. — Le trésor enfoui est toujours celui qui est le plus en sûreté.

NEUVIÈME ET DIXIÈME COMMANDEMENTS.

Qu'il faut combattre et réprimer les mauvaises pensées et les mauvais désirs.

Nous suivons la marche adoptée par le catéchisme en réunissant les deux derniers commandements, qui ont tous deux pour objet les péchés que l'on peut commettre par les mauvais désirs. — Dieu a établi ces deux commandements, dit expressément le catéchisme, parce qu'il est nécessaire, si l'on veut travailler sérieusement à détruire le péché, de l'attaquer à la racine, c'est-à-dire d'arracher du cœur les pensées criminelles et les coupables désirs. — « Les désirs, dit saint Paul (1. *Tim.*, 5, 10), sont la racine de tous les maux, et quelques-uns en étant possédés, se sont égarés dans la foi et se sont embarrassés dans une infinité de peines et d'afflictions » ; paroles sur lesquelles un spirituel orateur fait la remarque suivante : « Les mauvais désirs sont la mère de l'infraction, la maîtresse dans l'art de nuire, la patronne de l'injustice, le conducteur de la méchanceté, la cause de la ruine de toutes les vertus, les sources de l'insubordination, le sentine des scandales. » Saint Ambroise (l. *4 in Luc*, c. 4) les appelle avec raison : « Les entremetteuses des vices. »

a. Le prophète Jérémie écrit (9, 21) : « La mort est montée par nos fenêtres et est entrée dans nos maisons. » Sur ce passage, bien que faisant allusion à la peste, saint Grégoire fait la remarque suivante : La mort de l'âme monte aussi par les fenêtres, c'est-à-dire par les yeux, car celui qui ne veille pas sur eux voit

bientôt son âme en proie aux pensées et aux désirs corrompus. C'est donc sur les yeux qu'il importe d'exercer la plus grande vigilance (*S. Greg.*, l. 21. Moral).

b. Saint Thomas, quoique dégagé de toute affection et pensée impures, s'appliquait avec soin à reprimer la convoitise de ses yeux ; il disait souvent : Si David eût exercé une vigilance plus exacte sur ses regards, il n'aurait pas eu une chute si profonde à déplorer. »

c. Saint Louis de Gonzague, jeune homme d'une pureté tout angélique, craignait tellement que ses yeux ne fussent pour lui une occasion de scandale, qu'il n'osait pas même regarder à la figure les personnes du sexe de sa famille. Il répétait souvent ces paroles de saint Augustin (*in Psalm.* 41) : « Les yeux sont, à la vérité, des parties et des membres du corps ; mais ils sont aussi les fenêtres de l'âme. » (*Idid.* 591).

d. Xénophon raconte que Lycurgue, célèbre législateur de Sparte, voulant inspirer aux jeunes gens l'amour de la modestie, leur avait ordonné, lorsqu'ils passeraient dans les rues de la ville, de fermer entièrement leurs habits et de baisser les yeux, sans regarder ni à gauche ni à droite, mais ayant constamment les regards fixés sur ce qui se trouvait devant eux (*Liv.* 1, 9, c. 8).

e. Lorsque Panthéa, l'épouse du roi des Scythes, Astradate, femme remarquable par sa beauté, fut devenue captive de Cyrus, roi de Perse ce dernier ne voulut jamais qu'on la fit paraître en sa présence, quels que fussent les éloges qu'on lui fît de sa beauté. « Les yeux, disait-il, sont des traîtres dangereux ; de vainqueur aujourd'hui et souverain indépendant, je pourrais, par

leur finesse, être vaincu et réduit à la condition d'un esclave. » (*Lohn.* Bibl. II, 592).

f. Il arrivait souvent à l'empereur Charlemagne de fermer sa fenêtre et de tirer ses rideaux, afin de ne pas être exposé à la tentation en voyant passer sur la rue des personnes du sexe élégamment parées (*Ibid.* 592).

g. Lorsque le père de saint Chrysanthe apprit que son fils s'était fait chrétien, il craignit que le gouverneur païen ne se servit de ce prétexte pour lui enlever non-seulement son propre fils, mais encore sa fortune. Il employa donc les moyens les plus sévères pour lui faire abandonner le christianisme. Un de ses amis lui donna l'infernal conseil d'ébranler la foi de Chrysanthe en cherchant à lui susciter des tentations contre la pureté, car, ajouta-t-il, lorsqu'il aura perdu la chasteté, il ne s'inquiétera plus guère de sa foi. On suivit ce conseil, et l'on eut recours aux personnes les plus corrompues pour essayer de porter atteinte à la pudeur du jeune homme. Toutefois, il resta ferme contre les séductions de la volupté, et s'arma d'un bouclier impénétrable aux attaques du démon, c'est-à-dire de la prière. « Seigneur, s'écriait-il dans sa détresse, venez à mon secours ! Sauvez-moi, sinon je péris. » C'est par ces élans du cœur et ces cris d'une vive résignation à la volonté de Dieu, qu'il eut la force de surmonter toutes les tentations auxquelles sa vertu fut mise à l'épreuve (*Ibid.* 211).

h. Le roi Alfred-le-Grand se levait souvent à minuit et se rendait secrètement à l'église, même pendant les hivers les plus rigoureux. Il s'agenouillait sur le pavé, et, adressant à Dieu de ferventes prières, le conjurait de vouloir bien calmer le feu de ses passions impures et

dompter sa chair qui se révoltait contre l'esprit (*Ber. Berc.* K. G. B. 9).

i. Le père Alexandre de Rhodes, missionnaire en Cochinchine, raconte que dès que les chrétiens nouvellement convertis sentaient en eux quelque mouvement impur, ils mettaient un de leurs doigts au feu ou à la chandelle et se disaient à eux-mêmes : « Voyez si vous pourrez endurer un jour le feu de l'enfer et du purgatoire, dans le cas que vous veniez à succomber à la tentation. » C'est ainsi que, par les tourments auxquels ils se soumettaient, ils parvenaient facilement à réprimer les plaisirs de la chair et s'habituaient par la pensée des supplices de l'autre monde à éloigner toute pensée contraire à l'aimable vertu (*Nach Herbst's Exempelb.* II, 783).

k. Les saints se servaient de moyens très-violents pour combattre les mauvaises pensées. — Bien qu'il ne faille pas absolument les imiter en cela, cependant leur exemple doit nous encourager à en employer de moins rigoureux, et à recourir avec empressement à tous les remèdes avoués par la prudence chrétienne, lorsqu'il s'agit de lutter contre les tentations. Lorsque saint François le Séraphique était tourmenté par de violentes tentations d'impureté, il plaçait des charbons ardents sur le plancher et se couchait dessus après s'être entièrement déshabillé. C'est ainsi qu'il éteignait par le feu matériel la flamme de ses mauvais désirs (*Chronic. Minor.*, t. 1, c. 64.).

l. Saint Benoît, effrayé de la grande dépravation de mœurs qui régnait à Rome parmi la jeunesse, quitta cette ville et se retira dans un lieu nommé Sublac, à quarante milles de Rome, où il s'enferma dans une

caverne fort étroite. Cependant, quoique éloigné du monde, il ne fut pas exempt de tentations, car plus d'une fois il hésita s'il ne quitterait pas sa solitude pour se livrer de nouveau aux jouissances du siècle. Il combattit cette tentation de toutes ses forces ; mais les attaques renaissaient plus fortes que jamais, lorsqu'un jour, ayant aperçu près de sa grotte un épais buisson, il ôta ses vêtements et s'étendit au milieu des ronces et des épines. Il y resta jusqu'à ce que son corps ne fût plus qu'une plaie immense qui lui occasionna les plus vives douleurs. Le courage qu'il déploya alors le délivra entièrement des tentations d'impureté (*Greg. M.* in Vit. S. Bened.).

m. Saint Martinien, qui vivait en ermite dans la Palestine, et qui pendant vingt-cinq ans avait mené une vie très-austère, sentit tout-à-coup naître en lui de violentes tentations. Déjà il était sur le point de succomber, lorsqu'il alluma un grand feu et y mit ses pieds. Au milieu des tourments atroces qu'il endurait, il s'écriait : « Hélas ! si je ne puis supporter d'aussi faibles douleurs, comment endurerais-je le feu de l'enfer que j'aurais mérité en succombant à la tentation » (*Baillet,* Vit. Sanct.) ?

n. Pendant que saint Bernard, abbé de Clairvaux, vivait encore au milieu du monde, il lui arriva un jour, quoique déjà à cette époque il estimât la chasteté par-dessus toutes choses, de regarder trop attentivement une personne du sexe, et de se sentir tourmenté par des désirs contraires à la pureté. Aussitôt il alla, pour s'en punir, se plonger dans un étang voisin dont l'eau était comme glacée, et y demeura jusqu'à ce qu'il eût éteint la dernière étincelle du feu impur dont il avait

ressenti quelque impression. Depuis ce temps-là, il fit un pacte avec ses yeux de ne jamais regarder en face une personne du sexe (*Ber. Berc.* K. G. B. 11.).

o. Pendant la persécution des chrétiens, sous l'empereur Dèce, saint Jérôme raconte qu'un jeune homme nommé Nicétas, encore dans la vigueur de l'âge, fut mené par ordre du juge dans un jardin délicieux, entre les lis et les roses, près d'un ruisseau qui coulait avec un doux murmure, et d'arbres que le vent agitait mollement. Là on l'étendit sur un lit de plume, où après l'avoir attaché avec des liens de soie, on le laissa seul. Puis on fit venir une jeune courtisane qui se mit à l'embrasser et à le solliciter au crime avec toute l'impudence imaginable. Le martyr, ne sachant plus comment résister aux attaques de la volupté, se coupa la langue avec les dents et la cracha au visage de cette infâme. — Quoique ce genre de défense ne soit pas précisément à recommander, il ne sert pas moins à notre confusion, nous qui nous plaisons si souvent à nous excuser sur notre fragilité du peu d'énergie que nous déployons au moment de la tentation (*Ber. Berc.* 2.).

p. Saint Augustin écrit : « Je m'imaginais qu'on pouvait vivre dans la continence par les seules forces de la nature, et moi je me sentais trop faible. Insensé ! j'ignorais que personne ne peut être chaste, si vous, ô mon Dieu, ne lui en donnez pas la force et la grâce. Cette grâce vous me l'accorderiez aussi, si je frappais à votre porte en gémissant du plus profond de mon cœur, et si je m'abandonnais à vous avec une entière confiance. » (*S. August.* Confess., l. 6, c. 11.).

q. Un religieux se plaignait un jour à son abbé d'être

tellement tourmenté par des mauvaises pensées et des représentations lubriques, que sa conscience en était fortement troublée. L'abbé le mena en plein air, et lui ordonna de recevoir le vent dans son manteau, et d'empêcher qu'il ne fût agité par le vent. Etonné d'un ordre aussi singulier, le frère répondit que la chose lui était impossible. « Il ne vous est pas plus difficile de recevoir le vent dans votre manteau sans qu'il en soit agité, que d'empêcher tout-à-fait les attaques de la tentation et les assauts des mauvais désirs. Votre unique affaire est de faire en sorte, en leur opposant une constante et énergique résistance, qu'ils ne triomphe de vous. » — Comparaison assurément fort consolante pour les âmes timorées (*Lohn.* Bibl. I, 366).

r. On raconte au sujet de l'abbesse Sara qu'elle fut pendant treize années tourmentée par les plus violentes tentations contre la pureté. Cependant, jamais elle ne demandait à en être délivrée, mais elle se contentait d'adresser cette prière au Seigneur : « Seigneur, prêtez-moi force et courage ! » Sa prière fut exaucée, et Dieu lui fit la grâce de sortir toujours victorieuse de ses longs combats (*Leben der heil. Einsiedl.* B. 1. S. 104).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. Ne dites pas : « Nos cœurs sont purs et n'ont aucun mauvais désir, » lorsque néanmoins la curiosité et la convoitise sont dans vos regards, car la convoitise des yeux trahit celle de l'âme. Les yeux sont les messagers muets mais intelligents de l'âme impure (*S. August.* in Reg.).

b. « Les premières armes du séducteur sont les regards; les secondes, les paroles. » (*Idem.* S. 83. De temp.).

c. « Celui qui ne sait pas mettre un frein à ses désirs, celui-là est emporté et entraîné par des chevaux farouches et indomptés, et est horriblement maltraité. » (*S. Ambros.* I. De Virg.).

d. Un ermite, qui vivait avec son disciple dans le voisinage d'une forêt de cyprès, ordonna un jour à ce dernier, qui lui demandait quel était le moyen le plus facile et le plus sûr de se conserver pur et sans tache, d'arracher quatre cyprès qu'il lui indiqua lui-même. Le premier, encore petit, le jeune homme l'enleva comme en se jouant; le second, quoiqu'ayant déjà de plus fortes racines, n'opposa pas non plus grande résistance; mais, arrivé au troisième, il lui fallut l'entreprendre à plusieurs reprises, avant qu'il parvînt à le déraciner. Quand ce fut le tour du quatrième, il employa vainement toutes ses forces, il ne put en venir à bout, et force lui fut de le laisser intact et d'avouer son impuissance. L'ermite le voyant épuisé de fatigues et couvert de sueur, lui dit alors : « Vous voyez-là, mon fils, un exemple de ce qui arrive avec les passions; moins vous donnerez de temps aux mauvaises pensées et aux images impures de pousser des racines dans votre cœur, plus il vous sera facile de les extirper. » (*Ruff.* Vit. Patr.).

e. De même que vous vous empressez de secouer avec votre main une étincelle ou un charbon enflammé que vous apercevez sur votre habit, afin d'éviter d'en être brûlé, ou d'en ressentir quelque douleur, de même vous devez éloigner sur-le-champ les pensées déshonnêtes,

de crainte que votre âme n'en soit endommagee ou que le feu ne s'y allume.

f. « Le cœur pur est semblable à la mère-perle : de même que celle-ci ne reçoit aucune goutte d'eau qui ne tombe du ciel ; de même aussi le cœur chaste n'éprouve et ne goûte aucun plaisir sensible qui n'ait été consacré par le ciel (comme, par exemple, le mariage béni et approuvé par le ciel. ») (*Nach der Philoth. des h. Franz. v. Sales*).

g. Ne souffrez jamais, ô vous qui aimez Dieu, que quelqu'un se permette sur vous des attouchements immodestes, même par pure plaisanterie, car le corps humain ressemble aux fruits délicats du Midi, lesquels, bien qu'ils restent frais et sans meurtrissure, se tachent et se meurtrissent dès qu'ils sont en contact les uns avec les autres (*Nach ebend.*).

h. « Non-seulement les abeilles ne touchent pas la charogne, mais elles évitent et détestent encore extrêmement les exhalaisons empestées qui s'en échappent. De même, Théotime, fuyez non-seulement les œuvres mais encore les paroles et le souffle des impudiques. » (*Nach ebend.*).

i. Ne fréquentez pas la société des impudiques, surtout s'ils sont éhontés, comme cela arrive presque toujours, car, de même que les boucs, qui lèchent les feuilles de l'amandier en changent la douceur en amertume, de même les hommes impudiques ne se servent le plus souvent de leur langue que pour ravir la douceur d'une âme chaste et remplir le cœur de l'amertume des tentations. Semblables aux basilics, ils ont du venin dans les yeux, et leur respiration même est empoisonnée (*Nach ebend.*).

k. « De même que des fruits bien mûrs et encore frais se conservent sur la paille, dans le sable et dans leurs propres feuilles, et que, par contre, une fois gâtés ils ne peuvent être conservés qu'avec beaucoup de peine, si l'on n'y met du sucre ou du miel; de même la pureté encore intacte peut être conservée de bien des manières, mais, une fois endommagée et atteinte, il est presque impossible de la conserver, à moins d'une piété extraordinaire qui est le vrai miel et le véritable sucre des âmes. » (*Nach ebend.*).

Saint François, qui excelle dans les comparaisons, nous donne, sous forme de parabole, l'avertissement suivant au sujet des amours illicites : « Le noyer est très-nuisible aux vignes et aux champs. A cause de son envergure, il occupe beaucoup d'espace, enlève à la terre ses sucs, et n'a plus de quoi nourrir suffisamment les autres plantes. En outre, ses feuilles sont si épaisses et si nombreuses qu'elles nuisent par leur ombre, en interceptant la pluie et les rayons du soleil. Enfin, l'arbre attire les passants, qui gâtent et froissent tout autour de lui en tâchant d'abattre ses fruits. » Non moins pernicieux sont les effets que produisent dans l'âme les amours charnelles, car elles la maîtrisent avec tant de violence, elles en énervent tellement les sentiments qu'elle n'a plus la force de faire aucune bonne œuvre; quant aux feuilles, qui sont les entretiens, les sociétés et les conversations amoureuses, elles sont si multipliées qu'elles occupent tout son temps, qu'elles arrêtent et offusquent le passage des pensées salutaires et s'opposent à l'efficacité des célestes rayons de la grâce. Enfin, elles attirent tant de tentations, de dissipations, de pensées de jalousie et autres ennemis de la paix de

l'âme, que le cœur ne tarde pas à se corrompre et à se gâter entièrement (*Nach ebend.*).

CHAPITRE III.

DES COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

PREMIER COMMANDEMENT.

Fêtes d'obligation.

Introduction. — *Des fêtes juives.* — Outre la célébration du sabbat, Dieu avait encore établi d'autres fêtes qui duraient souvent plusieurs jours. Les trois principales fêtes des Juifs étaient : la Pâque, la Pentecôte et la fête des Tabernacles.

a. La fête de *Pâque* fut établie et célébrée la nuit même que les Hébreux sortirent de l'Egypte. Elle rappelait cette merveilleuse délivrance et en figurait une plus merveilleuse encore, que célèbrent les Chrétiens. Cette fête durait sept jours, depuis le 15 jusqu'au 21 du mois de Nisan ou mois d'avril. Pendant ces sept jours, il n'était point permis de manger du pain fait avec du levain, en mémoire de la sortie d'Egypte, époque où les Israélites n'avaient pas le temps de le faire de cette manière. On appelait encore cette fête la fête du *Pain non fermenté* (1). « Pendant les sept jours de cette solen-

(1) Ce pain est encore appelé (*Deut.* 15, 4), *pain d'affliction*, en mémoire des privations que les Israélites avaient supportées en Egypte

nité, est-il dit, il ne paraîtra point de levain dans toute l'étendue du pays. Pendant les sept jours de la solennité, vous immolerez la Pâque au Seigneur, votre Dieu, en lui sacrifiant des brebis et des bœufs, dans le lieu que le Seigneur aura choisi pour y établir son nom. Vous ne pourrez pas immoler la Pâque indifféremment dans toutes les villes que le Seigneur, votre Dieu, doit vous donner, mais seulement dans le lieu qu'il aura choisi pour y établir son nom : et vous immolerez la Pâque, le soir au soleil couchant, qui est le temps où vous êtes sortis d'Egypte. » Le prêtre devait arroser le pied de l'autel avec le sang de l'agneau. S'il n'y avait point dans la maison assez de personnes pour pouvoir le manger, il fallait en prendre chez son voisin. Il fallait être dix et ne pas dépasser le nombre vingt. De plus, il n'était permis de célébrer la fête de Pâque qu'à l'endroit où se trouvait le Tabernacle et où, plus tard, devait être construit le Temple. Ainsi, il n'était pas permis à ceux qui ne pouvaient aller à Jérusalem de manger chez eux l'agneau pascal. Ceux qui arrivaient à Jérusalem de contrées éloignées étaient invités à manger à la table de leurs connaissances, ou bien ils se réunissaient pour acheter un agneau et le pain nécessaire, et mangeaient dans une maison qu'on leur prêtait ou qu'ils louaient eux-mêmes.

b. Sept semaines ou cinquante jours après la Pâque, on célébrait la fête des *semaines* ou la *Pentecôte*, en mémoire du jour où le Seigneur publia sa loi sur le mont Sinaï, au milieu des foudres et des éclairs. Cette fête s'appelait aussi « fête de la moisson, » parce qu'on remerciait le Seigneur pour la moisson qui se terminait sept jours après Pâques. Le jour de cette solen-

nité, on offrait à Dieu les prémices des fruits, au nom de toute la nation. — A la première Pentecôte des Hébreux, Dieu descendit sur le mont Sinaï, au milieu des tonnerres et des éclairs ; à la première Pentecôte des Chrétiens, le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres, au milieu du fracas d'un vent violent. A la Pentecôte israélitique, on offrait à Dieu les prémices des fruits ; à la première Pentecôte chrétienne, les prémices des fidèles de la nouvelle alliance sont récoltées par Pierre, chef visible de l'Eglise : d'un seul coup, trois mille, cinq mille fruits de sa parole, ou plutôt, de l'Esprit-Saint qui l'anime (*L'auteur et Rohrbach.* Hist. univ. de l'Egl., tom. I).

c. La troisième grande fête était la fête des *Tabernacles* ou des *Feuillages*. On l'appelait ainsi, parce que, d'après l'ordre même de Dieu, on la célébrait dans les tentes ornées de rameaux verts. Elle durait sept jours, comme la Pâque, et était instituée en mémoire du voyage dans le désert où Israël avait habité sous des tentes. Le huitième jour était un jour sacré et jour de repos ; comme au premier jour, toute œuvre servile devait cesser. « Et au premier jour, dit le Seigneur par Moïse, vous prendrez les fruits des plus beaux arbres, et des branches de palmier, et des rameaux d'un épais feuillage, et des saules du torrent, et vous vous réjouirez en la présence de l'Eternel, votre Dieu » (*Lev.* 23, 40). A ces trois grandes fêtes, tout mâle en Israël devait paraître en la présence du Seigneur. Cette réunion, qui avait lieu une fois par an, devant le tabernacle du Très-Haut, et plus tard dans son Temple à Jérusalem, était bien propre à fomenter dans les cœurs amour de la religion et de la patrie, car quelle im-

pression ne devait pas faire sur l'Israélite la vue de plusieurs millions d'hommes se rendant de toute part à la maison de Dieu, y chantant ses miséricordes et se rappelant par quels prodiges il les délivra jadis de la servitude d'Egypte, avec quelle majesté terrible il leur donna sa loi sainte, avec quelle providence paternelle il les conduisit pendant quarante ans dans le désert. Joignez-y la pompe du culte, la présence du chef de la religion, du grand prêtre, les festins auxquels participaient la veuve, l'orphelin, le pauvre, l'étranger ; non, rien n'était plus capable d'élever l'âme et de la remplir d'un saint enthousiasme. Aussi le Psalmiste chante-t-il : « Je me suis réjoui quand on m'annonça que nous irions dans la maison de l'Eternel. Là montaient les tribus, les tribus de Jéhova, pour louer son nom » (*Ps.* 121, 1 et 4). Et, lorsque les Israélites, assis sur la rive des fleuves de Babylone, suspendaient en pleurant leurs harpes aux rameaux des saules et que les vainqueurs leur disaient avec dédain : « Chantez-nous un cantique de Sion. » — Comment, s'écriaient-ils, comment chanterons-nous les cantiques de l'Eternel dans une terre étrangère ! Si je t'oublie, ô Jérusalem, que ma droite s'oublie ! Que ma langue s'attache à mon palais, si je cesse de me souvenir de toi, ô Jérusalem, si tu n'es pas toujours au commencement de toutes mes joies » (*Ibid.* 136).

d. Une autre fête était celle des *Trompettes*. C'était le nouvel an des Juifs, attendu que leur année civile commençait avec la nouvelle lune du septième mois (Tisri, qui est notre mois de septembre). Ce jour était annoncé au son des trompettes, d'où est venu le nom de cette fête. Elle fut établie par Dieu, comme nous le voyons dans le Lévitique, chap. 23, vers. 24. — L'écriture ne

nous donne aucun renseignement sur le but de son institution. Plusieurs docteurs juifs prétendent qu'elle est une fête commémorative de la création ; le Talmud assure même que le monde a été créé dans le mois de tisri. — D'autres savants juifs prétendent, au contraire, que la fête des Trompettes fut instituée dans le but de préparer les Israélites à la fête de l'Expiation solennelle qui se célébrait huit jours après. Voici, au témoignage d'un rabbin, les paroles que l'on proclamait le matin de cette fête : « Réveillez-vous, réveillez-vous de votre sommeil ! Sortez de votre torpeur, vous qui passez vos jours dans la vanité, car mortel est le sommeil auquel vous vous livrez. Réfléchissez sérieusement en vous-même, quel est celui devant lequel vous allez comparaître pour lui rendre compte de vos actions ! » Avertissement très-salutaire, surtout au renouvellement de l'année (*Nach Stolberg's Scriftbetracht.* Ch. 2, S. 70).

e. Une autre fête, établie plus tard, ce fut la fête dite « les *jours de Phurim ou jours des Sorts* » que les Juifs célébraient pour avoir échappé aux mains d'Aman qui avait médité leur ruine. Cette fête était ainsi appelée, parce qu'Aman avait jeté le *sort* pour savoir quand on exterminerait les Juifs. En ce jour-là, les Juifs allaient assister dans leurs synagogues à la lecture du livre d'Esther, et chaque fois qu'ils entendaient prononcer le nom d'*Aman*, ils battaient des mains, frappaient du poing ou avec un marteau sur leurs siéges et tous s'écriaient : *Que son nom soit anéanti !* Quelques-uns élevaient des croix sur les toits de leurs maisons, parce que Aman fut lui-même cloué sur celle qu'il avait destinée à Mardochée (*Jahn. Archæolog.*).

f. Le temple, ayant été profané par Antiochus Ephiphane, on établit, lors de sa purification par les Machabées, la *fête de la Purification du Temple.* — Outre les fêtes générales que nous avons mentionnées, il en existait encore d'autres destinées à rappeler le souvenir de certains événements particuliers, comme la fête de la victoire remportée sur Holopherne (*Judith*, 16, 31), fête qui fut supprimée après la captivité de Babylone; la fête de la purification de la forteresse de Gaza par Simon (2. *Mach.*, 13, 50); la fête de la victoire sur Nicanor (2. *Mach.*, 15, 36). — On célébrait, en outre, chaque mois, un demi jour de fête le premier jour de la nouvelle lune, jour auquel il fallait offrir un plus grand nombre d'holocaustes qu'aux jours ordinaires (*Nomb.*, 28, 1). La fête de la nouvelle lune était annoncée au son de trompettes d'argent. Cependant, ce n'était pas, à proprement parler, un véritable jour de fête auquel il fut défendu de travailler; seulement on faisait un festin et on assistait à l'office divin (1. *Sam.*, 20, 18 et 4. *Rois*, 4, 33). Il n'y avait que le premier jour de la nouvelle lune, c'est-à-dire la fête des Trompettes, qui fut un grand jour de fête (*Ibid.*).

Remarque. « La nature seule, dit le Catéchisme romain, nous fait comme une espèce de loi de consacrer certains jours au repos du corps et au service de Dieu. Ce que nous nommons les peuples classiques, tels que les Romains et les Grecs, avaient aussi leurs jours de fêtes; les Grecs avaient quatre fêtes principales ou jeux. Les plus célèbres étaient *les jeux pythiques, néméens, isthmiques* et *olympiques.* Les jeux *pythiques* furent établis en l'honneur de la victoire d'Apollon sur le serpent Python. On les célébrait tous les cinq ans, et

on couronnait de lauriers les vainqueurs. Les jeux *néméens* se tenaient près de la forêt Némée ; le but de leur institution était de rappeler le souvenir des guerriers morts pour le salut de la patrie. Les jeux *isthmiques* qui durent leur nom à l'isthme de Corinthe où on les célébrait avec tant d'éclat qu'ils survécurent à la ruine de Corinthe elle-même. On y disputait successivement le prix de la lutte, du saut, du disque et du javelot.

Parmi les fêtes des Romains, il faut placer en première ligne celle de la *consécration des champs* (1) où l'on demandait la prospérité et l'accroissement des biens de la terre, dans une procession solennelle dans les champs, pendant laquelle on portait ou conduisait un porc et qu'on immolait à la déesse quand on était de retour au temple.

Une autre fête étaient les *Lupercales* qui se célébraient le 15 février en l'honneur du dieu Pan, divinité protectrice des troupeaux. Une des cérémonies les plus scandaleuses de cette fête était que les prêtres se revêtaient de peaux de chèvres et de chiens, et s'en allaient dansant sur les places publiques, et frappant avec des fouets sur les mains des filles qu'ils rencontraient, remède que la superstition païenne jugeait être efficace contre la stérilité.

Venait une troisième fête appelée les *Saturnales*. Elle commençait le 15 décembre et durait de cinq à sept jours. C'était une fête de réjouissance en l'honneur de Saturne. Tout le monde y était admis, même les esclaves. Les amis et les connaissances se faisaient mu-

(1) *Ambarvalia*. Voir le 1er vol. p. 444.

tuellement des présents, et les enfants recevaient de leurs parents de petites images appelées *Sigilles.*

Il y avait enfin une quatrième fête qu'on nommait *Terminales.* Elle était instituée en l'honneur de la divinité des frontières et des bornes. Les prêtres chargeaient, ce jour-là, les autels des idoles de toutes sortes d'offrandes; les idoles étaient ornées de couronnes et magnifiquement décorées. Tout travail cessait; les festins, les jeux, les divertissements étaient le genre de culte par lequel on croyait honorer cette divinité; jeux et divertissements qui atteignaient souvent aux dernières limites de la licence et de la débauche. Aussi saint Paul employait-il tous ses efforts pour en détourner tous les fidèles (*Ephes.* 5, 11). Plusieurs auteurs païens eux-mêmes, honteux de pareils excès, se sont refusés de consigner dans leurs ouvrages les bouffonneries et les obscénités qui assaisonnaient la plupart de ces fêtes. — Que diraient maintenant ces païens, s'il leur était donné de voir comment tant de chrétiens transforment les saints jours de fête de leur religion en de vrais jours d'iniquité et de débauches?

DES FÊTES CHRÉTIENNES.

Ces fêtes se rapportent les unes au Seigneur, les autres aux Saints. Nous allons donner quelques détails historiques sur l'origine et l'institution des plus remarquables.

A. Fêtes du Seigneur.

a. Noël. — On ne saurait assigner l'époque précise de l'institution de cette fête. Ce qui est certain, c'est

que les chrétiens de l'Orient ont célébré jusqu'au milieu du quatrième siècle la fête de la Naissance du Sauveur, et celle de l'Epiphanie le 6 du mois de janvier. Depuis cette époque, ils ont imité l'Eglise occidentale et ont commencé à la solenniser le 25 décembre. « En Occident, disait saint Chrysostôme à Antioche, l'année 386 (homil. de natali Domin.), » on avait l'habitude, d'après une ancienne tradition, de célébrer le 25 décembre la naissance de Jésus-Christ. Dès-lors, nous fondant sur ces motifs, continue le saint, nous avons depuis dix ans à peine transporté cette fête au 25 décembre. » Déjà du temps de saint Augustin (epist. 65 ad Xantip.), la fête de Noël était précédée de vigiles et de jeûnes. Les vigiles duraient toute la nuit et ne faisaient qu'une seule fête avec celle du lendemain. Saint Grégoire (hom. 8) fait mention des trois messes qui se célèbrent en ce jour (1). Seulement on ignore si elles étaient dites par un seul ou par plusieurs prêtres; toutefois cette dernière opinion est la plus probable. On fait communément dériver cet usage des trois processions qui se faisaient à Rome ce jour-là? La première se rendait pendant la nuit à Sainte-Marie-Majeure; la seconde, au point du jour, à l'église de sainte Anastasie, et la troisième, après le lever du soleil, dans toutes les églises où l'on disait une messe privée. Cet usage fut imité ailleurs, seulement au lieu

(1) Anciennement, il était laissé à la dévotion de chaque ecclésiastique de dire autant de messes qu'il voulait. Grégoire de Tours doit en avoir dit jusqu'à sept dans un jour, et le pape Léon IV, sept ou neuf. Le concile de Seligenstadt, tenu en 1022, en restreignit le nombre à trois. Enfin, Alexandre II, mort en 1073, défendit, hors le cas d'extrême nécessité, de dire plus d'une messe, excepté le jour de Noël (*Binterim's Denkwürdigk.* B. 4. Th. 3. S. 251.).

de trois églises on choisissait trois autels, et, comme dans la plupart des paroisses il n'y avait qu'un prêtre, l'usage fut établi que chaque prêtre dirait trois messes dans sa propre église.

b. Circoncision. — Autrefois le premier janvier était particulièrement consacré à des divertissements criminels. Cet usage venait des anciens Romains qui en faisaient une fête des plus scandaleuses en l'honneur de Janus. Pour en éloigner les chrétiens, les premiers évêques prêchaient la pénitence, le premier janvier, comme nous le voyons par les sermons de saint Augustin (serm. 198) et de saint Ambroise (serm. 7) qui nous sont parvenus. On établit aussi des processions et des jeûnes. Ainsi, dans le principe, le premier janvier fut un jour de pénitence et de jeûne. Ce n'est que vers la fin du quatrième siècle qu'il a commencé à devenir véritablement un jour de fête et de joie, à cause de l'Octave de la Nativité de Jésus-Christ et du jour de sa Circoncision. En France, il n'a été connu que dans le sixième siècle, comme on le voit par le deuxième concile de Tours (*Can.* 17).

c. Epiphanie. — Cette fête appartient aux plus anciennes fêtes de l'Eglise; Clément d'Alexandrie (*Strom.* 1. l. 1.) en fait déjà mention. Son nom l'Epiphanie vient de ce qu'étant une fête collective, elle est destinée à rappeler la mémoire de plusieurs circonstances de la vie de Jésus-Christ, telles que l'adoration des Mages, le baptême au Jourdain, le premier miracle opéré à Cana. L'Orient a célébré ce jour-là, jusqu'au quatrième siècle, la fête de la Naissance de Jésus-Christ. La veille au soir, on baptisait les catéchumènes en mémoire du baptême de Jésus-Christ. On faisait aussi en ce jour une solennelle

bénédiction de l'eau, usage qui existe encore aujourd'hui dans l'église greco-russe. Cette cérémonie se fait à Saint-Pétersbourg. Chaque année on bénit la Néva, en faisant sur elle des signes de croix et en y jetant des croix et des images. Cette cérémonie achevée, on baptise les enfants et on asperge les malades avec de l'eau du fleuve. Plusieurs s'y baignent ou boivent de son eau (*Stœudlin's kirchliche Geographie*. Th. 1. S. 279). — En Occident, cette fète a reçu sa plus haute signification comme *Fête des trois Rois*. Quant au pays et à la condition des Mages, les opinions sont depuis longtemps fort partagées. On ne trouve aucun vestige de leurs noms avant la fin du douzième siècle (*Cf. Bolland.* Maji. tom. 1 p. 7). — D'après un ouvrage faussement attribué au vénérable Bède, Melchior était un vieillard aux cheveux blancs et portant une longue barbe; Gaspard, un jeune homme sans barbe et ayant le teint rouge; Balthasar, brun et fort barbu. Anciennement ils portaient des noms différents de ceux que nous leur connaissons, tels que: Ator, Sator, Parotoras, etc. La légende veut qu'ils aient été baptisés en Perse par un certain Thomas et va jusqu'à en faire des missionnaires. Leurs corps doivent avoir été transportés à Constantinople, puis à Milan; et enfin au douzième siècle, à Cologne par Frédéric Barberousse, où on les montre encore aujourd'hui.

Nous trouvons dans les rites du moyen-âge une imitation des trois rois de l'Orient. Trois enfants, habillés de soie, la tête ornée de couronnes, et portant des vases d'or dans leurs mains, s'avançaient lentement devant la porte de l'église, en chantant un cantique latin analogue à la circonstance. Pendant qu'ils chantaient, ils

s'approchaient de l'autel, et arrivés là, ils élevaient successivement leurs vases en disant : *Or du premier! Encens du second! Myrrhe da troisième!* Puis le premier reprenait : L'or signifie le *roi;* le second : l'encens signifie *Dieu;* le troisième : la myrrhe, le *mortel.* Cette cérémonie achevée, l'un d'eux, montrant avec la main une étoile suspendue à la voûte de l'église, chantait sur un ton élevé : « Voilà le signe du grand roi ! » — Tous trois allaient ensuite à l'offrande, en chantant une antienne appropriée à la cérémonie. Quand l'antienne était terminée, un enfant placé derrière l'autel élevait la voix, voix qui devait figurer celle de l'ange, et chantait : « Je vous apporte un message du ciel ! Jésus-Christ, le Sauveur du monde, est né à Bethléem. » Après quoi, les trois enfants retournaient à la sacristie en chantant : « Oui, le Dieu du ciel est né à Béthléem ! »

d. Pâques. — Cette fête était, parmi les fêtes des juifs et des chrétiens, la première comme la plus remarquable, puisque son origine remonte au berceau du christianisme. La veille au soir, on baptisait les catéchumènes, afin que les nouveaux baptisés pussent célébrer la résurrection spirituelle avec le Sauveur. — Les saints Pères ont donné à cette fête les noms les plus magnifiques. Saint Léon (*Serm.* 9. De resurr.) l'appelle « une fête d'allégresse, le seul jour véritablement grand. » Aussi il ne faut pas s'étonner que les fidèles aient fait tout leur possible pour contribuer à la magnificence de ce jour. Ils allaient cueillir des fleurs dans les champs, les répandaient à l'entrée des églises, parsemaient les nefs de fleurs odorantes et de verdure, plaçaient sur les autels des drapeaux triomphants, et, lorsque le temps des persécutions fut passé, ils faisaient

retentir les voûtes du sanctuaire des accents d'une musique joyeuse et animée; en un mot, ils tâchaient par tous les moyens de rendre la fête aussi splendide que possible.

Le jour de Pâques, dès leur entrée à l'église, les fidèles se donnaient le baiser de paix en disant ces paroles : « Le Seigneur est ressuscité du tombeau ! » — Cette coutume doit encore être en vigueur chez les Grecs. Ensuite commençait la bénédiction des aliments, parmi lesquels figuraient surtout les œufs, dont l'usage avait été défendu pendant le Carême. Avant de commencer la messe, on faisait, dans plusieurs églises, une procession qui partait de la chapelle du sépulcre, d'où l'on emportait le Saint-Sacrement pour le transporter au maître-autel. Tous, prêtres et laïques, étaient obligés d'assister à la messe, pendant laquelle il y avait communion générale. La communion sous les deux espèces était encore usitée à Rome, au quinzième siècle, le jour de Pâques. Toute la semaine de Pâques était, comme le remarquent les Constitutions apostoliques, une semaine fêtée, dans laquelle tout travail servile cessait, ainsi que toute espèce de divertissements bruyants. Au huitième siècle, la fête de Pâques, en Allemagne, était limitée à trois jours, comme on le voit par les Statuts de saint Boniface.

e. Ascension. — S'il faut en croire les anciens Pères de l'Eglise, cette fête est redevable de son institution aux Apôtres eux-mêmes. Les Constitutions apostoliques en font déjà mention (lib. 5, c. 18). Elle était toujours célébrée le quarantième jour après Pâques. Le vénérable Bède assure (*de Locis sanct.*, c. 7) qu'autrefois cette fête était célébrée à Jérusalem avec une magnifi-

cence qui égalait presque celle Pâques. La solennité commençait à minuit, dans l'église construite par sainte Hélène sur le mont des Oliviers avec illumination à l'intérieur et à l'extérieur de l'église. Au moyen-âge, on faisait ce jour-là, en France et en Allemagne, une procession pour figurer le passage des disciples à la montagne des Oliviers.

f. Pentecôte. — Il serait superflu de prouver que cette fête date de la même époque que celle de Pâques. Les Constitutions apostoliques en parlent comme d'une fête connue. Les saints Pères considèrent cette fête sous un triple point de vue; ils l'envisagent comme une fête transférée de l'ancien dans le nouveau Testament, comme étant le jour de la venue solennelle du Saint-Esprit, et comme étant la première prédication de l'Evangile et l'établissement de l'Eglise catholique. Les juifs ne lui consacraient qu'un seul jour, tandis qu'il est probable que les premiers chrétiens la prolongeaient jusqu'à la fin de la semaine. Les Constitutions apostoliques veulent qu'on solennise les sept jours qui suivent la fête. Le concile de Mayence, tenu en 813, est du même avis. Plus tard, on ne lui accorda plus que trois jours.

g. Trinité. — On trouve çà et là quelques traces de la célébration de cette fête dans les premiers siècles; mais on ne saurait rien affirmer de positif touchant l'époque de son institution. L'opinion la plus commune veut que Etienne, évêque de Luttich, qui vivait au commencement du dixième siècle, en ait été le promoteur. Toutefois, l'introduction générale de cette fête, ainsi que l'ordre de la célébrer dans toute l'Eglise le premier dimanche après la Pentecôte, n'ont eu lieu

qu'au quatorzième siècle, sons le pontificat de Jean XXII.

h. Fête-Dieu. — Voici quelle est l'histoire de l'institution de cette fête : Lorsque le pape Urbain IV était archidiacre de Liége, il connut particulièrement une sainte fille nommée Julienne, religieuse hospitalière à Mont-Cornillon, près une des portes de la ville. Elle eut toute sa vie une dévotion particulière au Saint-Sacrement, et, dès l'âge de seize ans, toutes les fois qu'elle s'appliquait à l'oraison, il lui semblait voir la lune pleine, mais avec une petite brèche, et cette image se présentait à elle sans qu'elle pût l'empêcher, ce qui dura pendant longtemps. Elle crut que c'était une tentation, et fit beaucoup de prières pour être délivrée. Ensuite elle en demanda la signification, et il lui fut dit intérieurement que la lune signifiait l'Eglise, et la brèche le défaut d'une fête qui devait être célébrée tous es ans pour honorer l'institution du Saint-Sacrement. Il lui fut dit qu'elle devait commencer cette fête, et annoncer la première l'obligation de la célébrer.

Quoique Julienne crût avoir reçu cet ordre de Jésus-Christ même, elle s'en défendit longtemps, sous prétexte qu'une commission de cette importance conviendrait mieux à quelque docteur autorisé dans l'Eglise. Enfin, après plus de vingt ans, elle se rendit, et découvrit la chose, premièrement à Jean de Lausanne, chanoine de Saint-Martin de Liége, homme d'une vertu singulière, et le pria de consulter sur ce sujet les meilleurs théologiens, sans la nommer. Jean communiqua le tout à Jacques Pantaléon, alors archidiacre de Liége, depuis pape sous le nom d'Urbain IV, et à plusieurs hommes savants et vertueux. Ils furent tous d'avis qu'il était juste et utile à l'Eglise de célébrer

l'institution du Saint-Sacrement plus solennellement qu'on avait fait jusqu'alors. Julienne, ainsi rassurée, fit composer un office du Saint-Sacrement par un religieux.

Le projet de cette fète fut approuvé par Robert de Torote, évêque de Liége, qui, dans une lettre adressée à tout le clergé de son diocèse, en 1246, ordonna que la fète du Saint-Sacrement serait célébrée tous les ans, le jeudi après l'octave de la Trinité. L'année suivante, les chanoines de Saint-Martin célébrèrent les premiers la fète du Saint-Sacrement. Hugues de Saint-Cher, qui, étant provincial des Frères prêcheurs, avait approuvé le projet de cette fète, fut fait cardinal et fut envoyé légat en Allemagne; et, comme il était à Liége, on lui montra l'office du Saint-Sacrement, dont il fut très-content. Il voulut même donner l'exemple, et célébra la nouvelle fète à Saint-Martin-du-Mont, où, au milieu d'une grande multitude, il prècha sur ce sujet. Ensuite, il fit une lettre adressée à tous les prélats et fidèles de sa légation, où il ordonna que la fète du Saint-Sacrement serait célébrée tous les ans après l'octave de la Pentecôte, et exhorta les fidèles à s'y préparer.

Henri de Gueldre, successeur de Robert dans l'évêché de Liége, ne fut pas si dévoué à cette entreprise que Robert; des déclamations malveillantes, tant sur la personne de Julienne que sur ses révélations, l'obligèrent à quitter cette ville. Elle mourut en 1258, et est honorée dans le pays comme bienheureuse.

Elle avait une amie particulière nommée Ève, recluse à Liége, et connue du pape Urbain lorsqu'il était dans le pays. Quand elle eut appris sa promotion au Saint-Siége, elle employa les chanoines et d'autres

personnes zélées pour la fète du Saint-Sacrement, qui prièrent l'évêque Henri d'en écrire au pape ; et c'est ce qui le détermina à ordonner la célébration de cette fète dans toute l'église.

B. Fêtes des Saints.

1. *Fêtes de Marie.* — IMMACULÉE CONCEPTION. — On ignore quel fut l'auteur de l'institution de cette fête. Selon toute probabilité, elle doit son origine à un certain abbé Alfinus, religieux qui vivait en Angleterre dans le onzième siècle. Saint Anselme, évêque de Cantorbéry, ne tarda pas à l'introduire dans son diocèse, d'où elle s'étendit bientôt à toutes les églises de l'Angleterre, comme on le voit par le concile tenu à Londres en 1328. Dans le principe, on laissa le peuple libre de la célébrer, mais en 1287, on en fit une fète d'obligation. En 1477, le pape Sixte IV ordonna qu'on la solenniserait dans toute l'Eglise, sans toutefois l'élever au rang de fête obligatoire. Ce ne fut qu'en 1708 que le pape Clément XI en fit une fète d'obligation. Déjà précédemment, vers la fin du treizième siècle, après que cette fête eut été reçue par plusieurs églises comme fète d'obligation, quelques savants s'étaient élevés avec énergie contre la croyance en l'Immaculée Conception, et partant contre la fète établie en son honneur. Une violente discussion éclata à ce sujet parmi les membres de l'Université de Paris. Les principaux défenseurs furent les Franciscains, qui eurent pour adversaires les disciples de saint Dominique. L'un et l'autre parti avait ses adhérents. Un Franciscain écossais, le professeur Jean Duns Scot, apporta tant

d'arguments en faveur de l'Immaculée Conception de Marie, que la Sorbonne déclara qu'il l'avait emporté sur ses adversaires. En ce moment, la fête se trouva appuyée sur des bases plus solides, car la Sorbonne alla jusqu'à décréter qu'à l'avenir personne ne pourrait plus être promu au grade de docteur, qu'il n'eût fait le serment solennel de défendre l'Immaculée Conception (1).

b. Purification.—Cette fête a été instituée pour célébrer la mémoire du jour où Marie présenta au temple l'enfant Jésus, lorsqu'il eut atteint l'âge de quarante jours. On croit que ce fut l'empereur Justinien qui, le premier, ordonna de célébrer cette fête, alors qu'une effroyable épidémie sévissait avec fureur dans la ville de Constantinople. De là cette fête se répandit dans toute l'église grecque.—Toutefois, Baronius prétend (*Annal. ecc.* ad. ann. 544) qu'elle avait été établie précédemment en Orient par le pape Gélase, en 474, dans le but de faire disparaître peu à peu les Lupercales qu'on célébrait à Rome en l'honneur du dieu Pan, fêtes dans lesquelles on avait aussi coutume de faire une procession en portant des flambeaux allumés. Quoiqu'il en soit de cette opinion, qui prétend faire dériver du paganisme l'usage de faire une procession avec des cierges allumés le jour de la Purification, il est hors de doute qu'il date d'une époque très-reculée, car saint Hildefonse de Tolède et saint Eloi de Noyon, qui vi-

(1) La croyance a l'Immaculée Conception de Marie a été élevée au rang de vérité dogmatique par un jugement suprême de l'Eglise, prononcé au mois de décembre de l'année 1854, et notifié a l'univers catholique par la Bulle « Ineffabilis Deus. Note du Traduc.).

vaient tous deux au septième siècle, connaissaient non-seulement cette cérémonie, mais ils s'efforçaient encore de l'expliquer « Par la procession aux cierges, dit saint Eloi, la communauté des fidèles promet de marcher toujours dans la lumière de Jésus-Christ, et lui demande la grâce de pouvoir toujours être fidèle à cette résolution, afin d'entrer un jour en possession du royaume où habite l'Éternelle Lumière. »

c. Annonciation. — L'opinion la plus vraisemblable place l'origne de cette fète dans l'église grecque, vers la fin du quatrième siècle. Quelque temps après, on commença à la célébrer aussi dans l'église occidentale. Proclus, contemporain et successeur de saint Chrysostôme (dans la première moitié du cinquième siècle), dans plusieurs discours sur cette fête, l'appelle tantôt : *L'arrivée de Notre Seigneur*, parce que, comme l'ange l'avait *annoncé, le Verbe s'est* réellement *fait chair*, tantôt : *L'annonciation du Christ, le commencement de la rédemption, le jour de la salutation angélique.* Elle se célèbre généralement le 25 mars, cependant, autrefois, on la faisait dans certaines églises, comme en Espagne, le 18 du mois de décembre, jour de *l'Attente de l'enfantement* de Marie (*Exspectatio Partus* B. V. M.). A Milan, elle a lieu le dimanche qui précède immédiatement Noël.

d. Assomption. — L'époque de 'institution de cette fète est enveloppée de nuages profonds. Nicéphore dit (*Hist. eccl.* I, 17, c. 28) que l'empereur Maurice, qui régnait en 582, ordonna de célébrer le 15 août la fète du *Dormitio* (sommeil) de la Mère de Dieu. L'opinion généralement accréditée qu'elle avait été transportée au ciel immédiatement après sa mort contribua beau-

coup à la propagation de cette fête. — Saint Grégoire de Tours, le premier auteur qui ait émis ce sentiment, dit à ce sujet (*de Gloria mart.* l. 1, c. 4) : « Après l'Ascension de Jésus, les Apôtres se répandirent dans différentes contrées pour prêcher la parole divine. Enfin, après que Marie eut parcouru sa carrière, et qu'elle fut sur le point de quitter ce monde, tous les Apôtres, venus de différentes contrées, se réunirent dans sa maison. Lorsqu'ils apprirent que bientôt elle serait enlevée de ce monde, ils veillèrent auprès d'elle dans un saint recueillement. Mais, ô surprise ! voilà que Jésus, accompagné de ses anges, vint enlever son âme, le remit à l'archange Michel et s'en alla. Au point du jour, les Apôtres emportèrent le lit où reposait son corps, le mirent dans un sépulcre et le gardèrent en attendant l'arrivée du Seigneur. Nouvelle surprise ! Le Seigneur se trouva tout-à-coup au milieu d'eux, enleva le sacré corps au milieu d'un nuage resplendissant de lumière, et l'emporta dans le Paradis, où il le réunit à son âme. Maintenant elle est en possession du bonheur des élus et goûte des biens qui ne lui seront jamais enlevés ! » Le savant Bintérim fait sur cette légende la remarque suivante (*Denkwürdigkeiten der Kirche.* B. 5, Th. 1, S. 428) : « Parmi tous ces faits, ce qu'il faut admettre avec une entière certitude, c'est que dès lors il ne fut plus possible de retrouver le corps de la sainte Vierge, d'où l'on tira la conclusion qu'il avait été transporté au ciel et était allé se réunir à son âme. Au reste, il serait fort surprenant que Jésus, après avoir si souvent révélé d'une manière miraculeuse l'endroit où reposaient les corps des saints martyrs, ait laissé dans l'oubli et l'obscurité le corps sacré de sa Mère, au sujet duquel une

sainte femme de la foule avait prononcé ces paroles : Heureuses les entrailles qui vous ont porté et les mamelles qui vous ont nourri (*Luc*, 11, 27). Au surplus, le terme d'Assomption adopté par l'Eglise est pris dans un sens général et peut tout aussi bien s'appliquer au corps qu'à l'âme de la sainte Vierge. »

e. Nativité. — Il est probable qu'on commença à célébrer cette fête dans l'église d'Orient peu après le concile d'Ephèse, tenu en 431, dans lequel la sainte Vierge reçut le titre de *Mère de Dieu*, contrairement à l'erreur des Nestoriens. En Orient, où d'ailleurs l'hérésie de Nestorius avait exercé moins d'influence, cette fête de la sainte Vierge, comme toutes les autres, fut très-longtemps à se propager. Cependant, il paraît avéré qu'elle était déjà introduite dans plusieurs églises d'Occident avant le neuvième siècle. Néanmoins, on ne peut guère dire qu'elle ait été considérée comme une fête généralement reçue avant le onzième et le douzième siècle. Quant aux raisons sur lesquelles on s'appuie pour assigner la cause de sa célébration au 8 septembre, elles ne sont pas à l'abri de toute controverse. On raconte bien qu'un ermite, entendant tous les ans dans la nuit du 8 septembre une harmonie céleste qu'il n'entendait jamais que pendant cette nuit-là, pressé instamment d'expliquer ce que signifiait cette musique merveilleuse, il répondit qu'il lui avait été révélé que c'était en ce moment-là que les saints célébraient dans le ciel la fête de la naissance de la Mère de Dieu, qu'il devait se rendre à Rome et demander au pape d'ordonner que l'Eglise militante célébrât, le 8 septembre, la fête de la nativité de Marie, célébrée ce jour-là même par l'église triomphante. Que l'ermite

obéit à la voix qui le commandait, et que de là est venu l'usage de célébrer le 8 septembre la fête de sa Naissance. Mais il est à remarquer que dans cette narration on a passé sous silence et le nom de l'ermite, et l'époque de sa vision, et le nom du pape qui régnait alors, ce qui enlève singulièrement au mérite et à l'authenticité de cette histoire (*Benterim's Denkwürdig* K. B. 5. Th. 1. S. 143).

f. Saint Nom de Marie. — Les premiers vestiges de cette fête se rencontrent en Espagne, où elle fut introduite dans l'église de Cuença, en 1513, et approuvée par Rome. En 1683, le pape Innocent XI l'introduisit dans toute la chrétienté, à l'occasion d'une victoire remportée sur les Turcs sous les murs de Vienne (*Smid's Liturgik*. B. 3. S. 598).

Outre les fêtes dont nous venons de parler et qui sont les plus remarquables, il en existe une foule d'autres encore qui sont des espèces de *fêtes de souvenir*, telle que celle de la *Présentation de Marie* qui se célèbre le 21 novembre. L'institution de cette fête est due à la légende où il est dit que les parents de la sainte Vierge, voulant accomplir la promesse qu'ils avaient faite à Dieu, portèrent au temple de Jérusalem leur enfant, âgé de trois ans, et l'y abandonnèrent pour le consacrer au service du Seigneur. Ce n'est qu'en 1585, que le pape Sixte V l'a établie dans toute la chrétienté; en Occident cette fête est déjà connue depuis 1374 (*Benedict.* De festo, p. 2, c. 181). — Quant à la *fête du mariage de Marie*, le 23 janvier, établie en 1725 le célèbre chancelier Gerson est le premier qui l'ait recommandée. — La *fête des sept douleurs de Marie*, dont les premières traces se rencontrent au

quinzième siècle, fut ordonnée par Benoît XIII. — *La Visitation* fut instituée par le pape Urbain VI et confirmée par Boniface IX, en 1389; autrefois c'était une fête d'obligation. — La fête de *Sainte Marie-aux-Neiges* est basée sur cette tradition que Jean, praticien romain, et son épouse, reçurent ordre, dans une vision qu'ils eurent, de bâtir l'église actuelle de Sainte-Marie-Majeure à Rome, à l'endroit qu'ils verraient couvert de neige au milieu de l'été. Le pape Pie V ordonna que cette fête serait célébrée dans toutes les églises, le 5 du mois d'août. — Quant aux fêtes que nous passons sous silence, il en a été fait mention au premier volume.

Fêtes de quelques autres saints

a. Fête de saint Etienne. — Parmi les trois jours de fêtes qui suivent Noël, la saint Etienne, la saint Jean et la fête des saints Innocents, il n'y a plus que la première qui soit encore d'obligation. Ces trois fêtes ne datent pas toutes de la même époque; il est déjà fait mention de celle de saint Etienne par l'auteur des Constitutions apostoliques (l. 8. c. 33), et saint Grégoire de Nysse prononça un discours le jour de cette fête. A ce qu'il paraît, c'est l'église d'Orient qui l'a célébrée la première. En Occident, elle n'a commencé qu'après qu'on eut retrouvé les ossements du saint, c'est-à-dire au cinquième siècle. Cependant on la célébrait déjà à Ancone avant cette époque, et saint Augustin, parlant de cette ville (Ser. 323), dit qu'on y conserve une pierre qui a servi à lapider saint Etienne. Cette pierre, ajoute-t-il, fut recueillie par un batelier italien qui avait été baptisé à Jérusalem, et qui croyait en Jésus-

Christ. Il était présent lorsque le saint fut lapidé et il lui fut révélé qu'il devait la déposer à Ancone ; circonstance qui sert à expliquer pourquoi la célébration de cette fête eut lieu d'abord dans cette ville. On place ordinairement en 415, l'époque de l'invention des ossements du premier martyr. Le bénédictin Jamin raconte ainsi l'histoire de cette invention : « Le célèbre docteur juif Gamaliel, dont il est parlé aux Actes des Apôtres (5, 34 et 22, 3), enleva secrètement le cadavre du saint du lieu où il avait été lapidé, et l'enterra dans une fosse qu'il creusa dans une de ses propriétés, à quatre mille environ de Jérusalem. Il resta en cet endroit jusqu'en 415, époque à laquelle il plut à Dieu de découvrir aux hommes ce précieux trésor. Gamaliel apparut en songe à un prêtre nommé Lucien, et lui révéla l'endroit où reposaient les restes du prince des martyrs. Lucien fit faire des fouilles, et trouva effectivement ce qui lui avait été annoncé. On trouva sur une pierre placée sur le cadavre une inscription grecque qui signifiait : Couronne (1). Lucien alla aussitôt faire part de cette nouvelle à Jean, évêque de Jérusalem. Le prélat se rendit sur les lieux, on ouvrit le cercueil, et il en sortit une agréable odeur dont plusieurs malades furent guéris. Les ossements étaient tous dans un état parfait de conservation, et étaient restés dans leur position naturelle. On les transporta à Jérusalem dans l'église de Sion, après qu'on en eut détaché quelques parcelles pour l'église de Caphargamala, administrée par Lucien. La fête de l'invention de ces reliques se célèbre le 3 du mois d'août. En 418, un moine, qui

(1) En grec, Etienne signifie aussi couronne ou guirlande

se rendait de Jérusalem en Afrique, y transporta quelques-unes de ces reliques, où l'on commença aussitôt à célébrer la fête du martyr, particulièrement à Hippone, dont le siége épiscopal était alors occupé par saint Augustin. Quant à la *fête de saint Jean,* elle date probablement d'une époque plus récente, puisqu'aucun des Pères des premiers siècles n'en fait mention. Dans les anciens calendriers, cette fête ne figure pas sous le nom de *Natale* (jour de la naissance), mais sous celui de *Transitus* (passage) ou d'*Assomptio* (Assomption), parce qu'une ancienne tradition prétend que, bien que saint Jean mourut à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans de sa mort naturelle, son corps ne tarda pas à se réunir à son âme, et fut par conséquent transporté au ciel.

Parmi les trois fêtes qui accompagnent Noël, la plus anciennne est celle des *Saints Innocents,* du moins dans l'église orientale, attendu qu'Origène en fait déjà mention (*tom.* 3, *de divers.*) et dit que, dans la célébration de cette fête, il faut s'en tenir aux usages transmis par les ancêtres. D'après le Responsoriale de saint Grégoire, ce jour doit être considéré comme une fête de deuil, puisque l'église se sert de la couleur bleue et qu'on ne chante à la messe ni *Gloria* ni *Ite missa est.* Pourquoi cette fête était-elle ainsi envisagée? C'est un point sur lequel on n'est pas d'accord. Quelques-uns pensent que l'Eglise a voulu en ce jour s'associer à la douleur des mères éplorées, tandis que d'autres s'appuient sur cette considération que les saints Innocents n'ayant pas été reçus dans le ciel aussitôt après leur mort, comme les autres martyrs, mais étant d'abord descendus dans les limbes, le jour de leur fête ne doit pas être célébré

d'une manière si solennelle. A Rome, il était autrefois défendu de manger de la viande et de faire gras ce jour-là. Quant à l'octave de ces trois fêtes, elle est d'origine récente.

b. Fête de saint Joseph. — Cette fête est une des plus récentes de l'Eglise latine. Ce fut le pape Grégoire XV qui, en 1622, la rendit générale pour toute l'Eglise ; on la solennisait déjà dans quelques églises au moyen-âge. En Orient, son institution est d'une époque plus reculée. Le dimanche avant la Nativité de Jésus-Christ, les Grecs célébraient la fête de *tous les anciens Pères* de l'ancien Testament, et le dimanche après la Nativité de Jésus-Christ, celles de saint Joseph et du roi David. Les Coptes et plusieurs Orientaux célèbrent cette fête le 20 juillet.

c. Fête de saint Jean-Baptiste. — Saint Augustin dit (*serm.* 232), en parlant de cette fête, qu'elle nous a été transmise par une ancienne tradition. Au sujet de ce saint, il est à remarquer qu'on ne célèbre pas, comme cela a lieu pour les autres, le jour de sa mort, mais bien celui de sa naissance, parce que, d'après l'opinion des saints Pères, saint Jean a été sanctifié dès le sein de sa mère, ou encore parce que, dans l'Evangile il est parlé d'une manière toute particulière du jour de sa naissance, et qu'il a été marqué par des miracles. Autrefois, on faisait en ce jour une procession solennelle auprès des fonts baptismaux. — La fête de saint Jean-Baptiste était déjà connue de Guillaume Durand (*Ration.* l. 7, c. 14.). Il existe, dit-on, une tradition d'après laquelle saint Jean-Baptiste aurait été brûlé à Sébaste, mais peut-être est-elle d'origine païenne.

d. Fête de saint Pierre et de saint Paul. — Après

les principales fêtes de Notre-Seigneur, cette fête est la plus ancienne dans l'Eglise catholique. Eusèbe paraît déjà en parler dans son histoire (*Hist. eccles.*, l. 2, c. 25.) ; mais ce qui prouve le plus en faveur de son ancienneté, ce sont les nombreuses images et statues de ces deux apôtres que l'on a trouvées dans les anciennes chapelles souterraines, dans les catacombes et les cryptes, ainsi que les temples innombrables qu'on construisit en leur honneur sous Constantin-le-Grand, immédiatement après les grandes persécutions du christianisme.

e. Fête de tous les Saints. — En Orient, cette fête existait déjà au quatrième siècle, mais on la célébrait, comme cela a encore lieu aujourd'hui, le dimanche après la Pentecôte. Il y avait encore à Rome, au sixième siècle, un magnifique temple païen qui avait été bâti quelques années avant la naissance de Jésus-Christ par Agrippa, du temps d'Auguste, et dédié à toutes les divinités du paganisme, et qu'on nommait pour cette raison le Panthéon. Il fut conservé comme un monument et un chef-d'œuvre d'architecture antique, et fermé sous le règne des empereurs chrétiens. En 607, Boniface IV, qui occupait alors le Saint-Siége, pria l'empereur Phocas de le lui abandonner, et après qu'il l'eut obtenu, il en fit une église qu'il dédia en l'honneur de la sainte Vierge et de tous les martyrs. Elle subsiste encore maintenant sous le nom de « la Rotonde. » La dédicace en a été faite le 13 mai 609. Le cardinal Baronius dit (*aff.* 13, *maji.*) qu'il a trouvé dans cette église une vieille inscription sur laquelle on lit que le pape dont nous parlons fit conduire dans cette église vingt-huit chars remplis d'ossements de martyrs,

recueillis dans les anciens cimetières qui entouraient la ville de Rome, afin de contribuer, autant qu'il était en lui, à la sanctification de cette église. Ce fut cette dédicace qui donna lieu à la fète de tous les Saints. En 835, le pape Grégoire IV en fit une fête générale pour toute l'Eglise. Sur l'invitation de ce pape, le roi Louis-le-Pieux publia un édit qui rendait cette fète obligatoire pour toute la France et l'Allemagne, et la fixait au premier novembre.

De l'empressement avec lequel on doit solenniser les jours de fêtes.

a. Lorsque saint Ambroise fut promu au siége épiscopal de Milan, il trouva ce diocèse dans un délabrement complet, qui datait depuis nombreuses années. Les jours de fètes, on tenait des marchés publics, on donnait des spectacles, des divertissements publics de toute nature; la sainteté de ces jours était profanée par tous les genres de dissipation auxquels a coutume de se livrer un peuple frivole et léger, et dans l'esprit duquel le sentiment religieux a fait place à une froide indifférence. Il employa toutes ses forces à lutter contre ces déplorables abus, il s'appliqua avec énergie à lever les obstacles qui s'opposaient à l'accomplissement de son œuvre restauratrice, et il ne tarda pas à voir, non-seulement à Milan, mais encore dans tout son diocèse, les peuples montrer un zèle tout nouveau à passer chrétiennement les jours de dimanches et de fêtes. C'est ainsi que disparurent peu à peu les anciennes traces de superstition et les récréations païennes qu'on avait remarquées jusqu'alors parmi le peuple (*Lohn*, Bibl. III, 141).

b. Christophe Colomb, à qui l'on est redevable de la découverte de l'Amérique, ne levait jamais l'ancre ni ne mettait à la voile un jour de dimanche ou de fête. Même pendant la navigation, on célébrait les dimanches et fêtes avec toute la solennité possible; ces jours-là, les vaisseaux ressemblaient à des églises flottantes où on faisait retentir les louanges du Seigneur (*Ibid.*).

c. Il est raconté dansla vie de saint Jean-l'Aumônier, que s'apercevant un jour que plusieurs sortaient de l'église après la lecture de l'Evangile, le saint patriarche sortit aussi et s'en alla s'asseoir au milieu d'eux. Comme ils en paraissaient surpris, il leur dit : « Mes enfants, où sont les brebis, là doit être le pasteur. C'est pour vous que je descends à l'église, car je pourrais dire la messe pour moi à l'évêché. » Il usa deux fois de ce stratagème, après quoi ses auditeurs parurent s'en être corrigés (*Ex vitâ s. Joann.* Eleemos., S. 42).

d. Il est raconté, dans la vie du même saint, que deux cordonniers habitaient vis-à-vis l'un de l'autre dans Alexandrie où il était patriarche. L'un, quoiqu'il eût à entretenir une nombreuse famille et ses parents encore en vie, vivait dans une honnête aisance, tandis que l'autre qui travaillait pour lui seulement, et s'occupait même les dimanches et fêtes, pouvait à peine se tirer d'affaire. Ce dernier, jaloux de la prospérité de son voisin, ne put s'empêcher de lui demander la solution de ce mystère. « Comment, lui dit-il un jour, se fait-il que moi, habile dans mon métier et travaillant fêtes et dimanches, je puis à peine me suffire à moi-même, pendant que vous, qui avez un si nombreux personnel à entretenir, et ne travaillez jamais les jours de fêtes,

voyez néanmoins votre bien-être augmenter de jour en jour? — Eh! répondit avec bonté le voisin, ce n'est pas uniquement le travail servile qu'il faut considérer; j'ai, outre cela, un trésor secret qui me rapporte tous les dimanches et fêtes. Suivez-moi, je vais vous le montrer et partager loyalement avec vous. » L'offre fut accueillie avec joie, et le cordonnier impatient put à peine attendre le jour où il devait apprendre à connaître le trésor secret. Le dimanche suivant, son voisin le fit venir, l'emmena à l'église en lui disant : « Voyez, mon ami, c'est ici qu'est mon trésor; j'en emporte chaque dimanche une partie chez moi; ce trésor, c'est la bénédiction du Seigneur. Prenez-en, vous aussi, une partie, car le grand bienfaiteur qui habite là haut en a suffisamment pour tous deux. » Le cordonnier étonné comprit le conseil que lui donnait son voisin, il le suivit, et, par son zèle à sanctifier les jours consacrés au Seigneur, il se rendit digne de la bénédiction du ciel, car le changement qui s'opéra dans ses affaires, lui prouva que son espérance n'avait pas été déçue (*Ibid.* § 48).

SENTENCES.

a. « Le jour de la fête des Saints, nous devons à la fois nous réjouir et nous attrister : nous réjouir, parce que nous nous sommes fait précéder par des médiateurs; nous attrister, parce que nous n'avons pas encore voulu les suivre. » (*S. Bern.* in serm.).

b. « Nous ne devons pas tant avoir à cœur de nous faire de la fête des Saints des jours de joie et de réjouissance, en préparant des repas plus exquis, qu'en nous livrant aux douces émotions de l'allégresse spiri-

tuelle; car ne serait-il pas déplacé de vouloir honorer en buvant et mangeant ceux qui se sont efforcés de plaire à Dieu par le jeûne et la mortification? » (*S. Hieron.* ep. ad Eustoch.).

c. N'est-ce pas folie que de nettoyer les demeures, de préparer de meilleurs vêtements ou d'en faire confectionner de neufs, d'orner et de parer son corps depuis le sommet de la tête jusqu'aux pieds, tandis qu'on laisse son âme croupir dans l'ordure des jours ouvrables? (*S. Chrysost.* serm. de Phil.).

d. « Plus la fête est élevée, plus l'âme doit paraître en ce jour pure et belle. Chacun trouve qu'il est convenable qu'en ce jour les fidèles se revêtent de plus beaux habillements, que la maison de Dieu et que l'autel soient ornés et décorés avec plus de magnificence qu'aux jours ordinaires. S'il en est ainsi, pourquoi le temple intérieur de Dieu, le cœur, ne brillerait-il pas par plus de pureté et d'éclat, afin de célébrer, comme il convient, non pas seulement au dehors, mais encore dans le sanctuaire de l'âme, la solennité du jour? » (*S. Leo,* serm. 3).

DEUXIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE.

A. Du Saint Sacrifice de la Messe.

Introduction. — Des sacrifices des Juifs.— Les sacrifices sont aussi anciens que le genre humain. — Caïn et Abel offraient déjà des sacrifices à Dieu, comme ils l'avaient sans doute eux-mêmes appris de leurs parents. Bien que la sainte Ecriture ne le dise pas expressément, on peut admettre avec quelque fondement

que Dieu, qui a été en toutes choses le maître et le précepteur des premiers hommes, leur a enseigné l'art et la manière de lui offrir des sacrifices. — Du temps des patriarches, c'étaient eux-mêmes qui étaient revêtus de cette fonction, comme nous le voyons par Noé, Abraham et plusieurs autres. L'autel des sacrifices était le plus souvent érigé en plein air, parce qu'on brûlait ordinairement les victimes. Ce fut seulement sous Moïse que Dieu confia à une tribu spéciale le soin de lui offrir les sacrifices. Ce fut à la tribu de Lévi. On en distinguait de deux espèces : les sacrifices sanglants, tels que celui des animaux, et les sacrifices non sanglants, comme l'offrande du pain, des fruits, de l'huile, etc. Parmi les animaux, Dieu choisit précisément ceux auxquels on rendait un culte divin chez les nations voisines, tant afin de bien faire comprendre aux Israélites ce qu'il y avait de folie dans une religion semblable, que pour faire voir combien leur Dieu était supérieur à ces idoles, puisque celles-ci lui servaient de victimes. Ces sacrifices, destinés à être offerts au Saint des Saints, à la pureté par excellence, devaient être eux-mêmes purs et sans tache, ainsi que le prêtre qui les offrait. — Les sacrifices sanglants étaient :

a. Les *holocaustes* (holocausta), ainsi appelés, parce que, à l'exception de la peau, on les brûlait entièrement sur le grand autel des holocaustes, et qu'ils devenaient par cette immutation comme le symbole de l'entier abandon qu'on faisait à Dieu de sa personne. Le sang était répandu autour de l'autel par le sacrificateur. On prenait pour victimes des génisses âgées de trois ans, des agneaux de l'année, de jeunes colombes ainsi que des tourterelles.

b. Les sacrifices *d'actions de grâces* ou *d'impétration* (eucharistica *ou* pacifica) qui s'offraient, soit pour remercier Dieu des bienfaits qu'on avait reçus, soit pour en demander de nouveaux. Une partie de ces sacrifices était consumée, une autre abandonnée aux prêtres, et une troisième, la plus grande, distribuée à ceux qui avaient présenté la victime. Les veuves, les pauvres, les orphelins devaient être invités à en manger. C'était une espèce de repas fraternel ou de communion. Afin qu'on ne manquât pas à ce devoir, Dieu avait défendu de rien épargner pour le lendemain.

c. Les sacrifices *expiatoires* (piacularia), offerts en vue d'obtenir la rémission des péchés. — Une partie était consumée sur l'autel, une autre hors du camp ou de la ville, pour signifier que le pécheur avait mérité d'être exclu de la société du reste des hommes. Dans tous les sacrifices sanglants, celui qui offrait la victime devait se placer avec elle, au milieu du parvis du temple, devant l'autel des sacrifices, la face tournée vers l'entrée du sanctuaire. Il posait sa main droite sur la tête de l'animal; cérémonie que faisaient eux-mêmes les sacrificateurs, quand on offrait des sacrifices pour tout le peuple. Les Lévites recevaient ensuite la victime, et l'immolaient. Les victimes destinées aux holocaustes et aux sacrifices expiatoires, étaient immolées, les unes sur le côté nord, les autres sur le côté méridional de l'autel. Le sang était recueilli dans un bassin, par un prêtre, et répandu sur les côtés de l'autel, où l'on avait creusé un fossé. Dans les sacrifices expiatoires, il en arrosait les *cornes* de l'autel. (Le jour de la fête des Expiations, le grand-prêtre arrosait aussi de sang le Saint des saints.) — On arrachait la peau de la

bête, et on la coupait par morceaux. Joseph Flavius dit que, de son temps, on se servait, dans un des bâtiments du temple, de colonnes et d'une table de marbre spécialement consacrées à ces cérémonies. Pendant ces préparatifs, un prêtre plaçait du bois sur l'autel, et, après l'avoir préparé, l'allumait, tandis que d'autres apportaient les parties destinées à être brûlées, et les plaçaient sur le feu.

2. Les sacrifices non sanglants consistaient en *oblations*, en *libations* et en *parfums*. Les *oblations* étaient de la plus pure farine, sans levain, ou d'autres comestibles cuits avec de l'huile et de l'encens, dont ces derniers, l'huile et l'encens, étaient le symbole de l'onction spirituelle et de la prière. Le miel et le levain étaient exclus des sacrifices (*Levit.* 2, 10, 12), excepté les deux pains de levain de la Pentecôte. Les *libations* consistaient en vin qu'on répandait autour de l'autel. —Chaque jour, soir et matin, un prêtre devait faire brûler et offrir des *parfums* dans le sanctuaire. Inutile de rappeler que tous ces sacrifices matériels, offerts depuis l'origine des choses, en figuraient deux autres : le sacrifice invisible et spirituel que l'homme doit faire de lui-même à Dieu, suivant ces paroles de saint Paul aux Romains : « Je vous conjure, mes frères, de rendre nos corps une victime vivante, sainte, agréable à Dieu, comme votre culte raisonnable et spirituel » (*Rom.* 12, 1.); le second est le sacrifice adorable que l'Homme-Dieu a offert d'une manière sanglante sur le Calvaire, et qu'il continue d'une manière non sanglante sur nos autels.

Chez les païens, les sacrifices étaient, on le sait, très-nombreux, puisqu'on allait même jusqu'à immoler

des victimes humaines. Chez les Grecs, le plus grand et le plus solennel sacrifice s'appelait hécatombe, parce qu'on immolait d'une seule fois cent animaux de la même espèce. Ce sacrifice n'avait lieu que dans des circonstances tout extraordinaires. On dit que le fameux philosophe Pythagore, après avoir trouvé une proposition géométrique importante, offrit aux dieux une pareille hécatombe en actions de grâces.

I. NOTICES HISTORIQUES.

1. Du lieu et du temps de la célébration du saint sacrifice de la Messe.

a. Il n'existait pas, dans le principe, d'endroit spécialement destiné à la célébration de la messe. Le Seigneur lui-même la célébra dans une salle où il avait mangé l'agneau pascal (*Marc*, 14, 15). La communauté des premiers chrétiens, à Jérusalem, rompait le pain dans les maisons (*Act.*, 2, 56.). En Troade, ce fut dans une salle du troisième étage (*Act.*, 20, 7). Les chrétiens zélés et animés de pieux sentiments se faisaient un honneur de pouvoir livrer une partie de leurs maisons pour un but aussi sacré que celui-là. Ainsi, nous lisons au sujet de saint Pudence, disciple de saint Pierre, qu'il fit convertir sa maison en une chapelle, afin qu'on pût y célébrer l'office divin (*Act. S. Pudent.*). — On peut en dire autant d'une pieuse dame nommée Euprepia. — Eusèbe rapporte, dans son Histoire ecclésiastique (lib. 7, c. 17), qu'au temps des persécutions, les chrétiens célébraient l'office divin, dont le sacrifice de la messe est une des principales parties, tantôt dans

les déserts, tantôt dans les forêts, tantôt en plein air, tantôt dans des cavernes et des lieux souterrains (catacombes), tantôt sur les vaisseaux, ou autres endroits cachés aux regards du public, afin de n'être pas découverts. Lorsque les persécutions se furent ralenties, les chrétiens, dont le nombre allant toujours croissant demandait des locaux plus spacieux, commencèrent à bâtir de vastes églises. Ainsi, depuis la mort de Valérien jusqu'au règne de Dioclétien, c'est-à-dire dans un intervalle de quarante-trois ans, on construisit dans une foule d'endroits de magnifiques églises (Voir l'ouvrage intitulé : *Binterim's Denkwürdigk.* B. 4, etc.). Eusèbe raconte (*Hist. eccl.*, l. 7, c. 13) que l'empereur Gallienus fit savoir à tous les évêques qu'ils pourraient rentrer librement en possession du terrain qu'occupaient les anciennes églises qui avaient été démolies, et en construire de nouvelles. Mais l'empereur Dioclétien ayant ordonné de nouveau, en 303, de fermer toutes les églises, de les ruiner de fond en comble, les chrétiens persécutés se virent forcés de célébrer l'office divin dans des retraites obscures et particulièrement dans les catacombes. On sait qu'ils aimaient à élever des autels sur les tombeaux des martyrs, comme sur une base sacrée : ils y construisaient aussi des chapelles.

b. Constantin-le-Grand ne permit pas seulement qu'on construisît des églises, mais il en fit bâtir lui-même de magnifiques en plusieurs endroits. Ce fut à Jérusalem qu'il fit construire la première. Il voulait qu'elle surpassât en beauté toutes celles qu'on avait construites jusqu'alors dans le monde entier. Il en fit bâtir une autre avec sa mère Hélène au mont des Oliviers, à Jérusalem, et dans une foule d'autres lieux sacrés.

Quelquefois c'étaient des temples païens qu'on convertissait en maisons de prière.

c. Une église digne surtout d'être mentionnée ici, c'est celle de Sainte-Sophie, à Constantinople, achevée en 538 par l'empereur Justinien. Cent architectes et dix mille ouvriers y travaillèrent pendant sept ans. Au milieu de l'église, se trouvait une chaire surmontée d'un abat-voix en or fondu, lequel était de nouveau couronné d'une croix qui pesait dix livres, et également faite de l'or le plus pur. Toutes les décorations de l'église étaient en bronze doré; le siége du patriarche et les sept siéges des prêtres qui occupaient les premières places étaient d'argent massif et dorés. Les murs de chaque côté, revêtus de précieux ouvrages en marbre et en porphyre, étaient ornés d'une foule innombrable de tableaux en mosaïque faits avec du verre peint en différentes couleurs et représentant Notre-Seigneur, la sainte Croix, la sainte Vierge, les Archanges, les Apôtres et les Evangélistes. Sur la Croix on lisait ces paroles: PAR CE SIGNE VOUS SEREZ VAINQUEUR! Le pavé était en marbre de plusieurs couleurs. On n'employa point le bois dans sa construction, si ce n'est pour les portes qui étaient faites de bois de cèdre, d'ivoire et d'ambre jaune. La porte principale était tout en argent et richement dorée. L'édifice ne s'élevait encore que de deux aunes au-dessus des fondements, et les dépenses montaient déjà au-delà de quarante-cinq mille livres d'or. D'après la valeur actuelle de l'argent, cette église doit avoir coûté à l'empereur au moins quatre-vingts millions de francs. La consécration eut lieu le 27 décembre 538, et dura plusieurs jours pendant lesquels l'empereur distribua au peuple plus de

trente mille moutures de blé, outre une quantité immense de viande et 300 livres d'or (*Stolb*. R. G. B. 19.).

d. L'usage de consacrer les édifices destinés à la célébration du saint sacrifice remonte aux âges les plus reculés, car cette consécration est tout-à-fait conforme à l'esprit et au but de la religion. Le patriarche Jacob consacra la pierre sur laquelle il avait dormi et avait été favorisé d'une vision céleste, en y répandant de l'huile (*Genes.*, 28).—Moïse fit par l'ordre de Dieu une espèce de consécration du Tabernacle. « Vous prendrez l'huile des onctions, est-il dit dans l'Exode, vous en oindrez le Tabernacle avec les vases sacrés, afin qu'il soit sanctifié (*Exod.* 40, 8); et en ce jour tout Israël offrit de riches présents. » (*Deut.*, 7).—La consécration du temple de Salomon fut pour le peuple juif une magnifique fête de réjouissance et dura sept jours (2 *Paral.*, 7).—Les païens consacraient de même leurs bois sacrés et les temples de leurs dieux, et faisaient avec de l'huile des onctions sur leurs idoles (*Arnob.* l. 1. Contr. Gent.). Chez les chrétiens, surtout parmi ceux qui avaient appartenu au judaïsme, la consécration de l'ancien Testament passa dans le nouveau, et on y ajouta seulement le signe de la croix (*Baron.* Annal. ad ann., 112). Dans les premiers siècles du christianisme, cette cérémonie se faisait sans pompe extérieure et dans le plus profond secret, comme cela se pratiquait d'ailleurs pour toutes les autres cérémonies religieuses. Mais lorsque les chrétiens purent enfin exercer publiquement leur religion, la consécration des églises se fit avec tout l'éclat et la magnificence possible.

L'historien Eusèbe, faisant la description de la consécration des églises (*Hist. eccl.*, l. 10. c. 3), dit que

cette cérémonie était accompagnée des solennités les plus brillantes. On y plaçait toujours des reliques des martyrs, comme on le voit par saint Ambroise qui refusa de consacrer la basilique de Milan (*Epist.* 22, ad Marcellin.) avant qu'on n'eût trouvé le lieu où reposaient les restes des saints martyrs Gervais et Protais, qu'on y déposa. Ce fut seulement au moyen âge qu'on commença à ajouter aux reliques des martyrs celles d'*autres saints*. Cependant, on en trouve déjà quelques exemples au cinquième siècle. Déjà, dans les temps les plus reculés, il était défendu de célébrer les saints mystères dans une église non consacrée; aussi saint Athanase essuya-t-il de grands reproches pour avoir agi contrairement à cette disposition. Mais il se justifia en disant qu'il eût été, sans cela, obligé de célébrer en plein air à cause de l'immense affluence du peuple (*Baron.*, ad ann. 350, m. 32). De tout temps, la consécration des églises a été un privilége réservé aux évêques; seulement, avec le temps, les cérémonies se sont multipliées. La manière actuelle de consacrer les églises, telle qu'elle est prescrite par le Pontifical romain, remonte au huitième siècle.

e. C'est encore ici le lieu de parler de la *forme* et de l'*architecture* des anciennes églises. D'après Clément d'Alexandrie, la partie de l'église où s'élevait l'autel était tournée vers l'Orient, tandis que les anciens temples égyptiens regardaient vers le Nord. Ordinairement, on donnait aux églises une forme oblongue et assez semblable à celle d'un vaisseau, comme le prescrivent les Constitutions apostoliques elles-mêmes (Lib. 2, c. 57). — Devant les églises se trouvait le plus souvent une place libre, entourée quelquefois de galeries couvertes;

c'étaient là que les pénitents du premier degré, auxquels l'entrée de l'église était interdite, étaient obligés de rester agenouillés pendant l'office divin.—Au milieu de cette place libre était une fontaine, une citerne ou un lavoir, où ceux qui allaient à l'église se lavaient les mains et le visage avant d'entrer. L'eau en était bénite par l'évêque à certains jours de l'année. On pense que c'est de là que vient l'usage des bénitiers qui sont placés à l'entrée des églises. On trouve déjà quelque chose de semblable à des époques très-reculées, même chez les païens (*Conf. Ovid.* Metamorph., lib. 5, et *Virg.* Eneïd., lib. 4 et 6). Il existe encore des monnaies des empereurs Tibère, Nerva et Marc-Aurèle, sur lesquelles on voit un bénitier avec une branche de palmier et un goupillon. Scipion parle de l'usage qu'avaient les prêtres païens d'asperger d'eau ceux qui entraient dans le temple (*Liv.*, l. 37, c. 3). Les grandes églises eurent de bonne heure trois portes de front, dont celle du milieu, la plus large et la plus élevée, était pour l'évêque et le clergé, celle à droite pour les hommes, et la troisième, à gauche, pour les femmes. Dans les églises, les sexes étaient aussi séparés, ordinairement par une paroi en bois. Saint Chrysostôme dit à ce sujet (*Hom.* 74, in Matth.) : « Il conviendrait que nous fussions déjà séparés de l'autre sexe par la paroi intérieure (le cœur) ; mais puisque vous ne l'avez pas voulu, nos ancêtres ont pensé qu'il était nécessaire de séparer les places par un mur en bois. Je n'ai pas vu que les anciens aient eu rien de semblable. Du temps des apôtres, les hommes et les femmes priaient ensemble ; car les femmes étaient vertueuses, et les hommes aimaient la chasteté. Maintenant que le mur du cœur est enlevé, il est né-

cessaire de recourir à un mur de séparation matériel et visible. » — Le lieu le plus saint et le plus remarquable de l'église se trouvait devant l'autel ; il s'appelait Presbyterium, et formait ordinairement un demi-cercle, un peu surhaussé, auquel on arrivait par des degrés. Il était habituellement fermé par une grille, afin d'empêcher le peuple d'entrer. — En France, en Angleterre et en Allemagne, on construisait encore, dans les premiers siècles du christianisme, la plupart des églises en bois ; elles avaient l'apparence d'habitations ordinaires. Au témoignage du vénérable Bède (*Hist. angl.*, l. 3, c. 4), il était encore impossible de trouver en Angleterre, à la fin du cinquième siècle, une église construite en pierres. Lorsque Nynias se hasarda à en construire en pierres en l'honneur de saint Martin, les Bretons en furent tellement surpris, qu'ils donnèrent à ce temple le nom de *Hutte blanche*.

f. Quant au temps où fut célébré le saint sacrifice de la messe, il faut distinguer le *jour* de la semaine et l'*heure* du jour. S'il s'agit du *jour*, ç'a été de tout temps le dimanche. Ainsi, on voit dans la 1re Épître aux Corinthiens, vers. 16, « que les chrétiens *rompaient le pain* ordinairement le premier jour après le sabbat. » C'est un dimanche que saint Paul célébra en Troade (*Act.*, 20, 7). Nous trouvons une nouvelle preuve de la célébration de la messe le dimanche, dans la lettre de Pline à Trajan et dans l'Apologétique de saint Justin-le-Martyr. Cependant, les autres jours de la semaine n'étaient pas exclus, car nous voyons dans les Actes des Apôtres que les fidèles se réunissaient souvent pendant la semaine et célébraient la sainte cène. Au deuxième siècle, on commença à célébrer le mercredi et le jeudi, et enfin,

au quatrième, régulièrement le dimanche au soir, principalement dans l'église d'Orient. Déjà du temps de saint Augustin (*Epist.* 98) et de saint Jérôme, on célébrait tous les jours dans la plupart des églises d'Espagne et d'Afrique. Au sixième siècle, chaque jour de la semaine avait sa messe particulière, comme on le voit dans l'*Ordo gregorianus.*

Pour ce qui concerne l'*heure* de la célébration de la messe, il régnait autrefois une grande variété dans la manière d'agir à ce sujet. Comme le Sauveur lui-même avait offert le sacrifice de la messe à l'heure du soir, les apôtres suivirent son exemple (1 *Cor.* II, et *Act.* 20). La célébration de la messe était ordinairement précédée d'un repas fraternel, nommé agape, auquel les pauvres eux-mêmes étaient admis. — Pendant les persécutions, les chrétiens se réunissaient où ils pouvaient et comme ils le pouvaient, pour célébrer les saints mystères; c'était ordinairement avant le lever du soleil, comme l'attestent Pline (*Epist. ad Trajan.*) et Tertullien (*de Coron. milit.*, c. 3). Quand les persécutions eurent cessé, il y eut plus d'ordre pour le temps et l'heure. Les jours de dimanches et de fêtes, c'était régulièrement à la troisième heure, c'est-à-dire à neuf heures du matin; et les jours de jeûne, vers la neuvième heure, ou à trois heures de l'après-midi, souvent plus tard encore (*Conf. Athanas.*, de Virg.; *Syn. Aurel.*, a 538; *Ambros.*, in Ps. 118). — Il y avait aussi des offices pendant la nuit, dont les plus connus sont, sans parler de la fête de Noël, celui de Pâques, dont Tertullien parle comme d'une chose connue (l. 2, ad ax., c. 4), et celui qui avait lieu pendant les nuits qui suivaient les samedis des Quatre-Temps.

2. De l'autel et des reliques nécessaires pour la célébration de la Messe

a. L'autel sur lequel le Sauveur institua le saint sacrifice de la Messe, était la table même sur laquelle fut mangé l'agneau pascal. Les apôtres ne l'offrirent d'abord que sur des tables ; c'est pourquoi saint Paul (1. *Cor.* 10) l'appelle la « table du Seigneur. »

Aringhius dit qu'on a encore aujourd'hui, à Rome, la table de bois sur laquelle saint Pierre a dit la messe dans la maison de saint Pudence. Cette table, extrêmement fragile à cause de son antiquité, est placée sous un autel en pierre dans lequel se trouve l'image de saint Pierre avec une inscription indiquant qu'il y a offert le saint sacrifice. Comme à l'époque des persécutions les chrétiens se réunissaient souvent auprès des tombeaux des martyrs, ils y élevèrent des autels et y firent ce qu'ils appelaient alors une station, ce qui explique ces paroles qu'on lit dans le missel romain : « Station auprès de saint Xyste, de saint Laurent, de sainte Cécile, etc. » Dans les premiers siècles, tous les autels étaient en bois ; car nous voyons que saint Optat reprocha au donatiste Parménien de les avoir profanés en s'en servant pour allumer du feu. — Le pape Sylvestre (vers l'année 315) fut le premier qui éleva à Rome un autel en pierre. Il était du marbre le plus fin. Cependant cet exemple ne fit pas perdre l'usage d'en construire en bois, car il dura encore quelque temps.

b. Dès que les persécutions eurent cessé, on ne tarda pas à bâtir de magnifiques autels. Pourquoi, en effet, ne se serait-on pas efforcé de préparer une table qui

méritât autant que possible de porter le vrai pain du Ciel, puisque dans l'ancien Testament il était prescrit de placer les pains de proposition sur une table d'or? —A l'époque où régnait l'empereur Constantin-le-Grand, au quatrième siècle, la plupart des autels étaient en marbre. Au cinquième, on en construisit en argent et on les orna de pierres précieuses. Pulchérie, la sœur de l'empereur Théodose-le-Jeune, alla plus loin encore; elle en fit construire un en or pur, revêtu de riches perles, dont elle fit présent à l'église de Constantinople. L'autel de l'église de Sainte-Sophie était en or massif, et reposait sur six piliers du même métal. La table était en or et en argent, et incrustée de perles orientales et d'énormes pierres précieuses fondues ensemble; l'endroit où étaient renfermées les reliques, était parsemé des plus riches joyaux. Au-dessus de la table de l'autel, s'élevait, en forme de tour, le tabernacle surmonté d'une coupole enrichie de brillantes décorations. Cette coupole était ombragée de douze lis en or, au milieu desquels scintillait une superbe croix également en or du poids de soixante-quinze livres, enrichie de nouveau de pierres précieuses d'une valeur extraordinaire. Afin d'introduire plus d'uniformité dans les autels, l'Eglise ordonna, au sixième siècle, que désormais tous seraient construits en pierre. On eut aussi de bonne heure des autels portatifs qu'on transportait d'un lieu dans un autre à l'époque des persécutions. L'empereur Constantin en possédait un dans ce genre qu'il faisait emmener avec lui chaque fois qu'il entrait en campagne (*Sozom.* Hist. eccl. l. 1, c. 5.). Les apôtres de l'Allemagne en portaient aussi avec eux dans leurs voyages, comme le font encore aujourd'hui les mission-

naires de l'Amérique. Ces autels étaient ordinairement en bois, à cause de la facilité du transport; cependant on en avait aussi en or, en argent, en ivoire et en cuivre. Gelenius fait la description (*de Magnitudine Coloniæ*) de trois autels portatifs qu'on conservait dans l'église de Saint-André, à Cologne. Ils avaient la forme d'un petit coffre, dont l'un était en or, le second en argent et le troisième en cuivre.

c. L'usage de bénir et de consacrer avec du chrême la *pierre de l'autel* est très-ancien. Le pape Innocent III attribue l'institution de l'onction avec le chrême au pape Sylvestre, qui ordonna aussi de couvrir l'autel avec des nappes faites de toiles de lin pur, parce que, disait-il, le corps de notre Seigneur Jésus-Christ a été ainsi enveloppé pour être mis dans le sépulcre. La consécration des autels est probablement de la même origine que la consécration solennelle des églises. Sans parler de toutes les cérémonies prescrites par le pontifical romain, disons seulement que l'onction avec le chrême se fait à quatre reprises : on oint les quatre côtés du sépulcre où reposent les reliques, puis le couvercle du sépulcre, et enfin le tout avec le pouce qu'on trempe dans le saint chrême. L'onction avec le saint chrême est suivie d'une autre, faite avec l'huile des catéchumènes. Ensuite l'onction se fait avec les deux huiles. — On peut lire les autres cérémonies dans le pontifical romain et autres ouvrages liturgiques.

d. L'ornementation des autels était, dans les premiers temps, d'une grande simplicité. Sans doute, à cause de l'extrême pauvreté où se trouvaient alors les chrétiens. Un des premiers ornements qui se firent remarquer sur l'autel, fut la croix, que l'on plaçait ou

suspendait au milieu. L'empereur Constantin plaça sur les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul, à Rome, une magnifique croix, et Bélisaire fit don à la même église d'une croix en or du poids de cent livres. Aringhius raconte (*Rom. subterr.* l. 2, c. 22) que Bosius trouva dans une chapelle souterraine un viel autel surmonté d'une croix ornée de pierres précieuses, et entourée d'une couronne de roses magnifiquement peintes.

A partir du quatrième siècle, on suspendit au milieu de l'autel le *vase* dans lequel on conservait le Saint-Sacrement (ciboire). Dans les premiers siècles, les chrétiens emportaient souvent chez eux des hosties consacrées et se communiaient eux-mêmes. Cet usage avait pour eux d'immenses avantages. Emprisonnés pendant les persécutions, et privés des secours de la religion, ils pouvaient conserver avec eux le Saint-Sacrement, se fortifier en mangeant le pain des forts, ou s'encourager par la pensée qu'ils le possédaient autour d'eux et pouvaient s'en nourrir à discrétion. La crainte dans laquelle on était que les ennemis des chrétiens n'entrassent pendant la communion, faisait qu'on ne communiait pas à l'église. Ce fut seulement au quatrième siècle, après que la paix extérieure fut rétablie dans l'Eglise, qu'on commença à conserver dans les églises les hosties destinées aux malades, et à les leur porter quand ils en avaient besoin. Bientôt on éleva sur les autels des *ciboires*, espèce de petits temples recouverts d'un rideau (*Binterim, Denkwürdigk.*). A la voûte de ce ciboire était suspendu le vase dans lequel on conservait le pain consacré. Dans le principe, ce vase avait la forme d'une colombe; c'est à quoi saint

Chrysostôme fait allusion lorsqu'il écrit (*Hom.* 13. ad Antioch.) : « Le corps de notre Seigneur n'est pas enveloppé dans des langes, comme autrefois dans le berceau ; mais il est *revêtu* du Saint-Esprit, ou plutôt d'une colombe. » Ces colombes étaient ordinairement en or ou en argent doré (1). Devant ce ciboire ou tabernacle, brûlait une lampe qu'on nommait *lampe éternelle* ou *lampe de Dieu.* A l'époque des persécutions, alors qu'on ne conservait pas encore le Saint-Sacrement dans les églises, on n'avait pas encore cette lampe, quoiqu'on la retrouve déjà au quatrième siècle. Ainsi, saint Paulin (*Natal.* XI) raconte qu'une lampe brûlait jour et nuit dans l'église de Saint-Félix de Nole, et qu'un voleur l'éteignit le soir, afin de n'être pas vu dans l'église par les personnes qui habitaient les maisons environnantes. Quant aux flambeaux et aux cierges qu'on allumait dans des lieux obscurs, ou quand l'office divin avait lieu pendant la nuit, ils étaient absolument indispensables ; cependant on les conserva dans la suite, lorsqu'on commença à célébrer en plein jour, comme un symbole de la prière qui, semblable à la flamme, doit s'élever pure et radieuse vers le Ciel. Saint Paulin (*Natal.* XI) dit dans son troisième poëme sur la fête de saint Félix, que, jour et nuit, on avait coutume d'allumer un grand nombre de flambeaux. — On possédait, à cette époque, des lampes ou des chandeliers d'un travail remarquable ; c'étaient, pour les églises, de

(1) On peut encore voir une semblable colombe dans la chambre du trésor de la cathédrale de Salzbourg. La cavité où sont renfermées les saintes hosties se trouve sur le dos de la colombe, elle est fermée par un couvercle. La forme actuelle des tabernacles ne remonte pas au-delà du douzième siècle.

véritables ornements. Les uns étaient en verre, les autres en or et en argent. Tantôt ils étaient suspendus par de magnifiques chaînes autour de l'autel, tantôt ils étaient fixés aux piliers, ou enfin portés par les acolytes. L'empereur Constantin envoya à l'église du Vatican, à Rome, quatre chandeliers en laiton, richement argentés, dont chacun pesait trois cents livres, et soixante-dix lampes en argent, chacune du poids de dix livres (*Theod.* Hist. eccl. l. 1, c. 31).—Dans l'église de Sainte-Sophie, il y avait quatre mille chandeliers, ayant la forme de grappes, et tout en or (*Stolb.* R. G. B. 19). Afin de contribuer à l'entretien de ces lampes nombreuses, les fidèles offraient, à certains jours, de l'huile, de la cire et autres combustibles d'un parfum agréable.

Devant l'autel, entre les chandeliers, quelquefois sur l'autel même, on plaçait, aux jours de grandes fêtes, de petits arbres et des pots de fleurs. Ainsi saint Jérôme raconte (*ep.* 3, ad Heliodor.) qu'un certain Négocian orna un jour l'église de toutes sortes de fleurs, de branches d'arbres et de feuilles de vigne. Comme il était impossible d'avoir, à toute saison, des fleurs naturelles, on en fit d'artificielles qu'on plaça dans des vases sur les autels. — Au neuvième siècle, l'ornementation des autels s'accrut encore d'une foule de châsses contenant des reliques de saints, qu'on plaça d'abord sur les côtés de l'autel, puis sur l'autel même, surtout en France et en Allemagne. En Italie, cet usage parait avoir existé déjà au cinquième siècle.

d. Pour ce qui concerne les *vases sacrés*, il faut dire que déjà avant l'époque de Constantin, il en existait, dans une foule d'endroits, de très-précieux. Ainsi, le

bibliothécaire Anastase dit, en parlant du pape Urbain, que tous les vases sacrés qu'il faisait faire étaient en argent (ad ann. 230.). Nous lisons, en outre, au sujet de saint Laurent, chargé de la surveillance du trésor de l'église, que le gouverneur romain lui adressa ces paroles : « On dit que dans vos cérémonies les Pontifes offrent des libations avec des vases d'or; que le sang de la victime est reçu dans des coupes d'argent, et que, pour éclairer vos sacrifices nocturnes, vous avez des cierges fixés sur des chandeliers d'or : mettez au jour ces trésors cachés ; le prince en a besoin pour rétablir ses finances et payer ses troupes. » — Saint Optat atteste qu'à l'époque des persécutions l'église de Carthage, en Afrique, possédait tant d'objets rares et précieux qu'on ne savait où les cacher (*Contra Parmen.* l. 1.).

Parmi les vases sacrés les plus remarquables était le calice. — Baronius prétend que du temps des apôtres et encore longtemps après ils étaient en verre (Not. ad martyrolog. ad Aug.). — Tertullien (*lib. de pudicit.* c. 10.), non content de confirmer par son témoignage la vérité de cette assertion, lai-se encore à entendre que ces sortes de calices étaient revêtus d'images sacrées, qu'on y voyait entre autres celle du Sauveur représenté sous la forme du pasteur. En général, on peut dire que l'usage des vases en verre est très-ancien. Dans le principe, les Romains reçurent leurs vases en verre de l'île de Lesbos, puis de l'Egypte (*Cf. Martial.* l. 11, epig. 115.), jusqu'à ce qu'enfin l'usage de les fabriquer se répandit dans la Gaule et l'Italie (*Strab.* Greg. l. 10.). Du temps de Pline, l'usage des vases en verre était déjà répandu dans la classe pauvre, et ils étaient par conséquent à un prix très-minime (*Plin.* lib. 36, c. 26.).

Quant aux calices en verre, on en trouvait encore en France et en Allemagne au septième siècle. Il est probable que dans les premiers siècles on se servait aussi de calices en bois. — Le vénérable Bède s'efforce de prouver que le calice dans lequel les apôtres ont bu au festin où fut institué le sacrement de l'Eucharistie, était en argent et d'un volume plus qu'ordinaire, et qu'il était pourvu d'anses des deux côtés. — La *patène* était autrefois un *plat* assez creux, dans lequel on portait sur l'autel les hosties nécessaires pour la communion des fidèles. Elle était de même composition que le calice, et par conséquent en verre, en or et en argent, suivant les différentes époques. — Constantin fit présent à l'église de Rome, d'une patène en or sur laquelle était gravée une tourterelle; elle était enrichie de deux cent quinze pierres précieuses, et pesait trente livres (*Euseb.* in vit. Constant Max.). On vit bientôt paraître des patènes de différentes dimensions. Les petites appartenaient aux petits calices dont les prêtres se servaient pour le saint sacrifice ; les grandes, aux calices employés pour la communion des fidèles.—Parmi les vases sacrés, il faut aussi placer les burettes. Celle qui contenait le vin offert par les fidèles s'appelait amule. Elle était en or ou en laiton, de forme ronde et effilée, mais large dans le bas. C'était là qu'on prenait le vin destiné au sacrifice, que le diacre faisait passer dans le calice au moyen d'un couloir. Ces vases furent, dans le commencement, passablement grands; plus tard ils perdirent de leur valeur, et on les remplaça par ce que nous appelons aujourd'hui de ce nom (*ampullæ*, en allemand *pollen*). Le même empereur dont nous avons parlé plus haut, envoya à Rome deux burettes en or du poids

de deux livres, et cinq en argent pesant vingt livres chacune. Dans l'église de Constantinople, les burettes, aussi bien que les calices et les patènes, étaient en or pur; leur nombre était vraiment prodigieux (*Stolb.* B. 19). L'usage des encensoirs exista aussi de bonne heure. Helgad raconte que le roi Robert en fit suspendre un dans l'église, qui était en or et orné de riches pierres précieuses. — A Rome, il y en avait aussi un qui était suspendu devant l'image de saint Pierre, qu'on allumait pendant la messe, aux jours de grandes solennités (*Anastas.* in Sergio.).

Remarque. — L'usage de couvrir le calice avec un *voile* était inconnu dans les premiers siècles. Toutefois, il est déjà parlé dans la description de l'église de Sainte-Sophie qui fut consacrée en 538 de *voiles,* dont le nombre devait s'élever à vingt mille, et qui tous étaient brodés en or et enrichis de perles et de pierres précieuses. Quant au *corporale,* à part sa longueur, qui autrefois dépassait celle qu'il a aujourd'hui, on le retrouve aux époques les plus reculées. Isidore Pellusiota, qui vivait au cinquième siècle, en fait déjà mention. Au treizième siècle, alors que le *corporale* avait déjà beaucoup perdu de sa longueur, il était plié quatre fois en longueur et trois en largeur. Aux messes privées, on se servait de *corporaux* plus petit qu'on mettait dans ce qu'on appela plus tard du nom de *bourse,* laquelle était de la même couleur que les ornements dont on se servait pour la messe.

f. Ornements sacrés. Dans l'ancien Testament, les ornements dont était revêtu le grand prêtre quand il offrait un sacrifice étaient : le rational, l'éphod, la tunique, la mitre et la ceinture. « Ce sont là, est dit dans

l'ancien Testament, les vêtements sacrés d'Aaron et de ces enfants, lorsqu'ils exerceront devant moi (le Seigneur) les fonctions du sacerdoce. »

« Ils y emploiront l'or, l'hyacinthe, la pourpre, l'écarlate teinte deux fois et de fin lin retors. L'éphod, par le haut, aura deux ouvertures sur les épaules, qui répondront l'une à l'autre. Tout l'ouvrage sera tissu avec une agréable variété d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate et de fin lin retors. Vous prendrez aussi deux pierres d'onyx où vous graverez les noms des enfants d'Israël, etc. Vous ferez aussi le rational du jugement. Il sera tissu comme l'éphod, d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois et de fin lin retors. Vous y mettrez quatre rangs de pierres précieuses. Vous ferez aussi la tunique que le grand prêtre portera au-dessus de l'éphod ; elle sera toute de couleur d'hyacinthe. Il y aura en haut une ouverture au milieu, et autour un bord tissu, comme on a coutume d'en faire aux extrémités des habits, de peur qu'ils ne se rompent.—Vous ferez aussi une lame d'un or très-pur sur laquelle vous ferez graver par un habile ouvrier, ces mots : *La sainteté est au Seigneur.* » —L'habillement des autres prêtres était semblable à celui-ci, mais moins précieux. Tous les prêtres portaient des caleçons de lin, afin, dit le Seigneur lui-même, de couvrir la nudité du corps; par opposition aux prêtres païens qui, dans leurs temples, violaient toutes les lois de la pudeur.

Dans le nouveau Testament, lorsque le Sauveur institua le saint sacrifice de la messe, il portait ses vêtements ordinaires. Il est probable aussi que les Apôtres ne changeaient pas de costume lorsqu'ils accomplissaient les saints mystères. Cependant le savant Bente-

rim (*Denkwürdigkeiten*, d. k. K. B. 4, S. 188) pense que dès les premiers temps, les vêtements dont on se servait pour les cérémonies religieuses étaient différents de ceux qu'on porte communément. L'opinion commune, et selon nous, la plus vraisemblable, est celle qui veut que dès le principe, on ait célébré la messe avec des vêtements ordinaires, qui ne se distinguaient des autres que par plus de propreté et de convenance; et que plus tard la mode des habits ayant changé, les évêques ordonnèrent qu'on s'en tiendrait à l'ancienne forme.—Après cette espèce d'introduction, parlons de chacun des ornements sacerdotaux en particulier.

aa. L'*Amict.* (Humerale).—Aucun auteur ecclésiastique ne fait mention de cet ornement sacré, avant le huitième siècle. Mais, comme à cette époque les laïques et même des ecclésiastiques avaient coutume d'aller le cou découvert, on trouva qu'il était indécent que ceux qui célébraient la sainte messe, fissent paraître une semblable nudité, et on inventa l'*amict*, dont on se couvrit le cou. Quelques prêtres (ce qui se voit encore en certains endroits) s'en servaient pour se couvrir toute la tête. Il est le symbole de l'Esprit-Saint qu'on invoque contre les distractions; c'est pourquoi le prêtre dit en s'en revêtant : « Placez, Seigneur, un bouclier sur ma tête. » Lorsque les prêtres s'en couvraient la tête pendant la messe, il avait alors une bien touchante signification. Ils se plaçaient comme les victimes prêtes à être immolées pour les péchés du peuple, et les leurs propres; car autrefois on enveloppait dans un linge la tête de ceux qu'on condamnait à mort (*Confer.* *Esther*, 7, 8).

bb. L'*Aube.*—Les vêtements longs et de couleur blan-

che étaient autrefois l'habillement ordinaire des Romains, des Espagnols et d'autres peuples. Lorsque, plus tard, ce genre de vêtements tomba en désuétude, on continua à s'en servir pour la messe. C'est de là qu'est venue l'*aube,* ornement aujourd'hui tout sacerdotal. Elle représente l'humanité de Jésus-Christ, dont le prêtre remplit les fonctions à l'autel, car saint Jean, dans son apparition, vit le Fils de l'Homme vêtu d'une longue robe, et ceint au-dessous des mamelles d'une ceinture d'or (1, 13).—La couleur blanche de cet ornement est aussi le symbole de la pureté virginale avec laquelle le prêtre doit offrir le saint sacrifice; c'est pourquoi il prie Dieu, en se revêtant, de purifier son cœur et de le dégager de toute souillure.

cc. Le *Cingulum* (ceinture). La ceinture était aussi en usage chez les Juifs et les Romains; elle servait à retrousser ou à draper la longue robe qu'ils portaient. Lorsque, dans la suite, les longs vêtements furent hors d'usage, les ecclésiastiques les conservèrent néanmoins, et portèrent aussi la ceinture; de là vient que les religieux portent encore, à l'imitation des anciens, une longue robe et une ceinture.—La ceinture des anciens était tantôt de poil de chameau, tantôt de soie parsemée d'or, tantôt de lin. Elle était beaucoup plus large qu'aujourd'hui, puisqu'elle servait de poche aux Orientaux pour cacher leur argent et autres objets.—Relativement à la messe, le *cingulum* rappelle au prêtre qu'il doit combattre les passions impures; aussi prie-t-il le Seigneur en la mettant, de l'entourer de la ceinture de pureté, et d'éteindre dans ses reins le germe de la volupté, afin qu'il conserve toujours la vertu de la continence et de la chasteté.

dd. Le *Manipule.* — Cet ornement n'était autrefois qu'un mouchoir dont l'évêque ou le prêtre s'essuyait la figure ; car, alors, les offices se prolongeaient souvent pendant plusieurs heures. Il était de lin et se plaçait sur le bras gauche. Plus tard, lorsque les offices furent devenus moins longs, on conserva le *manipule* comme simple ornement, et on le fit alors de la même étoffe que les autres vêtements. Cet usage existe à peu près depuis le neuvième siècle.—Le *manipule* représente en outre les liens qui servirent à conduire le Sauveur sur le Calvaire, en même temps qu'il est le symbole de la vie de pénitence, de mortification et d'activité incessante que doit mener le prêtre.

ee. L'*Etole.*—L'*étole* était autrefois un long habit de dessous, garni au bord d'une bande de différentes couleurs. Aujourd'hui, quand le prêtre s'est revêtu de l'*aube,* il se contente de croiser dessus ce lien, qui est tout simplement ce que nous appelons du nom d'*étole.* Elle est considérée comme le signe caractéristique de la dignité sacerdotale ; aussi le prêtre s'en revêt-il dans toutes les fonctions de son ministère. L'*étole* signifie aussi que Dieu, en nous envoyant son Fils unique, nous a reçus de nouveau au nombre de ses enfants, et que, comme un père compatissant envers son enfant perdu, il nous a rendu le premier vêtement de l'innocence (stolam primam) que nous avions perdu par le péché.

ff. La *Chasuble* (Casula). — Autrefois la chasuble était un long manteau qui couvrait tout le corps, depuis la tête jusqu'aux pieds ; il était fermé de toutes parts, excepté qu'il était fendu des deux côtés, afin qu'on y pût passer les deux mains, ou bien il était retroussé sur les épaules au moyen de crochets. Comme il descendait

jusqu'aux pieds du prêtre, et qu'il le gênait lorsqu'il faisait la génuflexion, il était soulevé à l'élévation par le diacre et le sous-diacre, d'où vient l'usage qu'on a aujourd'hui de soulever encore la *chasuble* à l'élévation, bien que la forme actuelle de ce vêtement ait rendu cette cérémonie superflue (1). Il est encore un autre usage qui a son origine de l'ancienne forme des ornements de la messe. Autrefois, les prêtres ne mettaient le *manipule* qu'après le Confiteor, parce que les *chasubles* n'ayant aucune ouverture des deux côtés, et étant fermées de toutes parts, elles couvraient tout le corps : de là, le nom de *casula*, c'est-à-dire *hutte*, qu'on a donné à cet ornement. Après le Confiteor, le prêtre s'en revêtait ainsi que du *manipule*. C'est de là que les évêques ont encore l'habitude de ne le mettre qu'après le Confiteor. Sur le dos de la *chasuble* est peinte une croix, symbole de l'allégement du joug et du fardeau que le Sauveur nous a procuré en mourant sur la croix. Il n'est pas rare de voir sur les *chasubles* le Sauveur représenté entièrement sur la croix, comme on en voit à la cathédrale de Salzbourg.

Remarque. — Quant à la couleur des ornements sacrés, on n'en connut point d'autre jusqu'au neuvième siècle que la couleur blanche. C'était celle de tous les ornements d'église, depuis ceux des plus humbles lé-

(1) On voit encore aujourd'hui une chasuble ayant cette ancienne forme à la cathédrale de Saint-Pierre à Salzbourg, et une dans l'église de Saint-Etienne à Mayence, dont se servait saint Willigisius, archevêque et premier électeur à Mayence, et fondateur de cette église. On s'en sert encore aujourd'hui toutes les années à la messe de ce saint (Schœnheit der Kirch v. Rippel. s. 314.).

vites jusqu'à ceux du pontife. Cependant ils avaient quelquefois des broderies en or, en argent et en soie rouge. Ce fut seulement après le neuvième siècle qu'on commença à en employer d'autres. Il semble néanmoins qu'on ne se servait pas seulement de la couleur noire aux offices des morts, mais encore à ceux qui se faisaient les jours de pénitence et de jeûnes. — A l'époque de Constantin, la convocation des fidèles à l'église se faisait par un homme spécialement chargé de cette fonction. Ordinairement, les fidèles savaient déjà par avance l'heure à laquelle commençait l'office; quelquefois le diacre l'annonçait à la fin du dernier office. Après Constantin, on se servait souvent pour cela comme autrefois chez les païens, de crécelles en bois, d'une trompette, ou d'un métal sonore sur lequel on frappait à coups de marteau. Les espèces de clochettes dont on se servait donnèrent bientôt naissance à de plus grands instruments qu'on suspendit dans des tours et qu'on mit en mouvement au moyen d'une corde. Telle est l'origine de nos *cloches,* dont on attribue communément l'invention à saint Paulin, évêque de Nole, bien que cette supposition ne repose pas sur des données historiques hors de contestation (*Binterim's Denkwürdigkeit.* B, 4. S. 288). Les cloches, que dans le principe on ne rencontrait que dans les grandes églises, commencèrent à se répandre en France et en Allemagne sous le règne de Charlemagne. — La bénédiction des cloches a eu lieu aussi de bonne heure; on l'appelait *baptême* de cloches, parce qu'on avait coutume de les laver avec de l'eau bénite, et de les oindre avec de l'huile et du saint chrême. — Les cloches les plus anciennes ne portaient pas d'inscription, on n'y voyait pas même le nom du saint

auquel elles étaient dédiées; l'usage des inscriptions ne commença qu'au onzième siècle : le premier exemple nous en est fourni par Baronius (*ad ann.* 968, n. 93). qui affirme qu'en 968, le pape Innocent XIII donna le nom de Jean à la grande cloche de l'église de Latran, lorsqu'elle fut bénite. Bientôt on y vit aussi figurer le nom du saint auquel les fondeurs ajoutèrent le leur propre, ainsi que le chiffre de l'année où elles avaient été fondues.

5. De la célébration du saint sacrifice de la Messe dans les premiers âges.

La première célébration de la messe le jeudi saint fut d'une grande simplicité. Jésus prit le pain, le bénit, le rompit, et le donna à ses disciples, en disant : « Prenez et mangez, ceci est mon corps. » De même il prit le calice, le bénit, le donna à ses disciples, en disant : « Prenez et buvez-en tous, c'est le calice de mon sang, etc. » — La célébration de la messe, telle qu'elle est racontée dans l'histoire des apôtres, était aussi fort simple. Il n'y est question que de « la prière » et de la *fraction du pain.* Toutefois, il est indubitable que déjà les apôtres, ou du moins leurs successeurs, établirent un grand nombre de prières et de cérémonies renfermant un sens symbolique, afin de contribuer à la magnificence et à l'éclat de cet auguste sacrifice. — Justin le martyr, qui composa son Apologétique en 150, nous décrit les cérémonies de la messe en usage à cette époque.

Voici quels étaient, d'après les renseignements qu'il nous est permis de puiser dans les ouvrages des écrivains

ecclésiastiques, les cérémonies de la messe dans les premiers siècles du christianisme.

a. Messe des catéchumènes.

Déjà à une époque fort reculée, les fidèles avaient coutume, avant d'entrer dans le lieu où se célébrait l'office divin, de se laver les mains et le visage, en signe de la pureté du cœur qu'ils devaient y apporter ; de là l'origine des bénitiers en pierre placés devant la porte des églises. On commençait toujours l'office par une prière en commun, tirée le plus souvent des Psaumes. Comme cette prière se faisait sur les degrés de l'autel, on l'appelait *prière des degrés*. Cette prière était beaucoup plus longue que celle qu'on récite aujourd'hui. Le peuple la récitait avec le prêtre (1). Cette prière terminée, l'évêque montait à l'autel, entouré ordinairement de son clergé, faisait une prière à voix basse, et se tournait vers le peuple en prononçant ces paroles : « *La paix,* ou *le Seigneur soit avec vous !* » puis il récitait à haute voix une ou plusieurs prières appelées *collectes*, parce qu'elles résumaient en quelque sorte toutes les demandes et les désirs des fidèles. Avant la collecte, le diacre avait coutume d'avertir les assistants de fléchir le genou en signe d'humilité et pour témoigner qu'ils s'unissaient aux prières de l'évêque; d'où est venue la formule : *Flectamus genua !* (fléchissons les genoux). Saint Basile (*Libr. de Spirit.* S. c. 27) et saint Césaire d'Arles (tom. 5, oper. *S. Aug.*) en font déjà mention ; cependant on ignore si ces génuflexions avaient lieu à toutes les messes, ou seulement à cer-

(1) La langue latine était encore à cette époque la langue du peuple.

taines époques, comme pendant le carême. Quoi qu'il en soit, le peuple restait à genoux avec le diacre jusqu'à ce que l'évêque eût achevé sa prière. Avant la conclusion : Per Dominum nostrum, etc., le diacre s'écriait : *Levate* (levez-vous) et tous se levaient de terre. La collecte terminée, le diacre (et plus tard le sous-diacre) lisait l'épître, qui était ordinairement un extrait des Prophètes, des Actes ou des Epîtres des Apôtres, selon que l'évêque l'avait ordonné. Justin dit (l. c.) que cette lecture durait aussi longtemps que le temps le permettait. Le diacre et le sous-diacre allaient ensuite auprès de l'évêque, qui s'asseyait, lui baisaient les mains et les pieds, et lui demandaient la bénédiction. — Après quelques chants tirés des psaumes, dont le graduel est un reste, suivait la lecture d'un passage de l'Evangile. Dans l'Eglise grecque, le diacre était obligé, dit saint Chrysostôme, (*Hom.* 53, in Joan. tom. 8) de laver ses mains avant de prendre le livre des Evangiles; les femmes baissaient leurs voiles, les hommes se découvraient la tête et les princes déposaient leurs couronnes. Aux dernières paroles de l'Evangile, tous les assistants faisaient le signe de la croix et restaient debout. Aussi longtemps que durait la lecture, il était d'usage, dans l'Eglise grecque, de tenir ses deux mains sur la poitrine en forme de croix. A la fin tous répondaient : *Deo gratias* ou *Amen*. — L'usage actuel de répondre : *Laus tibi Christe* ne date que du treizième siècle.

Chez les Juifs, il était d'usage, après la lecture de la loi ou des prophètes, d'adresser un discours au peuple. Cet usage, Jésus lui-même l'observa, comme l'atteste saint Luc (4, 2). Les apôtres Paul et Barnabé, à l'invitation du chef de la synagogue, adressèrent, après la

lecture de la loi, un discours au peuple (1) (*Act.* 13, 15). Cette coutume passa dans l'Eglise chrétienne, comme nous l'apprend Justin (l. c.). Le discours ou sermon était ordinairement fait par l'évêque qui se plaçait sur un siége à côté de l'autel. Autour de lui étaient assis sur des siéges moins élevés les prêtres, et derrière eux les diacres qui formaient un demi cercle. Plus tard, lorsque les églises furent devenues plus vastes, on construisit des chaires, afin d'être plus facilement entendu du peuple.—Avant que le sermon commençât, le diacre faisait une prière à voix basse. Le prêtre récitait de même une courte prière et faisait le signe de la croix (*Tertull.* Coron. milit.). Le plus souvent les auditeurs étaient assis, quoique dans certains endroits ils restassent debout. Pendant le sermon, il était défendu à quiconque, même en Afrique, de sortir sous peine d'excommunication. C'est pour ce motif que saint Césaire faisait fermer les portes. Dans d'autres églises, les diacres et les diaconesses veillaient à la porte, afin que personne n'entrât ni ne sortît sans raison sérieuse (*Constit. apostol.* l. 2, c. 25). Après le sermon, on annonçait ordinairement les fêtes qui devaient avoir lieu prochainement, les événements ecclésiastiques les plus importants, les ordonnances, les indulgences qu'on pouvait gagner, etc. Cet usage paraît avoir existé en Afrique déjà du temps de Tertullien et de saint Cyprien (*Epist.* 37). Les catéchumènes et les pénitents du deuxième degré pouvaient aussi assister au sermon; mais dès qu'il était fini, les diacres leur signifiaient de sortir, parce que, n'étant pas encore baptisés, ils n'é-

(1) Benedict. XIV, Comment. de Miss. lect. 1, § 138.

taient pas dignes d'assister aux saints mystères. C'est pourquoi cette partie de la messe jusqu'à la fin du sermon était appelée : messe des catéchumènes, après laquelle commençait la :

b. Messe des fidèles.

aa. L'offertoire était la première des principales parties de la messe. Avant qu'elle commençât, on couvrait l'autel d'une nappe de lin, qui a été remplacée par le corporal qu'on ouvre en ce moment-là. Ensuite le diacre apportait la patène et le calice. Avant que le prêtre offrit le pain et le vin, avait lieu l'offrande des fidèles, à laquelle le diacre les disposait en leur annonçant le baiser de paix par ces paroles : *Quelqu'un a-t-il quelque chose contre son prochain? — Y aurait-t-il ici quelqu'un qui y soit venu par dissimulation ou hypocrisie? — Embrassez-vous les uns les autres!* — Cyrille de Jérusalem compare les paroles que nous venons de citer avec les expressions de Jésus-Christ lorsqu'il disait (*Math.* 5, 23) : « Si, lorsque vous présentez votre offrande à l'autel, vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre don devant l'autel, et allez vous réconcilier auparavant avec votre frère, etc., » puis il ajoute : « Le baiser est la réconciliation ; il est par conséquent sacré, car l'Apôtre a dit lui-même : Donnez-vous les uns aux autres le baiser sacré. » Après le baiser de paix, les fidèles s'approchaient de la grille et présentaient leur offrande qui était le plus souvent du pain sans levain, du vin avec de l'eau, de la cire, de l'huile, de l'encens, de la farine, etc. Quelquefois c'était le diacre lui-même qui allait recevoir les dons des mains des fidèles. Pendant l'offrande, on chantait quelques versets des

psaumes, dont l'offertoire actuel n'est plus qu'une faible partie. Le diacre mettait de côté le pain et le vin qu'il croyait nécessaire pour la communion générale. L'évêque offrait alors à Dieu ce qui avait été séparé, en faisant une prière à voix basse. Les prières qu'on récite aujourd'hui à l'offertoire ne furent connues, avant le cinquième siècle, que dans un petit nombre d'églises (*Binterim's Denkwürdigk.* B. 4, S. 386). Ce qui restait du pain et du vin offerts était ou destiné au repas en commun (agapes), ou distribué aux pauvres, ou servait à l'entretien du clergé. Comme par l'attouchement des différents dons les mains du prêtre ne restaient pas entièrement pures de toute souillure, il les lavait après l'offrande. On conserva dans la suite cet usage qui fut considéré comme le symbole de la pureté du cœur. Cyrille, évêque de Jérusalem au quatrième siècle, disait déjà à ce sujet : « Le lavement des mains nous avertit de nous préserver de tout crime et de toute souillure, de n'élever vers le ciel que des mains sans tache, lavées dans l'innocence, de n'approcher de l'autel qu'avec un cœur exempt de péché. » Après le lavement des mains et quelques autres prières (lavabo), le célébrant exhortait les fidèles à redoubler leur ferveur dans la prière par ces paroles : « Orate fratres » (Priez mes frères), invitation qui était suivie de prières secrètes sur les dons destinés au sacrifice.

bb. La préface, chant de louanges et d'actions de grâces, est d'origine apostolique, attendu que Justin (l. c.) en fait déjà mention. Elle était autrefois beaucoup plus longue qu'aujourd'hui. Lorsqu'on célébrait la mémoire d'un martyre, elle renfermait l'histoire

abrégée de sa mort. Souvent, à certains jours de fètes, elle contenait des articles sur la vie d'une foule de confesseurs. — Dans le principe, il n'existait qu'une préface; c'est seulement depuis le quatrième siècle qu'on en a composé de particulières pour certaines fètes. On pense que l'adjonction du « sanctus » à la fin de la préface est due au pape Sixte I. Autrefois, le peuple le chantait avec le prêtre.

cc. Avec le *Canon* commençait, comme aujourd'hui, la partie la plus importante de la messe. Saint Hildebert compare cette partie avec l'entrée du grand prêtre dans le saint des saints. Selon saint Isidore (lib. 1. c. 15, de eccl. off.), le canon vient de saint Pierre, et d'après l'opinion du pape Vigile (*ep.* 2, ad Euth. c. 5) il est de tradition apostolique. Dans le principe, il est probable qu'on le récitait à haute voix (*Euseb.* Hist. eccl. lib. 7, c. 9) comme cela a encore lieu aujourd'hui chez les Grecs (*Conf. Smid's Liturgik.* B. 2, S. 199). L'usage d'étendre les bras est antique, car Tertullien en parle déjà (*De orat.* c. 14). Dans l'Eglise grecque, le peuple lui-même prie pendant le canon, les bras étendus, comme l'atteste saint Chrysostôme (*Hom.* 3, in c. 1, ad Philip.). — L'usage de prier pour le pape, pour son évêque et pour l'autorité civile date aussi d'une époque très-reculée. Avec le *memento* commence une nouvelle prière qui s'applique à ceux qui ont offert les dons et qui assistent personnellement à la messe. Ceux qu'on recommandait d'une manière spéciale au memento des vivants furent, pendant plusieurs siècles, désignés publiquement par le diacre. On inscrivait leur nom sur un registre qu'on nommait les *Dypthiques.* Il en existait de deux sortes ; les uns contenaient les noms des

vivants et les autres ceux des morts. Dans les premiers, on inscrivait surtout les personnes qui avaient mérité de l'Eglise, soit par des dons, soit par des fondations et autres bonnes œuvres.—Après le memento des *vivants*, et dans la même prière, on faisait mention de la sainte Vierge, des douze apôtres, des anciens supérieurs ecclésiastiques et des saints martyrs, dont les noms étaient spécifiés. Les noms qui figurent dans le canon suffisent pour nous convaincre de sa haute antiquité, puisque aucun saint n'y a plus été inscrit depuis le quatrième siècle. Après qu'on avait ainsi loué et glorifié Dieu, prié pour les supérieurs et les membres de l'Eglise militante, et invoqué le secours de l'Eglise triomphante, commençait la seconde partie du canon, ou :

dd. La Consécration. — Les paroles de la Consécration ont toujours été les mêmes que celles que le Seigneur prononça en instituant l'auguste sacrifice de nos autels. La cérémonie qui consiste à élever la sainte hostie, aussitôt après la Consécration, avec les deux mains, afin qu'elle soit vue des assistants, et de sonner avec une clochette, a été établie au moyen-âge. Dans l'Eglise grecque, on l'élevait sur la patène, non après l'Elévation, mais au moment où l'on prononçait ces paroles : « *Sancta Sanctis !* » D'après l'*Ordo romain*, les officiants étaient profondément inclinés pendant toute la récitation du Canon, tandis que le reste des fidèles restaient à genoux. Le pape Grégoire X établit que tous les fidèles se mettraient à genoux au son de la cloche, et frapperaient leur poitrine. Le Concile d'Exester (*Cap.* 4) ordonna qu'on allumerait, pendant le Canon, deux Tortisii, ou grands cierges. En Angleterre, on avait en outre des calices qui avaient chacun

une petite cloche aux deux anses, afin qu on pût facilement s'apercevoir du mouvement du calice.

ee. Les prières après la Consécration. — Les nombreux signes de croix que l'on fait sur les espèces consacrées, ne sont plus l'expression d'une bénédiction, mais ils sont seulement destinés à nous rappeler que ce saint sacrifice est une répétition permanente du sacrifice sanglant que le Sauveur offrit sur la croix, selon la remarque de saint Thomas d'Aquin (*Resp.* ad 5 arg. in quæst. 83, p. 111). — L'usage de faire à chaque messe la Commémoration des morts, est, d'après saint Chrysostôme (*Hom.* 69, ad Antioch.), de *tradition apostolique.*

Les trois signes de croix qui suivent le *nobis quoque peccatoribus*, etc., se faisaient autrefois sur les dons offerts par les fidèles, et qui n'étaient pas réservés pour la communion. La petite élévation de l'hostie avec le calice se faisait autrefois de manière à ce que les assistants pussent voir le saint Sacrement qu'on offrait ainsi à leur adoration, comme cela se pratique encore de nos jours chez les Grecs et les Arméniens. Cette élévation est beaucoup plus ancienne que celle qui a lieu à l'*Elévation* proprement dite.

ff. Le Pater. — L'introduction à cette belle prière est due, dit-on, à Grégoire I. L'usage de le réciter à la messe, tant dans l'Eglise grecque que dans l'Eglise latine, est très-ancien. Saint Jérôme l'appelle une *tradition apostolique.* Autrefois, tous les fidèles le récitaient à haute voix avec le prêtre, comme cela se pratique encore de nos jours chez les Grecs.

gg. La fraction de la sainte Hostie. — Déjà dans les premiers temps du christianisme, on appelait le sacre-

ment de l'Eucharistie, la *fraction du pain*, parce que, à l'imitation de Jésus-Christ, on rompait le pain consacré avant de s'en nourrir. Les hosties dont on se servait alors pour la communion étaient plus grandes qu'elles ne sont maintenant. Elles étaient de forme ronde, de l'épaisseur d'un doigt, et de la largeur d'une assiette. Lorsqu'un grand nombre de fidèles devaient prendre part à la communion, on en consacrait plusieurs. L'usage de mêler une partie de l'hostie au vin consacré, abstraction faite du sens mystérieux qui s'y rattache, provient de ce que, autrefois, les laïques, communiaient aussi sous les espèces du vin, et le calice ne contenant pas assez d'espèces consacrées pour communier tous ceux qui se présentaient, on y versait de nouveau du vin non consacré pour le purifier. Telle est l'explication que donne Silbert, dans son ouvrage intitulée : *Sainte Messe*, p. 247 (1).

hh. L'Agnus Dei et *le baiser de paix.* — Autrefois, on chantait l'*Agnus Dei* aussi longtemps que durait la fraction des saintes hosties. On en attribue l'origine au pape Sergius I (687). — A la prière qui suit se rattache le *baiser de paix* qu'on fait dériver des Apôtres (*Conf.* 1. *Petr.* 5, 14.). Les plus anciens Pères, Justin, Clément d'Alexandrie, Athénagore, ainsi que Tertullien, en font déjà mention. D'après les Constitutions apostoliques (*Lib.* 8, c. 1.), les ecclésiastiques recevaient d'abord le pain de leur évêque, puis se le donnaient les uns aux

(1) De même que la séparation des espèces figure la mort de Jésus-Christ, ou la séparation de l'âme avec le corps, de même la réunion d'une partie de l'hostie avec le précieux sang, est la représentation symbolique de la réunion de son corps avec son sang après sa résurrection.

autres. Les fidèles en faisaient de même entre eux. Dans les premiers temps, on se baisait réellement sur la bouche, comme on le voit par ces paroles de saint Augustin, lorsqu'il disait (*Serm.* 227.) : « Que vos cœurs soient unis comme le sont vos lèvres lorsqu'elles sont collées contre celles de vos frères. » Plus tard, on se contenta de s'embrasser, ou de se présenter à baiser un crucifix appelé *osculariun*.

ii. La sainte communion. — Toutes les liturgies de l'Orient prescrivent au diacre de prononcer solennellement ces paroles avant la communion : *Sancta Sanctis !* (les choses saintes aux saints) pour avertir les fidèles de ne point s'approcher indignement de la table du Seigneur. Le célébrant communiait d'abord, puis les autres ecclésiastiques et tous les assistants, les pénitents exceptés. Le prêtre distribuait les saintes hosties, et le diacre présentait le calice. Aux hommes, on déposait la sainte hostie sur le creux de la main droite soutenue par la gauche et disposée sous elle en forme de croix. Quant aux femmes, qui étaient ordinairement voilées, elles la recevaient sur un linge blanc, de lin, appelé *dominicale*, et elles l'approchaient ensuite de leur bouche. Pour la communion sous les espèces du vin, on avait des calices considérablement plus grands que ceux dont on se sert pour la messe (1). Dans la suite, il fut d'usage dans plusieurs provinces, de tremper dans le précieux sang les parties de l'hostie avant de les dis-

(1) L'Eglise de Salzbourg possède encore un calice de ce genre, la coupe à sa partie supérieure a un pied de diamètre; il contient au moins un pot de vin. La patène est de la largeur d'une grande assiette. On recevait le précieux sang au moyen de tubes en cuivre doré.

tribuer aux communiants (*Smid's Liturgik*. B. II.) auxquels on les présentait avec une cuillère en argent. Les plus grands calices étaient souvent munis de deux anses, afin que le diacre put les porter plus commodément.—Les communiants répondaient à ces paroles du prêtre : « Le corps de Notre-Seigneur » ou à celles-ci du diacre : « Le sang de Notre-Seigneur, » par cette unique parole : *Amen*, qui signifie ici : *En vérité*. Justin le martyr (*Apol.* 1.), et Eusèbe (*Hist. eccl.* l. 6, c. 43.) disent que cette manière de répondre était généralement admise. Les parcelles qui restaient après la communion étaient distribuées aux enfants présents. Les enfants encore à la mamelle prenaient eux-mêmes part à la communion, car on leur présentait aussi le précieux sang. Saint Cyprien (*Lib. de laps.*) parle d'un enfant qui, après avoir mangé à la maison du pain des idoles, tint les lèvres fermées quand le diacre lui présenta le précieux sang, et le vomit aussitôt après qu'il le lui eut fait prendre de force. On trempait aussi le doigt dans le premier sang, et on le faisait sucer aux enfants. Hugues de Saint-Victor, qui vivait au douzième siècle, confirme la vérité de cet usage (*De Sacrament.* l. 1, c. 20.). — On ne conservait pas ce qui restait, mais on le versait dans le calice du célébrant. Saint Chrysostôme faisait distribuer, immédiatement après la communion, un peu de pain et d'eau aux communiants, afin que, par imprudence, ils ne vinssent à cracher quelque chose du saint Sacrement. Au lieu d'eau, on donnait, dans plusieurs églises, du vin, comme c'est encore la coutume dans quelques églises (Voir *Binterim's Denkw.* B. 4, S. 517.).

kk. Conclusion de la messe. — Après la Communion

générale, on purifiait les vases sacrés, et le célébrant récitait ensuite une ou plusieurs prières. Souvent, pendant la Communion, qui durait très-longtemps, on chantait un psaume analogue à la circonstance. En Orient, d'anciens documents attestent qu'on chantait le psaume 33 tout entier, ou du moins quelques versets (*Constit. apost.* l. 8, c. 20.). — Les prières après la Communion étaient ordinairement récitées à haute voix, et le peuple répondait : *Amen.* La formule : *Ite missa est* (allez, le sacrifice est accompli), est très-ancienne. Les Constitutions apostoliques contiennent : *Ite in pace.* Binterim pense que cette formule n'était employée dans le principe qu'à la fin de la messe des catéchumènes, et qu'elle signifiait : « Allez, c'est maintenant que commence la messe ; » mais que plus tard, lorsque la discipline catéchuménique fut hors d'usage, on la plaça à la fin de la messe des fidèles. — La bénédiction que le prêtre donne avec la main droite, paraît ne pas remonter au-delà du onzième siècle (*Necrolog.* c. 21.). — Le commencement de l'évangile selon saint Jean qu'on lit à la fin de la messe, a été prescrit par le pape Pie V. Les Chartreux ne le lisent pas ; on l'omet aussi dans la chapelle du pape, aux offices solennels (*Smid's Liturgik.* B. 2, S. 279.).—Les limites que nous nous sommes prescrites, ne nous permettent d'entrer dans de plus grands détails.

II. DE L'EMPRESSEMENT A ASSISTER A LA SAINTE MESSE.

a. Comme dans toutes les autres pratiques religieuses, les premiers chrétiens nous donnent, par leur zèle à assister à la sainte messe, l'exemple le plus con-

solant. L'histoire nous dit qu'ils allaient tous les jours au temple, animés du même esprit ; qu'ils y persévéraient en prière, et rompant le pain dans leurs maisons, ils prenaient cette nourriture avec joie et simplicité de cœur. — En Troade, les chrétiens écoutèrent, jusqu'au point du jour, saint Paul qui leur parlait (*Act.* 20, 11). Ils allaient même, à l'époque des persécutions, entendre la sainte messe au péril de leur vie (*Plin.* epist. ad Traj.). Leur zèle ne se ralentissait pas, bien qu'ils fussent obligés de parcourir souvent plusieurs lieues, et que le local où ils entraient fût malsain, et les exposât à tous les inconvénients résultant de l'air corrompu qu'ils y respiraient. Un empressement aussi ardent rendait tout précepte inutile ; ceux qui n'y assistaient point, passaient pour être malades ou retenus par quelque autre empêchement. Ce fut seulement quand ce zèle commença à se refroidir, que la voix du commandement se fit entendre. Il fut d'abord prescrit d'assister à toutes les messes qui se célébraient, ce qui, au deuxième siècle, avait lieu trois fois par semaine, les mercredi, vendredi et samedi ; mais bientôt on en restreignit l'obligation au dimanche. Il était défendu aux fidèles de rien boire ni manger avant d'avoir assisté à la messe ; cet usage n'existait pas seulement dans les premiers siècles, alors que la plupart communiaient à la messe, mais encore au moyen-âge : d'où vient que les conciles d'Allemagne ont défendu, sous des peines sévères, d'ouvrir les auberges avant la fin de l'office public (*Binterim's Denkw.* S. 272).

b. Saint Augustin déclare que sa mère ne laissait pas passer un seul jour sans assister à la messe. Ses dernières recommandations, lorsqu'elle fut sur le point

de rendre son âme à Dieu, furent, non point que ses fils lui fissent de brillantes funérailles, qu'on embaumât son corps et le déposât dans la tombe de ses pères, mais seulement que ses fils ne l'oubliassent jamais au saint sacrifice de la messe. Telle fut sa dernière volonté (*Aug.* Conf. lib. 9, c. 11).

c. A la vue des ravages que des détachements de troupes danoises exerçaient dans l'ouest de l'Angleterre en 871, et prévoyant qu'ils ne tarderaient pas à envahir la partie orientale de cette malheureuse contrée, le pieux et vaillant roi Ethelred marcha à leur rencontre avec une armée, faible par le nombre, mais animée des meilleures dispositions. Le matin du jour de la bataille, il voulut assister à la messe et se préparer par la communion, à livrer à ses adversaires un combat désespéré. Pendant la messe, on vint lui annoncer que les ennemis s'avançaient rangés en bataille, qu'il lui fallait par conséquent abréger sa dévotion, et mener ses troupes au combat. Mais Ethelred n'en continua pas moins à entendre le reste de la messe avec le même recueillement qu'auparavant. Bientôt arrivèrent d'autres messagers apportant la nouvelle qu'il n'y avait plus une seule minute à perdre, si on voulait empêcher l'ennemi de s'emparer de positions fort importantes; mais le roi se contenta de faire annoncer aux chefs qu'il ne sortirait pas avant qu'il ne se fût réuni au Vainqueur des vainqueurs et qu'il n'eût reçu sa bénédiction. Quand il eut communié et que la messe fut achevée, il se leva plein d'une bouillante ardeur, se mit à la tête de son armée, et remporta en quelques heures une brillante victoire sur les Danois. — Exemple bien éloquent et qui peut servir de réplique aux allégations

de tant de personnes qui s'excusent sur la multiplicité de leurs occupations, de leur négligence à assister aux offices religieux (*Baron.* ad ann. 871, n. 102).

d. Lorsque saint Ferdinand de Talavera, premier archevêque de Grenade, vivait à la cour du roi, les courtisans, jaloux du crédit qu'il avait auprès du roi, qui lui confiait les affaires les plus importantes, se plaignirent de ce que, chargé de remplir des emplois tellement relevés que la moindre négligence amènerait les plus désastreuses conséquences, il trouvait néanmoins le temps d'assister tous les jours à la messe. Un de ses amis lui fit part, un jour, dans un entretien confidentiel, du blâme que ses ennemis se plaisaient à déverser sur lui, mais il se contenta de répondre en souriant : « C'est précisément parce que je suis chargé par une majesté terrestre de remplir des fonctions si nombreuses et si pénibles, que je recours à la Majesté du ciel, et vais puiser des forces dans le saint sacrifice de la messe, afin que je ne succombe pas sous leur fardeau et qu'elles ne m'absorbent pas entièrement. » (*Lhon.* Bibl. III, 118).

e. Saint Louis, roi de France, avait coutume d'assister à deux, quelquefois même jusqu'à quatre messes dans un jour. Ayant appris que quelques-uns de ses courtisans le blâmaient de donner à l'audition de la messe un temps qu'il eût été, selon eux, si nécessaire de consacrer aux affaires du gouvernement, il répondit : « Voyez jusqu'où s'étend la sollicitude de ces hommes ! Assurément, si je passais le double de ce temps-là à la chasse ou au jeu, aucun d'eux ne ferait entendre la moindre parole de blâme. » (*Ibid.*, p. 119).

f. Saint Winceslas, roi de Bohême, ne se contentait

pas seulement d'assister tous les jours à la messe avec une grande dévotion, mais il prenait encore part en personne à la moisson et à la vendange, et récoltait de ses propres mains le blé et le vin nécessaires au saint sacrifice, et les offrait lui-même sur l'autel.

g. C'est dans le sacrifice de la messe que sainte Elisabeth, reine de Thuringe, allait puiser les forces toutes surnaturelles dont elle avait besoin pour se livrer avec tant d'abnégation et de dévouement aux œuvres de charité qu'elle pratiquait. Rien de plus admirable que l'humilité avec laquelle elle s'anéantissait devant la majesté du Roi du ciel. On voyait sa dévotion augmenter d'un instant à l'autre, surtout pendant les principales parties de la messe ; aussi, les âmes les plus indifférentes se sentaient, en la voyant, renaître à la piété et s'en retournaient vivement émues d'un spectacle si édifiant (*Ibid*).

h. Thomas Morus, dont nous avons raconté la mort, n'omettait jamais, malgré ses nombreuses occupations, d'assister à la messe. Un jour, pendant la messe, un délégué du roi étant allé l'avertir que le roi réclamait sa présence pour des affaires très-importantes, le chancelier répondit : « Encore un peu de patience ; je dois auparavant présenter mes hommages à un Souverain encore plus élevé : il faut que j'assiste à l'audience du ciel jusqu'à la fin. » — Il ne croyait pas qu'il fût au-dessous de sa dignité de servir la messe ; car, à ceux qui lui en faisaient un sujet de reproches, sous prétexte qu'il méconnaissait les bienséances de sa position, il répondait : « Je me fais un véritable honneur de pouvoir rendre ce faible service au plus grand des Souverains. » (*Thom. Stapl.* in Vit. ejus).

i. Nous lisons dans la vie de sainte Elisabeth, reine de Portugal, l'histoire suivante :

« Elisabeth avait parmi ses pages un jeune homme extrêmement vertueux, dont elle se servait pour la distribution de ses aumônes secrètes. Un autre page, jaloux de la faveur dont il jouissait à cause de sa vertu, résolut de le perdre, et, pour y réussir, il persuada au roi qu'il avait un commerce criminel avec la reine. Le prince, que la corruption de son cœur portait à mal penser des autres, ajouta foi à la calomnie, et forma le projet d'ôter la vie au prétendu coupable. Il dit à un maître de four qu'il lui enverrait un page pour lui demander *s'il avait exécuté ses ordres*, et que c'était là le signal auquel il le reconnaîtrait. « Vous le prendrez, ajouta-t-il, et le jetterez dans le four, afin qu'il y soit brûlé ; il a mérité la mort pour avoir justement encouru mon indignation. » Au jour marqué, le page fut envoyé au four à chaux. Ayant passé devant une église, il y entra et entendit une messe, indépendamment de celle qui était commencée quand il entra dans l'église. Cependant le roi, impatient de savoir ce qui s'était passé, envoya le délateur s'informer si l'on avait exécuté ses ordres. Le maître du four, prenant celui-ci pour le page dont le roi lui avait parlé, le saisit et le jeta dans le feu, qui le consuma en un instant. Le page de la reine, après avoir satisfait sa dévotion, continue sa route, gagne le four et demande si l'ordre du roi est exécuté, et, comme on lui répond affirmativement, il revient au palais rendre compte de sa mission. Le roi fut singulièrement étonné en le voyant de retour contre son attente ; mais, lorsqu'il eut été instruit des particularités de l'événement, il adora les jugements de Dieu,

rendit justice à l'innocence du page, et respecta toujours depuis la vertu et la sainteté de la reine. » (*Kormann's Sybille der Religion*).

k. Le savant Æneas Sylvius, devenu plus tard pape sous le nom de Pie II, parle dans ses écrits d'un gentilhomme de l'Istrie qui fut longtemps tourmenté par de violentes tentations de suicide. Plus d'une fois, il fut sur le point d'exécuter son infernal dessein. Un jour, il lui vint à l'esprit de s'adresser à un savant religieux, pour lui demander conseil. Le serviteur de Dieu le consola de son mieux, lui conseilla de garder un prêtre dans son château et d'assister journellement à la sainte messe. Le gentilhomme reçut le conseil avec reconnaissance, mit tous ses soins à le suivre ponctuellement, et il s'en trouva si bien qu'il fut pendant un an sans éprouver les tentations de suicide qui l'avaient autrefois si cruellement tourmenté. Mais il arriva qu'à cette époque son chapelain fut invité à aller célébrer la messe dans une paroisse voisine, invitation à laquelle le gentilhomme donna volontiers son consentement, attendu qu'il avait lui-même l'intention de s'y rendre. Cependant, des occupations pressantes et imprévues le retinrent au château. — Vers l'heure de midi, il fut, à son grand effroi, assailli de nouveau par ses anciennes tentations de suicide. Sans réfléchir longtemps sur sa situation désespérée, il monte sur l'un de ses meilleurs chevaux, et aussitôt le voilà qui part à toute bride, craignant de ne pas arriver assez tôt pour pouvoir assister à la messe. Il rencontra sur sa route un paysan, qui, à sa demande, lui répondit que c'était en vain qu'il se hâtait, puisque la messe était terminée. A ces paroles, le gentilhomme commença par maudire son sort et à

s'écrier avec l'accent d'une profonde douleur : « C'en est fait de moi, je suis perdu ! » Le paysan, curieux de savoir ce qui lui causait tant de frayeur, lui en demanda le motif, et fut fort étonné d'apprendre que c'était simplement parce qu'il n'avait pas encore entendu de messe. « Si vous consentez, lui dit-il alors, à me céder votre manteau, je vous céderai en retour tout le mérite que je puis avoir retiré de la messe. » Le noble n'hésita pas, il lui jeta son manteau, et continua néanmoins à se diriger vers une petite église pour y satisfaire sa dévotion particulière. — Mais quel ne fut pas son étonnement, lorsque, s'en retournant, il aperçut le paysan pendu à un arbre, à quelques pas de l'endroit où s'était fait l'échange dont nous avons parlé. Il est probable qu'en punition de sa cupidité et du peu d'estime qu'il avait fait des fruits qu'il avait retirés de la messe, il avait été assailli par les mêmes tentations du suicide qui avaient tourmenté le gentilhomme, et qu'il y avait succombé. Le gentilhomme renouvela la pieuse résolution qu'il avait prise de ne jamais laisser passer un jour sans assister à la messe, et depuis lors, il fut complètement délivré de sa vieille tentation (*Æneas Sylv.* De Europa, c. 21).

l. Au commencement de ce siècle, vivait dans la paroisse de Roibon, diocèse de Grenoble, un paysan nommé Antoine Ginien, qui édifiait tout le monde par la dévotion ardente qu'on remarquait en lui pendant la messe. Bien qu'éloigné d'une lieue de l'église, il y était cependant toujours un des premiers. Dans les dernières années de sa vie, les douleurs excessives qu'il éprouvait aux pieds l'empêchaient d'accomplir ce devoir ; mais depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, il se

levait tous les dimanches et fêtes, à une heure après minuit, et, appuyé sur deux béquilles, il se dirigeait vers l'église, où il arrivait après deux heures de la marche la plus pénible. Ce bon et généreux chrétien mourut vers la fin du mois de décembre de l'année 1309, à l'âge de 75 ans (*Guill. Handb.* Th. 2. S. 324).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Autant la mer contient de gouttes d'eau, autant le soleil a de rayons, le ciel d'étoiles, la terre de fleurs, autant le sacrifice de la messe renferme de mystères » (*S. Bonavent.*, l. 6. De Virtut. theolog.).

b. « Assurément, nul sacrifice ne peut être plus agréable à Dieu que le saint sacrifice de la messe, puisque le Sauveur l'a laissé à son église afin de rendre au Seigneur un hommage complètement digne de lui » (*S. Laus. Just.* de Corp. Christi).

c. « Quel est le fidèle qui pourrait douter qu'au moment où s'offre le sacrifice de la messe, le ciel ne s'ouvre et que les chœurs des anges ne descendent, pour assister avec la plus profonde humilité au plus auguste mystère ? » (*S. Gregor.*, l. 4. Dialect.. c. 56).

d. « Ce qui n'a pas été accordé aux anges, l'homme l'a obtenu. Le prêtre — homme rempli de faiblesses — accomplit le sacrifice le plus riche en mystères, et les esprits célestes sont debout à ses côtés pour le servir » (*S. Aug.* in Psalm.).

e. Alphonse d'Albuquerque se vit un jour, pendant sa carrière militaire, exposé à périr avec toute son armée, victime d'une tempête qui s'était élevée sur mer. Dans cette extrémité, prenant un petit enfant sur ses

bras, il l'éleva vers le ciel en s'écriant : « Si nous sommes tous pécheurs, cet enfant est du moins pur et innocent. Eh bien ! Seigneur, en considération de son innocence, ayez pitié de nous. » Dieu exauça sa prière, la tempête se calma, et tout danger de faire naufrage s'évanouit. — Si telle est la puissance d'un enfant innocent sur le cœur du Seigneur, quel ne sera pas le pouvoir du prêtre lorsque, ministre du Très-Haut et tenant entre ses mains la victime d'amour et de réconciliation, il l'offrira à Dieu son Père, le priant de jeter sur ses enfants malheureux un regard de compassion et de faire succéder la miséricorde à la justice (*Nach Innsbruck.* Handb. Th. S. 46).

f. Saint Porphyre, évêque de Gaza, s'était rendu à Constantinople, pour solliciter auprès de l'empereur Arcade une faveur qu'il désirait vivement obtenir. Il avait rédigé une requête et réfléchissait sur les moyens à prendre pour arriver plus facilement à la lui faire agréer. A cette époque, l'impératrice étant accouchée d'un fils, Théodose-le-Jeune, elle pria l'évêque de mettre sa demande entre les mains de son fils lorsqu'il sortirait des fonts du baptême. Ce stratagème réussit auprès d'Arcade, qui, sollicité en même temps par Eudoxie, consentit à tout, disant que, pour le premier ordre que donnait son fils, il ne voulait pas le contredire. — Notre position n'est-elle pas semblable à celle-la, ou plutôt n'est-elle pas infiniment plus rassurante? Chaque jour, au saint sacrifice de la messe, nous pouvons présenter nos demandes et nos prières au Fils du Tout-Puissant, avec la consolation d'être exaucés chaque fois qu'elles seront en harmonie avec notre éternelle destinée (*Lohn.* Bibl. III, 130)

g. De même que Job, véritable modèle des pères qui s'intéressent au bonheur spirituel, offrait des holocaustes au Seigneur en expiation des péchés par lesquels ses enfants pouvaient l'avoir offensé, de même l'Eglise, cette mère pleine de sollicitude, ne laisse pas d'offrir chaque jour au Seigneur le sacrifice le plus méritoire en compensation des fautes que commettent ses enfants.

h. Nicolas de Flüe, quoique retiré dans la solitude et consacrant entièrement son temps à glorifier Dieu et à prier pour le salut des hommes, abandonnait cependant tous les dimanches et jours de fête sa cellule, et assistait comme tous les enfants de la paroisse au service divin dans l'église de Saxlen, ne voulant en rien se distinguer des autres. On le voyait de même se rendre annuellement à Lucerne pour la grande procession et visiter les lieux de célèbres pélerinages, ainsi que ceux où l'Eglise accordait quelque indulgence. Quand la route lui fut devenue trop pénible à cause de son âge avancé, et que les riches dons des personnes pieuses lui eurent permis de fonder dans cette solitude le service d'un chapelain, il entendit tous les jours la messe dans sa propre chapelle, où il se confessait et recevait la sainte communion trois fois par mois.

B. Du sermon.

Comme nous avons traité, dans le premier volume, de l'empressement avec lequel on doit aller écouter la parole de Dieu, nous nous contenterons de rapporter encore l'un ou l'autre exemple.

a. Lorsque la voix de Celui qui crie dans le désert

retentit sur les bords du Jourdain, il accourut une *foule innombrable* de toute condition et de tout pays. Saint Mathieu atteste que ce ne fut pas en vain qu'elle entendit la parole de Dieu, lorsqu'il dit (3, 6) : « Ils se firent baptiser par lui et confessèrent leurs péchés. » Une affluence aussi considérable de peuple à une allocution à la fois simple et persuasive réveilla la jalousie et blessa l'orgueil des scribes et des pharisiens. Remarquable surtout était l'empressement des premiers disciples des apôtres à aller entendre la parole de Dieu et à s'instruire des vérités de la foi ; c'est pourquoi l'Ecriture dit, en parlant des fruits que produisait dans les nouveaux convertis la bonne semence du salut (*Act.*, 2, 47) : « Ils étaient aimés de tout le peuple. » Et il est dit de Philippe, prêchant à Samarie (*Act.*, 8, 5) : « Les peuples étaient attentifs aux discours de Philippe et l'écoutaient tous avec une même ardeur, voyant les miracles qu'il faisait. » — A Troade, saint Paul fit un discours qui dura jusqu'à minuit, et les fidèles l'écoutèrent avec un saint empressement. — En un mot, toute l'histoire des apôtres est remplie de passages qui nous font voir les milliers de personnes qui allaient écouter la parole de Dieu et mettaient à profit les salutaires enseignements qu'ils y recevaient ; d'où vint qu'après quelques années toutes les provinces du vaste empire romain furent inondées des confesseurs de la vraie foi.

b. Nous savons par le témoignage des plus anciens écrivains ecclésiastiques que les premiers chrétiens ne négligeaient jamais d'assister au sermon, les jours de dimanches et de fêtes ; le sermon était considéré comme partie intégrante de l'office divin. La plupart

des discours qui nous sont restés des anciens Pères de l'Eglise ont été prononcés pendant la messe.

c. Plus saint Chrysostôme se montrait infatigable dans l'œuvre de la prédication, plus ses auditeurs accouraient avec avidité à ses sermons. L'affluence tant des fidèles que des hérétiques était telle, qu'il fut obligé d'abandonner le local où il prêchait et d'en choisir un autre plus spacieux. Plusieurs, il est vrai, n'allaient l'écouter que par curiosité; mais la grâce triomphait des intentions purement mondaines avec lesquelles on venait l'écouter, et chaque jour il opérait de nombreuses conversions (*Ber. Berc.* K. G. B. 4).

d. Saint Antoine de Padoue prêchait et confessait tous les jours pendant le carême. Le concours des peuples à ses sermons était tel, que les églises étant trop petites, il était obligé de prêcher en pleine campagne. Toute la ville de Padoue s'y trouvait chaque jour avec le clergé, les religieux et l'évèque même. On y venait des villes et des villages voisins, marchant la nuit aux flambeaux, afin d'arriver assez tôt pour avoir place. Il s'y trouvait jusqu'à trente mille personnes, toutes si attentives, qu'à peine entendait-on quelque bruit; les marchands tenaient leurs boutiques fermées jusqu'au retour du sermon. Quand il était fini, chacun s'empressait, par dévotion, de toucher le saint homme ou à couper quelque peu de son habit, en sorte que, pour n'être pas écrasé, il était escorté en allant et en venant d'une troupe de jeunes gens vigoureux. On voyait des effets sensibles de ses sermons : la réconciliation des plus mortels ennemis, la délivrance des prisonniers retenus depuis longtemps, la restitution des usures, la remise des dettes, la conversion des pécheresses publi-

ques. Toutes sortes de pécheurs accouraient à la pénitence, de sorte que les prêtres ne pouvaient suffire à entendre les confessions (*Id.*).

e. Saint Jean de Capistran, envoyé par le pape en Allemagne avec la qualité de nonce apostolique, y fut reçu non-seulement comme un légat mais comme un envoyé du ciel. Il traversa toute l'Allemagne, où tout le monde accourait à ses prédications. On se convertissait à entendre seulement le son de sa voix et à voir ses gestes, tant ils étaient significatifs. D'ailleurs, sa prédication était appuyée des miracles les plus éclatants. « Il rendait, dit l'historien Dlugas, la vie aux morts, la vue aux aveugles, la parole aux muets ; il faisait marcher les boiteux et guérissait les paralytiques. — Dès que je suis entré en Moravie, dit-il dans une de ses lettres, j'ai, selon mon devoir, combattu de toutes mes forces les damnables hérésies des bohémiens. — J'ai parlé ouvertement en public, et j'ai si bien réussi, que non-seulement les barons et les gentilshommes, mais aussi les prêtres ont abjuré, au nombre de quatre mille, toutes les erreurs des Hussistes. » Ces hérétiques avaient coutume de dire qu'ils craignaient plus ce religieux qu'une armée de trente mille hommes (*Ibid.* tom. 16).

f. Saint François de Sales, évêque de Genève, raconte les effets suivants produits par un de ses sermons : « Comme je prêchais dans la chapelle du roi à Paris sur le jugement dernier, il se trouvait parmi mes auditeurs une dame protestante que la curiosité avait amenée à cette assemblée religieuse. Cependant les paroles qu'elle avait entendues firent sur son âme une telle impression, qu'elle résolut de se faire instruire dans la religion catholique. Trois semaines plus tard,

elle vint me trouver pour la confesser elle et toute sa famille. Je leur administrai aussi le sacrement de confirmation. — Le sermon que je fis alors n'était nullement dirigé contre les hérétiques; cependant il opéra contre eux, car le Seigneur me donna en ce moment l'esprit de force qui guérit les âmes. Depuis lors je n'ai cessé de répéter : Celui qui prêche avec charité, prêche contre toute espèce d'hérésies, bien qu'aucune de ses paroles ne tende directement à les combattre. » (*Moral* in Beisp. S. 338).

g. Saint Louis Bertrand, religieux dominicain, allant un jour se promener avec un de ses confrères, s'entretenait avec lui de matières ayant rapport à la religion, lorsqu'un jeune homme tenant une arme meurtrière cachée sous son vêtement vint à passer à côté d'eux; attiré par la conversation vive et animée des deux religieux, il ne put s'empêcher de s'arrêter et de prêter l'oreille à leur conversation. Au bout de quelques instants, il s'avance, se jette aux pieds du saint, et jetant loin de lui l'arme qu'il tenait cachée, il s'écrie en soupirant : « Ah! mon père, Dieu veuille vous récompenser un jour de ce que vous avez fait pour moi! J'étais en route pour aller tirer une éclatante vengeance de mon ennemi, mais les paroles sorties de votre bouche ont ébranlé mon cœur; le ressentiment que j'éprouvais a disparu, et me voici à vos genoux pénitent contrit et repentant. » Le saint remercia le Seigneur qui avait bien voulu se servir de lui pour ramener dans le bercail une brebis égarée, et fit tout ce qui dépendait de lui pour achever l'œuvre de sa conversion (*Lohn.*, Bibl. III, 4, 1, 5).

h. A Tarse, en Cilicie, vivait un comédien nommé

Babylas qui menait une vie très-scandaleuse avec deux femmes, Cometa et Nicosa de nom. Venant un jour à passer devant une assemblée de chrétiens, la curiosité le prit d'y entrer et d'écouter le sermon qui s'y faisait. On prêchait sur ce texte : Faites pénitence, car le royaume de Dieu est proche ! (*Math.* 4, 17). Les paroles du prêtre allèrent au cœur de Babylas, il fut touché, et résolut dès-lors de faire pénitence. Arrivé chez lui, il dit à ses deux complices qu'il rompait désormais toutes liaisons actuelles pour ne plus s'occuper que du salut de son âme. Il leur laissa sa fortune pour se la partager entre elles. — A son grand étonnement, les deux pécheresses se mirent à pleurer amèrement et à lui adresser ces paroles : « Vous nous avez servi de guide pour nous conduire à notre *perte*, mais maintenant que vous voulez aller à la *vie*, vous voulez nous laisser seules en proie à notre infortune. Mais il n'en sera pas ainsi, nous vous avons imité dans votre vie criminelle, nous vous suivrons aussi dans la voie de pénitence que vous embrassez ! » Et, en effet, elles firent comme elles avaient résolu. Tandis que Babylas alla habiter une demeure solitaire sur une des tours des remparts de la ville, elles se retirèrent dans une misérable grotte où elles passèrent le reste de leurs jours dans la retraite et dans les exercices d'une vie pénitente et austère (*Lebensfr. v.* Sin. S. 72).

i. Joseph Mansi nous raconte dans ses ouvrages cette particularité intéressante de sa vie : « J'étais notaire, lorsqu'un jour mes affaires m'obligeant de sortir, je passai devant une église où j'entendis prêcher. L'orateur, parlant de l'éternité des peines de l'enfer, répétait souvent ces paroles : « O éternité, qui n'aura jamais de

fin ! » Ces paroles pénétrèrent si avant dans mon intérieur, qu'elles me revenaient sans cesse à la pensée au milieu des différentes occupations auxquelles je me livrais. Toujours il me semblait entendre : O éternité, qui n'aura jamais de fin ! A la fin, n'y pouvant plus tenir, je brisai les liens qui me retenaient au milieu d'un monde corrompu, je pris l'habit religieux et ne tardai pas à éprouver toutes les douceurs qui sont le partage d'une âme calme et tranquille. » (*Mansi*. disc. 13, 2, 5).

k. Françoise de Jésus avait un tel plaisir à entendre prêcher que son visage s'illuminait chaque fois qu'elle assistait à un sermon. Peu soucieuse des règles de l'éloquence, quel que fût d'ailleurs le sermon, elle était tout oreille, et révélait l'émotion qu'elle éprouvait par les larmes abondantes qui ruisselaient de ses yeux. Comme certaines dames, pour lesquelles c'était un véritable supplice d'entendre seulement une fois un prédicateur peu habile dans l'art de la parole, parurent s'en étonner, elle leur fit cette judicieuse réponse : « Des étrangers et des exilés qui reçoivent des nouvelles d'une patrie qu'ils chérissent s'inquiètent fort peu si les messagers qui leur en apportent des nouvelles s'expriment dans un langage fleuri et brillant ; ce qui leur importe surtout c'est d'apprendre les nouvelles. » (*Herbst's Exempelb.*).

l. Un ermite se plaignait un jour à un ancien père de ce que, malgré l'attention avec laquelle il assistait aux instructions et aux prédications des autres, il oubliait bientôt ce qu'il avait entendu, et que par conséquent il lui était inutile d'y assister. Le père, voulant lui faire comprendre d'une manière saisissante l'erreur

dans laquelle il se trouvait, lui ordonna d'aller à une source voisine puiser de l'eau avec l'un des deux paniers qui se trouvaient présents. Le bon frère obéit avec docilité; mais quel que fût son empressement à rapporter l'eau qu'il puisait, elle s'écoulait entièrement par le fond percé de sa corbeille, et, arrivé auprès du père, il ne lui en restait plus rien. Cependant, il se vit contraint de répéter cet essai par trois fois; enfin le père lui ordonna de replacer la corbeille à côté de l'autre et lui dit : « Quel changement apercevez-vous à la corbeille avec laquelle vous avez puisé de l'eau? — Aucun, répondit le frère, sinon qu'elle est plus propre qu'auparavant. — Eh bien! mon ami, reprit le père, il en est ainsi de votre esprit; de même que cette corbeille, quoique ne contenant pas l'eau, s'est néanmoins purifiée, de même votre esprit, bien qu'il paraisse ne pas retenir la parole de Dieu, en sort néanmoins dégagé des souillures du péché. Que cet exemple soit pour vous un sujet d'encouragement et de consolation, et ne vous lassez pas d'aller retremper votre âme aux sources de l'éternelle vérité. » (*Vit. Patr.* l. 5).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. La parole de Dieu procure à notre âme des avantages nombreux et inappréciables ; elle la préserve du péché, la réchauffe et la fortifie, la guérit quand elle est malade, la fortifie quand elle est en bon état (*S. Thom. Villan.* in Sexag.).

b. Comme la fourmi s'empresse pendant la belle saison d'été de faire ses provisions afin d'avoir de quoi se nourrir pendant les rigueurs de l'hiver, ainsi l'âme

prudente se fait, pendant les jours calmes et heureux, une riche provision de nourriture céleste avec les instructions et les enseignements de la religion, afin de pouvoir, aux jours orageux, s'en nourrir et s'en fortifier (*S. Aug.* in Ps. 36).

c. De même que le miroir vous découvre les taches qui sont sur votre figure, les défauts et les lacunes de votre toilette, ainsi la parole de Dieu vous fait apercevoir les souillures de votre âme, les fautes et les manquements de votre vie passée (*S. Bernardin,* 5, f. de Mund. cord.).

d. De même que la semence répandue sur la terre ne produit pas son fruit instantanément, mais au bout de plusieurs semaines, de même la semence de la divine parole ne produit souvent des résultats satisfaisants qu'après un long espace de temps (*Mansi*, disc. 5, n. 5).

e. De même que le dégoût de la nourriture matérielle est une preuve de la maladie du corps, de même l'aversion pour la nourriture céleste est un indice de l'état de langueur de l'âme (*S. Antoine,* p. 2, l. 9).

TROISIÈME COMMANDEMENT.

1. Jeûne dans l'Ancien Testament.

Le premier commandement concernant le jeûne, fut celui que Dieu donna à nos premiers parents lorsqu'il leur défendit de manger du fruit de l'arbre de la science. Il voulait, par cette défense, mortifier leur sensualité et leur apprendre à mettre constamment leur volonté sous la dépendance de la sienne. La violation du pre-

mier commandement sur le jeûne fut suivie d'un jeûne forcé, savoir, de la privation de toutes les délices du paradis terrestre, et de la condamnation à une vie pleine de misères et de souffrances. — Dans la loi mosaïque, Dieu avait ordonné l'institution annuelle d'un jour de jeûne universel, qui s'appelait : le grand jour de jeûne et des expiations. Il était défendu de rien manger pendant vingt-quatre heures. — Outre ce jour-là, on jeûnait encore lors de certains événements malheureux. Ainsi, après une bataille perdue, Samuel dit au peuple effrayé : « Si vous vous convertissez de tout votre cœur au Seigneur, il vous sauvera. » Et le peuple jeûna ce jour-là, en s'écriant : « Nous avons péché contre le Seigneur ; » et Samuel pria le Seigneur de le secourir, et le Seigneur l'exauça (1. *Rois*, 7).—Lorsque les Ninivites apprirent le désastre qui allait fondre sur eux, on établit un jour de jeûne général. Le roi ordonna : que ni les hommes ni les chevaux, ni les bœufs ni les brebis ne mangeraient rien, qu'on ne les mènerait point au pâturage et qu'ils ne boiraient point d'eau (*Jonas*, 3). — Lorsque Holopherne s'avançait vers la frontière de la Judée, les Israélites épouvantés, cédant aux exhortations du grand prêtre Eliachim, recoururent au jeûne et à la prière (*Judith*, 4, 8).—Lorsque Esther eut appris le sort dont était menacé son peuple, et qu'elle se fut résolue à aller intercéder auprès du roi, elle fit dire à Mardochée : « Allez, assemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Suse, et priez tous pour moi, passez trois jours et trois nuits sans manger ni boire, et je jeûnerai de même avec les filles qui me servent, et après cela j'irai trouver le roi » (*Esther*, 4, 16).—Nous trouvons une description intéressante d'un jour de péni-

tence et de jeûne universels dans le prophète Joël (1, 14 et 2, 12, 15) et dans le premier livre des Machabées (3, 46). — Plus tard, durant la captivité, on établit plusieurs jours de jeûne en mémoire de l'immense calamité qui avait frappé la nation tout entière. On jeûnait le 17 du mois de Thamuz (juillet) en mémoire du siége de Jérusalem (*Zach.* 8, 19). On jeûnait le 9 du mois de Ab, en souvenir de la destruction du temple (*Zach.* 73). On jeûnait le 12 du mois de Thébet (janvier) en mémoire du commencement du siége de Jérusalem (*Zach.* 8, 19).

Quant à des exemples *particuliers* de jeûne, nous en trouvons une foule dans l'ancien Testament : Moïse jeûna quarante jours et quarante nuits sur la montagne de Sinaï (*Deut.* 9, 9). — David, après avoir entendu l'exhortation à la pénitence de Nathan, se retira dans la solitude et observa un jeûne sévère (2. *Rois*, 12). — Sara, la fille de Raguel, sur un dur reproche que lui fit sa servante, se retira dans sa chambre, et jeûna pendant trois jours et trois nuits au milieu des prières et des larmes (*Tob.* 3, 10). — Judith et Ether se préparèrent par la prière et par un jeûne austère à l'entreprise qu'elles méditaient. Nous lisons, au sujet d'Anne, veuve âgée de quatre-vingt-quatre ans (*Luc*, 2, 3. 7), qu'elle n'abandonnait pas le temple, mais que, jour et nuit, elle servait Dieu en jeûnant et en priant, etc.

2. Jeûne des premiers chrétiens.

On ne saurait douter que les apôtres, fidèles imitateurs de leur divin Maître qui se prépara à son ministère public par un jeûne de quarante jours, n'aient

eux-mêmes commencé les hautes fonctions qu'ils avaient à remplir sans s'y être disposés par le jeûne et la prière. Le Sauveur lui-même n'a-t-il pas dit (*Luc*, 5, 35) : « Il viendra un temps que le pain leur sera ôté, et alors ils jeûneront. » — Parmi les fidèles d'Antioche, se trouvaient quelques prophètes et docteurs au sujet desquels il est dit (*Act.* 13, 2) : « Pendant qu'ils rendaient leur culte au Seigneur et qu'ils jeûnaient, le Saint-Esprit leur dit : Séparez-moi Saul et Barnabé pour l'œuvre à laquelle je les ai destinés. Alors après avoir jeûné, ils leur imposèrent les mains et les laissèrent aller. » — Ce que les premiers chrétiens, qui tous n'étaient *qu'un cœur et qu'une âme* (*Act.* 4, 32), voyaient faire aux apôtres et aux chefs, ils s'empressaient de l'imiter, aussi n'avaient-ils pas besoin d'un commandement particulier concernant le jeûne. Quant à l'espèce et la longueur de ce jeûne, nous ne savons rien de bien précis ; cependant il est très-probable que déjà du temps des apôtres, l'usage de jeûner à Pâques existait comme préparation aux jours de la passion et de la résurrection de Jésus-Christ. Saint Irénée, qui vivait dans la seconde moitié du deuxième siècle, en fait mention, et dit qu'on regardait cette coutume comme une ancienne tradition. Quoi qu'il en soit, on ignore quelle était la longueur de ce jeûne. L'institution du jeûne de quarante jours a été attribuée par plusieurs au pape Telesphore (137), mais les arguments qu'on apporte à l'appui de ce sentiment ne paraissent pas à l'abri de toute contestation ; ce n'est que vers le milieu du troisième qu'il fut imposé par l'Eglise avec l'obligation de l'observer. — Pendant le carême, les chrétiens ne mangeaient qu'une fois par jour, à la neu-

vième heure, c'est-à-dire à trois heures de l'après-midi. On ne mangeait point de viande et on ne buvait point de vin. Les chrétiens les plus fervents ne prenaient ordinairement que du pain et du sel, et quelques légumes. Le jeûne de la semaine sainte surtout était très-rigoureux; plusieurs passaient souvent deux ou trois jours sans rien manger. Epiphane va jusqu'à soutenir (*Exposit. fid.* n. 22) que quelques-uns jeûnaient durant toute la semaine, jusqu'au chant du coq du dimanche suivant. — Le vendredi saint, presque tout le monde ne mangeait rien jusqu'au samedi. — Il faut remarquer, en outre, que dans une foule de pays c'était l'usage de fixer le jeûne à un ou à plusieurs jours de la semaine. On commençait le jeûne assez à temps pour que, en comptant un à un tous les jours où l'on avait jeûné, on pût atteindre le nombre quarante. C'est pourquoi dans certains endroits, on commençait le quarantième jour, dans d'autres, le cinquantième, ailleurs, le soixantième, plus loin le soixante-dixième jour, d'où sont venus les noms des dimanches appelés : quinquagésime, sexagésime, septuagésime, etc. Plus tard en 511 et 541), les papes et les conciles établirent que le commencement du carême serait fixé à la même époque pour toute la catholicité.

Il existait aussi, dans les premiers siècles, certains jours de jeûne dans toutes les semaines de l'année, c'était le *mercredi* et le *vendredi*. D'après Clément d'Alexandrie (*Lib.* 7. Strom.), les chrétiens jeûnaient le mercredi et le samedi pour se rappeler qu'ils devaient s'abstenir des œuvres de Mercure et de Vénus, qui étaient le vol et la luxure. Saint Augustin (*Epist.*

ad Casul.), au contraire, prétend qu'on jeûnait ces jours-là, parce que les Juifs avaient comploté, le mercredi, de faire mourir Jésus, et que, le vendredi, ils avaient exécuté leur cruel dessein. L'observation de ces jours de jeûne était autrefois laissée à la libre volonté des fidèles. Ordinairement ceux-là seuls y avaient égard, qui assistaient aux offices qu'on célébrait ces jours-là auprès des tombeaux des martyrs, d'où leur est venu la dénomination de *jeûnes des stations*. Vers la fin du troisième siècle, on commença aussi en Occident à jeûner le samedi, pour la raison, dit le pape Innocent Ier, qu'en ce jour Jésus-Christ reposait dans le tombeau, et que, dans l'affliction où ils étaient, les apôtres ne manquèrent certainement pas de jeûner eux-mêmes (*Epist.* ad Decent. c. 4). En Orient, le samedi ne fut jamais jour de jeûne. — Quant au jeûne des Quatre-Temps, on n'en trouve encore que de rares vestiges au cinquième siècle; mais il est certain que son institution à Rome date du règne du pape Léon, qui occupa le Saint-Siége depuis 440 jusqu'en 461. Cet usage resta pendant quelque temps restreint dans les limites de la ville de Rome, d'où plus tard il se répandit dans quelques villes d'Italie. Le but du jeûne des Quatre-Temps est multiple. D'abord, c'est un jeûne d'actions de grâces pour tous les bienfaits reçus de Dieu pendant le dernier trimestre, selon le sentiment de saint Léon (*Serm.* 2. *d. jejun.* 10 *mens.*); secondement, il est pour nous un avertissement que nous devons nous réconcilier avec Dieu par une pénitence sincère. Le même saint Léon dit à ce sujet (*Serm.* 9. *d. jejun.* 7 *mens.*): « Ce jeûne est fixé aux quatre saisons de l'année, afin que cette succession continuelle du temps nous rappelle que

nous avons sans cesse besoin de nous purifier, et que nous devons constamment nous efforcer d'effacer les faiblesses de notre chair par des jeûnes et des aumônes; » troisièmement, les Quatre-Temps nous avertissent de prier Dieu qu'il nous envoie des prêtres pieux et zélés, et c'est ce dernier but qu'on fait surtout ressortir aujourd'hui, bien que, au témoignage de l'histoire, les Quatre-Temps n'aient pas été établis à cause des ordinations qui ont lieu à cette époque (Conf. *Janim's Geschicte der Feste, und Smid's Liturgik,* B. 2. S. 441).

3. Quelques exemples sur l'empressement avec lequel on doit observer les jours de jeûne.

a. Saint Augustin assure que, de son temps, beaucoup de catholiques, des femmes mêmes, observaient un jeûne austère, et ne prenaient de nourriture qu'au déclin du jour, qu'il n'était pas rare de voir des personnes passer trois jours entiers sans boire ni manger, surtout chez les ermites qui jeûnaient cinq jours de la semaine. Quelques-uns jeûnaient pendant une semaine entière sans prendre absolument aucune nourriture (*S. Aug.* l. de morib. eccl. c. 3).

b. Les pratiques de mortification auxquelles saint Grégoire se soumit en entrant au monastère étaient si austères, qu'elles lui occasionnèrent un abattement général et lui gâtèrent entièrement l'estomac. Il fut alors obligé de s'interdire toute espèce de jeûne, car quand il ne prenait pas fréquemment de la nourriture pendant la journée, il éprouvait de violents vertiges, et tombait même en défaillance. Dans cet état, rien ne lui

causait plus de douleur que la pensée qu'il lui serait peut-être impossible de jeûner le samedi saint, jour auquel les *enfants* eux-mêmes observent le jeûne. C'est pourquoi, s'unissant à quelques-uns des frères de son ordre, il se mit à prier Dieu de lui rendre ses forces et sa santé primitives. Sa prière fut exaucée; il recouvra la santé, et, dès ce moment, il ne prit plus pour nourriture que quelques herbes grossières que lui envoyait sa mère Sylvia. Il occupa dans la suite le Saint-Siége.

c. Saint Macaire le jeune fut pendant sept années sans prendre aucune nourriture chaude, et pendant trois autres années il ne mangea pas, dans un jour, au-delà de trois à quatre onces de pain qu'il trempait dans de l'eau. Pendant tout le carême il ne mangeait qu'un peu de choux, et seulement le dimanche (*Pallad.* Hist. Laus. c. 69).

d. Saint Palémon disait à un jeune homme qui était allé le trouver dans le désert, avec l'intention de devenir son disciple : « Faites attention, mon fils, que je ne mange que du pain et du sel, que je m'abstiens d'huile et de vin, que je passe la moitié de la nuit à chanter des psaumes, et que souvent même je suis occupé toute la nuit à méditer sur l'Ecriture sainte (*Stolb.* R. G. B. 10).

e. Saint Siméon Stylite qui, pendant trente-sept années, n'eut d'autre demeure qu'une colonne élevée où il était exposé à toutes les intempéries de l'air, ne prenait de nourriture que tous les sept jours, et seulement quelques lentilles (*Ebend.* B. 16).

f. Le pape Urbain V ne mangeait qu'une fois par jour pendant le carême et les Quatre-Temps, et seulement le soir. Il jeûnait au pain et à l'eau tous les

mercredis, samedis et dimanches soir (*Ber. Berc.* K. G. B. 14).

g. L'empereur Justinien dormait et mangeait très-peu. Pendant tout le carême il ne prenait de nourriture que tous les deux jours; cette nourriture consistait en des herbes assaisonnées de sel et de vinaigre, sans vin ni autre boisson que de l'eau (*Lib. œdif. Justin.*).

h. Le pape saint Pie V (élu en 1568), habitué, dès sa jeunesse, à jeûner deux fois par semaine, conserva cette pratique lorsqu'il fut devenu cardinal et Souverain Pontife. La tunique de laine qu'il portait au monastère ne le quitta jamais, ni sous les habits pontificaux, ni sur la dure paillasse qui lui servait de lit. Toutes les nuits il se relevait de cette misérable couche, descendait dans l'église de Saint-Pierre, et y faisait la visite des sept autels. Non-seulement il observait rigoureusement les jeûnes ordinaires de l'Eglise, mais telle était sa frugalité, que la dépense journalière de sa table s'élevait à peine, selon un auteur contemporain, à un *testone* d'Italie, c'est-à-dire dix-sept sous de France. Le vin lui ayant été rigoureusement prescrit par le médecin, il permit seulement qu'on en mêlât quelques gouttes à son eau, et s'imposa de ne boire que trois fois par repas (*Hist. eccl.*).

Bien que nous ne soyons pas obligés de suivre au pied de la lettre les grands exemples de mortification que nous venons de citer, ils servent du moins à nous faire comprendre combien ceux-là devraient rougir, qui, loin d'être des modèles de sobriété, sont toujours disposés à se récrier chaque fois qu'on leur parle du jeûne, et à s'excuser sur la faiblesse de leur santé de leur infraction au précepte de l'Eglise. Au reste, nous devons

remarquer ici, que, sur ce point, l'Eglise a toujours eu égard aux personnes faibles de tempérament, ou indisposées par quelque maladie. Comme on demandait un jour à Théophile, patriarche d'Alexandrie, si une femme malade (puerpera) était obligée d'observer le jeûne et de s'abstenir de boire du vin, il répondit : « Le but qu'on se propose en jeûnant, c'est de mortifier et d'affaiblir le corps; s'il l'est déjà par avance, et qu'il succombe de faiblesse, il a besoin de nourriture afin qu'il reprenne des forces. » Pour ce qui concerne la viande, les Orientaux ne la permettaient pas même aux malades; mais l'Eglise occidentale a été de tout temps moins sévère et plus sage. Le pape Innocent III, exprimant là-dessus son sentiment, disait que : *La loi doit céder à la nécessité, et que, quand un malade demande de la viande, on peut et on doit lui en donner, même pendant le carême* (*Binterim's Denkwürdigk.* B. 5. Th. 2. S. 82).

i. Saint Fructueux, évêque de Tarragone, en Espagne, fut saisi par ses deux diacres, et mené à l'amphithéâtre pour y être brûlé vif. Plusieurs chrétiens, par un mouvement de compassion, lui offrirent à boire une liqueur composée et parfumée, mais comme il n'était pas encore temps de rompre le jeûne, attendu qu'il était seulement dix heures du matin, et que c'était le vendredi, jour de station, où l'on jeûnait jusqu'à trois heures d'après midi, il s'y refusa. Il espérait rompre son jeûne dans le ciel, avec les martyrs et les prophètes (*Prudence*, hymn. 6. Des couron.).

k. Saint Arnoulphe, évêque de Metz, qui s'était d'abord distingué sous le roi Clotaire II, en qualité de général et d'homme d'Etat, soumettait son corps à de

grandes mortifications, et prolongeait souvent son jeûne jusqu'au troisième jour. Il ne se permettait d'autre nourriture que du pain d'orge avec de l'eau (*Stolb.* R. G. B. 21).

l. Lorsque sainte Radegonde, épouse du roi Clotaire, du consentement de son époux, eut pris le voile, elle distribua aux pauvres ses vêtements royaux, revêtit un habit de pénitente et ne prit pour nourriture que du pain noir, de l'eau et quelques légumes. Depuis son entrée au couvent jusqu'à sa mort, elle ne mangea plus ni viande, ni poisson, ni œuf, ni fruit; elle ne but plus ni vin, ni bière. Pendant le carême, elle s'enfermait dans une cellule, où elle ne prenait de nourriture que tous les quatre jours. Elle moulait elle-même le blé avec un moulin à bras et en faisait le pain noir dont elle se nourrissait (*Ber. Berc.* K. G. B. 4).

m. Sainte Claire (née en 1253) portait sous son vêtement un cilice fait de crins de cheval et de soies de porc, et jeûnait continuellement au pain et à l'eau. Le lundi, le mercredi et le vendredi, elle ne prenait absolument aucune nourriture. L'évêque d'Assise parvint enfin à lui persuader d'adoucir un peu la sévérité de son genre de vie, vu le faible état de sa santé (*Fleury*, Hist. eccles. tom. 17).

n. Saint Charles Borromée, cardinal et archevêque de Milan, jeûnait toutes les semaines une fois au pain et à l'eau. Il renonçait aux divertissements les plus innocents, portait continuellement un rude cilice; il dormait très-peu, et cela sur une chaise ou sur un lit fort dur, sans quitter ses habits. Sa patience à supporter le froid et les autres rigueurs des saisons était incroyable. Un jour qu'on voulait lui bassiner un lit, il

dit en souriant : « Le meilleur moyen de ne pas trouver le lit froid, c'est de se coucher plus froid que n'est le lit. » (*Ber. Berc.*).

o. La vertueuse Marie de Leczinsca, épouse de Louis XV, nous présente un beau modèle de soumission à l'Eglise. Dans les dernières années de sa vie, sa santé se trouva tellement altérée, qu'elle se vit forcée de ne plus observer le carême avec la même austérité. Elle envoyait alors un des plus grands seigneurs de sa cour en demander la permission à son évêque. Elle voulait par là donner à son premier pasteur une plus haute marque de déférence, et apprendre à celui qu'elle chargeait de cette mission, comment il devait se conduire lui-même, s'il se trouvait en pareil cas (*Guil.* Explication du Catéch., 2me vol.).

p. Charlemagne avait coutume de jeûner chaque fois qu'il se sentait indisposé, assurant que le jeûne était le meilleur préservatif contre les maladies (*Ber. Berc.* 8).

Plusieurs ermites vécurent jusqu'à 90, et souvent même au-delà de cent ans, tout en observant un jeûne très-rigoureux. Saint Paul, le premier ermite, qui ne mangeait qu'un petit morceau de pain par jour, vécut jusqu'à l'âge de 113 ans. Saint Paphnuce, saint Sébas et saint Jean parvinrent à leur centième année. Saint Jacques, ermite en Perse, vécut 105 ans. — Les Esséniens, secte juive, qui se soumettaient à un jeûne très-austère, étaient renommés par le grand âge qu'ils atteignaient. — Charlemagne condamnait à mort ceux qui, pendant le carême, mangeaient de la viande par mépris pour la religion (*Ber. Berb.* K. G. B. 8).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. Que le jeûne sans le changement de vie ne saurait être agréable à Dieu, ce qu'Isaïe exprime par ces paroles : « Le jeûne que je demande consiste-t-il à faire qu'un homme afflige son âme pendant un jour, qu'il fasse comme un cercle de sa tête, en baissant le cou, et qu'il prenne le sac et la cendre ? Est-ce là ce que vous appelez un jeûne et un jour agréable au Seigneur ? Le jeûne que j'approuve, n'est-ce pas plutôt celui-ci : Rompez les chaînes de l'impiété, déchargez-vous de tous les fardeaux qui vous accablent, rendez la liberté aux opprimés, et brisez tout ce qui charge votre conscience. Faites part de votre pain à celui qui a faim, et faites entrer dans votre maison les pauvres. Lorsque vous verrez un homme nu, revêtez-le, et ne méprisez point votre chair. Alors votre lumière éclatera comme l'aurore ; vous recouvrerez bientôt la santé, votre justice marchera devant vous, et la gloire du Seigneur vous protégera. » (*Isaïe*, 58, 5—9).

b. Déjà, dans les premiers temps du christianisme, les évêques s'efforçaient de rendre le temps du jeûne, un temps de joie et de fête pour les pauvres et les nécessiteux, en faisant en sorte que les privations que s'imposaient les riches devînssent le don des pauvres. Voici le conseil que l'ange donnait à Hermas : « Calculez les dépenses que vous faites aux jours ordinaires pour votre nourriture, et mettez de côté l'argent que vous auriez dépensé pour en nourrir les veuves, les orphelins et les pauvres. Par là, vous serez véritablement fidèle à la loi du jeûne, et la prière de celui que vous

aurez rassassié montera vers Dieu ; votre sacrifice lui sera agréable, et il vous en tiendra compte. » (*Herm. Past.* l. 3).

c. « Le jeûne qui réjouit le Seigneur est celui qui profite aux malheureux. Les privations de votre corps doivent être un soulagement pour celui du pauvre. » (*S. Greg.* in Past.).

d. « Le jeûne sans l'aumône est une lampe sans huile. » (*Cæsar.* in admon. 2).

e. « Voulez-vous que votre prière pénètre jusqu'à Dieu, faites-lui comme deux *ailes,* qui sont le jeûne et l'aumône. » (*S. August.,* in Ps. 42).

f. « Le jeûne est la *tranquillisation* de nos âmes, l'ornement des vieillards, le maître et le censeur de l'enfance, le précepteur des hommes chastes, le diadème et la parure de tous les âges et de tous les sexes. » (*S. Chrysost.,* hom. 2, in Genes.).

g. Saint Gérasime disait souvent à ses anachorètes, que moins on accorde de nourriture au corps, plus l'esprit se fortifie et se nourrit. Le jeûne uni à la prière est l'arme la plus forte contre les séductions du monde, et contre les tentations de Satan (*Stolb.* R. G. B. 17).

h. « Gardez-vous de faire consister le jeûne dans la seule abstinence des viandes ; le jeûne véritable consiste à s'abstenir du vice. » (*S. Basil.* hom. de jejun.).

i. « Ceux qui, tout en s'abstenant de manger, commettent néanmoins le mal, imitent les démons, qui, bien que ne mangeant rien, ne laissent pas pour cela d'être grandement coupables. » (*S. Isidor.* sup. Amos.).

l. Les athlètes du paganisme se préparaient au combat par une diète sévère, et par l'abstention de certaines nourritures pendant des semaines entières.

Pourquoi les athlètes du christianisme n'imiteraient-ils pas cet exemple ?

m. « A cette question, pourquoi, lors de la Transfiguration de Jésus sur le Thabor, on vit paraître Moïse et Elie, saint Vincent Ferrier répond : « Parce que parmi les anciens Pères, ils furent les seuls qui, comme le Sauveur, observèrent un jeûne de 40 jours. » (*S. Vinc.* serm. sabb. ante Reminisc.).

n. « Avant de s'envoler vers d'autres contrées, lorsqu'est venu l'automne , les grues sont obligées de s'abstenir presque totalement de manger, et de chercher à diminuer leur embonpoint en avalant du sable et de l'eau, afin de devenir plus légères au vol. Il en est de même de notre esprit ; c'est par la mortification qu'il se prépare et se facilite les voies vers les régions célestes. » (*Idem*).

o. « Le jeûne purifie le cœur, éclaircit l'entendement, élève l'âme, stimule la volonté, amortit les convoitises de la chair, éteint le flambeau des passions, et allume la lampe de la chasteté. » (*S. Aug.* serm. de jejunio).

p. « C'est la gourmandise de nos premiers parents qui nous a ravi les joies du paradis; c'est en la réprimant que nous devons tâcher de les recouvrer. » (*S. Greg.* in Homil.).

q. « Le cœur de ceux qui commettent le péché est comme une fournaise ardente, il faut que la miséricorde de Dieu et le jeûne amortissent ses feux.» (*S. Hieron.* ad Demet.).

QUATRIÈME COMMANDEMENT.

a. Autrefois, l'Eglise n'avait pas besoin de fixer un temps déterminé pour la réception du Sacrement de pénitence ; dès que les chrétiens se sentaient coupables de quelque péché , ils allaient aussitôt en faire l'aveu au prêtre. Aussi longtemps que la délicatesse de la conscience fut assez puissante pour engager les hommes à fixer eux-mêmes l'époque de l'accomplissement de ce devoir, l'Eglise n'est point intervenue. Nous savons, au reste, que les premiers chrétiens s'approchaient souvent de la table du Seigneur, les dimanches surtout ; et, lorsque la conscience leur reprochait quelque faute, ils ne manquaient pas, assurément, de recourir à la confession. Paulin dit en parlant de saint Ambroise, qu'il entendait à confesse aussi longtemps qu'il restait quelqu'un à confesser (*Vit. S. Ambr.*). Dans la vie de saint Hilaire d'Arles, il est dit également que souvent, les jours de dimanche, les fidèles allaient en foule confesser leurs péchés au saint évêque. (*Vit. S. Hilar.* c. 13). — Cependant, il paraît que, déjà au quatrième siècle, le commencement du carême était considéré comme l'époque d'une confession générale. (*Smid's Liturgik.* R. 3, 191). — Il est, en effet, une époque de préparation à la grande fête de Pâques, et comment pourrait-on mieux s'y disposer que par une confession sincère faite au représentant de Jésus-Christ? Cette confession était donc aussi la préparation prochaine à la communion pascale. L'Eglise ne soupçonnait pas même que, pendant le carême, un chrétien

fût capable de commettre de nouvelles fautes, et de se rendre, par là, indigne de communier à Pâques. — La confession se faisait, ou le mercredi des cendres, ou pendant la semaine, ou à partir de la Chandeleur (*Binterim's Denkwürdigk.* B. 5. S. 241). — On devait aussi se confesser aux fêtes principales du Seigneur comme à Noël et à la Pentecôte, sans cependant que l'Eglise en fît une obligation rigoureuse. Ce fut seulement en 1216 que l'Eglise voulant remédier au relâchement qui s'était introduit parmi les fidèles, obligea ses enfants à confesser, au moins une fois l'an, leurs péchés avec les dispositions nécessaires : « Que tout fidèle, dit le quatrième concile de Latran, qui a atteint l'âge de discrétion, confesse seul fidèlement tous ses péchés à son propre prêtre, au moins une fois l'an, et qu'il ait soin d'accomplir de tout son pouvoir la pénitence qui lui aura été enjointe ; qu'il reçoive aussi, au moins à la fête de Pâques, le sacrement de l'Eucharistie, si ce n'est que de l'avis de son propre prêtre et pour quelque cause juste et raisonnable, il jugeât devoir s'abstenir pendant quelque temps de la communion ; s'il y manque, qu'on lui interdise l'entrée de l'Eglise pendant sa vie, et qu'après sa mort il soit privé de la sépulture chrétienne. » — Huit ans auparavant, un concile de Paris avait statué que quiconque n'aurait pas fait sa confession avant le dimanche des Rameaux, serait obligé d'attendre jusqu'après l'octave de Pâques, et de prolonger le jeûne jusqu'à ce terme (*Binterim.*).

b. Saint Chrysostôme avertissait ses auditeurs de se confesser toutes les fois qu'ils avaient offensé Dieu par quelque péché. « Je suis, disait-il, disposé jour et nuit à entendre vos confessions. S'il vous arrivait de pécher

pendant la nuit, venez me trouver, réveillez-moi de mon sommeil et j'entendrai vos confessions » (*Homil.* 10, in Matth.). — Le même saint s'élève avec une grande énergie contre ceux qui n'ont l'habitude de s'approcher de la sainte table qu'à la fête des trois Rois, à Pâques et à Noël (*Homil.* 61. ad Antioch.).

c. Chrodegang, évêque de Metz (mort en 757), exhortait tous les fidèles de son diocèse à se confesser au moins trois fois pendant l'année, savoir : à Noël, à Pâques et à la fête de saint Jean (*Speciley. d'Acheri*, tom. 1, c. 32).

d. Louis IX, roi de France, avait coutume de se confesser tous les vendredis, et de se donner la discipline après sa confession, comme c'était autrefois l'usage chez les pénitents (*Ber. Berc.* K. G. B. 13).

e. Le pape Clément VIII se confessait tous les soirs au cardinal Baronius, et disait la messe avec une dévotion qui, souvent, se traduisait par des larmes abondantes. Voulant aussi fournir aux autres l'occasion de se confesser, il se plaçait lui-même dans un confessionnal, et entendait sans distinction tous ceux qui s'approchaient (*Idem.* 20).

f. Saint Charles Borromée, archevêque de Milan, et saint François de Sales, évêque de Genève, avaient coutume de se confesser tous les jours, et leurs domestiques, tous les mois (*Idem.* 19).

Nous citerons encore d'autres exemples sur cette matière, lorsque nous traiterons des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie (3me vol.).

CINQUIÈME COMMANDEMENT.

Sur les temps probibés.

L'Eglise varie ses pompes et ses solennités. — Les unes sont consacrées à la joie, d'autres au deuil et à la tristesse. — Il est probable que, dès les premiers temps du christianisme, les noces furent défendues pendant le carême, parce que c'est une époque de deuil et de mortification. Le concile de Laodicée (tenu vers l'année 368) publia cette défense (*Can.* 52) : « Pendant le jeûne des quarante jours, il n'est pas permis de célébrer des noces, ni de faire la fête de la naissance d'un saint. » Le canon suivant (53) dit que cette défense a été faite, parce que l'allégresse qui accompagne ces solennités est incompatible avec la tristesse et le recueillement prescrits durant ce temps.

Gratien cite un canon (33) du concile de Lérida en Espagne (tenu au sixième siècle), qui défend le mariage pendant l'Avent et les trois semaines qui précèdent la fête de saint Jean-Baptiste. La même défense fut faite également dans un concile tenu à Aix-la-Chapelle, en 992. Peu à peu, elle se répandit dans l'Eglise occidentale, avec cette différence, toutefois, que le nombre des trois semaines qui précèdent la saint Jean-Baptiste fut restreint à deux. Le concile de Seligenstadt (1022) (*Canon* 3) fit la même défense, et l'étendit, en outre, à la veille des principales fêtes, à cause du jeûne prescrit ces jours-là. — Au lieu des trois semaines avant la fête de saint Jean, d'autres conciles ont fixé la semaine des Rogations jusqu'au dimanche de la Pentecôte, ou

jusqu'à la Trinité, ou même jusqu'à la Fête-Dieu. Le concile de Bamberg (1491) compte encore parmi les jours prohibés le jour de la saint Marc, à cause des grandes Litanies. Chez les Grecs, il n'y eut jamais que l'époque des quarante jours de carême où les noces fussent défendues. Dans des temps plus reculés, la bénédiction même privée du mariage était interdite pendant ces jours-là; mais, avec le septième siècle, commence une nouvelle discipline. Le temps qui précède la fête de saint Jean-Baptiste cesse d'être prohibé, et on permet le mariage, même en Avent et en Carême, en omettant, toutefois, les solennités extérieures (*Binterim's Denkwürdigkeiten*, B. 6, Th. 2, S. 16).

Nous donnerons, dans le volume suivant, lorsque nous traiterons des sacrements, quelques exemples sur la manière de célébrer les noces comme il convient à de véritables chrétiens.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

TROISIÈME PARTIE.

DE LA CHARITÉ CHRÉTIENNE.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA CHARITÉ CHRÉTIENNE EN GÉNÉRAL.

1. De l'amour de Dieu.

	Pages
1. *« Aimez Dieu par-dessus toutes choses. »*	5
a. Exemples bibliques.	ib.
b. Un passage de l'Ecriture sainte.	7
c. Charité ardente de saint François d'Assise.	ib.
d. Plainte de saint Pambon.	8
e. La pensée continuelle de Dieu.	ib.
. Le plus grand tourment de saint Ignace.	9
g. Sainte Madeleine de Pazzi.	ib.
h. Effets de l'amour divin.	ib.
i. Quelle heure est-il?	10
2. *Le véritable amour de Dieu ne recule devant aucun sacrifice.*	
a. Désirs de souffrir le martyre.	ib.
b. Demande de saint Dominique.	ib.
c. Le retour au milieu du tumulte du monde.	11
d. Le siége des soucis.	ib.
e. La fuite de sainte Rosalie.	ib.
f. Réponse courageuse.	12
g. Saint Chrysostôme et l'impératrice.	ib.

Pages.
h. L'unique désir de saint Jean de la Croix. 12
Sentences. 13
Comparaisons. 14

2. De l'amour du prochain.

A. DE L'AMOUR DU PROCHAIN EN GÉNÉRAL.

1. « *La charité ne cherche point ses intérêts.* » 17
Exemples bibliques. *ib.*
2. *L'amour des ennemis est le signe distinctif des vrais disciples du Christ.* 18
a. Courtes prédications de saint Jean. 19
b. Comment les chrétiens entendent la faiblesse. *ib.*
c. Paroles d'un martyr. *ib.*
d. Sainte Anthuse, première fondatrice d'une maiso d'orphelins. *ib.*
e. L'impératrice, mère des pauvres. 20
f. Bel emploi des richesses. *ib.*
g. L'église de Constantinople et les trois mille veuves. *ib.*
h. Le miroir dans le corridor du couvent. 21
i. Charité admirable du saint roi Oswald. *ib.*
k. Le petit ami des pauvres. 22
l. Une grappe de raisin. *ib.*
m. Définition de la Société de Jésus par Saint François Xavier. 23
n. La ville d'Anvers. *ib.*
o. La bière de sainte Ida. *ib.*
p. Le généreux Sérapion. *ib.*
Sentences. 24
Comparaisons. 26

B. DE L'AMOUR DES ENNEMIS EN PARTICULIER.

1. « *Aimez vos ennemis, etc.* »
a et *b.* Exemples bibliques. 27
c. Saint Jacques le Mineur. 29
d. La vertu caractéristique des premiers chrétiens. *ib.*
e. Hospitalité de saint Polycarpe. *ib.*
f. Rendez le bien pour le mal. *ib.*

Pages.
g. Rachat d'un voleur. 30
h. Le gouverneur de Toscane et saint Sabin. *ib.*
i. Dernière volonté de saint Eusèbe. 31
k. Le fanatique et le vrai chrétien. *ib.*
l. Rencontre de deux ennemis, le Vendredi-Saint. *ib.*
m. L'ami sympathique et l'ennemi irréconciliable. 32
n. La *Strada Pia* à Bologne. *ib.*

2. *L'amour des païens envers leurs ennemis est souvent un sujet de confusion pour un grand nombre de chrétiens.*
a. Dernière recommandation de Phocion à son fils. 34
b. Douceur incomparable de Périclès. *ib.*
c. Noble vengeance de Lycurgue. *ib.*
d. Patience d'un philosophe païen. 35
e. Générosité d'un sultan. *ib.*
f. Sévérité de mœurs chez les Turcs. *ib.*
Sentences. 36
Comparaisons. 37

CHAPITRE DEUXIÈME.

De la Charité en particulier, ou de l'observation des dix Commandements de Dieu

Premier Commandement.

A. DES PÉCHÉS CONTRE LE PREMIER COMMANDEMENT.

1. *Athéisme (déisme et matérialisme).* 39
a. Folie de l'athéisme. *ib.*
b. Il n'est point de nation sans divinité. 40
c. Quelle est la source de l'athéisme. *ib.*
d. Le patriarche de l'incrédulité. 41
e. L'athée au lit de la mort. 44
aa. Le philosophe au milieu de la tempête. *ib.*
bb. L'athée et l'incendie. *ib.*
cc. Conseil prudent au lit de la mort. 45
dd. Mort de Voltaire. *ib.*
ee. Conduite diabolique de d'Alembert. 47
ff. Paroles d'un esprit fort à son fils, au moment de la mort 48

Pages.
2. *Idolâtrie* (Voir le 1er vol., p. 65.).
3. *Hérésie.*
a. L'hérésie fille de l'orgueil. 49
aa. Paroles de saint Paul. *ib.*
bb. L'hérétique Montan. *ib.*
cc. Les antitrinitaires. *ib.*
dd. Pourquoi Arius fut hérétique. *ib.*
ee. Paroles de saint Augustin. 50
b. Fuyez les dangereux corrupteurs de la vérité. *ib.*
aa. Avertissements bibliques. *ib.*
bb. Précautions des Apôtres et de leurs disciples. *ib.*
cc. Saint Polycarpe et l'hérétique Marcion. 51
dd. Conseil à suivre. *ib.*
ee. Sage conduite de Tobie. *ib.*
c. Exercez néanmoins la charité envers les hérétiques. *ib.*
aa. Avertissement du Sauveur. *ib.*
bb. Saint Martin intercédant en faveur des hérétiques. 52
cc. La persécution interrompue. *ib.*
dd. Le bon pasteur aime aussi les brebis égarées. 53
ee. Le prêtre et la famille juive. *ib.*
ff. Le vrai chrétien. 54
gg. Pie IX et le juif. *ib.*
Comparaisons. *ib.*
4. *Superstition.* 55
a. Différentes espèces de superstition. 56
b. Tristes conséquences de la superstition. 61
aa. Le roi Ochosias. *ib.*
bb. Les superstitieux au lit de la mort. *ib.*
cc. Prédiction trompeuse des Hussites. 62
dd. Les Arabes chimistes. 63
ee. L'empereur Néron et l'an 73. *ib.*
ff. Le berger victime de sa crédulité. 64
gg Histoire d'un devin. *ib.*
hh. Le paysan et son bétail. 66
ii. Le procès des sorciers. 67
c. Tout homme raisonnable déteste la superstition. 68
aa. Belle réponse à une sotte question. *ib.*

Pages.

bb. César et les aruspices. 68
cc. Sévérité de l'empereur Tibère contre les devins. *ib.*
dd. Les premiers chrétiens brûlent leurs livres de magie. *ib.*
ee. Le petit adversaire de la superstition. 69
ff. Le roi Philippe. *ib.*
gg. Singulier effet de certains mots magiques. *ib.*
hh. Un écurie ensorcelée. 70
ii. Le magicien et les voleurs. 71
kk. Sévérité de quelques monarques contre la superstition. 72

5. *Défiance.* *ib.*

a. Exemples bibliques. 73
b. Punition d'un manque de confiance en la divine miséricorde. 74
c. Les moines et leur abbé. 75

6. *Confiance présomptueuse en la divine miséricorde.* 76

a. Exemples bibliques. *ib.*
b. Les trois mots de Thomas Morus. 77
c. Le roi Archias. 78
d. Une légende. *ib.*

7. *Désespoir.*

a. Exemples bibliques. 79
b. L'avare au lit de la mort. *ib.*
c. Mort de Mirabeau. 80
Sentences. 81

B. DU CULTE DES ANGES. *ib.*

a. L'orpheline. 82
b. Un zélé partisan du culte des anges. *ib.*
c. Balthasar Alvarez. 83
d. Le père du désert. *ib.*
Sentences. *ib.*

C. DU CULTE DES SAINTS.

1. DU CULTE DES SAINTS EN GÉNÉRAL.

1. *Le culte que l'on rend aux saints est très-ancien.* 84
2. *Le culte des saints est utile et salutaire.* 87

Pages.
a. Vision de Judas Machabée. 87
b. L'empereur Théodose demande la victoire. 88
c. Le chef des Goths. *ib.*
d. Un évêque et un empereur. *ib.*
e. Sainte Rosalie, patronne de Palerme. 89
f. Des païens eux-mêmes invoquent les saints. *ib.*
g. Le prince Bohémond et la chaîne d'argent. 90
h. Guérison miraculeuse. *ib.*
Sentences. 92
Comparaisons. 94

2. Du culte de Marie en particulier.

1. *On a toujours rendu à Marie un culte tout spécial.* 95
a. Ancienneté du culte de Marie. *ib.*
b. L'impératrice sainte Pulchérie. 96
c. Une statue de la sainte Vierge sur le char de triomphe. 97
d. Saint Etienne, roi de Hongrie. *ib.*
e. Saint Bernardin de Sienne. *ib.*
f. L'anneau nuptial. 98
g. Saint Charles Borromée. *ib.*
h. Saint Crispin et les deux mères. *ib.*
i. Autres partisans du culte de la sainte Vierge. 99
k. Mois de Marie. 100
2. *Marie est la santé des infirmes.*
a. La malade de Lisbonne. 101
b. La peste à Rome. 102
c. La main coupée. *ib.*
d. Le petit Jean Népomucène. *ib.*
3. *Marie est le refuge des pécheurs.* 103
a. Saint Bernard, abbé de Clairvaux. *ib.*
b. Conseil de saint Alphonse de Liguori. *ib.*
c. Un jeune homme guéri d'une mauvaise habitude. *ib.*
d. L'archiconfrérie du Sacré-Cœur. 104
4. *Marie est la consolatrice des affligés et le secours des chrétiens.*
a. Constantinople assiégée. 105

Pages.

b. Epreuves de saint François de Sales. 105
c. Le refuge des malheureux. 106
d. Nécessité extrême et prompts secours. *ib*.
e. Le siége de Vienne en 1683. 107
Sentences. 108
Comparaisons. 109

3. Du culte des Images. 112

1. *Controverse au sujet des images, etc.* 115
2 *Quelques exemples sur le culte rendu aux images.* 119
a. Les stations de la Passion de Jésus-Christ. *ib*.
aa. Le livre de saint Dominique. *ib*.
bb. Sainte Thérèse devant le Sauveur souffrant. *ib*.
cc. Une résolution inébranlable. 120
dd. Le sceptre ou la croix. *ib*.
ee. Le refuge dans les tentations. 121
ff. Sainte Lydvine et sainte Elisabeth. *ib*.
gg. Le désir de l'amour. 122
hh. Une fille convertie par le crucifix. *ib*.
ii. Remarquable réponse à une question faite par un protestant. 124
b. Culte des images de Marie et des autres saints. 125
aa. L'image de Marie dans la chapelle privée. *ib*.
bb. Recommandation de saint Charles Borromée. *ib*.
cc La statue de la sainte Vierge et le trousseau de clés. *ib*.
dd. François Ier. 126
ee. Saint Chrysostôme et l'image de saint Paul. *ib*.
ff. Saint François Borgia. *ib*.
gg. Une comparaison. *ib*.

4. Du culte des saintes Reliques.

Le culte des saintes reliques est très-ancien et très-agréable à Dieu.

a. Les ossements de saint Polycarpe. 127
b. Parcelles de la vraie croix. *ib*.
c. Translation des restes de saint Chrysostôme. 128
d. Miracles auprès des reliques de saints Gervais et Protais. *ib*.

Pages.
e. Miracle rapporté par saint Augustin.. 129
f. Guérison obtenue auprès des reliques de saint Etienne. 130
g. La maladie des *ardents* à Paris. 131
h. Les reliques de sainte Thérèse. *ib.*
i. Respect de plusieurs rois pour les reliques des saints. *ib.*
Sentences. 133
Remarque sur *certaines autres reliques.* 134

Deuxième Commandement.

DU BLASPHÈME.

1. *Châtiments infligés aux blasphémateurs.*
a. Exemples bibliques. 135
b. L'arien blasphémateur. 137
c. L'empereur Maximien. *ib.*
d. Mort de Nestorius. 138
e. Frayeur inspirée par le *fils du charpentier.* *ib.*
f. Un châtiment exemplaire. 139
g. L'empereur Rupert. *ib.*
h. Sévérité de Louis IX et de Louis XIV envers les blasphémateurs. 140
i. Les 487 fèves. 141
k. Ancienne discipline ecclésiastique concernant le blasphème. *ib.*
2. *Horreur que doit inspirer le blasphème* 142
a. Belle réponse de saint Polycarpe. *ib.*
b. Le plus grand tourment de saint Ignace. *ib.*
c. Plainte de saint François-Xavier. *ib.*
d. Le blasphémateur et le boulet. *ib.*
e. Une petite fille corrige un blasphémateur. 143
f. « Chez nous tout porte le nom de Satan. » *ib.*
g. Avertissement sévère de saint Jérôme. 144
Sentences. 145

DU SERMEMT.

QU'EST-CE QUE FAIRE SERMENT ?

Est-il permis de faire serment ? 147

Pages.

2. *Ne jurez jamais sans nécessité.* 149

a. Exemples bibliques. ib.
b. Aveu et avertissement de saint Augustin. 150
c. Précaution de saint Grégoire. ib.
d. Loi domestique du comte Eléazard. ib.
e. Saint Jean l'Aumônier. ib.
f. Saint Augustin et ses ecclésiastiques. 151
g. Louis IX en captivité. ib.
h. Saint Maxence et les deux lépreux. 152

3. *Ne jurez pas contre la vérité.*

a. Exemples bibliques. ib.
b. Le dernier morceau de pain. 153
c. Le voleur de chevaux et les faux témoins. 154
d. Un désespéré au lit de la mort. ib.
e. Swarzstein et son châtiment. 155

4. *Ne vous parjurez jamais.*

a. Exemples bibliques. 156
b. Fermeté de Théodoric. 157
c. Punition d'un parjure. ib.
d. Défaite. 158
e. Une main coupée. 159
f. Avertissement de saint Augustin ib.

5. *Ne vous engagez jamais par serment à quelque chose d'illicite, et ne soyez jamais fidèle à un faux serment.*

a. Exemples bibliques. ib.
b. Serment de l'empereur Aurélien. 160
c. Le roi Albion devant Pavie. 161
d. Une émeute et un serment. 162

6. *Les païens eux-mêmes regardaient le serment comme une chose sacrée.*

a. Définition du serment par un païen. ib.
b. Paroles du roi Agésilas. 163
c. Probité de Clinius. ib.
d. Manière d'éviter le serment. ib.
e. Périclès et son ami. ib.
f. Les habitants de Sagonte. ib.

Pages.
g. Grandeur d'âme de Régulus. 164
Remarque. 165
Sentences. 166

DES VŒUX.

1. *Accomplissez les vœux que vous avez faits à Dieu.*
a. Exemples bibliques. 168
b. Vœu d'un bénédictin. 170
c. Louis IX et les adversaires de son vœu. 171
d. Saint François Xavier. 172
e. Vision et vœu de Térébon. *ib.*
f. Saint Adalbert. 173

2. *Les vœux peuvent être commués.*
a. Edouard III, roi d'Angleterre. 174
b. Dispense d'un pélerinage. *ib.*
e. Réflexions d'un marchand. 175

3. *Quelques mots touchant les pélerinages.*
a. Ancienneté des pélerinages. 177
b. Notices sur Altœtting, Notre-Dame-des-Ermites et Loretto. 180
c. Faites vos pélerinages en esprit de pénitence. 183
d. Abus dans les pélerinages. 184
Remarque (pélerinage chez les païens). 186
Sentences. 187

Troisième Commandement.

1. *Solennité du sabbat chez les Juifs.* 189
2. *Solennité du dimanche chez les premiers chrétiens.* 191
3. *Anciennes lois concernant la célébration du dimanche.* 193
4. *Du zèle qu'il faut avoir pour la sanctification du dimanche.* 195
a. Saint Nicon et le profanateur du dimanche. *ib.*
b. Saint Ambroise et une dame élégante. 196
c. Thomas Morus dans sa prison. *ib.*
d. La messe royale chantée par les sauvages. 197
e. Comment on célèbre le dimanche en France. 198
f. Le consciencieux capitaine de vaisseau. *ib.*
g. Le juge et le délinquant. 199

Pages.
h. Le cordonnier et le délinquant. 200
i. Le bienheureux Georges Gasteiner. 203
k. Sainte Nothburg et la faucille. 204

5. *De la visite des églises et de la manière de s'y comporter.*

a. Avertissement de saint Clément d'Alexandrie. 205
b. Prescription de saint Chrysostôme. *ib*.
c. Conduite de l'emperenr Marcien. 206
d. Séparation des places dans les églises. *ib*.
e. Saint Arsène derrière un pilier de l'église. 207
f. Sainte Nonna à l'église. *ib*.
g. Silence profond à l'église. *ib*.
h. Pénitence imposée à ceux qui étaient distraits à l'église. 208
i. Sévérité de saint Jean l'Aumônier. *ib*.
k. Les victimes de l'observation du dimanche. *ib*.
Sentences. 209
Comparaisons. 210

Quatrième Commandement.

1° *Exemples d'enfants vertueux.*

a. Exemples bibliques. 213
b. Soins que sainte Macrine prend de sa mère. 217
c. Dévouement de sainte Eustochie envers sa mère. 218
d. Le pape et sa mère. *ib*.
e. Thomas Morus, chancelier d'Angleterre. 219
f. Piété filiale. *ib*.
g. Mort du fils pour son père. *ib*.
h. Saint François Borgia. 220
i. Le héros de l'amour filial. *ib*.
k. Les deux inséparables. 221
l. La fille de Cazotte. *ib*.
m. La veuve et ses enfants. *ib*.
n. Résignation d'un enfant par compassion pour sa mère. 222
o. Le noble fils de roi. 223
p. Privations subies par dévouement filial. 225
r. Un fils économe. 228

Pages.
s. Premières épargnes. 229
t. Les trois sœurs. *ib.*
u. Les moindres secours ne sont pas à dédaigner. 230
v. Capital et intérêt. *ib.*
w. Un officier portant son dîner dans sa poche. 233
x. L'amour filial se faisant mendiant. 235
y. Visite d'école. 236
z. Exemples choisis dans le paganisme 238
aa. Cléobis et Biton. *ib.*
bb. Un potier élevé sur le trône. *ib.*
cc. L'empereur Dèce et son fils. 239
dd. Le plus bel ornement des parents. *ib.*
ee. Conduite d'un païen. *ib.*
ff. Cornélius Scipion. *ib.*
gg. Piété filiale des Chinois. 240
hh. Amour d'un empereur chinois pour sa grand'mère. 241
ii. Punition infligée à un parricide. 242
kk. L'amour rend industrieux et patient. *ib.*
ll. Une jeune fille s'offrant à mourir pour son père. 243
mm. Prodige de piété filiale en Chine 244
Sentences et comparaisons. 245

2. *Exemples d'enfants mauvais.*

a. Exemples bibliques. 247
b. Le père et le fils (parricide). 249
c. Une inscription épouvantable. 250
d. Réciprocité de mauvais traitements. 251
e. La blessure au pied. 252
f. Un père traîné par les cheveux. 254
g. Les cheveux blancs sur l'échafaud. 255
h. Une mère maudissant ses enfants. *ib.*
i. Pèlerinage de la *Haute Salve* dans le Tyrol. 256
k. Une écuelle. 258
l. L'enfant et le tas de bois. 259
Sentences. 260
Remarque. 261

3. *Exemples de bons frères et sœurs.*
a. Exemples bibliques. 262

Pages.

b. Saint Charles Borromée et sa sœur. 264
c. Sainte Thérèse. *ib.*
d. Saint Bernard d'Offida. *ib.*
e Un exemple remarquable d'amitié fraternelle. 265
f. Un fils déshérité par son père. *ib.*
g. Un frère qui se charge des chaînes de son frère. 266

4. *Exemples d'écoliers vertueux et reconnaissants.*

a. Aveu d'Alexandre-le-Grand. 268
b. Un disciple impérial. *ib.*
c. Le maître d'école et ses élèves. 269
d. L'élève sur la tombe de son maître 271
e. Honneurs rendus aux précepteurs de la vertu. 272

5. *Quelques mots sur l'éducation des enfants.* *ib.*

a. Exemples bibliques. 273
b. L'empereur Théodose et son épouse. 275
c. Saint Basile, saint Grégoire et saint Pierre. 276
d. La mère de saint Chrysostôme. 277
e. Soins d'une mère pour son enfant. *ib.*
f. Qu'il faut entourer les enfants de serviteurs vertueux. 278
g. De l'impartialité envers les enfants. 279
h. Conseils de saint Anselme sur l'éducation. *ib.*
i. Différence de conduite dans l'uniformité d'éducation. 281
k. Sévérité d'un Perse envers son fils. 283
l. Une reine à l'égard de son fils. 285
m. Comment saint Jérôme entendait l'éducation. *ib.*
n. Education des enfants chez les Perses. 286
Sentences. 287
Proverbes allemands. 288
Comparaisons. *ib.*

6. *Exemples de serviteurs vertueux.* 289

a. Exemples bibliques. *ib.*
b. La fidélité mise à l'épreuve. 291
c. Admirable dévoûment d'une servante. 292
d. Le sauveur de son maître. 293
e. Le roi Bertharide sauvé par Hunulfe. 295
f. Belle conduite d'une esclave. 296

Pages.
g. Sainte Zita, modèle des servantes. 297
h. Devoir des domestiques. 298

7. *Devoirs des sujets.* 299

a. Chrétiens, honorez vos princes. *ib.*
aa. Exemples bibliques. *ib.*
bb. Avertissement de saint Ignace. 302
cc Paroles de Tertullien. *ib.*
dd. Exhortation de saint Théophile. *ib.*
ee. Saint Achatius devant le juge païen. 303
ff. Athénagore et Marc-Aurèle. *ib.*
gg. Origène sur la prière des premiers chrétiens. *ib.*
b. « Soyez soumis à vos princes et respectez l'autorité. » *ib.*
aa. Le mauvais prince et les bons sujets. *ib.*
bb. Saint Ephrem parlant de l'obéissance. 304
cc. De mauvais chrétiens sont de mauvais subordonnés. *ib.*
dd. Saint Isidore au sujet de la souveraineté du peuple. *ib.*
ee. Rendez à César ce qui est à César. 305
ff. Paroles de saint Thomas d'Aquin. 306
gg. Qu'appelle-t-on crime de lèse-majesté? *ib.*
hh. La révolution dans le corps. *ib.*

Cinquième Commandement.

A. DES PÉCHÉS QUI LUI SONT OPPOSÉS.

1. Le meurtre.

a. Exemples bibliques. 308
b. Punition sanglante d'une action sanglante. 310
c. Conduite de Viterich. *ib.*
d. Fin malheureuse d'un homme cruel. *ib.*
e. Passion du meurtre. *ib.*
f. Le meurtrier insensible. 311
g. Un suicide commis avec sang-froid. 312
h. Tristes effets du jeu. 314
i. Un juge assassin. *ib.*
k. Sentiment de Napoléon sur le suicide. 315
l. Jugement de Jean-Jacques Rousseau sur le duel. 316

Pages.

l. Peines canoniques. 317

2. Colère et haine.

a. Exemples bibliques. 318
b. Cruauté de Cambyse. 319
c. Effets de la colère. *ib.*
d. L'empereur Valentinien. *ib.*
e. La colère suivie d'une mort subite. 320
f. Un exemple semblable. *ib.*
g. Le ministre enclin à la colère. *ib.*
h. Le médecin et le miroir. *ib.*
i. Le duc Louis-le-Sévère. 321
j. Le roi Henri II. *ib.*
k. On ne change pas de caractère en changeant de pays. 322
l. Défi que Tertullien donnait aux païens. 323
m. Laissons à Dieu le soin de la vengeance. *ib.*
Sentences. 324
Comparaisons. 325
Proverbes allemands. 326

3. Intempérance.

a. Exemples bibliques. 327
b. L'ivrogne incorrigible. 328
c. Le vice des anciens Germains. 329
d. Un prince dominé par la passion du vin. *ib.*
e. Mort du puissant Attila. *ib.*
f. Le meurtrier de sa famille. *ib.*
g. Haine des Romains pour les buveurs. 330
h. Disposition législative des Grecs contre les ivrognes. *ib.*
i. Mort terrible d'un prince intempérant. *ib.*
k. Peines canoniques infligées aux intempérants. 331

Appendice. — *Des mauvais traitements exercés envers les animaux.*

a. Exemples bibliques. *ib.*
b. Récréation d'un prince cruel. 332
c. Châtiment infligé à un jeune Athénien. *ib.*
d. Cruauté et punition de saint Ephrem encore enfant. *ib.*

Pages.
e. Ordonnance d'un Mahométan. 335
f. Belle conduite des Arabes envers les animaux. 336
g. Le soldat récompensé par Alexandre. ib.
h. L'homme et son chien. ib.
i. Conséquences de mauvais traitements envers une cigogne. 337

B. DES DEVOIRS PRESCRITS PAR LE CINQUIÈME COMMANDEMENT.

1. Obligation de veiller a la conservation de notre vie et de celle du prochain.

a. Exemples bibliques. 338
b. Les païens et les chrétiens. 341
c. Saint Deogratias, évêque de Carthage. 344
d. Le guet de nuit et son fils. 345
e. Les deux frères. 346
f. François Ier lors d'une inondation à Vienne. 347
g. L'archevêque et les enfants au milieu d'un incendie. ib.

2. Douceur et pardon des injures.

a. L'empereur Théodose. 348
b. Robert, roi de France. 349
c. Rhaterius, évêque de Vérone. ib.
d. Saint Norbert. ib.
e. Saint François de Sales, modèle de douceur. ib.
f. Philippe II, roi d'Espagne. 350
g. L'Arabe et son esclave. 351
h. *Pardonnez-nous nos offenses, etc.* ib.
i. Le philosophe et son fermier. 352
k. Belle réponse d'un ermite. ib.

3. Tempérance.

a. Exemples bibliques. 353
b. Sobriété des anciens ermites. 354
c. Saint Augustin et sa table. ib.
d. Genre de vie de saint Nil. ib.
e. Les moines de Clairvaux. 355
f. Guérison de la podagre. ib.
g. Le pape saint Pie V. 350

Pages.
h. Saint Otton, évêque de Ramberg. 357
i. Résolution de Charles IX. *ib.*
k. Stanislas, roi de Pologne. *ib.*
l. Socrate et ses hôtes. *ib.*
m. Galène et Hippocrate. 358
Sentences et comparaisons. *ib.*

Sixième Commandement.

De l'impureté.

1. *Suites funestes de ce péché* 360
a. Quelle a été la cause du déluge? *ib.*
b. Ce qui empêche de se convertir? *ib.*
c. Opiniâtreté de la volonté. 363
d. Paroles de saint Thomas et de saint Bernard. *ib.*
e. Apostasie de Henri VIII. *ib.*
f. Mort honteuse d'un impudique. 364
g. L'empereur Justin. *ib.*
2. *Différentes lois pénales contre l'impureté.*
a. Lois bibliques. 365
b. Punitions en Egypte et en Perse. *ib.*
c. Sévérité de l'empereur Aurélien. 366
d. Les anciens Saxons. *ib.*
e. Châtiment d'une Vestale infidèle. *ib.*
f. Lois pénales portées par Constantin. *ib.*
g. » » Majorien. *ib.*
h. » » Charlemagne. 367
i. Une prompte exécution. *ib.*
k. Le concile d'Elvire. *ib.*
l. Le pape Sixte-Quint. 368
m. Loi pénale en France. *ib.*
Sentences et comparaisons. 369

De la pureté.

a. Exemples bibliques. 370
b. Les premiers chrétiens. 371
c. Sainte Potamienne. *ib.*
d. Sainte Agnès. 372
e. Soins que prend un jeune homme de sa vertu. *ib.*

Pages.
f. Saint Charles Borromée, étudiant 373
g. Saint Louis de Gonzague. *ib.*
h. Saint Stanislas Kotska. 374
i. Saint Bernardin de Sienne. *ib.*
k. L'empereur Maximilien Ier. *ib.*
l. Le chaste prince Albert. 375
m. L'anneau nuptial. *ib.*
n. Plutôt mourir que de commettre le péché. 376
o. Héroïnes de la chasteté. *ib.*
Sentences et comparaisons. 377

Septième Commandement.

A. CE QUI NOUS EST DÉFENDU PAR CE COMMANDEMENT.

a. Exemples bibliques. 380
b. Témoignage d'un païen en faveur des chrétiens. 382
c. L'empereur et l'un de ses sénateurs. *ib.*
d. Lois sévères contre les voleurs. 383
e. Ce que les Mahométans pensent du vol. 384
f. Conduite d'un père envers son enfant. *ib.*
g. Les usuriers de Jérusalem. *ib.*
h. Les deux époux et leur enfant. 385
i. Punition et mort d'un usurier. 386

B. CE QUI NOUS EST PRESCRIT PAR LE SEPTIÈME COMMANDEMENT.

a. Exemples bibliques. 387
b. Le roi Edwin et son peuple. 388
c. Les bracelets en or. *ib.*
d. Les nouveaux convertis en Normandie 389
e. Saint Eloi, artiste. *ib.*
f. Le roi Dagobert et saint Eloi *ib.*
g. Un châtiment sévère. 390
h. Un empereur d'Orient. *ib.*
i. Exemple de restitution 391
k. Conduite consciencieuse d'un marchand. 392
l. Un trouveur désintéressé. *ib.*
m. L'arbre de la probité. 393
Sentences. *ib.*

Pages.

f. Le meilleur cilice. 434
g. Socrate et le bavard. ib.
h. Pourquoi deux oreilles et seulement une bouche ? *ib.*
i. Quels sont ceux qui ont besoin de peu de lois ? 435
k. Une sage réponse. *ib.*
l. Pythagore et ses élèves. *ib.*
Sentences et comparaisons. 436
Proverbes allemands. 437

Neuvième et dixième Commandements.

Qu'il faut combattre et réprimer les mauvaises pensées et les mauvais désirs.

a. Veillez sur les fenêtres de votre âme. 438
b. Vigilance de saint Thomas d'Aquin. 439
c. Modestie de saint Louis de Gonzague. *ib.*
d. Xénophon au sujet de la jeunesse de Sparte. *ib.*
e. Le roi Cyrus. *ib.*
f. L'empereur Charlemagne. 440
g. La prière est le meilleur bouclier. *ib.*
h. Le roi Alfred-le-Grand. *ib.*
i. Les chrétiens de la Cochinchine. 441
k. Remède de saint François contre les tentations. *ib.*
l. Saint Benoît dans un buisson d'épines. *ib.*
m. L'ermite saint Martinien. 442
n. Saint Bernard dans un étang. *ib.*
o. Dernière ressource contre une tentation. 443
p. Erreur de saint Augustin. *ib*
q. Une comparaison consolante. *ib.*
r. Un combat de treize ans. 444
Sentences et comparaisons. *ib.*

CHAPITRE TROISIÈME.

DES COMMANDEMENTS DE L'EGLISE.

Premier Commandement.

FÊTES D'OBLIGATION.

INTRODUCTION. — *Fêtes juives.*
a. Fête de *Pâque.* 44[illegible]

Pages.
b. Fête des *Semaines* ou la *Pentecôte*. 449
c. » des *Tabernacles* ou des *Feuillages*. 450
d. » des *Trompettes*. 451
e. » des *Sorts*. 452
f. » de la *Purification du Temple*. 453
Remarque. *ib.*

DES FÊTES CHRÉTIENNES.

A. FÊTES DU SEIGNEUR. 455

a. Fête de Noël. *ib.*
b. » de la Circoncision. 457
c. » de l'Epiphanie. *ib.*
d. » de Pâques. 459
e. » de l'Ascension. 460
f. » de la Pentecôte. 461
g. » de la Trinité. *ib.*
h. Fête-Dieu. 462

B. FÊTES DES SAINTS. 464

1. *Fêtes de Marie.* *ib.*
a. Immaculée Conception. *ib.*
b. Purification. 465
c. Annonciation. 466
d. Assomption. *ib.*
e. Nativité. 468
f. Saint Nom de Marie. 469
Remarque. *ib.*

2. *Fêtes de quelques autres saints.* 470
a. Fête de saint Etienne. *ib.*
b. » de saint Joseph. 473
c. » de saint Jean-Baptiste. *ib.*
d. » de saint Pierre et de saint Paul. *ib.*
e. » de tous les Saints. 474

De l'empressement avec lequel on doit solenniser les jours de fêtes. 475
a. Saint Ambroise au sujet de la profanation des fêtes. *ib.*

Pages.

Huitième Commandement.

A. QUE NOUS DÉFEND LE HUITIÈME COMMANDEMENT?

1. *Il nous défend toute parole et action contraire à la vérité.*
- *a.* Exemples bibliques. 395
- *b.* Le prétendu mort véritablement mort. 397
- *c.* Aveu de saint Augustin. *ib.*
- *d.* Horreur du mensonge. 398
- *e.* L'amour de la vérité mis à l'épreuve. *ib.*
- *f.* Pénitence de saint André d'Avellin. *ib.*
- *g.* Evitez toute espèce de mensonge. 399
- *h.* Tristes conséquences d'un mensonge. *ib.*
- *i.* Malice des flatteurs. 400
- *k.* Conduite de Sigismond envers les flatteurs. *ib.*
- *l.* Alexandre et son historien. 401
- *m.* Les philosophes grecs. *ib.*
- *n.* L'empereur Trajan et le jeune prince. *ib.*
- *o.* Le signe d'infamie. 402
- *p.* Le glaive de Ténédos. *ib.*
- *q.* Le chien galeux sur l'épaule du menteur. *ib.*
- Sentences et comparaisons. *ib.*

2. *Faux rapports, médisance et calomnie.* 403
- *a.* Exemples bibliques. 404
- *b.* L'empereur et son général. 405
- *c.* Saint Athanase et ses accusateurs. *ib.*
- *d.* Personnification de la médisance. 406
- *e.* L'hôte médisant et l'évêque. 407
- *f.* Châtiment de trois calomniateurs. *ib.*
- *g.* Conduite de certains empereurs envers les calomniateurs. 408
- *h.* La table de saint Augustin. 409
- Sentences et comparaisons. *ib.*

3. *Faux soupçons, jugements téméraires, délation.* 410
- *a.* Exemples bibliques. *ib.*
- *b.* Alype et la hache. 412
- *c.* Le mauvais sujet et le peuple scandalisé. 413
- *d.* Le roi Totila et l'évêque Cassius. *ib.*

Pages.
e. Les pierres précieuses égarées. 413
f. L'anneau et la miche de pain. 414
g. Le marchand de fruits. *ib.*

B. QUE NOUS ORDONNE LE HUITIÈME COMMANDEMENT?

1. *La vérité et la sincérité.* 418
a. Exemples bibliques. *ib.*
b. Réponse de saint Lucien. 419
c. Saint Chrysostôme change de carrière. 420
d. Prodige de sincérité. *ib.*
e. Saint François de Sales encore enfant. *ib.*
f. Georges Washington. 421
g. S'il est permis de taire la vérité. *ib.*
aa. L'évêque et le consul Marius. 422
bb. Saint Jean Népomucène. *ib.*
cc. Fuite de saint Athanase. 423
dd. Saint Thomas, archevêque de Cantorbéry. *ib.*
ee. Paroles de saint François de Sales. 424

2. *Défendre ceux qui sont calomniés et fuir les calomniateurs.*
a. Exemples bibliques. *ib.*
b. Les apologistes des premiers chrétiens. 425
c. Aversion de saint Pacôme pour les médisants. 426
d. Conduite de saint Jean envers les calomniateurs. *ib.*
e. Saint Thomas de Villeneuve et les courtisans. *ib.*
f. Stratagème de Thomas Morus. 427
g. L'empereur et le manteau. *ib.*
h. Belle qualité d'un ancien ermite. 428
i. Saint François le Séraphique. *ib.*
k. Remarque de saint Bernard. 429
l. Difficulté de se rétracter. *ib.*

Le huitième commandement nous ordonne en outre :

3. *De mettre un frein à notre langue.*
a. Exemples bibliques. 431
b. Consolation de saint Ephrem au lit de la mort. 433
c. L'ermite Agathon. *ib.*
d. Sobriquet de saint Thomas d'Aquin. *ib.*
e. Saint Pambo et l'art difficile. 434

Pages.
b. Christophe Colomb sur ses vaisseaux. 476
c. Saint Jean l'Aumônier. *ib.*
d. Le cordonnier et son trésor. *ib.*
Sentences. 477

Deuxième Commandement.

A. DU SAINT SACRIFICE DE LA MESSE. 478

INTRODUCTION. — *Des sacrifices juifs.* *ib.*

1. *Sacrifices sanglants.* *ib.*
a. Holocaustes. 479
b. Sacrifices pacifiques. 480
c. Sacrifices expiatoires. *ib.*

2. *Sacrifices non sanglants.* 481

NOTICES HISTORIQUES.

1. *Du lieu et du temps de la célébration de la messe.* 482
a. Origine des églises. *ib.*
b. Les églises sous Constantin. 483
c. L'église de Sainte-Sophie en 538. 484
d. Consécration des églises depuis les temps les plus reculés. 485
e. Forme et architecture des églises. 486
f. Jour et heure de la célébration de la messe. 488

2. *De l'autel et des reliques.* 490
a. Autels des premiers siècles. *ib.*
b. Magnificence des autels. *ib.*
c. Consécration des autels. 492
d. Ornementation des autels, etc., etc. *ib.*
e. Vases sacrés. 495
Remarque. 498
f. Ornements sacrés. *ib.*
aa. L'amict. 500
bb. L'aube. *ib.*
cc. Le *cingulum*. 501
dd. Le manipule. 502

Pages.

ee. L'étole. *ib.*

ff. La chasuble. *ib.*

Remarque (couleur des ornements, cloches). 503

3. *De la célébration du saint sacrifice de la messe dans les premiers âges.* 505

a. Messe des catéchumènes. 506

b. Messe des fidèles. 509

aa. L'offertoire et le lavabo. *ib.*

bb. La préface. 510

cc. Le canon et la secrète. 511

dd. La consécration. 512

ee. Les prières après la consécration. 513

ff. Le *Pater*. *ib.*

gg. Fraction de l'hostie. *ib.*

hh. L'*Agnus Dei* et le baiser de paix. 514

ii. La communion. 515

kk. Conclusion de la messe. 516

4. *De l'empressement à assister à la sainte messe* 517

a. Les chrétiens des premiers siècles. *ib.*

b. Sainte Monique. 518

c. Le roi Ethelred avant la bataille. 519

d. Empressement à assister à la messe. 520

e. Saint Louis et ses censeurs. *ib.*

f. Saint Venceslas. *ib.*

g. Sainte Elisabeth de Thuringe. 521

h. Le chancelier d'Angleterre. *ib.*

i. Le four à chaux. 522

k. Æneas Sylvius. 523

l. Antoine Ginien. 524

Sentences et comparaisons. 525

B. DU SERMON.

a. Exemples bibliques. 527

b. Les chrétiens des premiers siècles. 528

c. Saint Chrysostôme et ses auditeurs. 529

d. Sermons de saint Antoine de Padoue. *ib.*

e. Saint Jean de Capistran. 530

Pages.
f. Saint François de Sales. *ib.*
g. Rapides effets de la parole de Dieu. 531
h. Grâces attachées à la prédication. *ib.*
i. Un semblable exemple. 532
k. Françoise de Jésus. 533
l. Consolation pour des auditeurs qui ont peu de mémoire. *ib.*
Sentences et comparaisons. 534

Troisième Commandement.

1. *Le jeûne dans l'ancien Testament.* 535
2. *Le jeûne des premiers chrétiens.* 537
3. *Quelques exemples du zèle pour le jeûne.* 541
a. Saint Augustin au sujet du jeûne. *ib.*
b. Prière de saint Grégoire pour obtenir la force de jeûner. *ib.*
c. Saint Macaire-le-Jeune. 542
d. Saint Palémon. *ib.*
e. Saint Siméon Stylite. *ib.*
f. Le pape Urbain V. *ib.*
g. L'empereur Justinien Ier. 543
h. Le pape saint Pie V. *ib.*
i. Saint Fructueux sur le chemin du martyre. 544
k. Sainte Arnoulphe de Metz. *ib.*
l. Sainte Radegonde. 545
m. Sainte Claire. *ib.*
n. Saint Charles Borromée. *ib.*
o. Marie de Leczinska. 546
p. Charlemagne. *ib.*
Sentences et comparaisons. *ib.*

Quatrième Commandement.

a. Le zèle des premiers chrétiens rendait inutile ce commandement. 550
b. Exhortation de saint Chrysostôme à la confession et à la communion fréquentes. 552

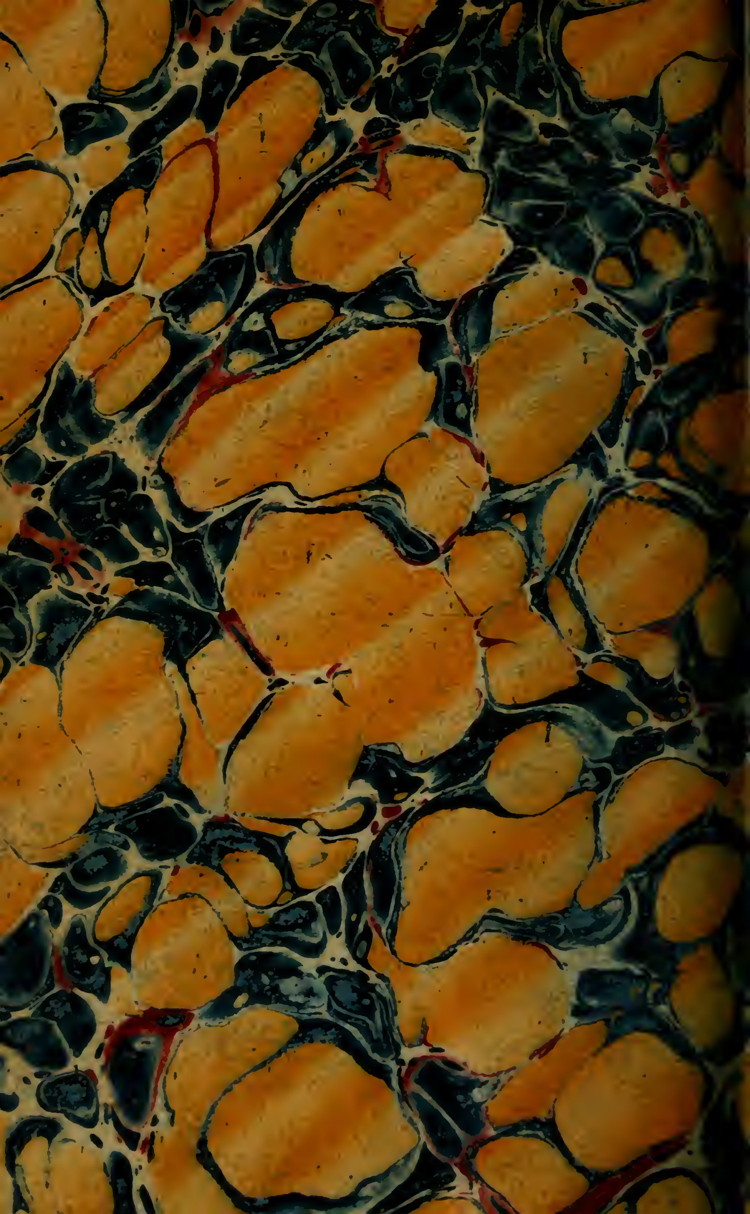
Pages.
c. Avertissement de l'évêque de Metz. *ib.*
d. Saint Louis. 553
e. Le pape Clément VIII. *ib.*
f. Saint Charles Borromée et saint François de Sales. *ib.*
(Voir d'autres exemples au chapitre *des Sacrements*, 8e vol.) *ib.*

Cinquième Commandement.

Sur les temps prohibés. *ib.*

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

CAEN. — IMPRIMERIE DE E. POISSON




BX 1963 .S3514 1856
v.2 SMC
Schmid, Johann
Evangelist.
Catéchisme historique :
ou, Explication
BAQ-4573 (mcsk)
ST. MICHAEL'S

